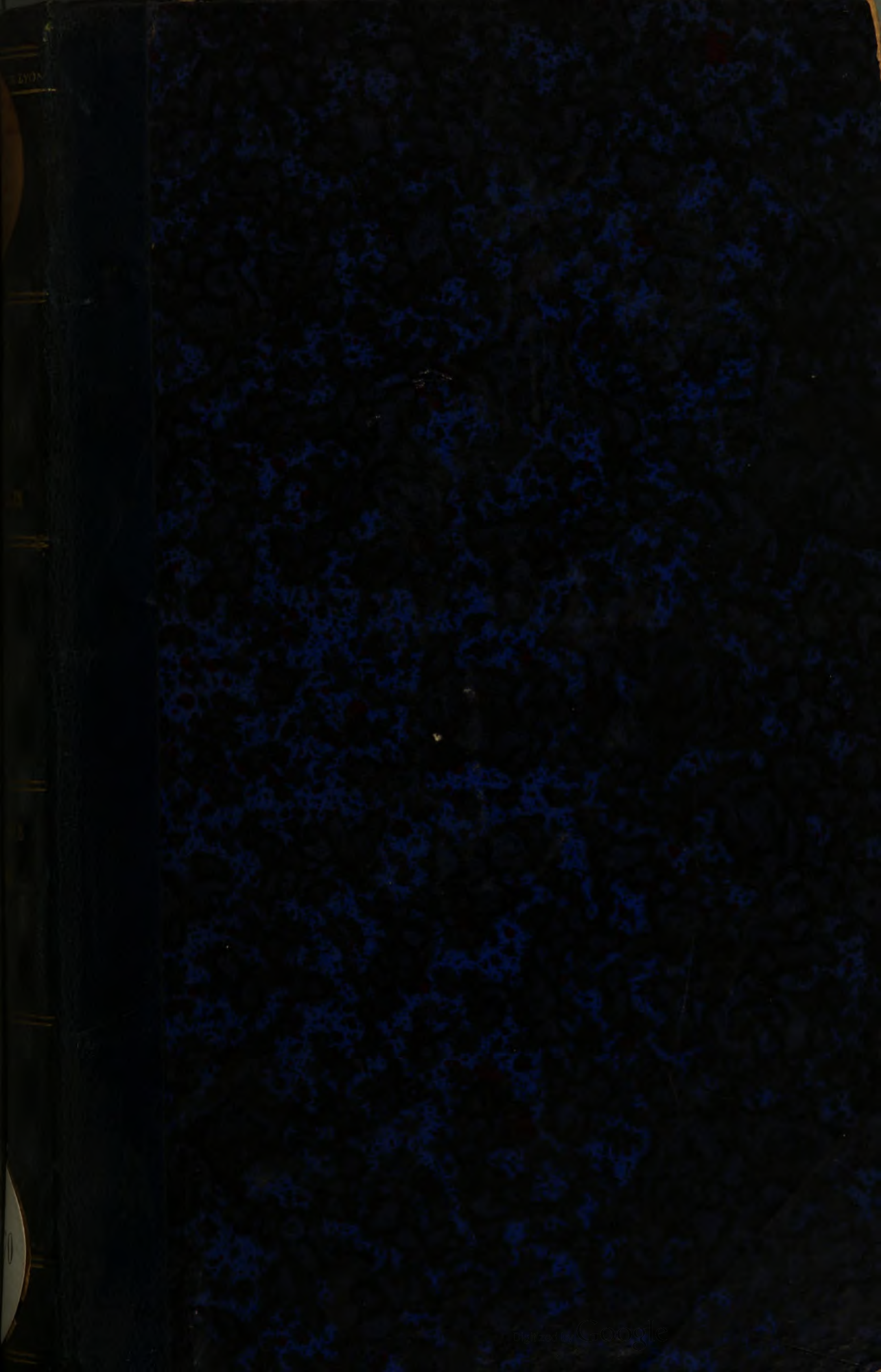






ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1884

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XII

PARIS.

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR,

RUE BONAPARTE, 82.

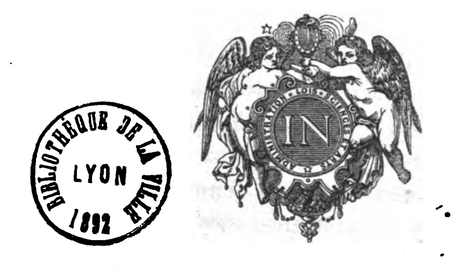


ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS
DES
SÉANCES DE L'ANNÉE 1884

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XII



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXV

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1884.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.



JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT.

SÉANCE DU 4 JANVIER.

L'Académie procède à l'élection du président et du vice-président pour l'année 1884.

M. Perrot, vice-président, est nommé président.

M. Desjardins est nommé vice-président.

M. Heuzey, en quittant le fauteuil, remercie l'Académie des sentiments d'affectueuse cordialité avec lesquels elle l'a soutenu dans tout le cours de l'année. A cette tâche se joignait celle de présider l'Institut, tâche bien considérable. Mais il avait pour l'aider à la remplir la bienveillance de ses confrères et le sentiment de la dignité de l'Académie qu'il devait soutenir.

Il laisse aujourd'hui la place au confrère qui l'a si bien secondé dans ses fonctions. L'Académie, en l'appelant à cet honneur, sait ce qu'elle peut attendre de lui. Il n'en dira rien de plus; car faire l'éloge d'un ami, c'est un peu parler de soi-même.

Sur l'invitation du Président, MM. G. Perrot et Desjardins viennent prendre place au bureau.

IMPRIMERIE NATIONALE.



M. G. Perrot, en prenant possession du fauteuil, adresse ses remerciements à l'Académie pour l'honneur qu'elle vient de lui faire. Il n'aura, pour s'en montrer digne, qu'à prendre pour modèle celui auprès duquel il a fait, l'an dernier, l'apprentissage de ces devoirs. Quant aux pouvoirs qui lui sont conférés, il n'en saurait faire un plus agréable usage qu'en commençant par proposer à l'Académie des remerciements au Président sortant.

Ces remerciements sont votés à l'unanimité.

M. Oppert présente quelques observations au sujet de la trouvaille de M. Pognon, son disciple. « C'est, dit-il, la seconde inscription de Nabuchodonosor qu'on a découverte en Syrie : la première a été trouvée par M. Tomasi, et notre regretté confrère M. Lenormant en a entretenu l'Académie. Celle-là avait trait aux campagnes du roi. Ce qui donne du prix à ce nouveau document, c'est l'étendue même du texte, qui, selon M. Pognon, énumère le temple et les édifices que le grand roi avait élevés à Babylone et dans d'autres villes de la Chaldée; elle serait la répétition, avec quelques variantes de lecture, du texte de la Compagnie des Indes qui, déchiffré et expliqué par moi, m'a été d'un si grand secours pour l'exploration de Babylone. Le fragment communiqué appartient à ces inscriptions traduites. On pourrait être un peu désappointé en apprenant que le document nouveau n'est pas un texte historique qui aurait éclairé d'une vive lumière l'histoire de l'expédition de Nabuchodonosor contre la Judée et Tyr. Cette lacune est d'autant plus sensible que nous n'avons pas de document historique. Nous attendrons donc avec impatience les intéressants documents que M. Pognon a eu la bonne fortune de nous faire connaître. »

L'Académie procède à la nomination des commissions annuelles. Elles sont ainsi composées :

Travaux littéraires : MM. Ravaisson, Egger, Regnier, Renan, Maury, Delisle, Miller, Hauréau.

Antiquités nationales : MM. L. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, G. Paris, Bertrand.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Ravaisson, Egger, L. Renier, Delisle, Miller, Girard, Heuzey, Dumont.

Commission administrative : MM. Jourdain et Deloche.

M. P. Meyer fait le rapport au nom de la Commission du prix Gobert :

« La Commission s'est constituée et elle a arrêté la liste des ouvrages qui, avec les deux ouvrages en possession du prix, sont admis au concours. Ce sont :

Étude sur le Tiers État d'après la loi de Beaumont, par M. Bonvalot;

Les Établissements de saint Louis, t. III. — *Précis de l'histoire du droit français*, 1re partie, par M. Paul Viollet;

Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge, par M. Ant. Thomas;

Jean de Montreuil, thèse latine (*De Joannis de Monsterolio vita et operibus*), par le même;

Répertoire des sources historiques du moyen âge, par M. Ulysse Chevalier;

Les Allemands en France et invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains (*1587-1588*), par M. Tuetey.

En possession des prix : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, par M. Godefroy. — *Les Établissements de Rouen, études d'histoire municipale*, par M. Giry.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages envoyés aux divers concours dans la précédente séance :

1° Antiquités nationales :

Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire. Parties I, II, III. *Essai de bibliographie oratorienne*, par le Père Ingold.

Étude sur la géographie de l'Algérie romaine, par Ed. Cat.

La fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle, par M. Amédée de Bourmont.

Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières, publiés par MM. le comte Douglas et J. Roman.

Lettres de Louis XI, roi de France, publiées pour la Société de l'histoire de France, t. I. — *Lettres de Louis Dauphin, 1438-1461*, par M. Étienne Charavay.

L'émigration bretonne en Armorique du Ve au VIIIe siècle de notre ère. — *De vocis armoricae usque ad sextum post Christum natum sæculum forma atque significatione*, par M. J. Loth.

Cartulaire de l'Université d'Avignon (1303-1791), publié par le Dr Laval.

Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc. Étude historique sur le sud-ouest de la France pendant le premier tiers du XVe siècle, par M. L. Flourac.

Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron, par M. Lucien Merlet.

Cartulaire de l'abbaye de Lérins, par MM. Henri Moris et Edm. Blanc.

Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre, par M. Éd. de Barthélemy.

Recueil des chartres de l'abbaye de Notre-Dame de Cheminon, par le même.

Le Mâconnais géographique et historique, contenant le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon, par M. Chavot.

Étude sur les relations de l'État et des communautés aux XVIIe et XVIIIe siècles. Saint-Quentin et la royauté, par M. Charles Normand.

Archives historiques de Poitou. Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, comtes du Lude, gouverneurs du Poitou de 1543 à 1557, et de 1557 à 1585, par M. Bélisaire Ledain.

2° Prix Duchâlais :

Essai sur la numismatique soissonnaise, par M. Michaux.

3° Prix Gobert :

Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge, par M. Antoine Thomas.

De Joannis de Monsterolio vita et operibus, etc., par M. Antoine Thomas.

Répertoire des sources historiques du moyen âge, par M. Ulysse Chevalier.

Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains (1587-1588), par M. Tuetey.

4° Prix du Budget (Géographie rabbinique) : un mémoire.

5° Prix Bordin (Le Râmayana au point de vue religieux) : un mémoire.

Si aux mémoires ou ouvrages présentés aujourd'hui on ajoute

ceux qui ont été présentés dans les séances précédentes, on a, pour les concours de 1884, la situation suivante :

1° Antiquités nationales, 43 concurrents ;

2° Prix du Budget (Géographie rabbinique), 1 mémoire ;

3° Prix Duchâlais (Numismatique du moyen âge), 5 concurrents ;

4° Prix Gobert, 6 concurrents ;

5° Prix Bordin (Le Râmayana, etc.), 1 mémoire ;

6° Prix Fould, 2 concurrents ;

7° Prix Lafons-Mélicocq, 5 concurrents ;

8° Prix Stanislas Julien, 4 concurrents ;

9° Prix Delalande-Guérineau, 2 concurrents ;

10° Prix de la Grange, 1 concurrent.

SÉANCE DU 11 JANVIER.

Son Ém. Mgr l'Archevêque de Paris écrit au Président de l'Académie pour l'informer que les prières publiques prescrites par l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 auront lieu à la Métropole le dimanche 13 janvier, à midi et demi précis.

Selon l'usage, des places seront réservées pour les membres de l'Académie qui se proposent d'assister à cette cérémonie.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative aux fouilles qui sont pratiquées actuellement à Rome [1].

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. François Lenormant, et il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de procéder à son remplacement. L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu, et par un autre vote à main levée elle fixe au vendredi 24 janvier l'examen des titres des candidats. L'élection aura lieu huit jours après la clôture de cet examen. On procède à la nomination des Commissions de prix.

[1] Voir aux Communications, n° I.

Sont élus :

Prix du Budget (Géographie rabbinique) : MM. Renan, Derenbourg, Barbier de Meynard, Oppert;

Prix Bordin (Étude sur le Râmayana) : MM. A. Regnier, Maury, Bréal, Senart;

Prix Delalande-Guérineau : MM. Delisle, Hauréau, Jourdain, Luce;

Prix de la Grange : MM. Delisle, G. Paris, Luce, P. Meyer;

Prix Stanislas Julien : MM. Maury, Pavet de Courteille, d'Hervey de Saint-Denys, Schefer;

Prix Lafons-Mélicocq : MM. Delisle, Deloche, Luce, P. Meyer;

Prix Fould : MM. Ravaisson, de Vogüé, Heuzey, Dumont. L'Académie des sciences et l'Académie des beaux-arts, aux termes de la fondation, seront invitées à désigner chacune un membre pour compléter cette Commission;

Prix de Numismatique (Duchâlais) : MM. de Vogüé, Deloche, Robert, Riant.

SÉANCE DU 18 JANVIER.

Le professeur Schenkl, de l'Université de Vienne, adresse à l'Académie, au nom de son Comité, un exemplaire de la médaille d'argent frappée en l'honneur de notre correspondant, M. de Miklosich, à l'occasion du jubilé de son professorat.

Les remerciements de l'Académie seront adressés au Comité.

M. d'Arbois de Jubainville écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place devenue vacante par suite du décès de M. François Lenormant.

M. Olivier d'Espina, en réponse à la lettre qui lui a été écrite au mois de novembre dernier, adresse de Sfax, à l'Académie, une copie de l'inscription de Consortiola, ainsi que la représentation de la mosaïque. M. d'Espina ajoute qu'il a découvert l'année dernière, à 450 mètres environ de Sfax, une nécropole qu'il croit être sarrasine. Il y a trouvé des urnes cinéraires renfermant des cadavres humains qui y étaient logés en entier. «Cet usage de

renfermer ainsi les cadavres est, dit-il, attribué au temps d'Alexandre. »

Il donne ensuite la description de trois monnaies antiques, dont deux ont été trouvées à Monastir et l'autre aux environs de Sfax.

Renvoi à la Commission des études du Nord de l'Afrique.

M. Miller communique une lettre dans laquelle M. Maspero l'informe qu'il vient de terminer à Boulaq le rangement du musée et la rédaction des dernières pages du catalogue. « Je n'ai pas eu le temps, dit-il, de mettre au net toutes mes copies d'inscriptions grecques, nouvelles et anciennes. Je viens d'en acquérir une vingtaine, dont dix proviennent d'Alexandrie et auront déjà peut-être été publiées. Je vous enverrai copie du tout et estampage de ce qui pourra être estampé. J'ai failli, la semaine dernière, découvrir un décret trilingue. J'ai transporté de Damanhour au musée de Boulaq une stèle de l'an 23 de Ptolémée V, à double date égyptienne et grecque : le texte dit qu'il devait être affiché en trois langues dans les temples, mais je n'ai que la version hiéroglyphique. Les deux autres, démotique et grecque, ou bien n'ont jamais été gravées ou bien l'ont été sur d'autres stèles. Cette découverte nous montre ce que nous devons attendre des monuments de la Basse-Égypte pour l'histoire des Ptolémées. »

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les *travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 2e semestre de 1883* (1).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys fait, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, le rapport suivant :

La Commission du prix Stanislas Julien s'est réunie aujourd'hui vendredi, 18 janvier, pour prendre connaissance des ouvrages envoyés au concours.

Ces ouvrages sont les suivants :

Un *Dictionnaire hollandais-chinois*, par M. Schlegel, professeur à l'Université de Leyde;

Essai sur les fêtes annuelles des Chinois d'Amoy, par M. de Groot, en hollandais;

(1) Voir l'Appendice n° I.

Éléments de grammaire chinoise, par M. de Gabelentz, professeur à l'Université de Leipzig, en allemand;

Tam tu kinh, ou livre des phrases de trois caractères, avec les transcriptions annamite et chinoise, traduction de M. Abel des Michels, professeur à l'École des langues orientales.

A ces envois la Commission a cru devoir ajouter l'ouvrage intitulé : *Cursus litteraturæ sinicæ*, par le P. Zottoli (6 vol. grand in-8°).

M. Senart, au nom de la Commission du prix Bordin, dit que la Commission s'est constituée.

L'Académie procède à la nomination de la Commission des études du Nord de l'Afrique.

Sont élus : MM. Renan, L. Renier, Duruy, Barbier de Meynard, Schefer, Tissot, Dumont et Maspero.

M. Bertrand a la parole pour une communication :

« Le musée de Saint-Germain a pu tout dernièrement faire l'acquisition d'un *trésor*, suivant l'expression consacrée par les archéologues, c'est-à-dire d'un ensemble d'objets d'or déposés en terre soit à titre de simple dépôt dans des moments de révolution ou d'invasion, soit comme offrande à la divinité.

« Le trésor actuel, dont j'ai l'honneur de montrer des photographies à l'Académie, a été découvert en Alsace, sans que j'aie pu obtenir, jusqu'ici, l'indication précise de la localité.

« Il se compose :

« 1° D'un ruban d'or qui, redressé dans un atelier, s'est trouvé être le revêtement d'un objet affectant la forme d'une corne de bouquetin, dont l'extrémité aurait été coupée et arrondie;

« 2° D'un *torques* d'or à double enroulement;

« 3° De deux rondelles d'or, de dimensions différentes, non encore redressées et ressemblant, dans leur état actuel, à des extrémités de moyeux de char d'un petit char votif;

« 4° De deux bagues d'or;

« 5° Enfin de cinquante monnaies d'or au type des monnaies connues sous le nom de monnaies à l'*arc-en-ciel*.

« Je n'ai pas l'intention d'insister aujourd'hui sur les quatre premiers numéros, qui sont encore à l'étude dans les ateliers du musée. Mais j'ai remis à M. Ch. Robert, notre confrère, les cinquante

monnaies. Il les a examinées et a trouvé cette série des plus intéressantes. Sa santé ne lui permettant pas de venir lui-même vous faire part de ses observations, il m'a chargé d'être son intreprète auprès de vous. Les pages que je vais vous lire contiennent le résultat de l'étude qu'il a faite de la partie numismatique de notre trésor. Il destine ce travail au bulletin de l'Académie. »

M. Bertrand donne lecture du travail de M. Ch. Robert, qui est intitulé : *Trésor de monnaies gauloises entré au musée de Saint-Germain* [1].

M. le Dr Rouire fait une communication sur *L'emplacement de la mer intérieure d'Afrique, d'après les historiens grecs et latins* [2].

SÉANCE DU 25 JANVIER.

MM. Benoist et Schlumberger écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Fr. Lenormant.

M. Dozon, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

Le commandant Godart écrit de Port-Saïd au Secrétaire perpétuel et l'informe qu'il fera son possible pour recueillir des renseignements au Tonkin et lui présenter un album plus complet que celui qu'il lui a envoyé de Tunisie le 28 novembre dernier.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative aux fouilles que l'on fait actuellement à Rome [3].

L'Académie procède à la nomination de cinq membres de la Commission d'impression.

Sont élus : MM. Ad. Regnier, Delisle, Miller, J. Girard et Barbier de Meynard.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres

(1) Voir aux Communications, n° II.
(2) Voir aux Communications, n° III.
(3) Voir aux Communications, n° IV.

des candidats à la place devenue vacante par suite du décès de M. Fr. Lenormant.

La séance redevient publique.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un académicien ordinaire en remplacement de M. Fr. Lenormant, décédé.

Le PRÉSIDENT rappelle les noms des candidats : MM. d'Arbois de Jubainville, Benoist et Schlumberger.

Il lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires. On recueille les suffrages.

Il y a 33 membres ordinaires présents; 33 votants, majorité 17.

Au premier tour de scrutin, M. d'Arbois de Jubainville obtient 16 suffrages, M. Schlumberger 9, M. Benoist 8.

On procède à un second tour de scrutin. Votants 33, majorité 17. M. d'Arbois de Jubainville obtient 32 suffrages, M. Schlumberger 1.

En conséquence, M. d'Arbois de Jubainville est déclaré élu.

Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport fait par M. Bertrand, au nom de la Commission des Antiquités nationales, sur le concours de l'année 1883 [1].

SÉANCE DU 8 FÉVRIER.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de vouloir bien inviter l'Académie, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 9 mars 1852, et de l'article 17 du décret du 1er février 1873, à s'occuper, dans

[1] Voir l'APPENDICE n° II.

l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire d'arabe vacante au Collège de France par suite du décès de M. Defrémery.

Le Ministre communique en même temps la liste des membres qui ont pris part au scrutin du Collège de France, l'indication du nombre de voix acquises aux candidats, ainsi que le rapport certifié par le conseil d'administration du Collège de France et contenant l'exposé et l'appréciation des travaux des candidats.

M. Olivier d'Espina écrit de Sfax au Président de l'Académie pour lui faire connaître qu'on vient de découvrir aux environs de Sousse (l'ancienne *Hadrumetum*) les ruines d'une fabrique de poteries ancienne. M. d'Espina ajoute que, lorsqu'il aura à ce sujet des informations plus précises, il s'empressera de les communiquer à l'Académie.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une nouvelle lettre sur les fouilles pratiquées actuellement à Rome [1].

M. Albert Dumont met sous les yeux de l'Académie deux photographies qui reproduisent un vaste pavement en mosaïque récemment découvert à Nîmes, où il a pu le voir le mois dernier.

« La photographie, dit-il, ne peut rendre l'éclat et l'harmonie des couleurs. C'est une œuvre remarquable, qui méritera une étude à part, mais qu'il est intéressant de signaler dès maintenant.

« Un tableau central est entouré de caissons rectangulaires, au nombre de seize [2]. On y voit Pélias, roi d'Iolcos, assis sur un trône; sa fille Alceste est debout près de lui, la moitié du corps nue. Admète amène au roi un tigre et un sanglier enchaînés; il a accompli la tâche qui lui a été imposée, et il a maintenant le droit d'épouser Alceste.

« C'est une scène déjà connue par plusieurs monuments, et qui ne se distingue ici ni par le goût de la composition ni par la valeur de l'exécution. Un certain nombre de tableaux en mosaïques sont supérieurs à celui-ci.

(1) Voir aux Communications, n° V.

(2) L'un de ces caissons a presque entièrement disparu.

« Ce qui fait le mérite tout particulier de ce pavement, ce sont les motifs de pure décoration. Les caissons sont tous différents, tous très simples et tous élégants. Les motifs géométriques y dominent, croix gammées, cubes, losanges, rectangles, etc. L'artiste en tire les effets les plus heureux. Les ornements végétaux sont des rosaces, des pétales disposés en croix, des feuilles très peu compliquées. On remarque aussi des tresses simples, des combinaisons de tresses, des grecques, etc. Deux bandes de quatre caissons chacune occupent la partie inférieure. A la partie supérieure, une bande de caissons est remplacée par des rinceaux au milieu desquels on voit des oiseaux et divers quadrupèdes [1]. »

M. Hervieux lit une *Notice historique et critique sur les fables latines de Phèdre et de ses anciens imitateurs, directs et indirects.*

M. Ph. Berger commence la lecture d'un mémoire sur quelques *Stèles anépigraphes de style phénicien trouvées en 1867 à Sousse, l'ancien Hadrumète*, et données à l'État par M. l'abbé Tribridez, aumônier du corps expéditionnaire en Tunisie.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le Dr Morand, qui annonce la mort de son beau-père, M. Thomas-Henri Martin, membre de l'Académie.

Le Président, au sujet de la perte que la Compagnie vient de faire, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Le lendemain même de notre dernière séance, nous avons perdu un de nos confrères les plus respectés, M. Thomas-Henri Martin, qui appartenait à l'Académie, comme membre libre, depuis le 7 juillet 1871. Né à Bellesme (Orne) en 1813, M. Henri Martin était entré en 1831 à l'École normale. Docteur ès lettres dès 1836, il devint, aussitôt après, professeur de litté-

[1] Voir, sur cette découverte, une notice intéressante : G. Maruéjol, *La mosaïque du mariage d'Admète découverte à Nîmes*, Nîmes, 1884.

rature ancienne à la Faculté des lettres de Rennes et, plus tard, doyen de cette même Faculté. Depuis lors, il n'a plus quitté cette ville de Rennes, dont le nom avait fini par s'ajouter au sien comme une sorte de titre de noblesse, titre d'ailleurs bien gagné. C'est de là, c'est du cabinet de travail où il avait réuni une riche bibliothèque, que sont sortis tous ces livres et ces mémoires qui ont valu à M. Martin l'honneur de devenir, dès 1850, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, puis, vingt et un ans après, celui d'être appelé à entrer dans notre Compagnie. Malgré la rare puissance de travail que possédait notre confrère, il n'aurait certainement pas pu produire autant qu'il l'a fait s'il avait vécu à Paris; les loisirs que la province assure à l'homme d'étude et la tranquillité profonde qu'elle lui garantit expliquent seuls la richesse d'une œuvre dont je ne puis rappeler ici que le caractère général.

« Ce qui a, de très bonne heure, attiré l'attention de notre confrère et ce qui l'a surtout occupé pendant le cours d'une vie qu'il a si bien remplie, c'est l'histoire des doctrines philosophiques, et particulièrement des théories scientifiques chez les anciens. Il avait préludé à ces recherches, dès 1841, par ses *Études sur le Timée de Platon;* il s'engagea bientôt, plus franchement encore, dans la voie où il devait dès lors marcher jusqu'au dernier jour, par la publication du *Livre sur l'astronomie* de Théon de Smyrne, et par ses deux volumes intitulés : *Philosophie spiritualiste de la nature; Introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité* (2 vol. in-8°, 1849). L'ouvrage annoncé dans cette préface en deux tomes ne fut jamais publié, sous la forme du moins d'un ensemble unique; mais, si l'édifice est resté inachevé, bien des pierres du moins en ont été préparées et taillées par la main laborieuse de notre confrère. La liste des dissertations qu'il a écrites sur des sujets qui se rattachent plus ou moins étroitement à cette pensée première, cette liste bibliographique, que dressera peut-être quelqu'un de ses collègues et amis, remplirait à elle seule plusieurs pages de nos Comptes rendus; je ne pouvais prétendre vous la mettre sous les yeux. Quelques-uns des plus importants de ces mémoires ont été imprimés dans les recueils que

publie l'Académie; d'autres se trouvent, soit dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales*, soit dans la *Revue archéologique*, dont il a été l'un des collaborateurs les plus zélés et les plus précieux. Un grand nombre des travaux les plus estimés de M. Henri Martin ont paru dans le *Bulletin de bibliographie et d'histoire des sciences mathématiques et physiques*, que dirige le prince Buoncompagni. Il y a aussi là nombre de courtes notes qui presque toutes corrigent une erreur ou signalent quelque fait curieux.

«M. Henri Martin avait une foi catholique très sincère et très ardente, dont témoignent tous ses écrits, et particulièrement son livre intitulé *La vie future* (1855). Les religieuses espérances dont il s'entretenait avec lui-même et avec le public ont dû contribuer à adoucir les souffrances de la longue maladie qui l'avait forcé, en 1880, à renoncer au décanat. Depuis ce temps, il avait cessé de fréquenter nos séances, auxquelles, dans les premières années qui ont suivi sa nomination, il s'empressait de venir assister pendant les vacances. Quelques-uns d'entre nous ont donc pu ne pas le voir à l'Académie; mais tous les confrères de M. Martin savaient et ils n'oublieront pas combien cet érudit honorait la Compagnie par la dignité de sa vie et par le caractère élevé et sérieux de ses travaux.»

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du décret, en date du 8 février, par lequel le Président de la République approuve l'élection de M. d'Arbois de Jubainville comme membre ordinaire en remplacement de M. Fr. Lenormant.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit ensuite M. d'Arbois de Jubainville et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT invite le nouvel élu à prendre place parmi ses confrères.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique adresse à l'Académie la copie d'un arrêté en date du 11 février courant, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et portant nomination d'archivistes paléographes.

Les noms de ces archivistes seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie, ainsi qu'il est prescrit par

l'arrêté rendu en 1833 par le Ministre de l'instruction publique.

Le vice-amiral, préfet maritime du 5e arrondissement, écrit de Toulon au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il a donné l'ordre d'expédier à Paris une caisse à son adresse, contenant des antiquités. Cette caisse a été rapportée de l'Algérie par *le Cassard*, en 1880.

Il est donné lecture d'une circulaire par laquelle le recteur de l'Université d'Édimbourg informe le Secrétaire perpétuel que le troisième centenaire de cette Université sera célébré les 16, 17 et 18 avril 1884. Il invite l'Académie à vouloir bien se faire représenter à cette cérémonie.

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des deux candidats à la chaire d'arabe, vacante au Collège de France par suite du décès de M. Defrémery.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à la présentation de deux candidats à la chaire d'arabe vacante au Collège de France.

Le Président rappelle que le Collège de France a présenté : en 1re ligne M. Stanislas Guyard, en 2e ligne M. Marcel Devic.

L'Académie présente en 1re ligne M. Guyard, par 29 voix; une voix est donnée à M. Clermont-Ganneau.

M. Marcel Devic est présenté en 2e ligne par 24 voix; il y a 1 bulletin blanc.

M. A. Bertrand présente à l'Académie, au nom de M. le Dr Victor Gross, de Neuveville (Suisse), un groupe d'antiquités, épées de fer, mors de bride, fibules, qui lui ont semblé très dignes d'attirer l'attention de la Compagnie. Ces antiquités proviennent d'une station bien connue du lac de Neufchâtel, la *station de la Tène* (1).

M. Heuzey communique une note intitulée : *Un nouveau roi de Tello*.

« Le nom de ce roi, qui est lu, d'après la méthode de déchiffrement de M. Oppert, *Kouch-ka-ghi-na*, est écrit en caractères linéaires très archaïques, antérieurs à l'époque de Naramsin

(1) Voir aux Communications, n° VI.

(3750 ans avant notre ère). Kouch-ka-ghi-na appartient aux temps où la ville de Sirpoula était la capitale d'un petit État, gouverné par des rois indépendants.»

SÉANCE DU 22 FÉVRIER.

M. G. Paris lit un mémoire sur les traducteurs et imitateurs de *L'art d'aimer*, d'Ovide, au XIIe et au XIIIe siècle.

M. Ph. Berger continue et achève sa lecture sur quelques *Stèles anépigraphes de style phénicien trouvées en 1867 à Sousse, l'ancien Hadrumète.*

M. Hervieux achève la lecture de sa *Notice historique et critique sur les fables latines de Phèdre et de ses anciens imitateurs, directs et indirects*[1].

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 29 FÉVRIER.

M. Bréal fait la communication suivante sur *Une particularité de l'accent tonique grec :*

«L'accent tonique en grec, loin de prouver, comme on l'a dit quelquefois, que la syllabe sur laquelle il tombe est la syllabe essentielle et radicale, se met souvent sur une voyelle purement euphonique, sur un son destiné à aider la prononciation. Ainsi le latin *palma* «la main» correspond en grec à *palámê*, où c'est la seconde voyelle qui reçoit l'accent; le latin *ulna* «coude» correspond à *ôlénê; tornos* «le tour» devient en tarentin *torónos*. Cette manière nouvelle d'envisager l'accent tonique permet quelquefois de reconnaître quelle est la forme primitive du mot : ainsi le latin *glos* «belle-mère» répond au grec *galôs*, ou l'*a*, étant incertain, doit être regardé comme une voyelle euphonique. Il en est de même de l'*o* dans le grec *molubos* à côté du latin *plumbum*. Certains faits de grammaire s'en trouvent éclairés. Ainsi *pater* fait, en grec, au datif singulier *patéri*, au datif pluriel *patrási* : ces

[1] Voir aux Communications, n° VII.

formes sont pour *patri*, *patrisi*. Les participes parfaits passifs comme *leluménos* sont pour *lelumnos*. Enfin cette observation nous met sur la voie ou nous donne la confirmation de certaines étymologies. Ainsi le latin *scribo*, qu'on a cru être un terme originairement latin, est, comme l'avaient dit les anciens, d'importation grecque. Le verbe est venu à Rome en même temps que l'instrument qui servait à écrire. Le style ou poinçon s'appelait *skariphon* ou *skariphos*. Or, l'*a* étant accentué, nous sommes ramenés à une ancienne forme *skriphos* ou *skriphon*, qui est l'origine de *scribere*.

« L'accent tonique grec est de nature musicale; il marquait l'élévation de la voix, qui montait d'une quarte ou d'une quinte; il n'est nullement étymologique ou logique. »

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Desjardins présente à l'Académie un 4e rapport de M. Tissot sur les *Missions archéologiques en Afrique* (Letaille, 2e mission : inscription du moissonneur, etc.; de Fonssagrives; ces deux missions sont les plus fructueuses). On se rappelle que le 3e rapport était sur la mission Poinssot [1].

M. Oppert communique la traduction du texte signalé par M. Heuzey, et émanant d'un monarque très antique de Sirtella ou Tello, bien antérieurement aux rois sémitiques Sargon et Naramsin, qui régnèrent vers 3800 av. J.-C. « A cette époque, dit-il, la ville de Tello était gouvernée par des rois, tandis que plus tard cette ville était vassale des rois d'Ur, dont elle s'est émancipée, tout en conservant des *patesi*, des gouverneurs ou prêtres-rois. L'inscription rend compte des travaux entrepris par le roi Sukalduggina « interprète des présages » : « il bâtit des temples et fit des canaux d'irrigation. Il créa un dépôt de boissons fermentées contenant 30 grands *bath* (peut-être 21 mètres cubes). Il fit aussi un temple consacré aux oracles du dieu de Babylone. »

M. Oppert retrouve le dieu Papsukal, la divinité principale des Chaldéens, disparue du panthéon sémitique, dans le grand colosse qui se trouve à l'entrée du palais et qui étrangle un lion sous

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

IMPRIMERIE NATIONALE.

son bras. Le dieu Papsukal est sollicité par le roi en question par l'intermédiaire de son dieu spécial : circonstance très curieuse au point de vue de l'histoire des religions.

M. Egger signale à l'attention de l'Académie deux inscriptions récemment publiées dans le dernier cahier du *Bulletin de correspondance hellénique.*

La première est l'épitaphe en vers d'un jeune graveur d'intailles. A ce propos, M. Egger fait remarquer que cette profession existait déjà dans Athènes dès le temps de Solon.

L'autre inscription est en prose, et les noms de magistrats romains qu'elle renferme, ainsi que le caractère de la grécité, paraissent indiquer une époque voisine de l'ère chrétienne. Quoique mutilé, ce texte laisse voir clairement le sujet d'une sorte d'affiche ou proclamation contre une grève des boulangers de la ville. Le magistrat qui a rédigé cet acte fait d'abord appel à la sagesse des délinquants et leur promet son indulgence s'ils ne renouvellent pas leur faute; mais il les menace d'un juste châtiment s'ils persistent à troubler la ville en se refusant à l'exercice de leur état, en se cachant et en formant une association illicite. Ce fait d'une grève, et particulièrement d'une grève de boulangers, paraît jusqu'ici le seul de ce genre qui soit parvenu à notre connaissance.

SÉANCE DU 7 MARS.

L'Académie désigne comme lecteur, pour la séance trimestrielle que tiendra l'Institut le mercredi 2 avril, M. A. Bertrand, qui communiquera son étude sur les *Antiquités préhistoriques trouvées tant dans la haute Italie que dans la vallée du Danube supérieur.*

M. A. Bertrand met sous les yeux de l'Académie une très intéressante plaque de ceinture provenant d'un cimetière celtique de la *Carniole* (environs de Laibach), et faisant partie de la belle collection du prince Ernest de Windisch-Graetz. Cette plaque, ornée au repoussé de scènes militaires avec cavaliers et fantassins, serait très curieuse à étudier au point de vue des costumes. M. Bertrand, laissant aux savants de l'Académie de Vienne le soin de poursuivre cette étude, se contente d'insister sur le caractère de deux armes

très nettement figurées sur ce monument : le javelot à amentum et une hache emmanchée, dans laquelle M. Bertrand croit retrouver la *cateia* gauloise, cette arme nationale dont personne n'a pu jusqu'ici déterminer exactement la nature.

M. Bertrand suppose que le javelot à amentum, qui, *amenté*, porte à 65 mètres, tandis qu'il ne porte qu'à 25 mètres, non amenté, est le *gæsum* gaulois, *longe feriens*, d'après les textes.

Quant à la *cateia*, M. Bertrand, se fondant sur la comparaison des textes et des armes figurées sur la plaque du prince Windisch-Graetz, conjecture qu'il faut la reconnaître dans la hache emmanchée d'un court bois qui paraît flexible, comme Isidore de Séville nous la décrit. L'arme, lancée par une main habile, *ab artifice*, revenait sur elle-même, à la disposition de celui à qui elle appartenait. M. Bertrand voit dans ce jeu singulier de l'arme un tour de force d'adresse analogue à celui que les sauvages de l'Australie obtiennent en lançant le boumerang. L'expression *ab artifice mittatur* n'aurait pas de sens s'il s'agissait d'un rappel de l'arme à l'aide d'une corde ou d'une chaînette. M. Bertrand abandonne sa conjecture au jugement éclairé de ses confrères.

M. G. Paris fait une communication sur *Un poème retrouvé de Chrétien de Troyes*[1].

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie dix-sept photographies d'objets relevés par lui dans le cours de sa mission en Palestine, et dont il donne l'explication.

M. Poinssot fait une communication sur les *Fouilles opérées à Lambèse et à Timgad*[2].

M. Dieulafoy commence la lecture d'un mémoire intitulé : *De l'origine des ordres grecs d'après les monuments perses.*

SÉANCE DU 14 MARS.

Le vice-consul de France à Brousse envoie la copie d'un bas-

[1] Voir aux Communications, n° IX.
[2] Voir aux Communications, n° X.

relief et d'une inscription grecque prise sur une pierre trouvée dans les environs de cette ville.

L'inscription est communiquée à MM. Miller et Ravaisson.

M. Haigneré envoie les estampages d'une inscription romaine trouvée à Marquise (Pas-de-Calais) et d'une autre, découverte à Boulogne-sur-Mer. Ces estampages sont accompagnés d'une notice.

Renvoyé à l'examen de M. Desjardins.

Le Président annonce à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Thomas-Henri Martin. Il invite l'Académie à déclarer, selon les formes d'usage, s'il y a lieu à le remplacer.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu de nommer au fauteuil vacant.

Sur la proposition du Président, l'Académie fixe au 28 courant l'examen des titres des candidats. L'élection aura lieu huit jours après la clôture de cet examen.

M. Desjardins fait une communication relative à la *Date de l'inscription de Coptos* [1].

M. Senart fait une communication relative aux *Inscriptions les plus récemment découvertes du roi buddhiste Açoka-Piyadasi* [2].

SÉANCE DU 21 MARS.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique adresse à l'Académie une copie du rapport que le Directeur de l'École française de Rome vient de lui envoyer sur l'état actuel des travaux des membres de ladite École. Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une nouvelle lettre relative aux fouilles pratiquées actuellement à Rome [3].

MM. de Boislisle, Briau, Menant et le général Faidherbe adressent chacun à l'Académie leur lettre de candidature à la place

(1) Voir aux Communications, n° XI.
(2) Voir aux Communications, n° XII.
(3) Voir aux Communications, n° XIII.

d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Th.-Henri Martin.

Une lettre de faire part de l'Académie des Lincei annonce la mort de M. Quintino Sella, le savant et l'ancien ministre auquel l'Italie rend maintenant les derniers honneurs.

M. Desjardins fait une communication relative à l'*Inscription de Lambèse* dont M. Poinssot a entretenu l'Académie dans la séance du 7 de ce mois[1].

M. de Charencey fait une communication sur le *nom de Cukulcan d'après le Codex Troano* (philologie et paléographie américaines)[2].

SÉANCE DU 28 MARS.

MM. de Mas-Latrie et de Ponton d'Amécourt écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Th.-Henri Martin.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place vacante d'académicien libre.

(1) Voir aux Communications, n° XIV.
(2) Voir aux Communications, n° XV.

COMMUNICATIONS.

N° I.

PREMIÈRE LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 5 janvier 1884.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Les fouilles pratiquées au Forum, en face de l'église de Saints-Cosme-et-Damien, se poursuivent avec une grande activité, et il n'est pas de jour où l'on ne rencontre, dans l'*atrium* de la maison des vestales, quelque statue entière ou fragmentée, quelque base à inscription honorifique. C'est une large cour carrée, ayant au milieu un bassin et autour de laquelle étaient rangés une centaine de cippes inscrits, portant des images répétées de grandes vestales. Les chambres d'habitation entouraient cette cour; dans une pièce du rez-de-chaussée, qui est adossée au pied du Palatin, on avait, pour combattre l'humidité, employé un moyen assez étrange. Le sol, creusé à cinquante centimètres environ, avait été couvert de grandes amphores coupées par le milieu, posant sur leur section et sur les cols desquels reposait le pavé, complètement isolé. Onze cippes déjà mis au jour nous ont donné les noms de plusieurs des grandes prêtresses : *Flavia Publicia, Terentia Flaviola, Numisia Maximilla, Prætextata Crapi filia.* On possède, à cette heure, près de vingt statues ou fragments, dont plusieurs sont d'un excellent style. Je mentionnerai entre autres un marbre dont j'enverrai la photographie dès qu'elle sera faite, et qui fut

consacré à une vestale du IVe siècle. Pour rendre l'image plus digne de la vierge qu'on voulait honorer, on avait choisi une statue antique d'un type semblable à celui de la *Pudicitia* et dont on avait enlevé la tête pour lui substituer celle de la prêtresse. Celle-là, malheureusement, nous manque, car il eût été intéressant de voir à quel degré s'accusait le raccord opéré dans un âge où les arts étaient dans un si triste déclin. Des bijoux, suivant l'usage antique, ornaient plusieurs de ces simulacres, et l'un d'eux porte encore la marque circulaire des points où un collier avait été fixé. On pense involontairement, devant cette parure du marbre, au passage où Zosime raconte comment, à la fin du IVe siècle, la femme de Stilicon enleva, malgré les imprécations d'une vieille vestale, le riche collier d'or d'une image de sibylle. J'ai nommé plus haut *Flavia Publicia;* une statue trouvée auprès d'un cippe qui portait ce nom, et dont la tête n'a relativement que peu souffert, est regardée comme son image. L'un des cippes nombreux qui lui étaient consacrés, dans l'*atrium,* porte l'inscription suivante :

FLAVIAE PVBLICIAE
VV MAX [1]
SANCTISSIMAE
AC RELIGIOSISSIMAE
M·AVRELIVS HERMES
OB EXIMIAM EIVS
ERGA SE BENIVOLENTIAM
PRAESTANTIAMQVE

Au contraire de trois autres marbres dont M. Diehl a fait tenir, pendant mon absence de Rome, une copie à l'Académie, et qui avaient servi de base à des pilastres, dans une construction du moyen âge, cette inscription a été retrouvée, avec

(1) *Virgini Vestali maximæ.*

d'autres, dans l'*atrium* même. Comme l'Académie l'a su par une première communication, le nom d'une vestale à laquelle était dédiée une inscription de l'an 364 a été effacé au ciseau, comme on le voit pour ceux de certains empereurs :

OB · MERITVM · CASTITATIS
PVDICITIAE · ADQ · IN SACRIS
RELIGIONIBVSQVE MIRABILIS
.... V · V · MAX
PONTIFICES · V · V · C · C
PROMAG · MACRINIO
SOSSIANO V · C · P · M

On s'est demandé d'où pouvait provenir cette marque connue et certaine d'une *damnatio memoriae*. Ce point demeurera sans doute un problème difficile à résoudre; je dois toutefois faire part à l'Académie d'une explication ingénieuse proposée par M. Marucchi. La supposition d'un manque au vœu de chasteté ne semble guère admissible chez une *vestalis maxima*, probablement assez âgée. On sait, d'un autre côté, que, vers le temps auquel appartient notre inscription, une conversion au christianisme s'était opérée dans les rangs des vestales :

Vittatus olim pontifex
Adscitur per signum crucis,
Ædemque, Laurenti, tuam
Vestalis intuat Claudia.

(Prudent, *Perosteph.*, hymn. II.)

« Peut-être, dit M. Marucchi, le marbre de l'*Atrium Vestae* portait-il le nom d'une vierge devenue chrétienne et répudiée dès lors par les siens. »

Raphaël écrivait, dans une lettre célèbre à Léon X, qu'après tant d'invasions barbares, c'était pitié de voir ceux mêmes qui devaient être les défenseurs de Rome dans ses tristes restes

s'acharner à la détruire. « On a fait, dit-il, de la chaux avec les statues, les débris d'ornements antiques. » Nous ne reconnaissons que trop souvent l'exactitude de ces paroles. Il y a quelque temps, à Ostie, un four à chaux a été exhumé et, de sa charge encore non soumise à l'action du feu, on a retiré les fragments d'une statue de marbre, brisée sans doute à dessein et qui a pu être reconstituée. Même fait à la maison des vestales. Contre le mur du fond touchant au Palatin, étaient un four construit au moyen âge et une salle remplie de la chaux qui en était sortie. Les images que l'on retrouve à cette heure avaient été destinées à alimenter le four. La plus grande partie, rangées avec soin, comme nos piles de bois, formaient un cube de plusieurs mètres. Elles étaient couchées sur le dos, se touchant les unes les autres, et leurs intervalles étaient remplis de débris de marbre apportés pour combler les vides. Lorsqu'une pièce se prêtait mal par sa forme à entrer dans le cube, on en brisait les parties saillantes. C'est ainsi que la base de la seule statue assise qui soit sortie de la fouille a perdu tous ses angles, qui, retrouvés dans le four même, ont pu être remis en place.

Je m'empresserai, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vous faire savoir les futurs résultats des fouilles, qui vont être poussées jusqu'à l'église de Sainte-Marie-Libératrice.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° II.

EXAMEN PAR M. P.-C. ROBERT D'UN TRÉSOR DE MONNAIES GAULOISES ENTRÉ AU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN.

Les monnaies trouvées en Alsace, avec les objets que M. Alexandre Bertrand vient de communiquer à l'Académie,

appartiennent à l'immense famille des pièces d'or gauloises connues en Allemagne sous le nom de *Regenbogen-Schüsselchen.* Ce nom populaire leur vient de la croyance où l'on était qu'elles se montrent après l'orage, lorsque paraît l'arc-en-ciel, et de la forme *scyphoïde* qui les distingue des autres espèces du monde gaulois. On leur attribuait dans les campagnes le rôle de porte-bonheur; on les gardait précieusement, et on les plongeait dans les breuvages destinés aux malades. Le chanoine Schmid a intitulé *Das Regenbogen-Schüsselein* une de ses petites nouvelles, qui roule sur la tradition d'après laquelle ces pièces d'or étaient des dons du ciel réservés aux « enfants du dimanche », *Sonntagskinder,* c'est-à-dire aux enfants heureux [1]. Franz Streber, conservateur du Cabinet des médailles de Munich, a consacré aux *Schüsselchen,* en 1860, une monographie importante [2]. Les spécimens qu'il décrit appartiennent pour la plupart à la Bavière et à la Bohême; ils se sont rencontrés dans ces deux régions, non seulement isolés, mais en trésors comptant plusieurs centaines de pièces. Toutes les découvertes qui avaient eu lieu, il y a vingt-cinq ans, n'étaient pas connues de Streber, et d'autres ont été faites depuis; j'ai eu occasion, dès 1859, de signaler des spécimens exhumés dans le nord de la Cisalpine [3]; en 1862, le docteur Sœtbeer [4] a publié un article où il constate qu'on en a aussi trouvé isolément dans la Thuringe et dans la Hesse rhénane. M. de Longpérier rappelait, en 1863 [5], que des Schüsselchen avaient été rencontrés en Saxe et en Wurtemberg, comme dans la Bavière; le baron de Pfaffenhoffen en a publié en 1869 [6] qui

(1) *Hundert kurze Erzählungen von Christoph von Schmid.* München, 1882, p. 10.

(2) *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen.* In-4°, Munich.

(3) *Lettre à M. de Longpérier sur quelques collections de la Lombardie; Revue numismatique,* 1860, p. 205.

(4) *Forschungen zur deutschen Geschichte,* vol. I.

(5) *Revue numismatique,* p. 143.

(6) *Revue numismatique,* p. 286.

venaient de Hongrie. Le trésor recueilli par le musée de Saint-Germain est le second que la terre d'Alsace ait rendu à la science [1]; je possède deux pièces provenant des environs de Longwy, c'est-à-dire du nord de l'ancien département de la Moselle, et j'ai publié en 1868 un Schüsselchen trouvé à Utrecht [2]. Il faut ajouter que l'usage des monnaies en forme de coupe comme les Schüsselchen a pénétré vers l'Ouest et s'est prolongé assez loin dans les Belgiques; il était naturel que le monnayage rappelât les relations, suite d'une origine commune [3], qui existaient entre les habitants du nord de notre Gaule et les Gaulois de la Grande Germanie, et que les premiers imitassent la forme des espèces dont la circulation s'étendait, chez les seconds, du Danube aux deux rives du Rhin.

On a longtemps attribué les pièces d'or *scyphoïdes* aux Alamans, aux Marcomans, aux Quades, et même aux Huns. On est généralement d'accord aujourd'hui pour les donner toutes à des peuples de race gauloise. Il est difficile de rien affirmer en pareille matière, et il se pourrait, malgré certains témoignagnes historiques, que des peuples germains aient fini par avoir aussi, sinon un monnayage personnel, du moins un monnayage de contrefaçon. Je considérerai toutefois comme admis, dans la suite de cette note, que les Schüsselchen sont des monnaies exclusivement gauloises.

Les monnaies d'or qui nous occupent, dont le droit est convexe et le revers concave, présentent plusieurs types caractéristiques; elles sont presque toujours anépigraphes; quelques-unes cependant portent des légendes qui sont formées d'un seul mot.

(1) *Description raisonnée de la collection de M. P.-Charles Robert*, 1880, p. 87 et fig. 12.

(2) P.-Charles Robert, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. IV, p. 425, fig. 1.

(3) Caes., *Bell. gall.*, II, IV; V, X.

Les types de ces monnaies les plus fréquents sont : 1° un serpent au droit, sur le côté bombé; au revers, soit un torques embrassant dans son ouverture de petits globes ordinairement au nombre de six, soit trois systèmes de S accolés, partageant la concavité en trois parties égales[1]; 2° au droit une tête d'oiseau entourée d'une couronne; au revers, soit un torques avec de petits globes, soit une croisette à branches aiguës, ayant au-dessus d'elle deux fleurons et, au-dessous, trois petits globes[2]; 3° le côté bombé est uni ou chargé tantôt d'un globe d'où part un petit faisceau de tiges aboutissant parfois à d'autres globes, tantôt d'une sorte de feuille digitée; le revers est occupé dans le bas par un lourd croissant et dans le haut par des rayons partant du centre et aboutissant à la circonférence[3]; ce croissant affecte parfois la forme d'un bateau, avec une cabine se détachant sur les rayons du fond[4]; 4° au droit, sur le flan bombé et uni ou orné d'une sorte d'étoile, est écrit horizontalement un nom de chef; au revers, soit le bateau avec rayons, soit deux saillies, à peu près ovoïdales, entourées de dentelures[5].

Il existe d'autres types, sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister ici, attendu qu'aucune des pièces acquises par le musée de Saint-Germain ne s'y rattache; je signalerai seulement, au droit, une sorte de bipenne, un *triquetrum,* des courbes ressemblant à ce qu'on appelle aujourd'hui une accolade, un objet ayant à peu près la forme d'une lyre ou une tête de cerf vue de face; enfin, un profil humain disposé sur le bord

[1] Streber, *op. laud.*, pl. I, fig. 4 et 16.

[2] Streber, *op. laud.*, pl. II, fig. 19 et 25.

[3] P.-Charles Robert, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1868, p. 424 et suiv., et fig. 3, 4, 5 et 7.

[4] P.-Charles Robert, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1868, p. 423, et fig. 1 et 2.

[5] Pfaffenhoffen, *Revue numismatique*, 1869, p. 288, et pl. XII, fig. 1, 2 et 3.

de la pièce, ou une tête à chevelure compliquée occupant tout le champ [1].

Il serait trop long d'indiquer ici les principaux revers qui se combinent avec ces types de droit.

Quant aux pièces plus ou moins *scyphoïdes* fabriquées chez les Belges, à l'ouest et au sud du Rhin, et qui se rattachent par leur forme aux Regenbogen-Schüsselchen, elles présentent une tête barbare au droit, et un cheval au revers. Tantôt cette tête consiste en un simple profil disposé sur les bords de la pièce comme sur les véritables Schüsselchen [2], tantôt cette tête est informe et composée d'éléments bizarres et dégénérés, qui la rendent à peu près méconnaissable; dans ce cas, le cheval, dont les membres ont été poinçonnés un à un, dans le coin métallique, rentre dans la catégorie que Lelewel classait sous le titre de *cheval désarticulé* [3]. Il arrive aussi, le revers restant le même, que le droit soit uniface, comme sur quelques-uns des Schüsselchen trouvés en Alsace et décrits par Streber. Enfin, chose remarquable, le cheval désarticulé du revers s'est retrouvé dans le sud-est de l'Angleterre, avec un droit soit complètement uni [4], soit chargé d'un nom de chef écrit horizontalement au milieu du champ [5], ce qui consacre une double tradition venue des contrées danubiennes.

Le trésor entré au musée de Saint-Germain se compose de

(1) Trouvaille faite aux environs de Metz; *Catalogue raisonné* de ma collection, in-8°, 1880, p. 74.

(2) Voir, au sujet des monnaies d'or *scyphoïdes* de la Belgique, ce que j'en ai dit dans le *Catalogue raisonné* de ma collection, in-4°, 1880, p. 66 et 67.

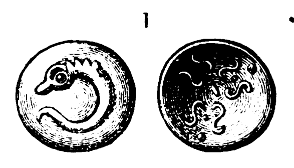
(3) Lelewel, *Types gaulois et celtiques*, atlas, pl. III, fig. 36.

(4) John Evans, *The coins of the ancient Britons*, Londres, 1864, pl. D, fig. 1.

(5) John Evans, *The coins of the ancient Britons*, Londres, 1864, pl. I, fig. 1 et 2.

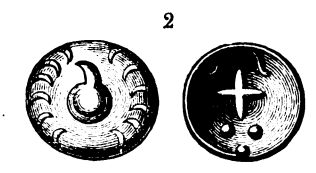
quarante-huit statères et de deux tiers de statère. Parmi les statères, on distingue :

1



Spécimen offrant le type du serpent au droit et, au revers, les trois groupes de S accolés; c'est, comme on le voit, la seconde variété du premier type principal indiqué plus haut. Le flan est de plus petit diamètre qu'à l'ordinaire, mais très épais. Trois exemplaires, pesant 7gr,70, 7gr,72 et 7gr,80.

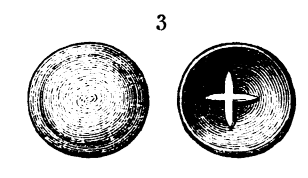
2



Au droit, dans une couronne, la dégénérescence d'une tête d'oiseau; au revers, la croisette, les points et les deux courbes qui constituent le second revers du deuxième type principal. Un seul exemplaire, pesant 7gr,75.

Le trésor ne renferme aucun spécimen du type du torques avec petits globes, qui se trouve si souvent au revers des Schüsselchen, lorsque le serpent ou l'oiseau occupent le droit.

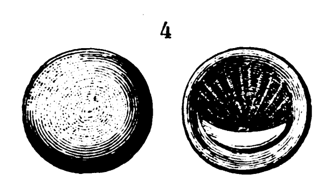
3



Au droit, une calotte sphérique légèrement aplatie; au

revers, dans la concavité, une croisette analogue à celle du numéro précédent, mais sans aucun accessoire. Dix exemplaires, pesant chacun à peu près exactement $7^{gr},60$. C'est une variété déjà décrite par Streber sous le numéro 102.

4



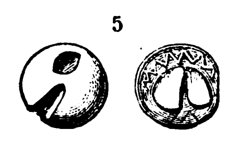
Le côté bombé uni; au revers, le croissant ou le bateau, duquel émergent des rayons; c'est une variété du troisième type principal que j'ai indiqué plus haut. Cette pièce, de très mauvaise exécution, ne pèse que $7^{gr},15$.

Plusieurs variétés de coin de cet exemplaire, avec quelques différences de détail dans le type, faisaient partie de la trouvaille, dont les quarante-huit statères se complétaient par un certain nombre de pièces à faces unies au droit et au revers, et par des spécimens fort barbares présentant des creux et des protubérances assez difficiles à expliquer.

On peut remarquer que les pièces du musée décrites sous les numéros 1 à 4 présentent des poids qui vont en décroissant; ce qui, d'après un principe qui s'est souvent justifié, annoncerait une succession chronologique.

Il me reste à dire quelques mots de deux subdivisions qui portent à cinquante le nombre des pièces entrées au musée.

5



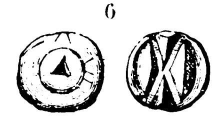
Au droit, sur une calotte sphérique aplatie, une cavité à peu près elliptique et une gorge ouvrant sur le bord. Au re-

vers, sur un fond légèrement concave, deux saillies à pointes allongées; le tout dans une bordure dentelée.

Bon or, $2^{gr},30$, ce qui donnerait pour l'entier $6^{gr},90$.

Cette pièce est de même type qu'un tiers de statère publié par de Pfaffenhoffen [1] et sur le côté bombé duquel on voit, au lieu de deux trous, le nom BIAT(EC) écrit le long d'un diamètre horizontal.

6



Au droit, une calotte sphérique entamée par une petite cavité triangulaire. Au revers, sur un fond légèrement concave, quatre élévations, celles de gauche et de droite en forme de losange, les deux autres triangulaires.

Bon or, $2^{gr},35$, ce qui donnerait pour l'entier $7^{gr},05$. Ce spécimen me paraît nouveau.

Examinons maintenant s'il est possible de dire quels sont les peuples gaulois à qui il faut attribuer les Regenbogen-Schüsselchen et, en particulier, les pièces entrées au musée de Saint-Germain. Streber, en se basant sur les provenances connues il y a vingt-cinq ans, faisait honneur à des Gaulois établis en Vindélicie des pièces qui sont si communes au sud du Danube. On sait que la Vindélicie était riche en or, au témoignage des auteurs anciens, et qu'elle demeura indépendante jusqu'aux conquêtes des Romains sous Auguste, l'an 15 avant l'ère chrétienne. Quant aux pièces rencontrées au nord du Danube, et particulièrement en Bohême, il croit devoir les répartir entre les Helvètes, les Tectosages et les *Boii*. C'est à ce dernier peuple que M. Muret, dans le catalogue du Ca-

[1] *Revue numismatique*, 1869-1870, p. 290, et pl. XII, fig. 2 et 3.

binet des médailles, et que la plupart des numismatistes attribuent exclusivement l'immense monnayage dont les produits pullulent au nord et au sud du Danube, se rencontrent sur les bords du Rhin et pénètrent, d'une part, dans la Cisalpine, de l'autre, en Belgique, où ils deviennent des prototypes plus ou moins usités. Les Boïi, qui ont donné leur nom aux contrées où abondent le plus les Regenbogen-Schüsselchen, ont nécessairement pris une large part à leur fabrication; mais il est probable qu'ils ne peuvent revendiquer tous les types retrouvés : ainsi la tête à chevelure compliquée[1] du dernier des types principaux que j'ai mentionnés plus haut est identique à celle qui est représentée sur la monnaie d'argent bien connue du chef helvète Orgetorix (ORGETIRIX, ORCIITIRIX)[2], mentionné par César. Il est donc naturel de donner le Schüsselchen qui porte cette tête, et qui appartient à la fin de l'autonomie gauloise, aux Helvètes aussi bien qu'aux Boii, leurs alliés dans la tentative d'invasion au delà des Alpes qui échoua devant les légions romaines.

En résumé, le rapatriement des divers Schüsselchen n'a pu être fait d'une manière complètement satisfaisante, car les éléments de la classification n'étaient pas encore suffisants. Le docteur Kupido, de Maehr Trübau, s'occupe d'un grand travail dans lequel ce vaste problème sera sans doute examiné.

Il est aussi difficile de déterminer exactement l'âge des Schüsselchen que de dire où ils ont été frappés.

Franz Streber les croit antérieurs aux statères de Philippe de Macédoine, dont les types, c'est-à-dire le bige et la tête d'Apollon, ont été copiés si abondamment par les peuples de notre Gaule et particulièrement par les Arvernes. M. de Longpérier démontre qu'ils sont moins anciens que les statères de Philippe, et même que les imitations pannoniennes des tétra-

(1) Streber, fig. 86 et 87.
(2) P.-Charles Robert, *Catal.*, p. 46.

IMPRIMERIE NATIONALE.

drachmes de Macédoine; mais, sans paraître la croire récente, il ne se prononce pas sur l'époque où leur émission a pu commencer [1].

Le docteur Sœtbeer, qui fait honneur aux Boii de toutes ces monnaies, les fait remonter au deuxième siècle avant l'ère chrétienne.

Sans se prononcer sur l'âge de tous les types des monnaies qui nous occupent, M. de Pfaffenhoffen, développant une observation de M. Mommsen [2], a établi d'une manière judicieuse que le type formé, au droit, du nom de chef BIATEC écrit horizontalement, et, au revers, du bateau ou du croissant surmonté de rayons, est postérieur à l'an 62 avant notre ère, car un trésor découvert en Hongrie a montré, à côté de pièces d'or *scyphoïdes* portant BIATEC, des tétradrachmes d'argent plats où se lisait également ce nom, mais dont le type avait été emprunté à des deniers romains frappés en cette même année [3].

Ajoutons que beaucoup de Schüsselchen paraissent ne pas procéder, quant à leur taille, du système des statères de Philippe ou d'Alexandre, mais présentent le même poids que l'*aureus* de la République romaine [4].

Enfin toutes les variétés des Schüsselchen sont, par leurs divers caractères, incontestablement moins anciennes que les belles imitations des statères d'or de Philippe frappées dans notre Gaule, et particulièrement chez les Arvernes. Je suis donc disposé à croire que les monnaies d'or *scyphoïdes* ne remontent guère au delà du premier siècle avant l'ère chrétienne. Mais si la fabrication de ces monnaies a commencé plus tard que celle d'espèces empruntées au type grec par différents peuples

(1) *Revue numismatique*, 1863, p. 149.
(2) *Histoire de la monn. romaine*, trad. de Blacas et de Witte, t. III, p. 287.
(3) *Revue numismatique*, 1869-1870, p. 287.
(4) A. de Longpérier, *Revue numismatique*, 1863, p. 435.

gaulois, soit de la Pannonie et de diverses contrées danubiennes, soit de notre Gaule, elle a duré plus longtemps. En effet, les Schüsselchen ont été abondants, entre le Rhin et le Danube, dans des contrées qui n'ont jamais été soumises à la puissance romaine ou qui ne l'ont été que fort tard; on les retrouve jusqu'au nord de la Belgique, qui avait échappé aux armes de César, et leur type, sinon leur forme, apparaît dégénéré dans l'île de Bretagne, qui a conservé son autonomie monétaire jusqu'au temps de Claude.

Au contraire, les monnaies gauloises de type grec ou de type romain avaient pris leur origine dans des contrées qui étaient plus voisines des possessions romaines et qui furent, par conséquent, conquises les premières. Ainsi, pour ne parler que des cités soumises par César, l'or, véritable étalon monétaire, privilège de l'*imperium,* fut immédiatement banni des ateliers gaulois, où l'argent et le cuivre se maintinrent seuls jusqu'à l'organisation définitive des Gaules par Auguste au concile de Narbonne.

En résumé, la fabrication des Schüsselchen s'est prolongée plus longtemps que celle des espèces d'or du centre et du sud de notre Gaule; mais je serais disposé à croire qu'elle a commencé plus tard que les imitations du statère de Philippe par les Arvernes, et que, par conséquent, son existence n'a pas été très longue.

Mais revenons au trésor acquis par le musée de Saint-Germain. On a vu plus haut qu'il ne présente aucun spécimen du statère au type du torques enveloppant de petits globes dans son ouverture, type qui paraît relativement ancien. D'un autre côté, il renferme des exemplaires dégénérés, où se reconnaît encore le croissant ou le bateau surmonté de rayons, dispositif monétaire que de Pfaffenhoffen croit des moins anciens. Le premier des deux tiers de statère qu'il contient montre un type bizarre qui s'est retrouvé également en Hon-

grie avec la légende BIAT(EC) abrégée; enfin une bonne partie des spécimens qui s'y trouvent est fort barbare d'exécution. Quant au type qui montre, d'un côté, une tête d'oiseau et, de l'autre, une croix à branches aiguës avec divers accessoires, il ne faut pas oublier qu'il s'est aussi rencontré en Italie, principalement entre le Pô, la Sesia et la Dora Baltea [1], c'est-à-dire dans le pays des Insubres. On ne peut plus supposer aujourd'hui, avec M. J. Friedlaender [2], que ces pièces aient été frappées sur place par les Gaulois, aux temps reculés de leur indépendance. Il y a en effet de ces Schüsselchen qui portent une légende latine et qui se rapprochent de la pièce récente où on lit BIATEC. M. Domenico Promis [3] cherche à démontrer que ces pièces d'or ont été apportées par les Cimbres, qui les auraient perdues dans les environs de Verceil, où ils furent vaincus en 101 avant notre ère. Cette opinion donnerait encore à ces Schüsselchen au type de l'oiseau déformé et de la croix à branches aiguës une ancienneté assez respectable; mais, pour moi, je les crois moins anciens et sans doute contemporains ou à peu près des pièces d'or et d'argent à la légende BIATEC; car un fait isolé, tel que la marche ou la défaite d'une armée, n'explique pas la présence, dans un pays, de monnaies qui s'y exhument encore de divers côtés, après deux mille ans de culture; c'est au commerce qu'il appartient de produire des émigrations de numéraire assez considérables pour laisser des traces si durables. Or la contrée où l'on trouve le plus habituellement en Italie les monnaies dont il est question aboutit au passage du Saint-Bernard, et l'on sait que les Insubres, qui avaient été les plus puissants des

[1] Cf. P.-Ch. Robert, *Lettre à M. de Longpérier*, *Revue numismatique*, 1859, et D. Promis, *Ricerche sopra alcune monete antiche scoperte nel Vercellese*, mémoire lu à l'Académie des sciences de Turin le 17 septembre 1865.

[2] *Revue numismatique française*, 1868, p. 129 et suiv.

[3] *Op. laud.*, p. 5 et 6.

Gaulois de la Cisalpine, étaient en relations avec les Gaulois du nord des Alpes [1].

Pour toutes ces raisons, je crois que l'enfouissement du trésor entré au musée de Saint-Germain est relativement peu ancien, et peut-être postérieur à la suppression sous César des ateliers d'or entre les Alpes et l'Océan. La même observation doit s'appliquer à l'autre trésor, qui m'a été indiqué comme ayant été trouvé, il y a quelques années, aux environs de Mulhouse, et dont j'ai acquis quelques spécimens, variétés du type du bateau [2].

De ce qui précède on pourra conclure qu'il ne paraît pas que les monnaies d'or trouvées en Alsace y aient été frappées; il est plus probable qu'elles y ont été apportées par le commerce, comme celles qui se rencontrent dans la Cisalpine.

N° III.

L'EMPLACEMENT DE LA MER INTÉRIEURE D'AFRIQUE, PAR M. LE DOCTEUR ROUIRE.

Les récentes découvertes géographiques qui viennent d'avoir lieu en Tunisie ont permis de constater l'existence d'un nouveau bassin hydrographique dans la Régence, le bassin du lac Kelbiah. Une grande artère, dont personne jusqu'ici n'avait soupçonné la continuité et le long parcours, descend de Tebessa et se rend dans le golfe de Hammamet, où elle se jette entre Sousa et Erghela. A quelque distance du littoral se trouve le grand lac Kelbiah. Le fleuve vient mêler ses eaux aux siennes, puis reparaît au delà. Ce n'est plus alors qu'un thalweg sans berges, qu'un canal d'écoulement par où le lac Kelbiah, à l'époque des crues, déverse le trop-plein de ses eaux dans la mer.

En présence de ces découvertes, il m'a paru intéressant de

(1) Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alexandre, t. III, p. 101.

(2) *Catalogue raisonné* des monnaies gauloises de ma collection, 1880, p. 87.

saisir les rapprochements qui peuvent exister entre ce nouveau bassin hydrographique et l'ancien fleuve Triton. Mon intention, aujourd'hui, est de démontrer que, quoi qu'en ait affirmé le commandant Roudaire, la baie de Triton d'Hérodote et de Scylax se trouvait au nord de Sousa, que le lac Triton n'est autre que le lac Kelbiah, que les témoignages des anciens sur le fleuve Triton s'appliquent à la nouvelle artère de la Tunisie centrale, qu'enfin, entre leurs textes, à un détail près, il existe sur tous ces points une concordance absolue.

Les historiens et les géographes qui nous ont donné des renseignements précis sur ce bras de mer ont vécu pendant une période de quatre cents ans. Ce sont Hérodote, Scylax, Pomponius Mela et Ptolémée. Je vais commencer par exposer le texte de Scylax; cette citation est empruntée au paragraphe 110 de la Collection des petits géographes grecs.

Τὰ δὲ ἔξω τῆς Σύρτιδος παροικοῦσι Λίϐυες Λωτοφάγοι ἔθνος μέχρι τοῦ σ7όματος τῆς ἑτέρας Σύρτιδος..................

....

Au delà de cette Syrte (c'est la grande Syrte, dont a parlé Scylax), habite la nation des Lotophages jusqu'à l'embouchure de l'autre Syrte...

....

Κατὰ ταύτην (νῆσον Κερχινῖτιν) Θάψος. Παράπλους ἀπὸ ταύτης εἰς Θάψον ἡμέρας καὶ ἡμίσεως. Ἀπὸ δὲ Θάψου [καὶ Λέπ7εως] τῆς μικρᾶς καὶ Ἀδρύμητός ἐσ7ι κόλπος μέγας εἴσω, ἐν ᾧ ἡ Σύρτις ἡ μικρὰ, Κερχινῖτις καλουμένη, πολὺ τῆς ἄλλης Σύρτιδος χαλεπωτέρα καὶ δυσπλοωτέρα.

En face de Cercinna se trouve Thapsus. La navigation de cette île à Thapsus est d'un jour et demi. De Thapsus, l'on va à la petite Leptis et à Adrymès, *et au-dessus de ces villes un grand golfe s'enfonce dans les terres;* dans ce golfe est la petite Syrte, ainsi appelée de l'île de Cercinna, bien autrement dangereuse et d'une navigation bien plus difficile que l'autre Syrte.

Μετὰ δὲ τὴν Σύρτιν ταύτην ἐσ7ὶ Νεάπολις. Παράπλους δὲ ἀπὸ Ἀδρύμητος ἐπὶ Νεάπολιν ἡμέρας ἐσ7ί. Μετὰ δὲ Νεάπολιν Ἑρμαία ἄκρα καὶ πόλις.

Après cette Syrte vient Neapolis. La distance d'Adrymès à Neapolis est d'un jour. Après Neapolis est le promontoire et la ville de Mercure.

Ainsi Scylax établit clairement que la baie de Triton était au nord d'Adrymès (de la Sousa actuelle). Elle était aussi au nord de Thapsus, de Leptis parva, c'est-à-dire au nord du Sahel actuel, dont Sousa est la localité la plus avancée au nord. Elle était au midi de Neapolis (la Nebeuil actuelle). Il est difficile d'être plus net, plus précis que ne l'est Scylax, et le témoignage de ce géographe est d'autant plus probant qu'il est le contemporain de cette mer, qu'il est le premier des géographes grecs qui en ait parlé.

L'auteur du Périple, ayant déterminé l'emplacement de la baie de Triton, nous révèle les particularités de ce bras de mer.

Ἐν ταύτῃ τῇ Σύρτιδι ἐνέστηκεν ἡ νῆσος [Τριτωνὶς] καλουμένη, καὶ ποταμὸς Τρίτων, καὶ αὐτόθεν ἐστὶν Ἀθηνᾶς ἱερὸν Τριτωνίδος.	Dans cette Syrte se trouvent une île Triton et le fleuve Triton; là est aussi un temple dédié à Minerve.
Στόμα δὲ ἔχει ἡ λίμνη μικρὸν, καὶ ἐν τῷ στόματι νῆσος ἔπεστι· καὶ ὅταν ἀνάπωτις ᾖ, ἐνιότε ἡ λίμνη οὐκ ἔχειν εἴσπλουν φαίνουσά ἐστι.	L'ouverture de la baie est étroite, et l'on y voit une île à son entrée; au reflux de la mer, les vaisseaux ne peuvent pénétrer dans la baie.
Ἡ δὲ λίμνη ἐστὶ μεγάλη, τὸ περίμετρον ἔχουσα ὡς σταδίων χιλίων.	Cette baie est grande, elle a près de mille stades de pourtour.

Le livre IV des Histoires d'Hérodote (CLXXVIII) contient des détails absolument pareils sur la baie de Triton :

Λωτοφάγων δὲ παρὰ θάλασσαν ἔχονται Μάχλυες. Κατήκουσι δὲ ἐπὶ ποταμὸν μέγαν τῷ οὔνομα Τρίτων ἐστί.................	Au-dessous des Lotophages et en remontant la mer, se trouvent les Machlyes. Ceux-ci s'étendent jusqu'au grand fleuve Triton.
Ἐκδιδοῖ δὲ οὗτος ἐς λίμνην μεγάλην Τριτωνίδα. Ἐν δὲ αὐτῇ νῆσος ἔνι τῇ οὔνομα Φλά.	Ce grand fleuve se jette dans la baie de Triton. Dans cette baie se trouve une île nommée Phla.

Ainsi, grâce à Hérodote et à Scylax, nous savons que la baie de Triton a une communication étroite avec la mer, qu'à

l'entrée de cette communication se trouve une île nommée Phla, que le périmètre de la baie a un développement de mille stades, qu'il vient s'y jeter un grand fleuve, nommé, lui aussi, le fleuve Triton.

Il est encore permis de contrôler sur les lieux la rigoureuse précision de ces indications de Scylax et d'Hérodote. Le lac Kelbiah n'a pas un niveau constant. A l'époque des crues, les eaux débordent du lac et vont se réunir à celles du golfe de Hammamet. La nappe d'eau déterminée par la crue du lac Kelbiah s'étend alors sans interruption de la mer jusqu'au pied des hautes falaises d'El-Homk, situées, dans l'intérieur des terres, à une distance de cinquante kilomètres du rivage, et si l'on fait le relevé du pourtour de la nappe d'eau, on trouvera que ce pourtour atteint le même développement que celui assigné par l'auteur du *Périple*.

L'étroitesse de la communication de la baie avec la mer peut être également vérifiée sur place. Un cordon littoral, dont la formation n'est pas encore terminée, s'est interposé entre les eaux de l'ancien golfe et celles de la mer. La longueur de ce cordon littoral correspond à l'ancienne branche de communication de la baie de Triton. Or cette longueur ne dépasse pas (quinze cents) mètres.

Il n'y a pas jusqu'à l'île de Phla qui ne puisse être reconstituée.

Après sa sortie du lac, le lit de l'Oued Menfès, qui déverse les eaux du lac dans la Sebkha Djeriba et dans la mer, se divise presque aussitôt en deux bras, qui contournent une sorte de tertre, long de six kilomètres, large de trois environ et situé entre la Sebkha Djeriba et le lac Kelbiah. Au centre même de ce long monticule se trouve un douar, et au couchant, sur ses dernières pentes, quelques ruines auxquelles les Arabes ont donné le nom d'Henchir Djemiah; la différence d'altitude avec les terrains environnants et sa situation entre les deux canaux

d'écoulement de l'Oued Menfès ne laissent aucun doute sur ce fait que, à une époque où le pays était couvert d'eau, ce tertre était une île. D'ailleurs il en est de même aujourd'hui lors des crues du lac Kelbiah.

Entre l'époque d'Hérodote et de Scylax et le premier siècle de notre ère, un cordon littoral se forma entre la baie de Triton et la mer. Une partie des eaux de l'ancien golfe resta dans l'intérieur des terres. A la baie de Triton succéda le lac Triton. Pomponius Mela parle le premier de ce lac. Dans le chapitre VII du livre I de sa Géographie de la terre, Pomponius décrit la région qui est au midi de Carthage, il indique d'une manière précise son emplacement.

Hadrumetum, Leptis, Clupea, Macomades, Thenæ, Neapolis hinc ad Syrtim adjacent. Syrtis sinus est centum millia fere passuum qua mare accipit patens, trecenta qua cingit. . . . . Super hunc ingens palus amnem Tritona recipit ipsa Tritonis, unde et Minervæ cognomen inditum est, ut incolæ arbitrantur, ibi genitæ. . . . . Ultra est Œa oppidum et Cynips fluvius, tum Leptis altera et Syrtis, nomine atque ingenio par priori, cæterum, altero fere spatio, qua dehiscit, quaque flexum agit, ampliori.

Je traduis :

Hadrumète, Leptis, Clupée, Macomades, Thapsus et Neapolis sont adjacentes à la Syrte. La Syrte est un golfe de près de cent mille pas d'ouverture et de trois cent mille pas de circonférence. Au-dessus est le grand lac Triton, où se jette le fleuve Triton et d'où est venu le surnom que l'on donne à Minerve. Les habitants du pays croient que cette déesse est née sur les bords du lac. Plus loin sont la ville d'Œa et le fleuve Cynips; puis une autre Leptis et une autre Syrte, semblable à la première par son nom et par ses qualités dangereuses, mais d'une étendue plus considérable encore.

Quelques-uns ont affirmé que le golfe dont parlait Pomponius était le golfe de Gabès. La lecture même de ce passage montre cependant bien que le géographe latin ne s'écarte pas

de la version de Scylax, en ce qui concerne l'emplacement du Triton, c'est-à-dire qu'il en précise la situation toujours le long du golfe de Hammamet. Les villes mentionnées par Pomponius comme attenantes à la Syrte sont, dans leur ensemble, autant de villes situées sur le golfe de Hammamet.

La connaissance précise de la baie de Pomponius est d'une grande importance, car elle entraîne avec elle la fixation de l'emplacement du lac Triton. D'après le texte latin, ce lac est situé au-dessus de la Syrte, c'est-à-dire qu'il est au-dessus par rapport au littoral, par rapport au voyageur qui longe le rivage. Il est au-dessus de la côte qui borde le golfe de Hammamet.

Ainsi le texte de Pomponius vient confirmer celui de Scylax. Le lac Triton a le même emplacement que la baie de Triton.

D'après les textes d'Hérodote, de Scylax et de Pomponius Mela, un grand fleuve, le fleuve Triton, venait se jeter dans la baie. Or, sur ce fleuve, Ptolémée, dans sa table II du chapitre III de la description de l'Afrique, donne les renseignements les plus précis. Il prend ce fleuve à sa source et le suit jusqu'à son embouchure.

Καὶ τὸ Οὐσάλετον ὄρος ἀφ' οὗ ῥεῖ ὁ Τρίτων ποταμὸς καὶ ἐν αὐτῷ λίμναι ἥ Τριτωνῖτις καὶ ἡ Παλλὰς καὶ ἡ Λιβύη καλουμένη.

Et le mont Ousselet où prend sa source le fleuve Triton, et sur ce fleuve se trouvent le lac de Triton, le lac de Pallas et le lac de Libye.

Ainsi, d'après Ptolémée, le fleuve Triton a sa source au mont *Οὐσάλετον*. Sur le parcours de ce fleuve s'échelonnent trois lacs.

Appliquons ces données à la nouvelle artère de la Tunisie centrale qui va se déverser dans le lac Kelbiah.

A son embouchure dans ce lac, le fleuve porte le nom d'Oued Bagla. L'Oued Bagla est formé de la réunion du Zeroud et du Marcuelil. La première de ces branches se prolonge jusqu'à Tebessa, la seconde, qui est la plus septen-

trionale, a sa source au mont Ousselet. Le mot *Οὐσάλετον* de Ptolémée s'est conservé intact pendant dix-sept siècles dans le pays.

Ce fait, si concluant, est rendu décisif par quelques lignes empruntées à la même table de Ptolémée. Le géographe grec y précise la position même de ce mont *Οὐσάλετον*.

Καὶ τὸ Μάμψαρον ὄρος, ἀφ' οὗ ὁ Βαγράδας ϖοταμὸς ῥεῖ,	Et le mont Mampsarus, au pied duquel le Bagradas prend sa source;
Καὶ τὸ καλούμενον Διὸς ὄρος,	Et le mont Jupiter (*Jovis*);
Καὶ τὸ Οὐσάλετον ὄρος.	Et le mont Ousselet.

Ainsi le mont *Οὐσάλετον* était au midi du Bagradas et du *mons Jovis.*

Or le mont Ousselet actuel est au midi de la Medjerdah (ancien Bagradas) et du mont Djougar, dans lequel on s'accorde à reconnaître l'ancien *mons Jovis.*

Le Marcuelil, qui a sa source à la montagne de l'Ousselet, descend dans la plaine de Kaïrouân; là, en aval de la ville, son lit s'enfle en une longue dilatation fusiforme, vrai lac de cinq kilomètres de large sur autant de long, à sec pendant l'été, rempli d'eau en hiver; puis apparaît le lac Kelbiah, puis la grande Sebkha Djeriba, et c'est après avoir traversé cette série de lacs que ses eaux vont se mêler à celles du golfe de Hammamet.

Ainsi les trois lacs qui, au dire de Ptolémée, se trouvaient sur le parcours du fleuve Triton se retrouvent, eux aussi, sur le cours de l'Oued Marcuelil. Au premier lac en aval de Kaïrouân correspond le lac de Libye, au lac Kelbiah et à la Sebkha Djeriba, les lacs de Triton et de Pallas.

Une seule objection pourrait être faite à cette thèse : c'est celle qui serait tirée d'un passage où Ptolémée énumère les particularités du littoral et parle de l'embouchure du fleuve Triton, après avoir cité Macomades et Thenæ.

Voici ce passage :

Thenæ, Θέαιναι.
Macomades, Μακόμαδα.
Tritonis fluvii ostia, Τρίτωνος ποταμοῦ εκβολαί.
Tacape, Κάπη ἢ Τακάπη.

Divers commentateurs ont cru pouvoir inférer de là que l'embouchure du fleuve se trouvait entre Macomades et Tacape.

D'abord il y a ici une impossibilité géographique. Entre Macomades et Tacape, il n'y a nulle part trace de l'embouchure d'un cours d'eau que l'on puisse prendre pour le fleuve Triton. Je dois faire observer ensuite que, dans la longue nomenclature transmise par Ptolémée, l'auteur ne s'est pas toujours astreint à suivre l'ordre géographique dans lequel s'échelonnent les villes et les rivières. Bien des inexactitudes de ce genre pourraient être relevées dans le texte du géographe grec. Mais Ptolémée va se rectifier lui-même au cours du même chapitre. Après avoir parlé des villes situées entre Tabarcah et le fleuve Bagradas, puis des localités qui sont placées entre le Bagradas et le Triton,

Μεταξὺ δὲ Βαγράδα ποταμοῦ καὶ τοῦ Τρίτωνος ποταμοῦ ὑπὸ μὲν Καρχηδόνα·

Μαξοῦλα παλαιὰ, Θέμισα, Κούϊνα κολωνία, Οὔθινα, Μέδικάρα, Θουβουρβὼ, Τούκμα, Βουλλαμῆνσα, Κέρβικα, Νούρολι, Τικελία, Σασοῦρα, Κίλμα, Οὐεπίλλιον, Θάββα, Τιχάσα, Νεγέτα, Βούνθων.

Entre le Bagradas et le fleuve Triton, au-dessous de Carthage, [sont] :

Maxula vetus, Themisa, civitas Cuina, Utina, Mediocera, Thuburbo, Thæma, Bullamensum, Cerbica, Nurum, Ticela, Sassura, Gilma, Vespillum, Thaba, Tichesa, Negeta, Bunthum.

il continue :

Ὑπὸ δὲ Ἀδρούμητον πόλιν·

Ἄλμαινα, Οὐτίκνα, Θύσδρος.

Au-dessous d'Adrumète, sont situées :

Alamena, Utina, Thysdrus.

Parmi toutes ces villes comprises entre le Bagradas et le fleuve Triton, celles dont l'emplacement a pu être déterminé ont été reconnues être situées entre la Medjerdah et la nouvelle artère de la Tunisie centrale. Une exception seule doit être faite pour Sassura, qui correspond à la localité actuelle de Zeramdin, située au midi du lac Kelbiah.

Cette nomenclature achevée, Ptolémée continue en nous donnant la liste des villes situées après le fleuve Triton, toujours en descendant vers le sud, et il commence par Adrumète. Ici certes le fleuve Triton ne figure plus comme un simple nom perdu au milieu d'une sèche nomenclature. La situation est prise comme un point de repère géographique important pour l'emplacement des villes de Libye, et le fleuve Triton est indiqué comme étant au midi de la Medjerdah et au nord d'Adrumète, et de son cours au cours de la Medjerdah, se succèdent Maxula vetus, Mediocera, Thuburbo, Gilma, et, au delà de l'autre rive, vers le sud, Adrumète, Thysdrus, Tozeur, Capsa, etc.

La région que traversait le fleuve Triton a été décrite aussi et d'une manière minutieuse par Hérodote.

Les renseignements qu'il nous donne sont consignés en maints endroits du livre IV de ses Histoires :

Chap. CLXXX :

Τούτων δὲ ἔχονται τῶν Μαχλύων Αὐσέες. Οὗτοι δὲ καὶ οἱ μὲν Μάχλυες πέριξ τὴν Τριτωνίδα λίμνην οἰκέουσι, τὸ μέσον δέ σφι οὐρίζει ὁ Τρίτων.

Les Ausenses sont les voisins des Machlyes. Ces deux peuples habitent les bords du lac Triton; ils sont séparés l'un de l'autre par le fleuve Triton.

Chap. CLXXXVII :

Τὸ δὲ πρὸς ἑσπέρης τῆς Τριτωνίδος λίμνης οὐκέτι νομάδες εἰσὶ Λίβυες, οὐδὲ νόμοισι τοῖσι αὐτοῖσι χρεώμενοι.

Ceux qui habitent au couchant du lac Triton ne sont pas nomades et n'ont pas les mêmes coutumes.

Chap. CLXXXVI :

Οὕτω μὲν μέχρι τῆς Τριτωνίδος λίμνης ἀπὸ Αἰγύπτου νομάδες εἰσὶ κρεοφάγοι καὶ γαλακτοπόται Λίβυες.

Depuis l'Égypte jusqu'au lac Triton, les Libyens sont nomades et vivent de viande et de lait.

Chap. CXCI :

Τὸ δὲ πρὸς ἑσπέρης τοῦ Τρίτωνος ποταμοῦ Αὐσέων ἔχονται ἀροτῆρες ἤδη Λίβυες καὶ οἰκίας νομίζοντες ἐκτῆσθαι, τοῖσι οὔνομα κέεται Μάξυες. . . .

Au couchant du Triton et voisins des Ausenses, sont des Libyens laboureurs et sédentaires, ils s'appellent Maxyes.

Ἡ δὲ χώρη αὕτη τε καὶ ἡ λοιπὴ τῆς Λιβύης ἡ πρὸς ἑσπέρην, πολλῷ θηριωδεστέρη τε καὶ δασυτέρη ἐστὶ τῆς τῶν νομάδων χώρης.

Cette contrée, et le reste de la Libye qui regarde à l'occident, est bien plus couverte de forêts et renferme bien plus de bêtes sauvages que le pays des nomades.

Ἡ μὲν γὰρ δὲ πρὸς τὴν ἠῶ τῆς Λιβύης, τὴν οἱ νομάδες νέμουσι, ἐστὶ ταπεινή τε καὶ ψαμμώδης μέχρι τοῦ Τρίτωνος ποταμοῦ, ἡ δὲ ἀπὸ τούτου τὸ πρὸς ἑσπέρης, ἡ τῶν ἀροτήρων, ὀρεινή τε κάρτα καὶ δασέα καὶ θηριώδης.

Et, en effet, la partie orientale de la Libye qu'habitent les nomades est pauvre et sablonneuse jusqu'au fleuve Triton. L'autre partie de la contrée qui regarde à l'occident, et qui est la partie des Libyens agriculteurs, est montagneuse et couverte de forêts.

Ainsi, d'après Hérodote, la nature du sol, l'aspect du pays, n'était plus le même, au nord ou au midi du fleuve Triton. Au couchant du Triton, les Libyens sont laboureurs et sédentaires; à l'orient, ils sont bergers et nomades. Au couchant du Triton, le pays est montagneux, couvert de bois qu'habitent les bêtes sauvages; à l'orient, il est pauvre et sablonneux.

J'ai relevé, dans une des tables de Ptolémée consacrées à la description de l'Afrique, un détail qui vient, d'une manière bien indirecte, bien détournée, confirmer les renseignements

d'Hérodote, et montrer que, dans l'intervalle de six siècles qui s'étend de Ptolémée à Hérodote, le pays n'a guère varié d'aspect. Dans la Table où Ptolémée nous donne l'énumération des montagnes de l'intérieur de la Libye, la Libye déserte, dit-il, commence au mont Ousselet :

Καὶ ὑπὸ τὸ Οὐσάλετον ὄρος Οὐσάλα. Καὶ ἡ ἀκρὴ τῆς ἐρήμου Λιϐύης.	Au pied du mont Ousselet se trouve la ville d'Usala, et là est le commencement de la Libye déserte.

Mais nous savons que le mont Ousselet est précisément la montagne où le fleuve Triton prend sa source, que ce fleuve forme la ligne de démarcation entre la région des terres boisées et fertiles, s'étendant au couchant, et les terres pauvres et sablonneuses, situées à l'orient.

Ptolémée et Hérodote ont donc, sur la région traversée par le Triton, des idées identiques, et la concordance la plus parfaite se trouve exister entre les deux versions.

Je n'ajouterai plus qu'un mot : les détails transmis par Hérodote et Ptolémée sont rigoureusement exacts. L'Oued Marcuelil et le Djebel Ousselet séparent la plaine de Kaïrouân en deux portions distinctes : la portion nord est marécageuse, assez bien arrosée par la Mebhena et ses affluents, et presque partout produit du blé en abondance. C'est là que se trouve le terroir de l'Enfida, et, même en dehors de ce terroir, le pays est d'une fertilité exceptionnelle. La portion sud, au contraire, est sablonneuse, couverte de dunes, inculte en très grande partie. Les tentes des nomades y sont très clairsemées. Il n'y vient que peu de céréales, et les Arabes ont donné au pays le nom significatif de *Djenhem,* qui veut dire « lieu maudit ».

Dans la dernière carte allemande qu'il a publiée sur l'ensemble de la Tunisie et de l'Algérie, Kieper a cherché à re-

présenter la limite des terres cultivables et des terres peu propres à la culture. Or, sur cette carte, la limite coïncide précisément avec le cours de l'Oued Marcuelil. Le géographe moderne ne se doutait certes pas qu'il confirmait ainsi les données des géographes anciens.

La grande baie de Triton n'a pas été, comme l'indiquaient toutes les cartes, comme l'ont dit tous les commentateurs des textes, comme l'affirmait encore, il y a quelques mois, le commandant Roudaire, une immense mer intérieure ayant plus de trois cents kilomètres de long et couvrant tout le sud de la Numidie et de la Byzacène. Ce bras de mer n'a été qu'un étang, semblable à tous les étangs qui bordent les rivages du bassin occidental de la Méditerranée. Seulement, il en a été le plus vaste, car il a pénétré jusqu'à une profondeur de cinquante kilomètres dans l'intérieur des terres, et le plus remarquable, puisqu'un grand fleuve, inconnu hier encore, venait s'y déverser.

N° IV.

DEUXIÈME LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 17 janvier 1884.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je commencerai cette lettre en transcrivant l'inscription d'un cippe trouvé, il y a trois jours, dans les fouilles de l'*atrium* des Vestales. Elle est datée de l'an 214 et se recommande à l'attention par plusieurs points.

Je citerai entre autres les noms des consuls, que nous y trouvons pour la première fois, je crois, complets; puis le

mot *ramulus* pris dans un sens nouveau, celui d'*embranchement* de route.

MAGNO · ET · INVICTO
AC · SVPER · OMNES · PRIN
CIPES · FORTISSIMO
FELICISSIMOQVE
IMP · CAES · M · AVRELIO
ANTONINO · PIO · FEL · AVG
PARTH · MAX · BRIT · MAX
GERMAN · MAX · PONT · MAX
TRIB · POTEST · XVII · IMP · III
COS · IIII · P · P ·
MANCIPES · ET · IVNCTORES
IVMENTARII · VIARVM
APPIAE · TRAIANAE · ITEM
ANNIAE · CVM · RAMVLIS · DIVINA
PROVIDENTIA E|VS (1) · REFOTI · AGENTES
SVB · CVRA · CL · SEVERIANI · MAMILI · SVPERSTITIS
MODI · TERENTINI · PRAEFFF · VEHICVLORVM

Sur le côté droit de la stèle, on lit :

lOC · ADSIGN · AB · CAECILIO · ARIS...
C · V · CVR · OPER · PVBL · ET MAX...
PAVLINO C · V · CVR · AED · SAC...
DEDIC · V · NON · IVL
L · VALERIO · MESSALA · C · SVET
SABINO · COS

Une communication intéressante a été faite à la séance de

(1) E|VS a été gravé sur le marbre dans l'espace étroit qu'occupait une lettre supprimée comme fautive.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'Institut allemand par M. Gamurrini, commissaire des antiquités pour la Toscane et pour l'Ombrie. Il s'agit d'une balance et de son poids retrouvés dernièrement à Chiusi, au fond d'un puits. C'est une balance étrusque, Chiusi, « qui n'a jamais été colonie romaine, ayant, dit le savant professeur, conservé les poids et les mesures qui lui étaient propres. » Elle montre que la livre étrusque était de 212 gr. 20, tandis que la livre romaine était de 327 grammes, fait en rapport exact avec le système monétaire, puisque l'as étrusque équivaut aux deux tiers de l'as romain.

M. Gamurrini a eu également les honneurs de la séance d'ouverture à l'Académie d'archéologie chrétienne, que présidait, l'année dernière, le regretté Père Bruzza. Il a découvert, à la bibliothèque d'Arezzo, un manuscrit renfermant plusieurs écrits inconnus de saint Hilaire de Poitiers : le traité *De mysteriis*, que l'on croyait perdu, et une suite d'hymnes. Un document d'un prix particulier est joint aux œuvres du grand évêque. C'est un Itinéraire en Palestine et dans plusieurs contrées de l'Orient. Il est dû à une femme, qui l'a dédié aux religieuses d'un monastère situé en Provence, et dont elle semble avoir été la supérieure.

Partie de Constantinople, elle visite Jérusalem, où elle arrive pendant la semaine sainte, et assiste aux cérémonies dans l'église du Mont-des-Oliviers, dans celles du Mont-Calvaire et de la Résurrection. La dédicace de celle du Golgotha se célébrait, dit-elle, en mémoire du jour où fut retrouvée la vraie croix. Elle gagne ensuite l'Égypte, afin de voir les lieux nommés dans la Bible et ceux des étapes parcourues dans le désert par les Israélites; elle reconnaît les ruines de Pitom, traverse la terre de Jessé, se rend à Tanis, à Pelusium, puis monte au Sinaï, au Nébo, va à Carnia, pour prier au tombeau de Job. Elle voit ensuite le village de Solima, l'ancienne Salem, où on lui montre les ruines du palais de Melchisedech. A Édesse,

où elle se rend pour visiter le tombeau de saint Thomas, l'évêque lui parle d'une pièce précieusement conservée dans le trésor de l'église; c'est la lettre célèbre de Notre-Seigneur au roi Abgare, que mentionne Josèphe. Elle visite enfin Carra en Mésopotamie, pour revenir à Constantinople par Séleucie et Chalcédoine.

L'Itinéraire mentionne, comme récente, la cession faite, en 363, de la ville de Nisibe aux Perses. Ce document, conclut M. Gamurrini, n'est donc postérieur à cette date que de quelques années. Sa publication, qu'on annonce comme prochaine, sera d'un intérêt particulier pour l'archéologie, l'histoire ecclésiastique et la géographie.

Agréez, etc.

Edm. Le Blant.

N° V.

TROISIÈME LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 4 février 1884.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Les chrétiens et les juifs des premiers siècles, les païens, les hommes du moyen âge, sont représentés en même temps dans les dernières découvertes de Rome. L'*atrium* des Vestales, toujours inépuisable, vient de nous rendre un cippe hexagonal portant une inscription consacrée, comme la plupart des autres, à la grande vestale *Flavia Publicia* (vers l'an 257). Elle est due à l'un de ces ministres des sacrifices dont parle Varron (*Ling. lat.*, VII, 3), et que l'on appelait *fictores*. C'est un chevalier romain dont le nom s'était déjà rencontré sur un marbre sorti des fouilles de la *Basilica Julia.* (*Bullettino dell'*

Instituto archeologico, 1853, p. 117.) Je transcris l'inscription nouvelle :

FL · PVBLICIAE · V · V · MAX · (1)
SANCTISSIMAE · ET · PIISSI
MAE · AC · SVPER · OMNES
RETRO · RELIGIOSISSIMAE
PVRISSIMAE · CASTISSIMAEQVE
CVIVS · RELIGIOSAM
CVRAM · SACRORVM · ET
MORVM · PRAEDICABILEM
DISCIPLINAM · NVMEN · QVOQVE
VESTAE · CONPROBAVIT
Q · VETVRIVS · MEMPHISIVS · V · E · (2)
FICTOR · V · V · DIGNATIONES
ERGA SE · HONORISQVE · CAVSA
PLVRIMIS · IN · SE · CONLATIS
BENEFICIIS

Une communication de notre savant correspondant, M. Henzen, à l'Institut archéologique, a fait connaître l'inscription d'un *tabularius sacrarum pecuniarum provinciae Cretae*, comptable du fisc impérial pour la province de Crète.

A l'Académie pontificale d'archéologie, M. Marucchi a annoncé la découverte par lui faite d'un cimetière juif situé hors de la porte Majeure et remontant au II[e] et au III[e] siècle de notre ère. Les sondages opérés en ce lieu montrent que l'hypogée avait une certaine étendue; plusieurs *ambulacra* et chambres sépulcrales restent encore à déblayer. Dans la partie mise au jour, on a relevé des inscriptions juives tracées en lettres rouges sur l'enduit des tombeaux; elles sont caractérisées par leurs symboles, au nombre desquels figure le chandelier à sept branches, et par la formule *schalom* écrite en

(1) *Virgini vestali maximae.*

(2) *Vir egregius, fictor virginum vestalium.*

hébreu. On y lit souvent les mots bien connus IN PACE DORMITIO EIVS. Je tâcherai d'obtenir des copies de ces épitaphes, pour les transmettre à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Stevenson a présenté à l'Académie d'archéologie chrétienne, naguère présidée par le regretté Père Bruzza, une bulle en plomb portant l'inscription

...ANNES EPĪ

et au revers

ECCL·SRC

D'après cette légende et la forme antique des lettres, le savant archéologue attribue, avec toute probabilité, ce petit monument à Jean, évêque de Syracuse, qui vivait au VIIe siècle et auquel saint Grégoire le Grand a adressé plusieurs lettres.

Des renseignements plus étendus ont été donnés par M. de Rossi sur une importante découverte numismatique dont j'ai déjà entretenu l'Académie. Dans le sol d'une maison construite au moyen âge près de l'*atrium* des Vestales et fondée sur des cippes à inscriptions consacrées à ces prêtresses, une grosse pierre recouvrait un vase grossier de terre cuite renfermant huit cent trente-cinq monnaies et une fibule de cuivre à niellures d'argent. On lit sur cette agrafe les mots :

† DOMNO MA
† RINO PAPA

Deux papes ont porté le nom de Marinus : l'un a régné de 882 à 884; l'autre, de 942 à 946. Les dates des monnaies ne laissent aucun doute sur celui que nomme l'inscription. Une seule, qui est en or, appartient à l'empereur byzantin Théophile (829-840). Sauf quatre, dont deux sont de Pavie, une de Limoges et une de Ratisbonne, toutes ces monnaies

sont anglo-saxonnes. Elles portent les noms de quatre rois d'Angleterre : Alfred le Grand (871-900), Édouard Ier (900-924), Athelstan (924-940), Edmond Ier (940-946).

Viennent ensuite deux rois de Northumbrie : Sitric (914-926), Aulaf Ier ou II (927-944 ou 944-947), et enfin Plegmond, archevêque de Cantorbéry (889-923).

Les deux deniers de Pavie appartiennent à Berengarius (915-924) et à Hugues et Lothaire (931-946).

Celui de Limoges porte le nom d'Eudes (888-898).

Celui de Ratisbonne offre le type des deniers du duc Arnaulph (912-937).

Le trésor retrouvé représente, conclut M. de Rossi, un versement du *denarius Sancti Petri*, payé, comme on le sait, à partir du VIIIe siècle, par les Anglo-Saxons, empressés à venir en pèlerinage à Rome, où ils se groupaient dans des quartiers nommés *Burgus Anglorum* et *Vicus Saxorum*.

C'est encore à M. de Rossi que nous devons la communication d'un marbre récemment découvert au cimetière de Domitilla et portant l'inscription

ΠΑCΙΦΙΛΟC ΟΛΙΧΡΟΝΙΟC ΜΗΝΩ Γ

Au-dessous de cette légende est gravée une représentation absolument nouvelle. L'enfant, figuré debout, en prière, entre deux colombes, est ailé, comme le sont si souvent les génies purement ornementaux sculptés sur les sarcophages chrétiens. Entièrement nu, il porte sur la poitrine deux bandes croisées servant à attacher les ailes. Dans un travail que j'ai l'honneur d'adresser à l'Académie, avec cette lettre, j'ai essayé de montrer comment, à l'époque chrétienne, les artistes introduisaient dans leurs compositions les sujets empruntés à l'art païen qu'ils conservaient dans leurs ateliers. Le marbre du cimetière de Domitilla me paraît apporter une nouvelle preuve en faveur de ma thèse. Le graveur a pris pour modèle le type d'Icare,

représenté de même par les anciens entièrement nu, avec deux ailes qu'attache une double bande croisant sur la poitrine. (Winkelmann, *Monumenti inediti*, n° 95; cf. E.-Q. Visconti, *Opere varie*, t. III, p. 253.)

Je terminerai cette trop longue note en mentionnant un fait d'un autre ordre dont M. Capellini, directeur du musée géologique de Bologne, vient d'entretenir l'Académie des *Lincei*. Il s'agit de deux plaques de pierre trouvées, en 1852, dans une fouille de Monti Guaiti, à Valpolicella, territoire de Vérone, et sur lesquelles le savant professeur a reconnu les os d'une grande tortue. Je n'en aurais point parlé à l'Académie des inscriptions si, au moment de la découverte, ces ossements n'avaient point été regardés comme les restes d'un homme fossile.

Agréez, etc.

Edm. Le Blant.

N° VI.

ANTIQUITÉS PROVENANT DE LA STATION DE LA TÊNE (LAC DE NEUFCHÂTEL), PAR M. A. BERTRAND.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de M. le Dr Victor Gross, de Neuveville (Suisse), un groupe d'antiquités, épées de fer, mors de bride, umbo de bouclier, fibules, choisies entre beaucoup d'autres et qui m'ont semblé très dignes d'attirer l'attention de la Compagnie. Ces antiquités proviennent d'une station bien connue du lac de Neufchâtel, la *station de la Tène*, considérée jusqu'ici comme une station lacustre et qui, après une nouvelle exploration plus complète, favorisée par le desséchement de cette partie du lac, est aujourd'hui reconnue avoir été un *oppidum* ou camp retranché, d'où les Helvètes, après et avant l'occupation romaine, surveillaient et gardaient la route de Genève à Vindonissa.

La station, en effet, mise à nu, n'a présenté aucun des caractères des stations lacustres. On n'y a trouvé ni couche archéologique, ni amas de charbons et débris de cuisine, ni fragments de poteries de ménage, ni pieux ou pilotis régulièrement disposés pour servir de soutien à des plates-formes. Les pièces de bois découvertes étaient les débris du pont sur lequel on traversait la Thièle, dont le cours était alors tout autre qu'aujourd'hui.

Enfin il a été constaté qu'à cette époque un large cordon ou bourrelet de sable séparait le lac de l'*oppidum*.

Des sables fouillés jusqu'ici sont sortis *quatre-vingts épées* en fer, autant de pointes de *lances* et *javelots*, une dizaine de *mors de cheval*, plusieurs grandes faux ressemblant à des faux de combat, des phalères de bronze et de fer, un nombre considérable de fibules en fer, des roues de charrette très bien conservées et tout un assortiment d'outils en fer.

Les armes, les fibules, les roues de char, ont le plus grand rapport avec les objets analogues découverts tant dans les fossés d'attaque d'Alise-Sainte-Reine, en Gaule, que sur le champ de bataille de la Tiéfenau près Berne, en Helvétie. Ces rapprochements conduisent à fixer comme date de l'occupation de l'*oppidum* une époque très voisine de la conquête de la Gaule par César.

Mais nous pouvons être plus précis.

Au moment où m'était remise la caisse d'antiquités envoyée par M. le Dr Gross, je recevais la visite de M. Ingwald Undset, conservateur adjoint du musée de Christiania, envoyé sur le continent en mission archéologique par son Gouvernement. M. Undset avait tout récemment visité l'*oppidum* de la Thièle et préparé un article sur ce sujet. Il a pu me donner des renseignements qu'il m'a autorisé à vous communiquer et qui sont du plus haut intérêt. M. le docteur Undset, auteur d'un livre estimé sur l'âge de fer dans le Nord, était préparé

mieux que personne à traiter une semblable question. Or, ce ne sont pas seulement des armes qui ont été trouvées à la Thièle, mais des monnaies en grand nombre. La série de ces monnaies est très éloquente. Un propriétaire voisin de *Marin*, nom du village au pied duquel est la station, M. Dardel (de Préfargier), a pu recueillir 150 monnaies gauloises ou préromaines, au nombre desquelles des marseillaises, des éduennes, des séquanaises; quelques monnaies des colonies de Vienne, d'Orange et d'Arles, et enfin 160 et quelques monnaies romaines, tant consulaires qu'impériales, des règnes d'Auguste et de ses successeurs jusqu'à Trajan. Mais il y a plus : deux briques romaines sorties des fouilles sont estampillées : ces briques portent la marque de la XXI[e] légion Rapax, cantonnée sous *Auguste à Vindonissa*. Le mystère de la station de la Tène est donc complètement dévoilé.

Cette station, placée au débouché de la Thièle sortant du lac de Neufchâtel pour se jeter dans le lac de Bienne, et dominant la vieille route gauloise, plus tard route romaine, qui traverse toute la Suisse, du lac de Genève au lac de Constance, était un poste défensif, qui, après avoir été occupé par les Helvètes à l'époque de leur indépendance, fut réoccupé sous Auguste et jusqu'à Trajan par un détachement de la légion placée à Vindonissa, pour y garder les abords du Rhin.

Cet *oppidum* semble avoir été abandonné après un désastre. Le nombre des armes découvertes, la plupart brisées ou fortement ébréchées, militerait déjà en faveur de cette hypothèse, quand même nous n'aurions pour l'appuyer un fait plus significatif encore, la présence d'une trentaine de squelettes ensevelis dans le sable, à proximité des armes, squelettes sur le crâne desquels se reconnaissent encore des traces très sensibles de fortes lésions reçues pendant la vie.

Espérons que le Gouvernement norvégien mettra bientôt

M. Undset à même de nous donner les résultats de la mission dont il a si bien profité. Je suis heureux de pouvoir rendre ce témoignage à M. Undset, qui assiste à la séance.

N° VII.

NOTICE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LES FABLES LATINES DE PHÈDRE ET DE SES ANCIENS IMITATEURS, DIRECTS ET INDIRECTS, PAR M. LÉOPOLD HERVIEUX.

M. Léopold Hervieux, ancien agréé au tribunal de commerce de la Seine, a donné lecture d'une *Notice historique et critique sur les fables latines de Phèdre et de ses anciens imitateurs, directs et indirects.* Cette notice n'est elle-même qu'un résumé des deux premiers volumes, qui sont à la veille de paraître à la librairie Firmin Didot et Cie, d'un ouvrage intitulé : *Les fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge.*

Dans cet ouvrage il a entrepris de mettre au jour toutes les collections de fables latines que les anciens manuscrits nous ont conservées. Après avoir passé de nombreuses années à exhumer des grandes bibliothèques de la France et de l'étranger et à réunir les matériaux qu'il a pu y rencontrer, il les a classés méthodiquement, et, rattachant à chaque œuvre originale toutes les collections qui en étaient directement ou indirectement dérivées, il a formé du tout plusieurs groupes distincts, dans lesquels il est aisé de suivre la filiation des textes.

Des deux premiers volumes, consacrés au plus important de tous les groupes, c'est-à-dire aux fables latines de Phèdre et de ses imitateurs directs et indirects, le premier contiendra une étude historique et critique, et le deuxième renfermera les textes.

Parlant d'abord de Phèdre, M. L. Hervieux rappelle les

controverses auxquelles a donné lieu l'authenticité, tant des premières fables, découvertes en 1596 par Pierre Pithou, que de celles trouvées à Parme en 1727 par Philippe d'Orville et publiées à Naples en 1808 par Cassitto et en 1809 par Jannelli. Les premières nous sont parvenues par les manuscrits de P. Pithou et des Bénédictins de Saint-Remi de Reims, écrits au IXe siècle, par le manuscrit de Daniel, dont l'écriture remonte au XIe siècle, et par les deux manuscrits des XVe et XVIe siècles contenant l'*Epitome* de Niccolo Perotti. Ce sont seulement ces deux derniers qui renferment les fables les plus récemment découvertes. M. L. Hervieux a démontré matériellement l'authenticité des premières fables par des fac-similés de l'écriture des manuscrits, et il a fourni ensuite les raisons qui ne permettent pas d'attribuer aux dernières une origine différente.

Examinant ensuite les dérivés directs de Phèdre, il a considéré comme tels les trois recueils de fables contenus : le premier dans le manuscrit de Leyde, publié par Nilant en 1709; le deuxième dans le manuscrit de Wissembourg, actuellement à Wolfenbüttel; le troisième dans les manuscrits de Romulus.

Après avoir prouvé que le premier de ces recueils est l'œuvre du chroniqueur Adémar de Chabanais, moine de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, mort en Terre Sainte en l'an 1030, et que les deux autres sont du Xe siècle, il examine comment ils se rattachent à l'œuvre du fabuliste romain.

D'abord il démontre que, contrairement à l'opinion de M. L. Müller, la collection d'Adémar, très différente des deux autres, a été directement tirée de l'œuvre de Phèdre. A l'égard des deux collections contenues tant dans le manuscrit de Wissembourg que dans ceux de Romulus, il établit qu'il a existé, non pas à l'époque mérovingienne, mais à l'époque carlovingienne, un *Æsopus ad Rufum*, aujourd'hui disparu, qui n'a pas été un *Corpus fabularum* réunissant toutes les fables latines

alors connues, mais qui était uniquement issu de la transformation partielle des fables de Phèdre, de telle sorte que l'*Æsopus ad Rufum* ne comprenait que les fables qu'on retrouve dans l'œuvre du compilateur pseudonyme appelé Romulus. M. L. Hervieux n'en a pas moins considéré les deux collections de Wissembourg et de Romulus comme des dérivés directs de Phèdre, parce que, ainsi qu'il l'a d'ailleurs démontré, elles n'ont été, l'une partiellement, l'autre intégralement, que la copie littérale de l'*Æsopus ad Rufum,* qui lui-même était directement tiré de l'œuvre de l'affranchi d'Auguste.

M. L. Hervieux a ensuite donné connaissance de la partie de sa *Notice* relative aux imitateurs indirects de Phèdre. Leur nombre considérable l'a obligé à les diviser en deux catégories: la première embrassant ceux exclusivement issus de Phèdre, et la seconde ceux dérivés tant de cet auteur que d'autres sources.

Les dérivés en prose dont Phèdre a été l'origine directe, mais unique, comprennent :

1° Vingt-neuf fables que Vincent de Beauvais a, d'après celles de Romulus, consignées dans ses *Miroirs historial* et *doctrinal;*

2° Quatre-vingt-deux fables qu'à cause des lieux où en existent les manuscrits M. L. Hervieux a qualifiées de *Romulus de Vienne et de Berlin,* et parmi lesquelles s'en trouvent deux étrangères à celles du Romulus primitif;

3° Cinquante-deux fables connues sous le nom de *Romulus de Nilant,* publiées en 1709 au nombre de quarante-cinq et complétées par M. L. Hervieux à l'aide de deux manuscrits par lui retrouvés;

4° Quarante-cinq fables qui, existant à Oxford dans un manuscrit du *Corpus Christi college,* offrent une imitation sous une forme plus concise de l'œuvre du Romulus primitif;

5° Treize fables contenues dans le manuscrit latin 141 de

la bibliothèque cantonale de Berne et formées de la combinaison du texte de ce Romulus avec celui de Phèdre.

Les dérivés en vers sont moins nombreux.

Avant tout autre il faut citer celui qui est encore aujourd'hui connu sous le nom d'*Anonyme de Névelet.* Il se compose de soixante fables en vers élégiaques, qui ne sont elles-mêmes que la transformation de celles composant les trois premiers livres de Romulus. M. L. Hervieux s'est livré à de laborieuses recherches pour découvrir le nom du véritable auteur de ces soixante fables, et il a, au moyen de documents nombreux, établi qu'elles devaient être attribuées au chapelain de Henri II Plantagenet, appelé Walther et surnommé l'Anglais.

Ayant trouvé disséminées, tant dans les manuscrits des fables de Walther l'Anglais que dans les nombreuses éditions qui en ont été publiées pendant la seconde moitié du xve siècle, diverses autres fables en vers élégiaques, il les a, au nombre de quatorze, réunies dans un *Appendice,* qui figurera dans le second volume de son ouvrage, à la suite des soixante premières.

Il a ensuite cité une collection en prose, qui n'était elle-même qu'un dérivé de l'œuvre en vers et qui existe dans le manuscrit latin 14961 de la Bibliothèque nationale.

Puis il s'est étendu plus longuement sur un second dérivé en vers, qui, pour être inconnu et, dans tous les cas, inédit, n'en est pas moins curieux. Il présente en effet un singulier mélange des règles de la prosodie latine et de celles de la versification française. Les fables se composent de quatrains, dont les quatre vers sont sur une seule rime. Elles sont au nombre de cinquante-deux, ont pour origine le *Romulus de Nilant* et paraissent ne pas remonter plus haut que le xive siècle.

Passant aux dérivés indirects issus tant de Phèdre que d'autres sources, et commençant par l'examen des dérivés en

en prose, M. L. Hervieux s'est d'abord occupé d'une collection de fables, à laquelle il a donné le nom de *Romulus de Marie de France*. Il a établi que les vingt-deux fables latines conservées dans les manuscrits 347 C et 347 B de la Bibliothèque nationale n'étaient qu'un fragment de ce Romulus, qui avait dû en comprendre au moins cent quatre; car ce Romulus fut traduit en anglais par le roi Henri Beau-Clerc, et c'est sur sa traduction que fut faite celle de Marie de France, qui se compose de cent trois fables, et cependant le fragment sauvé en possède une qui n'y figure pas.

La disparition des manuscrits du Romulus de Marie doit être attribuée à ce qu'il a donné naissance à un dérivé de cent trente-six fables, qui l'a fait oublier. Ce dérivé a dû en effet avoir une grande vogue, attestée par les cinq manuscrits qui en restent encore et par les deux traductions poétiques en bas-allemand qui en ont été faites au moyen âge.

Après avoir examiné le Romulus de Marie et son dérivé latin, M. L. Hervieux s'est longtemps arrêté à un dérivé aussi important que les deux précédents, qui est l'œuvre du moine cistercien Odo de Sherrington, et qui paraît avoir été composé vers la fin du XIIe siècle. C'est une œuvre prolixe, dans laquelle les affabulations, démesurément longues, sont remplies de citations tirées quelquefois des poètes latins anciens et de ceux du moyen âge et le plus souvent de l'Ancien Testament et du Nouveau.

Le second volume de l'ouvrage de M. L. Hervieux donnera l'œuvre d'Odo sous soixante-quinze numéros, dont quelques-uns comprennent plusieurs fables.

Il y a ajouté deux collections, l'une de quarante-cinq fables et l'autre de vingt-neuf, qu'il a considérées comme l'œuvre de deux *Continuateurs anonymes*.

Puis il a signalé :

1° Une collection de quarante fables, à laquelle il a donné

le nom de *Romulus de Munich,* et qui se compose de vingt-cinq fables dérivées du Romulus primitif et de quinze autres d'origine différente, publiées partiellement par Jacob Grimm en 1834;

2° Une collection, qu'il a appelée *Romulus mixte de Berne,* et qui comprend d'abord quarante-huit fables, issues pour la plupart du *Romulus de Munich,* mais considérablement abrégées, ensuite quarante-sept fables appartenant exclusivement à Odo de Sherrington;

3° Une collection de soixante-treize fables, qui presque toutes ne sont qu'un abrégé de celles d'Odo de Sherrington, dû à l'évêque de Rochester, Jean de Scheppei.

M. L. Hervieux a terminé son mémoire par l'examen des quarante-deux fables en vers élégiaques composées par Alexander Neckam, dans les premières années du XIIIe siècle. Il a démontré qu'au nombre de trente-sept ces fables étaient, comme celles de Walther l'Anglais, dérivées de Romulus, et que non seulement elles offraient une versification plus correcte, mais qu'encore l'auteur avait davantage respecté les expressions de son modèle, et il a ajouté que toutefois, tandis que les fables de Walther avaient conservé leur vogue à travers les derniers siècles du moyen âge, celles de Neckam, quoique ayant reçu le plus favorable accueil et quoique ayant été, comme leurs devancières, deux fois traduites en vers français au XIIIe siècle, n'avaient obtenu qu'une popularité éphémère.

Ainsi peut se résumer la *Notice historique et critique des fables latines de Phèdre et de ses anciens imitateurs,* dans laquelle M. L. Hervieux a donné une rapide analyse de ses deux premiers volumes, et dans laquelle, en terminant, il a fait espérer la continuation de son œuvre.

N° VIII.

QUATRIÈME RAPPORT SUR LES MISSIONS ARCHÉOLOGIQUES EN AFRIQUE, PAR M. CH. TISSOT[1].

I

Dans la séance du 20 avril 1883, notre confrère M. Ernest Desjardins a communiqué à l'Académie une inscription très intéressante, découverte par M. Letaille[2] aux environs de Makter, en Tunisie. Cette inscription, que nous publions aujourd'hui en héliogravure, d'après un estampage très soigné, présentait de grandes difficultés de lecture. Nous avons pu les surmonter en partie, grâce au concours de notre savant collègue M. Léopold Delisle. L'écriture rappelle à la fois l'onciale du haut moyen âge et les graffites de Pompeï. On sait que les inscriptions en cursive sur matière dure sont de la plus grande rareté, et cette circonstance seule suffirait à donner une importance de premier ordre au document découvert par M. Letaille. Le fond de l'inscription, d'ailleurs, n'est pas moins intéressant que la forme. Le défunt, dont le nom n'est pas

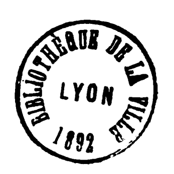
(1) Le premier rapport, relatif aux envois du colonel de Puymorin (inscription de la *Colonia Ucitana minor*), a été publié dans les *Comptes rendus* pour 1882, p. 291-300;

Le deuxième rapport, relatif à une partie de la mission de M. Letaille (*Colonia Zamensis*), dans les *Comptes rendus* pour 1883, p. 203-210;

Le troisième rapport, relatif à la mission Poinssot, dans les *Comptes rendus* pour 1883, p. 329-343.

La première partie du présent rapport, qui est le quatrième, a été lue dans la séance du 19 octobre 1883.

(2) Voir les précédents envois du même voyageur pendant sa première mission, séances du 30 mars (*Comptes rendus*, 1883, p. 25, 96-98, découverte de la *Colonia Zamensis*, rectification, note de M. Tissot, p. 203-210), du 13 avril (p. 147-148) et du 27 avril 1883 (p. 152-155).




BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

indiqué, raconte, en distiques, l'histoire de sa vie. De simple journalier, employé aux travaux de la moisson, il s'est élevé, par son activité, à la condition de chef ouvrier, puis il est devenu propriétaire et a occupé un siège dans la curie. Son bonheur, récompense de sa vie honnête et laborieuse, n'a été troublé par aucune médisance. L'épitaphe se termine par une leçon de morale : « Apprenez, mortels, à mener une vie sans reproche; celui qui a vécu sans crime mérite de mourir ainsi. »

Assurément, dans ce petit morceau, les idées valent mieux que l'expression, mais ce mélange de prétention et de maladresse, ces fautes de quantité et d'orthographe, caractérisent à merveille le parvenu du travail manuel qui s'est efforcé d'acquérir sur le tard quelques notions hâtives de littérature et de poésie. En comparant cette épitaphe en vers boiteux à bien d'autres compositions analogues trouvées en Afrique, on est frappé de l'accent tout personnel qui la distingue et qui n'a rien de commun avec la pompeuse rhétorique de commande gravée sur le mausolée de Flavius Secundus, à Cillium. Si le moissonneur n'a pas composé lui-même son épitaphe, du moins le poète municipal chargé de ce soin a-t-il pu travailler sous son inspiration directe et peut-être sur un canevas écrit par lui. Cette autobiographie d'un laboureur, devenu propriétaire et magistrat de son municipe, est encore singulièrement instructive à d'autres égards; elle jette une lumière nouvelle et toute favorable sur la condition des classes agricoles dans les provinces de l'Empire. Rien n'autorise à en faire descendre l'époque jusqu'aux premiers temps du christianisme : le caractère de l'écriture ne peut être invoqué comme un argument dans ce sens. Les graffites de Pompeï montrent suffisamment que l'écriture cursive était en usage de très bonne heure. Nous inclinerions à considérer cette inscription comme contemporaine des Sévères et de la grande prospé-

IMPRIMERIE NATIONALE.



rité industrielle et agricole dont l'Afrique jouit sous ces empereurs.

Voici les vers que l'estampage et l'héliogravure nous ont permis de déchiffrer avec certitude (voir pl. I) [1] :

. . . .
. . . .
Ex . . . .
. . . . vixi colendo
. . . . ferebat.
Et cum maturas segetes produxerat annus,
Demessor calami tunc ego primus eram.

[1] Nous donnons ici l'alphabet des caractères employés dans l'original de l'inscription de Makter.

A
B
C
D
E
F
G
H
I
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U ou V
X

Falcifera cum turma virum processerat arv. .
Seu Cirtae nomadas seu Jovis (?) arva petens
Demessor cunctos anteibam primus in arvis,
Pos[t] tergus lincuens densa meum agmina.
Bis senas messes rabido sub sole totondi.
Ductor et ex opere postea factus eram.
Undecim et turmas messorum duximus anni[s]
Et humidae campos nostra manus secuit,
Hic labor et vita parvo cont[ent]a valore
Et dominum fecere domus et villa paratas,
Et nullis opibus indiget ipsa domus.
Et nostra vita fructus percepit honorum.
Inter conscriptos scriptus et ipse fui.
Ordinis in templo, delectus ab ordine, sedi,
Et, de resticulo, censor et ipse fui.
Et genui, et vidi juvenes crevisse nepotes.
Vitae pro meritis claros transevimus annos,
Quos nullo lingua crimine ledit atrox.
Discite, mortales, sine crimine degere vitam :
Sic meruit, vixit qui sine fraude, mori.

M. Letaille a reçu, au mois d'octobre 1883, une nouvelle mission du Ministère de l'instruction publique, à l'effet de poursuivre ses recherches dans le vaste champ de ruines de Makter. Cette seconde campagne, conduite par lui avec beaucoup de persévérance et de zèle, a déjà donné des résultats intéressants dont nous ne pouvons signaler ici que les principaux.

Les deux inscriptions suivantes, dont M. Letaille nous a adressé les estampages, donnent pour la première fois le nom complet de la ville antique qui s'élevait à la place de Makter, ainsi que l'ethnique *Mactaritanus*.

I. **Piédestal** trouvé à Makter, au centre de la ville antique.

Hauteur de l'inscription, $0^{m}75$; largeur, $0^{m}45$; hauteur des lettres, $0^{m}05$.

[1]
[2]
IMP·CAES L·SEPTIMI SEVERI
PII PERTINACIS AVG·ARAB·
ADIAB·PART·MAX·FORTISSI
MI FELICISSIMI PONT·MAX
TRIB·POTEST·VII·IMP·XI COS·II
P P PROCOS [3]
IMP·CAES·M·AVRELI ANTONINI AVG
TRIB·POT·II PROCOS [4]
DIVI M ANTONINI PII GER·SARM
[5] DIVI ANTONINI PII [6]
DIVI HADRIANI [7] DIVI TRAIA
NI PART·ET DIVI NERVAE [8] COL·AE
LIA AVRELIA MACTARIS D D·PP

L'inscription se lit sans difficulté et les lacunes indiquées peuvent être remplies avec certitude. Les deux premières lignes ont été martelées dans l'antiquité; elles doivent se restituer ainsi :

IMP·P·SEPTIMIO GETAE
AVG

II. La seconde inscription, trouvée à Makter également, est malheureusement peu visible; mais elle donne, à la ligne 8, le mot MACTARITANAE, ethnique de la cité que fait connaître l'inscription précédente, *Colonia Aelia Aurelia Mactaris*. Les dernières lignes, que l'on peut déchiffrer en partie, indi-

(1) *Imp. P. Septimio Getae.* — (2) *Aug.* — (3) *Filio.* — (4) *Fratri.* — (5) *Nepot.* — (6) *Pronep.* — (7) *Abnep.* — (8) *Adnep.*

quent le sujet de l'inscription, qui est une dédicace en l'honneur de C. Sextius, C. f., de la tribu Papiria.

FRATRIS SVI
COL SVAE MACTARITANAE EPVLATIC EX
VSVRIS FRATRIS SVI
QVODANNIS OB QVAM LIBERALITATEM
EIVS STATVAM POSVER

II

L'Académie sait avec quel zèle les officiers de l'armée d'occupation de la Tunisie ont collaboré, depuis deux ans, à l'exploration archéologique de ce pays. Nous sommes heureux de constater que ce zèle ne s'est pas refroidi, et que nos officiers ont fourni, cette année encore, un large contingent de découvertes à l'épigraphie africaine. Souvent, il est vrai, dans une matière si difficile, le travail et la bonne volonté ne suffisent pas. Pour copier les textes et pour en faire de bons estampages, il faut une certaine habileté professionnelle que l'expérience seule peut donner à la longue. Ces observations s'appliquent, en particulier, aux nombreuses communications de M. le Dr Rouire, que nous sommes obligé de résumer très brièvement. Parmi les inscriptions qu'il a recueillies, il en est un certain nombre qui figurent déjà dans le *Corpus;* d'autres, qui paraissent inédites, sont copiées avec trop d'inexpérience pour qu'on puisse en tenter la restitution. Nous mentionnerons, parmi ces dernières, une douzaine d'inscriptions funéraires recueillies à Sidi-Aïsch, sur la route de Gafsa à Feriana, localité dont M. le Dr Rouire a donné une description soignée. L'auteur a joint à son envoi des photographies exécutées d'après les dessins de M. Godart, qui faisait partie d'une des grandes colonnes militaires formées dans l'automne de 1881; les inscriptions ainsi reproduites sont d'une extrême incorrection et ne peuvent être d'aucun usage. On peut en dire autant

des estampages de M. Rouire, dont plusieurs ont été pris à l'aide de papier *collé*, circonstance regrettable qui leur enlève toute valeur, l'emploi de papier non collé étant indispensable quand il s'agit de reproduire les détails d'une inscription souvent mal gravée et détériorée par le temps.

M. le capitaine Vincent, détaché à Badja, nous a envoyé un travail plein d'intérêt sur les recherches qu'il a entreprises dans les environs de cette ville, où il dirigeait le service des renseignements. Son mémoire est accompagné de dessins soignés et de plans qui mériteraient d'être reproduits par la gravure. A Badja même, M. Vincent a recueilli une inscription importante qui donne une date consulaire.

CAESARE M AVG
M PLAVTIO SILVANO
M TITV[illegible]NI VS M F
AFRICANVS AEDE*m*
LVRIS REFECIT[illegible]

[*Imp*(*eratore*)] *Caesarem Aug*(*usto*) *M*(*ax*) *Plautio Silvano M*(*arcus*) *Titu*[*r*]*nius, M*(*arci*) *f*(*ilius*), *Africanus aede*[*m Tel*]*luris refecit.*

Le consulat de Plautius Silvanus remonte à l'an 752 de Rome. L'enceinte de la ville a fourni à M. Vincent la matière d'une curieuse étude. Il en a dégagé une partie et découvert une belle porte à double entrée construite en pierres de grand appareil, au-dessus de laquelle est bâtie la porte moderne de Bab es-Souk. Ce résultat n'a pu être obtenu qu'au prix de fouilles difficiles, que M. Vincent a conduites avec beaucoup d'intelligence. D'autres fouilles, pratiquées par lui à Bou-Hamba, à 1,800 mètres de Badja, ont amené la découverte d'une nécropole punique dont cent vingt caveaux ont été explorés. Tous les tombeaux sont construits sur un même modèle. On y descend par une entrée rectangulaire, taillée dans

une maçonnerie en béton entremêlé de grosses pierres; le couloir conduit à une voûte dont la coupe est tantôt circulaire et tantôt carrée. Le caractère de ces tombes est celui de la seconde époque phénicienne. M. Vincent a dessiné la coupe de huit d'entre elles, en indiquant exactement les objets qu'il a découverts dans chacune, à droite et à gauche des ossements. Ces objets, dont il a également envoyé les dessins, sont des lampes, des urnes funéraires et quelques monnaies de bronze carthaginoises aux symboles du palmier et du cheval. Il serait à désirer que l'exploration de cette nécropole fût reprise avec autant de soin que M. Vincent a mis à la commencer. Enfin, le même officier a découvert sur l'Oued Badja les restes d'un camp retranché romain, s'étendant sur une superficie de 2 hect. 55 ares, au confluent de l'Oued Badja et du Châbet el-Louza. Le fossé et le vallum sont reconnaissables sur une assez grande étendue; la face sud présente des murs et des restes de tours. Les faces nord-ouest et est sont intactes et défendues par des fossés de 20 mètres de large sur 3 mètres de profondeur. M. le capitaine Vincent a fait preuve, dans l'exposé de ses recherches, d'une sagacité et d'une précision qui lui font honneur; seules, les copies d'inscriptions qu'il nous communique laissent encore beaucoup à désirer.

Nous devons à M. le lieutenant Espérandieu, qui a accompagné M. Letaille dans une partie de sa mission, trois plans intéressants des ruines de *Siguese* (Pont-Romain), *Laribus* (Lorbes) et *Mactaris* (Makter). On ne saurait trop encourager nos officiers à faire des travaux de ce genre, auxquels leurs études les ont parfaitement préparés. Les plans de M. Espérandieu sont habilement dessinés et représentent un labeur considérable, dont l'Académie lui sait gré.

M. le lieutenant Fonssagrives a découvert, à Zaghouan et dans les environs de cette ville, sept inscriptions ou fragments d'inscriptions qui ont déjà été communiqués à l'Aca-

démie (séance du 19 octobre 1883 [1]). Ces textes présentent un intérêt sérieux et ont été copiés d'une manière très satisfaisante; il n'est pas inutile de les reproduire ici, avec quelques-unes des observations qu'ils suggèrent.

Le premier texte envoyé par M. Fonssagrives a été trouvé à Zaghouan même. C'est un fragment de dédicace gravé sur un cippe qui a été scié par la moitié dans le sens de la longueur :

VENERI · AV
ALVIOLEN RESCENTI
NIMINIVS · MISTLI
AD ORNANDAM PATRIAM
PAVPERTATIS SVAE IN P
COMPENSATIONEM I
PECVNIA SVA FECER
ICATIONEM · PVGI

Veneri Au[(*g.*) *s*(*acrum*) . . . *A*]*nniolen*[*us*, *C*]*rescenti*[*s f*(*ilius*), *etc*. . .] *mminius Misili*[*ssae f*(*ilius*) . . . . *ad ornandam patriam* [*et in levamentum*] *paupertatis suae* [*aedem? cellam?*], *pecunia sua*, *fecer*[*unt*, *ob cujus de*]*dicationem*, *pugi*[*les et gymnasium universis civibus dederunt.*]

Il s'agit, comme on le voit, d'un monument dédié à Vénus Auguste par deux personnages dont les noms sont incomplets. La copie de M. Fonssagrives porte ALVIOLEN[*us*] : nous lisons sur l'estampage [*a*]NNIOLEN[*us*], nom analogue à celui d'*Anniolus*, que donne une inscription africaine. Le nom qui suit, au génitif, est certainement *Crescens*. Le nom du second des deux donateurs est également mutilé. M. Fonssagrives a lu . . . NIMINIVS. L'estampage donne MMINIVS. Le nom qui suit MISILI[SS] est libyen : le mot *mas*, *mes* ou *mis* « fils de » entre dans la composition d'un grand nombre de noms indi-

[1] Publiées par moi dans le numéro 5, 3e année, du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, p. 217-221.

gènes : *Masiva, Massinissa, Misipsa, Mesotul,* etc. On trouve, dans les inscriptions libyques, le second composant à l'état isolé : *Iba, Inissa, Ibsa.* Le complément que nous donnons est justifié par le nom d'*Ilissa,* qui se rencontre dans l'épigraphie libyenne.

Un autre fragment trouvé à Zaghouan est relatif à un *procurator Augusti,* c'est-à-dire à un administrateur des domaines impériaux : les *dedicantes* sont les *officiales* du procurateur ou employés de ses bureaux.

L · PLAVTIO · ITA
PROC · AVG
OFFICIAII
IPC

A Henchir Beni-Derradj, à sept kilomètres environ à l'est de Zaghouan, et sur le chemin qui conduit de ce bourg à Hammamet, M. Fonssagrives a trouvé la dédicace suivante :

MARTI VI 'Λ ANOS V
PRO SAL NIBVS OIO
M AVRELI AN R RADI
CIVV
CVRO
Q·II

Cette dédicace à Mars Victor Augustus, pour le salut de l'empereur M. Aurelius Antoninus (Caracalla), a été gravée sur une pierre qui portait déjà une inscription dont il subsiste encore quelques caractères. On s'est borné à effacer tant bien que mal le premier texte et à graver le second dans un rectangle central creusé à cinq millimètres de profondeur. On trouve en Afrique de nombreux exemples d'économies de ce genre.

Les deux derniers textes, de beaucoup les plus intéressants,

ont été découverts à Henchir Drâa-el-Gamra, dans le Bahirt-Simindja, vaste plaine arrosée par l'Oued Meliân et bornée : au sud, par le massif de Zaghouan ; à l'est, par les collines d'Oudena, l'ancienne Uthina, et à l'ouest par le plateau qui sépare le bassin de l'Oued Meliân de celui de la Medjerda.

Voici la première des deux inscriptions découvertes dans ces ruines par M. Fonssagrives :

MENSVR
P · LIGARIO · MAXIMI · LIGARI · FIL · POTITO ·
DECVRIONI ET MAGISTRATO · ANNVALI · CI
VITATIS · SVAE GORITANAE QVI EX SVA LI
BERALITATE · REI · PVBL · SVAE · HS · IIII · MIL ·
N · INFERENDA REPROMISIT VT EX EIVS
SVMMAE REDITVM ID EST VSVRAE XLX
DIE · XVI · KAL · IAN · NATALIS EIVS PVGILI
BVS ET GYMNASIO ITEMQVE DECVRIO
NIBVS EPVLO SVO QVOQVE ANNO IN PER
PETVVM AB EADEM · REP · INSVMERENTVR
P · LIGARIVS SECVRVS OB DEBITAM PATRI
PIETATEM POSVIT · I · D · D · D ·

Le texte n'offre aucune difficulté de lecture :

P(ublio) Ligario, Maximi Ligarii fil(io), Potito, decurioni et magistrato (sic) *annuali civitatis suae Goritanae, qui, ex sua liberalitate, rei publ(icae) suae, sestertium quattuor milia nummum inferenda repromisit, ut, ex ejus summae reditum* (sic), *id est usurae, denarii sexaginta, die decimo sexto kalendas januarias, natalis ejus, pugilibus et gymnasio itemque decurionibus epulo, suo quoque anno in perpetuum, ab eadem rep(ublica) insumerentur, P(ublius) Ligarius Securus ob debitam patri pietatem posuit, l(oco) (dato) d(ecreto) d(ecurionum).*

A Publius Ligarius Potitus, fils de Maximus Ligarius, décurion et magistrat annuel de Gor, sa ville natale, qui, dans sa libéralité, s'est engagé à verser au trésor de la cité la somme de quatre mille sesterces, pour que, du revenu (c'est-à-dire des intérêts de cette somme), soixante deniers soient consacrés par ladite cité, chaque année, à perpétuité, le 16 des

kalendes de janvier, jour de naissance du donateur, à des combats de pugilistes et à des jeux gymnastiques, ainsi qu'à un banquet offert aux décurions.

Publius Ligarius Securus, dans un légitime sentiment de piété filiale, a élevé (cette statue), le terrain ayant été accordé par un décret des décurions.

En dehors de l'inscription, et sur la plinthe supérieure du piédestal, on remarque, en petits caractères, l'abréviation MENSVR. Elle constate peut-être que la plinthe donne précisément la mesure de l'emplacement concédé par le décret de la curie. Les monuments de ce genre étaient si nombreux dans quelques villes africaines, que le forum en était littéralement encombré. Le terrain était donc strictement mesuré et, malgré cette précaution, certaines cités étaient obligées d'aligner sur deux rangs les statues de leurs bienfaiteurs.

Les mots *magistrato annuali,* qu'on lit à la deuxième ligne, confirment, croyons-nous, l'existence d'une organisation municipale particulière qu'on avait déjà cru entrevoir dans d'autres bourgs africains.

Une inscription de Sila (*C. I. L.,* t. VIII, 5884) nomme un *magistratus* :

*g*ENI*o* NVMINIS
CAPVT AMSAGAE♡
SACRVM
C♡ARRVNTIVS
FAVSTVS♡ARRVNTI
PROCVLI·FILIVS·
♡MAGISTRATVS
PERMISSO ORDINIS
SVIS PECVNIS FECIT
ITEMQVE DEDICAVIT
LIBENS♡ANIMO

Wilmanns suppose que ce *magistratus* est le *magister pagi* :

magistratum nescio quem, scilicet, ni fallimur, magistrum pagi. Mais il reconnaît en même temps que la condition de Sila était de tous points analogue à celle de Sigus, et il constate ailleurs que Sigus, qualifiée dans d'autres inscriptions de *res publica,* avait une organisation qui tenait le milieu entre celle du municipe proprement dit et celle du simple *pagus.*

Une inscription d'Uzelis (*C. I. L.,* t. VIII, 6339), fait également mention d'un *magistratus* et des sommes honoraires payées par lui à l'occasion de son décurionat et de sa magistrature :

P. Marcius, P. filius, Q(uirina), Crescens, mag(istratus), ob statuam, quam, ob honorem magistratus sui, die tertio nonarum Januariarum, in Capitolio promiser(at), inlatis r(ei) p(ublicae) summis honorariis decurionatus et mag(istratus), sua p(ecunia) f(ecit) et, eodem anno, die XVI *k(alendas) octobr(is), dedicavit. L(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).*

Ici, comme dans l'inscription qui nous occupe, il est question du double honneur du décurionat et de la magistrature annuelle. Quel était au juste le sens de ce mot *magistratus?* Devons-nous y voir simplement le titre de «magistrat» dans son acception la plus large? En qualifiant son père de *magistratus annualis,* le fils de Ligarius Potitus a-t-il fait allusion aux honneurs annuels de l'édilité ou du duumvirat? Une telle explication n'est guère admissible. L'emploi du mot *magistratus* dans ce sens est sans exemple, au moins en Afrique, et l'on comprend aisément que l'amour-propre des bienfaiteurs des cités ou la piété filiale de leurs héritiers n'ait pas trouvé son compte à cette formule vague, alors que les titres d'édiles et de duumvirs étaient de véritables titres de noblesse.

Nous inclinerions donc à croire que le mot *magistratus* a, ici, une signification spéciale, et qu'à Gor, comme à Uzelis et à Sila, il désigne, non pas le *magister pagi,* mais une dignité municipale supérieure à ce dernier titre, bien qu'inférieure à celle des municipes régulièrement organisés. Notre *magistratus*

annualis, en d'autres termes, nous paraît être un administrateur spécial, dont la fonction correspond à l'organisation particulière de la cité, organisation qui forme la transition entre le pagus et le municipe. Les rédacteurs du huitième volume du *Corpus*, tout en admettant l'existence de cette organisation intermédiaire, ne voient pas dans le *magistratus* autre chose que le *magister pagi*. N'est-ce pas se refuser à la conclusion après avoir posé les prémisses? Après nous être demandé, pour notre part, en quoi pouvait consister cette organisation spéciale prenant rang, pour ainsi dire, entre celle du pagus et celle du municipe, nous sommes tentés de croire que les trois inscriptions de Sila, d'Uzelis et de Gor nous l'expliquent, en nous montrant, à la tête de ces trois petites communautés, un *magistratus* annuel pris parmi les décurions [1].

La seconde inscription découverte par M. Fonssagrives à Henchir Drâa-el-Gamra a trait, comme les précédentes, à des libéralités testamentaires.

MARIO · MARINO · FELICIS · FIL
FL · PP · OB · IN · SIGNEM · IN · PATRIA · ET · CI
VES · SVOS · LIBERALITATEM · QVI · TESTAMEN
TO · SVO · R · P · SVAE · GORITANAE · HS · XII · MIL
N · DEDIT · EX · CVIVS · VSVRIS · DIE · NATALI
SVO · IDIBVS · SEPTEMBR · QVOD · ANNIS
DECVRIONES · SPORTVLAS · ACCEPERENT · ET
GYMNASIVM · VNIVERSIS · CIVIBVS · OB · QVE
LIBERALITATEM · EIVS · CVM · ORDO · DE · PVBLICO · STA
TVAM · EI · DECREVISSET · MARIA · VICTORIA · FIL
HERES · EIVS · TITVLO · ET · LOCO · CONTENTA ...
POSVIT · ET · CVM · OFELIO · PRIMO · SV ...
FL · PP · MARITO · SVO · ORDINI · EPVLVM · DEDIT ❦

Les lacunes ou les erreurs de la copie de M. Fonssagrives

[1] M. Th. Mommsen, à qui nous avons soumis cette conjecture, s'y est complètement rallié.

sont faciles à suppléer et à corriger, grâce à l'estampage, et le texte est certain :

Mario Marino, Felicis fil(io), fl(amini) p(er)petuo, ob insignem in patria et cives suos liberalitatem, qui testamento suo r(ei) p(ublicae) suae Goritanae sestertium duodecim mil(ia) n(ummum) dedit, ex cujus usuris, die natali suo, idibus septembr(ibus), quod annis, decuriones sportulas acceperent, et gymnasium universis civibus, ob quam liberalitatem ejus, cum ordo, de publico, statuam ei decrevisset, Maria Victoria fil(ia) [et] heres ejus, titulo et loco contenta, [de suo] posuit, et cum Ofelio Primo Saturnino, flamini perpetuo, marito suo, ordini epulum dedit.

Nous voyons figurer dans ce second texte des flamines perpétuels, ce qui indique bien que la *res publica Goritana* avait une organisation supérieure à celle d'un simple *pagus*.

Les libéralités testamentaires que la cité reconnaît, au moins indirectement, sont trois fois plus considérables que dans le texte précédent. Aussi n'est-ce plus un banquet annuel qui est offert aux décurions; ce sont des sportules, c'est-à-dire des sommes d'argent, qui leur sont distribuées; on sait que les sportules consistaient, à l'origine, en comestibles contenus dans des corbeilles; ces offrandes en nature se transformèrent, avec le temps, en présents en numéraire.

Nous avons cru devoir insister sur les communications de M. Fonssagrives, à cause de l'intérêt exceptionnel qu'elles présentent. Le soin avec lequel ont été pris les copies et les estampages de ces textes a beaucoup facilité notre tâche; il témoigne d'une intelligence et d'un zèle auxquels l'Académie est heureuse de rendre hommage.

La capitale de Djerba, l'ancienne Meninx, où s'élève aujourd'hui le bordj d'El-Kantara, en tête de la digue antique qui reliait l'île au continent, a été le théâtre de fouilles considérables, exécutées, d'après les instructions de M. le général Jamais, par les officiers du 71e de ligne. Les ruines de Meninx s'étendent le long de la mer, sur une longueur de deux kilo-

mètres environ, et présentent une série de petits monticules dont plusieurs ont été fouillés méthodiquement. M. le lieutenant Gilbert, chargé de la direction des fouilles, expose avec détail, dans trois rapports, la marche et les résultats des travaux pendant l'hiver et le printemps de 1882. Le centre des ruines de Meninx est marqué par les débris d'un grand édifice, dont les colonnes monolithes, en marbre rouge et vert, couvrent le sol. On y a trouvé six statues acéphales en haut-relief et d'intéressants fragments d'architecture, mais aucune inscription n'a permis de déterminer la nature du monument qu'ils décoraient. Les monticules qu'on a déblayés recouvraient les restes de maisons romaines, ornées de pavés en mosaïque d'une très bonne exécution. M. Gilbert énumère les objets que les fouilles d'El-Kantara ont rendus au jour : nous signalerons, d'après lui, un masque de femme grimaçant, ciselé sur bronze en demi-relief, une statue d'homme drapé et une tête virile barbue en marbre blanc. La découverte la plus importante est celle d'un pavé en mosaïque où l'on voyait quatre chevaux la tête ornée de panaches; le nom de chaque cheval était inscrit au-dessus, en lettres noires, comme dans la mosaïque de l'Oued Atmenia, publiée par la Société archéologique de Constantine.

CERVLEVS ISPICATVS LVXVRIOSVS BOTROCALEVS (?)

M. Gilbert décrit encore une autre mosaïque, de dimensions considérables, représentant des poissons, des canards et des fruits.

Les ruines de Meninx ont été explorées de nouveau, au mois de février de cette année, par deux missionnaires de l'Académie; leurs rapports font mention de statues en marbre, trop lourdes pour être enlevées, et de mosaïques très détériorées, portant la trace de dévastations récentes. L'Académie est en droit de demander ce que sont devenues, entre autres, la tête de bronze signalée par M. le lieutenant Gilbert et la mosaïque

représentant les quatre chevaux, dont le rapport nous a conservé l'inscription. Ces objets, qui auraient leur place marquée dans une de nos collections nationales, ne sauraient rester entre les mains de ceux qui les ont découverts, puisque les fouilles ont été faites par des militaires, c'est-à-dire aux frais de l'État. Il est non moins inadmissible que l'on détruise des pavés en mosaïque afin de pouvoir détacher et soustraire certaines parties qui paraissent intéressantes. Ce sont là de véritables actes de vandalisme que nous mentionnons avec regret, avec l'espérance qu'ils ne se reproduiront plus.

Au mois de juin 1882, la colonne de M. le général Jamais a campé pendant quinze jours à Bou-Ghrara (l'ancienne Gightis), sur la côte opposée à l'île de Djerba. M. le capitaine du génie Xardel y a fait exécuter quelques fouilles qui ont dégagé en partie le pourtour du forum, où se trouvent les inscriptions publiées dans le *Corpus*. Le rapport signale la découverte d'un bas-relief en terre cuite représentant des soldats romains, mais il ne dit pas ce qu'est devenu ce bas-relief, qu'il serait intéressant de mieux connaître. Les inscriptions recueillies par M. Xardel figurent déjà dans le *Corpus*, à l'exception d'une seule : c'est un texte considérable gravé sur une colonne de marbre, mais d'une lecture si difficile qu'on n'a pu en reproduire qu'un petit nombre de lettres, dont il est impossible de tirer un sens. Dans les habitations privées de Gightis on a trouvé une mosaïque, des poteries et quelques fragments de métal; ces découvertes sont indiquées rapidement par le rapport, qui contient aussi des observations succinctes relatives à la topographie de Bou-Ghrara.

M. le capitaine de Prudhomme, du 83e de ligne, actuellement en garnison à Sfax (Tunisie), communique à l'Académie, par l'entremise d'un de nos missionnaires en Afrique, un intéressant recueil de textes épigraphiques et de dessins d'après des monuments découverts dans les environs de Bordj Mes-

saoudi, où M. de Prudhomme se trouvait détaché avec sa compagnie au mois de juillet 1883. L'Académie n'a pas oublié qu'elle doit déjà au même officier la connaissance d'une mosaïque très curieuse trouvée par lui à Hammam-Lif, et dont une copie à l'aquarelle lui a été soumise l'an dernier.

Les inscriptions copiées par M. de Prudhomme sont au nombre de cent cinquante environ; la plupart sont inédites et proviennent des fouilles exécutées sous sa direction. M. de Prudhomme exprime lui-même à plusieurs reprises le regret de n'avoir pas eu à sa disposition de papier à estampage; c'est un regret auquel nous nous associons d'autant plus vivement, qu'un grand nombre de textes copiés par cet officier présentent des incertitudes ou des erreurs de lecture qu'il est plus facile de reconnaître que de corriger.

A *Henchir Douames* (colonia Uchitanorum Majorum), M. de Prudhomme a relevé de nouveau les textes donnant le nom de cette ville antique, textes qui avaient été communiqués à l'Académie par M. le D[r] de Balthazar. Il a copié, en outre, des inscriptions funéraires nouvelles et dessiné une porte monumentale dont la moitié est encore debout. Plusieurs bas-reliefs, dessinés par M. de Prudhomme à *Henchir Laouga,* ont été transportés par ses soins à Bordj Messaoudi. Les croquis habilement faits que nous avons eus sous les yeux nous font connaître quelques monuments remarquables déterrés dans les *henchir* environnants. Nous citerons : un grand bas-relief en forme d'autel, où l'image d'une femme drapée placée dans une niche est soutenue par deux cariatides; un bas-relief représentant une chasse, particulièrement intéressant par les animaux dont il offre l'image grossière; on y reconnaît le lion, l'éléphant, l'ours, le buffle et le cerf. A *Henchir Aïn-Gharsala,* M. de Prudhomme a découvert et copié une pierre représentant une femme nue debout, sculptée en ronde bosse; la niche où cette statue est placée est soutenue par un homme accroupi,

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'un dessin bizarre. Le même henchir lui a fourni une curieuse représentation de banquet funéraire, où un homme et une femme, assis sur un lit devant une table, sont servis par deux génies ailés; ainsi qu'un autre bas-relief surmonté d'un fronton où des génies et des têtes radiées accompagnent deux bustes placés dans une niche. Il serait fort désirable que ces spécimens de l'art romain en Afrique fussent transportés dans une collection publique et reproduits par la photographie; l'imitation de modèles gréco-romains s'y allie d'une façon singulière à un réalisme maladroit, qui rappelle les reliefs libyens taillés dans le roc.

Parmi les inscriptions copiées par M. de Prudhomme, il en est un grand nombre de funéraires, découvertes dans les différentes nécropoles qu'il a explorées. L'une d'elles, gravée sous le banquet funéraire que nous avons signalé, et dont le texte est malheureusement très incertain, paraît se rapporter à une accoucheuse, OBSTETRIX. Une autre, trouvée à Henchir Aïn-Gharsala, mentionne un IVSTINVS SACERDOS CEREALIVM. Le même henchir a fourni des bornes milliaires où l'on distingue les noms des empereurs Tacite, Probus et Trajan Dèce. Une grande pierre déterrée près de Teboursouk porte les deux vers suivants :

HAEC TAM PRISCA SVIS LONGAQVE ORIGINE NOLIS
CVRATOR TITVLIS SEMPER VIVESCERE LECTIS

L'inscription suivante, trouvée à Henchir el-Oust, présenterait certainement un grand intérêt si l'on pouvait en obtenir une copie moins fautive.

Pro s	ALVTE IMP CAES M AVRELI COMM	*odi*
pont.	MAX TRIB POTEST · XIII · IMP · VIII COS	
	▒▒▒ SACERDOS PVBLICVS DEAE CE	
	O PRAECIPVA ERGA SANCTISSIMVM MV	
am-	PLIVS STATVA IANO PATRI ▒▒▒ ET DEI	
ob	CVIVS DEDICATIONE LVDOS ▒▒▒	

A la ligne 3, il faut probablement lire *sacerdos publicus deae Cereris*. La mention d'une statue de Janus à la ligne 5 ne peut être acceptée que sous toutes réserves, à cause des défectuosités très nombreuses de la copie.

A Henchir el-Oust, une architrave porte, en lettres colossales, l'inscription suivante :

VICTORIIS AVG SACR PRO SALVTE
M AVRELI SEVERI ALEXANDRI PII FELI(*cis Au*)GVSTI PONTIFICIS MAXIMI TRIB

Une longue dédicace en quatre lignes, trouvée à Henchir Mest, se rapporte à la construction d'édifices dont il paraît s'être conservé des restes :

SVA IMPENSA EXTRVXIT
ORDONAVIT ET ARCVM PARIETIBVS CONIVNCTIS ET PORTICVS
ET IN TEMPLO LIBERI PATRIS ET VENERIS SVA PECVNIA FECIT ET EPVLVM OB DEDI
VSVRIS QVOD ANNIS OB DIEM DEDICATIONIS EPVLVM

Nous devons borner là nos citations, car plusieurs autres textes copiés par M. de Prudhomme n'offrent à la curiosité qu'ils éveillent qu'un trop petit nombre de mots intelligibles. Les inscriptions de l'Afrique romaine sont généralement difficiles à lire, et l'on ne saurait trop rappeler à ceux qui les recueillent de prendre des estampages en même temps que des copies. Les documents épigraphiques rassemblés par M. le capitaine de Prudhomme doivent être estampés avec soin avant que la publication intégrale en soit possible. Même dans l'état défectueux où ils nous sont communiqués, ils font honneur au zèle de notre correspondant, qu'il faut louer aussi d'avoir employé à des fouilles fructueuses les quelques loisirs dont il disposait au camp de Bordj Messaoudi.

N° IX.

UN POÈME RETROUVÉ DE CHRÉTIEN DE TROYES,

PAR M. G. PARIS.

Dans un passage bien souvent cité, au début de son poème de *Cligès*, Chrétien de Troyes rappelle les ouvrages qu'il a composés antérieurement :

Cil qui fist d'Erec et d'Enide,
Et les commandemenz d'Ovide
Et l'Art d'amours en romanz mist,
Et le mors de l'espaule fist,
Del roi Marc et d'Iseut la blonde,
Et de la hupe et de l'aronde
Et del rossignol la muance,
Un autre conte recomence.

Nous avons bien *Erec et Enide*, mais les autres ouvrages ont tous, jusqu'à présent, été regardés comme perdus. Je viens d'avoir le plaisir de retrouver le dernier, *la muance de la hupe et de l'aronde et del rossignol*, c'est-à-dire l'histoire de Térée, de Procné et de Philomèle. A la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, un compatriote et homonyme de l'auteur de *Cligès*, Chrétien Legouais, de Sainte-More près Troyes, composa sur les *Métamorphoses* d'Ovide un immense poème, dans lequel les fables d'Ovide sont tout d'abord traduites, puis accompagnées d'interprétations, d'explications allégoriques et de «moralisations». A deux reprises, Legouais a inséré dans son œuvre des versions plus anciennes de fables d'Ovide : l'une est celle de *Pyrame et Thisbé*, dont on connaît trois manuscrits isolés et qui a été publiée par Méon; l'autre est la *Philomèle* ou *Philomena* de Chrétien de Troyes. Legouais n'a pas prétendu, d'ailleurs, s'approprier l'œuvre d'autrui; il dit

très ouvertement qu'il reproduit le conte de Pyrame «si comme uns autres l'a dité», et celui de Philomena «si com Crestiens le raconte». Le volume de l'*Histoire littéraire de la France* actuellement sous presse contiendra une notice sur la *Philomena* de Chrétien de Troyes; j'ai voulu seulement en signaler l'existence à l'Académie. Il est intéressant de remarquer que le poète se nomme lui-même dans le cours du récit «Crestiens li rois», et que ce surnom est attesté par la rime. Il était inconnu jusqu'à présent, et se rattache peut-être à la profession de héraut d'armes que certains indices portent à attribuer à l'auteur du *Chevalier au lion*.

Je connais jusqu'à présent quatorze manuscrits de l'*Ovide moralisé;* il faudra les consulter pour donner une édition de la *Philomena*. Malheureusement on ne sera pas sûr, malgré des secours en apparence aussi abondants, de pouvoir restituer le texte original de Chrétien de Troyes : on ne pourra rétablir que le texte du manuscrit où Chrétien Legouais a copié, pour le faire entrer dans son Ovide, le poème de son devancier.

N° X.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LAMBÈSE ET DE TIMGAD, PAR M. POINSSOT.

I. Lambèse.

La nouvelle liste des centurions. — Le tabularium principis.

La Commission des monuments historiques a fait exécuter pendant ces années dernières (1880-1883) des travaux considérables dans les ruines de Lambèse et de Timgad. Le forum de ces deux villes a été entièrement déblayé, leurs principaux édifices restaurés ou explorés, et des fouilles, habilement conduites par les architectes de l'État, sous la direction de

de M. Duthoit, architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie, ont mis au jour un grand nombre d'inscriptions latines dont plusieurs offrent un réel intérêt.

Une grande partie de ces inscriptions ont été publiées par M. Poulle dans le 22e volume des *Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine,* avec une parfaite compétence et une scrupuleuse exactitude. Mais, grâce à la courtoisie de M. Viollet-le-Duc, ayant pu consulter dans les archives de la Commission les copies prises par les architectes sur les monuments lors de leur découverte, j'ai bien vite reconnu que beaucoup de textes étaient restés inédits, et que plusieurs d'entre eux méritaient d'attirer l'attention. Tel est le suivant, gravé sur un bloc de calcaire haut de 0^m,95, long de 1^m,13, qui a été trouvé dans l'intérieur même du praetorium. Les lettres de la première ligne ont 0^m,07, celles des sept lignes suivantes, 0^m,05, enfin celles de la liste de noms qui est au-dessous, 0^m,015. L'inscription entière est entourée d'un encadrement formé d'une triple moulure (n° 1).

C'est une dédicace adressée à l'empereur Marc-Aurèle, en l'an 162 de notre ère, par les centurions de la troisième légion Auguste, commandée alors par le légat Decimus Fonteius Frontinianus, consul désigné.

Les expressions *primi ordines, centuriones, evocatus,* rangent les auteurs de la dédicace en trois catégories énumérées par ordre de dignité.

D'après les conjectures de M. Mommsen (1), les *primi ordines* ne seraient autre chose que les trois premiers centurions de la première cohorte, le *primus pilus*, le *princeps praetorii* et le *primus hastatus*. Ils faisaient en effet partie du conseil de guerre comme les tribuns, et occupaient un rang fort élevé dans la hiérarchie militaire (2).

(1) *Ephemeris epigraphica*, t. IV, p. 238.
(2) Caes., *B. C.*, V, XXVIII, XXX; VI, VII, etc.

N° 1.

IMP · CAES · M · AVRELIO
ANTONINO · AVG · DIVI · AN
TONINI · FIL · DIVI · HADRIAN · NEP
DIVI · TRAIANI · PART · PRONEP · DIVI
NERVAE ABNEP · TRIB · POT · XVI COS III
PRIMI · ORDINES · ET · CENTVRIONES
ET · EVOCATVS · LEG III AVG · DEDIC
D · FONTEIO · FRONTINIANO · LEG · AVG · PP · COS · DES

COH I	COH III		VII	VIIII
SATRIVS CRESCENS · P · P ·	SVLPICIVS OLYMPILINVS	AELIVS · V · ISIDORVS	NAEVIVS CASTVS	IVLIVS VRBANVS
GIGENNAVS VALENS · P · P ·	IVLIVS PROVINCIALIS	VALERIVS TITIAN[illegible]	AELIVS IANVARIVS	DOMITIVS FVSCANVS
AVRELIVS GEMINVS	AELIVS LEPIDINVS	CLAVDIVS BASS[illegible]	IVLIVS IVLIANVS	DOMITIVS NIGER
IVNIVS VERVS	VIN · MASCEL	CLAVDIVS PROV[illegible]IVS	MAECIVS PROBVS	VLPIVS EMERITVS
VERANIVS CANDIDVS	ATIDIVS AVSTER	FERTIVS MAC	AETRILLI[illegible]FVRENNIANVS	MINICIVS CENSOR
CVPRONIVS SECVNDVS	ANTONIVS MODERATVS	PROBINIVS CAM[illegible]DVS	IVLIVS ACCEPTVS	
ANNIVS PRISCVS				

COH II	IIII	VI	VIII	X
AVRELIVS GENTIVS	PVBLILIVS · HORATIANVS	VITELLIVS AENO[illegible]VS	AELIVS ALVEGRATIANVS	IVLIVS AFRICANVS
ANNIVS RVS[illegible]	VARIVS VALENTINVS	TERENTIVS SATVRNINVS	FLAVIVS IVVENALIS	LVRIVS SATVRNINVS
CLODIVS CRESCENS	M · ANTONIVS CLEMENS MISS	MAMIVS PROBVS	THORANIVS POTITVS	AETRIVS RVFINVS
CEIONIVS RVFVS	CALVISIVS IVNIANVS	PLOTITIVS FELIX	BVCCIVS MONTANVS	AELIVS AMANDVS
ANTONIVS[illegible]VS	PETILLIVS PAVLVS	LICINIVS EM[illegible]ERTVS	ANTONIVS NEREVS	CORDIVS ASCLEPODORIVS
PATIVS FIRMVS	AE[illegible]LIVS MACIO	PETILLIVS FAVSTVS	PVTIVS CLEMENS	FATTONIVS IANVARIVS
		MENONIVS VARRO	ANTONIVS VALENS	LIBELLIVS PRIMITIVOS EVOCATVS
		AELIVS TR[illegible]BVS		

— 1m,13 —

— 0m,95 —

Quant à l'*evocatus*, le même savant lui attribue des fonctions administratives et un rôle inférieur à celui des autres centurions [1].

Nous le trouvons du reste à la dernière place de la liste des centurions, qui forme cinq colonnes gravées au-dessous de l'inscription principale.

Cette liste comprend soixante-quatre noms, rangés en dix cohortes, nettement séparées les unes des autres par l'indication de leur numéro d'ordre. La répartition des centurions dans les cohortes est assez inégale, comme on peut s'en convaincre par l'examen du tableau ci-dessous :

Cohortes	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
Nombre de centurions	7	6	6	6	6	8	6	7	5	7

C'est là un fait dont il me paraît difficile de fournir, à présent du moins, une explication satisfaisante. Notons en passant que deux centurions primipiles sont inscrits dans la première cohorte, chose qui semble anormale, si toutefois elle n'explique la qualification *primus pilus bis* que l'on rencontre dans un grand nombre de textes épigraphiques, et qu'il ne faut point confondre avec celle de *primus pilus iterum;* que la mention *missus* suit le nom du troisième centurion de la quatrième cohorte, qu'enfin l'*evocatus* est désigné par son titre tout à la fin de la liste [2].

La concordance absolue du nombre des centurions inscrits sur notre liste avec celui des *optiones* fourni par la liste de la *Schola* déposée au Louvre est un fait extrêmement remarquable, sur lequel j'aurai du reste à revenir tout à

[1] *Ephemeris epigraphica*, t. V, p. 151.

[2] On remarquera aussi que le chiffre V, indicatif de la cinquième cohorte, se trouve, dans la copie que nous possédons, placé au milieu même de la première ligne, entre le nom et le surnom du centurion.

l'heure pour en tirer les conséquences qu'il me paraît entraîner.

N° 2.

(*Tabularium principis.*)

1ᵉʳ PILASTRE.

TABVLAR
VMPRINC
CVMIMAG
DOMVS DI
VINAE R*e*
NOVATVM
ABVLPIO
*a*NTONI*o*
*p*RINCE*t*
OPTION*es*
COH PR*im*
ETADIV*t*
DE SVOF*e*
CERVNT
M · AVRELI
VSAVRELI
ANVS · P · P

HÉMICYCLE.

T a B V L A R*i*V M P R I N C I*pis cum ima* G
*Dom*VS DIVINAE ❧ OPTION*es cohortis pri*MAE
❧ D E S V O ❧ F E C E R V*nt*

Q *Semp*RONIVS · FELIX · P · P · ❧ P ❧ AELI*us Macrinus p*RINC
L *Vale*RIVS · IANVARIVS · HAS ❧ C IV*lius Longinianus princ*POST
C *Ant*ONIVS · SILVANVS · HAS · POS*t*

2ᵉ PILASTRE.
(Découvert en 1881.)

M A V R E L
TERENTIVS
PR · PR · C · MA
NIL · DONATUS
HAS · PR Q AE
BVTIVS SATVR
NINVS PR · POS
M · AVREL · LI
CINIVS · HAS
POS
C · IVL · SATVR
N I N V S · C
I V L · N V M I
D I V S · L I B
PRINC ·

Nous possédions déjà le premier pilastre et une partie de l'hémicycle de ce monument, que le mémoire de M. Mommsen sur les *nomina et gradus centurionum* a rendu célèbre [1].

D'après l'éminent épigraphiste, le nombre des centurions, qui était de soixante sous la République et au commencement de l'Empire, aurait varié dans la suite. L'inscription gravée sur la *Schola* des *optiones,* trouvée aussi à Lambèse et conservée maintenant au musée du Louvre, lui en fournissait du reste la preuve [2].

[1] Voir *Ephemeris epigraphica*, t. IV, p. 226 et suiv.

[2] Publiée par M. Poulle dans l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, t. XXII, p. 371, mais sans les lettres qu'on lit sur l'une des aces latérales.

Cette liste est composée de soixante-quatre noms, mais M. Mommsen n'a pas cru devoir adopter ce chiffre. Regardant comme certain (hypothèse qui semble du reste en désaccord avec la nouvelle liste des centurions précédemment examinée) que chacune des neuf dernières cohortes de la légion était commandée par six centurions, doublés d'autant d'*optiones*, il croit trouver dans notre inscription du *tabularium* la preuve que la première cohorte, dont l'effectif était pourtant supérieur à celui des autres, n'avait que cinq centurions, puisqu'elle n'énumère que cinq *optiones* appartenant à la première cohorte. Il en tire cette conclusion : à savoir que le nombre des *optiones*, et par conséquent celui des centurions de la légion, est au total de cinquante-neuf, dont cinq pour la première cohorte et cinquante-quatre pour les neuf dernières. Et pour accorder ce nombre avec la liste de la *Schola optionum* du Louvre, composée de soixante-quatre noms, il suppose que les *adjutores* dont l'inscription du pilastre de droite fait mention [1] étaient au nombre de cinq, qu'ils avaient rang d'optiones, et comptaient par suite dans cette liste.

La découverte du pilastre gauche du *tabularium*, qui fournit une nouvelle liste des *optiones* faisant partie des bureaux administratifs de la légion, tous pris dans la première cohorte, et à la fin de laquelle on trouve les deux *adjutores* dont les fonctions sont précisées par la qualification de *librarii*, n'a pas confirmé l'opinion émise par M. Mommsen. L'inscription qu'il porte prouve qu'il ne faut point confondre les *adjutores* avec les *optiones*, et qu'on ne doit faire subir aucun retranchement à la liste des *optiones* de la *Schola* du Louvre. La concordance de la

(1) Nous ferons remarquer que l'inscription gravée sur l'hémicycle est antérieure au licenciement de la troisième légion par Gordien III, tandis que celle du *tabularium renovatum* gravée sur les deux pilastres est postérieure à son rétablissement, puisque l'un des optiones qui y figurent se retrouve avec son grade dans une inscription datée de l'an 258 (*C. I. L.*, t. VIII, n° 2482).

liste des optiones et de celle des centurions conserve toute sa valeur et toute sa signification.

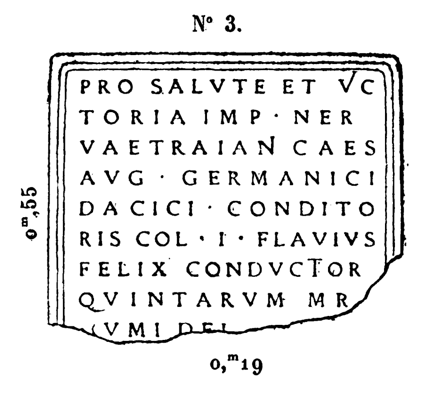
S'il m'était permis d'en tirer quelque conclusion, et d'exprimer ici une opinion qui m'est tout à fait personnelle, je dirais que cette coïncidence démontre clairement qu'à l'époque contemporaine de nos inscriptions, la troisième légion Auguste comptait soixante-quatre centurions et pareil nombre d'optiones.

II. Timgad.

Les inscriptions découvertes à Timgad ne sont pas d'un moindre intérêt que celles de Lambèse. Mais M. Poulle ayant publié les plus importantes, je me bornerai à signaler les deux textes suivants à votre attention.

Au forum, sur une stèle hexagonale de 0m,19 de côté, hauteur des lettres 0m,02, interlignes 0m,015 :

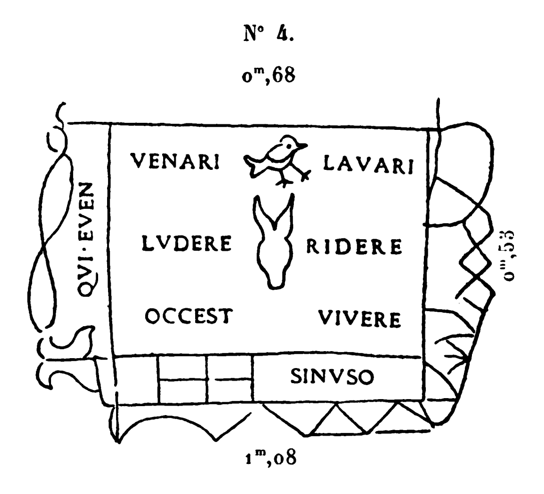
N° 3.



Cette dédicace est adressée à l'empereur Trajan, fondateur de la colonie de Thamugas, par un certain Flavius Felix, fermier d'un impôt dont le nom apparaît, je crois, pour la première fois dans ce texte (*Flavius Felix conductor quintarum mar.....*). Je n'ai trouvé aucun renseignement qui me per-

mette d'indiquer ce que c'était que cet impôt, et dans quelle catégorie de contributions on doit le ranger.

N° 4.



Cette *tabula lusoria,* encastrée dans le trottoir à l'entrée du forum, est la troisième que l'on trouve en Algérie. Nous n'avons pas à expliquer l'usage de ces inscriptions, qui ont toutes la même disposition et sont toutes composées d'un même nombre de lignes et de lettres. C'était, on le sait, un jeu assez semblable à notre jeu de dames ou de trictrac, où les lettres de l'inscription, arrangées symétriquement, jouaient le rôle de cases [1]. Mais celle-ci est particulièrement intéressante, à cause de sa joyeuse formule et aussi des ornements qui y sont gravés, parmi lesquels on remarque un moineau, et une tête d'âne, emblème dérisoire du Christ.

[1] V. Bruzza, *Bullettino della Commissione archeologica communale di Roma* (1877), p. 81-89.

Imp. Eudes

INSCRIPTION DE COPTOS

Pierre A.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

N° XI.

DATE DE L'INSCRIPTION DE COPTOS,

PAR M. E. DESJARDINS.

J'ai communiqué à l'Académie, à la séance du 29 juin 1883, un premier travail sur les tablettes de Coptos (t. XI de la 4e série, p. 217-231), dont M. Maspero venait de m'adresser l'estampage [1].

M. Mommsen, correspondant de l'Académie à Berlin, a reçu presqu'aussitôt cet estampage, que je lui ai adressé, selon le désir de M. Maspero.

Le savant professeur vient de publier, dans l'*Ephemeris epigraphica* parue le 15 février dernier, cette même inscription, pour la troisième fois, avec un important commentaire.

Je suis heureux de constater que, pour la signification du document, son intérêt de premier ordre, sa disposition même [2], en un mot pour l'ensemble, M. Mommsen est d'accord avec le premier éditeur [3].

Le savant de Berlin s'occupe principalement du côté épigraphique de l'inscription de Coptos; quant à son intérêt historique, géographique, commercial et économique, il se contente de citer les textes de Strabon, de Pline et des Itinéraires, et, s'il a passé sous silence les explications qui me paraissaient résulter du côté géographique de ce document nouveau, il

(1) J'ai communiqué également ce document au Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie) du Ministère de l'instruction publique. Voir le numéro 2 du Bulletin de ce Comité, 1883, p. 178-185, avec la reproduction des deux plaquettes par l'héliogravure, que nous donnons ici.

(2) M. Mommsen croit, comme je l'avais supposé, que le monument dont nous ne possédons que deux plaquettes devait en comprendre six.

(3) «Integra inscriptio, id quod D. in universum recte perspexit,» etc. (*Eph.*, V, p. 8.)

m'est permis de croire qu'il accepte les miennes. Il est vrai qu'il paraît ignorer l'existence de ma communication au Comité. S'il l'eût connue, il eût certainement cité la reproduction du monument original par l'héliogravure, ce qui lui eût donné raison d'ailleurs pour deux redressements qu'il a faits à ma lecture : ISINDA, au lieu de ISINAD (1re tablette, 2e col., ligne 6) que j'avais lu à tort; PAPH, au lieu de PAPHR (1re tablette, 2e col., ligne 36). La reproduction Dujardin, que nous publions de nouveau, doit dissiper toutes les indécisions, s'il en reste encore.

Mais, sur d'autres points plus sérieux, il subsiste encore un certain désaccord entre nous; sur la date de l'inscription, par exemple : ce serait à tort que j'aurais attribué ce monument de Coptos à l'époque des Antonins. Selon M. Mommsen, il serait du premier siècle, et même il incline à le faire remonter jusqu'au temps d'Auguste.

La présence de deux légions en Égypte au temps de l'inscription résulte avec évidence du texte; mais M. Mommsen nie : 1° que les deux légions la *XXIIa Dejotariana Pia Fidelis* et la *IIa Trajana Fortis* aient subsisté ensemble; 2° qu'il y ait eu deux légions en Égypte au temps des Antonins.

Ce serait donc à tort que j'aurais dit que la *XXIIa Dejotariana* aurait subsisté jusqu'au temps de Marc-Aurèle, « fait contraire, dit M. Mommsen, à l'opinion admise aujourd'hui et tout à fait vraie, car c'est la *IIa Trajana* elle-même qui a remplacé la *XXIIa Dejotariana* » (*Eph.*, V, p. 9, n. 1).

Le savant allemand sait que ce n'est pas l'opinion généralement admise; elle ne l'est pas par Marquardt, elle ne l'est pas par Napp[1], elle ne l'était pas non plus, en 1881, par

[1] Napp, *De rebus imperatore M. Aurelio in Oriente gestis*, Bonnae, 1879, p. 15 : « Quo commovetur Borghesius (*Œuvres*, IV, 254; V, 375), ut tunc totam leg. XXII Deiotarianam perisse contendat. Sed haec opinio nequaquam confirmatur. Multo verisimilius videtur Marquadtio (*Röm. Staatr.*, 1re édit., p. 213,

Pfitzner, l'auteur du dernier ouvrage spécial sur les légions romaines[1], qui fait remonter, il est vrai, à une date plus ancienne que Marc-Aurèle la suppression de la *XXII^a^ Dejotariana,* mais qui place cette suppression sous le règne d'Hadrien : son opinion n'exclut donc nullement la simultanéité de l'existence des deux légions, car leur contemporanéité pouvait comprendre la fin du règne de Trajan et le commencement du règne d'Hadrien. C'est déjà l'âge des Antonins.

Je ne vois aucune preuve que la substitution dont parle M. Mommsen ait eu lieu; mais cela importe peu.

On ne saurait admettre en effet que la présence d'une seule légion en Égypte ait commencé dès le premier siècle. Il existait certainement, dit M. Mommsen, deux légions en Égypte au temps de Tibère : Tacite le dit (*Ann.,* IV, v), et il ne parle pas de la suppression, du rappel ou du déplacement d'une de ces deux légions pendant le premier siècle.

Les deux légions dont parle Tacite sont la *III^a^ Cyrenaica* et la *XXII^a^ Dejotariana;* la première y était encore sous Néron, en 68[2], et elle y était en 80 et 81 sous Galba[3]. Elle y resta pendant le second siècle; elle y eut du moins son dépôt et, au temps de Ptolémée, nous la retrouvons dans un pays voisin, en Arabie. Nous avons vu, d'autre part, que la *XXII^a^ Dejotariana* dut subsister avec elle, au moins jusqu'au règne d'Hadrien; cela ferait bien deux légions; seulement elles seraient autres que celles que j'ai dites. Jusqu'à Hadrien, les deux légions en résidence en Égypte auraient été : la *III^a^ Cyrenaica*

annot. p. 11; 2e édit. p. 371) legionem illam iam Traiano imperante omissam esse, idemque adnotat, *ὅλου σἱρατοπέδου* vocabulo quod praebet Dio non necessario significari integram legionem : immo de qualibet exercitus parte usurpari potuisse. »

(1) *Geschichte der römischen Kaiserlegionen,* Leipzig, 1881.

(2) Nous la trouvons en Égypte en 48 (*C. I. L.,* III, 6024), et sous Galba (voir Robert, *Les légions du Rhin,* etc.; voir le tableau, p. 14 et 15; Josèphe, *B. J.,* II, xviii, 8).

(3) *C. I. L.,* III, 34.

avec la *XXII^a Dejotariana,* ou bien la *II^a Trajana,* en admettant la substitution de cette dernière à la XXIIe.

Mais j'abandonne volontiers la date que j'ai donnée approximativement à l'inscription de Coptos, et je me vois obligé de la placer vers la fin du premier siècle; quant à la faire remonter jusqu'au commencement de ce siècle, au temps d'Auguste, cela me paraît bien difficile.

Puisque nous avons montré que la simultanéité de la résidence de deux légions n'était nullement incompatible avec les textes épigraphiques et avec l'histoire, et que deux légions ont pu coexister en Égypte, même au temps des premiers Antonins, voyons quels obstacles s'opposent, selon moi, à admettre le temps d'Auguste, que propose M. Mommsen :

D'abord la forme des lettres, comme je l'ai dit, et quoique M. Mommsen ne s'arrête guère à cette difficulté [1];

Ensuite et surtout, la présence dans la Haute-Égypte, — le 9 juin 83, année de la seconde puissance tribunitienne de Domitien, — de *trois* ailes de cavalerie et de *sept* cohortes auxiliaires, d'après le diplôme militaire de Coptos, diplôme dont M. Maspero m'avait envoyé la copie et dont j'ai donné le texte et l'explication (t. XI, séances du 5 octobre, p. 395, et du 28 décembre 1883; voir le mémoire, p. 441-449) [2]. Le savant épigraphiste aurait pu y voir : 1° que les trois ailes de cavalerie cantonnées dans la Haute-Égypte étaient l'*ala... Augusta,* l'*ala Apriana* (qui s'y trouvait encore en 170, *C. I. L.,* III, 49) et l'*ala Commagenorum.*

[1] *Eph.,* V, p. 8 : «Neque ab ea (aetate Augusti) abhorret litteratura : non bona ea, sed ejus negligentiae quae scriptoris magis est quam aetatis.» Cependant la forme des lettres est un indice qu'il est impossible de négliger; ce qu'on peut dire seulement, c'est que nous n'avons guère de termes de comparaison en Égypte, pour ce genre d'écriture du moins.

[2] J'en possède une meilleure copie aujourd'hui : je l'ai communiquée à l'Académie dans une des dernières séances de décembre 1883 et publiée dans le 4e fascicule des *Comptes rendus* de cette même année.

Dans l'inscription de Coptos, on voit précisément, dans le même temps, également dans la Haute-Égypte, trois ailes de cavalerie qui ont coopéré aux travaux des citernes :

ALARVM III·DEC· V̄ (2ᵉ plaquette, 1ʳᵉ col., ligne 1). Je sais bien que M. Mommsen trouve aussi neuf ailes de cavalerie sous Auguste, dont trois sur les frontières de l'Éthiopie, à Syène (Strabon, XVII, 1, 30 : *ἐννέα μέν εἰσι*), mais non pas à Coptos. Le même passage de Strabon nous fait connaître trois légions en Égypte, *τρία τάγματα*, également sous Auguste. M. Mommsen en nomme deux; tout le monde est d'accord sur ce point : ce sont, je l'ai dit, la *XXIIᵃ Dejotariana* et la *IIIᵃ Cyrenaica;* mais il n'en faudrait pas trois. Quelle est d'ailleurs cette troisième? M. Mommsen n'en sait rien : « tertia quaenam fuerit ignoratur. » S'il l'ignore, personne, à ce qu'il semble, ne peut dire quelle elle était; le fait est bien étrange, car on sait que les vingt-cinq légions d'Auguste ont toutes des résidences connues.

Cette troisième légion en résidence en Égypte au temps de Strabon, j'ignore aussi ce qu'elle peut être; mais, en 70, il y avait une troisième légion en ce pays : c'était certainement la *XVᵃ Apollinaris.* On sait qu'elle a d'abord été sur les bords du Danube, puis qu'elle fut envoyée en Arménie, en 64, à l'armée de Corbulon, pour faire la guerre contre les Parthes (Tac., *Annales*, XV, XXVI); mais nous voyons qu'elle était en Égypte au commencement du règne de Vespasien, puisque c'est de cette province qu'elle a été tirée pour la guerre de Titus contre Jérusalem en 70 [1]. « Au moment où éclata la guerre de

[1] Josèphe, *Bell. Jud.*, III, IV, 2 : « Titus, parti d'Alexandrie pour Ptolémaïs, ajoute aux deux légions qui se trouvaient en Syrie une troisième qu'il amena avec lui, la quinzième : *πεντεκαιδέκατον*; » c'est bien la *XVᵃ Apollinaris.* Il faut donc corriger le texte de Josèphe dans le premier chapitre, § 3, de ce même livre III et lire *ἐπ' Ἀλεξανδρείας πεντεκαιδέκατον*, comme l'indique M. L. Renier (*Conseil de guerre tenu par Titus; Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVI, 1ʳᵉ partie, 1867, p. 288), et non *τό τε πέμπτον καὶ τὸ δέκατον,* que porte l'édition de Dindorf (Didot).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Judée, l'armée d'Égypte se composait de trois légions et d'un certain nombre de cohortes et d'ailes auxiliaires ; les légions étaient : la *XV^a^ Apollinaris*, la *XXII^a^ Dejotariana* et la *III^a^ Cyrenaica*.

« La *XV^a^ Apollinaris* fut envoyée en Judée, et Titus en prit le commandement en qualité de légat (Suétone, *Titus*, IV ; cf. Josèphe, *Bell. Jud.*, III, IV, 2). Les deux autres restèrent en Égypte, et c'est par elles que Vespasien fut proclamé empereur le 1er juillet 69 [1]. »

Ainsi, jusqu'en 70 de notre ère, trois légions en Égypte ; après 70, deux seulement.

Il est certain que le 9 juin 83, date du diplôme militaire de Coptos, il y avait en Égypte :

1° Les deux légions susnommées : la *III^a^ Cyrenaica* et la *XXII^a^ Dejotariana* (textes class. et dipl.) ;

2° Trois ailes de cavalerie (tablettes de Coptos et dipl. mil.).

Passons aux cohortes auxiliaires.

Je n'avais pas parfaitement compris, dans mon premier travail, comment devait s'effectuer le travail des citernes, *lacci*, et des défenses des *castra*, par les soldats choisis dans les deux légions que j'ai nommées plus haut (voir t. IX, p. 217 et suiv.).

En supposant ces deux légions composées, comme toujours, de dix cohortes chacune, et chaque cohorte, même la première, de six centuries, à raison d'un homme prélevé dans chaque centurie, cela ferait cent vingt hommes détachés des deux légions, car il n'y avait que soixante centuries et, par conséquent, que soixante centurions et non soixante-quatre, comme on l'a cru (*Eph.*, IV, p. 226 et suiv.) et comme on le croit encore (*Eph.*, V, p. 7) ; il devait donc y avoir en tout

(1) Léon Renier, *loc. cit.*, p. 288 et note.

cent vingt hommes de désignés dans les deux légions pour diriger les travaux de la route du désert entre Coptos et les deux ports de la mer Rouge, soixante pour chaque légion.

J'avais pensé que ces cent vingt soldats avaient été choisis (un dans chaque centurie), en raison de leur aptitude et de leurs qualités, pour conduire les travaux, qu'ils devaient, en conséquence, jouer le rôle de chef d'escouades sur les chantiers, et que les travailleurs placés sous leurs ordres étaient des légionnaires (fantassins), dont le nombre, 788, figure à la somme récapitulative de la dernière tablette. Mais, en y regardant de plus près, on voit, d'après la disposition même de cette sixième tablette, que les deux colonnes qui composent les cinq premières lignes ne regardent en rien les deux légions, et ne s'appliquent qu'à des détachements de cinq corps auxiliaires.

Dans les trois lignes de la 1re colonne (6e tabl.) sont les emprunts faits aux trois ailes de cavalerie tenant garnison dans la Haute-Égypte.

PREMIÈRE COLONNE.

Ailes auxiliaires :

« Ont été prélevés dans les *trois ailes* : 1° cinq décurions; 2° un *duplarius ;* 3° quatre *sesquiplicarii ;* 4° 424 cavaliers.

SECONDE COLONNE.

Cohortes auxiliaires :

« De la cohorte *Ia Thebaeorum,* commandée par le préfet Sex. Pompeius Merula, trois centuries entières ont été réquisitionnées : elles étaient commandées par le centurion S. Terentius Maximus, par le centurion C. Julius Montanus et par le centurion L. Domitius Aper.

« Total : trois centuries. »

« Ce qui fait sept cohortes auxiliaires, qui devaient certainement être mentionnées auparavant : elles ont fourni en tout (compris la *I^a^ Thebaeorum*) dix centuries.

« Total des hommes prélevés dans les cohortes auxiliaires : cavaliers 61, soldats 788. »

Les cent vingt hommes prélevés dans les deux légions devaient avoir pour service, je crois, de diriger les escouades de travailleurs sur les chantiers : c'étaient des hommes d'élite.

Les troupes auxiliaires en garnison en Égypte devaient contribuer à composer ces escouades. Ces travailleurs étaient prélevés dans cinq décuries des trois ailes et dans dix centuries des sept cohortes. Ces *trois* ailes sont précisément celles que j'ai nommées plus haut, d'après le diplôme militaire de 83 (t. XI, p. 441-440).

Des *sept* cohortes auxiliaires, nombre qui figure également dans les deux documents (une d'elles est dans les deux : c'est la *I^a^ Thebaeorum*), les six autres cohortes qui ont dû contribuer au travail sous la direction des cent vingt légionnaires d'élite, tirées de la *III^a^ Cyrenaica* et de la *XXII^a^ Dejótariana*, sont : la *coh. I^a^ Pannoniorum*, la *coh. I^a^ Hispanorum*, la *coh. Asturum* (?), la *II^a^ Thebaeorum*, la *I^a^* et la *XIII^a^ Ituraeorum*.

La concordance des deux monuments est donc complète; comme je ne saurais admettre que la Ire cohorte eût un plus grand nombre de centuries que les autres, la répartition des cent-vingt légionnaires chefs d'escouades et des sept cent quatre-vingt-huit hommes de corvée prélevés dans les sept cohortes auxiliaires, le tout inscrit sur les dix tablettes, devait donner le *conspectus* suivant :

1re TABLETTE.

Titre, date impériale, objet de la corvée, travail, noms du préfet d'Égypte, des *deux légions* et de leurs chefs avec leurs légats.

2ᵉ TABLETTE.

Iᵉ coh., 6 centuries; *IIᵉ coh.*, 6 centuries; *IIIᵉ coh.*, 6 centuries, pour les deux légions.

3ᵉ TABLETTE (CONSERVÉE).

IVᵉ coh., 6 centuries; *Vᵉ coh.*, 6 centuries; *VIᵉ coh.*, 6 centuries, pour les deux légions.

4ᵉ TABLETTE.

VIIᵉ coh., 6 centuries; *VIIIᵉ coh.*, 6 centuries; *IXᵉ coh.*, 6 centuries, pour les deux légions.

5ᵉ TABLETTE.

Xᵉ coh., 6 centuries pour les deux légions; mention du prélèvement fait sur les troupes auxiliaires, hommes de corvée: *3 alae, 7 coh. aux.*, 10 centuries.

6ᵉ TABLETTE (CONSERVÉE).

Récapitulation.

L'inscription géographique de Coptos me paraît, en conséquence, devoir être datée de l'époque des Flaviens.

Quant aux autres raisons alléguées par le savant professeur de Berlin pour dater cette même inscription de Coptos de l'époque d'Auguste, il en est une très ingénieuse et à laquelle il semble tenir tout particulièrement : elle est tirée des noms mêmes des soldats et surtout des noms des centuries, qui sont désignées, d'ordinaire, comme tout le monde le sait, par le nom même des centurions.

Mais M. Mommsen remarque que, dans les tablettes de Coptos, les centuries sont le plus souvent désignées par un *seul* nom de centurion, au génitif, soit par son *nomen*, soit par son *gentilicium*, soit par son *cognomen* : *Centuria Longi, Catti, Vedi, Caecili, Aquilae*, etc., ce qui serait, selon lui, une preuve d'ancienneté. Mais on y trouve aussi des centuries désignées par *deux* des noms du centurion qui les commandait : *Cen-*

turia Licini Veri, Vetti Rufi, ou par le prénom et le principal nom des centurions : *Centuria C. Mammi, M. Corneli;* souvent aussi les centuries portent le nom dérivé de celui de leur chef, sous la forme féminine de l'adjectif qui en dérive : *Centuria Justiana, Lucretiana, Cliterniana, Gavisidiana.*

M. Mommsen a publié lui-même, à la page qui précède l'inscription de Coptos (*Eph.*, V, p. 3), et plus complètement au supplément (*ibid.*, p. 259-262), les fragments d'un *laterculus* trouvé dans les *Camps de César* près d'Alexandrie : c'est une liste de vétérans de la *IIe Trajana,* qui reçoivent leur *honesta missio*, en 194, après vingt-quatre ans de service (commencé en 168), et qui élèvent un monument à Septime Sévère. Ce fragment nous fait connaître les noms de ceux des vétérans de cinq des dix cohortes environ de la *IIe Trajana* qui ont participé à l'érection de ce monument. Ils appartiennent à vingt et une centuries de ces cinq cohortes; ces centuries portent les noms des chefs qui les commandaient : *Centuria Faustiniana, Paterniana Celeriana, Philippiana, Severiana* (nom de l'empereur), *Mariniana, Secundiana, Clementiana;* ou bien les deux noms, *gentilicium* et *cognomen* du centurion : *Centuria Mari Fusciani, Aemili Ammoni, Servili Pudentis, Octavi Avelliani, Aureli Flaviani, Aeli Liberalis, Baebii Marcellini.*

Cela ressemble beaucoup au système adopté pour quelques-uns des noms de l'inscription de Coptos; il n'y a pas, il est vrai, aux Camps de César d'Alexandrie de centuries désignées seulement par un nom, comme dans la plupart de celles de Coptos; mais, en plaçant la date de ce dernier monument sous Domitien, un siècle le séparerait encore de la liste alexandrine du temps de Septime Sévère. Ce qui pourrait aussi expliquer la différence du système employé pour les appellations des centuries d'Alexandrie et de celles de Coptos, c'est : 1° l'éloignement où se trouve cette dernière ville; 2° l'appellation la plus simple et suffisante, par un seul nom, pour désigner la centurie dans

un pays où presque personne ne parlait le latin, mais le grec et le copte, les soldats eux-mêmes étant presque tous originaires de l'Orient.

C'est pour les hommes d'élite, prélevés dans les deux légions et chargés de commander les escouades, à raison d'un chef de chantier par centurie, que les désignations, en quelque sorte honorifiques, sont employées : 1° prénom; 2° *gentilicium;* 3° filiation; 4° inscription dans la tribu; 5° surnom; 6° patrie.

Dans le fragment de l'an 194, provenant des Camps d'Alexandrie, nous trouvons les soldats également désignés par : 1° leur prénom; 2° leur *gentilicium;* 3° leur filiation; 4° leur tribu; 5° leur surnom; 6° leur patrie : c'est donc identiquement le même système qu'à Coptos.

Ce ne sont donc ni les noms des centuries ni ceux des soldats qui peuvent, selon moi, nous autoriser à faire remonter l'inscription de Coptos jusqu'au temps d'Auguste.

M. Mommsen a tiré un admirable parti de l'indication des patries sur ce dernier monument. Il a corrigé deux de mes identifications : les *Tavionenses* de *Tavium* (ville connue de Galatie[1]), et non *Taua* d'Égypte.

La lecture *Castra* (*Eph.*, V, p. 12), dans la tribu *Pollia,* est sans aucun doute la vraie. M. Mommsen a complètement raison sur ce point.

N° XII.

INSCRIPTIONS DU ROI BUDDHISTE AÇOKA-PIYADASI, PAR M. SENART.

M. Senart fait une communication relative aux inscriptions les plus récemment découvertes du roi buddhiste Açoka-Piyadasi. Ce sont trois versions essentiellement identiques d'un même édit. Trouvées dans des lieux très éloignés l'un de l'autre,

[1] Sur laquelle vient de paraître en Allemagne une brochure de M. Gustave Hirschfeld.



à Sahasarâm, à Rûpnâth et à Bairat, elles ont été publiées pour la première fois en 1877. Très curieuses par les détails précis que le roi y donne sur sa conversion, elles avaient éveillé d'autant plus vivement l'attention que leur premier interprète, M. Bühler, a cru y reconnaître une date exprimée dans l'ère du nirvâṇa de Çâkyamuni et confirmant la chronologie des chroniques cinghalaises.

M. Senart résume les questions principales qui se rattachent à l'interprétation de ce document :

1° La question de savoir qui en est l'auteur. M. Senart expose les motifs, fondés sur la concordance de plusieurs chiffres, qui élèvent à la certitude l'attribution proposée par M. Bühler et qui démontrent que cette inscription appartient certainement au même Piyadasi de qui nous possédons tant d'autres monuments.

2° La question de savoir si l'inscription est datée. Ici M. Senart s'associe complètement à l'opinion de M. Oldenberg, et nie que le nombre contenu dans l'inscription exprime des années.

3° L'interprétation des mots *vyutha* et *vivâsa*, qu'on avait jusqu'ici appliqués soit au Buddha et à son nirvâṇa, soit aux Jainas et à leurs manifestations successives. Se séparant de ses devanciers, il montre que ces termes désignent les missionnaires et les missions que nous savons d'ailleurs, par son propre témoignage, que Piyadasi employait, dans son empire et chez les peuples étrangers, à la diffusion du buddhisme.

M. Senart, après avoir, pour divers autres passages, critiqué et modifié les premières interprétations, donne pour l'ensemble du morceau la traduction suivante :

Voici ce que dit le [roi] cher aux devas. Pendant deux ans et demi passés, j'ai été *upâsaka* (buddhiste laïque) et je n'ai pas déployé grand zèle; il y a un an passé que je suis entré dans le saṁgha (la confrérie monastique (R. ajoute : et j'ai commencé à déployer du zèle). Dans cet

intervalle, les hommes (c'est-à-dire les Brâhmanes) qui étaient les véritables dieux du Jambudvîpa ont été réduits à n'en plus être véritablement les dieux. Or cela est le résultat de mon zèle; ce résultat ne se peut obtenir par la puissance seule. Le plus humble peut, en déployant du zèle, gagner le ciel, si sublime qu'il soit. C'est le but que poursuit cet enseignement. Que tous, humbles ou grands, déploient du zèle, que les peuples étrangers eux-mêmes soient instruits [de mes proclamations], et que ce zèle soit durable. Alors il se produira un progrès [religieux], un grand progrès, un progrès infini. C'est par le missionnaire que se donne cet enseignement. Deux cent cinquante-six [envoyés] sont partis en mission. Faites graver ces choses sur les rochers, et là où il y a des piliers de pierre, faites-les-y graver aussi.

Cette fin depuis «c'est par le missionnaire» diffère sensiblement à Rûpnâth, qui porte :

Il faut faire graver ces choses sur les rochers, et là où il se trouve un pilier de pierre, il les faut faire graver sur ce pilier. Et avec ces instructions qui vous seront comme un viatique, il vous faut partir en mission en tous lieux, aussi loin que vous trouverez des moyens d'existence. C'est par le missionnaire que se fait mon enseignement. Il y a eu déjà 256 départs [de missionnaires].

Il semble que l'on obtient de la sorte un sens naturel et bien lié, et, ce qui est un criterium essentiel dans l'étude de ces monuments, que l'on rétablit entre ce morceau et des passages empruntés aux autres édits une concordance parfaite, qui est de nature à donner quelque confiance dans les interprétations proposées.

N° XIII.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 17 mars 1884.

Monsieur le Secrétaire perpetuel,

Les découvertes ont subi un temps d'arrêt, j'entends les découvertes de grande importance, car le sol de Rome ne cesse de rendre au jour des débris sans nombre. Près de l'église du *Gesù*, les fouilles pratiquées pour l'ouverture de la *via Nazionale* ont fait reparaître de larges substructions en travertin dépendant des Thermes d'Agrippa et qui, dit-on, en marquent de ce côté la limite.

Le lieu même de l'habitation de notre École nous réservait une curieuse surprise. L'énorme palais Farnèse est porté par deux caves superposées, dont l'étage inférieur, souvent envahi par les crues du Tibre, est presque rempli par une couche de quatre à cinq mètres de limon, que le fleuve y a successivement déposée. Le simple balayage d'une des salles de l'étage supérieur vient de faire reparaître une grande mosaïque à figures noires sur fond blanc. Elle représente quatre chevaux lancés au galop et portant : les uns, deux cavaliers, les autres, deux hommes nus debout et faisant la voltige. C'est là, on le sait, une représentation fort rare. Il serait très facile d'enlever cette mosaïque, qui demeurera inconnue et comme perdue si elle est en place. Les murs des caves du palais Farnèse sont formés de blocages et de tuiles antiques : l'une des tuiles employées dans les parois de la salle même où se trouve la mosaïque mesure 59 centimètres, soit deux pieds romains, de longueur, dimension en usage au temps de Septime Sévère.

Les relevés topographiques de la Rome impériale ne marquaient encore rien en cet endroit.

Un autre exemple nous montrera que la pioche des terrassiers ne fournit pas seule des monuments.

Il est à Rome des inscriptions du moyen âge, constatant des donations d'objets, de manuscrits, de vases sacrés, aux églises. Tel est le catalogue des livres de l'Écriture donnés à la basilique de Saint-Clément par un cardinal-prêtre de ce titre, nommé Grégoire, qui signa au concile tenu à Rome sous le pape Grégoire II.

SVSCIPE HOS DIVE VELVT MINVTA VIDVAE QVESO
VETERIS NOVIQVE TESTAMENTORVM DENIQ. LIBROS
OCTATEVCHVM [1] REGVM. PSALTERIVM. AC. PROPHETARVM
SALOMONEM. ESDRAM. STORIARVM ILICO PLENOS etc.

Telle est cette autre liste, conservée dans l'église de *Santa-Maria in Cosmedin,* rappelant les dons offerts à l'église de Saint-Valentin par un fidèle nommé Théobald, qui vivait au xᵉ siècle :

SVME VALENTINE MARTIR HEC· DONA. BEATE. QVE TIBI FERT OPIFEX TEV-
BALDVS CORDE BENIGNO...
....[illegible]
[illegible].ANTIFONARIA. II. VNV DIVRNI ALIV Q NOCTVRNI. OFFICII FERIALES. II
LIBRV GENESEOS CV ISTORIIS CANONICIS etc.

Un jeune et habile antiquaire de Rome, M. Armellini, a remarqué avec étonnement que, comme plusieurs autres, ces inscriptions ne mentionnent pas le *Liber sacramentorum,* renfermant toutes les prières relatives à la messe, à l'administration des sacrements, prières que réunit au vᵉ siècle le pape saint Gélase. Un fragment signalé par M. Armellini, dans la basilique de Saint-Clément, vient combler cette lacune; c'est un débris de marbre, remontant à l'époque de saint Grégoire le

(1) Le Pentateuque, Josué, les Juges et Ruth.

Grand et employé avec tant d'autres, païens et chrétiens, dans le parvis du saint lieu; il porte les caractères suivants :

....STAM B....
....LIBRV*m*....
sa CRAME*ntorum*

et provient sans doute d'une légende lapidaire semblable à celles que nous venons de voir.

M. Gamurrini, dont j'ai déjà signalé les découvertes à l'Académie, n'a pas encore épuisé les richesses de la bibliothèque d'Arezzo. Un parchemin datant du XIIIe siècle, et qui servait de couverture à un volume, lui a donné des fragments d'un auteur inconnu des chroniques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Si Eusèbe et Flavius Josèphe ont été généralement suivis, dans cet écrit, pour la partie antique, quelques épisodes de la même série ont été empruntés à des sources aujourd'hui inconnues. Il en est de même d'évangiles apocryphes cités en même temps qu'Hégésippe dans la vie de Jésus-Christ. L'original de cette chronique paraît remonter au VIIIe ou au IXe siècle. Le texte en sera prochainement publié.

Le même savant a présenté à l'Institut archéologique allemand d'admirables débris de vases ou moules de vases en terre cuite trouvés dans les environs d'Arezzo, près de Sainte-Marie di Gradi. Les fabriques d'où sont sortis ces vases florissaient au temps de Sylla; elles durèrent jusqu'à César. Deux de ces officines sont représentées dans la découverte nouvelle, la *Perennia* et la *Vibiena*. Les affranchis qui y travaillaient, et dont nous lisons les signatures, portaient des noms grecs : Nicéphore, Cerdo, Antiochus, Tigrane. Les sujets figurés sont des Néréides, Thétis, le chœur des Muses avec cartouches portant leurs noms, puis une danse de squelettes, sujet d'origine orientale apporté en Italie avec les doctrines d'Épicure et qui persista jusqu'au moyen âge. Les squelettes tiennent des guirlandes et di-

vers attributs ; sur un plat que porte l'un d'eux sont une pomme de pin et des fruits, allusion probable aux orgies bachiques. L'extrême délicatesse de ces reliefs, dont la beauté est incomparable, a donné lieu de penser que les poteries d'Arezzo nous ont transmis des reproductions de vases en argent, œuvres de l'art hellénique, dans son impression la plus parfaite.

Le Ministre de l'instruction publique s'est empressé d'acheter, pour le musée de Florence, ces merveilleux fragments, qui remontent au temps de César, et qui semblent nous offrir un type des vases d'argent dont les fines ciselures avaient tenté la cupidité de Verrès.

Rien de nouveau aux fouilles de l'*atrium* des Vestales; elles s'approchent de plus en plus de l'église de Sainte-Marie-Libératrice.

Agréez, etc.

Edm. Le Blant.

N° XIV.

LES SOIXANTE CENTURIONS DE LA LÉGION III^{a} AUGUSTA, PAR M. E. DESJARDINS.

(Voir l'inscription de la page 87.)

Il n'y avait au Ier et au IIe siècle que *soixante* centurions, et par conséquent il n'y avait que soixante centuries par légion, mais il n'est pas sûr que ces soixante centuries fussent toujours réparties en nombre constant et à raison de six dans chacune des dix cohortes : il est même certain que cette répartition était, peut-être exceptionnellement, variable. Cette inégalité est évidente, du moins, pour la légion *III^{a} Augusta,* à Lambèse, l'an 162 de notre ère (p. 87). (Voir la grande inscription nouvelle dédiée par D. Fonteius Frontinianus, *legatus pro praet* de la province de Numidie, *cos designatus*(1)).

M. Mommsen a publié en 1879 (*Eph.,* IV, p. 226-245)

(1) Voir, sur ce personnage, *C. I. L.*, VIII, 2579, 4599, etc.

une étude sur les centurions[1]. Il reconnaît que, sous la République et dans les premiers temps de l'Empire, il y avait soixante centurions seulement dans la légion[2]; mais il regarde comme certain que la 1re cohorte des légions vit doubler le nombre des soldats à partir d'Hadrien. Outre le témoignage d'Hygin, auteur du IIIe siècle, le savant de Berlin s'appuie sur la liste des soldats trouvée à Troesmis[3], que j'ai fait apporter à Paris (Bibl. nat.), qui est bien de l'époque d'Hadrien, et sur laquelle il remarque que les soldats ayant l'*honesta missio* sont en nombre fort inégal dans les cohortes, et que cette inégalité se traduit par les chiffres : 40 pour la première cohorte, 17 pour la seconde, 14 pour la troisième, 10 pour la quatrième, suivant ainsi une marche décroissante à mesure qu'on s'éloigne de la *cohors 1a;* mais la différence est surtout sensible en ce qui concerne cette cohorte par rapport aux autres : le contingent y est plus du double de celui de la seconde cohorte. Cela serait très concluant, s'il s'agissait des recrues, et si nous avions une liste de *tirones,* mais c'est un *laterculus* des soldats qui ont fini leur temps et viennent de recevoir l'*honesta missio;* il n'est pas surprenant que la première cohorte, étant le plus haut avancement que les simples soldats pussent obtenir pendant leur vingt années de service, comprît un plus grand nombre de soldats parvenus au terme de leurs vingt ans que les cohortes suivantes. Par conséquent, pour les cohortes suivantes, le nombre des *missi honesta missione* devait y être moindre, dans une proportion décroissante, de la première jusqu'à la dixième cohorte. Cela ne prouverait donc rien, selon nous, quant au nombre réglementaire des hommes de la première cohorte.

(1) *Nomina et gradus centurionum,* 26e observation épigr. du savant professeur.

(2) Cincius, *De re mil.*, cité par A. Gell., XVI, IV, 6; Tac., *Ann.*, I, XXXII.

(3) *C. I. L.,* III, 6178.

Je n'ai pas très bien compris le raisonnement du savant professeur qui consiste à supposer, comme preuve des changements qu'a dû subir numériquement la première cohorte, au temps d'Hadrien, que le nombre des centurions a dû varier également, et qu'au lieu de six, il ne dut plus y en avoir que cinq. Si M. Mommsen était parvenu à l'établir, il aurait prouvé le contraire de ce qui était favorable à sa thèse, c'est-à-dire que, plus il y aurait eu de soldats dans la première cohorte, moins il y aurait eu d'officiers; en effet, n'est-il pas étrange que, si le nombre des hommes a été double dans le cours du IIe siècle, le nombre des officiers ait diminué? Au premier abord, cette proportion fait naître des doutes, et, en y regardant de près, on s'aperçoit qu'elle n'est pas solidement établie, quoiqu'elle semble s'autoriser de deux textes.

Le premier, tiré de Végèce, doit être écarté d'abord. Cet écrivain vivait, comme on sait, à la fin du IVe siècle, et son ouvrage est dédié à Valentinien.

On n'apprendra rien à personne en disant que la confusion des dates pour ce qui regarde l'organisation de l'armée rend son témoignage le plus souvent suspect quand il parle de ce qui n'existait plus de son temps; ainsi, dans le passage cité (II, VIII), il parle des *dix centuries* qui auraient existé dans la première cohorte, et il lui donne *cinq centurions* seulement, mais c'est le même nombre *cinq* qu'il attribue à toutes les autres cohortes. Or ces cinq centurions sont une erreur matérielle pour les neuf autres cohortes, de la deuxième à la dixième; voyons si les *cinq* centurions de la première sont plus exacts. Jusqu'à présent, on ne connaissait aucun texte épigraphique qui nous fît connaître, par une énumération authentique, les dix centuries, et les dix centurions qui les auraient commandées au IIe siècle.

M. Mommsen pense du moins que Végèce ne se serait pas trompé dans la première partie de son chapitre; c'est-à-dire

qu'il n'y aurait eu que cinq centurions pour la première cohorte, et il croit avoir trouvé un texte qui établirait péremptoirement qu'il n'y avait que cinq *optiones*, ce qui revient à dire cinq centurions seulement, dans cette cohorte (chaque centurion ayant son *optio*, lieutenant ou adjudant).

C'est une inscription que nous avons déjà étudiée ailleurs. En voici le texte, publié d'abord par M. Léon Renier (*Inscr. de l'Alg.*, 1407) et, plus exactement, par Wilmanns (*C. I. L.*, VIII, 2554). C'est ce texte qu'adopte M. Mommsen, et il accepte la restitution suivante :

*ta*BVLARiVM · PRINC*ipis · cum · imaginib*
D*om*VS · DIVINAE ❧ OPTION*es · coh · primae*
❧ DE · SVO · FECER*unt*
Q · *sem*PRONIVS · FELIX · P · P ❧ P ❧ AELI*us macrinus · princ · pr*
L · *vale*RIVS · IANVARIVS · HAS C · IV*lius longinianus princ · post*
C · *ant*ONIVS ❧ SILVANVS · HAS · POS

Il n'y a bien place que pour cinq *optiones* : 1° le *primus pilus;* 2° le *princeps prior;* 3° le *hastatus* (*prior*); 4° le *princeps posterior;* 5° le *hastatus posterior.*

Celui qui manque est le *pilus posterior,* qui eût dû être nommé le second s'il eût existé.

En comparant les noms des sous-officiers de la première cohorte de la *III^a Augusta* avec ceux qui sont inscrits sur la *schola* des *optiones* rapportée de Lambèse au Louvre, on s'aperçoit que ce sont les mêmes noms, dans le même ordre; les voici mis en regard :

TABULARIUM.	SCHOLA.
Q · *sem*PRONIVS FELIX · P · P	Q SEM FELIX
....	
P · AELI*us · Macrinus · pr · pr*	P AEL MACRIN
L · *Vale* RIVS · IANVARIVS · HAS	L VAL IANVAR
C · IV*lius Longinianus pr · post*	C IVL LONGINIA
C · *ant*ONIVS · SILVANVS · HAS · POS	C · M · ANTO SILVANV

Le second nom, celui de l'*optio pilus posterior* est martelé : il est probable qu'il avait été radié par suite d'une dégradation, et qu'il n'avait pas encore été remplacé, quand les cinq autres *optiones* ont élevé, par souscription, leur *tabularium*. Cette sorte de radiation pour indignité se trouve précisément mentionnée dans le règlement du cercle des *cornicines* du Louvre (*C. I. L.*, VIII, 2557). La mise d'entrée étant de 750 deniers, il est dit (l. 36) : *item, quod abom(inamur), si q(uis) locu(m) su(um) amis(erit), accipiet denarios* CCL. Il perdra donc 500 deniers sur sa mise.

Je ne vois donc pas de raison pour introduire ce nombre de « cinquante-neuf centurions » au lieu de soixante, et surtout pour attribuer à la première cohorte un nombre d'autant moins grand d'officiers qu'il y aurait eu plus de soldats dans cette cohorte.

Je ne suis pas davantage persuadé qu'il y ait eu mille hommes ou même le double de l'effectif primitif de six cents hommes, au IIe siècle, comme le dit Végèce, — deux siècles et demi après Hadrien.

S'il y avait eu quatre centuries de plus dans cette cohorte, on en trouverait la trace, on aurait rencontré les officiers de ces dix centuries, tout au moins les *optiones*. On n'a rien, et au lieu de mettre un centurion de moins, il me semble qu'il en faudrait quatre de plus.

On a cru les trouver d'abord en comptant les noms de la *Schola* des *optiones*. Il y a bien soixante-quatre noms en effet (voir le texte exact dans le *C. I. L.*, VIII, 2554), mais il faut retrancher de cette liste évidemment :

1° Le centurion du pilastre de gauche (l. 22) :

> L CORNELIVS CATO

qui ne peut tenir la place d'un *optio* ;

IMPRIMERIE NATIONALE.

2° L'*actarius legionis* (dernière ligne du même pilastre) :

T FLAVIVS SVRVS ACT LEG

3° Un musicien, *cornicen* (26, ligne 24) :

L AEMILIVS GALLIANVS COR

4° Le nom de l'*optio* martelé, qui dut être remplacé dans la *schola*.

Il reste soixante *optiones*.

L'inscription nouvelle de Lambèse, datée de 162, et que je vais étudier en terminant, confirme, si je ne me trompe, les observations précédentes. (Voir plus haut, p. 87.)

Elle se lit sur un monument élevé en l'honneur de Marc-Aurèle pendant sa seizième puissance tribunitienne, l'an 162 de notre ère, par les *primi ordines*, les centurions et un *evocatus* de la légion III^a Augusta. La dédicace en a été faite par D. Fonteius Frontinianus, légat de l'Empereur, propréteur de la Numidie, consul désigné, personnage déjà connu par un grand nombre d'inscriptions (voir *C. I. L.*, VIII, à la table, *prov. Numidiae*), et qui fut consul ordinaire cette même année 162.

Suit la liste des officiers répartis dans les dix cohortes de la légion.

Cette liste comprend soixante-quatre noms, mais il faut en détacher quatre qui ne sont pas des noms de centurions :

1° Un certain M. Antonius Clemens, qui avait déjà son congé, *missus* (cohorte IV), et qui aura néanmoins voulu souscrire à l'érection du monument, car ce n'est pas l'état officiel émanant de l'autorité militaire : c'est une simple liste de souscription, évidemment complète, mais comprenant, comme on voit, au delà du nombre des officiers inscrits sur les cadres;

2° Un *evocatus*, qui, lui, n'ayant pas le rang de centurion,

ne l'ayant jamais eu et n'ayant pas une position équivalente, a dû être mentionné à part, même dans le titre, et qui figure en effet le dernier, à la fin de la 10[e] cohorte.

M. Mommsen a parfaitement expliqué, dans sa *36[e] observation épigraphique* (*Ephem.*, V, p. 142-154), ce qu'étaient les *evocati Augusti* à Rome et dans les légions, avec leurs emplois variés, sorte d'auxiliaires civils plutôt que militaires.

Ces deux retranchements opérés, restent les centurions en activité dans la légion *III[a] Augusta.*

Ils sont au nombre de soixante-deux.

Mais l'inscription de l'an 162 nous apprend que les *primi ordines* se comptaient à part, et ces *primi ordines* me semblent être les deux P·P·, *primi pili,* mentionnés les deux premiers de la liste et compris dans les soixante centurions.

Ce qui me paraît nouveau et difficile à expliquer, c'est l'inégale répartition des centurions dans les dix cohortes.

La première devait comprendre sept centuries : il y a sept noms, dont cinq sont des centurions proprement dits et les deux *primipiles*

Première cohorte	7	centurions.
Deuxième cohorte	6	
Troisième cohorte	6	
Quatrième cohorte	5	
Cinquième cohorte	6	
Sixième cohorte	7	
Septième cohorte	6	
Huitième cohorte	7	
Neuvième cohorte	4	
Dixième cohorte	6	
TOTAL	60	

La répartition inégale des soixante centurions fait nécessairement supposer la même inégalité numérique dans la répartition des centuries; cependant le premier officier de la liste,

le primipile Satrius Crescens, est à part; il avait un commandement supérieur, ce qui n'exclut pas, bien entendu, le commandement spécial de sa centurie, qui était la première de la cohorte et de toute la légion.

Pour se faire une idée exacte de ce qu'était le primipilat de la légion, je ne saurais mieux faire que de renvoyer à la thèse de M. J. Karbe [1], élève de M. Mommsen, et qui a eu plus d'une fois recours, pour son travail, il nous l'apprend lui-même, aux lumières de son illustre maître. Il ne pouvait assurément placer sa thèse sous un plus haut patronage, ni donner plus d'autorité scientifique à l'œuvre d'un débutant. Aussi a-t-elle été accueillie en Allemagne avec une certaine attention [2]. Sans parler des avantages pécuniaires du primipilat, qui étaient tels que l'on voit des chevaliers romains renoncer à leur rang pour se faire nommer centurions, dans l'espoir de parvenir au primipilat [3], il était considéré comme le plus haut degré de l'avancement militaire proprement dit; il ne faisait partie d'aucun des grades de la carrière équestre, ni, bien entendu, sénatoriale, mais on pouvait y prétendre au sortir du centurionat. Seulement on y parvenait d'ordinaire à un âge avancé [4].

Étant incompatible avec la dignité équestre, aux deux premiers siècles, le primipilat ne devint une des *quattuor militiae equestres* que sous Septime Sévère [5]. Avant cette époque, il n'y avait que *tres militiae equestres*. Il se rencontre des *primipili iterum,* par conséquent, on pouvait remplir ce grade, unique dans la légion, dans d'autres légions; mais il faut con-

(1) *De centurionibus Romanorum quaestiones epigraphicae.* Halle, 1880.

(2) *Philologischer Anzeiger,* II, VII, p. 377; cf. *Philologische Rundschau,* I, XIX, p. 608.

(3) «Primipilus ex equite Romano» (*C. I. L.*, 750; Henzen, 7083; Marquardt, *Rom Staatsv.*, II, p. 367).

(4) Juvénal, XIV, 196.

(5) Cf. L. Renier, *Mél. épigr.*, p. 203-245, et Karbe, *loc. cit.*

sidérer néanmoins le primipile comme étant l'officier supérieur spécialement attaché à la légion : très souvent il y avait fait toute sa carrière; il devait y avoir reçu ses degrés d'avancement en passant par les grades du centurionat dans les dix cohortes, ayant pu obtenir même dans chacune d'elles un avancement gradué : *hastatus posterior, princeps posterior, pilus posterior, hastatus primus, princeps prior, primus pilus;* ce qui constituait six degrés dans la dixième cohorte, de même dans la neuvième et ainsi de suite jusques et y compris la première. Il y avait donc soixante degrés d'avancement possible pour les centurions de la légion [1].

Il est probable que le primipile, étant toujours là, à son poste, les *tribuni militum* d'ordre équestre (*angusticlavi*) ou sénatorial (*laticlavi*), en général jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans environ, remplissant un degré obligatoire pour parvenir aux magistratures et aux fonctions supérieures, changeant très souvent de corps pour passer d'une cohorte dans une autre d'un numéro plus élevé, ne faisaient que passer : le primipile restait; c'était l'homme de la légion; il ne devait plus la quitter et il pouvait la commander tout entière en un besoin; c'était le véritable officier supérieur de la première cohorte.

Il composait avec les officiers de la première cohorte, sans doute, les *primi ordines :* c'était le véritable état-major permanent de la légion.

Pour le second P·P de la COH Ī sur l'inscription de 162, de Lambèse, on a songé à *princeps praetorii,* lequel n'est pas un centurion; mais P·P ne peut être l'abréviation de deux titres différents placés à la suite l'un de l'autre, le sigle de *princeps praetorii* serait PR·PRAET ou même PR·PRAETOR, comme dans le n° 40 des *Vigiles* de Kellerman.

[1] Hirschfeld, *Verwaltungsgech,* I, 249.

N° XV.

LE NOM DE CUKULCAN D'APRÈS LE *CODEX TROANO* (PHILOLOGIE ET PALÉOGRAPHIE AMÉRICAINES), PAR M. DE CHARENCEY.

M. de Charencey fait une communication sur un groupe de caractères du *Codex Troano* qui se trouve à la planche XXI de la 1re partie, 1re colonne de gauche, en partant du haut.

Déjà, dans ses *Mélanges de linguistique et de paléographie américaines,* l'auteur avait cru y reconnaître le nom de *Cuculkan* ou *Cukulcan,* litt. «serpent quetzal, serpent aux plumes vertes», nom d'un héros mythique, d'un réformateur religieux, évidemment identique au *Quetzalcoatl* des Mexicains. Tout en continuant à estimer sa lecture bonne quant à l'ensemble, l'auteur y constate une erreur de détail qu'il convient de corriger. Le groupe se doit lire non pas *Cuculkan,* mais bien *Cuculkané,* l'avant-dernier caractère, le second de la ligne de gauche, étant incontestablement identique au signe de jour *kan,* litt. «jaune», le premier de la semaine toltèque de vingt jours. Quant au dernier signe, c'est une forme abrégée de celui auquel Landa assigne la valeur de *e*. Cet *e* final s'emploie souvent en maya, surtout dans la poésie, comme simple euphonique. On trouve, par exemple, dans les fragments sibyllins conservés par Lizana, *tulomé* «enceinte, forteresse», pour *tulom; Kué* «divinité» pour *Ku,* etc.

M. Oppert fait quelques observations au sujet du rapprochement de certains des caractères du *Troano* rapprochés de ceux de Landa, et rappelle que M. de Rosny a apporté dans ses tentatives de déchiffrement une louable prudence. M. de Charencey répond que le système graphique du *Troano,* tout en offrant de grandes affinités avec celui de Landa, ne lui est pas cependant absolument identique, et qu'il a notamment un

caractère plus cursif. Il ajoute que la prudence de M. de Rosny est loin de lui paraître louable, parce que souvent elle est exagérée. Il cite, comme exemple, le doute émis par lui sur l'exactitude de la transcription du groupe représentant le nom de *Hunab-ku,* la principale déité du panthéon yucatèque. Or il suffit de jeter un coup d'œil sur les photographies de M. Charnay et les moulages déposés par lui au Trocadéro pour ne conserver aucun doute sur la fidélité de ladite transcription.

N° XVI.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE ANGLAISE, PAR M. JAMES MURRAY.

M. Paul Meyer présente à l'Académie la première livraison du *Dictionnaire historique de la langue anglaise,* rédigé par M. James Murray, d'après les matériaux réunis par la Société philologique de Londres[1].

« Ce dictionnaire, par l'excellence du plan selon lequel il est conçu, par la rigueur scientifique avec laquelle il est conduit, par l'étendue et la nouveauté des informations qu'il contient, est, dit M. Meyer, un véritable événement dans la lexicographie.

« Il contient tous les mots anglais actuellement usités ou ayant été en usage pendant une période quelconque depuis le milieu du XIIe siècle. Remonter plus haut, c'eût été admettre tout le vocabulaire de l'ancien anglais ou anglo-saxon, qui offre des formes grammaticales particulières, et de toute façon a besoin d'être étudié par soi.

(1) *A New English Dictionary on historical principles, founded mainly on the materials collected by the Philological Society,* edited by James A. H. MURRAY, LL. D. — Part I, A-ANT (p. XVI-352), Oxford, Clarendon Press. Gr. in-4° à 3 colonnes.



« Pour la période, sept cents ans environ, à laquelle s'applique le nouveau dictionnaire, M. Murray donne non seulement les mots anglais d'origine ou simplement d'adoption, mais encore tous les termes étrangers qui sont ou ont été d'un usage général dans la langue (*ad valorem, alto-rilievo, aluminium,* etc.), et de plus tous les termes plus ou moins récemment introduits par les savants (*altruism, altruist, altruistic, altruistically, altruize*). Cette dernière classe de mots est probablement plus nombreuse en anglais qu'en aucune autre langue moderne, la création et l'adoption de nouveaux mots ou de nouvelles formes s'opérant, dans le Royaume-Uni et plus encore peut-être dans l'Amérique anglaise, avec une facilité inconnue ailleurs.

« La collection des matériaux mis en œuvre par M. Murray a été une œuvre immense, à laquelle se sont volontairement employées pendant un quart de siècle plusieurs centaines de personnes, sous l'impulsion et la direction de la Société philologique de Londres. Parmi ceux qui ont eu la plus grande part à cette œuvre préparatoire, M. Murray mentionne l'archevêque actuel de Dublin (docteur Trench), sur la proposition de qui le travail fut entrepris, et M. Fr.-J. Furnivall, le secrétaire de la Société philologique de Londres, bien connu par ses nombreuses publications d'anciens textes anglais. Il n'y a pas plus de six ans que les matériaux réunis, plus de deux millions d'extraits sur fiches, ont été remis à l'éditeur actuel. Six années ont suffi pour les classer, pour les compléter, enfin pour rédiger et imprimer la partie qui vient d'être publiée.

« Ce qui doit être admiré ici, c'est beaucoup moins la richesse du dictionnaire que la méthode avec laquelle tout est ordonné en vue du but rigoureusement historique qu'on s'est proposé. Jusqu'au xve siècle, les variétés locales de la langue anglaise coexistent, sans qu'aucune ait sur les autres une supériorité marquée. Au xve siècle seulement, l'une de ces variétés s'élève

au rang d'idiome littéraire et administratif. Par suite, jusqu'au xv[e] siècle toutes les formes prennent place dans ce dictionnaire à leur ordre alphabétique. Mais, passé cette époque, les formes dialectales ne sont admises qu'occasionnellement, autant qu'elles peuvent servir à l'explication des mots de l'idiome littéraire. Pour chaque mot l'auteur donne la prononciation ou les prononciations (car il s'en faut qu'en anglais, surtout si l'on tient compte de l'anglais des États-Unis, la prononciation de tous les mots soit fixée), la série des formes, l'étymologie, les acceptions successives. Les divers sens sont, autant que possible, classés selon l'ordre de leur développement historique, et sous chaque sens les exemples sont rangés dans l'ordre chronologique.

« La langue anglaise ayant, à diverses époques, emprunté au français un grand nombre de termes, on conçoit que les recherches de l'auteur ont dû s'étendre jusqu'à l'histoire de notre langue. Dans cette direction M. Murray a trouvé un guide sûr, et à beaucoup d'égards un modèle, dans le Dictionnaire de Littré, et il le reconnaît pleinement. Mais sur plusieurs points il s'est écarté de son illustre devancier, et toujours, autant que j'ai pu le vérifier, avec raison.

« L'auteur du *New English Dictionary* a su pousser très loin la concision, tout en restant toujours clair; il a fait un choix sévère parmi les innombrables extraits qu'il avait à sa disposition, et toutefois, si nous évaluons l'ouvrage entier d'après la portion publiée, il ne paraît pas qu'il puisse être complet en moins de six volumes de 1,400 pages chacun, soit pour le tout 8,400 pages. Le Dictionnaire de M. Littré avec ses divers suppléments n'a que 5,083 pages. Comme le dictionnaire anglais contient en moyenne une trentaine de lignes par page de plus que le dictionnaire français, comme les exemples sont imprimés en un caractère plus fin, on peut estimer que celui-ci sera, à peu de chose près, double de celui-là.

« Une entreprise aussi vaste ne se peut bien apprécier que par comparaison avec d'autres œuvres du même genre, telles que le *Thesaurus* grec, le *Vocabolario della Crusca,* le *Deutsches Wœrterbuch* des frères Grimm, ou notre Littré. Je n'hésite pas à dire que, dans les cas où la comparaison est légitime, le *New English Dictionary*, en tant que dictionnaire historique, est supérieur à ces grands monuments de la science lexicographique.

« Le dictionnaire des frères Grimm et de leurs continuateurs, qui depuis trente ans est en cours de publication, a le défaut de toutes les œuvres collectives : il manque d'unité. Le même défaut peut être reproché à un bien plus haut degré aux dernières éditions du *Thesaurus* de Henri Étienne. Le vocabulaire de la Crusca, si grandement amélioré qu'il soit dans la nouvelle édition qui paraît actuellement à Florence, est sorti d'une conception qui maintenant paraît étroite, c'est un dictionnaire proprement toscan et littéraire. Ce n'est pas le trésor de la langue : c'est le répertoire des mots et des locutions qu'ont employés les écrivains classiques. Quant à Littré, il a fait et admirablement fait ce qu'il s'est proposé de faire : non le dictionnaire de la langue française à toutes ses époques, mais le dictionnaire de la partie encore vivante de la langue. Il a joint, à la vérité, à un grand nombre d'articles d'excellentes recherches étymologiques et une précieuse série d'exemples anciens, mais son but principal a été de définir le sens des mots à partir de l'époque classique de notre littérature; l'historique n'est dans son plan qu'un accessoire. Un jour sans doute on s'occupera sérieusement de former le dictionnaire historique de notre langue française, qui, entre toutes les langues vivantes, est celle qui a tenu dans le monde la plus grande place. Ce jour-là, il n'y aura pas d'autre modèle à suivre que le livre dont j'ai l'honneur de déposer la première partie sur le bureau de l'Académie. »

APPENDICE N° 1.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1883, LU LE 18 JANVIER 1884.

Messieurs,

Le semestre qui vient de s'écouler a été marqué par la publication de deux volumes nouveaux de nos collections : le tome XXX, 2e partie, de nos *Mémoires*, contenant : *Hypothèses astronomiques qui, avant l'époque alexandrine, attribuaient à la Terre un mouvement diurne*, par M. Th.-H. Martin, et huit autres mémoires; le tome XXVI, 1re partie, des *Notices et Extraits des Manuscrits*, qui termine le *Dictionnaire des Simples* d'Ibn Beïthar, publié par M. le Dr Leclerc, avec le concours de notre confrère M. Barbier de Meynard. Trois tables rédigées avec soin rendront l'usage de ce livre plus facile à ceux qui auront à le consulter.

Nos grandes publications ne peuvent ainsi livrer au public, chaque année, le produit du travail de nos Commissions. Mais ce travail ne se ralentit pas.

Historiens des Croisades. — Le tome V des *Historiens occidentaux* formera deux parties. L'une a près de 50 placards imprimés : c'est celle à laquelle notre regretté confrère M. Thurot avait donné ses soins (Gilon), et qu'après un remaniement du plan général, il a paru bon de reporter en dernier lieu avec une pagination spéciale; l'autre est, pour une première moitié, envoyée à l'Imprimerie. Nous en attendons les placards.

La 1re partie du tome II des *Historiens arabes* était restée longtemps en souffrance par suite de la maladie de M. Defrémery; la mort de notre regretté confrère en a fait remettre le soin à M. Barbier de Meynard. 20 cahiers sont tirés. M. Barbier de Meynard en reprendra la suite quand il aura terminé le tome III.

Ce tome touche à sa fin. Il y a 90 cahiers tirés, les cahiers 91 et 92, qui comprennent le reste du texte et de la traduction, sont en feuilles. L'index analytique est entièrement rédigé et va être livré à l'impression. Il y a donc lieu d'espérer que ce volume paraîtra dans le cours du présent semestre.

Pour les *Historiens arméniens* (tome II), les notes et éclaircissements de l'Histoire de Léon VI par Jean Dardel sont terminés. L'impression en arrive au chapitre LII.

Historiens de France. — L'impression du tome XXIV n'a pas encore pu être reprise, mais toute la copie qui doit entrer dans ce volume est achevée et en grande partie annotée.

On a profité de l'envoi à Paris des manuscrits de Toulouse et d'Agen pour établir le texte du grand ouvrage de Bernard Gui sur l'*Histoire des couvents de l'ordre de Saint-Dominique au XIIIe siècle*. Ce sera la pièce principale du tome XXV.

Chartes et diplômes. — Le travail préparatoire se continue.

Mémoires de l'Académie. — J'ai dit que le tome XXX, 2e partie, vient de paraître; le tome XXXI, 1re partie, contenant la suite de l'*Histoire de l'Académie*, est en préparation; la 2e partie du même tome compte déjà quatre mémoires : deux imprimés : 1° *La campagne de César en Afrique*, par M. Tissot; 2° *Quelques chanceliers de l'Église de Chartres*, par M. Hauréau; deux à l'impression : 1° *Un parchemin grec de provenance égyptienne*, par M. Weil; 2° *Les propos de Robert de Sorbon*, par M. Hauréau.

Mémoires des Savants étrangers. — Le tome IX, 2e partie, de la 1re série de ce recueil touche à sa fin, il contiendra :

1° *Le bassin du Bagrada*, etc., par M. Tissot, qui, lorsqu'il lut ce mémoire, n'était pas encore de l'Académie; 2° *Théâtre d'automates au temps d'Héron d'Alexandrie*, par M. Prou; 3° *La topographie de Tyr*, par feu le comte de Berthou, imprimés; et le *Concilium principis*, de M. Cuq, en cours d'impression,

Notices et Extraits des Manuscrits. — J'ai signalé l'achèvement du *Dictionnaire des Simples* d'Ibn Beïthar avec le tome XXVI, 1re partie.

Le tome XXXI, 1re partie, contenant six mémoires, est tout prêt à paraître.

Le tome XXXI, 2e partie, est déjà commencé avec un mémoire de M. Miller : *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque de Madrid.*

Histoire littéraire de la France. — Le tome XXIX a 45 feuilles tirées. Les séances de la Commission sont maintenant consacrées à la lecture des notices qui doivent achever le volume, et avant la fin du mois l'impression en sera commencée. Si rien d'imprévu n'en retarde la publication, il paraîtra dans le cours de l'année 1884.

Corpus inscriptionum semiticarum. — La troisième livraison de la partie phénicienne est presque tout entière prête pour l'impression. La 1[re] livraison de la partie araméenne et la 1[re] livraison de la partie himyarite seront aussi prochainement achevées et livrées à l'Imprimerie.

Œuvres de Borghesi. — La suite de la publication de cet important ouvrage avait subi quelque retard, car la préparation en avait dû être longue.

La deuxième partie du tome IX comprend le mémoire sur les *Præfecti Urbis* antérieurs à l'année 254. Ce mémoire était inédit et n'existait dans les *chedæ* de Borghesi qu'à l'état tout à fait embryonnaire. Il a fallu le compléter; les notes relatives à plusieurs préfets n'étaient même pas rédigées par l'auteur.

Le mémoire est aujourd'hui entièrement composé en placards; les 26 premiers sont mis en pages; le bon à tirer va en être donné par M. Waddington.

Le public sera donc heureux d'apprendre que ce volume, comprenant tant de choses inédites, ne tardera plus à paraître.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1883,

PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

LU DANS LA SÉANCE DU 1[er] FÉVRIER 1884.

Messieurs,

Le concours des Antiquités nationales n'a pas été moins satisfaisant en 1883 que durant les trois années précédentes. L'activité des travailleurs ne se ralentit pas. Votre Commission est heureuse de le constater. Si le nombre des ouvrages en-



voyés au concours a été de quelques numéros inférieur à celui des deux dernières années, cette infériorité numérique est compensée par l'importance et la valeur des travaux soumis à votre jugement. Le nombre des médailles et des mentions honorables mises annuellement à votre disposition est loin d'égaler celui des œuvres très méritantes que votre Commission a eu à examiner. Nous n'avons eu que l'embarras du choix.

Dans cette situation, votre Commission a cru devoir écarter, bien qu'à regret, toutes les œuvres encore inachevées. Ce sera vraisemblablement, pour quelques-unes au moins, un simple ajournement. Ont été ajournés ainsi : le *Cartulaire de Mulhouse,* de M. Mossmann (t. I); la *Statistique monumentale du département du Cher* (1re partie), par M. Buhot de Kersers; le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* (t. I, II, III), par M. l'abbé Guillotin de Corson.

Le premier fascicule d'une étude fort intéressante sur les *Alpes Cottiennes et Graies* avait également attiré l'attention de vos commissaires. Vous n'aurez pas le plaisir de récompenser plus tard l'auteur de cet excellent travail : M. Florian Vallentin a été prématurément enlevé à la science. L'Académie voudra certainement associer ses regrets au deuil de la famille. M. Florian Vallentin, qui était à la tête d'un recueil épigraphique en pleine voie de développement, sera difficilement remplacé. Cette perte est d'autant plus sensible, qu'en constatant la force du concours nous sommes obligés d'exprimer un regret. La rareté des travaux d'archéologie pure ne diminue pas. Les mémoires et ouvrages récompensés appartiennent tous, cette année, à l'histoire des institutions et des arts au moyen âge.

Aucune période n'a été, cependant, plus féconde que ces dix dernières années en découvertes archéologiques intéressant notre histoire nationale. Des documents du plus haut in-

térêt, appartenant aux époques les plus reculées, sortent chaque jour de terre et ne passent point inaperçus. Un préjugé, qui heureusement tend à disparaître, empêche de les soumettre à vos lumières. Longpérier le constatait déjà il y a dix ans[1]. Avec sa pénétration d'esprit ordinaire, notre illustre et regretté confrère en signalait la cause. On s'étonnera un jour de l'influence fâcheuse exercée par l'abus d'un mot mal défini, le *préhistorique.* En déclarant *a priori* que leurs études les transportent au delà des limites de l'histoire, les adeptes de cette école s'affranchissent trop facilement de la connaissance des textes et des monuments figurés sur laquelle repose la véritable archéologie. L'étude de l'histoire générale est à leurs yeux une gêne inutile. Ils affectent de l'ignorer; beaucoup l'ignorent en effet. Vous êtes les gardiens de la vieille et noble tradition d'érudition française; ils le savent et, reconnaissant qu'ils sont en dehors des traditions de l'Académie, ils s'abstiennent de lui envoyer leurs œuvres.

Ce ne sont pas les travailleurs qui manquent. Le mal est tout entier dans un défaut de méthode. L'Académie a le devoir de signaler cette erreur. La réaction contre ces fâcheuses doctrines se fait déjà fortement sentir à l'étranger. On revient également en province à des habitudes d'esprit plus saines. Nous avons l'espoir fondé que les prochains concours en porteront témoignage.

En dehors des œuvres incomplètes, votre Commission a dû laisser à l'écart un ouvrage d'un incontestable mérite, le beau livre de M. Auguin sur la *Cathédrale de Nancy*. Quelques chapitres seulement concernant le trésor de la cathédrale nous transportent à une époque antérieure au XVIIIe siècle. La distinction avec laquelle ces chapitres sont traités n'en compense pas la brièveté. Le bagage archéologique de l'œuvre a paru

[1] Rapport sur le concours des Antiquités nationales de 1873, p. 22.

trop léger. La Commission a pensé, toutefois, que le travail de M. Auguin devait être mentionné avec éloge.

PREMIÈRE MÉDAILLE.

La première médaille est décernée à M. C.-J. Beautemps-Beaupré, vice-président du tribunal civil de la Seine, pour son travail sur les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine* antérieures au xv[e] siècle. Œuvre considérable et de longue haleine, les *quatre* volumes de M. Beautemps-Beaupré renferment tous les mérites que vous aimez à encourager.

L'étude de nos vieilles coutumes provinciales et de leurs transformations est au nombre des recherches historiques les plus fécondes. Ces recherches n'intéressent pas seulement l'histoire particulière du droit, elles intéressent aussi à plus d'un point de vue l'histoire politique du pays. Toute œuvre de ce genre est œuvre patriotique. Mais les coutumes provinciales n'ont pas régné dans toutes les provinces avec la même autorité. Le choix fait par M. Beautemps-Beaupré des coutumes de l'Anjou et du Maine est un premier mérite. Aucune autre contrée n'aurait pu lui fournir les éléments d'une collection de monuments aussi vaste, aussi complète que celle qu'il nous présente. Le Maine et l'Anjou n'ont possédé que par exception ces juridictions municipales, dont les régions du Midi fournissent tant d'exemples. Les vieilles coutumes provinciales y ont toujours prévalu. La Bretagne, si obstinée à conserver ses anciens usages, et la Normandie elle-même, si attachée à son droit coutumier, n'offrent point l'exemple d'un empressement aussi précoce à fixer et à codifier leurs usages traditionnels.

M. Beautemps-Beaupré est parvenu à réunir jusqu'à douze textes différents de ces institutions juridiques, les uns revêtus d'un caractère officiel, les autres émanés de l'initiative des praticiens. Ces textes importants permettent de suivre la marche

et la transformation du droit angevin depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'aux premières années du XVIe.

Dès le début nous sommes en présence de la *Vieille Coutume,* ce fond aujourd'hui incontesté du livre premier des *Établissements de saint Louis.* La *Vieille Coutume,* dans sa forme originale, était encore inédite. L'Académie s'applaudira de la voir enfin publiée telle que nos pères l'ont connue.

La *Vieille Coutume* avait-elle été précédée du document désigné d'ordinaire sous le titre de : *Compilatio de usibus et constitutionibus Andegavie,* auquel l'auteur de la publication donne le numéro 1 dans la série des textes? M. Beautemps-Beaupré semble le croire, sans toutefois rien affirmer. Il se refuse seulement à accepter pour la *Vieille Coutume* la date précise de juin ou juillet 1266 proposée par M. Violet. La *Vieille Coutume* est certainement antérieure au plus ancien manuscrit des *Établissements,* qui est de 1273. Il ne faut pas aller au delà de cette affirmation. La Commission ne saurait blâmer la réserve prudente du savant magistrat.

Depuis cette année 1273, la *Vieille Coutume,* incessamment remaniée, règne en Anjou sans contrôle.

Au XIVe siècle, nous la retrouvons sous le nom de *Coutume glosée.* Cette *coutume,* dont le texte paraît avoir été très familier à nos anciens jurisconsultes, était encore manuscrite. M. Beautemps-Beaupré la reproduit dans son intégrité. Nous devons l'en remercier.

Des réformes partielles de procédure avaient été introduites à l'époque des *Grands Jours* d'Anjou (1391). Un quatrième texte le constate et en donne le détail. Un cinquième, promulgué vingt ans plus tard par les gens du conseil d'Anjou aux Grands Jours tenus au Plessis-lès-Tours (1411), est beaucoup plus important. Ce texte met sous nos yeux la première rédaction officielle du droit de la province. La *Vieille Coutume* y est remaniée dans un esprit de classement plus

méthodique, rédaction qui devient dès lors le manuel des jurisconsultes angevins. Il était intéressant de mettre la suite de ces progrès en lumière. M. Beautemps-Beaupré n'y a pas manqué. Ce texte était tombé dans l'oubli; Chopin seul en avait tenu compte : il est rendu à la science.

La publication d'un autre document à peu près de même date est un service encore plus signalé rendu aux érudits. *Les Coutumes d'Anjou et du Maine instituées selon les rubriches du code* ont été, pour le temps, une œuvre capitale, quoique non officielle. L'auteur avait eu à sa disposition tous les textes antérieurs *publics et privés*. Il les analyse avec netteté et précision. Les règles du droit pratiqué dans la province y sont classées avec clarté. On sent que l'auteur, Claude Léger, était un jurisconsulte habile. Il est qualifié de *Præfectus* ou *Prætor* : avons-nous affaire à un prévôt d'Angers, ou à un professeur de droit français à l'université de cette ville, comme le croit Pocquet de Livonnière ? Il est difficile de se prononcer.

Nous n'insisterons pas davantage. Personne ici ne méconnaîtra l'intérêt national qui s'attache à la résurrection, si je puis dire, de pareils documents, injustement tombés dans l'oubli et dont la lumière éclaire si vivement l'histoire de notre droit public.

Mais où trouver l'origine première des coutumes ? Les textes ne donnent à cet égard aucun renseignement. Nous les voyons apparaître déjà codifiées au XIIIe siècle : peut-on remonter plus haut ? L'auteur, qui s'est interdit de mêler ses observations à l'exposé des faits, étale avec complaisance ses vues personnelles dans une introduction et deux préfaces, qui ne sont pas les parties les moins intéressantes de son œuvre. Votre Commission n'entend point prendre parti en une cause si controversée, si complexe. Nous ne faisons point, toutefois, difficulté de dire que, quoique certainement trop exclusive, la thèse de M. Beautemps-Beaupré est séduisante. C'est, à peu de

chose près, celle que soutenait notre illustre confrère Benjamin Guérard. Il nous suffira d'ajouter qu'elle est, ici, de nouveau exposée avec talent.

DEUXIÈME MÉDAILLE.

Si l'Académie fait le plus grand cas des travaux de longue haleine, elle prise fort aussi les œuvres moins étendues, résultat de recherches consciencieuses qui se dissimulent pour ne laisser voir que le fruit de sagaces méditations. L'*Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu* a ce caractère. La seconde médaille est accordée au petit volume de 215 pages dont l'auteur est M. Pelicier.

L'*Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu* est un curieux chapitre de notre histoire nationale, chapitre à peine ébauché, jusqu'ici, par nos historiens. Le portrait d'Anne de Beaujeu, l'exposé de sa politique, y sont tracés de main de maître. L'importance et le caractère de la politique de la fille de Louis XI n'étaient sans doute pas méconnus, mais sur le détail de son gouvernement, sur les ressorts qu'elle avait si habilement fait mouvoir, planait une regrettable obscurité. Peu de périodes de notre histoire sont en effet aussi pauvres en renseignements contemporains.

M. Pelicier a dû dépouiller un grand nombre de pièces d'archives manuscrites, y découvrir les renseignements épars qu'elles renferment, les rapprocher des rares témoignages recueillis dans Commines et dans la Chronique de Jaligny, combiner ces données diverses en les contrôlant réciproquement en vue de combler cette lacune de l'histoire écrite. Il y a pleinement réussi. La Commission lui a su gré non seulement de ce qu'il dit, mais du soin mis à dissimuler les efforts qui l'ont conduit au but. Ces efforts se devinent sans s'étaler : coquetterie de bon goût, bien rare chez un historien érudit et dont vous apprécierez le mérite.

Après une indication et une appréciation rapide des sources où il a puisé, l'auteur tire des documents patiemment réunis un exposé lumineux du gouvernement habile, ferme, mais peu scrupuleux, de Madame Anne. Les traits plus ou moins sympathiques du caractère de la Régente sont mis en relief avec une netteté qui inspire confiance. La place que doit occuper légitimement dans le souvenir des hommes cette digne fille de Louis XI y est judicieusement déterminée. A la fin du volume, nous nous sentons suffisamment renseignés sur l'action puissante d'Anne de Beaujeu, qui, suivant l'expression de Michelet, « mettait autant de soin à cacher le pouvoir que d'autres mettent à le montrer. » On connaissait les résultats de sa politique. M. Pelicier en a mis, pour ainsi dire, la trame à nu.

Le style du récit est simple, vif, clair. L'auteur ne cherche pas l'effet; il l'obtient par la disposition seule des idées, en les dégageant de tout accessoire inutile. On lira avec plaisir cette savante étude, à laquelle seront obligés de recourir tous ceux qui voudront, désormais, raconter le règne de Charles VIII.

TROISIÈME MÉDAILLE.

MM. Auguste et Émile Molinier, qui obtiennent la troisième médaille, sont bien connus de vous. L'œuvre envoyée par eux au concours sous le titre de *Chronique normande du XIVe siècle* est digne de leurs œuvres précédentes. Non seulement la *Chronique,* comme édition, est entièrement satisfaisante, ce qui n'est pas un faible mérite, mais les auteurs ont su en extraire tout le suc et mettre le fruit de leur travail à la disposition de tous.

Qu'est-ce que la *Chronique normande?* Le titre pourrait égarer. La *Chronique* n'est, en effet, ni exclusivement ni même spécialement consacrée à la Normandie. L'épithète qui la qualifie rappelle que l'auteur était ou passait pour être Normand. Ce Normand avait parcouru une grande partie de la France. La Normandie, toutefois, est ce qui l'intéresse le plus.

La *Chronique* commence en 1297 et se termine en 1371. Mais elle n'a d'originalité qu'à partir de 1328 ou même de 1345. Simple compilation jusque-là, elle prend alors l'importance d'un document de premier ordre, ayant parfois le caractère d'une source unique. L'auteur a été témoin oculaire des événements. Il y a été souvent mêlé lui-même. Malheureusement le récit est sec, monotone, sans aucun mérite littéraire, de lecture difficile. Les sentiments personnels du narrateur, qui devraient animer son style, y percent si peu que les éditeurs ont eu grand'peine à éclairer de quelques lueurs sa figure effacée.

De cette chronique sèche et monotone, MM. Auguste et Émile Molinier, tout en la reproduisant scrupuleusement dans sa forme médiocre, ont su faire un excellent livre d'histoire. Ils ne se sont pas contentés d'en donner un texte exact, collationné sur les manuscrits originaux, avec indication de toutes les variantes : ils l'ont encadrée entre une introduction, modèle d'érudition patiente et d'ingénieuse méthode, et un sommaire détaillé où tous les faits mentionnés par le chroniqueur sont, non seulement relevés, mais contrôlés par d'autres témoignages. Les dates sont établies avec soin. Sur chacun des personnages figurant dans le récit sont fournis des renseignements précieux, souvent nouveaux. Tous les noms de lieux sont identifiés. Il y a là une œuvre personnelle, un complément de la *Chronique,* à vrai dire plus précieux que la chronique elle-même. Une bonne table de noms d'hommes et de lieux termine ce volume, qui réunit à l'intérêt du fond le mérite de l'exécution. Les historiens futurs du XIVe siècle auront souvent à citer le travail de MM. Auguste et Émile Molinier. L'Académie les devance dans l'expression de reconnaissance qu'ils devront aux éditeurs.

MENTIONS.

Le caractère distinctif des travaux jugés dignes des trois médailles est, vous le voyez, de toucher à des sujets d'intérêt général, traités avec une méthode et un art à peu près irréprochables. Les ouvrages auxquels sont accordées des mentions sont également très méritants; mais, tout en se distinguant encore par le choix des méthodes et par un excellent esprit critique, ils possèdent ces qualités à un degré moindre ou ont paru à votre Commission, malgré le talent qui y a été déployé, d'un intérêt plus restreint.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE.

Trois ouvrages distincts, remarquables tous les trois à divers titres, ont fait placer le nom de M. d'Arbaumont en tête des mentions honorables.

Le premier de ces ouvrages est le *Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory*. Ce cartulaire est peu considérable et de médiocre importance en lui-même. Les pièces additionnelles que l'auteur y a jointes, en mettant à profit les collections de Dijon, de Chaumont, de Troyes et de Paris, et un commentaire de 150 pages, en font néanmoins une œuvre de valeur. On y trouve une chronologie et une généalogie des seigneurs de Vignory aux XI[e] et XII[e] siècles, qui sera toujours utile à consulter.

Le second ouvrage de M. d'Arbaumont appartient à l'histoire féodale. Il est intitulé : *La vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron*. L'auteur établit avec beaucoup de netteté que la famille de Saulx qui tient une grande place dans l'histoire de la Bourgogne au XV[e] siècle est parfaitement distincte de la maison de Saulx dont nous avons beaucoup de chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles. Certaines assertions de Palliot et des continuateurs du Père Anselme y sont combattues par des argu-

ments sans réplique. Rectifier des ouvrages auxquels les érudits ont journellement recours est un mérite que tous les travailleurs reconnaîtront. Mais là ne se borne pas l'intérêt des recherches de M. d'Arbaumont. La lumière qu'il jette sur les origines de la seconde maison de Saulx met heureusement en relief les événements et les causes auxquelles certaines familles des XIVe et XVe siècles ont dû leur prompte et brillante élévation. Le cadre de l'œuvre s'élargit ainsi, et nous sortons, par instants, des limites étroites d'une histoire particulière pour mettre le pied sur le terrain de la grande histoire. On peut regretter que M. d'Arbaumont n'ait pas fait dans son livre une place plus grande à ces vues générales. Il en eût trouvé facilement l'occasion. Plusieurs des documents qu'il publie ouvrent des aperçus nouveaux sur l'histoire des mœurs du temps. On eût pu en tirer un tableau pris sur le vif de ces petites tyrannies locales que les seigneurs justiciers, voire même et plus souvent encore les officiers inférieurs des hauts barons, installaient à l'abri des créneaux de leurs maisons fortes, et que la raide justice des baillis et celle non moins raide des parlements eurent tant de peine et mirent si longtemps à extirper de nos provinces.

Deux planches de sceaux et 84 pages de pièces justificatives complètent cet opuscule. L'auteur a puisé à pleines mains dans les riches archives de la Côte-d'Or. Il a su en tirer un utile parti. Nous l'en félicitons.

Le troisième ouvrage envoyé au concours par M. d'Arbaumont est un *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon.*

Sous ce titre très peu exact, le P. Gautier, jésuite, avait composé, vers le milieu du XVIIIe siècle, un ouvrage où sont consignés beaucoup de détails précis sur une foule de personnages ayant été employés à l'administration du duché de Bourgogne du XIVe au XVIIIe siècle. M. d'Arbaumont a complété cette utile compilation par des additions considérables, dont

les archives de la Côte-d'Or et la bibliothèque de Dijon lui ont fourni les éléments. On doit citer avec éloge la partie bibliographique de la préface. Ajoutons qu'il a fallu beaucoup de sagacité pour démontrer que l'*Armorial* est l'œuvre du P. Gautier.

M. d'Arbaumont, dans les trois ouvrages soumis au jugement de l'Académie, a fait preuve d'une instruction étendue et d'une critique sûre. Ces ouvrages méritaient une récompense.

DEUXIÈME MENTION HONORABLE.

Avec M. Joret, nous abordons un ordre d'étude tout différent. Son essai (211 pages) intitulé : *Des caractères et de l'extension du patois normand,* et portant pour sous-titre : *Étude de phonétique et d'ethnographie, suivie d'une carte,* est une heureuse tentative dans une voie encore peu explorée. Cette tentative a été accueillie par la Commission avec une vive sympathie. Il est bon de montrer l'exemple, de marcher ainsi vaillamment en avant, au risque de s'égarer quelquefois sur un terrain où il n'y a point encore de routes frayées. On doit être reconnaissant à l'auteur de ce premier essai méthodique, qui provoquera certainement des imitateurs, soulèvera des discussions et contient déjà d'intéressants résultats de détail.

Malheureusement, les idées qui ont dirigé M. Joret dans ses recherches n'étaient pas au début (peut-on s'en étonner?) assez claires, assez précises. L'expression même de *patois normand* prêtait à confusion. Il n'y a pas, en réalité, de patois normand. Les beaux travaux de M. Paul Meyer, aujourd'hui notre confrère, sur les patois auraient dû tenir M. Joret en garde contre cette erreur. La force des faits l'oblige bien d'ouvrir, de temps en temps, les yeux à la lumière. Il se rend alors à l'évidence dans les détails. Maintes phrases de son livre en contiennent l'aveu. Le titre de son essai, maints autres

passages témoignent, toutefois, que, s'il est ébranlé, il n'est pas convaincu.

Ces contradictions d'un esprit sagace et consciencieux luttant contre la vérité déroutent quelque peu le lecteur.

La comparaison des patois à des flores, qui est juste, et sur laquelle s'appuie M. Joret pour se faire illusion à lui-même, est, d'ailleurs, peu favorable à la thèse à laquelle, au fond, il reste attaché. Il est clair qu'il n'y a pas de flore correspondant à des limites politiques, et que, quand les botanistes parlent de *Flore normande,* ils entendent simplement par là que l'observateur a limité ses études à une région dont l'étendue est déterminée par des motifs étrangers à l'histoire naturelle. M. Joret veut que certaines variétés provinciales de prononciation trouvent leur explication dans la diversité des tribus germaniques qui ont occupé le sol gaulois à partir du ve siècle. Ces tribus auraient parlé bas-allemand dans la région où l'on prononce *camp* et *cherf,* et haut-allemand dans celles où l'on prononce *cerf* et *champ*. Cette thèse est insoutenable. Les nuances qui, dans ce système, devraient distinguer le bas-allemand du haut-allemand n'apparaissent pas avant le VIIIe siècle. Aucun mot allemand appartenant aux anciens éléments du français n'en porte la trace. Les Allemands établis en France n'ont pas connu la modification phonétique des consonnes signalée par l'auteur.

Mais il y a plus : les contrées de la Gaule les plus profondément soumises à l'influence germanique et le plus incontestablement occupées jadis par des tribus parlant le bas-allemand sont la Lorraine et le pays Wallon. Or les idiomes de ces contrées traitent les gutturales comme le français et non comme le *normand-picard*. Ajoutons que le domaine de la langue d'*oc* se partage à cet égard, comme celui de la langue d'*oïl*, en deux zones : celle du Nord et celle de l'Est, qui traitent *ca* et *ce* comme le français; celle du Sud et celle de l'Ouest,

qui traitent *ca* comme le *normand-picard* et *ce* comme le français.

Les envahissements germaniques n'ont donc rien à voir dans ces variétés de prononciation. On ne saurait être trop circonspect dans les tentatives d'explications *ethnographiques* appliquées à des faits linguistiques de cette nature. Là où M. Joret voit l'influence des Normands, un éminent linguiste veut voir celle des Gaulois. Il est bien difficile, paraît-il, de se résigner à ignorer les choses que l'on ne peut savoir.

La première partie du livre de M. Joret est un petit ouvrage à part, fort digne aussi d'éloges et d'attention.

On a remarqué depuis longtemps, dans la topographie normande, la présence d'un grand nombre de noms *scandinaves* restés parfois, jusqu'à nos jours, presque inaltérés [1]. M. Joret, marchant sur les traces de Depping et de Le Prévost, a cherché à compléter l'enquête relative à ces noms danois implantés en Normandie. Nous sommes obligés de dire que cette enquête, bien que très méritante, devra un jour être poussée plus loin encore. On ne pouvait peut-être faire mieux pour le moment.

Malgré ces imperfections, le travail de M. Joret a une réelle valeur. Dans un livre de ce genre, il faut pardonner bien des incertitudes de détails, que la nouveauté et les difficultés des recherches rendaient presque inévitables, et reconnaître surtout le mérite de la tentative et les efforts faits pour la rendre fructueuse.

TROISIÈME MENTION HONORABLE.

Le livre de M. Ch. Loriquet sur les *Tapisseries de la cathédrale de Reims* n'a pas assurément l'importance du livre de M. Guiffrey, couronné l'année dernière (1re médaille). Il n'y faut pas chercher (le titre l'indique assez) une histoire de la

[1] Comme Dieppe-dalle («vallée profonde»).

tapisserie en France. Nous avons affaire à un simple épisode, à un très court chapitre si l'on veut, de cette histoire, développé peut-être un peu longuement et avec une certaine surabondance. Nous faisons ainsi, de suite et en deux mots, la part de la critique.

En somme ce livre, bien fait et d'un intérêt réel, mérite de grands éloges. La valeur du texte est, de plus, singulièrement relevée par d'excellentes planches héliographiques, exécutées d'après les clichés de MM. Marquet et Dauphinot. Ces planches reproduisent ce qui nous reste des tapisseries avec une vérité peu commune et qui aurait pu dispenser l'auteur dans ses descriptions, comme nous l'avons fait entendre, d'insister autant sur les détails.

Deux suites sont étudiées dans ce beau livre :

1° L'Histoire de Clovis (xve siècle);

2° L'Histoire de la Vierge (xvie siècle).

M. Loriquet établit d'une manière à peu près certaine que l'*Histoire de Clovis* est d'origine bourguignonne; qu'elle fit partie des tapisseries de la maison de Bourgogne prises sur Charles-Quint lors de l'abandon du siège de Metz. C'est par droit de conquête que cette précieuse décoration, si bien appropriée pourtant à sa destination dernière, est devenue l'un des principaux ornements de la cérémonie du sacre des rois de France. Ces tapisseries sont un don généreux du cardinal de Lorraine, qui les tenait de son frère, le duc de Guise.

Dans l'étude générale des tapisseries qui représentent *La Vie et la Mort de la Vierge Marie,* données par l'archevêque Robert de Lenoncourt, en 1530, nous signalerons une discussion de tout point excellente, où l'auteur réfute avec succès l'opinion qui veut que ces remarquables ouvrages, d'une composition à la fois savante et gracieuse, soient d'origine allemande, origine que tendaient à leur attribuer deux juges autorisés, MM. Vitet et Jubinal.

M. Charles Loriquet y reconnaît cette inspiration flamande, procédant de l'ancienne école de Van Eyck, qui est dominante dans l'art français avant l'imitation de la renaissance italienne. Il croit que la composition et les dessins sont dus, en réalité, à des artistes français, bien que l'exécution en ait dû être confiée, probablement sur place, à des ouvriers flamands. Ces derniers points restent toutefois douteux, ainsi que l'identité proposée des noms du célèbre écrivain Jean Lemaire et du dessinateur de tapisseries Robert de Bailleul ou Beul, que l'auteur croit reconnaître dans les inscriptions des tapisseries, l'un comme inspirateur des compositions, l'autre comme auteur des cartons.

M. Ch. Loriquet, dans le cours de cette longue dissertation, se montre, dans les détails, connaisseur éclairé des usages et des coutumes de la vie et de l'histoire des deux siècles auxquels appartiennent les tapisseries de Reims. Une mention honorable, à défaut d'une médaille, lui était due.

QUATRIÈME MENTION HONORABLE.

L'*Inventaire chronologique de la maison de Baux* vaut à M. le Dr Barthélemy la quatrième mention honorable. Cet ouvrage excellent est de ceux auxquels, dans une année moins riche en bons travaux, la Commission n'aurait pas hésité à accorder une médaille.

Sous cet humble titre, M. le Dr Barthélemy nous fait connaître l'histoire généalogique d'une des plus grandes maisons du midi de la France, mais une histoire généalogique telle que la critique la plus sévère peut l'exiger. L'auteur a compulsé tous les documents relatifs aux différentes branches de la famille de Baux. Il en a trouvé plus de deux mille, dont la plupart appartiennent à la période comprise entre le XIIe et le XVe siècle. Autant il a mis de patience et de sagacité à rechercher ces documents dans les archives de la Provence, du

Dauphiné, de Paris, de Rome même et de Naples, autant il a apporté de soin à les analyser, à les classer par ordre chronologique. L'étude des sceaux a été également mise à profit.

M. le Dr Barthélemy n'en a pas recueilli moins de 46, dont 31 n'avaient pas encore été décrits.

On comprend de quelle importance un pareil recueil de matériaux sera pour les historiens futurs de nos provinces méridionales.

La maison de Baux, qui, pendant plus d'un siècle, a disputé la souveraineté de la Provence aux comtes des maisons de Barcelone et d'Anjou, dont l'antiquité paraissait telle qu'au XVIe siècle on n'hésitait pas à la faire descendre d'un des rois mages, touche, par plus d'un point, non seulement à l'histoire de France, mais à celle de Naples, d'Espagne et d'Allemagne. M. le Dr Barthélemy a résumé, dans des tableaux ingénieusement dressés, toutes les données fournies par des textes authentiques sur les différentes branches de cette grande famille. Il a marqué sur une carte la position de tous les fiefs qui leur ont appartenu. Ces travaux sont irréprochables. L'auteur s'est fait une loi d'écarter tout ce qui n'était pas justifié par des témoignages contemporains. De ce nombre sont les hypothèses qui rattachent la famille de Baux à une dynastie qui, pendant une centaine d'années, a régné en Albanie. M. Barthélemy en a fait bonne justice.

En résumé, le livre du Dr Barthélemy est un travail des plus méritoires, auquel on peut tout au plus reprocher un peu d'aridité, mais dont on se servira très utilement, très commodément, pour résoudre des questions de topographie et de chronologie, comme aussi pour pénétrer plus avant dans la connaissance des institutions féodales et l'histoire des familles de la Provence et du Dauphiné au moyen âge.

CINQUIÈME MENTION HONORABLE.

L'auteur de l'*Histoire de la ville de Roquevaire,* M. l'abbé Albanès, se recommandait à nous par de nombreux et excellents travaux antérieurs sur l'histoire civile et ecclésiastique de la Provence. Vous n'avez pas oublié le volume qu'il a consacré en 1880 au couvent de Saint-Maximin : une des plus intéressantes monographies auxquelles ait donné lieu un couvent du midi de la France. Les dissertations qu'il a écrites sur la vie des différents prélats des XIVe et XVe siècles sont des modèles de discussion. L'abondance des renseignements rappelle certaines notes des Vies des Papes d'Avignon par Baluze. La Commission eût été heureuse de donner une plus haute récompense à M. l'abbé Albanès; mais son travail, qui ne mérite que des éloges, est trop particulier, d'un intérêt trop local, pour qu'il nous fût permis, quel qu'en soit le mérite, de le placer à un autre rang.

Il n'y a, en effet, qu'une seule réserve à faire au sujet de l'*Histoire de Roquevaire,* c'est que le sujet est mince. L'histoire d'une obscure petite seigneurie des environs de Marseille, du XIIe au XIVe siècle, ne peut révéler que peu de faits nouveaux concernant les idées, les institutions, les mœurs de l'époque. L'histoire générale de la France et même de la Provence y est peu intéressée. La dissertation, à cela près, mérite, sans autre restriction, tous nos éloges. Elle est bien conduite, bien écrite, se lit avec plaisir, tout à fait digne des précédents travaux de l'auteur.

L'abbé Albanès ne s'y montre pas seulement habile érudit : il écrit avec esprit, et ce n'est pas sans agrément et sans finesse qu'il fait justice des rêveries de ceux qui, sur la foi d'obscures traditions locales et d'étymologies erronées, attribuent à Roquevaire une origine romaine et lui donnent pour fondateur et patron le fameux Varus.

A l'encontre de ces hypothèses fantaisistes, M. l'abbé Albanès montre très bien que l'histoire de Roquevaire commence en 1155 environ, avec une branche de la famille des seigneurs d'Auriol, à laquelle est due la construction du château. Il suit ces seigneurs pas à pas pendant deux siècles, à l'aide de documents tirés des archives du pays, qui, presque tous, étaient inédits. Ces pièces, empruntées en grande partie au fonds de l'abbaye de Saint-Victor, forment à la fin du volume un appendice d'une cinquantaine de pages, qui constitue les *preuves de l'Histoire de Roquevaire*. Le sujet étant donné, on ne pouvait mieux faire.

SIXIÈME MENTION HONORABLE.

L'*Histoire du grand prieuré de Toulouse*, de M. du Bourg, est loin de manquer de mérite. La critique, toutefois, y trouve plus de prise que dans les œuvres précédentes. Un des rapporteurs a pu familièrement caractériser l'ouvrage en disant qu'on y trouvait des matériaux excellents, mais juxtaposés sans ciment. L'ordre et le lien des œuvres achevées y manquent en effet. Il n'en est pas moins vrai que les recherches sont originales, les documents puisés aux bonnes sources; que le livre est empreint d'un bon esprit, quoique un peu trop toulousain peut-être en ce qui touche aux Albigeois, mais au fond impartial. D'excellentes pages sur l'ordre des Hospitaliers et sur l'ordre des Templiers, jugés avec un grand sens, une histoire bien faite des membres du grand prieuré, sont empreintes d'une remarquable distinction. Le livre de M. du Bourg est un livre utile et l'œuvre d'un homme de talent. Il a peut-être été composé trop vite, avant que fût arrivé ce point de maturité de l'esprit dont parle Buffon, grâce auquel chaque partie du tout se place comme sans effort en son lieu, et fait de parties isolées d'abord et à première vue incohérentes un tout harmonieux.

Le concours de cette année, Messieurs, est donc, comme je le disais au début, particulièrement satisfaisant, satisfaisant par la valeur réelle des œuvres couronnées, satisfaisant par le mérite de celles mêmes que la Commission a été obligée de laisser dans l'ombre.

Le concours de 1883 ne laisse qu'un regret : l'absence presque complète de travaux d'archéologie. Le prochain concours, nous avons quelques motifs de le croire, montrera que cette lacune tenait à des causes momentanées qui tendent à disparaître.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France :

Léon Renier, A. Maury, Léop. Delisle, Barthélemy Hauréau, J. Desnoyers, Eug. de Rozière, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce Rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. Wallon.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

Inscriptions palmyréniennes inédites. Un tarif sous l'empire romain, par M. le marquis DE VOGÜÉ, membre de l'Académie (Paris, 1883, in-8°).

Combat de Belle-Île ou des Cardinaux (Nantes, 1878). *Une croisière en l'an VI, 1797-1798,* par M. de la Nicollière Teijeiro (Nantes, 1883, br. in-8°).

L'imprimerie et la librairie dans la Haute-Marne et dans l'ancien diocèse de Langres, par deux membres correspondants de la Société historique et archéologique de Langres (1883, br. in-8°).

Journal de Nicolas Parisot, curé de Dinteville (1709-1741), publié par M. Arthur Daguin (Arcis-sur-Aube, 1883, br. in-8°).

Catalogue d'ouvrages et de pièces concernant le département de la Haute-Marne, par le même (Paris, 1883, in- 8°).

M. BERTRAND présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Oberziner, un volume intitulé : *I Reti in relazione cogli antichi abitatori d'Italia,* accompagné de 30 planches (Rome, 1883, in-8°).

« M. Oberziner est au courant, dit M. Bertrand, des importantes découvertes faites depuis quinze ans en Italie, en Suisse et en Autriche, tant dans les cités lacustres naturelles que dans les stations lacustres artificielles connues sous le nom de terramares. Il a étudié avec soin les intéressants cimetières appartenant aux époques primitives, *préétrusques ou antico-italiques,* suivant l'expression de Conestabile. Tout ce qui a été écrit sur les *Reti* lui est familier. Son livre est un répertoire précieux où les archéologues et les érudits trouveront réunis tous les éléments du problème dont il poursuit la solution, la détermination du véritable caractère des *Reti*. Je ne crois pas que M. Oberziner lui-même pense avoir résolu ce difficile problème, mais il en prépare la solution, et son livre est un document précieux que tous ceux qui s'intéressent aux questions d'origine des races proto-étrusques auront besoin de consulter. Les planches sont d'une bonne exécution et la représentation des objets d'une exactitude irréprochable. »

IMPRIMERIE NATIONALE.



M. G. Perrot offre, au nom de M. Maxime Collignon, un volume intitulé: *Mythologie figurée de la Grèce* (Paris, 1884, in-8°).

«L'excellente *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, que publie la librairie Quantin, vient de s'enrichir, dit M. Perrot, d'un nouveau volume, intitulé: *Mythologie figurée de la Grèce;* il est dû à M. Collignon, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris. M. Collignon avait déjà donné à cette collection un petit volume qui avait été très remarqué, sous le titre de *Manuel d'archéologie grecque.* Celui qu'il vient de publier n'est pas indigne de son aîné, on peut même dire qu'il lui est encore supérieur. Ainsi les figures sont, en général, d'une meilleure exécution. L'auteur, habile artiste en même temps que savant archéologue, a dessiné lui-même quelques-unes des images les plus fidèles; il a confié les autres à des collaborateurs qui presque toujours ont vivement senti et bien rendu le style des monuments. Ce qui d'ailleurs fait le principal mérite de l'ouvrage, c'est le talent d'exposition dont y fait preuve le jeune érudit, c'est la précision d'une science aussi discrète que sûre. L'auteur a le courage de ne pas dire tout ce qu'il sait; son livre reste élémentaire, quoique les gens spéciaux n'y trouvent rien qui ne soit puisé aux meilleures sources et qui ne puisse être justifié, si besoin était, par nombre de textes et de preuves.»

SÉANCE DU 11 JANVIER.

Est offert à l'Académie:

Secrets d'État de Venise, documents, extraits, notices et études servant à éclaircir les rapports de la Seigneurie avec les Grecs, les Slaves et la Porte Ottomane à fin du XV*e et au* XVI*e siècle,* par Vladimir Lamansky, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg (1884, in-8°).

M. de Witte offre à l'Académie, au nom de Mme Lenormant, le dernier ouvrage publié par son fils.

«C'est, dit M. de Witte, un *Manuel de numismatique* rédigé avec soin et talent, comme on était en droit de l'attendre de notre savant et bien regretté confrère et ami François Lenormant.

«Cet ouvrage est divisé en deux parties, l'une consacrée à la monnaie dans l'antiquité, l'autre à celle du moyen âge et des temps modernes. Le tout est enrichi de nombreuses vignettes. L'auteur dit, dans la préface, que c'est un résumé, qu'il s'adresse, non aux spécialistes, mais au grand public.»

M. Maury présente à l'Académie le tome II de la *Correspondance des*

Contrôleurs généraux avec les Intendants de provinces, par M. Arthur de Boislisle.

«Notre éminent confrère, M. Adolphe Vuitry, en offrant ce volume à l'Académie des sciences morales et politiques a, dit M. Maury, fait ressortir avec l'autorité qui lui appartient toute l'importance qu'a une telle publication. Il a insisté sur l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire administrative de la France et sur le mérite avec lequel elle est poursuivie. Je n'ai donc point à revenir sur ce sujet. Mais M. de Boislisle ne s'est pas montré seulement, dans les deux volumes aujourd'hui publiés de la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, profondément versé dans l'histoire de notre ancienne administration et dans les questions économiques qu'elle soulève, il a encore fait preuve, par les soins apportés à tous les détails touchant aux textes, par la pénétration et l'exactitude des recherches, de toutes les qualités de l'érudit, et c'est là ce qui doit plus particulièrement recommander cet ouvrage aux yeux de notre Compagnie, et qui m'a encouragé à lui présenter ce tome II, déjà déposé sur le bureau de l'Académie des sciences morales et politiques. Outre les sujets qui se rattachent plus spécialement à l'histoire administrative et financière : *Impôts, tailles, capitation, fermes et droits indirects, affaires extraordinaires, octrois, loteries, création de rentes, création d'offices et charges vénales, faux-saunage, faux-monnayage, questions métalliques et monétaires, création du premier papier-monnaie, police générale, police des blés et subsistances, voirie, prisons, misère publique, commerce intérieur et extérieur*, on doit signaler, comme intéressant plus directement notre Académie, un très grand nombre de documents sur l'histoire locale, les usages, les mœurs, les productions des villes et provinces, les droits locaux et les droits féodaux, les domaines et droits domaniaux, les privilèges, la noblesse, les États provinciaux, les maisons religieuses, les écoles et les collèges, les juridictions et cours, les établissements charitables, l'industrie et les manufactures, les divisions territoriales.

«L'appendice contient, outre les tableaux budgétaires et autres documents administratifs semblables à ceux que renferme le tome I, des rapports de Chamillart au roi, les Mémoires de plusieurs députés du commerce, et surtout la correspondance de Boisguilbert avec le Contrôleur général.

«Une table analytique très développée complète ce volume.

«La *Correspondance des Contrôleurs généraux avec les Intendants de provinces* figurera de la manière la plus honorable à la suite de la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*, à laquelle elle est désor-

mais rattachée par le département ministériel qui préside à sa publication.»

SÉANCE DU 18 JANVIER.

Est offert à l'Académie :

La fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle, par M. Amédée de Bourmont (Caen, 1883, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Léon de Rosny, le *Catalogue de la Bibliothèque japonaise de Nordenskiöld*, coordonné, revu et annoté (Paris, 1883, in-8°).

«La collection des livres et manuscrits japonais mentionnés dans ce catalogue est, dit-il, une des plus nombreuses et des plus précieuses qui aient été réunies jusqu'à ce jour dans une des grandes bibliothèques publiques ou particulières de l'Europe. Elle est due au zèle de l'illustre navigateur qui a accompli, à bord de *la Vega*, l'un des voyages les plus remarquables des temps modernes.

«Le catalogue de ces richesses scientifiques avait été rédigé primitivement par un indigène; mais il renfermait une prodigieuse quantité d'erreurs, qui appelèrent l'attention des administrateurs de la Bibliothèque royale de Stockholm, et ce fut alors que M. de Nordenskiöld sollicita le concours de M. Léon de Rosny, professeur de japonais à l'École des langues orientales, tant pour reviser le catalogue défectueux que pour surveiller l'impression, à Paris, à l'Imprimerie nationale, aux frais du Gouvernement suédois.

«Ce fait que des savants européens, fussent-ils étrangers aux études japonaises et chinoises, découvrent, à première vue, des erreurs commises par un indigène dans son propre domaine, est moins surprenant qu'on ne pourrait se l'imaginer tout d'abord.

«Les intitulés des ouvrages japonais sont souvent composés en langue chinoise, et les Chinois, dont les traditions littéraires ont fait école au Japon, choisissent fréquemment des titres imagés, tels que nous en avons d'ailleurs beaucoup d'exemples parmi nos propres publications des siècles passés, le *Gradus ad Parnassum*, *La Maison académique*, *La Restitution de Pluton*, *Le Moyen de parvenir*, etc.

«Or le lettré mercenaire de l'Extrême Orient, qui n'a jamais lu ces livres, qui recule devant la peine de les examiner, qui se contente d'à peu près par tempérament, et qui ne connaît pas l'esprit de critique, se garde bien cependant de paraître embarrassé. Il interprète les titres ambi-

gus selon sa fantaisie et fournit des versions inadmissibles, dont la logique européenne saisit aussitôt le mauvais aloi.

«Il n'était pas possible à M. de Nordenskiöld d'obtenir un plus excellent concours que celui de M. de Rosny, japoniste consommé et, en même temps, sinologue de première force, c'est-à-dire capable de surmonter tout à la fois les difficultés inhérentes aux textes japonais les plus ardus et celles que comportait l'intelligence des titres énigmatiques en langue chinoise. Remaniant le catalogue primitif, il en a classé les éléments dans un ordre rationnel, qui permet à chacun de trouver immédiatement l'ensemble des ouvrages intéressants à consulter pour ses propres travaux. A l'aide de bibliographies indigènes, faisant partie de sa collection personnelle, il a pu ajouter souvent des notices descriptives et analytiques d'un grand secours.

«Enfin, par cette heureuse union de forces, M. de Nordenskiöld et M. de Rosny ont accompli une œuvre éminemment utile pour les sciences et pour les études orientales, l'un en formant cette bibliothèque précieuse et l'autre en l'ouvrant aux travailleurs.»

M. Egger offre à l'Académie le cinquième et avant-dernier volume des *Œuvres choisies* de feu Letronne, publié, comme les précédents, sous les auspices de la famille Letronne, par les soins de M. E. Fagnan.

«Ce volume contient vingt-trois morceaux : mémoires proprement dits sur l'histoire grecque, sur les diverses questions d'archéologie grecque, comptes rendus de publications diverses, notes complémentaires, rédigées pour une édition de l'*Histoire ancienne* de Rollin, etc. Quelques-uns de ces morceaux répondent, comme cela est naturel, à un état de la science qui a été dépassé aujourd'hui par le progrès de nos études sur l'antiquité. Mais ils seront tous relus avec intérêt, et même avec profit, car il n'y a pas un philologue et un antiquaire qui n'y trouve d'excellentes leçons de méthode et de critique. Il y a donc lieu de remercier, une fois de plus, et la famille de feu Letronne et le jeune savant qu'elle s'est associé pour l'accomplissement de ce pieux devoir envers un de nos maîtres.»

M. Desjardins présente le *Bulletin trimestriel* des antiquités africaines de MM Julien Poinssot et Louis Demaeght. 3e année, fascicule VII (janvier 1884).

«Dans ce Bulletin est le commencement d'un remarquable *Mémoire sur les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine* (1re partie), par M. Cl. Pallu de Lessert, digne pendant et complément nécessaire de la célèbre étude publiée, il y a quelques années, dans l'*Ephé-*

meris epigraphica, t. I, par M. Marquardt. Les questions les plus intéressantes qui se rattachent au culte provincial d'*Auguste et des Augustes* et aux *Concilia* y sont traitées avec compétence et savoir. On attend avec impatience, dit M. Desjardins, la suite de ce mémoire, et nous espérons que, dans cette suite, il sera traité de l'organisation religieuse et politique des provinces de l'Orient au même point de vue.»

M. Oppert offre à l'Académie une publication nouvelle dans son genre. «C'est, dit-il, un *Journal mensuel pour l'étude des cunéiformes*, rédigé à Munich par deux jeunes assyriologues bavarois, MM. Bayold et Hommel. L'Académie se souvient encore du volume plein d'érudition et de sagacité sur les époques antésémitiques qu'a publié le second des deux rédacteurs. Le besoin d'un recueil spécial consacré à ces nouvelles études se faisait sentir depuis longtemps: aussi aurons-nous au premier jour un journal assyriologique rédigé, avec notre collaboration, par M. Ledrain.

«Le recueil intitulé: *Zeitschrift für Keilschriftforschung* a un caractère cosmopolite. La rédaction s'est adjoint deux jeunes assyriologues français, MM. Amiaud et Babelon; un Américain, M. Lyon, et un Anglais, M. Pinches; elle a, avec intention, choisi ses rédacteurs parmi les savants les plus jeunes. Le premier cahier, qui a pu paraître avant notre recueil français, contient deux travaux en allemand de MM. Schroder et Hommel, un en anglais de M. Sayce, et deux en français de MM. Guyard et Oppert. L'Académie est intéressée à ce recueil par les deux dernières pages, encadrées de noir, et contenant, en termes émus, une nécrologie de notre regretté confrère François Lenormant.»

M. Delisle présente, au nom de M. Ch. Grandjean, *Les Registres de Benoît XI. Recueil de bulles de ce pape publiées ou analysées d'après le manuscrit original des archives du Vatican* (in-4°).

«Ce recueil, dit M. Delisle, appartient à la série des publications de l'École française de Rome qui a été inaugurée par les registres d'Innocent IV. Le plan suivi par M. Grandjean est le même que celui de M. Élie Berger. Seulement la brièveté du pontificat de Benoît XI a permis d'être un peu plus large dans le choix des pièces à publier in extenso.

«Il y a donc dans ce fascicule le texte ou l'analyse de 365 documents, dont beaucoup se rapportent à la France. L'éditeur a mis un grand soin à établir ses textes, qui serviront à fixer beaucoup de détails historiques et qui feront parfaitement connaître le formulaire de la chancellerie pontificale au commencement du XIVe siècle.»

Le Président, au nom de M. Albert Dumont, fait hommage, de la part de M. Ch. Bayet, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des

beaux-arts de Lyon, d'un volume intitulé : *L'art byzantin* (*Bibliothèque de l'art* de Quantin).

«Ce livre, dit-il, est une histoire sommaire et cependant complète de l'art byzantin. L'auteur en étudie les origines, qu'il trouve dans l'art oriental et l'art gréco-romain, modifiés sous l'influence du christianisme. Il établit ensuite les grandes divisions que présente une histoire qui a duré plus de dix siècles : 1° l'art byzantin jusqu'à Justinien; 2° de Justinien au IXe siècle; 3° du IXe siècle aux croisades; 4° des croisades au XVe siècle; 5° la période actuelle. Il termine en montrant l'influence que cet art a exercée en Orient et surtout en Occident. L'examen des caractères propres à chaque période est une des parties les plus neuves et les plus importantes de l'ouvrage. Bien que M. Bayet s'interdise les discussions, il est facile de voir avec quel soin il a étudié les problèmes les plus difficiles. Ses conclusions sont toujours prudentes et modérées; un vif sentiment des nuances de l'art et de la vérité historique, joint à une forme toujours simple et élégante, ajoute encore au mérite de ce savant ouvrage, un des plus distingués et des plus utiles qui aient paru depuis longtemps dans cet ordre d'études.»

SÉANCE DU 25 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique, par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie (Paris, 1884, in-8°);

Beiträge zur Erforschung der etruskischen Sprache, par S. Bugge (Stuttgart, 1883, in-4°);

Sammlung der Cartagischen Inschriften, par Julius Euting, vol. I (Strasbourg, 1883, in-4°);

The Platonist. An exponent of the philosophic Truth, edit. Thos. M. Johnson. Janvier, 1884, n° 1;

Archæological Institute of America. Bulletin of the school of classical studies at Athens (Boston, 1883, in-8°).

SÉANCE DU 1er FÉVRIER.

Sont offerts à l'Académie :

L'Administration provinciale et municipale de l'empire romain, 1re leçon (20 novembre 1883), par M. Camille Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux (Toulouse, 1884, br. in-8°);

A New English Dictionary on historical principles, edited by James Murray. Part I, A-ANT (Oxford, 1884, in-4°);

The Chotts of Tunis, by Edward Dumergue (Londres, 1883, br. in-8°).

M. Renan fait hommage, au nom de MM. Joseph et Hartwig Derenbourg, d'une brochure intitulée : *Études sur l'épigraphie du Yémen*, 1re série (Paris, 1884, in-8°).

M. Perrot présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant :

L'art antique de la Perse, Achéménides, Parthes, Sassanides, par M. Marcel Dieulafoy, ingénieur des ponts et chaussées, chargé par le Gouvernement d'une mission archéologique (in-4°). Première partie : *Monuments de la vallée du Polvar-Roud*, 72 pages de texte, 55 gravures intercalées dans le texte, 18 planches en héliogravure.

«Je suis heureux, dit M. Perrot, de pouvoir offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, le premier fascicule de l'ouvrage que M. Dieulafoy se propose de consacrer aux monuments antiques de la Perse, qu'il a étudiés sur les lieux avec tant de soin et d'intelligence. Les résultats de cette exploration donneront bien plus de précision à l'idée que l'historien pourra désormais se faire de l'art des dynasties qui se sont succédé en Perse depuis Cyrus jusqu'à la conquête musulmane. Nous ne connaissions jusqu'ici ces édifices et ces sculptures que par les dessins trop sommaires de Coste et par les dessins, presque toujours inexacts, de Texier. M. Dieulafoy, pour les décrire, utilisera des croquis qu'il a faits sur les lieux, en homme préoccupé des questions de construction, et qui sait où en chercher la solution ; il utilisera de belles photographies qu'il a pu prendre sur le terrain et rapporter jusqu'ici saines et sauves. Depuis deux ans qu'il est de retour, il a élaboré ces matériaux ; il a éclairci et contrôlé par l'étude attentive des textes et par la comparaison d'autres monuments, tels que les monnaies, les documents qu'il avait été chercher en Perse, et sa relation, composée avec beaucoup de méthode, illustrée de nombreuses vignettes, corrigera sur bien des points la théorie que l'on avait présentée jusqu'ici du développement de l'art dans cette région de l'Asie. Les planches, toutes en héliogravure, reproduisent les unes des photographies de M. Dieulafoy, et les autres des dessins exécutés par lui-même avec une rare habileté.

«Cette première livraison est consacrée à décrire les plus anciens monuments de la Perse, ceux qui représentent les règnes de Cyrus et de Cambyse. Avec le fascicule suivant, l'auteur abordera la description de Persepolis. Nous souhaitons que l'ouvrage marche aussi vite que le permettront les nécessités d'une rédaction très soignée, où sont discutées

toutes les questions qui peuvent se poser à propos de ces monuments. On peut, sur ces prémices de l'œuvre, affirmer que celle-ci fera grand honneur à l'auteur et à la science française.»

M. Perrot présente en outre :

Collection Camille Lécuyer. Terres cuites antiques trouvées en Grèce et en Asie Mineure. In-fol., 3e livraison, 21 planches.

«Lorsque, dit-il, au printemps dernier, la collection de M. Lécuyer fut dispersée par une vente dont tous les amateurs ont gardé le souvenir, on a pu craindre que la belle publication qui avait été commencée aux frais de l'auteur ne restât interrompue; mais le propriétaire de tant de pièces rares avait pris ses précautions pour conserver le souvenir des monuments qui avaient été réunis pendant quelques années dans son cabinet, et il m'a chargé de vous offrir la troisième et avant-dernière livraison du recueil dont il a fourni les matériaux et fait les frais. Cette livraison comprend vingt et une planches et autant de notices. Le principal des collaborateurs du recueil, M. Cartault, a cette fois, par suite de différentes circonstances, été conduit à assumer tout le poids de la rédaction de ces notices, et il a porté légèrement ce fardeau. Toutes sont signées de lui, et, grâce à son goût d'artiste et de lettré, grâce à la profonde connaissance de la poésie grecque qu'il a acquise par de longues études, il a su jeter beaucoup de variété dans des descriptions qui semblaient devoir être empreintes de quelque monotonie; il les a éclairées par de nombreuses citations des poètes et il en a fait une lecture des plus agréables et souvent des plus piquantes.»

M. Paul Meyer présente, de la part de M. Ph. Tamizey de Larroque, un opuscule extrait de la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, intitulé : *Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Dax.*

M. Delisle fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180)*, par M. Achille Luchaire (Paris, 1883, 2 vol. in-8°).

«M. Luchaire, dans les études approfondies qu'il a consacrées aux institutions monarchiques du xie et du xiie siècle a, dit M. Delisle, un double mérite : d'une part, il a recueilli une masse énorme de renseignements qui n'étaient pas encore entrés dans le domaine public, et il les a très habilement combinés avec les documents anciennement connus, mais qui n'avaient pas toujours été bien compris, ni suffisamment interrogés. D'autre part, il a présenté avec beaucoup d'ordre et de clarté les résultats de la vaste enquête à laquelle il a procédé et dans laquelle il a fait un judicieux emploi des témoignages diplomatiques. Le livre qu'il

nous donne aujourd'hui, et qui est le développement d'un mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, a fait faire un grand progrès à l'histoire de France.»

2° *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement*, par M. A.-E. Borély (le Havre, 1880-1881, 3 vol. in-8°).

«L'histoire de la ville du Havre ne remonte guère au delà du XVI° siècle, mais elle offre, depuis François I°r jusqu'à la Révolution, une succession d'événements dont l'importance et la variété justifient l'ampleur avec laquelle M. Borély l'a traitée. Les trois volumes qui sont aujourd'hui présentés à l'Académie sont, dit M. Delisle, le judicieux résumé d'une énorme quantité de pièces d'archives. On y trouvera des renseignements précis sur l'organisation administrative, la vie municipale et le mouvement commercial d'une grande ville sous l'ancien régime. La simplicité et l'ordre avec lesquels M. Borély a conduit ses récits en rendent la lecture très intéressante.»

M. de Witte a la parole pour une présentation :

«J'ai l'honneur, dit-il, d'offrir à l'Académie, au nom de M. le comte Robert de Lasteyrie et au mien, le huitième volume de la *Gazette archéologique*, année 1883. Ce volume est beaucoup plus considérable que les précédents, par suite de la transformation qu'a subie ce recueil périodique. Aux monuments antiques, égyptiens, assyriens, grecs et romains, on a joint ceux du moyen âge et de la renaissance.»

Les soixante planches qui accompagnent ce volume reproduisent les monuments suivants :

Pl. I. Fragment de statue de bronze du musée de Constantinople.

Pl. II. Statue de bronze du musée de Constantinople.

Pl. III. Masque de Méduse en terre cuite. Disque du musée de Berlin.

Pl. IV. Chapiteau byzantin de la cathédrale de Tarente.

Pl. V. Ruines d'une basilique chrétienne à la Roccelletta, près Cantazaro (Calabre).

Pl. VI. Intérieur de l'abside de la basilique de la Roccelletta.

Pl. VII. Extérieur de l'abside de la même basilique.

Pl. VIII. Bas-relief byzantin à la Roccelletta.

Pl. IX. Fragments de Locres, au musée de Catanzaro.

Pl. X. Victoire, bronze du musée de Lyon.

Pl. XI. Vache, bronze antique du Cabinet des médailles.

Pl. XII-XIII. Bronze égyptien de l'ancien empire.

Pl. XIV. Vases d'Ormidhia, dans l'île de Cypre.

Pl. XV-XVI. Peintures antiques découvertes à la Farnésine.

Pl. XVII. Le Christ en croix, bois sculpté de la collection Timbal. xııe siècle.

Pl. XVIII. Ivoires carolingiens du musée du Louvre : le Jugement de Salomon ; David dictant ses Psaumes.

Pl. XIX. Ivoires carolingiens du musée du Louvre : scène empruntée au deuxième livre des Rois; scènes de la vie du Christ.

Pl. XX. Frontispice du missel de Mathias Corvin, peint par Attavante.

Pl. XXI. Terres cuites grecques, de la collection de M. Bellon.

Pl. XXII. Bas-relief trouvé près de Roum-Qalah.

Pl. XXIII. Vases peints de Cypre.

Pl. XXIV. Portail de l'église de San-Leonardo, en Capitanate.

Pl. XXV. Bas-relief de Mino da Fiesole, au Cabinet des médailles.

Pl. XXVI. Statues d'apôtres à la Sainte-Chapelle de Paris.

Pl. XXVII. Tête d'apôtre, supposée du xıııe siècle.

Pl. XXVIII. Tombeau de Louis de Poncher et de Roberte Legendre, sa femme, fac-similé du dessin exécuté, vers 1785, par Percier.

Pl. XXIX. Statues du tombeau des Poncher, au musée du Louvre.

Pl. XXX. Bacchus, bronze de la collection Galitzine, à Moscou.

Pl. XXXI. Canéphore, bronze grec.

Pl. XXXII. Tombeau taillé dans le roc à Santorin.

Pl. XXXIII-XXXIV. Bronze égyptien du musée d'Athènes.

Pl. XXXV. Le triomple de la Renommée, ivoire italien du xve siècle, au musée du Louvre.

Pl. XXXVI. Vase peint à décors géométriques.

Pl. XXXVII. Édifice antique à Santorin.

Pl. XXXVIII. Façade antérieure de la cathédrale de Siponto.

Pl. XXXIX. Portail de la cathédrale de Siponto.

Pl. XL. Façade postérieure de la cathédrale de Siponto.

Pl. XLI. Chimère (Kéroub), bas-relief de la collection de Luynes.

Pl. XLII. Tombeau pélasgique à Éleusis.

Pl. XLIII. Acteur comique, statue du musée de Constantinople.

Pl. XLIV. Buste de bronze, à Monteleone (Calabre).

Pl. XLV. Coffret d'ivoire et bronze du musée national de Munich.

Pl. XLVI-XLVIII. Peinture murale dans un hypogée, près de Pœstum.

Pl. XLIX. Bas-relief de terre cuite de la collection de Luynes.

Pl. L. Monuments byzantins.

Pl. LI. Antéfixe de terre cuite.

Pl. LII. Bacchus, bronze grec.

Pl. LIII. Phalère en or trouvée à Auvers (Seine-et-Oise); casque d'Amfreville.

Pl. LIV. Vase peint phénicien de Cypre.

Pl. LV. Présentation des Chroniques de Hainaut à Philippe le Bon, manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles.

Pl. LVI. Vénus cypriote de la collection de Luynes.

Pl. LVII-LVIII. Mosaïques de Grottaferrata.

Pl. LIX-LX. Châsse en cuivre doré conservée dans l'église de Moissat-Bas (Puy-de-Dôme).

« Je ne citerai ici, ajoute M. de Witte, que les articles suivants, n'ayant pas eu le temps d'examiner tout le volume :

« *Sur un vase d'argent* (pl. I, 1880), par M. de Longpérier, p. 1;

« *Les plus anciens bronzes du monde*, p. 93, par le même;

« *Sur les peintures antiques découvertes à la Farnésine*, p. 78, par Fr. Lenormant;

« *Sur deux pierres gravées provenant de Tarente et de Crotone*, p. 120, par le même;

« Et surtout les *Rapports* adressés par notre regretté confrère au Ministre de l'instruction publique sur une *Mission archéologique dans le Midi de l'Italie*, p. 11, 191 et 273;

« *Statuette égyptienne de bronze incrusté d'argent, au musée d'Athènes*, p. 185, par G. Maspero;

« *Sur une canéphore, statuette de bronze du Cabinet des médailles, longtemps connue sous le nom d'Angeronne*, par A. Chabouillet, p. 260;

« *Sur le Christ en croix de la collection Timbal*, par Robert de Lasteyrie, p. 101.

« La chronique et la bibliographie, dit en terminant M. de Witte, donnent des détails intéressants et ont été faites avec beaucoup de soin par M. Babelon. Je joins à l'hommage du huitième volume de la *Gazette archéologique* le sixième fascicule du septième volume (1881-1882), qui est accompagné de six planches. »

SÉANCE DU 8 FÉVRIER.

Sont offerts à l'Académie :

Les ateliers de sculpture chez les premiers chrétiens. Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne, par M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome);

Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft, par F. Techmer (Leipzig, 1884, gr. in-8°);

Fehreng (*La Science*), journal persan lithographié à Ispahan, 4° année, n° 234 (6 exemplaires).

M. de Witte fait hommage, en son nom, à l'Académie, d'une *Notice sur Adrien de Longpérier,* membre de l'Académie, associé de l'Académie royale de Belgique (Bruxelles, 1884, in-8°).

M. A. Bertrand présente une brochure intitulée : *Les globes du Lorrain Jean L'Hoste.*

« Il y a, dit-il, à l'extrémité de la salle de lecture de la bibliothèque de l'Institut, deux belles sphères en cuivre, l'une terrestre, l'autre céleste, d'un beau travail et dont la monture en bois est ornée de figures en bronze. D'après les inscriptions qu'elles portent, elles furent gravées, en 1606 et en 1618, pour le duc de Lorraine Henri II, à qui elles sont dédiées, par un nommé Jean L'Hoste, qui s'intitulait mathématicien et ingénieur de Son Altesse. Dom Calmet, qui ne les avait pas vues, les a mentionnées dans sa *Bibliothèque lorraine,* et l'on ignorait comment elles étaient arrivées du palais ducal de Nancy à l'Institut. C'est ce que vient de nous apprendre le savant archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, M. H. Lepage, dans l'intéressante brochure que je présente aujourd'hui à l'Académie.

« D'après des pièces qu'il a retrouvées dans ses archives et d'autres appartenant aux descendants de Jean L'Hoste, il a établi que ces globes furent enlevés de Nancy en 1636, et qu'au milieu du dernier siècle ils étaient dans une des maisons de campagne de la famille du cardinal de Richelieu. Ils furent probablement confisqués à la Révolution comme biens d'émigré, et c'est ainsi qu'ils purent venir orner notre bibliothèque lorsqu'elle fut établie dans les bâtiments du Collège des Quatre-Nations. »

M. Delisle s'est chargé d'offrir à l'Académie, pour M. Riant, absent, un texte français du xv° siècle, que M. Ph. Tamizey de Larroque vient de publier dans les *Archives historiques de la Gascogne,* sous le titre de : *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut* (Auch, 1883, br. in-8°).

« Les pèlerinages en Terre Sainte, écrit M. Riant, paraissent avoir été extrêmement fréquents dans la seconde moitié du xv° siècle. Les Vénitiens avaient organisé une sorte de service régulier qui rendait ces voyages relativement faciles et peu coûteux, et de toutes les parties de l'Europe on se rendait à Venise pour profiter de ces moyens de transport, commodes pour le temps. Il nous est parvenu un grand nombre de relations

de ces voyages, écrites dans la plupart des langues de l'Europe, et il ne se passe point d'année qu'un texte nouveau ne vienne s'ajouter, pour cette époque, à ceux que nous possédons déjà : aux récits allemands, qui ont paru en grand nombre dans ces derniers temps, succèdent cette année des narrations françaises intéressantes. Il y a quelques mois à peine, notre confrère M. Schefer donnait une édition définitive du curieux et rarissime incunable intitulé *Voyage de la sainte cité* (1480). Le pèlerinage du seigneur de Montaut le cède à peine en intérêt au texte publié par M. Schefer : il a été accompli pendant les neuf derniers mois de l'année 1490. Le seigneur de Montaut[1] voyageait avec un autre gentilhomme, deux frères prêcheurs et son écuyer, Jean de Bélesta, sieur de la Binele, à qui nous devons le récit du voyage. Obligés d'attendre assez longtemps à Venise le départ du navire qui devait les emmener, les pèlerins en profitent pour étudier la ville : ils assistent à ses fêtes, et Bélesta nous en fait la peinture la plus curieuse. Le pèlerinage proprement dit nous donne des détails lamentables sur les outrages et les exactions que les Latins devaient encore subir en Terre Sainte, et dont (il faut l'avouer) ils prenaient assez gaiement leur parti. Au retour, ils traversent de nouveau l'Italie, où ils se plaignent d'être presque aussi rançonnés qu'en Orient, mais où la rencontre, en Capitanate, d'une colonie parlant gascon (ou plutôt provençal) les console de leurs mésaventures. A la suite du récit de Bélesta, M. Tamizey de Larroque donne en appendice, d'après une copie trouvée dans le même manuscrit (Auch, n° 24) que le voyage du seigneur de Montaut, une petite pièce bien extraordinaire : c'est une déclaration, du 13 mars 1550, par laquelle un frère mineur, bachelier en théologie, Dominique Dauterlin, affirme avoir été conduit le 15 août 1547 à Jérusalem, en compagnie d'un évêque et d'autres pèlerins, dans un souterrain de la maison de Pilate, et y avoir vu et interrogé Malchus, qui est là enterré vivant à mi-corps et y restera jusqu'au jugement dernier. Cette légende n'a point été, je crois, signalée jusqu'ici.

«M. Tamizey de Larroque a publié ces textes avec le soin et l'érudition qui distinguent ses moindres travaux. De savantes notes éclaircissent tous les passages obscurs, et ils étaient nombreux, car le copiste du manuscrit avait absolument défiguré tous les noms géographiques. Un index très complet acompagne le volume.»

M. Delisle offre, en outre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

[1] *Montaut*, canton et arrondissement d'Auch (Gers).

1° *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. III, fascicule 1 (Paris, 1883, in-4°).

«Ce nouveau fascicule, qui a été rédigé, comme les précédents, par M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique, contient, dit M. Delisle, l'analyse des comptes de l'Hôtel-Dieu depuis 1364 jusqu'en 1535. On y trouvera les renseignements les plus curieux et les plus variés, non seulement sur l'administration de l'Hôtel-Dieu, mais encore sur la topographie parisienne et sur beaucoup de détails de l'histoire des mœurs. A titre d'exemple, je signalerai de nombreux articles relatifs à ces lettres d'indulgence qui jouent un si grand rôle dans l'histoire des débuts de l'imprimerie, et qui rapportaient de si abondants bénéfices à l'Hôtel-Dieu de Paris. La publication de M. Brièle nous fait voir ce que produisaient les indulgences et nous indique comment s'exécutaient les cédules délivrées aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. Nous y apprenons (p. 127 et 134) que ces lettres ou cédules s'appelaient des *perpetuons*, mot qui manque au Glossaire de Ducange.»

2° *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, publiées par M. Tamizey de Larroque, t. II (Paris, 1883, in-4°).

«En offrant à l'Académie le premier volume de cet ouvrage, on a dit combien la correspondance de Chapelain était importante pour l'histoire littéraire du XVII° siècle, et combien l'intérêt en était augmenté par les notes de l'éditeur. Le tome second, qui complète la publication, n'est, ajoute M. Delisle, ni moins substantiel ni moins bien annoté que le précédent. Il se termine par une table copieuse qui permet de retrouver facilement les innombrables détails dont sont remplies les lettres de Chapelain.»

M. Renan fait hommage, au nom de M. Salvatore Cusa, professeur d'arabe à Palerme, de la 2° partie du premier volume des *Documents arabes et grecs de la Sicile* (Palerme, 1882, in-4°). «C'est, dit-il, la fin des textes.»

Il offre ensuite, de la part de M. Aubé, une étude sur le *Carmen apologeticum* de Commodien (extrait de la *Revue archéologique*, décembre 1883). M. Aubé reporte ce poème de la persécution de Dèce à celle de Valérien, vers 260.

M. Bertrand présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Robert de Lasteyrie, une note intitulée : *Phalère en or trouvée à Auvers (Seine-et-Oise)*, avec planche en chromolithographie.

«La phalère en or d'Auvers est, dit-il, un échantillon remarquable de cette série de bijoux d'or dont des découvertes faites depuis une dizaine

d'années en Wurtemberg, en Bavière et dans les Noriques, ont déjà fourni de remarquables exemples. Ces bijoux nous offrent un spécimen fort curieux de l'industrie, disons de l'orfévrerie, des tribus celtiques établies de bonne heure dans la vallée du haut Danube.

«On savait que des motifs d'ornementation analogues, presque identiques même, avaient été signalés à plusieurs reprises sur des vases et appliques recueillis dans des sépultures gauloises de la rive gauche du Rhin; mais ces vases, ces appliques, étaient de bronze.

«Avoir retrouvé dans une contrée de la Gaule plus éloignée des rives du Rhin un de ces bijoux, d'or cette fois, de même fabrication, de même style que les bijoux d'outre-Rhin, était une bonne fortune. M. Robert de Lasteyrie a su en profiter habilement. Nous devons le remercier d'avoir donné, dans un style clair et élégant, la grande publicité de la *Gazette archéologique* à cette intéressante découverte.»

M. Bertrand présente en outre, de la part de l'auteur, M. Robert Mowat, une brochure de cent pages intitulée : *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris* (Paris, 1883, in-8°).

«C'est la première fois, dit M. Bertrand, qu'on a formé un recueil complet de tous les monuments épigraphiques de la période romaine découverts à Paris.

«Le petit *corpus* mis ainsi à la disposition des érudits comprend 51 monuments lapidaires, 119 céramiques et un texte sur bronze, malheureusement perdu, en tout 171. Les transcriptions ont été soigneusement vérifiées. Elles sont généralement accompagnées d'un commentaire aussi complet que le permettait l'état de conservation des monuments.

«M. Mowat, dans ce travail, ne s'en est pas tenu à l'étude des inscriptions et aux considérations philologiques qu'elles comportent. Il a étudié les monuments en prenant des termes de comparaison dans les médailles. Il s'est montré aussi habile mythologiste qu'épigraphiste exercé.»

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. Léger, professeur à l'École des langues orientales vivantes, de la *Chronique* attribuée, sans raison, à un moine du nom de *Nestor*.

«Nous possédions déjà, dit-il, une traduction française de cet important ouvrage : celle que M. Léger vient de terminer a été faite sur les éditions les plus récentes du texte slavon-russe, et notamment sur celle de la Commission archéographique russe. Pour ce qui concerne la question des origines normandes de la Russie kiévienne, M. Léger a eu recours aux travaux des scandinavistes les plus distingués et principalement à ceux de MM. Smith et Thomsen. Un index critique, renfermant de nombreuses

dissertations sur des questions d'histoire et d'ethnographie, a été joint à cette nouvelle traduction. Les éclaircissements qu'il fournit présentent un très vif intérêt, et il sera consulté avec fruit par toutes les personnes qui voudront connaître l'histoire primitive des États de l'orient de l'Europe.»

M. Perrot offre, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *Manuel de philologie classique*, par M. Salomon Reinach, 2e édition, revue et augmentée (Paris, 1883, in-8°).

«En quatre ans, la première édition du *Manuel* de M. Reinach a été épuisée; ce qui prouve, dit M. Perrot, que le livre répondait à un besoin réel et que l'auteur possédait des qualités sérieuses de méthode et d'érudition. Appelé à réimprimer son ouvrage, M. Reinach n'a pas voulu le récrire tout entier, et il a eu raison; il aurait risqué de lui faire perdre les deux qualités qui en ont assuré le succès : la brièveté et l'équilibre des parties; il réserve certains développements pour un appendice qui sera donné prochainement, sous forme de second volume. Ce sera comme un cours d'études supérieures, à l'aide duquel on pourra pousser plus loin et dans un détail plus érudit les recherches dont le cadre est tracé dans le *Manuel*. Celui-ci a d'ailleurs été revu et mis au courant avec le soin le plus minutieux, quoique l'étendue du livre n'ait été augmentée que d'un très petit nombre de pages. Toutes les erreurs signalées par la critique ont été corrigées, ainsi que beaucoup d'autres qui ont été reconnues par l'auteur lui-même; un livre seul, le livre VII, a été récrit en entier.

«On ne saurait être trop reconnaissant aux savants qui s'appliquent à la tâche fastidieuse et difficile de fournir ainsi des matériaux aux recherches des autres, et qui retardent, par là, le moment où eux-mêmes pourront trouver le temps de mettre en œuvre leurs propres découvertes. Un pareil ouvrage est une œuvre d'abnégation; en le composant, M. Reinach a rendu un grand service aux études classiques.»

SÉANCE DU 15 FÉVRIER.

Sont offerts à l'Académie :

L'École française de Rome. Ses premiers travaux. Antiquité classique. Moyen âge, par M. Geffroy, membre de l'Institut (Paris, 1884, in-8°);

Sur un manuscrit du Vatican du xiv*e siècle contenant un traité de calcul emprunté à la méthode «Gobâri». Lettre* de M. H. Narducci à M. Aristide Marre (Paris, 1883, in-8°).

L'Académie roumaine adresse à l'Académie les publications suivantes :

IMPRIMERIE NATIONALE.



Pravila Bisericésca numita cea mica tipărită maĭ întâiŭ la 1640 în mănăstirea govora (Bucharest, 1884, in-8°);

Operele principelui Demetriu Cantemiru, tomes VI et VII (Bucharest, 1883, in-8°).

M. Miller présente à l'Académie plusieurs brochures de M. Schlumberger.

«J'ai eu plusieurs fois, dit-il, l'occasion de montrer le zèle et l'activité employés par M. Schlumberger pour publier les documents qui concernent la sigillographie byzantine. La collection de sceaux qu'il a rapportée de Constantinople est très considérable et lui fournit des documents précieux, qu'il s'empresse de mettre à la disposition du public. Il a, de plus, des correspondants empressés qui, de Constantinople et d'Athènes, lui adressent des communications du même genre. Il en forme des groupes, et chaque groupe donne lieu à un mémoire qui est imprimé dans les recueils périodiques que M. Schlumberger a à sa disposition. Tels sont : le *Bulletin de correspondance hellénique*, la *Revue archéologique*, la *Revue numismatique*, les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, etc. Chaque article est tiré à part. Ce sont ces tirages à part que j'offre en son nom à l'Académie. Les titres seuls suffiront pour en faire comprendre l'importance :

«*La Vierge, le Christ, les Saints;*

«*Les églises, les couvents, les palais, le cirque de Constantinople;*

«*Cinq sceaux de l'époque byzantine, sceaux de Gabriel,* etc.;

«*Fonctionnaires provinciaux, ducs et categans d'Antioche, patriarches d'Antioche,* etc.;

«*Sceaux, bagues, poids, tessères,* etc.

«M. Schlumberger rend donc un grand service à la science en se hâtant de publier ces petits monuments, qui sont destinés fatalement à la destruction. Très frustes, ils se délitent à l'air et ne tardent pas à tomber en poussière. Les nombreuses abréviations et les fautes d'orthographe tenant à la prononciation en rendent le déchiffrement très difficile; chaque sceau est lu, déchiffré, expliqué et accompagné d'une représentation figurée qui permet au lecteur de comparer l'explication avec la légende elle-même. En général, ces sceaux appartiennent aux xe, xie et xiie siècles, quelques-uns même remontent jusqu'aux viie et viiie siècles. La série des fonctionnaires civils et ecclésiastiques devient ainsi de plus en plus considérable, et le moment ne tardera pas où M. Schlumberger pourra entreprendre un ouvrage dont j'avais autrefois formé le projet, ce serait de rédiger une espèce d'almanach impérial de la cour de Constantinople sous le règne des Comnènes. Ce livre, contenant la liste chronologique des

fonctionnaires de l'empire grec jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins en 1204, serait d'un usage utile et commode à tous ceux qui s'occupent de l'histoire byzantine.

«L'étude de ces manuscrits est très féconde en légendes et peut donner lieu à des rapprochements curieux. C'était surtout le clergé qui était en possession de la science, comme cela est arrivé après la conquête par les Turcs; aussi parmi les patriarches trouve-t-on des noms connus et qui réveillent des souvenirs littéraires. Ainsi je rencontre parmi ceux d'Antioche deux sceaux de Théodore Balsamon, écrivain célèbre du XII[e] siècle, et un autre en très mauvais état du même personnage et antérieur au premier. Il y est qualifié de *chartophylax*. Avant de monter sur le trône patriarcal d'Antioche, trône qu'il occupa de 1186 à 1214, Théodore Balsamon avait été archiviste du palais des Blaquernes. C'est pendant qu'il remplissait ces fonctions, vers le milieu du XII[e] siècle, qu'il a fait ses nombreux et importants travaux sur le droit canonique, travaux qui ont été publiés dans les recueils juridiques de Juste et de Leunclavius. Il a dû exister autrefois un recueil de ses lettres familières; j'ai retrouvé et copié les dix premières. Ces lettres n'ont pas grande importance par elles-mêmes. Théodore Balsamon, quand il travaillait sur le droit canon, écrivait d'une manière correcte et claire, mais dans ses lettres familières il sacrifiait au goût de l'époque et tombait dans la recherche et la prétention. Mais ce qui donne du prix à ces lettres, c'est le nom de ses correspondants. Ainsi la septième et la onzième, dont le titre seul existe, sont adressées *τῷ ἐπάρχῳ κυρίῳ Εὐμαθίῳ τῷ Μακρεμβολίτῃ*. Ce renseignement est important au point de vue littéraire. Eumathe le Macrembolitè est auteur du roman intitulé : *Ismenias et Ismène*. Mais on ne savait rien sur lui, on ne savait pas même à quelle époque il vivait. *Quo tempore autem vixerit adhuc requiro*, dit Fabricius. Chardon de la Rochette, qui lui a consacré un article dans ses *Mélanges*, n'en sait pas davantage. Quelques manuscrits lui donnent le titre de *protonobilissime et grand archiviste*. Dans les lettres en question il est simplement qualifié d'*éparque*. Il est probable qu'il succéda à Théodore Balsamon dans ses fonctions d'archiviste quand ce dernier fut élevé à la dignité de patriarche d'Antioche.

«Le recueil des lettres de Théodore est intitulé : *Ouvrage de Théodore Balsamon, archiviste du palais des Blaquernes et protosyncelle et, quelques années après, patriarche d'Antioche.*

«C'est donc bien avant 1186 qu'il écrivait à Eumathe, d'où l'on peut placer l'existence de ce dernier vers le milieu du XII[e] siècle. On le nomme quelquefois Eustathe, mais il est probable que le nom est plutôt Eumathe,

comme porte le manuscrit de Venise, parce que ce manuscrit, écrit au commencement du XIIIᵉ siècle, est presque contemporain du romancier. Il existe même au Vatican un manuscrit d'Eumathe qui est regardé comme remontant au XIIᵉ siècle.

« Il est d'usage, j'oserais presque dire, il est de bon goût de traiter avec un souverain mépris tous les Byzantins; ils nous ont cependant rendu de grands services au point de vue des auteurs anciens, dont ils nous ont conservé de précieux échos. Une littérature ne se compose pas uniquement de chefs-d'œuvre, et l'histoire d'un peuple comprend tous les siècles pendant lesquels il a vécu. Le travail de M. Schlumberger aura eu aussi cela de bon qu'il aura stimulé ma paresse et ma négligence, et m'aura donné l'occasion d'éclaircir un petit fait d'histoire littéraire, car je compte publier prochainement ces lettres de Théodore Balsamon. »

M. P. Meyer présente à l'Académie la première livraison du *Dictionnaire historique de la langue anglaise,* rédigé par M. James Murray d'après les matériaux réunis par la Société de philologie de Londres [1].

M. Dumont dépose sur le bureau l'*Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon* (1883, in-8°).

« Cette publication, dit-il, se compose de trois fascicules : I. Histoire et Géographie; II. Littérature et Philologie; III. Philosophie. Elle contient des études dues aux professeurs de cette Faculté, auxquels vont se joindre, dans les volumes qui sont sous presse, des étudiants et d'anciens étudiants. L'avant-propos, qui indique les caractères de ce recueil, dit que les professeurs veulent, par cette création, donner une preuve de leur activité : « ils se proposent de faire ainsi connaître, en conservant chacun leur liberté « et la responsabilité de leurs opinions personnelles, et les travaux qui les « occupent et les méthodes qu'ils appliquent; » ils insistent sur la résolution qu'ils ont prise de ne donner que des mémoires originaux et de première main. On remarque dans ces fascicules une dissertation de M. Paul Regnaud sur des *stances sanscrites inédites,* et diverses notes de philologie comparée, des études de philologie française par M. Clédat, des recherches sur la *Chronique de Salimbene* par le même, *L'élection de Léon III en 799,* par M. Bayet, *Les Atlantes,* par M. Berlioux, *Pasitèle et Colotès,* par M. Belot. D'autres travaux de MM. Heinrich, Soupé, Ferraz, rentrent moins dans les études d'érudition. Les Facultés de Bordeaux et de Toulouse ont pris l'initiative d'une publication du même genre, qu'elles font en commun. Il est à souhaiter que l'exemple qu'elles

[1] Voir aux Communications, n° XVI.

donnent, avec la Faculté de Lyon, et qui leur fait grand honneur, soit imité. On ne saurait trop féliciter les Facultés, croyons-nous, d'entreprendre, à côté de leurs devoirs professionnels, qui sont considérables, des recueils dont le caractère scientifique est incontestable et qui tous, en contribuant au progrès de la philologie et de l'histoire, doivent aussi mieux faire comprendre et à leurs élèves et au public l'intérêt et l'importance des méthodes rigoureuses et de la critique. »

M. Perrot présente le fascicule n° 6 du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, qui termine le troisième volume de cette utile publication bimestrielle, qu'on pouvait craindre de voir interrompue par la mort prématurée de son fondateur, M. Florian Vallentin, mais dont M. Mowat a pris la direction depuis près d'un an, et qu'il se décide à continuer en lui donnant un titre à la fois plus court et plus compréhensif, celui de *Bulletin épigraphique* (simplement), qui correspond plus exactement à l'ensemble des sujets traités.

« Dans ce dernier fascicule, M. Mowat a publié le recueil des *Marques de bronziers sur objets trouvés ou apportés en France;* c'est un petit *Corpus* à ajouter à ceux qu'on possédait déjà pour les estampilles de potiers et de verriers. Il a donné aussi une note sur les *Tuiles de la légion VIII^a Augusta à Viviers et à Strasbourg*, faisant suite à son étude des *Tuiles légionnaires de Mirebeau*, lue par lui dans une des récentes séances de l'Académie. Plus loin, il détermine la date d'un consulat mentionné dans le diplôme militaire de Walcot. Le fascicule contient en outre des articles très intéressants de M. Lafaye sur des inscriptions inédites de la Corse; de M. Cagnat et du P. Delattre sur des inscriptions découvertes par eux en Tunisie. Des *index* abondants terminent ce fascicule. A la table des matières on relève les noms d'autres collaborateurs du *Bulletin épigraphique*, parmi lesquels on remarque les suivants:

« Le P. Bruzza, *Fragment d'un disque de verre réprésentant les décennales de Dioclétien;*

« Fr. Lenormant, *Inscriptions de l'Italie méridionale;*

« Florian Vallentin, *La Colonie latine Augusta Tricastinorum;*

« Ch. Tissot, *Inscriptions découvertes en Tunisie par M. Fonssagrives;*

« Héron de Villefosse, *Inscriptions de Khorer; inscriptions de Reims, de Stenay, de Mouzon;*

« Camille Jullian, *Les Gardes du corps des premiers Césars;*

« Cazalis de Fondouce, *Trois inscriptions nouvelles de l'Hérault;*

« Schmitter, *Inscriptions de Cherchell;*

« Audiat, *Inscriptions de Saintes.*

« Il y a là, dit M. Perrot, un ensemble de travaux très variés et très intéressants, dont quelques-uns ont une grande importance.

« Outre les mémoires et articles de fond, chaque numéro du *Bulletin épigraphique* contient un résumé des séances de l'Académie des inscriptions, de la Société des Antiquaires et d'autres Sociétés savantes; des notices bibliographiques, un compte rendu des découvertes épigraphiques disséminées dans une foule de publications, et une chronique spéciale. »

M. Senart fait hommage, au nom de M. le D[r] Édouard Müller, d'un volume, avec atlas, qui a pour titre : *Ancient Inscriptions of Ceylan* (London, 1883, in-8°).

« Le recueil des inscriptions de Ceylan est, dit-il, le fruit de plusieurs campagnes d'explorations entreprises par M. Paul Goldschmidt, poursuivies et terminées par M. Müller, après la mort prématurée d'un prédécesseur tombé victime de son dévouement à la science. Il contient un choix considérable d'inscriptions, qui, par leur date, s'étendent du premier siècle avant J.-C. jusqu'au XIV[e] de notre ère. Elles sont toutes conçues en cingalais; les différentes phases de cette langue se trouvent représentées dans un tableau infiniment précieux, d'autant plus précieux que les questions que soulèvent l'histoire et les origines de cet idiome ne paraissent pas encore définitivement résolues.

« Grâce à la fortune particulière qu'a eue l'île de Ceylan de conserver la tradition du buddhisme méridional, et de nous en transmettre les écritures rédigées en pali, cette suite de monuments présente encore un intérêt plus général, au triple point de vue de la paléographie, de la linguistique et de l'histoire. La plus ancienne forme de l'alphabet est absolument voisine de celle des inscriptions d'Açoka : elle se maintient presque inaltérée, avec une ténacité singulière, pendant plusieurs siècles, pour se modifier rapidement et afficher par une transformation rapide les traits caractéristiques de la période moderne. Sans entrer dans des détails qui m'entraîneraient trop loin, il est évident, dit M. Senart, que nous sommes ici en possession des éléments essentiels d'un développement paléographique des plus instructifs. Au point de vue de la langue, un fait saillant, c'est la très tardive apparition, attestée par l'auteur, des inscriptions en pali. Dans les textes les plus anciens, ce que nous découvrons d'influences linguistiques indoues se rattache, non point au pali, mais à un dialecte analogue au mâgadhî d'Açoka. Il y a là, contre l'antiquité excessive prêtée à la rédaction pali des écritures buddhiques et à leur fixation écrite à Ceylan, une considération qui a été indiquée déjà

et qui mérite d'attirer une sérieuse attention. Enfin, à l'égard de l'histoire, je relèverai surtout deux traits. C'est l'emploi tardif sur les monuments de l'ère du nirvâṇa, dont on a, à mon avis, trop essayé de faire le pivot de la chronologie ancienne de l'Inde. Elle n'apparaît ici qu'à la fin du XIIe siècle. Ce n'est pas la seule divergence qui se manifeste entre les chroniques cingalaises et les monuments épigraphiques. Les noms des rois paraissent différer considérablement dans les deux séries, et cette différence est peut-être de nature à faire envisager avec plus de réserve l'autorité si largement accordée à la littérature semi-historique de Ceylan.

« C'est à coup sûr une des difficultés principales avec lesquelles a eu à lutter M. E. Müller. Il a fallu une sagacité patiente pour arriver à remettre à leur place chronologique les noms de rois qui datent seuls la plupart des textes. Ce n'est pas son seul mérite. Sans parler du réel courage qu'a exigé une exploration pénible et périlleuse, la traduction de tous ces morceaux plus d'une fois frustes ou fragmentaires a exigé un labeur ingénieux et persévérant. Son introduction renferme d'ailleurs sur l'histoire de la langue des observations qui, sans en juger définitivement les conclusions, sont certainement marquées au coin d'une méthode exacte et d'une étude approfondie. »

M. Senart présente ensuite, de la part de M. de Charencey, diverses brochures relatives aux langues américaines, à la langue quichée et maya, à l'inscription de la croix de Palenqué, etc. « Je regrette, dit M. Senart, de manquer de la compétence nécessaire pour apprécier ces recherches à leur juste valeur; mais je puis au moins rendre hommage au zèle infatigable avec lequel M. de Charencey se consacre à des études délicates et laborieuses. Il est une de ces publications : *Sur la théorie des âges du monde chez certaines populations de l'Amérique*, qui, dans l'esprit de l'auteur, touche au problème des relations qui auraient existé entre l'Amérique et l'Extrême Orient. Quelle que soit la solution que l'avenir réserve à ce problème, et j'avoue volontiers que mes impressions personnelles sont à cet égard assez sceptiques, on ne saurait nier qu'il n'y ait là des questions réellement curieuses; on ne peut que savoir gré aux chercheurs qui vont puiser dans des sources si obscures et d'un accès si pénible quelques éléments d'information pour l'histoire générale de l'humanité. »

SÉANCE DU 22 FÉVRIER.

Est offert à l'Académie :

A study of the manuscript troano, by Cyrus Thomas (Washington, 1882, in-4°).

M. Maury présente, au nom de l'auteur, M. Olivier Rayet, actuellement professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, la 6ᵉ et dernière livraison de l'ouvrage intitulé : *Monuments de l'art antique* (Paris, 1883, in-4°).

«Cette livraison, dit M. Maury, contient douze notices, consacrées toutes à des monuments de la sculpture antique, grecque, romaine et égyptienne. Quatre de ces notices sont de M. Rayet, à savoir : 1° une notice sur deux cariatides, l'une provenant de l'Erechtheion d'Athènes, l'autre conservée au Vatican; 2° un article sur une base de colonne du temple d'Artemis à Éphèse et appartenant aujourd'hui au British Museum; 3° une dissertation sur une tête de bronze découverte à Cyrène et actuellement au même musée, et sur une statuette de bronze représentant un jeune nègre, trouvée à Chalon-sur-Saône; 4° une notice sur une tête de vieillard découverte à Athènes et appartenant à l'auteur, ainsi que sur une terre cuite représentant le *Génie des vents*, provenant de la Basse-Égypte, en ce moment déposée au musée de Boulaq.

«Entre les travaux que les collaborateurs de M. Rayet ont insérés dans cette sixième livraison, je dois signaler : une notice de notre confrère M. Ernest Desjardins sur deux bustes en bronze du Louvre, déterrés à Neuilly-le-Réal et représentant Auguste et Livie; des articles de M. Maxime Collignon sur des bronzes d'Herculanum, un *Hermès au repos* et un *jeune Satyre dormant ;* sur un tête de marbre de Zeus trouvée à Milo et sur un Jupiter de bronze déterré en Hongrie; deux articles de M. Jules Martha, l'un ayant pour sujet *une statue en marbre d'Auguste,* trouvée à Rome à Prima Porta, l'autre une stèle funéraire en marbre de l'ancienne collection Borgia. M. Salomon Reinach a donné un morceau non moins intéressant sur des statuettes en bronze découvertes à Dodone.

«Je ne saurais, continue M. Maury, présenter l'analyse de tous ces travaux. En ce qui touche l'œuvre de M. Rayet, je dirai seulement que, traitant des deux cariatides que je viens de mentionner, l'auteur nous montre que l'une, enlevée par lord Elgin au petit édifice dont j'ai rappelé le nom, devait être l'une des six canéphores qui y servaient de colonnes, et il la rapproche avec raison de la cariatide dont fut longtemps décorée la cour du palais Paganica à Rome et qui se voit maintenant dans le *Braccio Nuovo* du Vatican. La notice où il nous entretient de ces deux remarquables produits du ciseau antique se recommande par les mêmes mérites de description et de style auxquels nous a habitués M. Rayet, et qu'on aimerait à voir associer chez lui à une critique plus mesurée.

«Je terminerai cet énoncé des notices que renferme la livraison ici présentée en recommandant à l'attention des archéologues un petit mémoire de notre confrère M. G. Maspero, qui avait déjà enrichi les précédentes livraisons de précieuses communications. Il nous fait connaître une figure égyptienne de calcaire représentant un *Scribe agenouillé*. Cette statuette, découverte dans un tombeau à Saqqarah, et qui appartient au musée de Boulaq, a cela de remarquable qu'elle nous offre, comme d'autres statuettes antérieurement découvertes sur les bords du Nil, un type qui s'observe encore de nos jours chez les Fellahs. Le costume seul indique aux yeux que l'image n'est pas celle d'un Égyptien moderne. Le style et l'accoutrement de la statuette la font remonter à la cinquième dynastie pharaonique. Une particularité remarquable dans ce petit morceau de sculpture, c'est que l'artiste a peint les chairs en jaune clair et non en rouge, comme c'est le cas ordinaire pour les figures d'homme. La couleur qu'il a choisie rapproche ainsi le *Scribe agenouillé* des figures de femme, qui se distinguent par une pareille coloration de la peau.»

M. Oppert offre, de la part de M. Léon de Rosny, le *Codex Cortesianus* (manuscrit yucatèque).

«Ce précieux manuscrit est, dit-il, un des quatre manuscrits connus écrits en caractères *katoun* ou hiéroglyphes de l'Asie centrale. Malheureusement la plus grande partie de cette littérature, jadis si riche, a été détruite par les Espagnols. Le manuscrit possédé par Tro a été publié par Brasseur de Bourbourg, qui a voulu déchiffrer ces textes mystérieux, mais qui a abouti à un résultat tout fantaisiste. Le déchiffrement est à faire. On possède, du temps de la conquête espagnole, des indications copiées sur l'évêque d'Yucatan, Diego de Landa: le savant prêtre a laissé une liste d'après 40 caractères, sans donner une traduction des textes mêmes, et encore les indications alphabétiques qu'il a données dans l'intérêt des missions chrétiennes sont conventionnelles et inexactes. De tout ce que nous a légué Diego de Landa, les signes des jours du cycle pourront seuls servir.

«M. de Rosny a entrepris le déchiffrement de cette écriture hiéroglyphique et l'interprétation des documents qui jetteront une vive lumière sur l'histoire obscure du continent américain. Il procède avec une méthode stricte et une rigueur scientifique: ni complaisance pour des idées préconçues, ni hypothèses téméraires. Ces solides qualités font, il est vrai, que l'interprétation n'est pas encore aussi avancée qu'on le désire dans l'intérêt de nos connaissances; mais, d'autre part, elles garantissent l'exactitude de ce que nous présente l'auteur.

«L'ouvrage est d'une exécution splendide : le texte est imprimé avec luxe, et les photographies du texte ne laissent rien à désirer. Au point de vue scientifique, signalons le premier catalogue de signes yucatèques : la liste contient 342 articles. On doit à M. Diego de Landa 30 signes, M. Brasseur de Bourbourg en a déchiffré à peine 60, et M. de Rosny donne la valeur de 112 signes. Ses travaux sont appréciés très favorablement en Amérique par les savants compétents, qui voient en M. de Rosny l'un des principaux représentants de l'archéologie américaine.»

M. de Vogüé fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. A. de Boislisle, du premier volume des *Pièces justificatives de l'histoire de la maison de Nicolay* (Nogent-le-Rotrou, 1875, in-4°).

«Le deuxième volume, qui a paru le premier, a reçu de l'Académie, en 1874, le prix Gobert ; il avait pour objet les documents tirés des archives de Nicolay relatifs à la Cour des comptes, à laquelle la maison de Nicolay a, pendant trois siècles, donné son premier président. Le volume actuel est consacré aux documents de famille : il renferme près de 1,200 pièces, toutes inédites, permettant de reconstituer non seulement la généalogie de la famille, mais sa vie intérieure, sa vie publique et politique. Plus de 200 de ces pièces sont antérieures au XVIIe siècle, les premières remontent à la fin du XIVe siècle. Elles ont été retrouvées, déchiffrées, classées, souvent au prix de grandes difficultés, avec un soin et une érudition qui font honneur à l'éditeur. Elles intéressent deux points d'histoire qui ont leur importance : le premier, l'histoire de l'administration du Vivarais, ce petit pays dont la constitution spéciale, les États particuliers, les guerres nombreuses, attendent encore un historien définitif. Le second est l'histoire des guerres de Louis XII en Italie : Jean Nicolay, l'auteur de la maison, a été chancelier du royaume de Naples ; à ce titre il a entretenu avec le roi, avec les principaux personnages du temps, une correspondance dont le présent volume renferme de nombreuses pièces. Dans les siècles suivants on trouve des correspondances nombreuses échangées avec des ministres et des maréchaux de France, des inventaires de mobiliers très curieux au point de vue de l'histoire de l'art et de l'existence intérieure des familles parlementaires.

«Tous ces documents ont été mis en lumière, dit en terminant M. de Vogüé, avec la science et la méthode qui ont déjà valu à M. de Boislisle les suffrages de l'Académie.»

M. Miller présente à l'Académie une édition amplifiée du mémoire que M. H.-J. Harisse a lu à l'Académie en juin dernier sur les *Corte-Real,* navigateurs portugais qui, dans les deux premières années du XVIe siècle,

découvrirent Terre-Neuve et le Labrador pour le compte du Portugal (Paris, 1883, in-8°).

« M. Harisse y a ajouté un *corpus* de 40 documents, en partie inédits, tirés des archives de Lisbonne, de Paris et de Modène, et le fac-similé d'un planisphère dressé pour Hercule d'Este, duc de Ferrare, en 1502, et qui est assurément, dit M. Miller, le monument cartographique le plus beau et, pour l'histoire du Nouveau Monde, le plus important qui nous reste du XVIe siècle. »

SÉANCE DU 29 FÉVRIER.

M. Delisle fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Le baron Charles Davillier et la collection léguée par lui au musée du Louvre*, par Louis Courajod (Paris, 1884, in-8°).

« M. Courajod a mis en lumière, dit-il, les services de genres très divers qu'a rendus le baron Charles Davillier. Il nous a fait comprendre ce que nous devons à un célèbre et regretté amateur, qui s'est acquis des droits à notre reconnaissance par son ardeur à recueillir des objets d'art, sa perspicacité à en découvrir l'origine, son habileté à en écrire l'histoire et sa générosité à en faire jouir le public. La notice de M. Courajod est un juste hommage rendu à la mémoire du baron Charles Davillier, dont les collections, grâce aux dispositions prises par sa digne compagne, vont enrichir nos dépôts nationaux. »

2° *Origines de l'institution des intendants de provinces, d'après les documents inédits*, par M. Gabriel Hanotaux (Paris, 1884, in-8°).

« On sait, dit M. Delisle, la place considérable que l'institution des intendants tient dans l'histoire de l'ancien régime. Pendant longtemps, il a été admis que cette institution avait été créée par un édit de 1635. Plusieurs auteurs, depuis une vingtaine d'années, avaient montré qu'on s'était mépris sur la portée de l'édit de 1635, et que bien antérieurement il y avait eu des intendants dans plusieurs provinces. M. Hanotaux est allé beaucoup plus loin. Il a réuni assez de documents pour faire, en détail, une histoire des intendants depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1635. L'ouvrage se recommande à la fois par la nouveauté et l'abondance des informations et par une parfaite intelligence des usages administratifs de l'ancien régime. »

3° *Catalogue des œuvres imprimées de Claude-François Menestrier, de la compagnie de Jésus*, par Joseph Renard. Ouvrage posthume, publié par le P. Carlos Sommervogel (Lyon, 1883, in-8°).

« Cette description minutieuse d'environ 160 ouvrages et opuscules, dont beaucoup sont très rares, est faite avec une extrême rigueur, et remplit toutes les conditions qu'on peut demander à un travail bibliographique. »

4° *Testament du roi Jean le Bon et inventaire de ses joyaux à Londres,* publiés par M. Germain Bapst (Paris, 1884, petit in-8°).

« Les documents publiés par M. Germain Bapst sont peu étendus; ils n'en renferment pas moins d'utiles renseignements. L'inventaire des joyaux du roi Jean est un des plus anciens documents de ce genre qui nous soient parvenus. Malgré le vague des énonciations, il permettra peut-être d'identifier quelques objets d'art conservés dans nos collections publiques, et fournira quelques exemples nouveaux de termes techniques employés au XIVe siècle. »

M. Paul Meyer présente, de la part de l'auteur, *La Bible française au moyen âge. Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl,* par M. Samuel Berger. Mémoire couronné par l'Institut (Paris, 1884, in-8°).

« L'idée générale qui ressort des recherches de M. Berger est, dit M. Meyer, qu'aucun pays n'a fait autant d'efforts que le nôtre pour faire passer en langue vulgaire les livres de la Bible. Il y a comme une chaîne non interrompue de travaux qui se rattachent les uns aux autres, depuis le XIIe siècle jusqu'à notre époque, les traductions les plus anciennes étant reprises et remaniées par les compilateurs plus récents. Les premiers essais de traduction sont ceux qui ont été faits en Angleterre sur le Psautier et sur l'Apocalypse, au XIIe siècle; M. Berger a montré qu'on trouvait la substance de ces versions dans toutes les traductions successives de la Bible du moyen âge. On doit louer le soin avec lequel il a fait l'histoire de tous les manuscrits, en très grand nombre, qu'il a étudiés en vue de son travail dans les bibliothèques de France ou de l'étranger. »

M. Ch. Robert offre à l'Académie un volume dans lequel il a réuni, sous le titre: *Les étrangers à Bordeaux,* un grand nombre d'épitaphes de l'époque romaine, trouvées dans cette ville et mentionnant des étrangers. On y trouve des habitants de plusieurs cités de la Gaule, un Trévire qui s'intitule *negociator britannicianus,* des Espagnols venus de *Turiasso* et de *Bilbilis,* villes célèbres pour la fabrication de leurs armes, un Grec qualifié de *civis graecus,* un habitant de Nicomédie. Ces épitaphes prouvent que des gens de tous les pays arrivaient dans l'important emporium de *Burdigala.* »

M. Dumont présente, au nom de M. G. Bloch, ancien membre de l'École

d'Athènes et de l'École de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, les ouvrages suivants :

1° *De decretis functorum magistratuum ornamentis. De decreta adlectione in ordines functorum magistratuum dissertatio.*

«L'auteur, dit-il, étudie l'usage qui s'introduisit à Rome, au début de l'Empire et même dès le premier siècle avant notre ère, de conférer les ornements qui étaient les insignes des magistratures à des citoyens qui n'avaient pas exercé ces magistratures, sans leur accorder le plus souvent d'autre privilège que celui de se parer de ces insignes ; il étudie ensuite et surtout le droit que s'étaient attribué les empereurs de conférer à des citoyens qui n'avaient été ni préteurs, ni tribuns, ni édiles, ni consuls, les privilèges légaux qui étaient assurés à ceux qui avaient exercé régulièrement ces magistratures, tant pour entrer au sénat que pour remplir certaines fonctions. A côté des dangers qui résultaient de l'arbitraire laissé au prince, il montre les services que l'*adlectio* a rendus à l'Empire, et pour le bon fonctionnement des magistratures et pour le recrutement du sénat. L'auteur s'arrête au règne de Dioclétien ; pour la période dont il s'occupe, il ajoute un nombre important de faits nouveaux et précis à ceux qu'avaient établis ses prédécesseurs. Un intéressant appendice donne la liste des *adlecti* qui sont aujourd'hui connus par les écrivains de l'antiquité et par les inscriptions.»

2° *Les origines du sénat romain ; recherches sur la formation et la dissolution du sénat patricien* (Paris, 1883, in-8°).

«Cet ouvrage, très étendu, étudie la période la plus obscure de l'histoire du sénat romain, celle qui va depuis les origines de Rome jusqu'au premier siècle de la République environ. C'est proprement le tableau même, dit M. A. Dumont, des institutions romaines durant cette période ; l'organisation du sénat en effet est incompréhensible si nous n'arrivons pas à nous faire des idées précises sur les tribus, les gentes, les curies, les patriciens et les plébéiens, sur les développements successifs qui ont étendu la cité. C'est donc en réalité l'histoire des institutions romaines que discute l'auteur, reprenant tous les problèmes qu'elle comporte et examinant les solutions qui en ont été données jusqu'ici. Pour lui, le sénat patricien a passé par trois états successifs :

«1° La constitution primitive, où les pères, les chefs des *gentes, patres* ou *patroni*, d'abord au nombre de cent, puis de deux cents et de trois cents, le forment exclusivement. A ce moment, cette assemblée est absolument aristocratique ; les chefs de famille seuls y ont place, et chaque famille n'est représentée que par un de ses membres ;

« 2° L'adjonction des *patres minores*, alors que la cité s'étend, que le nombre des *gentes* est augmenté, et que de nouveaux *patres*, représentant ces *gentes*, sont admis dans le sénat. Cette réforme coïncide avec la disparition d'un certain nombre des *gentes* primitives;

« 3° L'admission de *patres* qui sont les chefs non des *gentes* anciennes ou des *gentes minores*, mais de subdivisions de ces deux sortes de *gentes* : ce changement s'explique par l'altération que les *gentes* d'autrefois ont subie, sous l'influence de l'ancienne plèbe et des aristocraties conquises. A cette époque on peut voir siéger dans le sénat deux membres d'une même *gens*, même le père et le fils; c'est l'origine de l'expression *patres conscripti*, qu'on peut rapporter à la *lectio* de 245 u. c. = 509.

« L'auteur ne recule devant aucun problème, si difficile qu'il soit; et il en rencontre un grand nombre qui ont depuis longtemps exercé la sagacité des savants. La solide érudition et la rigueur de la critique sont remarquables dans ce livre; il témoigne de qualités aussi fermes que distinguées; il prendra rang, croyons-nous, à côté des meilleurs ouvrages dont les institutions romaines ont fait l'objet. »

SÉANCE DU 7 MARS.

Est offert à l'Académie :

Cursus litteraturæ sinicæ, auctore P. Angelo Zottoli. S. J., vol. III : *Studium canonicorum*; vol. IV : *Stylus rhetoricus*; vol. V : *Pars oratoria et poetica* (Shang-hai, 1880, 1882, in-8°).

M. Egger fait hommage de la traduction hongroise de ses *Notions élémentaires de grammaire comparée*, traduction due à M. Bartal, directeur du séminaire philologique à Budapest.

M. L. Renier offre le second *Rapport* que M. Cagnat vient d'adresser au Ministre de l'instruction publique sur sa *Mission archéologique dans le nord de l'Afrique*. Ce rapport contient des textes qui font connaître trois villes nouvelles : *Tunuzuda* (p. 98), *Aubuzza* (p. 151), et surtout Κιλλα, où s'est livrée, suivant Appien, la bataille de Zama. Le n° 244 (p. 149), que M. Cagnat a restitué tant bien que mal, fixe les limites de l'*Africa nova* sous Vespasien, et le n° 222 est un règlement de collège funéraire.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente, de la part de M. Cordier, le 2e fascicule du tome II de la *Bibliotheca sinica* (Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'Empire chinois).

M. A. Maury offre à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. G. Schlumberger, les tomes V et VI des *Œuvres d'Adrien de Longpérier*.

«Ces deux volumes, qui terminent l'intéressant recueil qu'à formé le savant antiquaire des œuvres détachées de notre regretté confrère, renferment, dit M. Maury, des mémoires et des notices relatifs à la numismatique et à la sigillographie du moyen âge, à divers monuments de la Renaissance et aux antiquités américaines, qui avaient, comme on sait, fait aussi l'objet des études de M. de Longpérier, la galerie des antiquités mexicaines ayant été placée au Louvre dans le département dont il eut longtemps la conservation. Un supplément annexé au tome VI ajoute, à la collection de tant de morceaux excellents, quelques articles qui n'avaient pas trouvé place dans les volumes antérieurs.

«Je n'ai pas besoin, continue M. Maury, de revenir sur les mérites des travaux de M. de Longpérier, sur la haute valeur de ses écrits archéologiques et numismatiques, qui lui avaient assuré l'un des premiers rangs entre les antiquaires européens.

«Les opuscules réimprimés dans ces deux volumes achèvent de nous montrer à quel point il s'était rendu maître de toutes les branches de la science de l'antiquité, et quelles vues originales et pénétrantes il ne cessa d'y porter. Je me bornerai, en déposant ces deux derniers volumes sur le bureau de l'Académie, à remercier l'éditeur, M. G. Schlumberger, de la remarquable diligence qu'il a déployée dans cette publication, conduite avec autant de soin que de compétence. Il n'y a que deux années que nous avons eu le malheur de perdre l'éminent antiquaire, et M. G. Schlumberger a doté, depuis, le public savant des six volumes de ses œuvres, qu'accompagnent un grand nombre de magnifiques planches, et dont les matières sont distribuées avec une méthode et une entente qui font grand honneur à l'éditeur.

«Je crois être l'interprète des sentiments de la Compagnie en félicitant M. Schlumberger d'avoir élevé si promptement le monument qui contribuera le plus à perpétuer la mémoire de l'illustre confrère que nous avons perdu.»

M. Pavet de Courteille fait hommage d'un volume intitulé : *Le Lalita Vistara*, contenant l'histoire du bouddha Çakya-Mouni depuis sa naissance jusqu'à sa prédication, traduit du sanskrit en français par M. Ph.-Éd. Foucaux, professeur de sanskrit au Collège de France.

«M. Foucaux avait publié une première traduction française de ce livre en 1847, d'après la version tibétaine qui se trouve dans le Kandjour. Celle qu'il nous donne aujourd'hui, précédée d'une savante introduction, est faite directement sur l'original sanskrit. M. Foucaux, qui s'est appliqué d'une manière spéciale à l'étude des doctrines du boud-

dhisme, était, dit M. Pavet de Courteille, plus capable qu'un autre de mener à bonne fin un travail si difficile et si considérable. Toutefois, pour en pouvoir apprécier tout le mérite, il faut attendre la publication du second volume, où les passages les plus obscurs seront éclaircis à l'aide d'un grand nombre de variantes, empruntées à trois manuscrits, dont l'un appartient à la Société asiatique et les deux autres à la Bibliothèque nationale.»

M. Bréal présente toute la collection des publications de la *Société de linguistique de Paris;* il donne la nomenclature des articles qui y sont contenus et dont plusieurs ont pour auteurs des membres de l'Académie.

M. A. Dumont offre, au nom de M. J. Chapelain, membre de l'Académie des beaux-arts, et au sien, le 2e fascicule de la 1re partie de la publication : *Les céramiques de la Grèce propre. Vases peints et terres cuites* (Paris, 1883, in-4°).

M. Delisle présente à l'Académie les deux premiers fascicules de la *Gazette archéologique,* année 1884, et il donne, pour M. de Witte, lecture de la note ci-après :

«Ce recueil, commencé en 1875 et publié par les soins intelligents de mon savant et regretté ami François Lenormant, est continué maintenant, grâce au zèle et à l'activité de M. Robert de Lasteyrie, qui veut bien m'aider dans cette importante publication.

«La 1re livraison contient un travail de M. Olivier Rayet sur des peintures céramiques relatives au mythe de *Thésée* et du *Minotaure* et à celui de *Dédale* (pl. I et II).

«Monument de bronze représentant le buste de *Mercure,* entouré des divinités du Capitole. Ce curieux bronze, conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, est expliqué par M. Mowat (pl. III).

«*Tête colossale de cheval de bronze,* conservée au musée de Naples, par le prince de Satriano (pl. IV).

«*Le portail de Pompierre (Vosges),* par M. G. Durand (pl. V).

«*Chroniques et nouvelles diverses.*

«La seconde livraison renferme les articles suivants :

«*Plaques d'ivoire* conservées au musée du Louvre, par M. E. Molinier (pl. VI);

«*Les routes de l'Amanus,* par M. G. Marmier;

«*Stèles trouvées à Hadrumète,* article de M. Philippe Berger (pl. VII);

«*Miniatures inédites,* tirées du fameux *Hortus deliciarum,* par M. Robert de Lasteyrie (pl. VIII, IX et X);

«*Chronique,* etc.»

SÉANCE DU 14 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

Raoul de Cambrai, chanson de geste, publiée par MM. P. Meyer. membre de l'Académie, et A. Longnon (Paris, 1882, in-8°);

Coutumes du pays et comté de Hainaut, par M. Ch. Faider (Bruxelles, 1883, in-4°);

Coutume du bourg de Bruges, par M. Gilliodts van Severen. Tome II (Bruxelles, 1883, in-4°).

Le baron Guerrier de Dumast, par M. Lucien Adam (Nancy, in-8°);

Notice historique et généalogique sur les comtes de la Forest de Divonne (Paris, 1865, br. in-8°).

M. Egger présente à l'Académie l'ouvrage de M. Auguste Choisy, intitulé : *Études épigraphiques sur l'architecture grecque* (Paris, 1884, in-4°).

«C'est, dit-il, la réunion de quatre mémoires principaux : 1° sur l'arsenal du Pirée; 2° sur les murailles d'Athènes; 3° sur l'Erechtheion de l'acropole; 4° sur le devis des travaux publics à Livadie. A ces quatre mémoires est jointe l'analyse de douze autres documents épigraphiques, anciennement ou récemment découverts, et qui intéressent l'histoire de l'architecture grecque. Des dessins, exécutés avec beaucoup de soin et une grande habileté, contribuent à éclairer la traduction française et le commentaire des quatre principaux documents.»

M. Egger considère cette publication comme un véritable service rendu, non seulement à l'archéologie, mais aux études classiques; car les inscriptions dont il s'agit exigeaient, pour être bien comprises, une égale connaissance de la langue grecque et des procédés architectoniques; et l'une d'entre elles surtout, la troisième, est, malgré son état de mutilation, un commentaire officiel et vivant des belles pages de Plutarque sur les monuments dus à l'heureuse alliance du génie de Périclès avec le génie de Phidias.

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie la première livraison du *Bulletin de correspondance africaine* pour l'année 1884.

«Ce recueil, publié par l'École supérieure des lettres d'Alger, compte déjà, dit M. Barbier de Meynard, deux années d'existence. Grâce au succès obtenu par le premier volume, qui renferme les travaux de 1882 et 1883, l'École se trouve dès à présent en mesure d'en élargir le cadre. La nouvelle série du *Bulletin* aura désormais un plus grand nombre de feuilles par livraison; on y ajoutera des planches et des fac-similés d'inscriptions, et les comptes rendus de livres y seront plus développés. En outre, l'acquisition

IMPRIMERIE NATIONALE.



de types orientaux, hébreux, arabes, libyques, etc., permettra de donner des textes épigraphiques ou littéraires dans l'original. Il y a donc lieu d'espérer que l'agrandissement de cet utile recueil contribuera à donner une impulsion plus vive au mouvement scientifique en Algérie, et nous devons remercier l'École d'Alger des efforts qu'elle fait, dans l'intérêt de l'épigraphie classique ainsi que de l'érudition orientale. Indépendamment d'articles intéressants dus à MM. Masqueray et de la Blanchère, le fascicule d'aujourd'hui est occupé en grande partie par le rapport de MM. Houdas et Basset, chargés en 1882 d'explorer les bibliothèques de la régence de Tunis. Il y a dans ce rapport de curieux renseignements sur la bibliographie et l'histoire musulmanes, et je me réserve, dit en terminant M. Barbier de Meynard, d'en parler avec quelques détails lorsqu'il aura paru en entier dans le *Bulletin*. Je me borne aujourd'hui à le signaler, en ajoutant que le *Bulletin de correspondance d'Alger* peut rendre aux études africaines les mêmes services que les *Bulletins des Écoles d'Athènes et de Rome* à l'antiquité classique. »

SÉANCE DU 21 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

Le Missel d'Odoard de Bersaques, par M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie (Saint-Omer, 1883, br. in-8°);

Les langues et l'espèce humaine, par M. G. de Dubor (Louvain, 1884, br. in-8°);

Essai de grammaire de la langue de Viti, d'après les manuscrits des missionnaires maristes, coordonnés par le P. A. C. (Paris, 1884, in-8°);

Ville d'Angers. Inventaire du musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint, par M. Victor Godard-Faultrier, directeur-conservateur (Angers, 1884, in-8°);

M. de Rozière présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Le congrès européen d'Arezzo pour l'étude et l'amélioration du chant liturgique*. Compte rendu non officiel par M. Ch.-Émile Ruelle (Paris, 1884, br. in-8°);

2° *Traité théorique et pratique des archives publiques*, par M. Gabriel Richou (Paris, 1883, in-8°).

M. A. Dumont fait hommage, de la part de l'auteur, d'un volume intitulé : *Le triclinium de Latran. — Charlemagne et Léon III*, par M. Eug. Müntz (Paris, in-8°).

« L'Académie connaît, dit-il, les remarquables études que publie

M. Eugène Müntz sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. Ce nouveau mémoire a pour objet une des mosaïques les plus célèbres : celle de Léon III et de Charlemagne au triclinium de Latran. L'auteur en refait l'histoire depuis l'origine jusqu'à la copie qui est due à Benoît XIV; il se sert principalement des témoignages manuscrits qu'il a recueillis et des dessins publiés ou inédits. Deux têtes conservées au Vatican sont tout ce qui reste du monument primitif. La conclusion de ce savant mémoire est précise : la copie exposée place de Latran n'offre pas, quant au style, la plus légère ressemblance avec l'œuvre primitive. Au temps de Léon III, il restait encore quelques artistes familiarisés avec la science du modelé et la grande tradition du ve et du vi^e siècle. Ces qualités frappent surtout quand on rapproche les fragments du Vatican des mosaïques de Pascal Ier, plus récentes de quinze ans et déjà si barbares, et des mosaïques de Saints-Nerée-et-Achilée, qui datent du pontificat de Léon III et qui sont très inférieures au tableau du triclinium de Latran. »

SÉANCE DU 28 MARS.

Est offert à l'Académie :

Les pionniers de l'inconnu, par M. A. Sinval (Limoges, 1884, in-4°).

M. Miller présente *Le premier livre des Æthiopiques d'Héliodore translaté du grec en français par Lancelot de Carle, évêque de Riez*, et publié par M. Bonnefon.

M. E. Desjardins fait hommage, de la part de l'auteur, M. Camille Jullian, docteur ès lettres, ancien élève des Écoles normale et de Rome, revenu de sa mission en Allemagne, où il a suivi les cours de l'Université de Berlin, des deux thèses qu'il a soutenues, le jeudi 7 mars dernier, devant la Faculté des lettres de Paris.

La première, la thèse latine, a pour titre et pour objet *De protectoribus et domesticis Augustorum*. « L'origine première de ce travail est, dit M. Desjardins, une leçon faite par l'auteur à l'École normale en troisième année, juin 1880, ainsi qu'il le rappelle dans son avant-propos. Les encouragements qu'il avait reçus alors l'engagèrent, pendant son séjour à Rome, à donner à cette leçon la forme et le développement qui lui ont permis d'en faire une thèse.

« Elle était déposée à la Sorbonne avant le départ de M. Jullian pour l'Allemagne, en novembre 1882. Les dates ont un grand intérêt ici, car un des juges, à la soutenance, s'est étonné d'avoir vu, dans le dernier numéro de l'*Ephemeris epigraphica*, fasc. v, paru le 15 février dernier,

un article de M. Mommsen (p. 121-141) intitulé *Protectores Augusti.*

«Les dates précédentes ont été rappelées, et il a été établi : 1° que ces deux études étaient complètement indépendantes l'une de l'autre, et que, d'ailleurs, le travail de M. Jullian était incontestablement antérieur à celui de M. Mommsen;

«2° Qu'il en diffère absolument, il est facile de s'en convaincre en le lisant : le travail de M. Mommsen est une réunion de notes sur le sujet. Celui de M. Jullian est une monographie de la question, avec un chapitre sur les *protecteurs honoraires*, qui manque dans l'autre; cependant le code Théodosien (VII, 21, 3) les mentionne. Il ne suit pas les protecteurs dans leurs diverses fonctions et il ne s'occupe pas du *Comes domesticorum.* En revanche, il présente la transcription complète de toutes les inscriptions relatives aux *protectores.*

«L'origine du mémoire de M. Mommsen est un sujet donné par lui à traiter dans son *Seminarium* en 1882.

«Les deux études, rapprochées et complétées l'une par l'autre, permettent de connaître à fond aujourd'hui cette question, aussi intéressante que neuve, de ces espèces de gardes du corps des empereurs.

«La thèse française est un travail approfondi des *transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains*, plus historique que géographique, car il faut remarquer que l'étude géographique parallèle a fait l'objet d'un mémoire envoyé de Rome par M. Jullian, et dont il a été rendu un compte très favorable dans le Rapport annuel de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, lu aux séances des 1er et 8 décembre 1882. L'auteur n'a pas cru devoir reprendre en détail l'étude des onze régions d'Auguste au même point de vue géographique, mais il a traité avec une compétence précoce ce qui regarde l'administration de la justice, les *consulares* d'Hadrien et les *juridici* de Marc-Aurèle, et la transformation de ces derniers, *correctores* et autres administrateurs civils aux IIIe et IVe siècles. La question des *curatores* est particulièrement bien traitée, et l'on peut dire que les connaissances épigraphiques ne font défaut sur aucun point à l'auteur de ce savant travail.»

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, livraisons 304-316 (Paris, 1884, gr. in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 122-134 (Paris, 1884, in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction

de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, novembre 1883, janvier 1884 (Paris, in-8°);

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séances de l'année 1882, in-8°;

Annales du commerce extérieur, année 1884, fasc. I et II, in-8°;

Atti della R. Accademia dei Lincei, vol. VII, 1882-1883, fasc. XVI et dernier; vol. VIII, 1883-1884, fasc. I-V (Rome, in-4°);

Annales de l'Académie roumaine (Bucharest, 1883, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1883 (in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers (décembre 1883, in-4°);

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. VIII, 2e trimestre 1883 (Orléans, in-8°);

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, octobre-décembre 1883 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie (Agram, 1er janvier 1884, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, décembre 1883, janvier-février 1884 (Athènes, Paris, in-8°);

Bulletin épigraphique de la Gaule, n° 6 et dernier du 3e volume (in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 18 (Rome, 1883, in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, février 1884 (Paris, in-8°);

Bulletin de correspondance africaine, 1884, 1re livraison (in-8°);

Gazette archéologique, vol. VIII, année 1883; année 1884, fasc. I et II (Paris, in-4°);

Journal asiatique, octobre-décembre 1883, janvier 1884 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. V, année 1881 (Poitiers, in-8°);

Mémoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. V, 1er et 2e semestres 1883 (in-8°);

Revue africaine, juillet-octobre 1883 (Alger, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, octobre-décembre 1883, janvier-mars 1884 (in-8°);

Revue géographique internationale, novembre-décembre 1883, janvier 1884;

Revue des questions historiques, 1er janvier 1884 (Paris, in-8°);

Revue des études juives, octobre-décembre 1883 (in-8°);

Revue de l'histoire des religions, t. VII, avril-juin 1883; t. VIII, juillet-décembre 1883 (Paris, in-8°);

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, janvier-février 1884 (Paris, in-8°);

Studien and Mittheilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser-Orden (Vienne, 1884, in-8°);

Transactions of the Cambridge philological Society, vol. II, 1881-1882 (Londres, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1884.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT.

SÉANCE DU 4 AVRIL.

Le Président de l'Institut soumet au Président de l'Académie la lettre du Ministre de l'instruction publique qui invite l'Institut à procéder, en vue du renouvellement du Conseil supérieur de l'instruction publique, fixé au 22 avril prochain, à l'élection de cinq membres qui doivent être choisis dans chacune des cinq classes, et il prie l'Académie de vouloir bien désigner au plus tôt le membre qu'elle croira devoir appeler à siéger dans ce conseil.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président rappelle les noms des candidats au fauteuil de membre libre.

Il lit les articles du règlement relatifs à l'élection de membre libre et les articles communs aux élections, tant de membre libre que de membre ordinaire.

L'Académie procède à l'élection. Il y a 38 membres présents; 38 votants. Majorité absolue, 20.

IMPRIMERIE NATIONALE.



Au premier tour, M. le général Faidherbe obtient 11 voix; M. de Boislisle, 9; M. de Mas-Latrie, 9; M. Menant, 5; M. le docteur Briau, 3; M. de Ponton d'Amécourt, 1.

Au second tour, M. le général Faidherbe obtient 20 voix; M. de Boislisle, 12; M. de Mas-Latrie, 6.

M. le général Faidherbe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

Le Président lit à l'Académie une lettre de M. Salomon Reinach, qui lui adresse les photographies de trois objets antiques provenant des fouilles de Carthage commencées le 4 mars dernier par M. Babelon et lui.

« L'endroit où ces objets ont été découverts est situé, dit M. Reinach, entre l'acropole de Byrsa et le port militaire, non loin des points 54-57 de la carte de Falbe. Dans cette région, que les Arabes appellent encore *Carthagenna*, nous avons pratiqué une tranchée orientée Est-Ouest, qui atteint aujourd'hui 100 mètres de longueur, 2 mètres de largeur au fond et 7 mètres de profondeur sur certains points. A cette profondeur, on rencontre le sol vierge au-dessous des substructions d'époque punique.

« Les travaux de cette tranchée ont mis au jour un puits d'époque punique, en grand appareil, dont l'orifice est à la profondeur de 3^{m},50; quatre citernes bien conservées et de nombreux pans de murs, vestiges de monuments dont on s'occupe actuellement de dresser un plan à l'échelle.

« L'inscription, tracée à l'encre sur un tesson de poterie, comme les *ostraka* égyptiens, est malheureusement très difficile à lire; elle a été trouvée tout près de l'orifice du puits. Quelques centimètres plus loin était une monnaie carthaginoise en bronze de petit module au type ordinaire.

« Le masque, haut de 12 centimètres, s'est trouvé à côté d'une des citernes, à 3^{m},50 de profondeur; il en est de même du petit ivoire, qui a 10 centimètres de haut.

« Le type du masque est particulièrement remarquable et rappelle d'une manière frappante, par sa dureté et sa sécheresse, le profil de la tête de femme figuré sur les grandes monnaies d'*elec-*

tron de Carthage. C'est incontestablement un monument de l'art punique. Nous n'osons pas être aussi affirmatif en ce qui touche le bas-relief d'ivoire, bien qu'il ne semble pas impossible d'y reconnaître une représentation punique de la Junon céleste, tenant comme symbole la sphère cosmique.

« Nous regrettons de ne pouvoir joindre au présent envoi la photographie d'une statue colossale en marbre représentant un empereur romain, que nous avons découverte dans une autre tranchée, entre la citadelle et le lac de Tunis. La tête de cette statue n'a pas encore été retrouvée, mais le torse, les bras et les jambes, qui sont entièrement nus, sont modelés avec une largeur et un savoir peu communs dans les œuvres de la sculpture *provinciale* de l'époque romaine.

« Les autres objets découverts dans nos fouilles appartiennent surtout à l'époque chrétienne; dans le nombre est une collection déjà considérable de lampes en terre cuite dont plusieurs ne manquent pas d'intérêt. »

M. Clermont-Ganneau lit un mémoire *Sur un monument phénicien apocryphe* qui se trouve au Louvre (un sceau avec une inscription araméenne) et dont l'original paraît être conservé dans le British Museum de Londres.

SÉANCE DU 9 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi, à cause du Vendredi Saint.)

Le Secrétaire perpétuel informe l'Académie qu'il a reçu du Ministre de l'instruction publique une lettre qui lui transmet le décret, en date du 8 avril, par lequel l'élection de M. le général Faidherbe, comme membre libre, est approuvée.

Il donne lecture du décret, puis introduit le général Faidherbe et le présente à l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel lit ensuite une lettre par laquelle le Ministre de l'instruction publique l'informe que, suivant le désir exprimé le 28 mars dernier, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il vient d'inviter M. Dujardin, graveur héliographe, à fournir, pour les Comptes rendus de l'Académie,

quatre cents exemplaires des planches reproduisant les inscriptions dites *du Moissonneur* et *de Coptos*.

Il donne en outre communication d'une lettre de M. Edmond Le Blant, relative aux fouilles que l'on exécute actuellement à Rome [1].

M. Schefer communique, au nom de M. Riant, une *Lettre historique de la première croisade* [2].

M. Renan présente une collection, formée par le P. Delattre, d'anses d'amphores portant des estampilles épigraphiques. Tous ces textes ont été trouvés à Carthage. La collection du P. Delattre renferme quelques autres objets en terre cuite portant des inscriptions puniques. M. Ph. Berger en a fait le catalogue, qui sera publié.

M. Halévy fait une communication *Sur l'origine des écritures indiennes* [3].

M. Senart fait quelques observations sur l'exposé de M. Halévy.

SÉANCE DU 18 AVRIL.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix du budget a rendu son jugement sur le concours qui avait pour sujet : *Classer et identifier les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le xe siècle jusqu'à la fin du xve*. La Commission a décerné le prix au mémoire n° 1, portant pour épigraphe : *Parvis quoque rebus magna juvari.*

Le Président ouvre le pli cacheté portant la même épigraphe et proclame le nom de M. Neubauer, de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

On procède à la nomination du candidat que l'Académie des inscriptions doit présenter à l'Institut pour le Conseil supérieur de l'instruction publique.

(1) Voir aux Communications, n° I.
(2) Voir aux Communications, n° II.
(3) Voir aux Communications, n° III.

Il y a 28 membres inscrits; 27 votants. Majorité absolue, 14.

M. Jules Gérard obtient l'unanimité des suffrages.

Son nom sera soumis, avec ceux des candidats des autres Académies, au vote de l'Institut dans la séance du 22 avril.

M. Marmier lit un mémoire sur le *Tracé de l'antique voie reliant Samosata à Zeugma* (*Syrie*).

M. Nicaise présente à l'Académie une curieuse collection d'*Objets gaulois trouvés dans diverses sépultures antiques de la Marne* (1).

SÉANCE DU 25 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique transmet au Secrétaire perpétuel cinq mémoires des membres de l'École française de Rome. Ce sont :

Les patrimoines de l'Église romaine, de Constantin à Charlemagne, par M. Fabre. — *Étude sur le Virgile du Vatican*, par M. de Nolhac. — *Description des registres de Boniface VIII*, par M. Digard. — *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, par M. Grousset. — *Étude sur l'histoire du droit canonique au IXe siècle*, 1re partie de la *Collection d'Isidorus Mercator*, par M. Poisnel.

M. Desjardins communique une lettre adressée à M. Tissot, par M. Salomon Reinach, *Sur la découverte de cent soixante-dix inscriptions puniques et sur un curateur de Carthage* (2).

M. Renan donne lecture d'une lettre, dans laquelle M. Maspero, après avoir remercié les personnes qui ont bien voulu concourir à la souscription ouverte par le *Journal des Débats*, ajoute :

« Avec ces ressources, je vais pouvoir déblayer et Louqsor et Medinet-Habou, peut-être consolider Karnak, qui en a grand besoin. Je pourrai de la sorte reporter sur Saqqarah tout ce que le Gouvernement égyptien me donne d'argent, et ce que j'ai trouvé là cette année me fait croire qu'avec quelques ouvriers de plus je découvrirai de nouveaux monuments.

« En faisant nettoyer, l'an dernier, le temple d'Abydos, nous

(1) Voir aux Communications, n° IV.
(2) Voir aux Communications, n° V.

avons mis au jour un escalier et un couloir qui n'avaient jamais été qu'imparfaitement déblayés. M. Sayce y a copié cette année une trentaine au moins de *graffiti* phéniciens inédits, dont vous avez déjà dû recevoir copie. Je n'ai pu malheureusement m'arrêter que quelques heures à Abydos; mais j'espère être plus heureux la campagne prochaine. Il est fâcheux que je n'aie eu que l'an dernier l'idée de nettoyer cette partie du temple : les *graffiti* seraient arrivés à temps pour le *Corpus*. A côté des *graffiti* phéniciens, il y a beaucoup de *graffiti* cariens et chypriotes, sans compter les grecs.

« Ma campagne a été heureuse et se termine fort bien à Saqqarah par la découverte d'une tombe intacte sous la 6e dynastie. Une partie du contenu a été malheureusement écrasée par l'éboulement déjà ancien de la voûte. La momie et un cercueil sont en pièces. Le reste n'a pas souffert et nous a fourni cinq petites barques funéraires avec tout leur équipage, un grand cercueil en bois couvert d'inscriptions, des colliers, des vases, plus un grand sarcophage en calcaire encore fermé, que je vais ouvrir demain matin. C'est la première tombe aussi ancienne qui ait été trouvée par un Européen, et le hasard m'a favorisé en faisant donner les derniers coups de pioche tandis que j'étais sur les lieux. J'ai pu constater que la disposition des objets est la même que celle qu'on trouve dans les tombes thébaines. C'est un grand point pour l'histoire des idées religieuses en Égypte. Ce qui vaut mieux encore, ce sont les textes dont le cercueil en bois est couvert. Ils prouvent que le *Livre des morts* était déjà en usage sous la 6e dynastie. Je crois, pour ma part, qu'en certaines parties du moins, il remonte aux temps antéhistoriques et existait déjà avant Menès. »

M. Julien Sacaze, avocat à Saint-Gaudens, donne lecture d'une notice *Sur quelques faux dieux des Pyrénées.*

M. Oppert fait une communication *Sur la vraie assimilation de la divinité de Tello* [1].

M. des Michels donne lecture d'un mémoire *Sur la nature et les origines de la langue annamite.*

[1] Voir aux Communications, n° VI.

SÉANCE DU 2 MAI.

M. le lieutenant Boyé, du corps d'occupation de Tunisie, adresse à l'Académie la copie de neuf inscriptions latines découvertes par lui à Sbeïtla, l'ancienne Suffetula. (Voir la séance du 30 mai.)

Il est donné lecture de deux lettres de M. Edmond Le Blant, relatives aux fouilles exécutées actuellement à Rome [1].

Le Président rend compte de la mission qu'il a remplie au nom de l'Académie à Édimbourg. L'Académie connaît déjà par les journaux l'accueil empressé qu'a reçu la députation de l'Institut. M. Perrot n'a pas eu à prendre la parole pour l'Académie des inscriptions. Pour ne pas trop multiplier les discours, il avait été convenu qu'une seule adresse serait présentée au nom de l'Institut tout entier, et c'est M. Pasteur, l'Académie des sciences présidant cette année, qui avait été chargé de la rédiger. M. Perrot a eu au banquet la place qui appartient à l'Académie dans l'Institut.

L'Université d'Édimbourg est surtout consacrée aux sciences et à la médecine; aussi les savants avaient-ils le principal rôle dans les fêtes. Le nombre des étudiants en médecine est double de celui des autres.

M. Perrot n'a pas laissé de voir les professeurs qui partagent le plus nos études, et, en parcourant la bibliothèque, il a eu la satisfaction de voir que les travaux des érudits de la France, et notamment de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n'y étaient pas négligés.

Sur l'avis de la Commission des travaux littéraires et de l'aveu de MM. L. Renier et Waddington, l'Académie décide que M. Desjardins sera adjoint à MM. Renier et Waddington pour la publication des Œuvres de Borghesi.

M. Marmier achève la lecture de sa communication sur le *Tracé de l'antique voie reliant Samosata à Zeugma* (*Syrie*).

M. Casati donne lecture d'un mémoire sur *La civilisation étrusque, d'après les monuments* [2].

[1] Voir aux Communications, nos VII et VIII.

[2] Voir aux Communications, no IX.

SÉANCE DU 9 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret en date du 22 avril dernier, relatif au mode de présentation des candidats en cas de vacance d'une chaire à l'École nationale des chartes. Ce décret est ainsi conçu :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;
Vu les articles 2 et 3 du décret du 9 mars 1852; vu la délibération du Conseil de perfectionnement de l'École nationale des chartes du 28 janvier 1884,

Décrète :

Article premier. En cas de vacance d'une chaire à l'École nationale des chartes, l'assemblée des professeurs et le Conseil de perfectionnement présentent deux candidats; l'Académie des inscriptions et belles-lettres en présente également deux. Le Ministre peut, en outre, proposer au choix du Président de la République, un candidat désigné par ses travaux.

Art. 2. Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait à Paris, le 22 avril 1884.

Signé Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé A. Fallières.

Le Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique transmet à l'Académie, au nom du Directeur de l'École française d'Athènes, un travail de M. Paris, intitulé *Fouilles à Délos*, et un second rapport de M. Diehl sur une *Mission archéologique dans l'Italie méridionale.*

M. Hector Charmannes, ingénieur de la Compagnie franco-belge qui exploite les carrières de Chemtou (Tunisie), envoie cinquante-huit inscriptions funéraires de l'époque romaine, recueillies dans cette localité. (Voir la séance du 30 mai.)

M. Bréal lit une communication sur quelques mots latins tirés du grec, tels que *meditari*, *pœna*, *carcer*, etc. Cette lecture donne lieu à plusieurs observations de MM. Weil, G. Paris, Egger et Duruy.

M. Duruy remarque en particulier combien il serait correct d'appliquer à l'histoire ce que M. Bréal a fait pour la linguistique, et de suivre le passage des institutions de la Grèce à Rome.

M. Dieulafoy fait une communication sur *Quelques mots persans désignant des édifices ou parties d'édifices.*

M. Barbier de Meynard fait quelques observations qui confirment les explications de M. Dieulafoy.

SÉANCE DU 16 MAI.

M. Miller donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Maspero annonce la découverte d'inscriptions grecques intéressantes dont l'une concerne l'organisation du théâtre de la ville de Ptolémaïs, dans la Thébaïde.

M. Heuzey commence une communication qui a pour titre : *La stèle des vautours.* Il s'agit de l'un des monuments chaldéens découverts à Tello (Mésopotamie) par M. de Sarzec.

MM. Perrot, Oppert, Derenbourg et Barbier de Meynard font, à la suite de cette lecture, plusieurs observations.

M. Hauréau fait le rapport au nom de la Commission du prix Delalande-Guérineau.

Deux ouvrages avaient été adressés au concours.

L'ouvrage de M. Waltz (*Des variations de la langue et de la métrique d'Horace dans ses différents ouvrages*) ne rentre pas dans les conditions du concours, qui doit porter sur le moyen âge. Le second ouvrage, celui de M. l'abbé Narbey (*Critique sur la Vie de saint Germain d'Auxerre*), n'a point paru suffisant pour être récompensé. En conséquence, la Commission ne décerne pas le prix.

M. Casati donne lecture d'un mémoire sur *Les noms de famille étrusques et les inscriptions bilingues* (1).

(1) Voir aux Communications, n° X.

SÉANCE DU 23 MAI.

M. Questel, président de la Société centrale des architectes, écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de vouloir bien lui faire connaître quel est celui des membres de l'École d'Athènes ou de Rome auquel la Société aura à accorder cette année la médaille qu'elle décerne annuellement pour travaux archéologiques.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre sur les fouilles qui s'exécutent actuellement à Rome, et sur deux fresques représentant des festins, nouvellement découvertes à Pompéi [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Deloche, au nom de la Commission de numismatique, fait connaître que la Commission, à l'unanimité, a partagé le prix Duchalais entre les deux ouvrages suivants :

1° *Monnaies féodales françaises* (les deux premiers fascicules), pour servir de supplément à l'ouvrage de Poey d'Avant, par M. E. Caron;

2° *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt.

Le Président donne acte à la Commission de sa décision.

M. Renan présente à l'Académie, de la part de M. Foucart, directeur de l'École française d'Athènes, l'estampage d'une inscription bilingue, phénicienne et grecque, récemment trouvée au Pirée, et obligeamment communiquée par son propriétaire, M. Alexandre Mélotopoulos, qui s'occupe avec zèle d'archéologie. C'est l'épitaphe d'un certain Numenius de Citium, identique, pour le nom et la patrie, à un autre Numenius de Citium dont le Louvre possède depuis longtemps le cippe, également trouvé au Pirée. La partie phénicienne et la forme du monument sont différentes. M. Foucart explique très bien ces singulières rencontres en faisant remarquer qu'en l'année 333 avant J.-C., un décret

[1] Voir aux Communications, n° XI.

des Athéniens avait autorisé les marchands de Citium à bâtir un temple d'Astarté au Pirée. Le monument récemment découvert est, en effet, du IVe siècle avant J.-C.

M. Heuzey continue et achève sa communication intitulée : *La stèle des vautours.*

SÉANCE DU 30 MAI.

Le Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de de l'instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel, au nom du Ministre et de la part du Directeur du Musée national préhistorique et ethnographique de Rome, quelques exemplaires du rapport de M. Louis Pigorini sur le développement qu'a pris ce musée et sur les collections nouvelles dont il s'est enrichi.

Il transmet en outre trois mémoires que le Directeur de l'École française d'Athènes a adressés au Ministre de l'instruction publique.

Ce sont : 1° *Sur la constitution rhodienne*, par M. Holleaux; 2° *Un catalogue des monuments chrétiens et byzantins de la Société archéologique d'Athènes*, par M. Diehl; 3° *Un supplément au catalogue des figurines de la Société archéologique d'Athènes*, par M. Paris.

M. le lieutenant Boyé, du corps d'occupation de Tunisie, écrit à l'Académie et lui adresse la copie de plusieurs inscriptions recueillies récemment soit à Sbeïtla, soit sur la voie romaine de Tébessa à Sousse.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix Bordin chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours qui avait pour sujet l'*Étude du Râmayana au point de vue religieux* n'a pas décerné le prix. Elle a accordé une mention honorable, avec une récompense de *deux mille francs*, au mémoire unique qui avait été envoyé sur cette question.

Le pli cacheté qui accompagne ce mémoire ne sera ouvert que lorsque l'auteur en exprimera le désir.

Le Président fait connaître ensuite que la Commission du

prix de la Grange a décerné le prix à M. Gaston Raynaud pour son *Recueil des motets français des XIIe et XIIIe siècles*.

Enfin il annonce que l'Académie, sur la proposition de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, a désigné M. René de la Blanchère pour la médaille réservée chaque année par la Société centrale des architectes en faveur d'un des membres de ces Écoles.

M. Salomon Reinach lit, au nom de M. Tissot, le rapport suivant sur les inscriptions envoyées de Schemtou (Tunisie) par M. Charmannes, ingénieur en chef de l'exploitation des carrières de marbre de cette localité :

« L'Académie a reçu de M. Charmannes la copie d'une cinquantaine d'inscriptions trouvées dans les ruines de la ville antique (l'ancienne *Simitta colonia*), dans la partie des carrières exploitée par les Romains ou aux environs. Plusieurs de ces textes sont surmontés de bas-reliefs intéressants dont notre correspondant nous a envoyé des croquis : citons deux personnages étendus sur un lit (stèle funéraire de Valeria Fortunata et de Popilius Vitalis), un cheval sur un autel dédié à Pluton (*Archives des Missions*, 1882, p. 151), une femme dont le corps se termine en gaine, debout sous un petit édicule. La plupart de ces bas-reliefs n'ont été ni décrits ni même signalés par ceux qui ont publié les textes épigraphiques copiés par M. Charmannes, textes qui figurent déjà, à peu d'exceptions près, dans le *Corpus*, les *Archives des Missions* (1882), et dans le 8e fascicule du *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines*. Ceux qui paraissent inédits sont malheureusement copiés d'une manière imparfaite et ne sont pas accompagnés d'estampages qui permettraient d'en contrôler la lecture. M. Charmannes propose à l'Académie de lui communiquer ses découvertes ultérieures. En le remerciant de cette offre, qui témoigne de son zèle pour la science, nous croyons devoir le prier avec insistance de nous transmettre toujours des estampages en même temps que des copies. Il serait aussi fort désirable que les bas-reliefs recueillis par lui fussent reproduits à une échelle plus grande, avec le secours de la chambre claire; c'est ainsi seulement qu'on pourrait se faire une idée exacte du caractère de ces

sculptures et des diverses particularités de détail qu'elles présentent.»

M. Reinach donne en outre lecture d'un autre rapport de M. Tissot sur les inscriptions latines découvertes à Sbeïtla par M. le lieutenant Boyé, du corps d'occupation de Tunisie, inscriptions dont il a été question dans la séance du 2 mai [1].

M. Egger fait à l'Académie une communication intitulée : *Conjectures sur le nom et les attributions d'une magistrature romaine, à propos de la biographie du philosophe Musonius Rufus.*

«L'un des rares témoignages que nous possédons sur ce philosophe stoïcien, contemporain de Plutarque, est, dit M. Egger, un texte de l'empereur Julien qui raconte que Musonius, au moment où il fut exilé par Néron, «avait la direction des poids» (et sans doute des mesures). Or il semble que le titre latin de cette fonction devait être *curator* ou *exactor ponderum et mensurarum.* Mais ce titre ne s'étant trouvé jusqu'ici ni dans les auteurs, ni dans les inscriptions, le texte grec de Julien sur ce sujet avait donné lieu aux plus fausses interprétations.»

M. Egger montre quel paraît en être le sens naturel, et il appelle l'attention des épigraphistes, ses confrères, sur les monuments qui pourraient confirmer la valeur qu'il attribue au témoignage de Julien.

M. Halévy lit une note sur la tablette cunéiforme publiée tout récemment par M. Friederich Delitzsch. D'après l'assyriologue allemand, les mots de la première colonne appartiendraient à la langue des Cosséens, peuple guerrier qui habitait les montagnes au-dessus de la Lusiane et qui avait fondé en Babylonie la dynastie que Bérose qualifie de «dynastie arabe». Cette affirmation repose sur cette considération que les vocables *sui generis* de la tablette coïncident avec les noms propres des rois de cette dynastie, qui nous a laissé des documents. M. Halévy accepte ce rapprochement, mais il cherche à prouver que l'orthographe des noms propres et la moitié des autres expressions qui figurent sur ladite tablette sont d'une forme artificielle ou hiératique et re-

[1] Voir aux Communications, n° XII.

présentent des mots assyriens très connus. Il ne peut donc pas être question de mots étrangers, mais de mots assyro-sémitiques rédigés d'après un procédé particulier. M. Halévy fait voir que ce système n'est qu'une variété du système babylonien ordinaire.

En terminant, M. Halévy fait remarquer que plusieurs des rois dont les noms ont une physionomie étrange sont reconnus aujourd'hui pour être d'origine sémitique. Il cite notamment les rois *Gudea* et *Hamourabi* : le premier s'appelait en réalité *Nabou* ou *Mounambou;* le second, *Kimta-Rapaston.*

M. Oppert s'étonne d'entendre attribuer à M. Delitzsch la découverte d'une langue que lui-même a signalée en 1862, et du dictionnaire de laquelle il a communiqué quelques parties en 1860, dans son *Expédition en Mésopotamie:* il lit à ce sujet le passage en question, se plaignant de M. Delitzsch. Il regrette que M. Halévy ne se soit pas plus amplement instruit de l'histoire de cette découverte. Quant au fond de la question, il croit inutile d'y répondre. Nous avons maintenant cinq idiomes différents, déviant avec les mêmes caractères et ayant chacun leur propre grammaire, mais devant, selon M. Halévy, se prononcer tous en assyrien. Il existe des centaines de textes écrits en deux langues que l'unanimité des assyriologues reconnaît comme bilingues. «Tous les savants anglais, allemands et français, ainsi que M. Halévy, ajoute M. Oppert, a pu le voir au Congrès des orientalistes de Leyde, se refusent à réfuter un système qui leur paraît inacceptable. On pourrait, avec le même droit, imprimer en deux colonnes la *Phèdre* de Racine et la traduction de Schiller, et prétendre que l'original français n'est que la représentation *idéographique* de ce que nous croyons être la traduction, et que le texte de Racine doit se lire en allemand. Prétendre qu'il n'y a jamais eu que des Sémites en Mésopotamie est contraire à l'histoire et à ce qui s'est passé à tous les temps et dans tous les pays dont les populations, à toutes les époques, ont été un mélange formé du concours de nombreux éléments différents. Il y a aujourd'hui en Mésopotamie des éléments qui ne sont pas sémitiques, il y en a eu à plus forte raison dans la haute antiquité, et rien n'est plus contraire à une appréciation scientifique que

de vouloir effacer les traces évidentes des civilisations non sémitiques par un pansémitisme intransigeant. »

SÉANCE DU 6 JUIN.

M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, écrit à l'Académie et l'invite à rédiger une légende pour une médaille décernée par son Académie à M. A. Milne Edwards et à ceux qui ont pris part à l'expédition du *Talisman*.

La Commission des inscriptions et médailles a été saisie de cette invitation aujourd'hui même.

M. Schœbel écrit au Secrétaire perpétuel pour se faire connaître comme l'auteur du mémoire n° 1 du concours Bordin, relatif au *Râmayana*, auquel l'Académie a accordé une récompense de deux mille francs dans la dernière séance.

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire indiqué, et y trouve, avec la répétition de la devise, le nom de M. Schœbel, nom qui sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. Bréal est désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle que tiendra l'Institut le mercredi 2 juillet. Il fera une lecture sur *les mots latins tirés du grec*.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys fait, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, le rapport suivant :

« La Commission du prix Stanislas Julien s'est réunie aujourd'hui vendredi, 6 juin, et, après avoir pris connaissance des divers ouvrages, au nombre de cinq, présentés au concours, elle a décidé, à l'unanimité, que le prix serait décerné à l'ouvrage intitulé *Cursus litteraturæ sinicæ*, dont l'auteur est le P. Angelo Zottoli, de la compagnie de Jésus. Ce *Cursus litteraturæ sinicæ* est peut-être le travail le plus considérable, le plus complet, disons aussi le plus surprenant, qui ait jamais été entrepris pour faciliter l'étude d'une langue et d'une littérature étrangères.

« Le simple exposé du plan de cet ouvrage, qui ne comprend pas moins de cinq volumes grand in-8°, de plus de huit cents pages chacun, fera juger de son importance, et quand on ajoutera que

l'auteur a su mener son entreprise à bonne fin, sans inégalité comme sans lacune, avec la possession la plus scientifique de son sujet, on reconnaîtra que le prix Stanislas Julien récompense cette année une publication vraiment exceptionnelle.

« Pénétré de cette idée que, pour évangiliser la Chine, il est utile d'acquérir l'influence morale dont jouissent les lettrés dans la patrie de Confucius, et frappé en même temps des difficultés que présente l'étude de l'idéographie chinoise à l'aide d'instruments parfois discordants pour n'avoir pas été composés à l'unisson, le P. Zottoli, directeur des études au séminaire de la mission de Nanking, n'a pas reculé devant la tâche extraordinaire de fournir à ses élèves tous les éléments gradués de l'instruction sinologique la plus approfondie, depuis l'exposé des prolégomènes jusqu'à la lecture de tous les ouvrages célèbres de la Chine, anciens et modernes, sacrés et profanes, classiques ou romantiques, si l'on ne craint pas d'appliquer ce mot aux compositions littéraires marquant des innovations dans l'art d'écrire chez les auteurs de l'extrême Orient. C'est à peu près, on le voit, comme si l'on entreprenait un cours de latin qui commencerait par la grammaire pour s'étendre, en passant par les Épitomés, Quinte-Curce, les Commentaires de César, etc., jusqu'à l'explication des œuvres de Tacite, d'Horace, de Virgile, de Perse et même de Tibulle et Catule et des *Poetæ minores*. Encore cette comparaison demeure-t-elle insuffisante, alors qu'il s'agit d'une revue de monuments écrits embrassant une période non de quatre ou cinq siècles, mais de trois ou quatre mille ans.

« Le P. Zottoli a jugé que les études chinoises poursuivies régulièrement selon sa méthode pouvaient se diviser en cinq classes d'une année chacune. De là la section des matières en cinq volumes et la répartition que voici :

« Dans le premier volume, examen des éléments constitutifs de l'idéographie chinoise, petites phrases simples, narrations graduées tirées des meilleurs prosateurs.

« Dans le second volume, les classiques les plus faciles, y compris Meng-tsé, précédés d'une cosmogonie chinoise, de tableaux historiques, de cartes géographiques, de planches nombreuses

représentant les symboles, les costumes, les armes, les instruments en usage dans l'antiquité et, en un mot, de tout ce qui peut faciliter l'intelligence des anciens textes.

«Dans le troisième volume, tous les livres canoniques, sans excepter le Y-king, avec ses commentaires indispensables.

«Dans le quatrième volume, cours complet de rhétorique, fragments de prosateurs célèbres, allusions littéraires en usage, expressions figurées, etc.

«Enfin, dans le cinquième volume, intitulé : *Pars oratoria et poetica*, on trouve un traité de la prosodie ancienne et moderne, plus de trois cents pièces de vers empruntées aux poètes en renom de toutes les époques, une savante étude sur la lecture des inscriptions, avec des notes archéologiques pleines d'érudition, et, chaque fois que l'occasion s'en présente, des remarques critiques nettes et concises, atteignant les finesses les plus délicates, particulières au style imagé du langage écrit.

«Un tel ouvrage est à lui seul toute une bibliothèque chinoise. Celui qui le possède et qui l'étudie avec méthode peut même se dispenser d'acquérir un dictionnaire, car la signification de chaque caractère apparaissant pour la première fois est soigneusement donnée en bas des pages, afin qu'on puisse la relever sur carte et se former ainsi un lexique personnel, dont les mots se graveront d'autant plus fortement dans la mémoire.

«Ainsi que son titre l'indique, le *Cursus litteraturæ sinicæ* est écrit en latin. Le P. Zottoli tire un merveilleux parti des inversions auxquelles se prête cette langue, si souple et si concise, pour serrer la version littérale des textes chinois. Le latiniste vient en aide au sinologue, et l'on sent partout que l'un et l'autre sont de première valeur.

«Les jésuites du XVII[e] et du XVIII[e] siècle nous ont donné l'étonnant spectacle d'étrangers parvenant à conquérir les plus hautes charges dans un pays où les plus hautes charges appartiennent aux plus hauts grades littéraires, et où les grades littéraires sont au concours. On voit que leurs traditions ne se sont pas perdues et que les lettres chinoises sont toujours en honneur chez les successeurs des savants illustres si connus sous le nom de *missionnaires de Péking*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« Le *Cursus litteraturæ sinicæ* est sorti des presses de la mission catholique de Rou-chan-ouan, près Chang-haï, qui possède un corps très complet de caractères chinois. »

M. A. Dumont fait une communication sur *Deux inscriptions de Salonique*, envoyées par M. Dozon [1]. M. Chodzkiewicz fait une communication sur *Trois fers de lance avec inscriptions runiques* [2].

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 13 JUIN.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les compléments des travaux de MM. Grousset et Poisnel, membres de l'École française de Rome. Il écrit en outre au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il aurait été heureux de satisfaire au vœu exprimé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui aurait désiré qu'une mission spéciale fût accordée à un voyageur antiquaire à l'effet de ramener en France des inscriptions recueillies à Lambèse et à Timgad par M. Duthoit, mais qu'il ne lui semble pas possible de charger un savant d'une mission officielle avec l'unique mandat de surveiller le transport de documents archéologiques. « Au surplus, ajoute le Ministre, les antiquités de Lambèse se trouvent déposées dans le prætorium de la ville, qui est devenu aujourd'hui un véritable musée. J'estime que, conservés sur place, près des monuments dont ils faisaient partie intégrante, ces fragments offriront pour l'histoire locale plus d'intérêt que s'ils étaient transférés à Paris. »

M. A. Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, adresse à l'Académie, au nom du Ministre de l'instruction publique, la copie du rapport du Directeur de l'École française d'Athènes sur les fouilles entreprises à Némée par MM. Dürrbach et Cousin, membres de ladite École.

Il est donné lecture de ce rapport.

L'Académie se forme en comité secret.

(1) Voir aux Communications, n° XIII.

(2) Voir aux Communications, n° XIV.

La séance redevient publique.

M. Desjardins, au nom de M. L. Renier, communique une inscription latine, gravée sur un autel romain qui vient d'être trouvé dans un bras du Rhône, à Genève. L'estampage de cette inscription a été envoyé par M. Ch. Morel, à Genève. On y lit :

DEO. NEPTVN
C. VITALINIV
VICTORINVS
MILES
LEGI. XXIII
ACVRIS
V. S. L. M.

Il s'agit d'un soldat de la vingt-troisième légion qui, ayant sans doute échappé à un naufrage, avait fait vœu d'élever un autel à Neptune.

M. de Vogüé fait une communication sur des briques qui ont été trouvées à Tello, en Chaldée, par M. de Sarzec. Ces briques sont marquées d'une estampille uniforme qui donne, en caractères araméens, puis en caractères grecs du second ou du premier siècle avant notre ère, un même nom propre d'origine sémitique: *Hadadnadinakhi*. C'est probablement le nom d'un roi de la basse Chaldée.

M. Heuzey ajoute quelques détails à cette communication.

M. Renan donne lecture de son *Rapport sur les documents épigraphiques recueillis par M. Doughty dans le nord de l'Arabie.*

M. Reinach communique à l'Académie *Deux épigrammes grecques inédites* [1].

MM. Weil et Egger font quelques observations.

SÉANCE DU 20 JUIN.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

[1] Voir aux Communications, n° XV.

Il est procédé au vote sur les conclusions du rapport lu en comité secret, à la dernière séance, au nom de la Commission du prix Gobert.

Scrutin pour le premier prix : 30 votants; majorité 16. M. Viollet obtient 27 suffrages et M. Tuetey 3.

Scrutin pour le second prix : 31 votants.

L'unanimité des suffrages est acquise à M. Tuetey.

En conséquence, le premier prix Gobert sera décerné à M. Viollet pour le premier fascicule de son *Précis de l'histoire du droit français*, et le second prix à M. Tuetey, pour l'ouvrage en deux volumes intitulé : *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains*, *1587-1588*.

M. Desjardins communique une lettre de M. Maspero sur la lecture définitive du *diplôme militaire* trouvé en Égypte, dont une explication provisoire avait été donnée dans une précédente séance [1].

M. Luce donne lecture, pour M. Ch. Robert, de la communication suivante, relative à la conservation des monuments antiques en Afrique et en Tunisie :

« Il y a longtemps que les archéologues, les artistes et les amis de l'histoire gémissent de voir disparaître, sur la terre d'Afrique devenue française, les monuments antiques et les souvenirs épigraphiques qui, grâce aux mœurs arabes, étaient restés debout ou tout au moins en place depuis des siècles. On sait combien de textes curieux ont disparu depuis que le propagateur de la science épigraphique en France, M. Léon Renier, a publié son grand recueil algérien, et l'on cherche en vain aujourd'hui des monuments dont les inscriptions ont été relevées par G. Willmanns à une époque plus récente.

« Les destructions à Lambèse, quartier général de la *LEGIO III^a^ Augusta*, sont tristement célèbres. Les monuments antiques, si nombreux et si importants en Tunisie, disparaissent un à un, et les démolitions s'y multiplient sur la plus grande échelle. A Hammam, une borne où était inscrit le nom ancien *Thunes*, exemple

[1] Voir aux Communications, n° XVI.

unique, a disparu sans qu'on ait su ce qu'elle était devenue. A Friana, une colonne portant une inscription a été détruite, et le besoin de matériaux de construction ne peut être invoqué comme circonstance atténuante, puisque cette colonne s'élevait au milieu d'un entassement gigantesque de pierres. Tout le monde sait que l'arc de Bulla Regia, qui s'élevait intact au milieu des ruines, a cessé d'exister, et, en ce moment, le magnifique aqueduc romain qui conduisait à Carthage les eaux du mont Zaghouân est attaqué par la mine et va disparaître dans l'empierrement d'une route. Bref, il règne sur notre terre d'Afrique un esprit de destruction contre lequel l'opinion publique n'a pu réagir.

«Que faut-il faire pour mettre un terme à cet état de choses?

«Tous les pays plus ou moins riches en souvenirs de l'antiquité ont pris depuis longtemps des mesures pour sauvegarder leurs richesses artistiques ou historiques. J'ai constaté moi-même, il y a trente ans, combien les monuments antiques étaient protégés en Grèce, et quels soins apportaient les gendarmes et les douaniers pour en empêcher l'exportation. Une loi, passée dans les mœurs, protège efficacement en Danemark toutes les découvertes, même celles de médailles. D'utiles dispositions ont été prises en Allemagne depuis 1874, et le Parlement italien a voté des mesures protectrices essentiellement pratiques. La France, jusqu'à ce jour, n'a protégé les monuments de la terre d'Afrique que par des instructions ministérielles ou des recommandations des gouverneurs généraux. C'est une loi qu'il faut, et une loi sévère.

«En effet, les recommandations administratives ou les avis de l'autorité n'auront jamais une sanction assez sérieuse pour empêcher les colons d'employer pour leurs murs ou leurs maisons des matériaux tout équarris et qui se trouvent en général à pied d'œuvre, car, dans tout pays longtemps abandonné, ce sont naturellement les anciens centres de population qui se rétablissent. D'un autre côté, tant que les monuments vraiment intéressants dans nos colonies d'outre-mer n'auront pas été, à la suite d'un classement, placés sous la protection absolue de la loi, les entrepreneurs de travaux publics continueront à les enfouir dans l'em-

pierrement d'une route ou dans les piles d'un pont; les ingénieurs de l'État devront parfois y avoir recours eux-mêmes; car leur premier devoir est de faire vite et à bon compte. Or il y a un écart énorme, quant au prix du mètre cube de maçonnerie ou du mètre courant de route, selon que l'on emploie des matériaux antiques pris sur place ou des pierres qu'on est obligé de faire venir de loin et à grands frais.

« Un projet de loi visant les monuments de France a été, m'a-t-on dit, élaboré, il y a deux ans, par le Ministre des beaux-arts. Il faudrait que ce projet de loi fût repris et qu'il embrassât les monuments historiques, les statues et les inscriptions qui couvrent en Afrique les anciennes possessions romaines. Des commissions mixtes, analogues à celles d'Italie et d'Allemagne, faciles à constituer sur place, parmi les hommes venus d'un pays aussi éclairé que le nôtre, désigneraient les ruines ou les parties de ruines qui doivent être respectées, et, après sanction ministérielle, abandonneraient les autres à leur sort actuel. Quant aux pierres à inscriptions, aucune ne pourrait être sacrifiée. Elles ont en effet un intérêt puissant et multiple : les communications de M. Ernest Desjardins ont montré les précieux documents qu'elles fournissent à la géographie ancienne; les fastes de la province d'Afrique dont M. Tissot, malgré son cruel état de santé, a continué la publication, ont fait ressortir tout leur intérêt au point de vue de l'histoire; enfin, qu'on ouvre le *Recueil* de M. Léon Renier, le tome VIII du *Corpus* des inscriptions d'Afrique, les *Mémoires* de nos Sociétés savantes, les *Rapports* de M. René Cagnat au Ministre de l'instruction publique et les nombreuses communications dues à nos officiers, on verra que même les plus modestes épitaphes font connaître des noms, de diverses origines, dont les philologues tirent un grand parti. La conservation de nos monuments africains intéresse donc non seulement l'art antique, mais la science en général. Les sociétés savantes d'Algérie ne se sont pas bornées à protester, elles ont étudié à l'envi les moyens d'arriver à un résultat, sinon absolu (nos territoires d'outre-mer sont trop vastes pour être complètement gardés), mais du moins à un résultat satisfaisant. M. Jules Poinssot, qui représente à Paris la

Société d'Oran, et M. Pallu de Lessert, ont réuni les lois édictées sur la matière dans divers pays; ils fourniraient, à l'occasion, d'utiles renseignements. Le Congrès archéologique de Poitiers va s'occuper de la question; celui qui se tiendra prochainement à Oran provoquera, suivant toute apparence, un vaste pétitionnement. Enfin, les savants étrangers eux-mêmes se préoccupent vivement de cet état de choses.

« L'Académie des inscriptions ne peut rester en dehors de ce mouvement des esprits. Un vœu formulé par elle contribuerait grandement au succès. »

A la suite de cette communication, M. Jourdain fait observer que le Conseil supérieur des beaux-arts avait autrefois discuté un projet de ce genre à soumettre au Ministre.

M. L. Renier demande l'exécution d'une loi qui existe. « Quand on accordait une terre, l'État, dit-il, se réservait les antiquités qu'on y trouvait. »

M. Deloche dit que le vœu de M. Robert a une plus grande portée; il a pensé que les instructions ministérielles étaient insuffisantes : qu'il fallait une plus forte sanction. Un entrepreneur a toujours plus d'intérêt à employer les anciens matériaux qu'il trouve sur son terrain que d'aller à la carrière. Il faut une loi avec sanction pénale, et il demande qu'on étende le vœu de M. Robert non seulement aux possessions françaises du nord de l'Afrique, mais partout où la France a des possessions.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys approuve cette proposition en raison de nos établissements dans l'Annam et au Tonkin.

Le vœu de M. Robert est étendu dans ce sens :

« L'Académie émet le vœu qu'une mesure législative soit provoquée par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour assurer la conservation des monuments anciens dans les possessions françaises régulièrement organisées. »

M. Delisle donne lecture d'un mémoire sur l'*École calligraphique de Tours au IXe siècle*.

SÉANCE DU 27 JUIN.

M. Bertrand donne communication, ainsi qu'il suit, des conclusions de la Commission des antiquités nationales :

« La Commission a décerné :

« La première médaille à M. le lieutenant-colonel Pothier, pour son travail intitulé *Des tumulus du plateau de Gers (Hautes-Pyrénées)*;

« La deuxième médaille à M. J. Loth, pour son livre sur l'*Émigration bretonne en Armorique, du ve au viiie siècle;*

« La troisième médaille à M. Ch. Mortet, pour le *Livre des constitutions demenées el Chastelet de Paris.*

« La Commission a en outre accordé six mentions honorables :

« La première à M. Armand Gasté, pour ses études sur les *Noëls virois par Jean Le Houx-Ollivier Basselin et les chansons normandes du xve siècle;*

« La deuxième à M. Paul du Chatellier pour ses *Recherches sur les sépultures de l'époque de bronze en Bretagne, explorations et études comparatives;*

« La troisième à M. Léon Flourac, pour son livre sur *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn;*

« La quatrième à M. Paul Guérin, pour son *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la Chancellerie de France;*

« La cinquième à M. F. Bouquet, pour l'étude intitulée *La Parthénie ou banquet des Palinods de Rouen en 1546, poème latin du xvie siècle;*

« La sixième à M. le comte Amédée de Bourmont, pour son livre sur la *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au xve siècle.* »

M. Clermont-Ganneau lit une note sur *Une inscription coufique d'El-Madhi (155 de l'hégire).*

M. des Michels lit une note sur *La littérature annamite; son caractère propre et l'influence que la littérature chinoise a exercée sur elle.*

M. Héron de Villefosse communique des observations sur une inscription trouvée à Makter (Tunisie)[1].

M. Delisle dépose sur le bureau une lettre autographe de Descartes, datée du jour de Pâques 1641. Cette pièce, grâce à la libéralité de M. Bovet, pourra reprendre sa place dans la correspondance originale de Descartes, conservée à la bibliothèque de l'Institut. Le Secrétaire perpétuel est chargé de remercier M. Bovet.

L'Académie se forme en comité secret.

(1) Voir aux Communications, n° XVII.

COMMUNICATIONS.

N° I.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,
RELATIVE AUX FOUILLES EXÉCUTÉES ACTUELLEMENT À ROME.

Rome, le 31 mars 1884.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Bien que les juifs aient été en grand nombre dans l'ancienne Rome, à peine y a-t-on rencontré quelques-unes de leurs sépultures. Le premier explorateur des catacombes, Bosio, avait trouvé à la porte Portese un de leurs hypogées, aujourd'hui perdu. Un autre, avec chambres peintes, inscriptions et sarcophages, a été récemment découvert dans la *Vigna Randanini,* sur la *via Appia;* il est ouvert aux visiteurs. En 1867, la *Vigna Cimarra,* près de l'église Saint-Sébastien, nous en a donné un troisième, de peu d'importance. Dans un mémoire lu, ces jours derniers, à l'Académie pontificale, M. Marucchi en a fait connaître un quatrième, trouvé par lui sur la voie Labicane, à la *Vigna Apolloni.* Si ruinée que soit cette catacombe, les premières recherches du jeune savant lui ont permis d'y relever un *graffito* représentant le chandelier à sept branches, le lulab et le cédrat, puis deux autres images du chandelier, et les restes de deux épitaphes en hébreu, peintes en rouge sur des tuiles. On lit sur l'une : *Amen Scialom beth,* et sur l'autre : *Nuah.* Quelques fragments d'inscriptions juives en langue grecque portent des formules bien connues :

ЄΝΘ (ἄδε κεῖται), etc.

(μν)ΗΜΗ(δικαίου ἐν ἐγκωμίῳ)

(ἐν εἰρήνῃ ἡ κοίμ) ΗCΙC ΑΥ(τοῦ)

M. Marucchi a fait remarquer que le cimetière de la voie Labicane était en relation avec un centre de population juive, comme ceux des voies Portese et Appienne servaient aux juifs du Transtevere et de la porte Capene. Des fouilles régulières vont être pratiquées dans la catacombe de la *Vigna Apolloni*. Nous pouvons espérer qu'elles fourniront quelques matériaux pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*.

Les renseignements m'ont longtemps fait défaut au sujet de la découverte d'une statue d'Apollon, presque de grandeur naturelle, trouvée en faisant des plantations dans la partie méridionale du fort Tiburtin. Au fond d'un puits que rencontrèrent les ouvriers, s'ouvraient quatre galeries, vastes conduits de drainage, dont l'une menait à une grande chambre en forme de cône tronqué et creusée dans le tuf. Sous la terre qui la remplissait se trouvait l'Apollon, presque nu, s'appuyant sur un tronc d'arbre, où son carquois est suspendu. Près de lui est un serpent enroulé sur lui-même. Le bras droit, qui, sans doute, portait la lyre, manque seul à ce marbre d'assez bon style, dont le nu et les draperies sont traités avec élégance. La conservation de la tête, à coiffure féminine, comme on le voit souvent pour les statues de ce dieu, ne laisse rien à désirer. Les fouilles qu'une semblable découverte appelaient nécessairement n'ont rien produit, et l'on pense que le marbre, appartenant sans doute à quelque villa située en cet endroit, aura été précipité dans la citerne. Peu de personnes ont pu le voir; il a été porté dans les larges magasins des Thermes de Dioclétien, où tant de restes antiques s'entassent, en attendant l'ouverture du nouveau musée que le Gouvernement italien va faire construire.

J'ai parlé, dans ma dernière lettre, de magnifiques fragments de vases rouges récemment exhumés à Arezzo. Une découverte littéraire doit être mentionnée à cette occasion. Un savant étranger, M. Zedkauer, vient de relever, dans un manuscrit intitulé *Cosmos*

polentone miscuglio, et écrit vers 1281 par Fra Ristoro d'Arezzo, la plus ancienne mention que l'on possède au sujet de ces vases. « Dans la ville et aux environs, jusqu'à deux milles de distance, on trouve, dit l'auteur, de très beaux vases antiques entiers ou fragmentés; on y voit des personnages nus, d'autres vêtus ou couverts d'armures, des chasses, des paysages, des poissons et autres animaux, soit naturels, soit fantastiques. Ces objets, ajoute Fra Ristoro, sont merveilleux et presque divins. »

A l'Académie chrétienne fondée par le regretté Père Bruzza, M. Stevenson a parlé du palais de Venise ou de Saint-Marc, fondé à Rome vers 1455, ainsi que la basilique de Saint-Marc qui y est attenante. Le toit de ce dernier édifice était formé de lames de plomb, mentionnées dans les registres de dépenses que signale M. Muntz dans son livre si estimé sur les *Arts à la cour des Papes.* Cette couverture dura jusqu'en 1853, époque où les architectes la remplacèrent, et il n'en reste plus qu'un petit nombre de feuilles bien dignes d'être conservées. Elles étaient ornées de grands et beaux reliefs, placés symétriquement et portant les armes du pape Paul II encadrées par l'inscription PAVLVS · VENETVS · PAPA · SECVNDVS · SVIS · IMPENSIS · FIERI · FECIT · ANNO · CRISTI · MCCCCLXVII. L'une de ces lames est déposée dans la sacristie de Saint-Marc. Elles offrent, de plus, des empreintes en relief de médaillons exécutés par les artistes de la Renaissance. Sur l'un d'eux est l'image d'Alphonse d'Aragon, avec la date de 1449; c'est l'œuvre de Victor Pisano de Vérone, dont le médaillon bien connu se trouve à côté de celui du prince. Quatre autres médaillons, de petit module, reproduisent la face d'une médaille fondue par ordre de Paul II et rappelant les constructions faites sous son pontificat.

Dès son avènement, Sa S. Léon XIII, secondé par le cardinal Pitra, a voulu que la collection des catalogues de la Vaticane fût poussée avec activité. Ceux des fonds grec et latin sont

presque entièrement terminés, et une part importante en sera publiée incessamment. Elle comprendra la presque totalité du fonds palatin. Viendront ensuite celui du fonds de la Reine Christine, qui paraîtra d'abord, puis les fonds d'Urbin, d'Ottoboni et le fonds Vatican. Ce grand labeur est dû à Monseigneur Ciccolini, le savant et obligeant Préfet de la Vaticane, à l'érudition de MM. Stevenson, père et fils. Tous les articles sont revus, avant l'impression, par le commandeur de Rossi, dont on sait la haute compétence. Ainsi va se poursuivre et s'achever une œuvre commencée dès le temps d'Angelo Maï pour les manuscrits orientaux, et qui était demeurée suspendue.

Si bien connus que soient les richesses archéologiques du sol de l'Italie et le soin avec lequel on en surveille l'exhumation, je crois devoir joindre ici la dernière des listes mensuelles qu'en présente M. Fiorelli. Il serait à souhaiter que des relevés semblables, bien que forcément plus modestes, fussent communiqués à l'Administration et à notre Académie par des inspecteurs régionaux, dont le zèle serait suffisamment récompensé par la satisfaction de se montrer utiles. La liste inédite que j'envoie vient d'être communiquée, suivant l'usage, à l'Académie des Lincei; elle prendra ultérieurement place dans les publications de ce corps savant.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° II.

UNE LETTRE HISTORIQUE DE LA PREMIÈRE CROISADE, COMMUNIQUÉE PAR M. RIANT.

Le tome V des *Historiens occidentaux des croisades* doit contenir la collection des lettres historiques relatives à la première des guerres saintes.

L'inventaire de ces lettres a été dressé il y a deux ans à peine, et déjà un certain nombre de pièces nouvelles sont venues s'ajouter à celles qni avaient pu être recueillies alors.

La plupart sont dépourvues d'intérêt et sont surtout d'une authenticité extrêmement discutable; mais il n'en est pas de même de celle qui m'est parvenue le plus récemment, et dont je veux donner la primeur à l'Académie. Trouvée par M. le Dr Hermann Haupt, assistant de la bibliothèque de l'Université de Würzburg, dans un manuscrit du xiie siècle appartenant à ce dépôt, elle a été signalée par cet érudit à MM. le professeur Röhricht et le Dr Meisner, qui réunissent en ce moment les matériaux d'un catalogue sommaire des manuscrits relatifs à l'Orient latin conservés en Allemagne. C'est à ces derniers que j'en dois la communication.

Le document, assez court, est une lettre adressée par le cardinal Daimbert de Pise, patriarche latin de Jérusalem, au clergé et aux fidèles d'Allemagne. Il est probable que des missives de même teneur (le texte paraît l'annoncer) ont été adressées simultanément aux autres pays de langue latine.

Ce qui constitue le caractère spécial de la lettre de Daimbert, c'est que l'on ne saurait y voir une de ces pièces excitatoires, où une rhétorique banale fait appel aux secours militaires de l'Occident.

Ces secours militaires, le patriarche ne les met pas en doute : il les attend. Mais il explique que, jusqu'à leur arrivée, et la Terre-Sainte se trouvant exposée, par le départ simultané de presque tous les croisés, aux périls les plus graves, il a été obligé de réunir en hâte des troupes mercenaires pour garder les quelques points fortifiés, Jérusalem, Bethléem, Jaffa, Tibériade, Samarie, Hébron et Rama, que les Chrétiens viennent de conquérir, et qu'il manque d'argent pour la solde de ces troupes. Il sollicite donc l'envoi de subsides régulièrement perçus, et règle d'avance le mode de cet envoi.

Cette lettre vient jeter un jour nouveau sur les difficultés que rencontre, à son début, et en raison même des conditions du service militaire en Orient, l'établissement du royaume de Jérusalem.

Le document est apporté en Allemagne par un clerc, nommé Arnulf, personnage jusqu'ici inconnu; Daimbert le charge de raconter de vive voix tous les évènements de la croisade. La lettre a dû être écrite après Pâques (1er avril) 1100, probablement avant la mort de Godefroi de Bouillon (18 juillet de la même année), mort qui eût sans doute été mentionnée par le patriarche, et certainement avant le 9 mai 1101, date de la prise d'Arsuf, ville qui manque à la liste des postes occupés par les Latins.

D[aimbertus], Dei gratia patriarcha Iherosolimitanus, Sancti Sepulchri adjutorum servus, omnibus archiepiscopis, episcopis, principibus, aliisque omnibus Teutonice regionis, scilicet catholicis, salutem Dei et benedictionem!

Multa vobis, dilectissimi nobis in Christo fratres, scriberemus de magnis ac stupendis miraculis innumerabilibusque beneficiis, que larga Dei bonitas [i]n exercitu Iherosolimitano, sive in ipsa via, sive in capiendo sanctam [Domini] Dei civitatem Iherusalem, frequentissime declaravit; sed fratris istius, Arnulfi nomine, perita facundia, qui omnia hec vidit, audivit, per omnia affuit, sufficienter vestre benignitatis auribus per ordinem narrabit omnia. Confidimus autem de vestra, inspirante Domino Deo, largitate numquam deficienti, sed pocius innata vobis pre cunctis gentibus pietate, sufficienter succurrenti in omni justa et necessaria peticione, quod scilicet, quanto cognoscitis sanctam Iherusalem in majore, propter excellentiam sanctitatis, maxime omnium locorum undique a paganis gentibus et incredulis esse oppressam, tanto est major ratio et major spes maxime utilitatis omnibus succurrentibus illi tam sacratissimo et salutifero loco in hoc tempore et articulo mirande necessitatis et periculi. Capta etenim in brachio dextere Excelsi sancta civitate Iherusalem, occisisque, tam in longa ejus obsidione quam etiam intra post mirandam ipsius capturam, millibus Saracenorum et Turcorum plurimis, multi non longe post recesserunt in propria; reliqui, qui vel usque ad sanctum Domini Pascha in Iherusalem et in aliis munimentis, quæ Dei magna, nobis

semper comes, pietas in manibus nostris tradiderat, remanserant, cum Pisanis et Anglis, in eorum devecti navibus, et maxima parte recesserunt. Reliquos vero, quos vix retinere potuimus, magnis stipendiis et donativis conducimus, ut donec Deus nobis de vestra gente et lingua latina adjutores mittat, [qui] defendant Jherusalem, Bethlehem, Jopen, Tabariam, Samariam, castrum Sancti Abbrahe et Ramas, beati martyris Georgii sacratas, et alia insuper munimenta.

Et quoniam Dei mandatorum, fratres karissimi, estis cultores et amatores probatissimi, festinanter de magna, quam vobis Deus supra omnes gentes dedit opulentia, pro vestra omnium salute, Deo cujus sanctuaria jam sunt in destructionis periculo succurrite! quia, sine vestro et aliorum bonorum virorum auxilio [stipendia quæ solvere promisimus], prout expedit, ministrare et explere non possumus. Quod autem [ad nos mandare] vobis placuerit, per fideles et vobis probatos viros, cum dinumera[tione facta in authenti]co [1] scripto nobis mittite.

Würzburg, Univers. M. p. th. q. 17. (ol. S. Stephani Wircib., m. s. XII in-4°, f. 92 *a-b*).

N° III.

RÉSUMÉ D'UN MÉMOIRE SUR L'ORIGINE DES ÉCRITURES INDIENNES, PAR M. HALÉVY.

(Avec deux planches.)

Les recherches relatives à l'origine des deux alphabets indiens qui ont servi à la rédaction des inscriptions de Piyadasi datent du jour même où le génie de Prinsep a réussi à déchiffrer ces dernières, savoir en 1837. L'heureux déchiffreur, poussé par un enthousiasme facile à comprendre, n'hésita pas à faire remonter l'alphabet méridional jusqu'aux âges antérieurs à la séparation des peuples de race aryenne et à en faire dériver l'alphabet grec, dont il fut le premier à reconnaître les frappantes similitudes avec le second alphabet indien. Quant à l'alphabet du Nord, son apparence jointe à sa direction de droite à gauche

(1) Les mots entre crochets sont illisibles dans le manuscrit et ont été suppléés par conjecture.



A

aryen	indien
1	
sh	sh
2	
ch	4
p	5
s	6
ç	7
? kh ?	? 8
n	9
d	10
3	
j	jh
d	d
ń	ny

B

araméen	aryen
aleph	', a
bêt	b
gimel	ǧ, j
dalet	d
wâw	v
thêt	th
yod	y
kaph	k
lamed	l
mêm	m
nûn	n
samek	ç
pê	p
rêsh	r
shîn	sh
tâw	t

C

1 ', a — h

2 ǧ, j — g, c, gh, ch

3 d — dh

4 th — d, th, dh, t

5 k — kh

6 n — n, ń

7 — ph, bh

8 sh — s

D

a — ri, ro, m

b — ri, u

E

aleph, ', a, i, e, o, u



A

aryen	indien
sh	sh
ǧ, j	jh
d	d
ń	* ny
v	u

B

araméen	indien
yod	* y
Kaph	* K
lamed	* l
mêm	* m
pê	p
rêsh	r
shîn	s
tâw	t

C

grec	indien
b	b
g	g
d	d
th	th
n	ṇ
a	* a

D

1 b

* bh, b v

2 g

kh * h, gh

3 d

dh d

4 th

th ṭ

5 y

j ch, c

6 ṇ

n ń

7 p

ph

8 sh

ç

E

a u

e : i o


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

rappelle tellement la façon des écritures sémitiques que, dès le début, son origine étrangère fut reconnue par tout le monde. Aussi fut-il dès lors séparé de son collègue du Sud-Est, lequel attira seul l'attention du monde savant, attention qu'il méritait d'ailleurs comme ancêtre du dévanagarî et des nombreuses écritures qui en dérivent.

L'opinion de Prinsep rencontra un contradicteur résolu dans Ottfried Müller, qui partit précisément des affinités constatées par Prinsep entre l'alphabet indien et l'alphabet grec pour conclure que le premier était contemporain de l'arrivée des Grecs dans l'Inde. Une date aussi récente ne put que déplaire à Lassen et aux autres indianistes qui avaient pour l'antiquité de la littérature indienne un parti pris sans retour. Ces savants nièrent toute affinité de forme entre les deux alphabets en question et attribuèrent à l'écriture indienne une origine indigène. A ces discussions purement théoriques, et par conséquent stériles, succéda le célèbre mémoire de M. Albrecht Weber sur l'origine de l'alphabet indien[1]. L'éminent indianiste berlinois établit la question sur son terrain naturel, celui de la comparaison paléographique. Ayant réexaminé les similitudes pressenties déjà par Kopp et Lepsius entre le dévanagarî et les alphabets sémitiques, d'une part, et les affinités constatées par Prinsep entre l'alphabet de Piyadasi et l'alphabet grec, de l'autre, il en conclut que l'écriture indienne dérive immédiatement de l'ancêtre commun de toutes les écritures alphabétiques, savoir de l'alphabet phénicien. Celui-ci aurait été introduit dans l'Inde par voie de mer vers l'an 1000 avant notre ère, époque à laquelle l'Inde aurait été régulièrement visitée par la flotte marchande de Salomon, établie à *'Eçion-Geber,* sur le golfe d'Acaba[2]. Cette proposition, M. Weber chercha à

(1) *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft,* 1856, p. 389-406.
(2) Sur le prétendu voyage de la flotte de Salomon dans l'Inde, voyez mes *Mélanges de critique et d'histoire,* p. 77-83.

IMPRIMERIE NATIONALE.

la prouver par la comparaison en détail des 22 consonnes phéniciennes avec autant de lettres indiennes, comparaison qui, malgré son insuffisance parfaitement excusable en 1856, ne manqua pas de faire une profonde impression. M. Weber a le grand mérite d'avoir nettement reconnu et déterminé le caractère secondaire de plusieurs lettres indiennes et d'en avoir indiqué les types primaires. La genèse des voyelles a éte moins bien traitée, ou plutôt n'a pas été traitée du tout, car M. Weber s'est simplement borné à dire que les voyelles intersyllabaires qui présentent la forme de petits traits accrochés aux consonnes ont été ajoutées par les Indiens.

Le mémoire de M. Weber n'a pas convaincu les indianistes. Lassen remarqua, non sans raison, que plusieurs des lettres indiennes soumises au rapprochement n'ont pas la même valeur phonétique que leurs correspondants phéniciens, et que le nombre de celles qui coïncident véritablement dans les deux alphabets était si infime qu'on ne saurait élever là-dessus aucun système solide. L'hypothèse phénicienne fut ainsi écartée d'emblée et, ce qui est plus regrettable, la recherche paléographique étouffée dans son germe. Pendant les vingt-sept années qui suivirent, on vit succéder l'une à l'autre des hypothèses sans fin, mais dépourvues d'une base vraiment scientifique. A côté de la thèse d'origine indigène, patronnée par la majorité des indianistes, l'écriture de Piyadasi a été successivement dérivée du Waṭṭeluṭṭu dravidien, du gréco-phénicien, du cunéiforme néo-assyrien, du sabéen ou himyaritique. Cette dernière hypothèse a été remise sur le tapis par M. Lenormant, sur les premières indications de M. Weber. M. I. Taylor l'a développée tout récemment dans son grand ouvrage sur l'histoire de l'alphabet, et M. Cust l'a défendue devant le Congrès de Leyde avec sa netteté et son éloquence habituelles. Je me propose d'y ajouter une nouvelle hypothèse de ma façon, qui se distingue de toutes ses devancières par certains points de vue

que je me permettrai de vous exposer aussi succinctement que possible. C'est le résumé d'un mémoire qui sera publié dans le *Journal asiatique*, où figureront aussi toutes les comparaisons paléographiques, que je dois passer ici sous silence de peur de trop prolonger cette communication. Quelques considérations préliminaires suffiront pour démontrer les défauts fondamentaux de l'ancienne méthode et la nécessité absolue d'en inaugurer une nouvellle.

Le premier défaut commun à toutes les hypothèses précédentes est de ne jamais pouvoir expliquer la raison d'être des doubles formes qu'affectent les voyelles, suivant qu'elles sont initiales ou internes. L'existence même des voyelles internes à côté des voyelles initiales reste, dans les anciennes hypothèses, une énigme insoluble.

Le second défaut de la méthode ancienne est beaucoup plus grave, parce qu'il a été la cause principale de l'avortement de toutes les solutions tentées jusqu'à ce jour. Ces solutions ont cela de commun qu'elles admettent entre l'alphabet indien et l'alphabet aryen une indépendance absolue, sauf la vocalisation intérieure, que ce dernier aurait empruntée au premier. Or c'est précisément le contraire qui est vrai. L'origine aryenne des voyelles-traits résulte avec évidence de ce fait que, dans cet alphabet, elles fonctionnent à la fois comme voyelles initiales et comme voyelles internes, tandis qu'en indien elles n'ont que le second emploi. Sont également d'origine aryenne et reconnaissables comme tels à la première vue déjà : 1° la chuintante *sh*, dont l'usage dans l'écriture indienne est en même temps empreint d'hésitation et insuffisamment répandu; 2° les chiffres de 4 à 10, qui sont formés des lettres aryennes *ch, p, s, ç, kh* (?), *n, d*.

Un examen plus approfondi montre en outre que les lettres aryennes *j, d, ń* ont passé dans l'alphabet indien, sans ou avec de très légères modifications, pour marquer les consonnes

analogues *jh, ḍ, ny*. La dernière de ces consonnes a été renversée; c'est aussi le cas de la lettre *sh*[1].

Ces derniers faits établissent d'une façon indubitable la priorité de l'alphabet du Nord-Ouest sur celui du Sud-Est, et aussi que l'intelligence du premier est la condition préalable pour arriver à bien comprendre le système du second. On voit que c'est précisément le contraire du procédé qu'on a suivi jusqu'aujourd'hui.

L'origine sémitique de l'alphabet aryen n'a jamais fait l'ombre d'un doute, bien que jusqu'ici le type n'en ait pas été déterminé. Les longues études que j'ai faites sur le sujet m'ont livré des résultats que je crois définitifs. Cet alphabet dérive directement de l'écriture araméenne, dans laquelle sont rédigés les papyrus ptolémaïques trouvés en Égypte et connus sous les noms de papyrus de Blacas, de Turin, du Louvre, etc. Les seize consonnes suivantes: *aleph, bet, gimel, dalet, wâw, thêt, yod, kaph, lamed, mêm, nûn, samek, pê, rêsh, shin, tâw,* ont été adoptées en aryen, pour la plupart intégralement, parfois avec de légères modifications ou avec renversement. Elles y marquent respectivement les lettres: ʼ (esprit doux), *b, dj, d, v, th, y, k, l, m, n, ç, p, r, sh, t*[2]. Les lettres araméennes *zaïn, 'hêt, ʿaïn, çade, qôph,* exprimant des sons inconnus à l'idiome aryen, ont été naturellement rejetées du nouvel alphabet. Le *hê* a subi le même traitement, à cause de sa forme qui coïncide avec le *sh* aryen.

Ces seize lettres types ou primaires ont donné naissance à autant de lettres dérivées, ainsi qu'il suit: *h* de *aleph; g, gh, c, ch* de *gimel* (*j*); *dh* de *dalet; ṭ, ṭh, ḍ, ḍh,* de *thêt; kh* de *kaph; ṇ, ń, ny* de *nûn; ph, bh* de *pê; s* de *shîn*[3]. De telle sorte, l'en-

[1] Pl. I, A, 1-3. L'astérisque marque les formes théoriques de transition non constatées dans l'usage.

[2] Pl. I, B.

[3] Pl. I, C, 1-8.

semble des lettres consonnes de l'alphabet aryen monte au nombre de 32, nombre exactement nécessaire pour exprimer toute la série des consonnes que possède cet idiome prâcrit. Quand deux consonnes se suivent immédiatement, on les superpose l'une à l'autre de façon que la haste de la seconde, si haste il y a, coïncide avec celle de la première. C'est ainsi que, par exemple, le *r* de la syllabe *pr* ou *par,* renversé et ayant confondu sa haste avec celle du *p,* ne laisse plus voir que le trait supérieur très diminué. C'est une erreur de croire que ce trait constitue un augment purement conventionnel et arbitraire; loin de là, c'est la partie essentielle de la lettre *r*. Dans la syllabe *rva,* le *v* est seulement accroché à l'*r* sans confondre les hastes; ce procédé a pour but d'éviter la confusion entre le *v* consonne et le *u* voyelle [1].

Pour former les voyelles, l'alphabet araméen ne disposait que des deux semi-voyelles : *yod* et *wâw,* le premier pour *e* et *i,* le second pour *o* et *u*. Le *y* suspendu à la haste de la consonne précédente marque la voyelle *i,* mais, à cause de son analogie avec le *shin* souscrit, on lui a enlevé le trait de droite, de sorte qu'il n'a plus que la forme d'une barre oblique croisant la haste. Cette même barre, diminuée de la moitié gauche, marque la voyelle *e*. La distinction entre *o* et *u* fut réalisée par un procédé analogue : le *v* placé debout sur la haste de la consonne et faisant surgir son trait supérieur du côté gauche marque l'*o,* tandis que renversé il marque l'*u* [2]. Quant à la voyelle *a,* comme elle n'était pas représentée par une semi-voyelle en araméen, elle n'est pas non plus marquée en aryen par un signe particulier, mais son existence est suffisamment indiquée par l'absence des autres voyelles, comme c'est le cas en araméen. Grâce à cette circonstance, toute lettre aryenne privée de trait-voyelle se prononce avec la voyelle *a*. Enfin

[1] Pl. I, D, *a*.
[2] Pl. I, D, *b*.

l'alphabet aryen conserve cette particularité caractéristique des alphabets sémitiques en général, qui consiste à donner comme support aux voyelles initiales la lettre faible *aleph*, laquelle ne cesse pas d'être une vraie consonne [1].

Voilà la genèse de l'alphabet aryen dans toute sa simplicité. Elle jette un jour inattendu sur celle de l'alphabet congénère du Sud-Est. Celui-ci a été formé par une méthode analogue, mais ses éléments sont d'une origine plus éclectique. J'ai mentionné plus haut les éléments empruntés à l'alphabet aryen; ce sont, pour nous en tenir tout d'abord aux consonnes, les lettres *sh, jh, ḍ, ny* [2]. Une étude persévérante m'a démontré que les lettres araméennes *yod, kaph, lamed, mêm, pê, rêsh, shin, tâw*, sont les types des consonnes indiennes: *y, k, l, m, p, r, s, t* [3]. Les modifications subies par ces dernières consistent partie dans l'addition, partie dans l'omission d'un petit trait. Quelques-unes d'entre elles conservent même leur forme primitive, d'autres ont été seulement renversées. Il reste encore une série de cinq lettres primaires dont l'analogie avec les formes phéniciennes respectives, établie par M. Weber, saute aux yeux et défie toute négation. Nous sommes donc en présence d'un fait des plus étranges à première vue, à savoir, de l'existence dans l'alphabet indien d'un petit nombre de formes archaïques à côté d'un grand nombre de formes araméennes très usées. Il devient ainsi de la dernière évidence que les formes archaïques doivent venir d'un alphabet qui a conservé l'archaïsme le plus pur jusqu'à l'époque ptolémaïque. Cet alphabet qui a dû être à la portée des Indiens d'alors, on le devine aisément, ne peut être que l'alphabet grec, répandu dans l'Inde par suite des conquêtes d'Alexandre. En effet, parmi ces lettres, *dh* et *th* répondent exactement au Δ et au Θ

(1) Pl. I, E.
(2) Pl. II, A.
(3) Pl. II, B.

grecs; *g* est le Γ penché et *ṇ* le N couché sur le côté et ayant la barre moyenne redressée. Le *b* répond également au B grec, mais les ondulations du côté droit se sont effacées, de telle sorte que cette lettre offre la forme d'un carré [1]. L'effacement des ondulations s'est aussi effectué dans les alphabets sabéen et libyque, sans qu'il y ait pourtant la moindre connexion entre ceux-ci et l'alphabet indien.

De ces 17 lettres fondamentales, dues à trois sources différentes mais contemporaines et locales, les scribes indiens ont tiré quinze lettres secondaires, toujours par le moyen de légères modifications, comme augmentation ou diminution d'un petit trait ou changement de position. Ainsi : *bh* et *v* de *b; kh, h, gh* de *g; ḍh* et *ḍ* de *ḍ; ṭh* et *ṭ* de *th; j, ch, c* de *y; n* et *ń de ṇ; ph* de *p* [2]. Quelques-unes de ces lettres dérivées ont déjà été reconnues comme telles par M. Weber.

Pour former les voyelles du nouvel alphabet, les scribes indiens ont combiné ensemble le système aryen et le système grec. Au premier ils ont emprunté la vocalisation interne à l'aide de petits appendices. Du grec ils ont appris l'utilité des voyelles initiales isolées. Conformément au génie du système aryen, toutes les voyelles primitives sont brèves, mais elles ont été allongées par l'adjonction d'un trait, ce qui fait que les appendices ont l'air d'être redoublés quand la voyelle qu'ils indiquent est longue. En guise de voyelles initiales l'alphabet grec offrait les quatre suivantes A, E, I, O [3], mais les trois dernières coïncident tellement avec les lettres indiennes *j, r, v,* qu'elles n'ont pu être adoptées. L'A seul fut donc emprunté; toutefois il a été placé de telle sorte que la barre moyenne

[1] Pl. II, C.
[2] Pl. II, D, 1-8.
[3] Les voyelles longues H et Ω n'entrent pas en ligne de compte, car leur acceptation aurait détruit la règle fondamentale qui consiste à marquer la longueur des voyelles par un trait additionnel.

remontée jusqu'à l'angle formât la haste de la lettre, laquelle ressemble ainsi à un K tourné à gauche [1]. L'*e* a été obtenu en poussant la haste jusqu'à l'ouverture, de façon à former un triangle suspendu ⊳. De cette forme dérive celle de l'*i*, où les trois angles sont remplacés par des points, ainsi :.. La filiation de ces deux voyelles a aussi été remarquée par M. Weber. Enfin, pour exprimer les voyelles isolées *o* et *u*, les scribes indiens se servirent du *v* aryen renversé, lequel se lit *u*. Pour indiquer l'*o*, on lui ajouta une petite barre au sommet à gauche, ce qui le rapproche quelque peu de notre Z [2].

Voilà la substance de l'étude que j'ai consacrée à l'origine des alphabets de Piyadasi. Mon explication a le double avantage de s'étayer sur une base purement paléographique et de rendre compte des moindres phénomènes. Je considère comme étant définitivement démontré ce fait inattendu que les deux écritures de l'Inde ont une origine post-alexandrine. On ne se trompera pas de beaucoup en affirmant que ces écritures datent de la fin du règne de Porus ou du commencement du règne de Sandracottus ou Tschandragupta, allié de Seleucus Nicator, entre 330 et 325 avant J.-C. Je parle ici des écritures exprimant des dialectes prâcrits. Pour écrire le sanscrit, l'alphabet du Sud-Est a dû être enrichi des signes *ri*, *lr* et du visarga, ce qui revient à dire que le dévanagarî proprement dit est postérieur à 250 avant J.-C., date communément admise pour les inscriptions de Piyadasi [3]. Il en résulte avec une certitude presque mathématique que les Védas, et à plus forte raison la littérature qui s'y rattache, ont été mis par écrit postérieurement à cette date. Et comme rien ne force à croire que les

(1) Pl. II, C.

(2) Pl. II, E.

(3) Cette date n'est pas suffisamment prouvée, et il est possible que les inscriptions soient passablement plus modernes, ce qui expliquerait leur apparence régulière et monumentale, due visiblement à l'influence de l'art grec.

hymnes védiques se soient longtemps conservés dans la tradition orale, on est induit à penser que la composition de ces hymnes est également postérieure à Alexandre. Une conclusion pareille, je ne me le cache pas, est de nature à indisposer plus d'un indianiste et surtout les savants Indiens, qui se font de l'antiquité du Véda un point d'honneur national. Le calme ne manquera cependant pas de se rétablir, et la vérité finira par avoir raison de tous les scrupules. En tout cas, ceux qui voudront désormais voir dans le Véda l'empreinte d'une antiquité reculée, sans compter ceux qui le prennent pour le représentant du génie aryen en général, auront à démolir au préalable les preuves paléographiques qui établissent l'introduction récente de l'écriture dans l'Inde.

N° IV.

OBJETS GAULOIS TROUVÉS DANS DIVERSES SÉPULTURES ANTIQUES DE LA MARNE,

PAR M. AUGUSTE NICAISE.

M. Auguste Nicaise présente à l'Académie les remarquables objets trouvés dans la sépulture de Char-de-Septsaulx (Marne). Cette sépulture mesurait 3 mètres de longueur sur 2^{m},20 en largeur. Sur le côté gauche et au-dessus était placée une autre inhumation gauloise, complètement violée.

La sépulture de Char a donné notamment :

1° Un squelette, placé sur un char dont le plancher ou fond intérieur était doublé d'une armature en fer, composée de plaques métalliques sillonnées de profondes rainures parallèles qui empêchaient le guerrier de glisser en combattant ou en conduisant l'attelage;

2° Un mors en fer de type appelé mors de filet ou bridon, portant à chaque extrémité un large anneau.

D'un côté de ce mors, entre l'anneau et l'extrémité de la tige transversale ou barre, est placée une belle phalère en bronze ciselé et découpé reproduisant une sorte de guipure métallique et mesurant 12 centimètres de diamètre.

Un secteur mobile relevant du corps de la phalère permet d'amener au centre de cet ornement la tige du mors.

3° Une rosace applique composée de huit lambrequins en fer forgé en forme de S affrontés, ornés de clous cabochons en bronze. Elle mesure 15 centimètres de diamètre.

Le milieu est orné d'un bouton en forme d'umbo saillant, évasé en forme de loupe avec cabochon en corail au fond de la partie concave. Ce bouton central mesure 4 centimètres de diamètre à la base sur 2 centimètre de hauteur.

Cette rosace fait le plus grand honneur à l'industrie du fer en Gaule et à l'art gaulois des IVe et IIIe siècles avant notre ère.

4° Un casque formé de feuilles de bronze estampé, et dont il ne reste plus que des fragments, ornés de dessins au repoussé représentant des chevrons, des cercles ponctués au centre et des cordons circulaires parallèles; les deux boutons latéraux et les crochets avec cabochons de corail qu'ils surmontaient et qui servaient à attacher la jugulaire; l'extrémité supérieure du casque ou bouton terminal formant umbo évasé par le haut avec cabochon de corail au centre.

Enfin la cocarde, qui probablement ornait le devant du casque. Elle forme une petite phalère ou bouton de deux centimètres et demi de diamètre, avec cabochon de corail au centre. Cet objet est en bronze découpé et imite la plus fine dentelle ou plutôt le tulle.

C'est le travail le plus fin en ce genre qu'aient jamais offert les sépultures gauloises de la Marne.

5° Une bague en bronze trouvée à la main droite de l'inhumé, formée d'une tige ronde ornée d'un chaton circulaire

accosté de chaque côté de trois cabochons groupés en feuille de trèfle.

6° Œnochoé en bronze, à bec tréflé, se rattachant à sa partie inférieure au corps du vase par une élégante palmette.

Ce vase mesure 32 centimètres de hauteur sur 52 de circonférence.

D'origine étrusque, cette œnochoé, comme celles du même genre déjà découvertes, au nombre de trois, dans le département de la Marne, vient encore affirmer les rapports qui ont existé entre les Gaulois de notre région et les peuples de la haute Italie.

7° En avant de la roue droite du char était placé le corps d'un sanglier, dont le squelette montrait encore, passé entre les côtes, un long couteau ou coutelas, qui mesure 45 centimètres de longueur et dont la poignée en os sculpté est longue de 15 centimètres. Elle est arrondie en forme de fuseau s'amincissant et se recourbant légèrement à son extrémité, forme très usitée aujourd'hui pour les couteaux poignards.

Tels sont les principaux objets recueillis dans cette remarquable sépulture, qui apporte un contingent inédit aux belles découvertes auxquelles a donné lieu la civilisation gauloise dans le département de la Marne.

M. Nicaise montre ensuite quelques-uns des objets les plus remarquables découverts dans le cimetière gaulois des Varilles, commune de Bouy (Marne).

Ce cimetière a donné près de 300 sépultures, dont plusieurs sépultures à char, en grande partie violées, dont une renfermait trois squelettes inhumés sur le même char : un homme entre deux enfants.

Parmi ces découvertes, M. Nicaise montre ou signale notamment :

1° Une grande sépulture renfermant quatre squelettes inhumés sur le même plan. Elle a donné pour armes un poignard

et une petite épée ou dague ornée sur le fourreau de cabochons en pâte de verre d'un beau rouge. Les fourreaux de ces armes sont en bronze d'un côté et de l'autre en fer;

2° Un collier composé de cent perles de corail, d'une fusaiole en terre cuite, une coquille, une perle d'ambre, une canine de sanglier et une amulette humaine, la table externe d'une vertèbre lombaire;

3° Un torques en bronze finement ciselé, orné de cabochons en pâte de verre rouge;

4° Un mors de cheval avec branche montante, différent des mors trouvés jusqu'à présent dans les sépultures gauloises, qui tous se rattachaient à la rêne par un large anneau à chaque extrémité;

5° Un torques ciselé, avec cabochons en corail;

6° Deux mors de cheval terminés à chaque extrémité par un large anneau et, dans le même gisement, trois appliques de harnachement en bronze découpé, avec cabochons en corail;

7° Un bouclier en bois entouré d'une garniture en fer avec deux umbos de même métal, surmontés d'un cabochon en corail. Ce bouclier, de forme ovale, mesurait 71 centimètres de longueur sur 40 centimètres en largeur.

M. Nicaise montre ensuite une belle épée découverte à Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne), dont le fourreau, mi-parti fer et bronze, est orné de cabochons en pâte de verre rouge;

Une hache à ailerons en fer, semblable à celles découvertes dans quelques palafittes de la Suisse, et trouvée dans une sépulture gauloise à Saint-Jean-sur-Tourbe;

Une pointe de flèche à barbes récurrentes, d'un type encore inconnu dans l'armement gaulois, découverte, avec deux autres semblables, dans une grande sépulture à char isolée auparavant et située sur le territoire de Vaudemange (Marne);

Enfin une belle sépulture de femme du cimetière gaulois que M. Nicaise vient de découvrir sur le mont Coutant, commune de Fontaine-sur-Coole (Marne). Cette sépulture a donné sept larges anneaux ou bracelets, dont six en bronze.

Quatre d'entre eux étaient placés aux jambes de l'inhumée, qui portait à chaque bras un gros et large bracelet à oves, et au bras droit, au-dessus du bracelet, un grand brassard en bois d'if. Ces beaux ornements en bronze fondu et ciselé, à oves et à renflements très prononcés, reproduisent des types de bijoux rencontrés dans le cimetière de Halstatt.

N° V.

À PROPOS D'UNE LETTRE DE M. SALOMON REINACH SUR L'INSCRIPTION D'UN CURATEUR DE CARTHAGE.

M. Salomon Reinach a adressé, de Carthage, à notre confrère Ch. Tissot le télégramme suivant :

« Goulette, 22 avril, 7^h50^m matin. Cent soixante-dix stèles inscrites, cent cinquante avec symboles. Letaille a découvert temple à Macter, et a dû cesser fouilles, faute d'argent; inscriptions sans importance. »

Dans la lettre qui a précédé cette dépêche, datée de Carthage le samedi 19 avril, M. Reinach écrit à M. Ch. Tissot : « Pendant que j'étudiais la digue de Scipion, une inscription a été découverte hier (c'était le vendredi 18 avril), entre la station de la Malga et la colline du même nom, où se voient des restes de citerne... Elle me paraît intéressante : 1° à cause du nom du curateur; 2° à cause du nom de Carthage; 3° parce que l'endroit même où l'on a trouvé ce piédestal a déjà fourni plusieurs sculptures, notamment l'Hercule pseudo-phénicien, publié par le cardinal Lavigerie. » Suit l'inscrip-

tion, à laquelle manque la partie supérieure et qui, je crois, doit se lire et se restituer ainsi :

Imp . Caes . G . Valerio
Diocletiano
Pio Felici
invicto . Aug . pontif . max .
BRIT MAX · SARM MAX
PERS · MAX · GERM · MAX · TRIB
POTEST · II · COS · II · P · P · PROCOS
C · VALERIVS · GALLIANVS · HONO
RATIANVS · V · C · CVR · REIPVBL ·
KARTHAGINIS · NVMINI
MAIESTATIQ · EIVS · DICA
TISSIMVS

[*Imp(eratori) Caes(ari) G(aio) Valerio | Diocletiano | Pio Felici | invicto Aug(usto), pontif(ici) max(imo), | Brit(annico) max(imo), Sarm(atico) max(imo), | Pers(ico) max(imo), Germ(anico) max(imo), trib(unicia) | potest(ate) secundum, co(n)suli secundum, p(atri) p(atriae), proco(n)-s(uli), | C. Valerius Gallianus Honoratianus, v(ir) c(larissimus), cu-r(ator) Reipubl(icae) | Karthaginis, Numini | majestatique ejus dica- | tissimus.*

C'est le piédestal d'une statue, par conséquent l'épigraphe s'adresse à un seul empereur.

Les titres rappelant les victoires, titres dont deux sont d'une lecture douteuse, nous montrent qu'il s'agit d'un empereur postérieur à l'année 284, avènement de Dioclétien, 17 septembre.

Il faut trouver un empereur dont la seconde puissance tribunitienne concorde avec le second consulat et avec les *cognomina* tirés des noms des peuples vaincus, soit par ses armes, soit par celles de ses lieutenants.

Il n'y en a qu'un seul qui remplisse ces conditions[1] parmi les empereurs postérieurs au 17 septembre 284 : c'est Dioclétien, qui fut consul pour la première fois en 284 et eut son second consulat et sa seconde puissance tribunitienne le 1er janvier 285, par conséquent trois mois et treize jours après son avènement; mais qui conserva ces deux titres jusqu'au 1er janvier 286. C'est donc pendant le cours de l'année 285 qu'il aurait reçu les titres de *Germanicus* et de *Persicus* sur les monuments publics. Je crois lire, dans la ligne coupée, les deux titres de *Britannicus* et de *Sarmaticus*. De ces quatre surnoms, il en est deux qui figurent déjà, pour cette même année 285, dans l'inscription n° 546 (p. 747) de Fabretti (voir Wilmanns, n° 1057), sur laquelle on lit, après le nom de Dioclétien : BRITANNIC·MAX·GERM·MAX·TRIB·POTEST·II·COS·II· Donc la lecture BRIT · MAX, dans la nouvelle inscription de Carthage, est certaine[2]. Restent à justifier les deux titres de *Sarmaticus* et de *Persicus;* la lecture du premier est douteuse. Tillemont (IV, p. 16) rapporte bien deux victoires sur les Sarmates, mais la première serait en 289. Lorsqu'on voit avec quelle facilité on a attribué des victoires à Dioclétien, dès le commencement de son règne, au point de lui imputer les succès de Carausius et ceux du légat Maximien dans la guerre des Bagaudes, sous le nom de *Germanicus,* sous le prétexte

(1) Maximien, associé le 1er avril 286, eut sa 2e puissance tribunitienne en 287 et son 2e consulat en 288; — Constance Chlore, sa 2e puissance tribunitienne en 294, son 2e consulat en 296; — Galère, sa 2e puissance tribunitienne en 294, son 2e consulat en 297; — Constantin, sa 2e puissance tribunitienne en 307, son 2e consulat en 312; — Constance, sa 2e puissance tribunitienne en 324, son 2e consulat en 329, etc.

(2) Ce *cognomen* de *Britannicus*, porté en 285 par Dioclétien, est expliqué par Wilmanns (*ad* 1057); il aurait été attribué à cet empereur dès le commencement de son règne, en raison des victoires remportées contre les barbares de Bretagne par Carausius, avant sa rébellion de 287. Quant à *Germanicus,* qui se lit sur l'inscription de Fabretti et sur celle de Carthage, Wilmanns croit que ce surnom se rapporte à la victoire de Maximien sur les Bagaudes, qui avaient reçu des secours des Germains, Maximien n'étant alors que simple légat.

que ces paysans de la Gaule avaient été soutenus par des peuples d'outre-Rhin, on ne peut s'étonner de lui voir accorder aussi le titre *Persicus,* en raison peut-être des avantages que le futur empereur Dioclétien, en personne, sous Carus, avait remportés sur les Perses, peu de temps avant son avènement. (Tillemont, IV, p. 27.)

De même, le surnom de *Sarmaticus* (si c'est bien le nom qu'il faut suppléer sur l'inscription de Carthage) peut se rapporter au temps où Dioclétien fut mis à la tête de l'armée de la Mésie. (Tillemont, IV, p. 2.)

La bataille du Margus et la mort de Carin, en 285, qui rendit la paix et l'unité au monde, exalta l'enthousiasme à tel point que les titres se multiplièrent, dès cette année, en l'honneur de Dioclétien.

Le nom de Carthage n'est pas rare dans les inscriptions (*C. I. L.,* VIII, *Table,* au mot *Karthago*).

Quant aux *curatores Reipublicae Carthaginis,* nous en connaissions déjà deux de la même époque, c'est-à-dire postérieurs à 284[1].

Ernest Desjardins.

[1] On a déjà un *curator Reipublicae Karthaginis* dans une inscription en l'honneur de Constantin (*C. I. L.,* VIII, 1016) :

D · N · FL · CONSTANTINO · MAXIMO
PIO · FELICI · INVICTO · AVGVSTO
DOMITIVS · LATRONIANVS · V · C · PROCOS · P · A
VETTIVS · PISO · SEVERVS · V · C · CVR · REIAKART ·
NVMINI · EIVS · SEMPER · DICATISSIMI

J'ai publié moi-même une autre inscription d'un curateur de Carthage (*Monum. épigr. de Bavai et de Douai,* p. 54-58, pl. IV, n° 6), provenant de la collection Jomard et reproduite par le *Corpus,* VIII, 1165. Les lettres sont du IVe siècle.

L · FLAVIO · FELICI
GABINIANO · V · E
FL · PP · ET II VIRALIC
SPLEND · COL KARTHAG · CV
RATORI SVO · AB*stinentissimo*
. . . .

N° VI.

LA VRAIE ASSIMILATION DE LA DIVINITÉ DE TELLO,

PAR M. OPPERT.

M. Heuzey a eu la bonté de me communiquer un fragment d'une inscription fragmentée, écrite sur un baril, en caractères cunéiformes, et émanant du même roi antique sur lequel j'avais fait une communication à l'Académie. Le roi Suh-ka-gina ou Sukalduggina s'intitule dans ce document, non pas roi de Sirpurla, mais roi d'une ville dont le premier élément avait été assimilé à *saḫ*, et qui figurait dans le nom de la divinité que j'avais, malgré les doutes et les incertitudes que je n'avais pas cachées, assimilée à la divinité de Papsukal.

Je cherchais alors quelle était la localité qui se substituait dans ce texte à la ville de Sirtella : mais je ne trouvais pas la cité de *Saḫ-ki* dans la liste des textes assyriens. Notamment, la liste des temples donnée dans la publication du Musée britannique ne me montrait pas la ville que je cherchais; mais la même planche (R., II, 61) montre, aux lignes 16, 18, 34 et 35, le nom d'une ville, *Gir-śu-ki*. Le dernier élément de la lettre lue *saḫ* étant souvent *śu*, je me suis demandé, il y a trois ans, si le groupe assimilé à Ninsaḫ était véritablement celui de Papsukal, d'autant plus que l'épithète attachée toujours au dieu en question ne s'appliquait pas à la divinité désignée par ce nom.

J'avais déjà exprimé mes doutes à ce sujet au Congrès des orientalistes à Berlin en 1881, où je m'étais exprimé ainsi :

« Parmi les divinités principales auxquelles sont consacrés ces temples, se trouve le dieu qu'on écrit avec trois signes, ***an***, *nin* et un autre composé *timśu*, qui sur quelques tablettes apparaissent séparés. Puisqu'il figure toujours, comme *ursag*

agga an en kit lal (Mabillan, le vaillant héros de Bel), je voudrais l'identifier avec Ninip ou Nergal. Je ne me souviens pourtant pas d'avoir rencontré ces groupes pour exprimer ces divinités; comme il y aurait des raisons pour assimiler le troisième signe avec *saḫ*, cela pourrait être le dieu Papsukal, comme il ressort de différents passages (R., III, 67, 34) et des listes royales. »

Si donc l'élément archaïque n'est pas l'assyrien *tim*, mais l'assyrien *gir*, nous aurons non pas une ville de « la félicité inconnue », mais la ville de Sirtella, où une partie d'elle avait porté le nom de *gir šu*, « la ville du corps transpercé », cité qui se trouve mentionnée dans les textes assyriens.

Cela entraînerait, il est vrai, une appréciation toute différente de la principale divinité de Tello, et l'idée que j'avais émise, il y a trois ans, acquerrait une certitude qui lui manquait encore. On trouve en effet un dieu *an in gir šu* dans différents passages (R., II, 10, 46, 48, 56), et dans d'autres (*l. c.*, 54, 57, 74) il est directement assimilé à Ninip, pour lequel j'ai proposé en 1868 la lecture d'Adar, qui a été acceptée par d'autres savants, quoiqu'elle ne soit pas encore vérifiée complètement [1].

Il reste pourtant un motif qui pourrait défendre l'identification avec Papsukal, c'est l'assimilation de cette divinité au groupe, au dieu *dan*, dont j'ai parlé déjà à l'Académie. Le dieu figure avec le même idéogramme qui, chez les Assyriens, désigne les sculptures colossales représentant un héros qui étouffe un lion sous son bras. Ce dieu donc représente réellement, dans l'antiquité reculée, non pas seulement un simple messager du Ciel, une divinité inférieure, mais s'est perpétué, ainsi que nous l'avons dit, dans l'architecture ninivite. C'était un dieu

[1] Cette assimilation erronée a empêché, dès le début, l'identification du groupe de Gudea à celui connu, depuis vingt ans, par les textes assyriens. Le signe n'est pas *tim*, mais *gir*.

de la force, de la vaillance, et sous ce rapport il pouvait, lui aussi, comme Ninip et Nergal, avoir l'attribution du héros guerrier, du dieu suprême.

Mais cette considération ne saurait contre-balancer la notice que nous pourrions tirer de l'assimilation du nom de ville *Girśu-ki,* qui dans les passages assyriens cités (R., II, 15, 16, 34, 36 et 62) paraît presque à côté de la ville de Sirtella (Sirpurla). J'ai cru déjà, dans mon cours, devoir rectifier (28 mars 1884) la traduction que j'avais donnée du texte d'Urbagus, où souvent on trouve un groupe que j'avais traduit : « la demeure de son heureux séjour », et qui doit probablement être compris comme renfermant la mention de la ville dont Sukalduggina était le roi. Il faudrait traduire : « Je lui ai bâti son temple dans la ville de... »

On peut donc admettre que, selon l'idée première que j'en avais émise, le dieu tutélaire de Tello était Ninip, et non Papsukal.

Il me reste à mentionner, avec une satisfaction sincère, que M. Arthur Amyot a le premier publié cette rectification dans un excellent article, intitulé : *Quelques observations sur les inscriptions de Telloh,* dans la *Zeitschrift für Keilschriftforschungen* de Munich, p. 151, etc. Avec une heureuse sagacité et une remarquable connaissance des textes, le savant professeur de l'École pratique des hautes études est parvenu au résultat que la divinité adorée surtout à Sirtella est Ninip, nommé aussi par les Assyriens « le vaillant héros de Bel ». Il a proposé également, avec une érudition qui lui fait honneur, le rapprochement de la ville de *Giaśu* avec le groupe qui se trouve dans les textes de Gudea, et que j'avais interprété selon la manière abandonnée par moi. Il n'a pas pu connaître l'inscription de Sukalduggina, qui aurait encore confirmé les idées qu'il a exposées indépendamment de mes études, inscription sur laquelle je compte revenir.

N° VII.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, RELATIVE AUX FOUILLES EXÉCUTÉES ACTUELLEMENT À ROME.

Rome, 26 avril 1884.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Bien que des découvertes importantes aient été faites à Rome et dans les environs, je n'ai pu encore réunir des renseignements suffisants pour en pouvoir entretenir l'Académie. A Subiaco, les fouilles ont donné des statues du plus beau style, que Néron avait fait apporter de Grèce pour décorer sa villa; ces marbres, me dit-on, ne seront pas transportés à Rome. D'autres, d'une non moindre valeur, sont sorties d'une *Vigna* près de Marino. Ailleurs on a retrouvé une salle ornée de *clypei* en stuc sur lesquels se détachent des portraits d'auteurs illustres; on pense qu'il s'agit d'une bibliothèque.

Tout en protestant que cette année il ne poursuivra pas de découvertes aux catacombes, obligé qu'il est de consacrer ses ressources à des travaux de soutènements, M. de Rossi rencontre et signale plus d'un point important pour l'histoire des hypogées de Rome. Au cimetière de Domitille, la présence d'un beau médaillon de Dioclétien, pièce à fleur de coin, scellée sur une tombe dans la région reconnue comme l'une des plus anciennes, est venue confirmer cette appréciation de l'illustre archéologue. Un beau médaillon de Commode et un camée de valeur y avaient été retrouvés le mois dernier. Une épitaphe de style antique portant les mots

SECVNDA ESTO IN REFRIGERIO

a fourni une preuve nouvelle du vieil usage de prier pour les morts.

Au cimetière de Priscille est reparu, au milieu d'autres débris, un marbre portant ces lettres encore teintées de minium :

..............TEREST...........
. .....VC·QVANDO VENE...
..............MQVE ROGATIS
.............ARAE·MEMINISSE
.............AECVLA SERVET

Ce fragment métrique, qui, pour d'autres yeux, eût, à coup sûr, passé inaperçu, a fourni à M. de Rossi l'occasion de montrer une fois de plus la singulière puissance de sa mémoire. Notre confrère, qui n'oublie rien de ce qui a passé devant lui, s'est souvenu immédiatement que, trente années auparavant, il avait vu dans l'escalier d'un jardin de la *Vigna* Fondi, à Rocca del Papa, une marche portant le commencement de l'inscription, qui se complète dès lors ainsi :

*Eucharis.est.mater.pius et pa*TER EST.............
*Vos precor.o fratres orari h*VC QVANDO VENE...
*Et.precibus.totis.Patrem Natu*M QVE ROGATIS
*Sit vestræ mentis Agapes c*ARAE·MEMINISSE
*Ut Deus omnipotens Agapen in s*AECVLA SERVET

M. de Rossi sait et nous dit comment le marbre de Priscille est venu de la catacombe à la *Vigna* de Rocca del Papa; un abbé Tojetti, *custode* des reliques et attaché à la surveillance de ce cimetière, en a enlevé, au siècle dernier, plusieurs débris pour en construire l'escalier du jardin de sa maison de campagne.

L'intérêt de l'épitaphe reconstituée résulte de la mention des prières adressées, dans les catacombes mêmes, à Dieu le Père et au Fils pour les fidèles défunts.

Boldetti, qui avait autrefois visité ce cimetière, en a publié quelques inscriptions, dont l'une vient d'être retrouvée (*Osservationi sopra i cimiteri di Roma*, p. 571). Les notes consacrées

aux résultats de son exploration permettent de penser que les excavateurs rencontreront bientôt, au pied d'un escalier qu'il mentionne, une crypte appartenant à l'un des martyrs vénérés dans la catacombe.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° VIII.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, RELATIVE AUX FOUILLES EXÉCUTÉES ACTUELLEMENT À ROME.

Rome, le 29 avril 1884.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Quelques renseignements me parviennent au sujet de fouilles importantes et de découvertes faites auprès de Marino, c'est-à-dire presque aux portes de Rome. Bien que ces notes soient peu complètes, je m'empresse de les communiquer à l'Académie.

Je vous ai parlé, l'an dernier, de grands restes antiques dont on voit les amorces dans une cave de Cività Lavinia, et qui semblent appeler la main de l'explorateur. Sur un point situé entre Marino et la station de Ciampino (à 15 kilomètres environ de Rome), on voyait de même les substructions non méconnaissables d'une belle villa romaine. Des fouilles qui viennent d'être commencées, et qui seront poursuivies, ont d'abord mis au jour des chambres pavées de mosaïques ou de marbres variés, une vaste cour entourée d'une colonnade, et de longues galeries reliant les diverses parties de la villa; puis ont apparu de nombreuses sculptures d'une haute valeur, des statues et des bas-reliefs, un faune portant sur l'épaule gauche une outre d'où sortait le jet d'une fontaine, un aigle enlevant un chevreau, un Marsyas, un Hercule nu, un Apollon presque colossal, une Victoire ailée, des fragments de vases en marbre et

des bases de flambeaux, le tout orné de figures et de feuillages. On m'a parlé surtout d'une main tenant un disque, débris probablement d'une statue de Discobole, et qui serait une œuvre grecque de premier ordre. Un détail important pour la topographie antique est fourni par la découverte de conduits de plomb portant les inscriptions MESSALAE et VOCONII POLLIONIS, c'est-à-dire, sans doute, les noms au génitif de deux personnages ayant successivement possédé la villa. Le nom de HIERAX au nominatif, qui figure de plus sur ces tuyaux, nous donne la marque du fabricant.

Je tenterai de visiter ces fouilles, afin de pouvoir vous en parler plus au long.

M. Mariano Armellini a étudié, dans le très ancien clocher de Sainte-Praxède, sur l'Esquilin, des fresques du IXe siècle dont il est décoré, et où Cancellieri avait cru reconnaître des scènes de la vie de sainte Agnès. Si ces peintures, fort maltraitées par le temps et par la main des hommes, sont devenues peu apparentes, du moins leurs inscriptions demeurent à peu près lisibles pour des yeux exercés, et ces légendes nous apprennent que les figures représentaient des faits relatifs aux *Acta* si connus des martyrs Celse, Julien, Chrysanthe, Daria, Hilaria, Jason et Maurus. Écrites en blanc sur fond rouge, ces lignes nous donnent les mots suivants :

HIC VBI SANCTVS IVLIANVS FVSTIBVS CEDITVR
HIC VBI PVER CELSIVS SANCTO IVLIANO....
HIC VBI CELSIVS CREDIDIT DOMINO SANCTO IVLIANO.....
HIC VBI SANCTVS IVLIANVS IN IGNEM ASSVS EST
HIC VBI NVMERIANVS IMPERATOR IVSSIT SANCTVM CHRVSANTVM IN CATAXTA EXPONI
HIC VBI NVMERIANVS IMPERATOR ARENAM IVSSIT PRAECIPITARI
HIC VBI SANCTA DARIA SEPELIVIT TRASION ET MAVRVS FILIIS SVIS (*sic*)
HIC VBI SANCTA DARIA CONPRENSA EST

Ensevelis dans la catacombe de la *via Salaria vetus*, comme le montrent les anciens itinéraires, les saints dont nous venons de lire les noms ont été transportés dans l'intérieur de la ville par le pape Pascal Ier, au IXe siècle. Les peintures, qui datent du même temps et ont été sans doute exécutées à l'occasion de cette translation, sont superposées sur trois rangs au deuxième étage du clocher de Sainte-Praxède.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° IX.

LA CIVILISATION ÉTRUSQUE D'APRÈS LES MONUMENTS, PAR M. CASATI.

M. Casati, conseiller à la cour de Paris, dans une nouvelle étude faisant suite à celles déjà lues devant l'Académie sur l'antiquité étrusque, apprécie la civilisation étrusque par les vestiges qu'elle a laissés.

D'après M. Casati, l'étude de l'antiquité étrusque est loin d'être indifférente, comme on pourrait le supposer, à l'histoire de la civilisation française : tant de choses ont passé dans nos mœurs sous le couvert du nom romain, qui sont purement étrusques.

Il lui paraît établi par les textes et par les monuments, contrairement à la thèse du célèbre historien M. Mommsen, que la civilisation romaine est née de la civilisation étrusque, l'influence toute-puissante de la Grèce ne s'étant fait sentir que plus tard.

Si les Romains n'avaient pas à l'origine le goût des lettres et le sentiment des arts qu'ils acquirent plus tard, ils manifestèrent de bonne heure, il faut le reconnaître, un grand esprit juridique et une puissance d'organisation qui leur per-

mirent de conserver toutes les conquêtes acquises par la force des armes.

Nous pouvons apprécier l'importance du développement artistique et industriel des Étrusques par les deux côtés extrêmes de l'art, par ce qu'il a produit de plus grand et par ce qu'il a produit de plus petit; d'abord par des constructions massives de pierres de dimensions tellement colossales qu'elles dépassent l'imagination et paraissent l'œuvre d'une race différente de la nôtre; ensuite par des bijoux de métaux précieux d'une perfection si achevée dans des détails presque imperceptibles à l'œil, que la bijouterie moderne n'a rien pu produire d'équivalent, tel est du moins le sentiment du juge le plus compétent en ces matières, M. Al. Castellani, de Rome, opinion développée et justifiée dans un mémoire qu'il a présenté à l'Académie des inscriptions le 20 décembre 1860.

Quant à l'architecture étrusque, elle frappe les yeux et excite l'admiration plus facilement que les petits chefs-d'œuvre de la bijouterie; il n'est personne qui, en contemplant les énormes murailles, construites sans ciment, de Volterra, de Cortone, de Perugia, de Fiesole, ou d'une autre quelconque des anciennes villes étrusques, n'ait été frappé d'étonnement; il n'est pas un archéologue qui n'ait frémi en voyant apparaître à ses yeux les marques presque indestructibles d'une civilisation étrange et puissante, civilisation d'un peuple qui construisait avec des rochers comme nous construisons avec des cailloux. Les ruines étrusques présentent un aspect plus saisissant encore dans les anciennes villes abandonnées, dont l'enceinte entière a été conservée, tandis que, dans les villes encore habitées, on est forcé de séparer par la pensée les murailles primitives de tout ce qu'il y a été ajouté par la suite.

M. Casati rend compte des visites qu'il a récemment faites aux villes abandonnées situées dans des contrées désertes

infestées par la malaria, de Ruselle et Cosa (Ansedonia). Les murailles sont formées de blocs énormes de pierre ajustés sans ciment, blocs mesurant une longueur de deux ou trois mètres sur une largeur d'un mètre environ. Ces blocs sont alternativement de formes polygonales ou rectangulaires; quelquefois les deux types se rencontrent dans les mêmes murailles, et M. Casati n'est pas d'avis que cette différence de forme implique une différence d'origine ni même d'époque; c'est là du reste une question qui a été fort controversée.

Il est une ville de ce genre, aujourd'hui peuplée de deux mille habitants, dont les murailles antiques n'ont pas été appréciées autant qu'elles le méritent, de l'avis de M. Casati; c'est Orbitello, qui était le port de Cosa, le portus Cosa, portus Cosanus, si souvent cité par les anciens, et qu'il ne faut pas confondre avec portus Herculis, cité distinctement par les auteurs, aujourd'hui Porte-Ercole[1].

On a discuté sur la situation de Cosa, mais il ne peut y avoir de doute en présence de la description exacte du site donnée par Strabon. Il est à remarquer que Strabon en grec, comme Virgile en latin, les deux principaux auteurs ayant parlé de Cosa, mettent ce nom au pluriel **Κόσσαι**, **Κοσσῶν** et Cosas; n'est-ce point pour désigner la ville supérieure, Ansedonia, et la ville inférieure, le port, deux villes indiquées distinctement sur la Carte de Peutinger, l'une sous le nom de Cosa et l'autre sous le nom de Succosa?

L'architecture étrusque s'est conservée, d'après M. Casati, plus qu'on ne le suppose, et nous pouvons, à son avis, l'admirer encore dans les vieux palais de Florence, du Borgo degli Albizzi, dans ceux de Pise, de Sienne, etc. On y retrouve ce caractère massif et colossal des murailles étrusques, et une grande analogie avec la construction des tombeaux de pierre

[1] Voir à ce sujet la savante édition de la Carte de Peutinger par M. Desjardins.

des nécropoles récemment découvertes. La muraille du palais Strozzi est une muraille de style étrusque, et la Porta all' Arco de Volterra, qui date de plus de deux mille ans, présente beaucoup d'analogie avec les portes des palais toscans du moyen âge.

Le pavé toscan, composé de masses énormes, est une sorte de muraille étrusque, et les égouts récemment construits ne diffèrent pas beaucoup, si ce n'est quant à la solidité, du plus ancien égout étrusque qui nous reste, la Cloaca maxima, qui n'a pas été refait depuis deux mille ans et qui fonctionne encore aujourd'hui comme au temps de Tarquin.

Vitruve, du reste, met l'architecture étrusque en parallèle avec l'architecture grecque; après avoir parlé de l'ordre ionique, de l'ordre dorique et de l'ordre corinthien, «de doricis, ionicis, corinthiisque operibus, nunc de tuscanicis dispositionibus quemadmodum institui oporteat dicam,» déclare Vitruve, et, comme pour l'architecture grecque, il indique pour l'architecture étrusque quelles doivent être les dimensions et les proportions des colonnes.

La belle distribution des maisons de particuliers caractérisée par l'atrium, qui s'est transformé peu à peu en cour intérieure avec arcades dans les palais pisans siennois et florentins, cette distribution, d'après Vitruve, Varron[1] et tous les auteurs anciens, est d'origine étrusque; elle était inconnue à la Grèce : «Atriis Græci non utuntur,» dit Vitruve, «ab janua introeuntibus itinera faciunt latitudinibus non spatiosis. Ceteris conclavibus etiam atriis et peristyliis constitutæ sunt ab antiquis ex certis rebus certæ rationes picturarum.»

M. Casati est porté à voir dans les peintres qui décoraient, au temps de Vitruve, les atriums ou les péristyles des maisons des chevaliers romains, des artistes de l'école étrusque. Ces

[1] «Atrium appellatum ab atriatibus Tuscis; illinc enim exemplum sumptum,» dit Varron.

peintures n'ont le plus souvent aucun rapport avec la destination des édifices, et Vitruve critique vivement ce défaut d'appropriation; il constate même que l'on choisit pour décorer soit des temples consacrés aux dieux, soit des maisons de particuliers, les sujets qui conviennent le moins; il appelle ce défaut *vitium indecentiæ*, et il le condamne sévèrement. Cet usage montre combien est dangereuse soit pour la théologie, soit pour les mœurs, soit pour l'histoire, l'interprétation des monuments figurés de l'antiquité étrusque ou romaine.

Vitruve, qui relate cette ancienne prescription des aruspices étrusques de placer en dehors de la ville les temples de Vénus, de Mars et de Vulcain, aurait pu rapporter aussi avec éloge cet ancien usage des Étrusques, que l'on cherche, dans l'intérêt de la santé publique, à remettre en vigueur aujourd'hui, de placer la ville des morts à une certaine distance de la ville des vivants. Cet usage a laissé sa trace dans une disposition de la loi des Douze Tables (table X) : *Hominem mortuum, in urbe ne sepelito neve urito.*

D'après les tombeaux qui nous restent, nous pouvons affirmer non seulement qu'il y a eu un art étrusque, mais encore qu'il y a eu de grandes variétés dans l'art étrusque, et que chaque cité importante de l'Étrurie a fourni une école d'artistes. Il est impossible, par exemple, pour un archéologue, de ne pas discerner au premier coup d'œil, dans un musée, si un sarcophage provient de Corneto, de Chiusi, de Cervetri ou de Volterra; dans ces sarcophages, qui portent des inscriptions semblables et qui représentent les mêmes sujets, tout est analogue, et cependant tout est différent.

La nécropole de Monterosi renferme des peintures de différentes époques et de différents styles, depuis les œuvres primitives analogues aux peintures égyptiennes, jusqu'à des œuvres plus récentes, qui, comme celles de Pompéi, pourraient rivaliser de grâce et de finesse avec les peintures mo-

dernes les plus séduisantes. M. Casati cite, dans ce genre, les peintures de la tombe *della Pulcella*, du tombeau des *Leonesse*, de la tombe *dell' Orco*, particulièrement pour la tête de Larthia Velka, du *Triclinio*, celles de la tombe *Golini* et celles de la tombe *della Scimmia*, dans une autre région. Quant au sujet de ces peintures, ils sont en général sans intérêt pour l'histoire; ils ne paraissent même se rattacher en rien à l'histoire de la famille dont ces peintures ornent le tombeau, à moins que l'on ait choisi des sujets aquatiques pour la tombe d'un amateur de pêche, des luttes équestres pour un amateur de chevaux, des épisodes de chasse pour un chasseur; mais cela ne paraît guère vraisemblable.

La conservation de ces monuments précieux présente beaucoup de difficultés; on a fait des travaux importants dans ces dernières années, sous la direction intelligente de M. le sénateur Fiorelli; cependant on remarque d'une année à l'autre bien des dégâts nouveaux. M. Casati déclare que, l'année dernière, il avait de l'eau jusqu'à mi-jambe pour visiter la célèbre tombe des Tarquins à Cœre, et, sous l'influence de l'humidité, dans beaucoup d'endroits la précieuse inscription du nom de Tarquin (AH↓ɔA+) pouvait à peine se reconnaître.

N° X.

LES NOMS DE FAMILLE ÉTRUSQUES ET LES INSCRIPTIONS BILINGUES, PAR M. CASATI.

L'influence de la civilisation étrusque qui se manifeste dans les principes du droit romain a dû réagir sur le droit français, qui est devenu, grâce à sa codification, le droit moderne. Un très grand nombre d'articles du code français reproduits par les codes autrichien, italien, belge, etc., ne sont que la traduction littérale de textes du Digeste, et M. Casati soutient

que les règles premières du droit de famille, du droit de propriété et de la savante procédure qui dérive de l'action sacramenti, trahissent l'influence de la civilisation étrusque.

Pour établir que la constitution de la famille et celle de la *gens* romaines sont d'origine étrusque, M. Casati s'appuie particulièrement sur le témoignage des inscriptions funéraires, et, à cette occasion, il s'occupe de l'interprétation des inscriptions, et il cite les principales inscriptions bilingues connues, qu'il inscrit sur le tableau devant l'Académie.

A son avis, il est facile d'établir, par les inscriptions étrusques, que l'usage des noms de famille est d'origine étrusque; il est constant en effet que, chez les peuples anciens les plus civilisés, chez les Assyriens, les Égyptiens, les Grecs eux-mêmes, les noms de famille n'existaient pas, et ils n'ont été adoptés par les juifs que depuis une centaine d'années.

En Italie, au contraire, ainsi que le constatent les inscriptions funéraires, les mêmes noms ont passé des Étrusques aux Romains et se sont perpétués jusqu'à nos jours. La persistance du nom peut faire supposer la persistance de la famille, et un grand nombre de noms étrusques se retrouvent aujourd'hui en Italie; mais ce qui est rare, c'est de retrouver une famille sur le même lieu et dans la même situation sociale qu'elle occupait il y a plus de deux mille ans, et, d'après le témoignage de Dempster, de Glandorp et de Gori, confirmé par un grand nombre d'inscriptions, cela s'est produit pour la famille Cecina, qui avait conservé dans la petite ville italienne de Volterra le même rang que ses ancêtres occupaient dans la Velathri étrusque. Le dernier comte Cecina est mort il y a peu d'années; la cathédrale de Volterra renferme le tombeau d'un évêque de cette famille mort en 1765, et presque tous les musées de l'Europe renferment des sarcophages étrusques portant le nom et la statue de membres de cette famille. A cette occasion, M. Casati cite une inscription inédite qui se

trouve au Louvre dans la salle des bronzes, inscription gravée sur un fer de lance et qui renferme le nom de cette famille; l'inscription est ainsi conçue :

AHIΘVM·AHƆƎƆ·ΘDA

Arth. Cecna. Suthina.
Aruns : Cecina, Saluti ou *pro salute.*

Cette inscription peut servir à combattre l'interprétation donnée récemment du mot *suthi,* «sépulcre», interprétation qui pourrait s'expliquer sur un sépulcre ou sur un vase funéraire, mais non sur un fer de lance. M. Maury reconnaît, dans son remarquable article sur le Glossaire de Fabretti, que *suthina* est une forme dérivée de *suthi,* et il admet le sens que Lanzi lui attribue.

De ses observations sur les familles étrusques, M. Casati retient seulement comme un fait important la persistance du nom étrusque, sans attacher d'autre importance à la persistance de la famille elle-même.

Ayant à citer un grand nombre d'inscriptions, M. Casati est amené à aborder la question de la langue, sans prétendre la résoudre, et il émet en toute sincérité cette opinion, qu'il déclare ne pas être une affirmation, que la langue étrusque est une langue d'origine indo-européenne, sœur de la langue grecque et de la langue latine. La composition des noms de famille et des mots dont nous connaissons le sens dénote une communauté d'origine, et les terminaisons dont il donne l'interprétation d'après les inscriptions bilingues sont analogues aux terminaisons latines.

Ces deux terminaisons qui se retrouvent dans la langue latine sont les terminaisons *al* et *sa.*

Pour établir le sens de la terminaison *al,* M. Casati cite la

belle inscription bilingue du tombeau des Volumni à Perugia.

Voici le texte étrusque de cette inscription :

𐌐𐌖𐌐·𐌅𐌄𐌋𐌉𐌌𐌍𐌀·𐌀𐌖·𐌂𐌀𐌘𐌀𐌕𐌉𐌀𐌋·

Pup. Velimna. Au. caphatial.

et voici l'inscription latine correspondante :

P. Volumnius. A. F. Violens. Cafatia natus.

L'inscription latine est ici la traduction complète de l'inscription étrusque. *P*, initiale de Publius, correspond à l'abréviation étrusque *Pup; Volumnius* est la forme latine du nom de famille Velimna; *A. F., Auli filius* correspondent à l'abréviation étrusque *au*, et *Cafatia natus* est la traduction de *Caphatial;* seulement l'inscription latine porte en outre le surnom donné à Publius Volumnius; suivant l'usage romain, ce surnom est Violens.

Une autre inscription bilingue, reproduite par Fabretti sous le n° 792, donne le même sens à la terminaison *al :*

𐌂𐌀𐌉𐌍𐌀𐌋

Cainnia natus.

L'inscription latine, seule complète, porte dans son entier :

C. Alfius. A. F. Cainnia natus.

La plus belle inscription bilingue, celle de l'haruspex fulgurator Caphatius, conservée à Pesaro, est plus obscure.

L'inscription latine, dont le premier mot est tronqué, est ainsi conçue :

Atius L. F. ste Haruspex fulgurator

L'inscription étrusque, placée immédiatement au-dessous en



une seule ligne, porte, suivant la lecture le plus généralement admise :

ƆA+HVO8·+VH+VᑫƚꟷƧIᴎM+ƎH·ᑫJ·ᑫJ·ƧƎ+A8A>

Caphates. larth. larth. netsvis trutnut fruntac.

On en a donné diverses interprétations, et jusqu'à présent on n'a pu s'entendre sur le sens exact de la seconde moitié de l'inscription; quant à la première moitié, elle ne présente aucune difficulté, d'après M. Casati.

Les lettres qui manquent dans l'inscription latine sont *L,* abréviation de Lars, et *Caph.,* commencement du mot Caphatius, que l'on retrouve dans l'inscription étrusque. Les initiales *L. F.* correspondent à l'abréviation ᑫ J, et signifient *lartis filius.*

Dans les lettres *ste* on voit l'indication de la tribu Stellatina, à laquelle appartenait l'haruspex Caphatius. Quant aux trois mots qui terminent l'inscription, dans *trutnut* M. Casati voit un dérivé de τρυτανέυω, et dans *fruntac* un dérivé de βροντάζω, en tenant compte de la prononciation du *B,* et il traduit par ces mots « scrutateur de la foudre ». *Netsis,* qui ressemble du reste au nom de l'haruspex de Tarquin Nevius, signifierait proprement *haruspex.*

Quant à la seconde terminaison étrusque dont M. Casati tire un argument en faveur de sa thèse, c'est la terminaison *sa,* qui se rencontre fréquemment dans les inscriptions funéraires, et à laquelle on donne le sens de *conjux, uxor.*

Cette terminaison se rencontre dans les deux inscriptions reproduites par Fabretti sous les n°s 535 et 536, qui se trouvent sur deux sarcophages jumeaux placés dans une même tombe, et découvertes à Chiusi il y a une cinquantaine d'années.

Ces inscriptions reproduisent visiblement l'une le nom du mari et l'autre le nom de la femme.

L'un des sarcophages, portant sur son couvercle une figure d'homme couché, a cette inscription :

⅃AIИIOƎ⊙.Ǝ⅃Ǝ⊙.OИꟻA

Arnth. Hele. Herinial.
Aruns. Ælius. Herinia natus.

L'autre sarcophage, représentant une figure de femme, porte l'inscription :

.A⅁Ǝ⅃Ǝ⊙.IVOAↃИA.AИA⊖

Thana. Ancarui. Helesa.
Diana. Ancharia Ælii uxor.

Il n'a paru douteux à personne que le mot *helesa* ne signifiât *Ælii uxor*. M. Casati fait remarquer, en passant, que les noms de famille rapportés dans ces inscriptions se sont conservés à l'époque romaine et ont appartenu à deux grandes familles : la famille Ælia et la famille Herennia.

M. Casati cite encore, comme reproduisant la terminaison *sa*, une inscription du Louvre, remarquable par sa belle exécution et le bon état de sa conservation ; cette inscription porte :

.A⅁IИMVↃ.AI⅃ƎↃ.AИA⊖

Thana Celia Cumnisa.

Thana est un prénom correspondant à Diana ; *Celia* est le nom de famille, et *Cumnisa, Cuminii uxor,* nous donne, dit M. Casati, le nom du mari. Il remarque, en terminant, que cette inscription étrusque, si elle était écrite en caractères romains, pourrait passer pour une inscription latine archaïque, et l'on dit cependant que la langue étrusque n'a aucun rapport avec la langue latine !

N° XI.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,
RELATIVE AUX FOUILLES EXÉCUTÉES ACTUELLEMENT À ROME
ET CONCERNANT DES FRESQUES NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES À POMPÉI.

Rome, le 18 mai 1884.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Depuis ma dernière lettre, les grands travaux de fouilles méthodiques n'ont rien amené d'important que je sache, et l'arrêt de ceux de la campagne a suspendu les chances des découvertes amenées par le hasard; il n'y a donc, en ce qui touche Rome, qu'à glaner dans un champ qui deviendra plus riche au retour de l'hiver, et vous excuserez le mélange et la pauvreté de mes renseignements. Je puis cependant noter l'exhumation faite par M. Lugani, au quatrième mille de la *via Appia*, d'une rue antique parallèle à cette voie et distante de moins d'un kilomètre. Elle a trois mètres de large et est pavée, suivant l'usage romain, de gros polygones où l'on voit encore la trace des roues. Des tombeaux paraissent l'avoir bordée; un chemin la relie à la *via Appia.*

Une course récente à Pompéi m'a permis de voir, dans le cabinet de l'inspecteur, M. Lembo, plusieurs objets que l'on ne montre pas encore au public. Une jolie statuette de Vénus accroupie vient d'être découverte; c'est un petit marbre mutilé dans l'antiquité, et qu'on s'occupait à réparer au moment où se produisit la catastrophe. La tête, que l'on venait de refaire, est d'un style bien inférieur à celui de la statuette; les deux bras avaient été également restitués et rattachés au marbre par des goujons de métal. Un pied, achevé par le sculpteur, n'avait pas encore été foré pour recevoir la broche qui devait

le fixer en place. Dans l'atelier de réparation, se voit le corps d'un Pompéien portant un large *cingulum;* il nous est conservé par un des moulages en plâtre dus à l'ingénieuse invention de M. Fiorelli. D'autres hommes, qui se trouvaient dans une taverne à l'heure du désastre, ont pu s'échapper, laissant derrière eux deux très grandes trompes de cuivre d'une seule courbe, que soutenait et permettait de prendre une traverse de bois placée au diamètre.

J'ai vainement voulu acquérir, pour les envoyer à l'Académie, les photographies, non encore mises dans le commerce, de deux fresques nouvellement découvertes et représentant des festins. La première nous montre trois groupes de gens attablés, au-dessus desquels on lit trois légendes distinctes :

FACITIS VOBIS SVAVITER
EGO CANTO
EST ITA VALEA

On voit, dans la seconde peinture, un convive complètement ivre et qui vomit, soutenu par un esclave. Dans une salle contiguë on remarque une Léda debout, tenant un cygne sur son bras gauche; c'est un ouvrage du plus beau style. Une autre chambre de plus grande étendue est richement ornée de sujets entourés de motifs décoratifs. L'un de ces tableaux représente Narcisse se mirant dans une fontaine.

A Rome, des Trappistes, qui vont s'établir dans la vigne sous laquelle s'étendent les catacombes de Saint-Calliste, ont, en creusant les fondations de leur demeure nouvelle, trouvé un bel hypogée à peintures du IVe siècle, représentant le Christ au milieu de ses apôtres et des scènes de vendanges. La continuation de ces fouilles amènera, pense M. de Rossi, la découverte d'une autre ramification de la célèbre nécropole. A Salona, en Dalmatie, nous annonce le même érudit, et au lieu même où notre savant confrère M. Albert Dumont a signalé

un très curieux sarcophage chrétien, on a trouvé une basilique et des inscriptions nombreuses portant la date du IVe siècle. Un de ces marbres donne le nom d'un *Chorepiscopus*, un autre celui d'un *Proconsul Africæ*. La basilique contenait des corps saints, comme le montre l'épitaphe métrique d'une chrétienne où se lisent les mots MARTYRIBVS ADSCITA CLVET.

La rareté des découvertes à Rome m'engage à vous parler de quelques objets existant dans les magasins d'antiquités, qu'il y a profit à visiter, ne fût-ce que pour noter au passage des monuments qui, achetés par des curieux, disparaissent souvent sans qu'on en puisse retrouver la trace.

L'un des principaux marchands romains, M. Scalambrini, possède en ce moment un sarcophage qu'on me dit provenir d'une collection récemment dispersée. C'est une belle cuve de marbre grec, que l'on a, au détriment de sa conservation future, lavée aux acides pour lui rendre sa blancheur première. Elle représente Bacchus entouré de ses suivants ordinaires. A droite est Ariane couchée, qu'une bacchante éveille en jouant des cymbales, tandis qu'un satyre soulève le voile qui la couvre. Au revers, d'autres satyres foulent le raisin dans un bassin au centre duquel se voit une tête de lion. Le couvercle, dont le bord supérieur est dentelé, offre différents sujets bachiques, génies jouant de la flûte, lutinant des panthères; il porte au centre cette inscription mentionnant des personnages *clarissimes*.

D M
MACONIANAE SEVERIANAE
FILIAE DVLCISSIMAE
M SEMPRONIVS PROCVLVS
FAVSTINIANVS V C ET
PRAECILLA SEVERINA C F
PARENTES

On sait que souvent, dans les bas-reliefs des sarcophages,

une ou deux têtes, réservées pour être taillées à l'image des acquéreurs, sont restées simplement dégrossies. Il en est ainsi pour les personnages d'Endymion et de Diane, de Didon et d'Énée, sous la figure desquels les défunts devaient être divinisés, ou, si je puis le dire, *héroïsés*. Ici, bien que le tombeau, entièrement terminé d'ailleurs, ait servi, comme le montre l'épitaphe, on n'a pas achevé la tête de l'Ariane destinée à présenter les traits de la morte. Le bas-relief, d'un assez bon style, peut appartenir au IIIe siècle. Il offre un certain nombre de figures bien connues et d'un modèle courant dans les ateliers.

Le même marchand possède également, depuis quelques jours, un fragment de sarcophage de l'époque chrétienne, entièrement doré. Avec plusieurs autres portant encore quelques traces saisissables de couleurs et de dorures, ce rare débris nous montre comment on décorait, au ve siècle, les marbres funéraires. Celui dont je parle présente d'abord un génie ailé accostant la tablette où se trouvait l'inscription; puis une de ces scènes de repas que les sculpteurs païens et chrétiens se plaisaient à reproduire et qui, pour les fidèles, rappelaient le festin céleste promis aux élus.

Je noterai, en terminant, la gracieuse légende d'une pierre gravée découverte à Palestrine et qui vient de passer aux mains d'un collectionneur intelligent, M. de la Chapelle. Il s'agit d'une cornaline sur laquelle, comme nous le voyons par quelques rares exemples, on a obtenu artificiellement deux couches, en brûlant la pierre. Sur la surface, devenue blanche, tandis que le fond a gardé la couleur naturelle, se détachent en relief ces mots, que je rencontre pour la première fois :

SANA ME BASIOLIS

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° XII.

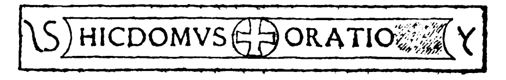
INSCRIPTION DE SBEÏTLA,

PAR M. MARIUS BOYÉ.

M. Marius Boyé, lieutenant au 6e cuirassiers, commandant le peloton de cavalerie de la 4e compagnie mixte à Oued Gilma (Tunisie), envoie à l'Académie les copies de neuf inscriptions latines découvertes et relevées par lui à Sbeïtla, l'ancienne Suffetula, au cours des fouilles exécutées en 1883 et 1884. L'envoi de M. Marius Boyé est accompagné d'un plan au $\frac{1}{10000}$ des ruines de Sbeïtla, qui paraît exécuté avec beaucoup de soin.

Les inscriptions transmises par lui sont inédites; l'Académie doit en recevoir prochainement des estampages, destinés à contrôler des lectures dont quelques-unes peuvent éveiller des doutes.

1. Fouilles du 16 avril 1883. Larg. 1m,65; haut. 0m,25. Lettres hautes de 0m,11.



Hic domus orationis.

Cette formule chrétienne se rencontre ici pour la première fois en Afrique. La pierre qui la porte était probablement placée au-dessus de l'entrée d'une église.

2 et 3. Mêmes fouilles. Lettres de 0m,28; hauteur, 0m,34; largeur des fragments, 0m,90 et 1m,05.





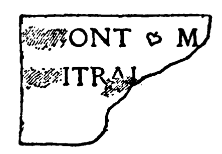
[*Pro sal*]*ute atq*[*ue incolumitate*] (?)

4. Mêmes fouilles. En trois fragments. Lettres de $0^{m},12$; hauteur, $0^{m},25$; largeur, $1^{m},77$.

CENAEET | ERNM | TEMPORVM

.....*genae aeternam temporum*.....

5. Fouilles du 15 janvier 1884. Hauteur, $0^{m},52$; largeur, $0^{m},56$; hauteur des lettres, $0^{m},13$ et $0^{m},12$.



.....[*p*]*ont*(*ifici*) *m*(*aximo*), (*div*)*i Trai*(*ani*) [*filio*].

Fragment d'une dédicace à Lucius Verus.

6. Fouilles du 14 avril 1884. Hauteur, $0^{m},49$; largeur, $2^{m},105$; hauteur des lettres, $0^{m},130$, $0^{m},120$, $0^{m},105$.

I HADRIANI NEP❧DIVI TRAI PAR
)VERO AVG❧ARMENIACO MEDIC
)COS❧FRATRI❧IMP CAES❧M❧AVRELI

[*Imp. Caes. divi Antonini fil., div*]*i Hadriani nep*(*oti*), *divi Trai*(*ani*) *Par*(*thici*) [*pronepoti, divi Nervae abnepoti, L. Aureli*]*o Vero Aug*(*usto*) *Armeniaco Medico*, [*imp. II, pontifici maximo, tribunicia potestate IV, cos II, pr*]*ocos, fratri imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *M*(*arci*) *Aureli*...

L. Verus a porté le titre de *Medicus* depuis 166, celui d'*Armeniacus* depuis 163 (Wilmanns, nos 949, 950). En 165, il prit celui de *Parthicus maximus* (Wilmanns, no 950), ce qui obligerait à placer notre dédicace dans l'intervalle entre 163

et 165. En 164, L. Verus est *imperator* pour la seconde fois, et revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatrième; son troisième consulat n'est que de 167 (*C. I. L.*, VIII, n°s 4207, 4208).

7. Fouilles du 19 avril 1884. Hauteur des lettres, 0^{m},045, 0^{m},050. Les caractères paraissent indiquer nne basse époque.

L·CAELIO PLAVTIO CATTVLLINO C·V·TRIBV
NICIO CVRATORI REIPVBLICAE OB INSIGNEM EIVS
CLEMENTIAM ET CIRCA SINGVLOS VNIVERSOSQ
CIVES PRÆSTANTIA (*sic*) INNOCENTIA (*sic*)·QVAMCIR
CA FRVMENTARIA (*sic*) REI LARGAM MODE
RATIONEM ET PRESTANTIAM SINGV
LAREM OMNIVM VIRTVTVM VIRO
CVRIAE VNIVERSAE · STATVARVM HO
NOREM PRO MERITIS SVIS HAC (*sic*) TITV
LI AETERNITATI · SIGNARVNT

L. Caelio Plautio Cat(t)ullino, c(larissimo) v(iro), tribunicio, curatori reipublicae, ob insignem eius clementiam et circa singulos universosq(ue) cives praestantia(m) innocentia(m), quam circa frumentaria(e) rei largam moderationem et praestantiam singularem, omnium virtutum viro, curiae universae statuarum honorem pro meritis suis hac (?) tituli aeternitat(e) signarunt.

L. Caelius Plautius Catullinus, appartenant à l'ordre sénatorial, est le premier *curator reipublicae* que l'on rencontre à Suffetula. L'orthographe *Cattullinus* est évidemment incorrecte, mais elle ne doit pas surprendre, les exemples du redoublement du T, comme dans BRITTANNICVS, étant fréquents (*C. I. L.*, VIII, 76, 2495, 7969, 10307, etc.). Un Catullinus, légat d'Hadrien, est mentionné dans la grande inscrip-

tion de Lambèse (*C. I. L.*, VIII, 2532, A, b, 11); les inscriptions 2609, 2610, font connaître Q. Fabius Catullinus. Un Catullinus fut proconsul d'Afrique en 315 (*Cod. Justin.*, VI, 56, 3). Le même était peut-être *praeses Byzacenae* en 314 (*Cod. Theod.*, VII, 62, 12). Quant à L. Caelius Plautius Catullinus, son nom se rencontre ici pour la première fois.

Le pluriel *statuarum* n'indique pas nécessairement qu'on lui ait élevé plusieurs statues; *statuarum honos* peut n'être qu'une expression poétique, qu'il ne faut pas interpréter littéralement.

8. Mêmes fouilles. Hauteur, 1m,07; largeur, 0m,50; hauteur des lettres, 0m,050.

M ❦ ANNIO ❦ VER (1)
CAESARI
IMP ❦ CAESARIS
M ❦ AVRELI ❦ AN
TONINI ❦ AVG ❦
ARMENIACI
MEDICI PARH
CI ❦ MAXIMI ET
FAVSTINAE AV (2)
FILIO ❦ D ❦ D ❦ P ❦ P

Dédicace à M. Annius Verus, un des fils de Marc-Aurèle, qui mourut pendant le règne de son père. Son nom ne s'était pas encore rencontré en Afrique. L'inscription est antérieure à 172, époque à laquelle Marc-Aurèle prit le titre de Germanicus (Wilmanns, n° 951). Le titre de *César* donné à M. Annius Verus est justifié par ce que rapporte Capitolin (*M. Ant. Philos.*, XII, 8): « Petit praeterea Lucius ut filii Marci Caesares appellarentur. » Capitolin nous apprend aussi que Verus César mourut à l'âge de sept ans, et que Marc-Aurèle fit élever des statues à son fils défunt (*ibid.*, XXI, 5).

(1) L'O final est à l'intérieur du R.
(2) Le G final est à l'intérieur de l'V.

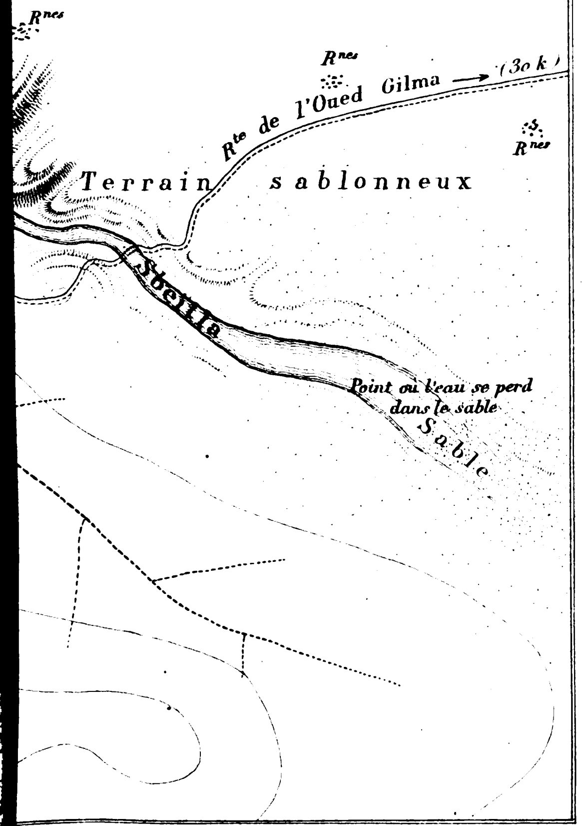
PLAN DES RUINES

DE

SBEÏTLA

(Oppidum Suffetulanum).

Échelle $\frac{1}{10.000}$.



Imprimerie Nationale.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

9. Mêmes fouilles. Hauteur, 1^{m},07; largeur, 0^{m},50; hauteur des lettres, 0^{m},050 à 0^{m},065.

VICTORIAE AVG·N·
IMP CÆS DIVI
AVRELIANI
IFPERTIHCIS (?)
INVICTI
DD·PP·

Le mot DIVI, que porte la copie, ne s'explique pas. Il faut supposer une erreur de transcription et restituer : *Victoriae Aug(usti) n(ostri) imp(eratoris) Caes(ari)* L DOMITI *Aureliani.* A la 4e ligne, il faut peut-être lire PII FELICIS.

N° XIII.

SUR DEUX INSCRIPTIONS DE SALONIQUE ENVOYÉES PAR M. DOZON, PAR M. A. DUMONT.

M. Dozon, correspondant de l'Académie, m'adresse la copie de deux inscriptions qui viennent d'être trouvées à Salonique, sur l'emplacement que recouvraient naguère les murailles de la ville, près de la grosse tour *Quanlu Koulé* « tour sanglante », aujourd'hui prison.

Γ·ΚΟΥϹΩΝΙΟϹ
ΤΙΤΙΑΝΟϹ ΦΑΙ
ΔΙΜΩ ΚΑΙ ΡΗΤΟ
ΡΙΚΗ ΤΟΙϹ ΙΔΙΟΙ
Ϲ ΜΝΗΜΗϹ
ΧΑΡΙΝ

Γ. Κουσώνιος
Τιτιανὸς Φαι-
δίμῳ καὶ Ῥητο-
ρικῇ τοῖς ἰδίοι-
ς μνήμης
χάριν.

Κουσώνιος, nom rare, se trouve plusieurs fois dans l'épigraphie de Salonique (Duchesne et Bayet, *Mission au mont Athos*, nos 48, 49); au musée de Constantinople, inscription de Salonique : [Κου]*σώνιος Τιτιανὸς* Γ. *Κουσωνίῳ Κρίσπῳ τῷ πατρί*. Cf. *Κουσσώννιος*, Cusonius. — *Ῥητορική*, nom qui, je crois, est nouveau; *Ῥητορικός* est connu par plusieurs inscriptions attiques (*Corpus*, nos 275, 284).

La seconde inscription est beaucoup plus intéressante. La pierre est malheureusement brisée en plusieurs endroits; de plus les ligatures sont nombreuses; l'écriture et l'orthographe sont également négligées. Voici ce que je lis de cette inscription, en rapprochant la copie de M. Dozon de l'estampage :

ΟΙCΥΝΗΘΙ ΤΟΥΗΡΑΚΛΕ
ΟCΕΥΦΡΑ ΓΩCΥΝΗΘΕΙ
ΜΝΗΜΗCΧΑ ΑΡΧΙCΥΝ
ΑΓΩΓΟΥΝΤΟΕΚΩΤΥΟC
ΕΙΡΗΝΗCΓΡ ΜΑΤΕΟΝΤΩΝ
Μ·ΚΑCC ΥΕΡΜΩΝΟC
ΚΑ'ΔΗΜΑΚΑ ΓΡ'Μ'ΤΑ
ΕΠ'ΜΕΛΗΤΟΥ ΠΥΘΩΝΟC
ΛΟΥΚΙΛΙΑ ΘΕCCΑΛΩΝΙΚΕ
ΕΤΟΥC·ΕΠ·ΤΟΥ·ΑΤ·ΜΗΝΠΕΡΙ
ΤΙΟΥ
Ζ

Οἱ συνήθε[*ις*] *τοῦ Ἡρακλέ-*
ος Εὐφρα..? τῷ συνήθει
μνήμης χά[*ριν*], *ἀρχισυν-*
αγωγοῦντος Κώτυος
Εἰρήνης, γρα[*μ*]*ματεόντων*
Μ. *Κασσ*[*ίο*]*υ* ? *Ἕρμωνος*
καὶ Δημα.....
Ἐπιμελητοῦ Πύθωνος
Λουκιλίας Θεσσαλωνικέος,
ἔτους επ[*ρ*] *τοῦ* (*καὶ*) *ατ, μηνὸς περι-*
στίου ζ'

Le sens, du reste facile à comprendre, du mot *συνήθεις* est précisé par une autre inscription de Salonique qu'a récemment copiée M. l'abbé Duchesne, *ἡ συνήθεια τῶν πορφυροβάφων* «le collège des teinturiers en pourpre» (*Mission au mont Athos*, n° 83). Nous connaissons de la même ville une autre association qui était appelée *ἡ συνήθεια* [*τῶν*] *περὶ Ἀλέ*[*ξανδρ*]*ον* (*ibid.*, n° 84). Une inscription d'Olynthe prouve que ces associations étaient aussi appelées *κολλήγιον* (*ibid.*, n° 119).

Les associations, confréries, collèges désignés par le mot *συνήθεια* sont encore très peu nombreux. Sur le culte d'Hercule en Macédoine, voir Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 329.

Le titre de chef de la *συναγωγή* donné à un païen est aussi assez rare. Une inscription d'Olynthe (*ibid.*, n° 119) mentionne un *ἀρχισυνάγωγος Θεοῦ Ἥρωος*, le chef d'une confrérie, *συναγωγή*, placée sous le patronage de ce héros sans nom, qui se rencontre en Macédoine et surtout en Thrace. Une inscription de Chios nomme des *ἀρχισυνάγωγοι*, sans nous renseigner sur l'association à laquelle ils appartenaient (*Corpus*, n° 2221 c [1]). Le verbe *ἀρχισυναγωγέω* ne figure pas dans le Thesaurus.

Aux lignes 5 et 9 un nom d'homme est suivi non du patronymique mais du nom de la mère, usage constaté déjà une fois à Salonique (*Corpus*, n° 1967), et qui est surtout connu pour la Lycie.

La copie ne donne rien à la ligne 7; je propose d'après l'estampage, des lettres que je ne transcris qu'avec réserve.

La ligne 10 indique la date; je restitue le premier nombre *επρ*; le Π est très large et, de plus, le marbre est endommagé. L'année 185 de l'ère d'Actium répond exactement à l'année 301

[1] Les exemples de ce titre sur les inscriptions grecques gravées par des communautés israélites sont, au contraire, fréquents. Parmi les derniers textes publiés, cf. Inscriptions de la catacombe de Venosa, *Gazette arch.*, 1883, p. 31 et suivantes.



de l'ère anonyme, *ατ'*; entre les deux dates nous avons les cent seize années ordinaires (Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 272).

Nº XIV.

FERS DE LANCE AVEC INSCRIPTIONS RUNIQUES,

PAR M. L. CHODZKIEWICZ.

Les monuments runiques, ceux surtout que l'on trouve en dehors des pays scandinaves, ne sont pas communs. Parmi eux, les pointes de lance ou de javelot, ornées de dessins et d'inscriptions runiques, sont d'une excessive rareté. Nous n'en connaissons jusqu'à présent que deux: celles de Kowel et de Müncheberg. Un instant, on aurait pu espérer d'en avoir trouvé une troisième.

En effet, dans sa séance du 24 novembre dernier, la Société d'anthropologie, d'ethnologie et d'histoire primitive (*Urgeschichte*) reçut communication d'une lettre de M. Ingwald Undset, datée de Venise, du 21 octobre 1883, et par laquelle il informait le président de cette Société, M. Virchow, d'une curieuse découverte faite par lui dans le petit musée de Torcello, gros bourg situé dans les lagunes mêmes de Venise.

Cette découverte consistait en une pointe de lance en bronze, d'une forme particulière, ornée de dessins et d'une inscription fort curieuse. Au musée, on considérait cet objet comme de provenance étrusque; mais au premier coup d'œil, disait le correspondant, je reconnus parmi les dessins un *swastika*, un *triquetrum*, et les caractères qui me rappelaient les inscriptions runiques de la pointe de lance de Müncheberg et de Kowel.

La forme particulière de cette pointe, si différente des pointes de l'âge de bronze, grecques ou étrusques, frappa

M. Undset. Elle lui rappelait par ses dispositions caractéristiques d'autres objets bien connus, mais en fer; il devait donc supposer que ce curieux exemplaire en bronze faisait partie de l'armement d'un chef ou de pièce servant aux sacrifices. La longueur totale de cette pointe est de : $0^{m},415$; celle du manche de $0^{m},125$; sa plus grande largeur est de $0^{m},108$; et le diamètre du manche, de $0^{m},04$.

Le manche est orné de cercles et de losanges gravés. A son ouverture se trouvent deux petits trous destinés à fixer le bâton du javelot ou de la lance.

A l'endroit où se termine le manche, on voit, gravé sur la lame, un signe en forme de V, dont les trois extrémités sont marquées de tout petits cercles. Cette décoration est identique des deux côtés de la lame.

Sur la plus grande largeur de la lame et sur ses deux faces, de chaque côté du renflement médial, se trouvent gravés plusieurs signes et caractères. Ainsi, sur le côté de face, à gauche du renflement, on voit, entre un petit cercle et un croissant, cinq lettres runiques disposées comme il suit :

ᛇOᚿᚿᚴ

et à droite un dessin symbolique que l'on pourrait prendre, dit M. Undset, pour une imitation du classique *porte-tonnerre* de Jupiter.

Sur le revers de la lame, à gauche du renflement, se trouve un grand croissant très allongé, dont les pointes sont ornées chacune de trois très petits croissants; à droite sont placés, l'un au-dessus de l'autre, les deux symboles bien connus : un *triquetrum* et un *swastika* ou *crux ansata;* les extrémités des branches de chacun de ces symboles sont également ornées de trois petites étoiles.

M. Battaglini, directeur du musée de Torcello, acheta cette pointe 25 francs pour le musée, et à la suite d'une communi-

cation faite par lui à Rome, il lui fut répondu que l'inscription était étrusque.

Le professeur Henning, de Strasbourg, auquel M. Undset avait également communiqué le dessin et les renseignements concernant cette découverte, trouva une singulière ressemblance entre cette pointe de lance et celle de Müncheberg. Ces pointes, d'après le savant professeur, diffèrent par la forme, la grandeur, le métal et quelques particularités de fabrication; tandis que leur ressemblance est frappante sous le rapport de l'arrangement des décorations et des ornements, et enfin des caractères runiques.

Quant au déchiffrement de ces derniers, le professeur Henning en a donné l'explication suivante :

« L'inscription doit être lue de droite à gauche comme celle de Müncheberg. Toutes les deux sont également encadrées entre un petit cercle à droite et un croissant allongé à gauche.

« La première lettre doit-être évidemment le même *R* antique que sur la pointe de Müncheberg. Une véritable variante constitue la seconde rune. Ainsi qu'elle se présente ᚾ, c'est un *N* tout à fait certain, tandis que sur la pointe de Müncheberg nous trouvons un *A*. Tous les autres signes sont identiques. Ainsi le troisième, ᚾ, ici comme là, est un *N*, dans lequel même la barre transversale suit la direction régulière. Le quatrième est la rune *ING*, dont les deux cercles ◯ se touchent. Le cinquième enfin ꓶ est encore un *A*, seulement ses traits latéraux ici, au lieu d'être inclinés, sont droits.

« Par conséquent l'inscription, ici encore, doit se lire sans doute *RANINGA*. Ce mot est certainement un nom propre, qui, dans la suite, a été souvent employé sous la forme de *Raningas* et *Raningus*. »

« De tous les ornements remarquables, dit M. le professeur Henning, un seul manque ici : le *fouet* (le knout).

probablement que ce symbole, encore plein de vie dans la patrie souabe, ne pouvait plus avoir au sud son entière signification. »

Mais, après ces intéressantes communications, le président, M. Virchow, prit la parole pour informer la Société qu'il venait de recevoir une lettre de M. Undset, qui le détermine à retirer cette communication. En effet, M. Undset écrivait que, d'après l'ensemble des faits, il avait acquis la conviction que cette pièce était fausse et de fabrication moderne.

Bien qu'il ait été dûment constaté que la pointe de lance en bronze qui se trouve au musée de Torcello est une pièce fausse, nous avons cependant donné place à un compte rendu détaillé des débats qui ont eu lieu à son sujet au sein de la Société anthropologique de Berlin, parce que nous y trouvons des détails très intéressants, surtout dans l'explication donnée par M. le professeur Henning.

Nous allons passer maintenant à l'examen de deux autres pointes, au sujet de l'authenticité desquelles il ne peut exister aucun doute.

La première en date, d'après sa découverte, est celle de *Kowel,* ainsi appelée du nom de la petite ville (*Kowel*), chef-lieu de district du gouvernement de Volhynie (Pologne), à proximité de laquelle elle fut trouvée en 1858, par un fermier, M. Szyszkowski, dans un champ du village de Suszyczno, distant d'à peu près 35 kilomètres de cette ville.

Quelque temps après, cette pointe curieuse a passé entre les mains de M. le professeur Alexandre Szumowski, cousin du premier possesseur de cette antiquité. Mais le nouveau propriétaire, occupé d'autres études, tout en y voyant un objet de curiosité, n'en connaissait pas la signification archéologique. Éloigné de tout centre intellectuel par des circonstances indépendantes de sa volonté, ce n'est que bien longtemps après, en 1875, que, encouragé par les conseils d'un savant

IMPRIMERIE NATIONALE.

ethnographe polonais, M. Zawisza, et que, par son intermédiaire s'étant adressé au célèbre runologue danois, M. le professeur Wimmer, de Copenhague, il en reçut, non seulement une réponse satisfaisante, mais encore tous les détails sur le caractère de ce petit monument, et sur la signification des inscriptions runiques, autant que permit de le faire l'étude faite non pas sur le monument lui-même, mais sur une photographie.

La pointe de Kowel est relativement petite, sa longueur est de 0^{m},15 et sa plus grande largeur 0^{m},03; elle est en fer, et ses bords ont été fortement rongés par la rouille. Sa lame est couverte de divers ornements, tels que : cercles concentriques, petits cercles, swastikas, etc., qu'on retrouve également sur la lame de la pointe de Müncheberg; mais il y en a d'autres tout à fait différents.

Ainsi, sur le côté de face de cette pointe, et à gauche du renflement médial, est placée l'inscription suivante, en lettres runiques :

ᛊᛞᛁᚱᚨᛚᛏ

A droite du renflement, entre deux petits cercles, avec un point au milieu, se trouvent un croissant et une ligne brisée formant la figure ; sur le côté opposé de la lame, également entre deux petits cercles et à gauche du renflement médial, on voit un *swastika* et un signe en forme de branche, fait ainsi , tandis qu'à droite sont incrustés deux cercles concentriques avec un point au milieu, un *swastika*, et la même ligne brisée que sur l'autre face, mais allant en sens inverse .

« Il est certain, dit M. le professeur Wimmer, qui l'examina le premier, que l'inscription exécutée sur cette pointe de lance est en caractères runiques, en usage chez tous les peuples

gothiques (Goths, Germains, etc.) habitant le nord de l'Europe au commencement de la période de fer. C'est un monument très curieux, car, tandis que nous connaissons dans les pays scandinaves à peu près cinquante monuments et une grande quantité de brachteates, ornés de runes de cette espèce, qui diffèrent de l'alphabet de la dernière époque de l'âge de fer, appartenant exclusivement aux pays scandinaves, nous en connaissons très peu dans les pays habités jadis par les Goths et les Germains; et lorsqu'ici dans le Nord nous possédons une quantité de pierres couvertes des runes de cet alphabet, chez les Goths et les Germains nous ne les rencontrons que sur des objets facilement transportables. La pointe de lance de Kowel nous donne une nouvelle et précieuse preuve de l'usage des runes chez les peuples gotho-germaniques, et ce monument est d'autant plus précieux qu'il appartient, sans nul doute, aux plus anciennes inscriptions runiques connues, tant dans les pays scandinaves que dans les autres... »

L'inscription de ce précieux monument des antiquités scandinaves doit être lue de droite à gauche. Grâce au concours de deux célèbres runologues, MM. les professeurs Wimmer et Henning, elle a été déchiffrée, et elle nous donne un nom propre, probablement le nom du premier propriétaire de cet instrument de guerre. Ce nom se lit : *Tilarids;* il est composé de deux mots, *Tila* et *Rids,* dont les racines se retrouvent dans les gothiques *Tils, Gatils,* dans *Wulfila;* dans les mots anglais *the tilt* (coup de lance), *to tilt* (jouter, ferrailler); *rids*, c'est le *ridar* norvégien, *rider* anglais (cavalier). Le tout signifie « cavalier armé de lance, lancier ».

La seconde pointe de lance avec les inscriptions est celle de Müncheberg; nous lui donnons cette place d'après l'ordre des dates. Elle a été reconnue et constatée immédiatement après sa découverte en 1865; elle possède le caractère d'authenticité qui ne laisse aucun doute à son égard.

La ville de Müncheberg, auprès de laquelle elle fut découverte, est située dans la Prusse orientale, à l'ouest de la forteresse de Küstrin, à l'est de Berlin, au nord de la Sprée et au sud de Bukow.

La grandeur, l'aspect, la forme et les ornements de cette pointe rappellent absolument le fer de lance de Kowel, ainsi que l'a fait remarquer déjà M. le professeur Wimmer. Ici, comme sur la pointe de Kowel, l'inscription et les ornements symboliques sont faits à l'aide d'une incrustation d'argent.

Sur le côté de face et à gauche du renflement médial on distingue, tout près du premier cercle du manche, un autre petit cercle avec un point au milieu; à une distance de quelques lignes est incrustée l'inscription, qui doit se lire de droite à gauche. Nous avons déjà donné sa transcription, *Raninga,* et les explications qui s'y rapportent, en parlant de la pointe de Torcello; nous n'y reviendrons pas pour le moment.

De ce même côté et à droite du renflement, se trouve également un petit cercle avec un point au milieu, et presque à la hauteur de l'inscription de gauche vient un signe, probablement symbolique, de forme assez bizarre, qu'on a voulu comparer au *porte-foudre,* l'attribut de Jupiter des anciens et dont la signification ici nous est inconnue.

Sur le côté opposé, à gauche du renflement, on voit un tout petit cercle, et immédiatement au-dessus les traces d'un dessin disparu, dont il ne reste qu'une ligne très allongée et un peu recourbée à l'une de ses extrémités. Ce signe ou symbole doit représenter, comme nous l'avons dit plus haut, selon le professeur Henning, *le fouet,* symbole d'autorité et d'obéissance, très vénéré, à ce qu'il paraît, chez les Germains. A droite du renflement, un petit cercle avec un point au milieu, et au-dessus, deux symboles : un *swastika* et un *triquetrum* ou *triskele.*

La présence de ces divers ornements ou symboles, dont la

signification chez les peuples scandinaves n'a été expliquée jusqu'à présent que d'une manière conjecturale, n'a rien qui doive nous surprendre. L'existence sur les armes de signes se rapportant, soit aux traditions religieuses, soit aux phénomènes de la nature, chez tous les peuples et de tous les temps, est trop généralement connue pour qu'il soit nécessaire d'en apporter ici de nouvelles preuves. Leur présence sur ces armes ne peut être ni un effet accidentel de pure fantaisie d'ouvrier ou d'acheteur, ni un fait isolé, puisque nous les trouvons sur les deux pointes à la fois. Il faut donc admettre que ces peuples y attachaient une signification symbolique et sacrée. Nous retrouvons quelques traces de ces traditions dans Tacite et Jules César; mais nous réservons cette question pour un travail ultérieur, où nous tâcherons de grouper toutes les preuves à l'appui d'une thèse qui mérite la plus sérieuse attention des archéologues.

Quant aux lieux où ces objets ont été découverts, leur situation en dehors des pays scandinaves ne peut guère infirmer leur authenticité; car, comme pour toutes les armes portatives, il n'est pas indispensable qu'elles fussent en la possession des Scandinaves eux-mêmes au moment de leur enfouissement. Achetées ou prises à la guerre, elles pouvaient passer de main en main et être transportées au loin.

N° XV.

DEUX ÉPIGRAMMES GRECQUES INÉDITES,

PAR M. SALOMON REINACH.

Je demande la permission de communiquer à l'Académie deux courtes inscriptions grecques inédites, appartenant à la classe nombreuse des épitaphes métriques dont M. Kaibel, en 1878, a pu réunir plus de 1,400 spécimens. Cette classe

de documents est, en général, peu étudiée, non pas tant à cause de la médiocrité de la poésie funéraire des Grecs, qu'en raison des obscurités souvent décourageantes du style factice et alambiqué qu'elle affectionne. Il semble toutefois que cette obscurité même, cette préciosité de qualité inférieure, si l'on peut dire, où se complaît la muse des faiseurs d'épitaphes, sollicitent la curiosité de ceux qui aiment à retrouver le génie des Grecs jusque dans la subtilité qui en est l'écueil. La première de nos épigrammes, découverte récemment à Cymé, et dont M. Démosthène Baltazzi a bien voulu nous communiquer des estampages, offre une difficulté de sens que je ne suis pas sûr d'avoir résolue, mais sur laquelle je voudrais attirer du moins l'attention de juges plus compétents. Voici la transcription de ce texte, qui se lit très bien et qui, à en juger par la forme des lettres, remonte au IIe siècle avant notre ère. La stèle sur laquelle il est gravé a été découverte dans la nécropole de Cymé, à côté de sépultures de la bonne époque contenant des miroirs en bronze, des strigiles, des aiguilles, des monnaies autonomes de Cymé, et de nombreux fragments de figurines en terre cuite.

Μέντορα τὸν Χῖον λεύσσεις, ξένε, τόν θ' ὑπὸ μητρὸς
Χίας, εἰς Ἄϊδος δῶμα καθελκόμενον,
Ὃν λίπεν ὀκταέτη, πατρίδος δ' ἀπονόσφιν ἰδοῦσα
Ξείνισεν ἡ γενέτειρ' ἀργαλέοις ξενίοις.
Ἀμφοτέροισί θ' ἴσον ζωῆς χρόνον ἤνυσε μοῖρα,
Εἰκοσαπενταετεῖς δ' ἥλιον ἐξέλιπον.
Δήμου δὲ σ7έφανος πινυτὴν φρενὰ μήνυει ἀνδρὸς
Ἀρτιφνοῦς· λείπει δὲ ἄλγεα πατρὶ φίλωι.

Sur la même stèle, au-dessous de la corniche et au-dessus d'une rangée de feuilles entrelacées, on lit :

Ποσειδωνίου ἴσθι με κοῦρον Μέντορα Χῖον.

Le père de Mentor, Posidonios, n'est mentionné qu'à la

dernière ligne : il survit à son fils. Sa mère, qui est de Chios, l'a abandonné à l'âge de huit ans, *ὃν λίπεν ὀκταέτη*, c'est-à-dire qu'elle est morte quand Mentor n'avait encore atteint que cet âge. D'autre part, il est dit que la mère et le fils ont l'un et l'autre quitté la lumière du soleil au même âge, à vingt-cinq ans :

> Ἀμφοτέροισι Θ' ἴσον ζωῆς χρόνον ἤνυσε μοῖρα,
> Εἰκοσαπενταετεῖς δ 'ἥλιον ἐξέλιπον.

Il semble donc que la mère de Mentor l'aura mis au jour à dix-sept ans, âge qui n'a rien d'extraordinaire, vu la précocité des mariages dans la Grèce antique ; elle est morte huit ans après, et Mentor lui a survécu dix-sept ans, pour mourir lui-même à vingt-cinq ans, c'est-à-dire au même âge que sa mère. Le poète, obligé de donner des chiffres, les a présentés sous la forme d'un petit problème que l'on ne résout pas sans quelque effort. Il reste à expliquer ces deux vers :

> Πατρίδος δ 'ἀπονόσφιν ἰδοῦσα
> Ξείνισεν ἡ γενέτειρ' ἀργαλέοις ξενίοις.

Il faut probablement entendre que la mère de Mentor, le voyant loin de sa patrie, c'est-à-dire de Chios, soit qu'il se fût expatrié volontairement, soit qu'il fût en exil, lui a offert auprès d'elle, aux enfers, une triste hospitalité.

La forme *εἰκοσαπενταετεῖς*, qui est parfaitement lisible sur l'estampage, manque dans les lexiques ; on ne connaissait encore qu'*εἰκοσιπενταέτης*. L'*α* d'*εἰκοσα* s'explique sans doute comme celui d'*ὀκτάπους*, qui doit son existence, comme l'a remarqué M. Brugman[1], à l'analogie d'*ἑπτάπους*. Le mot *εἰκοσαπενταετεῖς* présente deux *α* qui doivent l'un et l'autre être considérés comme analogiques, par l'effet d'un phénomène qui a

[1] *Morphologische Untersuchungen*, t. I, p. 92.

exercé une très grande influence sur le lexique et la grammaire de la langue grecque.

Remarquons encore que cette épitaphe n'est pas écrite en dialecte éolien, comme la plupart des textes épigraphiques trouvés à Cymé, mais dans la langue et avec le vocabulaire de la poésie épique. Il faut noter l'emploi tout à fait incorrect de la particule *τε*, qui joue ici simplement le rôle de cheville : *τὸν θ'ὑπὸ μητρὸς Χίας, ἀμφοτέροισί θ' ἴσον ζωῆς χρόνον ἤνυσε μοῖρα.* Dans ce dernier vers, l'emploi de *θε* devant un esprit doux, *ἴσον*, est doublement fautif : il témoigne d'un fait dont l'épigraphie offre de nombreux exemples, le déplacement et l'altération de l'aspiration à l'époque hellénistique.

Ici c'est le poète qui s'adresse au passant, à l'étranger, *ξένε*, comme dans la célèbre épigramme de Simonide ; dans le texte que nous allons étudier maintenant, c'est le mort qui prend la parole et qui s'adresse non pas au passant, mais à sa mère, qu'il essaye de consoler dans sa douleur. Ce second texte provient de l'île d'Amorgos, où je l'ai copié en 1880. Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble qu'il a une certaine valeur littéraire, et que l'on trouverait difficilement une autre épitaphe inspirée par un sentiment aussi touchant et aussi poétique. Je le crois de la même époque que le premier, c'est-à-dire de la fin du troisième ou du commencement du second siècle avant notre ère.

Οὔνομά μοι Φιλόστοργος ἔην, Νείκη δὲ μ' ἔθρεψεν
ἀγκύραν γήρως· εἴκοσι δ' ἔσχον ἔτη.
Ἄρρητον δὲ θέαμ' ἐσιδὼν ἅρπασμ' ἐγενήθην,
αἰφνιδίου μοίρης κλώσματα θεῖα τελῶν.
Μήτηρ, μή με δάκρυε· τίς ἡ χάρις; ἀλλὰ σεβάζου·
ἀστὴρ γὰρ γενόμην θεῖος ἀκρεσπέριος.

L'interprétation littérale ne présente pas de difficulté : « Mon nom était Philostorgos ; Neiké m'a nourri pour être l'ancre de sa vieillesse. Je parvins à l'âge de vingt ans. Ayant aperçu un

spectacle indicible, je devins la proie du trépas, achevant le tissu fatal d'un sort imprévu. Ma mère, ne me pleure pas, car à quoi bon? Vénère-moi plutôt, car je suis devenu l'astre divin qui paraît au commencement du soir. »

Quel était ce spectable indicible, *ἄρρητον θέαμα*, dont la vue à coûté la vie à Philostorgos? C'est ce que le poète n'a pas cru devoir indiquer avec précision; d'après le texte, Philostorgos serait mort de peur.

L'apostrophe du défunt à sa mère est fort curieuse; pareil aux Dioscures, après sa mort il est devenu une étoile, idée poétique dont je ne connais pas d'autre expression dans le recueil des épitaphes grecques[1]. Les consolations adressées par les morts aux survivants ne sont pas rares, mais elles restent presque toujours dans l'ordre des lieux communs. On peut citer comme exemple ces vers d'une épigramme de Chios (Kaibel, n° 231) :

> Ἀλλὰ πάτερ μᾶτέρ τε, προλείπετε πικρὸν ὀδυρμόν·
> τέρμα γὰρ εἰς μὲ βίου μοῖρ' ἐπέκρανε τόδε.

Le seul texte, à ma connaissance, qui puisse être rapproché

[1] Aristophane, dans *La Paix*, fait allusion à cette croyance, née de l'opinion philosophique qui considérait l'âme humaine comme une parcelle du feu universel, identique à l'âme du monde. L'esclave de Trygée demande à son maître s'il n'a pas rencontré des astres dans son voyage au ciel (v. 833) :

> Οὐκ ἦν ἄρ' οὐδ' ἃ λέγουσι κατὰ τὸν ἀέρα,
> Ὡς ἀστέρες γιγνόμεθ', ὅταν τις ἀποθάνῃ;
> ΤΡΥΓΑΙΟΣ
> Μάλιστα.
> ΟΙΚΕΤΗΣ
> Καὶ τίς ἐστιν ἀστὴρ νῦν ἐκεῖ;
> ΤΡΥΓΑΙΟΣ
> Ἴων ὁ Χῖος, ὅσπερ ἐποίησεν πάλαι
> ἐνθάδε τὸν Ἀοῖόν ποθ'· ὡς δ' ἦλθ', εὐθέως
> Ἀοῖον αὐτὸν πάντες ἐκάλουν ἀστέρα.

de l'épigramme d'Amorgos provient de Thyatir en Lydie (Kaibel, n° 320):

Μῆτερ Μελιτίνη, θρῆνον λίπε, παῦε γόοιο,
ψυχῆς μνησαμένη, ἥν μοι Ζεὺς τερπικέραυνος
τεύξας ἀθάνατον καὶ ἀγήραον ἤματα πάντα
ἁρπάξας ἐκόμισσ' εἰς οὐρανὸν ἀστερόεντα.

Une autre épigramme, provenant de Thasos (Kaibel, n° 324), représente l'âme détachée du corps et errant parmi les astres:

Ψυχὴ δ' ἀθανάτων βουλαῖς ἐπιδήμιός ἐστιν
ΑΣΤΡΟΙΣ καὶ ἱερὸν χῶρον ἔχει μακάρων.

Dans notre épigramme, nous remarquerons le mot *ἀκρεσπέριος*, régulièrement formé, qui ne se trouve pas dans le *Thesaurus* et paraît se rencontrer ici pour la première fois.

L'expression des espérances d'immortalité, qui devait fournir aux poètes la matière de développements faciles, n'est pas fréquente dans les épitaphes métriques avant l'ère chrétienne, et elle est presque toujours indiquée brièvement, avec une sorte de discrétion pieuse. Le poète se contente de dire que, si le corps du défunt est sous la terre, son âme s'est envolée vers d'autres régions, soit dans l'éther céleste (Kaibel, n°s 21, 104, 148, 150, 156, 250, 261, 266, 312, 315, 324, 422, 423, 462), soit au séjour des bienheureux et des héros (Kaibel, n°s 151, 228, 253, 338, 414, 437, 465, 473, 516, 539, 228 *bis*). Cette antithèse plus ou moins développée est la manière la plus ordinaire d'affirmer la croyance à l'existence de l'âme au delà du tombeau; plus souvent, l'épigramme se termine par l'expression d'un regret ou par une paraphrase de l'idée épicurienne sur le néant d'où l'homme est sorti et où il doit retourner. Parfois même le défunt donne aux survivants le conseil de jouir de la vie et

leur rappelle la brièveté de l'existence. Ces sentences générales, qui terminent un assez grand nombre d'épitaphes, trahissent l'influence des écoles philosophiques et de leurs doctrines sur la vie future. Je n'en connais guère qu'une seule où la croyance à l'immortalité de l'âme soit nettement affirmée comme une vérité philosophique : c'est celle d'Aurelios d'Aenos, publiée par M. Miller (*Revue archéologique*, 1876, XXVI, p. 84) : *Τά σοι λεγόμενα ταῦτα· ὅταν ἀποθάνῃς, οὐκ ἀπέθανες· ἡ δὲ ψυχή σου ἐδέησε ἀναχωρῆσαι.*

Le texte que nous venons d'étudier, contenant l'expression d'une croyance poétique dont nous ne connaissons pas d'autre témoignage dans l'épigraphie grecque, présente un véritable intérêt pour l'histoire des idées populaires en Grèce sur la destinée de l'âme après la mort; à ce titre, il méritait peut-être les développements que nous avons cru devoir lui consacrer.

N° XVI.

DIPLÔME MILITAIRE DE COPTOS, DU 9 JUIN 83 DE NOTRE ÈRE (LECTURE DÉFINITIVE),

PAR M. E. DESJARDINS.

On se rappelle que j'ai communiqué à l'Académie, dans les séances des 5 octobre et 28 décembre 1883, un diplôme militaire, trouvé à Coptos (Haute-Égypte), et dont notre confrère M. Maspero m'avait envoyé successivement deux copies : la première, très imparfaite, la seconde un peu meilleure, sans être cependant très satisfaisante; c'est d'après cette seconde copie, faite par M. Maspero lui-même, que j'ai communiqué aux *Comptes rendus* de cette même année 1883 le texte tel que je l'avais reçu, avec les explications auxquelles il me semblait devoir donner lieu.

Mais notre confrère a pensé qu'il y avait peut-être quelque chose à tirer encore de ces plaquettes de bronze, malgré leur mauvais état de conservation, et il les a soumises, tout récemment, à un traitement « très long et très difficile », me dit-il, dans sa lettre datée du 9 juin et reçue le lundi 16 : « C'est ce matin seulement que j'ai arrêté ce nettoyage, de peur d'endommager la plaque. Toutes les lettres sont parfaitement lisibles. »

En rapprochant les deux fragments, et en combinant les deux *rectos* avec les deux *versos*, il m'a été possible de donner une lecture complète cette fois, et certainement définitive, du diplôme de Coptos, qui est bien daté du règne de Domitien, le 9 juin de l'an 83 de notre ère, ainsi qu'il était facile de le voir dans les copies précédentes.

Voici les faits nouveaux qui résultent de l'envoi du 9 juin :

1° Au lieu de la *cohors* ...ACTORVM, — mot que nous avions proposé de lire ...ASTVRVM, — il y a Ī·FLAVIA· CILICVM.

2° Nous avions restitué ainsi les numéros des cohortes d'*Ituraei :*

i et vii ITVRAEORVM

On lit sur la copie du 9 juin :

ĪĪ·ET·ĪĪĪ ITVRAEORVM

3° Le nom du chef de l'armée d'Égypte, dont les premières copies nous donnaient .....ONIO·MAXIMO, se lit aujourd'hui :

L·LABERIO MAXIMO

4° Les noms des consuls entrés en charge au mois de mai 83, que la première copie nous donnait très incomplets,

vont prendre place dans les *Fastes* d'une manière correcte (leurs prénoms seuls ne figurent pas sur le diplôme de Coptos) :

TETTIO IVLIANO
TERENTIO STRABONE ERVCIO HOMVLLO
COS

5° Nous avons le nom de *M. Sabinus Fuscus,* qui commandait la *cohors Iª Hispanorum;*

6° Et celui du centurion *C. Julius Saturninus,* de Chio, pour lequel a été fait l'extrait du décret du 9 juin 83.

7° Enfin, ce décret était affiché au Capitole, INTRA IANVAM OPIS.

Je reprends :

I. La *cohors Iª Flavia Cilicum* [*equitata*] est connue par l'inscription du temps d'Antonin, trouvée par M. Miller à Assouan (*Comptes rendus,* 1869, p. 280; cf. *C. I. L.,* III, 6025).

II. Les *cohortes IIª* et *IIIª Ituraeorum* ne s'étaient pas encore rencontrées.

III. Le chef de l'armée d'Égypte, en 83, *L. Laberius Maximus,* doit appartenir à la famille sénatoriale des *Laberii Maximi,* dont un membre a été deux fois consul, *M. Laberius Maximus :* l'un de ces deux consulats est de l'an 103.

IV. Les deux noms des consuls sont nouveaux dans les *Fastes :*

Tettius Julianus } *cos*
Terentius Strabo Erucius Homullus } *cos*

La face extérieure B nous donne les noms des témoins, attestant la conformité de l'extrait avec l'original.

DIPLÔME MILITAIRE

(3e envoi de

VM CVM VXORIBVSQVA
T CVM EST CIVITAS IIS
CAE LIBES · ESSENT · CVM IIS
XISSENT · DVM · TAXAT SIN
A D V IDVS · IVNIAS
IVLIANO COS
ABONE ERVCIO HOMVLLO
SPANORVM CVI PRAEST
(*sic*) EVSCVS
NTVRIONI
SA·TVRNINO CHIO
ECO GNITVM EX TABVLA
ROMAE IN CAPITOLIO

Face intérieure B.

DE COPTOS DE L'AN 83.

M. Maspero, le 9 juin 1884.)

. . . .

AR DIVI VESPASIANI · F · DOMITIANV[S]
SPONTIFEX ● MAXIMVS TRIBVNIC
T · II · IMP · III · P · P · COS · VIIII · DESIGNAT · X ·
· ET · PEDITIBVS · QVI · MILITANT · IN ALIS
T · COHORTIBVS · SEPTEM · QVAE · APPEL
AVGVSTA · ET · APRIANA · ET · COMMAGE
T · I · PANNONIORVM · ET · I · HISPANORVM
A · CILICVM · ET · I · ET · II · THEBAEORVM ·
ITVRAEORVM · ET · SVNT · IN · AEGYPTO ·
ERIO · MAXIMO · QVI QVINA ET VICE
ENDIA · AVT · PLVRA MERVERANT
NOMINA SV ● BSCRIPTA · SVNT · IPSIS
POSTERISQVE · EORVM · CIVITATEM ●

Face intérieure A.

. . . .

M//// ENORVM · ET · Ī · PANNONIORVM · ET · Ī · HIS
PANORVM · ET · Ī · FLAVIA · CILICVM · ET · Ī · ET · ĪĪ
THEBAEORVM · ET · ĪĪ · ET · III · ITVRAEORVM · ET ·
SVNT · IN · AEGYPTO · SVB · L · LABERIO · MAXIMO ·
QVI · QVINA · ET · VICENA · STIPENDIA · AVT ·
PLVRA · MERVERANT · QVORVM · NOMINA
SVBSCRIPTA · SVNT · IPSIS · LIBERIS · POSTE
RISQVE · EORVM · CIVITATEM · DEDIT · ET · CO
NVBIVM · CVM · VXORIBVS · QVAS · TVNC · HA
BVISSENT · CVM · EST · CIVITAS · IIS · DATA · AVT ·
SIQVI · CAELIBES · ESSENT · CVM · IIS · QVAS · POS
TEA · DVXISSENT · DVM · TAXAT · SINGVLI ·
SINGVLAS · A · D · V · IDVS · IVNIAS ·
TETTIO IVLIANO COS ·
TERENTIO · STRABONE · ERVCIO · HOMVLLO
COHORT · Ī · HISPANORVM · CVI · PRAEST
M · SABINVS FVSCVS
CENTVRIONI
C · IVLIO · C · F · SATVRNINO CHIO
DESCRIPTVM · ET · RECOGNITVM · EX · TABVLA · AE ·
NEA · QVAE · FIXA · EST · ROMAE IN CAPITOLIO IN
TRA · IANVAM · OPIS · ADLATVS · DEXTRVM

Recto de la face extérieure A.

AVGVSTALIS
EVTRAPELI
MODESTI
RVPI (*sic*)
SEMENTIVI
CELERIS
PRISCI

Face extérieure B.

IMPRIMERIE NATIONALE.

RESTITUTION ET LECTURE DE L'ENSEMBLE.

*Imp Caes*AR, DIVI VESPASIANI F, DOMITIANV*s*
*August*VS, PONTIFEX MAXIMVS, TRIBVNIC
*ia potesta*T II, IMP III, P.P., COS VIIII, DESIGNAT X,
equitibus, ET PEDITIBVS, QVI MILITANT IN ALIS
*tribus e*T COHORTIBVS SEPTEM, QVAE APPEL
lantur:.. AVGVSTA, ET APRIANA ET COMMAGE
*norum e*T I PANNONIORVM ET I HISPANORVM,
ET I FLAVIA CILICVM, ET I ET II THEBAEORVM
ET II ET III ITVRAEORVM; ET SVNT IN AEGY-
PTO, SVB L·LABERIO MAXIMO, — QVI
QVINA ET VICENA STIPENDIA, AVT PLVRA
MERVERANT, QVORVM NOMINA SVBSCRIPTA
SVNT, IPSIS, LIBERIS, POSTERISQVE EORVM, CIVI-
TATEM DEDIT ET CONVBIVM CVM VXORIBVS
QVAS TVNC HABVISSENT, CVM EST CIVITAS
IIS DATA; AVT, SI QVI CAELIBES ESSENT,
CVM IIS QVAS POSTEA DVXISSENT, DVMTA-
XAT SINGVLI SINGVLAS; — A·D·V·IDVS IVNIAS

TETTIO IVLIANO } COS
TERENTIO · STRABONE ERVCIO HOMVLLO } COS

COHORT I HISPANORVM, CVI PRAE*e*ST
M · SABINVS FVSCVS,
CENTVRIONI
C·IVLIO, C·F·, SATVRNINO, CHIO.
DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX TABVLA
AENEA, QVAE FIXA EST, ROMAE, IN CAPITOLIO,
INTRA IANVAM OPIS, AD LATVS DEXTRVM.

N° XVII.

INSCRIPTIONS DE L'HENCHIR MAKTER (*COLONIA AELIA AURELIA MACTARIS*),

PAR M. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Letaille, chargé d'une mission archéologique en Tunisie, m'a remis l'estampage d'une inscription qu'il a découverte à Makter et qui, à première vue, m'avait paru presque impossible à déchiffrer. Cependant je suis parvenu à la lire entièrement et je puis donner du texte une transcription certaine :

C · SEXTIO · C · F · PAPIR*ia*
MARTIALI · TRIB · MIL · LEGIONIS · I*iii*
SCYTHICAE · PROC · AVG · AB · ACTIS · VRBIS · *proc*
AVG · INTER · MANCIP · XL · GALLIARVM · ET · N*e*
(sic) GOTIANTIS PROC · MACEDONIAE · QVI
OB MEMORIAM · T · SEXTI · ALEXANDRI
FRATRIS SVI · INLATIS · HS · L̄ · MIL · REIPVB
CL · SVAE MACTARITANAE · EPVLATICIVM EX
VSVRIS CVRIALIBVS DIE NATALI FRATRIS SVI
QVOD ANNIS DARI IVSSIT OB QVAM LIBERALITATE*m*
EIVS STATVAM VNIVERSAE CVRIAE D D PEC · SVA POSVER

G(aio) Sextio, G(aii) f(ilio), Papir[ia] (tribu), Martiali, trib(uno) mil(itum) legionis I[III] Scythicae, proc(uratori) Aug(usti) ab actis Urbis, [proc(uratori)?] Aug(usti) inter mancip(es) quadragesimae Galliarum et n[e]gotiantes, proc(uratori) Macedoniae,

qui, ob memoriam T(iti) Sexti(i) Alexandri fratris sui, inlatis sestertium quinquaginta mil(libus nummum) reipub(licae) col(oniae) suae Mactaritanae, epulaticium ex usuris curialibus die natali fratris sui quod annis dari jussit.

Ob quam liberalitate[m] ejus statuam universae curiae d(ecurionum) d(ecreto) pec(unia) sua posuer(unt).

Quelques fragments des lignes 7 à 11 de ce texte ont été publiés dans le *Bulletin des antiquités africaines* (3e année, fasc. VIII, 1884, p. 213, n° 484), d'après le quatrième rapport de M. Tissot sur les missions archéologiques envoyées en Tunisie, mais l'intérêt particulier de l'inscription réside dans les lignes 3 à 5, qui n'ont pas été transcrites par le savant épigraphiste.

Après avoir servi comme tribun légionnaire, C. Sextius Martialis est entré dans la carrière des *procuratores Augusti*. Sa première fonction dans cette carrière a été celle de *procurator Augusti ab actis Urbis*. Les renseignements concernant les *acta Urbis* ont été réunis par M. Hübner, mais, en l'absence de documents certains, il n'a pu dire quel était le magistrat chargé de rédiger et de publier ces *acta*[1]. Le texte découvert à l'Henchir Makter par M. Letaille fait connaître pour la première fois ce magistrat; c'était un procurateur impérial[2]. Il avait sous ses ordres des sous-officiers, *optiones*, des cohortes urbaines dont les inscriptions mentionnent ainsi l'emploi : OPTIO·AB·ACTIS·VRBI[3] ou OPTIO·AB·ACTIS[4].

La seconde fonction exercée par C. Sextius Martialis apparaît également pour la première fois. Il fut chargé de juger les contestations qui s'élevaient entre les commerçants et les agents de la Compagnie à laquelle était affermée la quadragésime des Gaules. Malheureusement une cassure de la pierre ou un défaut de l'estampage, à la fin de la ligne 3, ne permet

[1] *De senatus populique romani actis*, p. 65.

[2] Pour les *acta senatus* on possède un certain nombre d'inscriptions mentionnant le *curator actorum senatus*, ou plus souvent le *ab actis senatus*; M. Hübner en a donné la liste (p. 32 à 34); ce sont ordinairement d'anciens questeurs et par conséquent des sénateurs. Les *acta Urbis*, au contraire, dépendant de la maison de l'empereur, étaient dirigés par un personnage de l'ordre équestre.

[3] *C. I. L.*, t. VIII, n° 4874.

[4] *C. I. L.*, t. IX, n° 1617.

pas de lire le titre exact de cette fonction. Ce titre était indiqué par une abréviation de trois ou quatre lettres au plus. Cette remarque, jointe à la présence du mot AVG qui suit, fait songer à remplir la lacune par l'abréviation PROC, quoiqu'il n'y ait pas encore d'exemple connu du *procurator Augusti inter*...[1].

Ces contestations entre les marchands et les publicains étaient très fréquentes. Sous le règne de Marc-Aurèle, elles étaient devenues si nombreuses à Rome qu'on prit le parti de dresser à toutes les entrées de la ville, à des distances fixées, des bornes en pierre indiquant les limites dans lesquelles pouvaient se mouvoir, sans acquitter de nouveaux droits, les marchandises transportées dans la capitale pour y être vendues. Une de ces bornes existe encore à la villa Albani[2].

Après les noms de Marc-Aurèle et de Commode, on y lit :

HOS · LAPIDES · CONSTITVI · IVSSERVNT
PROPTER · CONTROVERSIAS · QVAE
INTER · MERCATORES · ET · MANCIPES
ORTAE · ERANT VTI FINEM
DEMONSTRARENT VECTIGALI
FORICVLARI TE ANSARII (*sic*)
PROMERCALIVM · SECVNDVM
VETEREM · LEGEM · SEMEL · DVM
TAXAT · EXIGVNDO [3]

Un tarif bilingue récemment découvert à Palmyre et publié par le marquis de Vogüé nous apprend que les contestations ou les fraudes dont l'application de la loi et du tarif pouvait

[1] Mispoulet, *Les institutions politiques des Romains*, t. II, p. 290, a très bien indiqué le rôle judiciaire du procurateur dans les contestations entre le fisc et les particuliers. Ici il s'agit d'un procurateur spécial.

[2] Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 28.

[3] *C. I. L.*, t. VI, n° 1016; cf. Mommsen, *Epigraphische Analekten*, n° 15.

être l'objet étaient soumises à une juridiction locale[1]. Or, dans une inscription de Palmyre découverte et publiée par M. Waddington[2], on trouve mentionné un *δικαιοδότης τῆς μητροκολωνείας*, qui doit avoir été le juge chargé de trancher ces différents. Il faut remarquer qu'avant de devenir juge de la ville, Septimius Vorodes, auquel se rapporte cette inscription et qui est un affranchi impérial, avait été, comme C. Sextius Martialis, procurateur de l'empereur. M. Waddington a conjecturé que « ce juridicus était nommé directement par l'empereur et spécial à la ville de Palmyre, fait qui doit s'expliquer par la position isolée de Palmyre et par son importance comme ville frontière, où venait aboutir le commerce d'une grande partie de l'Orient, et où les procès entre gens de nationalités différentes devaient être fréquents. » Cette hypothèse se trouve confirmée par l'inscription de Makter, qui mentionne un juge *impérial* appelé à s'occuper d'affaires analogues, sans doute en Gaule et probablement à Lyon, où était le centre administratif de la *quadragesima Galliarum*[3]. Le rôle de ce juge procurateur impérial a été entrevu, il y a près de vingt ans, par M. Ch. Revillout, dont je transcris ici l'opinion : « Il est facile d'entrevoir quel devait être le rôle du procurateur dont la résidence paraît avoir été Lyon. Avec les intérêts du prince dont il avait la garde il devait probablement défendre ceux du public et décider des contestations qui s'élevaient entre les publicains et les marchands ou les voyageurs[4]. »

(1) *Inscriptions palmyréniennes inédites : Un tarif sous l'empire romain* (extrait du *Journal asiatique*), 1883, p. 34.

(2) *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, p. 602, n° 2606ᵃ.

(3) C'est l'opinion de M. Ch. Revillout, *Mémoire sur le quarantième des Gaules*, Montpellier, 1866, in-4°, p. 26, et de M. O. Hirschfeld, *Lyon in der Römerzeit*, 1878, p. 12; cf. R. Cagnat, *Les impôts indirects chez les Romains*, p. 65.

(4) La fréquence de ces contestations détermina sans doute l'empereur à en confier l'examen à un procurateur spécial, car, au premier siècle, elles n'étaient pas portées devant un juge particulier; voir les textes cités par R. Cagnat, *op. laud.*, p. 135; cf. Mispoulet, *loco cit.*

Il est inutile d'insister davantage sur l'intérêt exceptionnel de ce document épigraphique, qui nous fait connaître deux nouvelles fonctions de la carrière équestre.

Le *Bulletin des antiquités africaines* a publié en même temps une inscription impériale de l'année 199, trouvée au même lieu, dans laquelle il faut modifier ainsi la restitution des deux premières lignes :

l. septimio getae nob.
caesari

Géta avait en effet reçu le titre de *Caesar* l'année précédente, en 198, et il ne reçut qu'en 209 celui d'*Augustus,* qu'on lui a attribué par erreur dans les compléments du texte de cette inscription.

Parmi les autres inscriptions relevées à Makter par M. Letaille, il faut remarquer le texte suivant :

FACE PRINCIPALE.

(*Figure de femme debout.*)	(*Figure d'homme debout, la main droite sur un autel.*)
CANNEIA · OP TATA · PIA · VIXI ANNIS · LX H · S · E	C CASSIVS C F IM*petratus* DEF PVBL · SVIS · SVMPT*ibus* QVI · ME · COMMVSSERIT HABEBIT · DEOS IRATOS ET · VIVVSMEERITVACXIIII

(D'après un estampage de M. Letaille.)

Canneia Optata pia vixi annis LX. H(ic) s(ita) e(st).
G(aius) Cassius, G(aii) f(ilius), Im[petratus], def(ensor) publ(icus) suis sumptibus. Qui me commusserit habebit deos iratos et.....

Les faces latérales portent également deux inscriptions malheureusement incomplètes dans lesquelles on distingue des noms propres :

FACE LATÉRALE GAUCHE.

(*Homme debout.*)

.....*q*VADRATIANVS
.....*p*VBLICVS
...ARIDEFENSORIS
VIX · AN · XXXIIII

(Copie de M. Letaille.)

FACE LATÉRALE DROITE.

(*Soldat debout.*)

CASSI*us* · *val*
ERIA*nus* · *vi*
XIT ANIS...

(Copie de M. Letaille.)

La partie postérieure du monument est brisée, ce qui, sur chacune des faces latérales, nous prive d'une partie du texte.

Comme on le voit, cette sépulture de famille a été élevée aux frais de *C. Cassius Im[petratus]*, qui porte le titre de *defensor publ(icus)*. Ce titre revient sur la face latérale gauche à la suite du nom de [*Cassius? Q*]*uadratianus*. Le *defensor publicus*, qui se retrouve en Afrique dans une inscription de Sertei[1] (aujourd'hui Kerbet-Guidra), dans la Maurétanie Sitifienne, datée de l'année 247, avait dans l'organisation municipale des fonctions analogues à celles de l'*actor publicus*, dont nous avons plusieurs mentions dans les inscriptions de la Gaule. C'était le représentant d'une cité en matière juridique et contentieuse.

Il faut remarquer également, dans l'imprécation finale de la face principale, la forme *commusserit* pour *comminxerit* ou pour *commoverit*, comme le pense M. L. Havet, ainsi que la formule *habebit deos iratos*, appliquée à celui qui salira ou dégradera le monument.

[1] *C. I. L.*, t. VIII, n° 8826.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 AVRIL.

Est offert à l'Académie :

Katekisme léde Yo-Ruba, traduit du catéchisme de Cambrai par le R. P. Baudin, des missions africaines de Lyon (Paris, 1884, petit in-8°).

M. Senart fait hommage d'une brochure intitulée : *Das sechste Kapitel der Rûpasiddhi,* herausgegeben von A. Grünwedel (Berlin, 1883, in-8°).

« M. Grünwedel, dit-il, nous donne, d'après plusieurs manuscrits cinghalais, une édition excellente du sixième chapitre, consacré au verbe, d'une importante grammaire palie, la *Rûpasiddhi.* Cette édition, accompagnée d'un commentaire abondant, témoigne d'un savoir et d'une méthode qui promettent aux études indiennes, dans la personne de M. Grünwedel, une recrue précieuse. La *Rûpasiddhi,* ouvrage relativement moderne, puisqu'elle remonte au XIIIe siècle de notre ère, contient pourtant beaucoup de faits grammaticaux intéressants, ainsi qu'on en a pu juger par la grammaire palie de M. Minayêff, qui en a incorporé un bon nombre dans son livre. Mais aucune partie de l'ouvrage n'avait été publiée; tout se bornait à quelques fragments, dont un certain nombre avaient paru dans les notes de mon édition de Kaccâyana. Nous ne pouvons donc que savoir le meilleur gré à M. Grünwedel de sa publication, pour laquelle il a utilisé avec le soin d'un vrai philologue quelques-unes des ressources manuscrites de notre bibliothèque nationale. »

M. Deloche présente en son nom une brochure qui a pour titre : *Monnaies mérovingiennes trouvées récemment en Limousin. Lettres publiées par M. Deloche dans le Bulletin de la Société scientifique et historique de la Corrèze.*

Dans ces lettres, M. Deloche a édité dix monnaies inédites et dont quelques-unes sont particulièrement intéressantes, soit au point de vue de la géographie des temps mérovingiens, soit au point de vue du monnayage. On y remarque, à côté de pièces du Limousin, des espèces frappées à Autun et à Bannassac en Gévaudan.

M. Egger fait hommage, de la part de M. Reinhold Dezeimeris, d'un mémoire intitulé :

Corrections et remarques sur le texte de divers auteurs (troisième série : Virgile, Ausone). (Bordeaux, 1883, in-8°.)

« On y trouve, dit-il, la continuation d'études critiques, sur lesquelles l'Académie a déjà porté le jugement le plus favorable en admettant M. Dezeimeris au nombre de ses correspondants. Il est à souhaiter que l'auteur réunisse en un seul volume les opuscules où il a donné tant de preuves d'une critique à la fois sévère et ingénieuse sur des sujets de littérature classique. Ce qui nous frappe le plus dans le présent mémoire, en partie consacré aux *Géorgiques* de Virgile et à ses interprètes, c'est l'heureuse alliance de la philologie avec les connaissances agronomiques, souvent utiles ou même nécessaires pour expliquer le texte du beau poème de Virgile. D'ailleurs, dans la discussion des variantes et des sens divers adoptés par les latinistes ses confrères, M. Dezeimeris montre partout une courtoisie qui relève l'autorité de ses opinions et de ses conseils. »

M. Perrot offre, au nom de M. Antonino Salinas : *Dei sigilli di Creta rinvenuti a Selinunte e ora conservati nel museo nazionale di Palermo* (Rome, 1883, in-4°).

« Cet intéressant mémoire, dit M. Perrot, a paru dans les *Notizie degli scavi* du mois d'août 1883 ; il est accompagné de neuf planches dessinées avec beaucoup de soin. L'auteur y décrit une collection de six cents petites pièces de terre cuite qui portent des empreintes en relief, empreintes qui proviennent d'images gravées en creux, soit sur le chaton en métal d'une bague, soit sur la pierre dure enchâssée dans un anneau ; on a ainsi des épreuves fidèles d'un grand nombre d'intailles antiques. Étant donnée la difficulté de constater l'authenticité de beaucoup des monuments de la glyptique que renferment nos musées ou qui circulent dans le commerce des antiquités, on voit quel est l'avantage de pouvoir étudier cette suite d'empreintes derrière laquelle on devine les originaux. Il y a là matière à des rapprochements fort intéressants.

« En quelques pages très substantielles, M. Salinat examine et résout les questions relatives à l'origine et à la nature de ces petits monuments ; il prouve qu'il faut y voir des sceaux qui étaient apposés les uns sur des tablettes de bois couvertes d'une couche de cire, analogues à celles qui ont été trouvées à Pompéi, et les autres sur des rouleaux de papyrus ; il montre qu'il est question, dans les auteurs, de ces sceaux d'argile, et cite à ce propos plusieurs textes curieux et dont le sens ne peut laisser place au doute. Pour confirmer son explication, il fait remarquer que toutes ces minces plaques d'argile sont percées de

trous très fins, qui n'ont pu avoir d'autre raison d'être que de laisser passer le fil à l'aide duquel le sceau était autrefois attaché au document.

«Ce qui peut paraître embarrassant, au premier abord, c'est que la terre de ces empreintes est cuite; or l'empreinte n'a pu être déposée que sur la terre humide, qui seule était capable d'entrer dans le sillon ménagé à cet effet sur la tablette ou dans le creux d'un repli du papyrus, sillon et creux que l'on peut se représenter d'après la forme même du sceau et d'après les traces laissées sur la partie postérieure du sceau par les fibres du bois ou par celles du papyrus. M. Salinas remarque que la cuisson est très inégale d'une pièce à l'autre; ici, elle a donné au sceau la dureté de la pierre, tandis qu'ailleurs celui-ci est resté très friable, et que beaucoup de ces monuments sont tombés en poussière quand on a voulu les recueillir. On est ainsi conduit à admettre que ces sceaux n'ont été cuits que par accident, lors d'un incendie dans lequel a péri, avec la chambre où ils étaient gardés et avec les actes mêmes auxquels ils adhéraient, l'édifice dans lequel les intéressés avaient déposé ces documents. D'après le style de la plupart des intailles dont les empreintes se sont conservées ici, cette catastrophe aurait eu lieu plutôt dans la seconde destruction de Sélinonte, en 249 avant notre ère, que dans la première, qui est de 409. Les images d'aspect archaïque sont très rares dans cette collection; ce que l'on y rencontre surtout, c'est la facture très libre de l'art grec du IVe et du IIIe siècle. On remarquera de plus un certain nombre d'empreintes qui rappellent tout à fait, par le choix des motifs, les scarabées et autres pierres gravées que l'on trouve en si grande quantité dans les nécropoles sardes. Même travail négligé qui sent la production industrielle, mêmes symboles empruntés à l'Égypte et employés un peu au hasard. Ce sont, selon toute apparence, les cachets de marchands phéniciens; on sait quels étroits rapports ces villes de la côte méridionale entretenaient avec Carthage, dans les intervalles de ces guerres qui, malgré leur acharnement et leur atrocité, ne pouvaient ensuite empêcher les intérêts de parler plus haut que les haines de race et d'amener la reprise des affaires.»

SÉANCE DU 9 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Coutumes des pays et comté de Flandre. Coutume du bourg de Bruges, par M. Gilliodts van Severen, t. I (Bruxelles, 1883, in-4°);

Notice historique sur la commune de Cousolre, depuis les temps les plus anciens jusqu'aujourd'hui (Maubeuge, 1877, in-8°);

Rapport sur la découverte de sépultures gallo-romaines et d'une sépulture gauloise au bois de Solre-sur-Sambre (Mons, 1878, br. in-8°); — *Promenades archéologiques sur la frontière diverticulum de Chimari, à la voie romaine de Bavai à Trèves, Cousolre, Bousignies, Grandrieu* (br. in-8°); — *Monographie des pierres-martines de Solre-le-Château classées parmi les monuments historiques du département du Nord* (in-8°), par M. A. Jennepin, instituteur à Cousolre (Nord).

M. E. Desjardins fait hommage du 8e fascicule du *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines,* de M. J. Poinssot et L. Demaeght, avril 1884, qui renferme des articles de ce dernier sur le *Portus magnus* (Saint-Leu); — sur *Tabarca,* l'ancienne *Thabraca,* par M. L. Rebord, capitaine adjudant-major au 127e de ligne, avec deux mosaïques chrétiennes reproduites avec soin, et les inscriptions qui proviennent de ce lieu; — de nouvelles inscriptions inédites de *Simittu colonia* (Chemtou), par J. Poinssot; — par le même, description des ruines et relevé d'inscriptions inédites d'Aïn Tounga, de Gueelaa, de Maatria, de Gotnia. Ces inscriptions ont été relevées par le docteur Darré, médecin aide-major au 1er régiment de cuirassiers; — par le même, des inscriptions inédites relevées en Tunisie; — un article, très étudié, sur la marine militaire de l'Afrique romaine, par M. Hermann Ferrero; — une étude : 1° sur l'inscription de Coptos et l'article de M. Mommsen dans l'*Ephemeris epigraphica,* fasc. v, et 2° sur la *nouvelle liste des centurions de Lambèse,* dont un double fragment a été lu par M. Desjardins dans deux des dernières séances de l'Académie; — de nouvelles inscriptions inédites de Lambèse et de Timgad, communiquées à la séance du 7 mars par M. J. Poinssot, et entre autres la belle inscription des centurions de la *leg. IIIa Augusta* en 162. — Un dessin au trait de la belle mosaïque d'Arzew complète ce Bulletin, d'un intérêt et d'une importance exceptionnels.

M. Delisle présente à l'Académie *Les registres d'Innocent IV,* publiés ou analysés par M. Élie Berger. Tome I (Paris, 1884, in-4°).

« Ce volume contient le texte ou l'analyse de plus de 4,000 lettres des années 1243-1248. Il serait superflu, dit M. Delisle, de signaler l'utilité d'un tel recueil pour l'histoire générale du xiiie siècle. Je me dispense également d'exposer le plan que l'éditeur a suivi et de louer le soin qu'il a mis à l'accomplissement de sa lourde tâche. Le public est édifié à ce sujet par les articles que M. Hauréau a insérés dans le *Journal des Savants.*

« Je tiens seulement à appeler l'attention de l'Académie sur l'introduction du volume, introduction qui a paru depuis les articles de M. Hauréau. C'est un morceau de critique qui marque un notable progrès dans l'étude de la diplomatique. M. Berger y a fait preuve de patience, de sagacité, de finesse et d'érudition.

« Il a résumé avec beaucoup d'ordre et de clarté les innombrables observations qu'il a faites pendant de longues années sur les registres de la chancellerie romaine et sur les documents originaux dispersés en France et en Italie. Il a mis en pleine lumière beaucoup de particularités qu'on avait jusqu'à présent négligées, ou dont la valeur n'avait pas été comprise. Les règles nouvelles qu'il a posées s'appuient sur les preuves les plus solides, et la discussion est si bien conduite que le lecteur n'est jamais fatigué, ni par l'aridité du sujet, ni par la minutie des détails.

« En un mot, l'introduction aux registres d'Innocent IV renouvelle sur beaucoup de points la diplomatique pontificale du XIIIe siècle; elle ouvre dignement la collection des registres des papes, qui, entreprise et commencée par M. Geffroy, se poursuit sous la direction de M. Le Blant, et qui fait le plus grand honneur à l'École des chartes et à l'École française de Rome. »

M. Delisle présente en outre, de la part de M. A. Molinier, les deux brochures suivantes :

La sénéchaussée de Rouergue en 1341 (Paris, 1883, in-8°);

Étude sur la réunion de Montpellier au domaine royal, 1349 (Paris, in-8°).

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. le comte de Cosnac, un volume intitulé : *Les richesses du palais Mazarin.*

« Dans cet ouvrage, qui n'est, dit-il, que le développement d'un chapitre du tome VI de ses *Souvenirs du règne de Louis XIV,* l'auteur a publié en entier la correspondance inédite de M. de Bordeaux, ambassadeur de France en Angleterre, avec le cardinal Mazarin, relative aux achats de tapisseries, de tableaux, de marbres antiques, de chiens et de chevaux. On y voit avec quelle persévérance le diplomate courtisan poursuivait, au profit du puissant ministre, l'acquisition des trésors artistiques de la collection de Charles Ier, mise en vente dès 1650 par ordre du Parlement. La plupart des tableaux et des tapisseries qui venaient enrichir le palais Mazarin sont aujourd'hui au Louvre ou au garde-meuble, et il n'est pas sans intérêt de constater, pièces en mains, à quel prix minime ils ont été obtenus.

« L'*Antiope* du Corrège a été payée 4,500 livres, la *Vénus* du Titien,

dite del pardo, 7,000 livres; *Saint Michel* et *Saint Georges*, de Raphaël, 2,000 livres; un portrait de jeune homme, par le même, 1,000 livres; *Le Triomphe de Titus*, de Jules Romain, 800 livres.

« La magnifique tapisserie d'Abraham, exécutée d'après les cartons de Vouet et estimée 40,000 livres, somme que personne n'était capable d'en donner en Angleterre en 1653, parut trop chère au cardinal, qui refusa de l'acheter et fit bien, car elle lui fut offerte à titre de cadeau par Philippe IV, lors de la conclusion de la paix des Pyrénées en 1660. M. de Bordeaux, qui a fait passer en France tant de chefs-d'œuvre, n'était pas, à ce qu'il semble, grand connaisseur. Parlant de la madone du Titien dite *Vierge au lapin*, il s'exprime ainsi dans une lettre datée du 18 décembre 1653 : « Elle passe pour une de ses plus belles pièces; mais il « n'y a que deux personnages de beaux, le troisième est une espèce de « jésuithe à genoux dont on ne faict pas grand estat. »

« L'ouvrage de M. de Cosnac, qui est enrichi de nombreuses figures, se termine par la partie de l'inventaire dressé en 1661, concernant les tableaux, les marbres et les tapisseries. »

SÉANCE DU 18 AVRIL.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie : 1° une *Histoire de l'Université d'Édimbourg dans ses trois premiers siècles*, par sir A. Grant (2 vol.), ouvrage publié avec un grand luxe en mémoire du troisième centenaire de cette Université; 2° un numéro d'une revue appelée *La Controverse*, qui contient un article de M. Robiou, correspondant de l'Académie, sur Th.-H. Martin, ancien membre de l'Académie.

M. Ch. NISARD offre en son nom une brochure sur l'*État précaire de la propriété littéraire au XVIe siècle* (Paris, 1884, in-8°).

SÉANCE DU 25 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Sacred books of the East, edited by F. Max Muller. Vol. XV. *Upanishads*, part II. Vol. XXI. *The saddharma-pundarîka* (Oxford, 1884, in-8°);

Hypogée-martyrium de Poitiers, décrit et dessiné par le R. P. Camille de la Croix (Paris, 1883, in-4° avec atlas);

Mission scientifique en Tunisie (1882), par MM. Houdas et Basset (Alger, 1884, in-8°);

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés par MM. Chapellier, Chevreux et Gley, tome VIII (Paris, 1884, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel présente : *Disputatio mundi et religionis*, publié par M. Hauréau, membre de l'Académie (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (Paris, 1884, in-8°).

M. Egger fait hommage, au nom des traducteurs, des ouvrages suivants :

1° *Introduction harmonique de Cléonide;* — la *Division du canon d'Euclide le géomètre;* — *Canons harmoniques de Florence*, traduction française par M. Ch.-Émile Ruelle (Paris, 1884, in-8°).

Tout en résumant le contenu de ce volume, M. Egger regrette de ne pouvoir, faute d'une compétence spéciale, apprécier le mérite particulier des recherches philologiques et de la traduction publiée par M. Ruelle. Il doit au moins les signaler comme la continuation méritoire des travaux commencés jadis par le philologue français, sous la direction de feu M. Vincent, pour éclairer l'*Histoire de la musique grecque.*

2° *Antiquités grecques* de G.-F. Schömann, traduites de l'allemand par C. Galuski (tome I, Paris, 1884, in-8°).

« Cette traduction, faite sur la troisième et dernière édition de l'original, se recommande, dit M. Egger, par une double garantie. Elle est d'un helléniste connu dans l'Université par quelques publications qu'estiment les bons juges, et d'un savant en littérature allemande, auquel jadis Alexandre de Humboldt se loua beaucoup d'avoir confié le soin de traduire en français les tomes II et III de son *Cosmos* et ses *Tableaux de la nature.* Quant au livre de Schömann, si ce n'est pas le seul bon ouvrage en son genre, c'est assurément l'un des meilleurs qu'il convînt de faire passer dans notre langue pour nous mettre au courant des travaux de l'Allemagne sur les *Antiquités grecques.* »

M. Delisle offre, au nom de M. P. Lacombe, l'*Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution* (*1789-1802*) (Paris, 1884, in-8°).

« Les documents dont M. Lacombe s'est occupé appartiennent à une époque bien moderne pour notre Académie, mais, dit M. Delisle, il convient de signaler l'exactitude minutieuse avec laquelle ils ont été décrits, datés, classés et souvent analysés en quelques lignes. La bibliographie ainsi pratiquée est une œuvre de critique qui facilite singulièrement la tâche des historiens. »

SÉANCE DU 2 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome IX, 2e partie,

du recueil des *Mémoires des savants étrangers*, contenant : 1° un mémoire de M. Tissot sur *Le bassin du Bagrada et la voie romaine de Carthage à Hippone;* 2° un travail de M. Prou sur *Les Théâtres d'automates au temps d'Héron d'Alexandrie;* 3° un mémoire de feu M. le comte de Bertou sur la *Topographie de Tyr;* 4° une étude de M. Cuq sur le *Concilium principis*.

Sont encore offerts :

Calendrier historial réformé, par Ch.-E. Frossard, pasteur (Paris, 1884, br. in-8°);

Q. Horatii Flacci epistola ad Pisones qui vulgo De arte poetica liber inscribitur, ciceronianis prorsus verbis et sententiis, explicata opera et studio Stephani Martinii Crusinii (*Saggio*) (San-Remo, 1884, br. in-8°).

M. Delisle offre à l'Académie, au nom du cardinal Pitra, les tomes II, III et IV des *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata* (1883-1884, gr. in-8°).

« Fidèle aux traditions de son prédécesseur, le cardinal Maï, Son Éminence le cardinal Pitra continue activement, dit M. Delisle, la série des publications qu'il avait si brillamment inaugurée, il y a trente ans, par le *Spicilegium solesmense*.

« Les trois volumes qui sont aujourd'hui présentés à l'Académie renferment de précieux monuments de la littérature chrétienne en latin, en grec et en syriaque, remontant aux premiers siècles de l'Église. Notre savant confrère M. Miller se propose d'en analyser le contenu dans le *Journal des Savants*.

« Je n'ai pas qualité, ajoute M. Delisle, pour apprécier ces textes. Je dois seulement dire que le recueil du savant bibliothécaire du Vatican n'intéresse pas seulement les amis des lettres chrétiennes. Plusieurs des manuscrits qu'il a mis en lumière viennent de nos bibliothèques françaises, et quelques-unes des dissertations jointes à l'édition sont fort intéressantes pour la paléographie et pour l'histoire de nos anciennes collections de manuscrits. »

SÉANCE DU 9 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

L'un des peintres du nom de Coxcie aux prises avec l'Inquisition. — Les origines de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges. — Jules Quicherat, défenseur d'Alaise, par M. Castan, correspondant de l'Académie (broch. in-8°);

Socrate et son temps, traduction grecque, par M. J. Valettas, de l'ouvrage de M. G. d'Eichtal (1884, in-8°);

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés, au nom du Comité d'histoire vosgienne, par MM. Chapellier et Gley, tomes III à VI (Paris, 1873, 1877, 1878, 1880, in-8°).

M. Heuzey fait hommage à l'Académie, de la part de M. Arthur Engel, ancien membre de l'École française de Rome, d'un ouvrage intitulé : *Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie.*

«Ce volume in-4°, dit M. Heuzey, est la publication développée d'un mémoire dont j'ai moi-même rendu compte, en 1880, comme rapporteur de la Commission de nos deux Écoles. C'est assurément à cause de ce souvenir, et non à cause de ma compétence spéciale, que je suis amené à faire aujourd'hui cette présentation. Le sujet est bien choisi, nouveau en plus d'un point, et d'un intérêt particulier pour les lecteurs français, puisqu'il se rattache à ce que l'on pourrait appeler l'histoire de France à l'étranger. On remarque tout d'abord, dans le livre de M. Engel, la richesse de l'appareil scientifique, l'abondance des renseignements et la distribution méthodique des matériaux, que l'auteur a été souvent le premier à réunir. L'ouvrage est accompagné de sept planches gravées, donnant la reproduction des principaux types qui s'y trouvent décrits. Il a fallu à M. Engel de longues et patientes recherches, non seulement dans les médailliers de l'Italie et dans les collections de l'Europe, mais encore dans les archives des grands couvents de la Péninsule, pour obtenir la communication d'un aussi grand nombre de pièces rares ou inédites, en même temps que des chartes et des documents divers qui lui ont servi à les commenter. L'obscurité des légendes en caractères de basse époque, arabes ou byzantins, rendait cette partie de la tâche particulièrement difficile. Je ne puis répondre que toutes les difficultés de détail soient également bien résolues, mais je suis heureux de rendre un juste témoignage à cette publication, qui porte partout les marques du dévouement le plus sérieux à la science.»

M. Delisle donne lecture, pour M. de Witte, de la note suivante :

«Nous avons l'honneur, M. le comte de Lasteyrie et moi, d'offrir à l'Académie les troisième et quatrième livraisons (mars et avril 1884) de la *Gazette archéologique.*

«Dans ces deux livraisons, on trouve les articles suivants :

«*Statuette de bronze de la Comagène*, par M. Georges Perrot (pl. XI). Ce bronze, de travail primitif et barbare, représente un personnage cas-

IMPRIMERIE NATIONALE.



qué qui n'a d'autre vêtement que la *schenti* égyptienne attachée autour des hanches. Il a été rapporté d'Asie par M. le capitaine de génie Marmier, chargé en 1881 d'une mission scientifique par le Ministère de la guerre.

«Note de M. Robert de Lasteyrie sur un buste en bronze représentant *Mercure* garni de sonnettes (même planche) et semblable au buste du même dieu conservé au Cabinet des médailles et publié dans notre recueil (pl. III, 1884), par M. Mowat.

«*Stèles trouvées à Hadrumète* (pl. XII), par M. Philippe Berger.

«*Deux têtes archaïques du musée de Constantinople* (pl. XIII), par M. Salomon Reinach.

«*Une sculpture en bois, peinte et dorée, de la première moitié du XIIe siècle, représentant le Christ en croix* (pl. XIV), par M. Courajod. Dans le texte sont insérées plusieurs vignettes.

«*La statue du pape Urbain V au musée d'Avignon* (pl. XV), par M. Müntz.

«Cette livraison est accompagnée d'un portrait de Fr. Lenormant, que l'on doit à notre habile graveur M. Dujardin et qui est destiné à accompagner la *Notice sur Fr. Lenormant* imprimée dans la *Gazette archéologique* de 1883.

«*Feuillet d'un diptyque consulaire du musée du Louvre* (pl. XVI et XVII), par M. Héron de Villefosse. Ce diptyque est très remarquable, et M. Héron de Villefosse a fait valoir le grand intérêt que les savants doivent trouver dans cette sculpture en ivoire.

«*Une sculpture en bois, peinte et dorée, du XIIe siècle*, par M. Courajod, suite et fin de l'article imprimé dans la livraison précédente.

«*Gourde antique en bronze émaillé* (pl. XIX), par M. de Linas.

«Pl. XX. *Miniature du Sacramentaire d'Autun* (*IXe siècle*).

«Les deux livraisons sont accompagnées d'articles de chronique et de bibliographie. On trouve dans cette chronique, p. 146 et suiv., un extrait de ce que notre collaborateur M. Olivier Rayet a dit de son regretté prédécesseur François Lenormant, en ouvrant son cours d'archéologie près la Bibliothèque nationale, le mercredi 5 mars dernier.»

M. Oppert présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Eberhard Schrader, le mémoire intitulé : *La question de l'origine de la civilisation antique de la Babylonie* (*Zur Frage nach dem Ursprunge der altbabylonischen Cultur*).

«M. Schrader, membre de l'Académie de Berlin, est, ainsi que l'Académie le sait, le chef de l'école assyriologique en Allemagne; il est, dit M. Oppert, son représentant le plus ancien, et, on peut le dire, le plus

méritant. C'est lui qui, par ses œuvres magistrales, *Les inscriptions assyriennes et babyloniennes* et *Les inscriptions cunéiformes et l'Ancien Testament,* mit fin à cette incrédulité imméritée et incroyable qui prévenait les savants allemands contre ces études nouvelles. Depuis il a formé des disciples, dont quelques-uns sont devenus eux-mêmes des maîtres, et qui ont fait avancer la jeune science. Dans ce nouveau travail, M. Schrader a repris la question sur l'origine de la civilisation antique de la Mésopotamie, et a démontré une fois de plus la coexistence de deux civilisations dans la Chaldée, dont l'une plus ancienne, antésémitique, dite sumérienne, a laissé de grandes traces jusque dans le dictionnaire de l'assyrien et des autres langues sémitiques; l'autre, plus récente, a fini par l'emporter et a réussi à supplanter la langue originaire des inventeurs de l'écriture cunéiforme. Avec autant d'à propos que de justice, M. Schrader rappelle que, déjà en 1826, Justus Olshausen a démontré la coexistence simultanée de deux civilisations, dont l'une n'était pas sémitique, et qu'il l'a fait à une époque où les études assyriologiques n'étaient pas encore nées. Cette opinion d'alors, qui est devenue depuis une vérité historique, est exposée par M. Schrader avec une sagacité heureuse; il démontre comment les deux nationalités, sumérienne et assyrienne, ont fait de nombreux emprunts l'une à l'autre dans l'espace de plusieurs milliers d'années qu'a duré ce voisinage. Ces deux langues ne sont pas les seules, car déjà en 1862, j'ai découvert au Musée britannique un fragment du lexique d'une autre langue dont on a tout dernièrement trouvé un exemplaire complet ; cette langue, nommée aujourd'hui cosséenne, est tout aussi éloignée du sumérien et de l'assyrien qu'elle est étrangère au susien des textes de l'Élymaïde. M. Schrader consacre une partie de son travail à combattre les théories étranges qui se sont produites, à l'encontre de tous les assyriologues, dans ces derniers temps; il maintient haut et ferme les raisons majeures depuis trente ans, données jusqu'ici par tous les érudits, et tirées de la double affectation des signes cunéiformes, des mêmes signes aux mêmes valeurs idéographiques, et cela dans cinq langues : objection à laquelle les auteurs de la théorie n'ont jamais répondu et fait qu'ils n'ont jamais expliqué. Il leur reproche, avec raison, de laisser dans l'ombre des centaines «et encore des centaines» de faits dont ils ne se préoccupent pas, et détruit un à un les simulacres d'indices tirés d'un nombre de faits excessivement exigu. Il le fait d'ailleurs dans une forme excellente, tout en ne cachant pas son juste étonnement de cette opinion, qui au lieu d'admettre deux langues distinctes dans deux colonnes, veut que l'une en dissimule la prononciation et que

l'autre la donne. M. Schrader remarque également avec raison que ce système peut s'appliquer à n'importe quel texte bilingue écrit dans deux langues quelconques. Des opinions pareilles ne sont pas nées viables; et quelque accablant que soit l'effet de l'écrit de M. Schrader, qui entre dans tous les détails, nous désapprouverions cette polémique, si elle n'était pas remplie de faits nouveaux et instructifs.»

SÉANCE DU 16 MAI.

Sont offerts à l'Académie:

Une légende cosmogonique, par M. H. de Charencey (le Havre, 1884, br. in-8°);

Guia artistica Sevilla, par José Gertoso y Perez (Séville, 1884, in-8°).

M. G. Paris présente, au nom de M. Jusserand, un volume intitulé: *La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe siècle* (Paris, 1884, in-12).

«Cet ouvrage, dit l'auteur, n'est qu'un chapitre d'une histoire qui reste à écrire, celle des Anglais au moyen âge. «...Quand on passait la «Manche au XIVe siècle, qui rencontrait-on sur les routes, qui voyait-on «dans les villes, comment étaient nourris, habillés les Anglais, quelle part «de vie publique était réservée à chaque citoyen, quelles poésies, quels «arts plaisaient à leur esprit, qu'apprenaient-ils à l'école, comment se pas- «sait la journée de l'ouvrier dans son échoppe, du paysan dans sa hutte, «du bourgeois dans sa maison, du noble dans son château, du moine «dans son cloître, comment voyageait-on et pourquoi?» De ce vaste tableau, M. Jusserand, dit M. Paris, nous donne aujourd'hui la partie la plus extérieure et la plus mouvementée: il nous présente les routes d'Angleterre au XIVe siècle et tout ce qu'on y rencontrait. Nous apprenons d'abord qui faisait et entretenait les routes, qui bâtissait et réparait (ou était censé réparer) les ponts; puis nous voyons défiler les voyageurs ordinaires sur leurs chevaux ou leurs chariots, nous remarquons sur le bord des routes les chapelles, les ermitages, les cabarets, nous sommes initiés à tous les dangers que couraient les voyageurs, au brigandage isolé ou organisé, que facilitent les protections seigneuriales et l'abus du droit d'asile. Nous faisons ensuite connaissance avec la foule sans cesse passante et bigarrée des nomades de profession, les barbiers, les jongleurs, les ouvriers errants, plus ou moins désireux de trouver de l'ouvrage sédentaire, les serfs en rupture de ban, les *outlaws* de toute provenance, les pèlerins, qui passent souvent le canal et vont en France, en Espagne, en Italie, en Palestine, les prêcheurs ambulants, les frères

mendiants, les distributeurs de pardons qui débitent leurs denrées concurremment avec les vendeurs de thériaques. Le théâtre et ceux qui y paraissent ou plutôt qui y passent un instant devant le lecteur sont dessinés et peints à la fin avec la plus scrupuleuse exactitude et avec la plus grande légèreté de main, la plus grande vivacité de couleur. Il est bien rare de rencontrer un livre où, comme dans celui-ci, à une érudition solide et neuve s'allie la fraîcheur de l'imagination et l'agrément le plus naturel du style. Les historiens trouveront beaucoup à s'instruire dans le livre de M. Jusserand, qui se termine par vingt-neuf notes étendues et documentées relatives à des points particuliers. Les lecteurs simplement curieux le liront avec autant de facilité que de plaisir; les lettrés apprécieront l'ingénieuse et solide construction de l'ouvrage, l'heureuse proportion du cadre et du tableau, l'aisance et la sûreté de l'exécution. C'est un livre qu'on ne saurait trop vivement recommander, qui plaira en Angleterre autant qu'en France, et qui étonnera peut-être nos voisins, en leur montrant, comme le fait d'ailleurs plus d'un excellent ouvrage paru depuis quelques années, avec quel zèle et quelle intelligence on étudie aujourd'hui chez nous leur histoire et leur littérature. Espérons que M. Jusserand nous donnera bientôt en entier l'histoire dont il a tracé le plan et dont il vient d'écrire si brillamment le premier chapitre.»

M. Renan présente, de la part de M. Wright, correspondant de l'Académie, l'édition faite par ce savant d'une traduction syriaque du livre de Calilah et Dimnah, faite sur l'arabe (*The book of Kalilah and Dimnah translated from arabic into syriac*).

M. Miller présente, au nom de M. Henry Harrisse: *Gaspar Corte-Real, la date exacte de sa dernière expédition au Nouveau Monde* (Paris, 1883, br. in-8°).

M. Egger offre à l'Académie une note de M. Eugène Benoist extraite des *Mélanges Graux* et intitulée: *Le Plaute de François Guiet.*

«Cet exemplaire de Plaute, dit M. Egger, a passé de la bibliothèque de M. Naudet à la bibliothèque de l'Institut national. M. Benoist en donne une description minutieuse, qui en fait ressortir l'utilité, à peu près méconnue par Marolles, le seul éditeur moderne qui paraisse l'avoir eu entre les mains jusqu'à M. Naudet. Pour en faire mieux apprécier l'importance, il publie toutes les variantes qu'on y relève pour la *Cistellaria.* Si court que soit cet opuscule, l'hommage en était, on le voit, dû pour bien des raisons à notre Académie.»

M. A. Bertrand fait hommage, au nom de l'auteur, M. Germain Bapst,

d'un ouvrage intitulé : *Études sur l'étain dans l'antiquité et au moyen âge. Orfèvrerie et industries diverses* (Paris, 1884, in-8°).

« L'étain, on le sait, dit M. Bertrand, a joué un rôle important dans l'antiquité, puis au moyen âge, non seulement comme élément essentiel du bronze, mais comme métal employé directement, soit dans des détails d'ornementation, soit dans la fabrication d'objets divers d'usage religieux et civil. On en a fait au moyen âge des burettes, des ciboires, des crosses, voir même des patènes et des calices. Tandis que les ornements d'église en or et en argent étaient livrés au pillage ou fondus dans les moments de crise, l'étain était épargné. L'étain d'ailleurs ne servait pas seulement aux objets du culte; dans l'économie domestique, l'étain se montre de très bonne heure à l'état de chandeliers, de cuillers, d'assiettes, de plats et pots à boire. Ces objets furent à plusieurs époques décorés avec art. Au xvie siècle, l'étain jouait le rôle que jouent aujourd'hui la faïence et la porcelaine.

« Ce sujet fécond avait à peine été abordé. M. Germain Bapst vient de combler cette lacune. Après avoir tiré de l'étude des textes anciens tout ce qu'ils renferment de renseignements touchant la fabrication et l'usage de l'étain, il passe en revue les documents plus récents où mention est faite de vaisselle d'étain, les collections où des spécimens de cette industrie, aujourd'hui perdue, sont conservés.

« Nous assistons ainsi aux transformations du goût de nos pères, non pas seulement dans ce que l'on pourrait appeler relativement la Société polie, mais dans les couches les plus profondes de la nation, où les objets de prix modeste pénétrèrent toujours. M. Bapst trouve, chemin faisant, l'occasion de faire l'éloge du sentiment artistique des populations du moyen âge. Il ne serait pas éloigné de croire que le goût, depuis, a plus perdu que gagné au développement de la grande industrie. Il a peut-être raison. Le livre de M. Bapst est un livre instructif. Il mérite d'être recommandé. »

SÉANCE DU 23 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

Les médailleurs de la Renaissance, par M. Aloiss Heiss, analyse critique du 3e et du 4e fascicule par M. Ch. Robert, membre de l'Académie (br. in-8°);

Contribution à la biographie du portraitiste A. de Vries, par M. A. Castan, correspondant de l'Académie (broch.);

Les relations du peintre Théodore van Loon avec la citadelle de Pallas à Louvain, par le même (broch.);

Athenian coin-engravers in Italy, par Reginald Stuart Pool (Londres, 1883, br. in-8°);

Catalogue and hand-book. Archæological collections. Indian Museum, par John Anderson (part II, Calcutta, 1883, in-8°).

M. Delisle offre à l'Académie son *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Fonds de Cluni* (Paris, 1884, in-8°).

M. de Vogüé fait hommage, de la part du prince Abamelek Lazarew, d'un volume écrit en russe, qui a pour titre : *Palmyre* (Saint-Pétersbourg, 1884, in-4°).

M. Derenbourg présente, au nom de l'auteur, M. le professeur D.-H. Müller, de Vienne, les travaux suivants, relatifs à l'histoire et à l'épigraphie du Yémen :

1° *Südarabische Studien*, «Études sur l'Arabie méridionale» (Vienne, 1877, br. in-8°);

2° *Die Burgen und Schlösser Südarabiens*, «Les châteaux forts de l'Arabie méridionale», 2 livraisons (Vienne, 1879-1881, br. in-8°);

3° *Sabäische Denkmäler*, «Monuments sabéens» (Vienne, 1883, in-8°, ce dernier ouvrage en collaboration avec M. J.-H. Mordtmann);

4° *Siegfried Langer's Reiseberichte aus Syrien and Arabien*, etc. «Relation du voyage de Siegfried Langer en Syrie et en Arabie», avec l'explication des inscriptions découvertes et réunies par lui» (Leipzig, 1884, in-8°).

«L'énumération de ces diverses publications, auxquelles il conviendrait d'ajouter une série non interrompue d'articles et de mémoires insérés dans le journal de la Société asiatique allemande, suffirait à montrer avec quelle suite et quelle persévérance M. Müller se consacre à l'étude des antiquités yéménites. Il y a introduit un élément nouveau : la comparaison constante des textes épigraphiques avec les écrits des auteurs arabes qui ont étudié la langue, l'archéologie, l'histoire et la géographie de l'Arabie méridionale. Parmi ces auteurs, Al-Hamdânî est de beaucoup le plus important. Habitant le Yémen au VIe siècle de l'hégire, il s'est attaché à recueillir tout ce que les écrivains antérieurs avaient dit au sujet de son pays natal, et il y a ajouté les résultats de ses recherches personnelles.

«Al-Hamdânî les a consignés dans quatre ouvrages d'étendue fort inégale :

«1° «Le poème himyarite» (*al-Ḳâsida Al-himyariyya*), qui a été publié et traduit en allemand par M. A. von Kremer;

«2° Un dictionnaire intitulé «Le soleil des sciences» (*Schams al-'ouloum*), dont des exemplaires manuscrits se trouvent à Berlin et à l'Escurial;

«3° Une encyclopédie yéménite intitulée «La Couronne» (*Al-Iklîl*), divisée en dix sections, dont la huitième et la dixième sont seules jusqu'ici parvenues en Europe dans plusieurs copies émanant sans doute d'un même original;

«4° Une description de l'Arabie, intitulée «La péninsule Arabique» (*Djazîrat al-'Arab*), où le Yémen occupe une place prépondérante, et où M. Sprenger a largement puisé pour son «Ancienne géographie de l'Arabie».

«M. D.-H. Müller a mis en relief la haute valeur d'Al-Hamdânî par les nombreux extraits qu'il a publiés de ses ouvrages, chaque fois qu'ils lui fournissaient un commentaire pour l'interprétation des monuments épigraphiques. Par ses soins, une édition critique du *Djazîrat al-'Arab* est sur le point de paraître. Il y a là une nomenclature immense de grandes et de petites localités qui a permis à M. Müller des identifications on ne peut plus intéressantes avec les noms propres mentionnés dans les inscriptions. Mais les investigations de M. Müller ne se sont pas limitées à la linguistique et à la géographie : elles sont entrées résolument sur le terrain de l'histoire. Les auteurs arabes, tels que Hamza, Mas'oûdî, Ya'ḳoûbî, Ibn al-Athîr, nous ont laissé des listes confuses et contradictoires des princes qui auraient régné dans les différentes parties du Yémen. M. Müller a réussi à débrouiller ce chaos. La chronologie des rois de Sabâ et de Raidân et des rois de Ma'în est désormais établie approximativement par une heureuse combinaison des textes épigraphiques connus jusqu'à ce jour. Les cadres flexibles où M. Müller a enfermé ses listes encore incomplètes se prêteront à recevoir les nouveaux noms qui ressortiront des découvertes ultérieures.

«La profondeur et la variété des travaux dont je viens d'entretenir l'Académie, et par lesquels M. D.-H. Müller a donné une si vive impulsion aux études himyaritiques, contribueront puissamment, dit M. Derenbourg, à rendre plus parfait le volume du *Corpus inscriptionum semiticarum* qui sera consacré à l'Arabie méridionale.»

M. de Wailly offre à l'Académie, au nom de la famille, le troisième volume du savant ouvrage de M. François Lenormant sur *La Grande Grèce.*

«Les souffrances d'une longue maladie ont empêché M. François Lenormant de compléter, dans un quatrième volume, la relation de son dernier et fatal voyage; elles l'ont empêché aussi, dit M. de Wailly, d'entre-

prendre d'autres publications dont sa mémoire puissante tenait en réserve les nombreux matériaux. Il a beaucoup regretté sans doute l'interruption de ses travaux, mais comment n'aurait-il pas accepté cette épreuve avec résignation, lui qui s'est aussi résigné aux séparations amères que la mort imposait à son cœur de fils, d'époux et de père! Il eût été facile de choisir quelqu'un de plus compétent que moi pour présenter ce dernier travail de François Lenormant; mais la date encore récente de sa mort explique assez pourquoi c'est un ancien ami qui se trouve chargé de remplir cette mission auprès de l'Académie.»

M. Deloche présente, au nom de l'auteur, M. E. Ruelle, la troisième livraison de la *Bibliographie générale des Gaules* (Paris, 1884, in-8°).

«Cet ouvrage, dit-il, est divisé en deux parties, dont l'une est un catalogue méthodique par ordre de matières (histoire, institutions, mœurs et usages, philologie, archéologie, etc.); l'autre, un catalogue alphabétique par noms d'auteurs.

«La première partie a paru tout entière, et l'Académie des inscriptions lui a décerné un prix au concours Brunet.

«Le fascicule que je lui présente aujourd'hui est la première livraison de la deuxième partie et contient la nomenclature des historiens, des géographes et des archéologues, depuis la lettre A jusques et y compris la lettre G.

«Il serait superflu de faire ici l'éloge de l'important et intéressant ouvrage qui a été jugé digne d'une des récompenses dont notre compagnie dispose. Je me bornerai à dire que la nouvelle livraison a été rédigée avec le soin intelligent qui a présidé à la composition des précédentes, et tout annonce que la deuxième partie du travail bibliographique entrepris par M. Ruelle sera, comme la première, de la plus grande utilité pour tous ceux qui se vouent à l'étude du passé de notre pays.»

M. Ad. Regnier offre à l'Académie le tome IV du *Bhâgavata Purâṇa*, au nom de M. le Directeur de l'Imprimerie nationale et de l'éditeur et traducteur, M. Hauvette-Besnault, professeur de sanscrit à l'École des hautes études, «à qui, dit-il, a été récemment confiée la très honorable tâche de continuer cette longue œuvre, si tristement interrompue par la mort prématurée d'Eugène Burnouf, au moment où le génie, comme a dit Villemain, de l'illustre savant avait atteint toute sa puissance et nous donnait encore tant de belles espérances. Le tome III date de près de quarante ans; il porte le millésime de 1848.

«M. Hauvette-Besnault, ajoute M. Ad. Regnier, a bien compris la responsabilité qu'imposait une telle succession. Je l'ai vu à l'œuvre, ai suivi

son travail avec grand intérêt, et puis dire qu'il était impossible d'y apporter plus de courage et de soin consciencieux. Le livre X du Purâṇa, dont ce tome IV nous donne la première partie, ne contient pas seulement de faciles récits, mais en outre beaucoup de philosophie mystique, qui, fond et formes, est, en maint endroit, difficile à comprendre et non moins à rendre. Il fallait, pour bien pénétrer le sens tout indien, sous les artifices souvent étranges et recherchés du langage, un habile grammairien, très versé dans toute la littérature et surtout la philosophie et la théosophie de l'Inde, et de plus, pour réussir dans la lutte avec l'original, un traducteur assez maître de son propre idiome pour y faire passer un idiome aussi différent du français que le sanscrit, sans demander trop de sacrifices ni à l'un ni à l'autre. J'aime à croire que les juges compétents reconnaîtront chez M. Hauvette-Besnault ces qualités et ces mérites, et s'associeront à mon vif désir de voir continuer par lui et mener à bonne fin cette tâche laborieuse. L'Académie le partagera assurément aussi, en souvenir de l'éminent confrère dont le nom demeure attaché à l'œuvre.

«Je sais que les retards, s'il y en a, ne viendront pas du continuateur : il poursuit bravement son travail et a déjà fait de grands pas en avant.»

M. Ad. Regnier fait ensuite hommage, au nom de M. Bergaigne, d'une nouvelle traduction du drame de Calidâsa intitulé *Sacountalâ,* c'est-à-dire de l'ouvrage indien le plus connu, le plus goûté en Europe à partir de la traduction anglaise de William Jones, mise en français dès l'an XI par Bruguière.

«M. Bergaigne, dit M. Regnier, a traduit sur l'édition de Fischel, qui a suivi la recension bengalie, comme Chézy et bien plus tard Fauche dans leurs versions françaises, MM. Monier Williams et Fritze en anglais et en allemand, tandis que M. Foucaux suit, dans la sienne, l'autre recension.

«Mais je n'ai pas à m'occuper du texte à l'occasion de ce livre de M. Bergaigne. Il a voulu, nous dit-il, lui donner un caractère purement littéraire. Ce caractère, il le lui a donné, en effet, d'une façon qui lui fait grand honneur et contentera, je pense, les exigeants et les délicats. Je dois ajouter toutefois qu'à comparer le français avec le sanscrit, particulièrement dans tels passages lyriques où les difficultés abondent, on reconnaît fort bien l'habile indianiste.

«Sur le titre se trouve, avec le nom de M. Bergaigne, celui de M. Paul Lehugeur. C'est une association fraternelle. Pour la première fois, dans cette nouvelle traduction, la prose a été rendue en prose, les vers en vers, et en vers qu'on trouvera, je crois, fort jolis, même là où l'original vou-

lait le style précieux. De ces vers une part est due à M. Lehugeur, qui a pu s'aider d'une première traduction littérale en prose, faite par son collaborateur.

«Que l'Académie me permette, avant de finir, une seule observation. Contre l'usage le plus ordinaire des traducteurs, M. Bergaigne médit un peu de son original; c'est, dit-il, corrigeant une épithète moins bien choisie qu'il emploie d'abord, de la littérature aristocratique. Il a raison; mais le mot n'implique point ce qu'il en paraît conclure : une telle littérature peut avoir des chefs-d'œuvre, et j'avoue que j'ai peine à cesser de partager, sur l'œuvre en son entier, l'avis de Gœthe et de Lamartine, et à renoncer, malgré quelques réserves à faire çà et là, à ma vieille admiration.»

M. Ad. Regnier offre encore, au nom de M. Bergaigne, un *Manuel pour étudier la langue sanscrite.*

«On y reconnaît, dit-il, le maître instruit et zélé. Son livre vaut ses leçons.»

SÉANCE DU 30 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes selon la véritable tradition nantaise, par M. Arthur de la Borderie, correspondant de l'Académie (Rennes, 1884, br. in-8°);

Études historiques bretonnes, par le même, 1re série;

L'historien et le prophète des Bretons, Gildas et Merlin (Paris, 1884, in-8°);

The paleographical Society. Facsimiles of ancient manuscripts. Part XIII, edited by A. Bond and E. Thompson (Londres, 1883, in-fol.).

M. Ravaisson offre, au nom de M. Joseph Fabre, un volume intitulé : *Jeanne d'Arc, libératrice de la France* (Paris, 1884, in-8°).

«M. Joseph Fabre ne s'est pas proposé, dit M. Ravaisson, d'éclairer l'histoire de Jeanne d'Arc par des documents inédits. Il s'est proposé de reproduire, avec plus de fidélité encore que ses nombreux devanciers, la physionomie de l'héroïne. Il a voulu faire un livre où elle fût vivante autant que possible, et qui contribuât à la rendre, s'il est possible aussi, plus populaire que jamais. Il y contribuera en effet par son enthousiasme communicatif et son remarquable talent d'écrivain.

«Il propose de consacrer à Jeanne une fête nationale, et voudrait que son livre contribuât à faire réaliser cette idée.

«Le volume publié par M. Fabre, et dont la première édition a été

épuisée en quelques jours, sera suivi très prochainement de deux autres, contenant, l'un le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, l'autre le procès de réhabilitation, traduits en français.»

SÉANCE DU 6 JUIN.

M. Schefer fait hommage à l'Académie du premier volume des *Manuscrits arabes de l'Escurial,* décrits par M. H. Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales vivantes.

«L'Académie se rappelle, dit-il, que notre éminent confrère, M. Miller, a publié, il y a déjà de longues années, le catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial, et que, dans un travail récent, M. Graux, dont la fin prématurée a excité tant de regrets, en a retracé l'histoire. M. Derenbourg, de son côté, a été chargé il y a quatre ans, par le Ministère de l'instruction publique, d'explorer les bibliothèques d'Espagne dans lesquelles sont conservés des manuscrits orientaux. Le volume que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Académie forme la première partie du travail de M. Derenbourg. Cette partie comprend la description raisonnée de près de 700 manuscrits relatifs à la grammaire, à la rhétorique, à la poésie, aux belles-lettres, à la lexicographie et à la philosophie. M. Derenbourg a négligé les traités de médecine, qui ont été, de la part de M. Leclerc, l'objet d'une étude spéciale, et les ouvrages de théologie et de jurisprudence. M. Derenbourg a analysé un certain nombre de manuscrits sur lesquels Casiri n'avait, dans son catalogue, donné que des détails insuffisants. Je ne saurais manquer de signaler l'importance de certains documents historiques, insérés dans des recueils de poésie ou des traités littéraires, ni celle de la préface dans laquelle M. Derenbourg a retracé l'histoire des catalogues dressés depuis la fin du XVI[e] siècle jusqu'à l'époque où Casiri fit paraître le sien. Le second volume sera consacré à la description et à l'analyse des ouvrages d'histoire et de géographie; l'intérêt qu'il offrira fait vivement désirer qu'il ne tarde pas à voir le jour.»

M. Schefer offre, en outre, au nom de M. Devic, chargé du cours d'arabe à la Faculté des lettres de Montpellier, *Le voyage de Montferran de Paris à la Chine* (Paris, 1884, br. in-8°).

Cet opuscule, découvert dans un manuscrit de la bibliothèque de Montpellier, a été inséré dans le *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*

«M. Devic, dit M. Schefer, n'a pu découvrir aucun renseignement sur la personnalité de Montferran, qui parcourut une partie de l'Asie de

1612 à 1614. Il traversa la Syrie et la Perse, visita l'Inde et se rendit à Canton, après avoir fait un court séjour à Malacca. Il s'embarqua pour revenir en Europe sur un navire portugais; à son arrivée à Lisbonne, il fut jeté en prison, et il ne fut rendu à la liberté qu'après une captivité de quatre ans, dont on ne lui fit pas connaître le motif. La relation de Montferran est fort succincte : elle ne donne que des indications très sommaires sur les opérations commerciales que l'on pouvait entreprendre dans l'extrême Orient. Nous pouvons ajouter le nom de Montferran à ceux de V. Leblanc, de Pyrard de Laval, de De Fienne et de Jean Mocquet, qui ont visité l'extrême Orient dans les premières années du XVIIe siècle.»

Sont encore offerts :

Des âges ou soleils d'après la mythologie des peuples de la Nouvelle-Espagne, par M. de Charencey (Madrid, 1883, br. in-8°);

Vocabulaire français-maya, par le même (Alençon, 1884, br. in-8°);

Ricerca di una civilta italiana anteriore alla Greca, par Salvo di Pietraganzili (Palerme, 1884, in-12°).

SÉANCE DU 13 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

A grammar of the classical arabic language, par Mortimer Sloper Howell, membre de la Société asiatique du Bengale. Part I (Allahabad, 1883, in-8°);

Selections from the records of the Punjab governemnt. Section I, *Of linguistic fragments discovered in 1870, 1872 and 1879,* par G.-W. Leitner (Lahore, 1882, gr. in-8°);

Épigraphie de la Gaule Celtique, par G. Touflet (Rome, 1883, in-8°).

M. G. Paris présente à l'Académie, de la part de M. Célestin Port, un volume intitulé : *Questions angevines.* Première série (1884, in-12°).

«Ce recueil de dissertations de notre savant correspondant offrira du nouveau, dit-il, à la plupart des lecteurs, les articles qui le composent ayant paru dans des revues provinciales ou ayant été tirés à un nombre excessivement restreint d'exemplaires. On y trouve les qualités ordinaires des travaux de M. Célestin Port : investigations approfondies, exposition claire et vive; introduction modérée, mais toujours opportune, dans les sujets les plus étroits en apparence, de points de vue qui les élargissent et leur donnent un intérêt général. Signalons entre autres la dissertation, qui termine le volume, sur la célèbre pièce de Théodulfe, *Gloria, laus et honor;* cette dissertation a donné lieu à une assez vive polémique en France

et en Allemagne. La note sur *La Pyramide de Sorges* est un des documents les plus curieux qu'on ait encore apportés pour établir le peu de durée des traditions : un petit monument commémoratif, élevé sur les bords de la Loire en 1756, subsiste toujours; mais personne ne savait plus, avant que M. Port eût retrouvé les pièces officielles de l'érection, quand, par qui et pourquoi avait été dressée cette pyramide, dépouillée, à la Révolution, des inscriptions qui en faisaient connaître le but.»

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Héron de Villefosse, une notice (qui a paru en partie dans la *Gazette archéologique*) sur *Une feuille de diptyque consulaire conservée au musée du Louvre.*

«Cette feuille formait la moitié d'un diptyque conservé autrefois à Milan, et gravé en 1759 dans le recueil de Gozi. Elle traversa depuis la collection Trivulce et est entrée au Louvre en 1863. On y voit, à côté du buste du consul qu'elle concerne, un monogramme dont M. H. de Villefosse considère la lecture encore comme incertaine, mais on peut rapporter ce monument à la première moitié du VI[e] siècle.

«Au revers de la feuille est sculpté un bas-relief compliqué représentant Adam et Ève dans le paradis terrestre, avec nombre d'animaux, réels ou fantastiques; M. de Villefosse y voit un travail très remarquable des premières années du XV[e] siècle, qui rappelle les sculptures de la façade du dôme d'Orvieto et, par certains détails de la bordure, l'œuvre de Piero di Giovanni Tedesco au dôme de Florence.

«M. de Villefosse a compris dans son travail des indications précises et en partie neuves sur les diptyques consulaires déjà connus.»

M. A. Dumont présente, au nom de l'auteur, un *Manuel d'archéologie étrusque et romaine,* par M. Jules Martha, ancien membre des Écoles d'Athènes et de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris (Paris, 1884, in-8°).

«Ce manuel, dont l'auteur marque nettement le caractère élémentaire, résume, dit-il, les notions générales qu'il est impossible d'ignorer si l'on veut étudier les monuments étrusques et romains ou simplement, en les regardant, ne pas être exposé aux plus grossières erreurs. Il fait connaître les cadres dans lesquels tous ces monuments doivent trouver place, il établit les grandes périodes de l'histoire de l'art et les signes qui leur sont propres. C'est un livre d'une clarté parfaite, où nulle part n'est faite à l'hypothèse, et qui donne les faits principaux, aujourd'hui généralement considérés comme acquis à la science. Pour la partie étrusque, l'incertitude de nos connaissances créait une grande difficulté; pour les chapitres consacrés à Rome, l'étendue du sujet n'était pas une moindre cause d'em-

barras. Les qualités littéraires de l'auteur l'ont heureusement servi. Ce livre, bien composé, a encore le mérite d'être partout animé par un vif sentiment des beautés de l'art et de la littérature. Il fait suite, très heureusement, au Manuel d'archéologie grecque de M. Collignon, paru dans la même collection; il contribuera à répandre dans l'enseignement et à faire connaître du public lettré les principes essentiels de l'archéologie classique, qui sont restés jusqu'ici ignorés en France de presque tous.»

SÉANCE DU 20 JUIN.

M. G. Perrot fait hommage, au nom de l'auteur, d'une brochure intitulée : *La Messaline de Bordeaux,* par M. Tamizey de Larroque (Bordeaux, 1884, in-8°).

«Dans l'opuscule que nous devons à notre savant correspondant, on trouvera, dit M. Perrot, l'histoire d'une belle statue de femme romaine, qui, découverte à Bordeaux le 21 juillet 1594, avait fait l'admiration des connaisseurs et avait été baptisée par eux du nom de Messaline. Cette attribution était-elle exacte? Il nous est impossible d'en juger, car la statue, qu'en 1686 l'intendant de la province expédiait à Louis XIV, coulait en rivière. Toujours est-il que, si les archéologues doivent faire leur deuil de cette figure, où Brantôme, qui la vit un des premiers, trouva prétexte à quelques gaillardises. on ne lira pas sans plaisir, dans la notice de M. Tamizey de Larroque, deux lettres de Peiresc au sujet de cette statue. On y voit avec quelle passion cet érudit, d'une curiosité si vaste et si singulièrement éveillée, s'occupait de réunir non seulement des copies d'inscriptions, mais encore des dessins et des moulages de tous les monuments de l'antiquité dont il pouvait avoir connaissance.»

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie, au nom de la Commission de publication dont il fait partie, et dont le président fut M. Garcin de Tassy, ancien membre de l'Académie, un volume intitulé: *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Mékong et du haut Song-koï.* Extraits de ses manuscrits, mis en ordre par M. A.-B. de Villemereuil, capitaine de vaisseau, et publiés, avec le concours d'une commission spéciale, sous les auspices de la Société d'ethnographie.

«Le mérite de cette importante publication revient presqu'en entier, dit M. d'Hervey de Saint-Denys, à M. le capitaine de vaisseau de Villemereuil, hâtons-nous de le dire; tous les papiers de Doudart de Lagrée lui

furent remis, et il s'est acquitté de la tâche laborieuse de les examiner, de les classer, de les mettre en œuvre, avec autant de zèle éclairé que de dévouement infatigable.

« La correspondance de Doudart de Lagrée, écrite dans un style plein de charmes, fournit les plus intéressants détails sur l'exploration du Mékong et sur les faits relatifs à l'établissement du protectorat français au Cambodge. On trouve, de plus, dans ce volume, de très précieux documents sur l'archéologie, l'histoire, la géographie et l'épigraphie de l'Indo-Chine. On n'a pas oublié que le savant explorateur du Mékong ouvrait la voie aux études sur les Khmêr et se livra à ces études avec passion. Une carte de l'Indo-Chine et de nombreuses planches phototypiques accompagnent le texte. Un index général très étendu complète l'ouvrage et permet de le consulter très utilement. »

M. Jourdain offre à l'Académie, au nom de l'auteur, les deux volumes que M. Antonin Lefèvre-Pontalis vient de consacrer à *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande.*

« Il y a quelques semaines, dit M. Jourdain, l'Académie française décernait à M. Antonin Lefèvre une des récompenses dont elle dispose : le suffrage de l'illustre compagnie est une trop bonne garantie de la valeur littéraire de l'œuvre pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point; mais ce qui nous paraît essentiel à signaler, c'est la solide et judicieuse érudition que l'auteur a déployée dans toutes les parties de son ouvrage. Cette histoire de Jean de Witt, composée par un écrivain mêlé de près à la vie politique, n'est à aucun point de vue un livre de seconde main ou de fantaisie; c'est un travail original, dont les matériaux ont été lentement recueillis depuis quinze ans et plus en France et en Hollande, dans les bibliothèques privées, aux archives de notre Ministère des affaires étrangères, à celles de la Haye, chez les possesseurs de documents authentiques, intéressant l'histoire des Provinces-Unies au XVIIe siècle. De nombreux renvois placés au bas des pages montrent avec quel soin consciencieux chaque fait, chaque personnage, a été étudié, et quelle confiance la narration mérite, même dans les moindres détails. L'ouvrage, par ces qualités si précieuses chez l'historien, rentre dans l'ordre des études de l'Académie et dans sa compétence. Les évènements retracés par M. Lefèvre peuvent paraître à quelques-uns trop récents pour que nous ayons à en connaître; mais ce n'est pas la date d'un fait qui motive notre compétence à l'égard du narrateur, c'est la nouveauté des documents que celui-ci a mis en lumière, c'est la nouveauté des recherches auxquelles il s'est livré; or sous ce rapport les deux volumes que M. Lefèvre vient de publier ne laissent

rien à désirer au critique le plus sévère. Le sujet offre d'ailleurs l'intérêt le plus vif, le plus varié, et quelquefois même le plus poignant. Jean de Witt, élevé par ses concitoyens à la plus haute magistrature du pays, consacre ses plus vertueux efforts à substituer la république à cette forme de la monarchie qui s'appelait en Hollande le Stathoudérat. Il paraît d'abord triompher. Il élève sa nation à un degré de prospérité inouï. La marine hollandaise, conduite par Ruyter, devient la maîtresse des mers et va jusque dans la Tamise menacer les arsenaux de l'Angleterre et brûler ses vaisseaux. Puis la guerre éclate avec la France; Louis XIV passe le Rhin et sa marche victorieuse n'est arrêtée, la Hollande n'est sauvée que par la rupture des digues qui préservaient de l'inondation la contrée avoisinant Amsterdam. Jean de Witt et son frère Corneille sont dénoncés comme la cause des malheurs du pays, et tous deux meurent assassinés, victimes des fureurs et de l'ingratitude populaires, tandis que le Stathoudérat est rétabli en faveur de l'héritier de la maison d'Orange. Tous ces faits sont racontés par M. Lefèvre-Pontalis dans le plus grand détail. Ainsi, pour en citer quelques uns, les préparatifs de Louis XIV contre la Hollande, l'entrée en campagne, le passage du Rhin par l'armée française, les brillants succès qui en sont la suite, la consternation des Provinces-Unies, les menées des partis, la fin tragique des frères de Witt, fournissent à l'écrivain la matière de récits non moins touchants que véridiques. Nous n'hésitons pas, dit en terminant M. Jourdain, à présenter à l'Académie l'ouvrage de M. Antonin Lefèvre-Pontalis comme un des meilleurs dont se soient enrichies depuis longtemps la littérature et l'érudition historiques. »

SÉANCE DU 27 JUIN.

M. Jourdain offre en son nom, à l'Académie, une brochure intitulée : *La Société de l'histoire de France de 1883 à 1884* (Paris, in-8°). Il offre en outre le discours qu'il a prononcé à l'assemblée générale de la *Société de l'histoire de Paris* le 13 mai 1884.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau diverses *Publications de l'Académie roumaine* parues à Bucharest depuis le commencement de l'année 1884.

M. Miller présente deux volumes liturgiques du cardinal Pitra.

« Indépendamment de ses nombreuses et savantes recherches sur les premiers Pères de l'Église, le cardinal Pitra continue, dit-il, la série de ses publications sur la liturgie des Grecs. Je suis chargé d'offrir en son nom, à l'Académie, deux nouveaux volumes qui appartiennent à cette

IMPRIMERIE NATIONALE.

catégorie. L'un, intitulé Ἀπόστολος, a paru à Rome en 1881. On appelle ainsi le livre ecclésiastique des Grecs où sont contenus les extraits des Actes et des Lettres des Apôtres, extraits qui sont lus dans les églises pendant toute l'année, avec les *alleluia* de l'évangile, qui sont chantés pendant toute la semaine, dans les jours où il n'y a point de fêtes. On y trouve aussi, après les Lettres de saint Paul, des extraits s'appliquant à différentes fêtes, telles que l'inauguration d'un temple, le baptême, le mariage et le service des morts.

«Le second volume, publié aussi à Rome en 1883, est intitulé Πεντηκοστάριον, c'est-à-dire livre liturgique de l'Église grecque, contenant l'office religieux, depuis le jour de Pâques jusqu'à l'octave de la Pentecôte, dimanche dans lequel est célébrée la mémoire de tous les saints. Il contient en outre les évangiles du matin qui sont lus chaque jour, dès l'aube, dans l'intervalle des fêtes.

«Ces volumes ne sont pas de simples réimpressions; ce qui en fait l'intérêt, c'est que le texte en a été revu et rectifié sur les meilleures éditions critiques du Nouveau Testament.»

M. G. Paris offre au nom des auteurs :

1° *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, par Jean Bonnard (Paris, 1884, in-8°).

«Le mémoire de M. Bonnard a été récompensé par l'Académie à la suite du concours où celui de M. Berger a été couronné. Les deux concurrents se sont partagé le sujet; les traductions en vers que M. Bonnard s'est réservées en forment la partie, sinon la plus importante au point de vue religieux, du moins la plus curieuse pour la littérature du moyen âge. Le neuf et l'intéressant, dit M. Paris, abondent dans ce volume, qui, avec celui de M. Berger, montre combien l'Académie a été heureusement inspirée en ouvrant un concours qui a provoqué d'aussi bons travaux.»

2° *Note sur le poète lectourois Lucarry*, par M. Ph. Tamizey de Larroque (Auch, 1884, br. in-8°).

«Ce poète lectourois, qui obtint le *souci* aux jeux Floraux, était jusqu'ici à peu près complètement inconnu, même de nom. Son petit recueil, imprimé en 1636 avec les éloges poétiques d'amis complaisants, a été retrouvé par notre savant correspondant, qui en donne une idée, dit M. Paris, dans le petit mémoire qu'il m'a chargé de présenter à l'Académie.»

M. Ch. Robert fait hommage en son nom d'une note sur *Un doyen du chapitre de Metz, Henry de Haraucourt-Chambley*.

Dans cette note, l'auteur procède, à l'aide des tarifs du temps et des tables de M. de Wailly, à l'évaluation d'une monnaie de compte (le *franc barrois*), qui figure dans les stipulations relatives à un prêt que fit Haraucourt aux Trois-Évêchés, pour les gages du Parlement de Metz pendant l'année 1635. Le *franc barrois*, comme beaucoup d'autres monnaies de compte, était destiné à voir sa valeur décroître rapidement. En 1511, il valait, d'après les calculs de M. Robert, 3gr,40 d'or ramené au fin: à l'époque du prêt, il ne représentait plus que 5gr,48 d'argent fin, et, en 1790, 1gr,50.

M. Edmond Le Blant a la parole pour une présentation :

«Le R. P. Martinov, qui a fait, il y a quelques années, l'hommage à l'Institut du beau recueil intitulé *Annus græco-slavicus*, a l'honneur de lui présenter un ouvrage du P. Stanislas Rostowski, intitulé *Lituanicarum societatis Jesu historiarum libri decem* (Paris, 1877, in-4°). «Ce travail, dit M. Le Blant, est fort estimé de tous ceux qui s'occupent de l'histoire religieuse de Lithuanie, surtout au XVIe et au XVIIe siècle; c'est l'époque qu'il embrasse (1564-1664) et qui est une des plus remarquables dans les annales de ce pays, alors uni à la Pologne. Il suffit de citer les noms de Bathory, de Sigismond III, du faux Démétrius, du cardinal Hosius, de Possevin, de Skarga, de saint Stanislas Kostka, de Sapieha et de tant d'autres qui y ont leur bibliographie. On y trouve un tableau des progrès du christianisme dans ce pays, où l'on avait à combattre à la fois l'idolâtrie, l'hérésie et le schisme grec.

«Ce livre, publié à Vilna en 1768, était devenu d'une rareté excessive. Son nouvel éditeur, le R. P. Martinov, ne s'est point borné à une reproduction de l'original; il y a ajouté une carte et de nombreux index contenant des milliers de noms propres, qui rendront doublement utile la réimpression de cet ouvrage.»

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. Victor Duruy, membre de l'Académie, livr. 317-329 (Paris, 1884, gr. in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 135-147 (Paris, 1884, in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, févr.-avril 1884 (Paris, in-8°);

Nuovi scavi nel fondo S. Polo, presso Bologna, par M. G. Gozzadini (Rome, 1884, br. in 4°);

Actes de la Société de philologie, t. XI, fasc. II, 1881 (*Mélanges sur la Kabbale*, etc.);

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1883-1884, vol. VIII, fasc. VII-X (Rome, in-4°);

Annales du commerce extérieur, année 1884, fasc. IV, V et VI (Paris, in-8°);

Archiv für österreichische-geshichte, vol. XIV, 2e partie (Vienne, 1882, in-8°);

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1884 (in-12);

Archæological Institute of America, fifth annual report on the executive Committee, 1883-1884 (Cambridge, in-8°);

Atti della reale Accademia d'archeologia, lettere e belle arti, 1882-1883 (Naples, in-4°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1883, n° 4 (Amiens, in-8°);

Bulletin of the School of classical studies at Athens, report of William W. Goodwin (Boston, 1883, br. in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, mars-avril-mai 1884 (Paris, in-8°);

Bulletin trimestriel des antiquités africaines, avril 1884 (in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, janvier-février 1884 (in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, janvier-mars 1884 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3e trimestre 1883 (Orléans, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, avril-mai 1884 (Athènes, Paris, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1884 (in-8°);

Bulletin d'archéologie chrétienne de M. le commandeur J.-B. de Rossi, édition française par M. l'abbé Duchesne, 4e série, 2e année, livraisons I et II (Paris, 1883, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1884, n° 1 (in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1884, livraisons I et II (Paris, in-8°);

Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1881, avec un *Atlas* (Saint-Pétersbourg, 1883, in-4°);

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, janvier-février-mars 1884 (Paris, in-8°);

Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historiche Classe, vol. XXXIII (Vienne, 1883, in-4°);

Journal asiatique, février-mars 1884 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-et-Oise, t. XII et XIII (Versailles, 1882-1883, in-8°);

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XXIV et XXV (1883-1884, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XLIII (Paris, 1882, in-8°);

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 8e série, vol. III, 1877-1883 (in-8°);

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, mars-juin 1884 (in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, décembre 1882-juin 1883 (in-8°);

Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer, par F. Kraus, livr. x (Fribourg, 1884);

Revue géographique internationale, mars-avril-mai 1884;

Revue épigraphique du midi de la France, avril-mai 1884 (in-8°);

Revue des études juives, janvier-mars 1884 (Paris, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, t. IX, n° 1, janvier-février 1884 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen and historischen Classe Akademie der Wissenschaften, 1re partie (Munich, 1884, in-8°);

Sitzungsberitchte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, vol. CI, 2e partie; vol. CII-CIII, 1re et 2e parties (Vienne, 1882-1883, in-8°);

Transactions of the Society of biblical archæology, vol. VIII, 1re et 2e parties (Londres, 1884, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1884.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT.

SÉANCE DU 4 JUILLET.

Le PRÉSIDENT, en annonçant la perte que l'Académie vient de faire en la personne de M. Tissot, s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

« Vous savez comment les dispositions qui ont été prises par la famille de notre confrère, M. Charles Tissot, ont empêché votre président de lui rendre, en votre nom à tous, un dernier hommage, au bord de cette tombe qui s'est ouverte si prématurément. Vous me permettrez donc de mettre à profit l'occasion de notre séance hebdomadaire pour remplir un cher et douloureux devoir. Vous m'autoriserez à vous rappeler ici ce qu'a été la vie de l'ami que nous avons perdu, ce qu'il a fait pour la patrie et pour la science. Ce sera pour nous, dans notre affliction même, une consolation de penser que, tout inachevée qu'elle est, l'œuvre de cet esprit vigoureux et sagace garde une grande valeur, autant en

IMPRIMERIE NATIONALE.



elle-même que par les recherches qu'elle a déjà provoquées et auxquelles longtemps encore elle pourra servir de modèle.

« Né à Paris le 29 août 1828, Charles Tissot fit ses premières études à Dijon, où son père, le savant traducteur de Kant et l'auteur estimé de nombreux ouvrages philosophiques, était déjà professeur dans cette Faculté des lettres, qui s'honora plus tard de le voir placé à sa tête, pendant bien des années, comme doyen. Les dons heureux de l'enfant ne pouvaient échapper à la sollicitude éclairée d'un tel père; on envoya donc l'écolier achever ses classes à Paris, où, comme élève du collège Charlemagne, il eut de brillants succès au concours général. Son père, qu'avait toujours vivement intéressé l'étude des principes sur lesquels reposent les lois politiques et civiles, aurait aimé le voir songer à l'agrégation et au professorat des écoles de droit; mais le jeune homme sentait en lui l'instinct et le goût d'une vie plus active et plus militante. Aussi, quand, au lendemain de la révolution de 1848, le gouvernement provisoire fonda l'École d'administration, Charles Tissot, alors étudiant en droit, s'empressa de s'y faire admettre, en même temps qu'y entraient plusieurs des jeunes gens les plus distingués de sa génération.

« L'École, on le sait, n'eut qu'une courte existence, et peut-être ne pouvait-elle pas vivre telle que l'avait conçue un optimisme généreux et un peu chimérique. L'idée a été reprise sous une forme plus pratique et avec un succès plus durable dans cette École libre des sciences politiques, qu'a créée et que dirige avec un tact si fin notre confrère Émile Boutmy. A la suite des événements de 1851, l'École d'administration fut supprimée; mais des compensations, comme on dit, furent accordées à ceux des élèves qui s'étaient le plus fait remarquer de leurs maîtres. C'est ainsi que Charles Tissot entra au Ministère des affaires étrangères dans la direction commerciale; un an après, il était envoyé comme élève-consul à Tunis, et il prenait ainsi pied sur cette terre d'Afrique qui devait plus tard fournir la matière des travaux par lesquels il a mérité l'honneur d'appartenir à notre Compagnie.

« Alors, dans ce premier séjour qu'il fit à l'étranger, il ne son-

geait pas encore à l'érudition, mais il n'en avait pas moins gardé ces habitudes laborieuses et cette curiosité passionnée qui avaient fait son succès au lycée et à l'École d'administration. Du jour où il s'était engagé dans la carrière diplomatique, il s'était dit que, pour y rendre des services vraiment utiles, un agent devait comprendre la langue du pays où il allait représenter la France, et il s'était mis résolûment à l'œuvre. Je fis sa connaissance en 1861 à Constantinople, où il était le secrétaire particulier et l'homme de confiance du marquis de Lavalette, ambassadeur de France; plus d'une fois je le fis sourire par l'étonnement que je manifestais quand, au cours de nos promenades et de nos longues conversations, je lui découvrais quelque nouveau talent. Il savait l'anglais et l'allemand, l'italien et l'espagnol; je l'ai entendu parler, dans les villages du Bosphore et dans les bazars de Stamboul, l'arabe, le turc et le grec. Bien souvent, Messieurs, dans ces derniers temps, au sortir d'une de ces courtes visites qui me le montraient irréparablement atteint sur son lit de douleur, je me suis surpris pensant avec attendrissement à ces jours déjà lointains; je le revoyais tel que je l'avais vu alors familièrement pendant deux ou trois mois, et que nous causions de cet Orient où tout l'intéressait, le passé, le présent et l'avenir de toutes ces races qui s'y disputent la suprématie. La plupart d'entre vous n'ont connu Charles Tissot que dans les dernières années de sa vie, quand il était déjà fatigué par le poids des grandes affaires où il avait joué son rôle, et surtout par la cruelle maladie dont il avait pris le germe pendant son long séjour au Maroc. Peut-être aurez-vous quelque peine à vous le représenter tel qu'il était alors et tel qu'il fut jusque vers quarante ans, vif et leste d'allures, toujours en mouvement, aussi agile de corps que d'esprit, adroit à l'épée, hardi cavalier, chasseur infatigable.

« Avec une telle diversité de goûts et une activité aussi bien réglée, on ne saurait connaître l'ennui. Tissot s'était donc plu partout où il avait passé. Son chemin avait été rapide. Consul à la Corogne, puis à Salonique et à Andrinople, où avait été le chercher M. de Lavalette, il était déjà, quand je me liai avec lui, sur le point de franchir la barrière, alors plus haute et plus difficile

à forcer qu'elle ne l'est aujourd'hui, qui, dans notre service diplomatique, sépare la carrière consulaire de ce que l'on nomme la carrière politique.

« C'est qu'on ne pouvait l'approcher sans avoir, au bout de quelques minutes d'entretien, le sentiment de sa supériorité; il avait beaucoup observé et beaucoup réfléchi; il résumait ses jugements sous une forme nette et courte qui donnait de la valeur à ses moindres mots. Sa conversation était une des plus variées et des plus captivantes dont j'ai gardé mémoire. Il n'était pas gai; il avait eu de bonne heure des raisons de ne pas l'être; mais il aimait pourtant la vie pour tout ce qu'elle offre de spectacles attachants à un esprit curieux. Il avait peu d'illusions et ne voulait pas être dupe; il tenait à distance les gens qu'il n'aimait ni n'estimait et volontiers même les indifférents; mais comme sa voix, souvent incisive et un peu sèche, s'adoucissait et prenait je ne sais quel charme quand il se trouvait au milieu des quelques personnes qui lui avaient inspiré sympathie et confiance! Avec quelle grâce il remerciait d'un bon office ou même d'une parole affectueuse! Nul ne le sait mieux que le plus ancien de ses amis, que le confrère qui siège auprès de moi, et si la profondeur même de son chagrin n'avait pas dû rendre pour lui ce devoir trop pénible, j'aurais cédé à M. Ernest Desjardins le triste privilège de vous retracer la vie de celui qu'il a connu bien avant que le hasard des voyages me le fît rencontrer à Péra.

« Peu de temps après le moment où me reportent des souvenirs auxquels je me suis peut-être abandonné avec trop de complaisance, M. Tissot publiait, en 1863, les premiers ouvrages qui aient pu attirer sur lui l'attention de quelques-uns d'entre vous; ce sont des thèses de doctorat. Au sortir du collège, il avait subi l'épreuve de la licence; depuis, comme il me le disait à Constantinople, il n'avait cessé de nourrir l'espoir de prendre un jour ou l'autre le grade de docteur ès lettres. C'était pour lui comme un devoir filial, comme une manière délicate de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux désirs de ce père pour lequel il avait un si pieux respect, et qui aurait souhaité de le voir entrer à ses côtés dans l'enseignement. Pour mieux marquer sa

pensée, il les présenta à la Faculté de Dijon; elles furent jugées et discutées par un jury dont son père était le président naturel. Ce n'est pas qu'elles n'eussent été très dignes d'être soumises à la Faculté de Paris; elles y auraient trouvé certainement le meilleur accueil. L'une d'elles, *De Tritonide lacu*, était destinée à éclaircir une importante question de géographie physique. D'après les textes anciens et les observations qu'il avait faites sur les lieux, l'auteur y discutait l'existence et l'emplacement de ce grand lac intérieur que d'anciennes traditions conservées par les poètes et les mythographes grecs plaçaient dans l'Afrique carthaginoise, dans ce que l'on appelle aujourd'hui la Tunisie; c'était comme un premier chapitre détaché par avance du livre magistral, et malheureusement inachevé, auquel notre confrère devait consacrer ses dernières pensées et ses derniers efforts. La thèse française traitait un sujet plus large et fort intéressant, qui avait été négligé jusqu'alors par les historiens de l'antiquité; elle avait pour titre : *Les proxénies grecques et leur rapport avec les institutions consulaires modernes.* Tout en résidant à l'étranger, l'auteur avait trouvé le temps de dépouiller avec soin, à ce point de vue, les grands recueils épigraphiques; son expérience personnelle lui avait permis de mieux comprendre qu'on ne l'avait encore fait des textes ou très mutilés ou, lors même qu'ils sont complets, d'une brièveté souvent irritante. Aujourd'hui sans doute, comme il était le premier à le reconnaître, la découverte de nombreuses inscriptions nouvelles, qui ont parfois été commentées par les maîtres de la science, suggérerait bien des additions et des corrections de détail; elle a jeté du jour sur bien des points qui étaient encore obscurs il y a vingt ans; mais cependant il n'a pas été publié de travail d'ensemble sur ce sujet, dans ces dernières années; sous sa forme modeste, cette thèse de province reste encore le meilleur traité que nous ayons sur cette matière.

« Cette soutenance ne peut être alors qu'un rapide intermède dans une vie qu'une noble et légitime ambition poussait vers les grands emplois, comme si elle eût pressenti que le temps lui manquerait pour donner toute sa mesure. Après une mission remplie à Yassy, M. Tissot fut nommé, en 1866, sous-directeur

politique au Ministère des affaires étrangères et, en 1870, il accompagnait de nouveau M. de Lavalette, mais cette fois à Londres et avec le titre de premier secrétaire. La chute de l'empire mit fin à la mission de l'ambassadeur, qui ne fut pas remplacé par le Gouvernement de la Défense nationale. Ce fut M. Tissot qui géra l'ambassade pendant toute la durée de la guerre. Ce qu'il fut et ce qu'il fit dans cette situation difficile, ce n'est pas à nous d'essayer de le dire; à partir de ce moment, la vie de notre confrère appartient à l'histoire politique de notre temps; ceux qui l'écriront un peu plus tard auront à définir la part qu'il prit à tant d'importantes négociations, comme chargé d'affaires à Londres jusqu'au printemps de 1871, puis comme ministre plénipotentiaire à Tanger et à Athènes, ensuite comme ambassadeur de France à Constantinople et à Londres. Ce fut en cette dernière qualité que, au commencement de l'année dernière, il sollicita sa mise en disponibilité; déjà frappé par la maladie qui vient de nous l'enlever, il ne pouvait plus donner aux affaires toute l'attention que les scrupules de sa conscience lui commandaient de leur accorder.

«Lorsqu'il se vit ainsi contraint de renoncer, non peut-être sans espoir de retour, à une carrière qu'il aimait, il avait espéré trouver un dédommagement et une consolation dans des études scientifiques auxquelles il s'était voué avec une ardeur de jour en jour plus vive depuis sa nomination au Maroc. C'était pendant les cinq années qu'il y passa qu'il avait commencé à faire vraiment œuvre de savant. Tanger était surtout ce qu'on appelle un poste d'observation; le travail de la correspondance n'y pouvait occuper tout son temps, et il avait l'esprit trop actif pour que les chasses au sanglier dans les épais fourrés de la côte fussent suffisantes pour remplir ses loisirs. Sur le conseil de notre confrère M. Desjardins, qui lui fournit des notes et des livres, il entreprit l'exploration du pays; il y prit goût, et ce goût devint bientôt une passion. Ce qui le servit beaucoup au cours de ces explorations, ce fut un talent que nous n'avons pas eu encore l'occasion de signaler : il savait lever un plan et dresser une carte; il dessinait bien et peignait à l'aquarelle. Ainsi naquit son mémoire intitulé :

Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane, qui vous fut lu dans vos séances de 1875 et 1876; il figure dans vos *Mémoires présentés à l'Académie par divers savants étrangers*, 1re série, t. IX. C'est vraiment un chef-d'œuvre de science et de méthode. L'Académie n'a pu reproduire qu'une petite partie des levés et des dessins qui l'accompagnaient, et qui forment un riche et précieux album que j'ai eu entre les mains. On a pu dire avec vérité que c'était le portrait même du pays qu'il avait exploré jusqu'aux dernières limites qu'ait atteintes la civilisation romaine, après la civilisation phénicienne, sur la côte de l'Atlantique.

« Ce mémoire lui valut d'être attaché à l'Académie par un premier lien : en 1876, vous le nommiez correspondant. Très sensible à ce premier honneur, il continua en Grèce les études commencées à Tanger. Il y trouva de précieux secours dans la riche bibliothèque de l'École française d'Athènes, que mettait à sa disposition l'amitié du directeur d'alors, de notre savant confrère M. Albert Dumont. Vous trouverez la trace des affectueuses relations qu'il a entretenues avec l'École dans un travail de lui qu'a publié le *Bulletin de correspondance hellénique*, sous ce titre : *La Libye d'Hérodote*, avec deux cartes (*Bulletin*, juin et juillet 1877). En 1879, il donnait dans le *Bulletin de la Société de géographie* (numéro de juillet) une intéressante notice sur le *Chot-el-Djerid*, et vos comptes rendus inséraient, en 1880, une *Lettre à M. Desjardins sur la découverte d'un texte épigraphique de la table de Souk-el-Khmis*. Quoique, depuis ce long séjour au Maroc, il souffrît déjà du mal dont il ne devait pas triompher, au mois de juillet 1879, il retournait en Tunisie, et un dernier voyage, accompli sous la chaleur d'un été africain, lui fournissait les matériaux d'un nouveau travail qui vous a été lu au printemps de 1880. Vous l'avez inséré dans la seconde partie du tome IX de vos *Mémoires des savants étrangers*; il a pour titre : « Étude sur le bassin du Bagradas et sur la voie romaine de Carthage à Hippone par Bulla Regia. » Mais vous n'aviez pas attendu qu'il fût imprimé pour récompenser cette persévérance dans une même étude et cette pleine compétence, à laquelle se plaisait à rendre hommage, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, un maître comme

M. Léon Renier. En octobre 1880, vous le donniez comme successeur à M. Labarte; il était nommé membre libre de l'Académie. A force de manier les inscriptions de l'Afrique et d'y chercher les renseignements dont il avait besoin pour ses recherches de géographie comparée et d'histoire, M. Tissot était devenu un épigraphiste des plus autorisés. Vous en avez eu la preuve par ces *Fastes de la province d'Afrique* qu'il a publiés, aidé des *schedæ* de Borghesi, dans le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines;* vous l'aviez peut-être encore plus évidente dans ces quatre rapports où il a résumé, avec une si judicieuse sobriété, les communications qui, depuis l'occupation de la Tunisie, ont été faites à l'Académie par les officiers de notre corps expéditionnaire et par maints autres voyageurs. Il achevait de rédiger le dernier dans les rares moments où, vers le printemps, la maladie lui laissait encore quelque répit.

«Nous avions nommé M. Tissot quand il occupait encore l'ambassade de Constantinople; avant de se rendre à Londres pour y prendre possession de son nouveau poste, il avait tenu, passez-moi la familiarité de l'expression, à payer sa bienvenue en nous lisant lui-même un Mémoire sur la *Campagne de César en Afrique*, qui trouvera sa place dans un de nos prochains volumes; mais le grand ouvrage auquel il avait dès lors commencé de travailler, et qu'il a poursuivi d'une main souvent défaillante jusqu'au jour où ses forces l'ont trahi, c'était une *Géographie de l'Afrique proconsulaire*, qui aurait été son œuvre maîtresse. Le premier volume, qui comprend la géographie physique, est imprimé tout entier; la rédaction du second, qui devait contenir la géographie historique, était déjà, m'assure-t-on, assez avancée; espérons qu'elle pourra s'achever, grâce aux soins pieux du jeune savant qu'il avait pris pour confident de ses projets et pour secrétaire. M. Salomon Reinach n'est pas de ceux qui reculent devant les tâches difficiles.

«Lorsqu'il s'était établi à Paris, il y a moins d'un an, Charles Tissot se promettait de devenir le plus assidu des académiciens; nous ne l'avons pourtant vu, depuis lors, assister à nos séances que quatre ou cinq fois. Dès le milieu de cet hiver, il ne pouvait plus supporter la fatigue du déplacement et des escaliers à gravir.

Plusieurs de ses confrères n'ont guère fait que l'entrevoir au passage. Ce sera mon excuse auprès de vous pour avoir cherché à fixer les traits de cette physionomie si originale. C'est vous, Messieurs, qui, par les deux titres que vous avez successivement conférés à notre regretté confrère, lui avez peut-être donné les plus grandes joies qui soient venues éclairer une vie où il y a eu plus d'honneurs que de bonheur; s'il pouvait nous entendre, nul hommage, je le sais, ne lui serait plus sensible que celui qui lui est rendu en votre nom. Vous me pardonnerez donc de vous avoir entretenus d'un homme éminent qui a bien servi son pays et qui laissera sa trace dans la science; vous vous associerez à l'expression des regrets émus que j'adresse, de votre part, à la mère qu'attendait cette dernière douleur, de survivre au fils dont elle était si justement fière.»

Le Président, conformément à l'usage de ne point tenir de séance lorsque les funérailles n'ont pas eu lieu encore ou ne sont faites que le jour même, déclare la séance levée.

SÉANCE DU 11 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un rapport du directeur de l'École française d'Athènes sur les fouilles entreprises en Phocide par M. Paris, membre de ladite école.

M. Charmanne, ingénieur en chef de l'exploitation des carrières de Schemtou (Tunisie), adresse quelques copies d'inscriptions trouvées à Schemtou, formant la suite du recueil qu'il a adressé dernièrement à l'Académie. M. Charmanne ajoute qu'il serait heureux de connaître les pierres qui paraîtront à l'Académie être les plus importantes, afin de faire de ces pierres seules un dessin de grandes proportions et relever des estampages.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de diverses commissions chargées du jugement des concours Fould et Lafons Mélicocq.

La séance redevient publique.

Le Président déclare que le prix Fould n'est pas décerné, mais

qu'un accessit de la valeur de *trois mille francs* est accordé au *Bulletin de correspondance hellénique* (7e année).

Le prix Lafons Mélicocq est décerné à M. l'abbé Haigneré, pour son *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*. Des mentions honorables sont accordées, *ex æquo*, à M. Bonnassieux, pour son ouvrage intitulé : *Le château de Glagny et Madame de Montespan*, et à M. de Calonne, pour son livre: *La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*.

L'Académie désigne M. Bréal comme lecteur pour la séance générale que tiendra l'Institut le 25 octobre prochain. Il lira un mémoire intitulé : *Comment les mots sont classés dans notre esprit*.

M. Oppert a la parole pour une communication. Il donne un aperçu de la langue des Élamites, qu'il a découverte en 1862, et qu'il croit appartenir aux langues sémitiques; il donne des vocables de cette langue, dont un vocabulaire vient d'être découvert au Musée britannique, et qui contient quarante-huit mots. Un savant allemand, M. Delitsch, avait attribué cette langue aux Cosséens, tribu de brigands des montagnes de la Susiane. M. Oppert, au contraire, prouve que les Cosséens appartenaient aux Couchites, ou peuple de Nimrod, apparentés aux Mèdes. Les rois élamites Hammourabi, au contraire, portent des noms appartenant à l'idiome en question : il combat l'opinion de M. Delitsch, qui voit dans le nom de Hammourabi un nom sémitique, assyrien, mais il donne à ce nom une nationalité sémitique il est vrai, mais élamite. Dans le bassin du Tigre il se parlait donc quatre langues, écrites toutes avec des caractères cunéiformes : le sumérien, en deux dialectes, l'élamite, le suso-médique et l'assyrien. Ciel dans les quatre idiomes se dit : *anna*, *dagigi*, *kik* et *sanu;* Dieu, *dingir*, *bashu*, *annad* et *ilu;* honorer, *kar*, *ningirab*, *kukti* et *edir*, etc.

M. Deloche offre à l'Académie, au nom de la Société française de topographie, une brochure qui a pour titre : *Plan d'une école nationale de géographie* [1].

M. Hamy commence la lecture d'un mémoire sur les *peintures ethniques d'un tombeau thébain de la XVIIIe dynastie*.

[1] Voir aux Communications, n° I.

SÉANCE DU 18 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique accuse réception du vœu que l'Académie a émis, sur un rapport de M. Ch. Robert, touchant la conservation des monuments et des ruines historiques de l'Afrique française. Il déclare être fort sympathique à ce projet, mais il craint que l'état du budget ne permette pas de proposer d'ici quelque temps un projet de loi conforme aux désirs de l'Académie.

M. Deloche fait observer qu'il s'agirait actuellement moins d'organiser un service d'inspection et de contrôle que de créer une législation pénale contre les personnes qui feraient disparaître ou qui mutileraient des monuments historiques.

Le Secrétaire perpétuel remerciera le Ministre de ses bonnes intentions, en appelant son attention sur la possibilité de tenir compte du vœu de l'Académie, sans imposer de nouvelles charges au budget de l'État.

Le Ministre de l'instruction publique demande l'avis de l'Académie sur la mosaïque récemment découverte à Brindisi, et dont une description sommaire se trouve dans une lettre de Tarantini, inspecteur des fouilles de la province de Terre d'Otrante, et transmise au Ministère des affaires étrangères par M. Tamburini, vice-consul de France à Brindisi.

Il sera répondu à M. le Ministre que l'Académie a entendu avec intérêt la lecture de la lettre de M. Tarantini, mais qu'il serait téméraire de se prononcer sur l'âge et la valeur artistique ou archéologique de la mosaïque, sans en avoir un dessin sous les yeux.

M. Deloche, au nom de M. Daubrée, membre de l'Académie des sciences, communique un rapport du capitaine Bernard sur des observations archéologiques faites au cours de la première mission du colonel Flatters.

M. Héron de Villefosse lit une notice sur la *Découverte d'une nouvelle ville de Zama* [1].

[1] Voir aux Communications, n° II.

Il rend ensuite compte de la communication que M. l'abbé Haigneré a faite à l'Académie d'une *inscription récemment découverte à Marquise* (1).

M. des Michels achève la lecture de son mémoire sur la *littérature annamite.*

SÉANCE DU 25 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre 1884 (2).

M. Dumont communique les dessins coloriés que M. Blavette a exécutés des sujets représentés par voie d'inscrutation sur des poignards découverts à Mycènes et conservés au musée de l'École polytechnique d'Athènes. Il décrit sommairement les procédés d'exécution et indique les raisons qui doivent faire rattacher l'inspiration de ces précieux monuments à l'art égyptien, et non pas à l'art assyrien.

M. Perrot complète ces renseignements, en rappelant les circonstances de la découverte, et en signalant les analogies que présentent beaucoup de monuments de l'Égypte.

M. Desjardins signale une arme assez semblable qui a jadis été trouvée par M. Mariette, et qu'il a publiée en chromolithographie dans la *Revue d'architecture*, année 1860.

M. Dumont fait remarquer qu'il faut rapprocher des poignards de Mycènes une pièce trouvée à Santorin et possédée par le musée de Copenhague.

M. Heuzé, qui a examiné les poignards lui-même à Athènes, en 1883, a été frappé de l'unité de style qu'on remarque dans tous les objets découverts à Mycènes. Il croit qu'il ne faut pas se hâter d'affirmer l'origine étrangère des incrustations dont il s'agit.

M. Ravaisson ne sait pas si on rencontrerait sur les monuments égyptiens tous les motifs qui servent à la décoration des poignards de Mycènes.

(1) Voir aux Communications, n° III.
(2) Voir l'Appendice.

M. Perrot fait observer qu'il a retrouvé, à peu près sans exception, dans l'art égyptien, tous les détails figurés sur les monuments que M. Blavette a si habilement dessinés, et dont il n'a encore été publié que des reproductions fort insuffisantes.

M. Pavet de Courteille lit, au nom de M. Egger, un morceau intitulé *Souvenirs historiques concernant une des cinq Académies de l'Institut.* Ce morceau pourra être communiqué à une des séances trimestrielles.

M. de Ponton d'Amécourt lit un mémoire *sur quelques ateliers monétaires mérovingiens de la Brie et de la Champagne* (1).

M. Deloche présente des observations pour combattre l'attribution à Provins du triens sur lequel est frappée la légende *Provinus monetarius.*

SÉANCE DU 1er AOÛT.

M. Maspero étant de retour d'Égypte, le Secrétaire perpétuel rappelle le décret qui a approuvé son élection, et le présente à l'Académie, selon l'usage.

Le Président invite M. Maspero à prendre place parmi ses confrères.

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Tissot, et il invite l'Académie à déclarer s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu de pourvoir à la vacance, et par un autre vote elle fixe au dernier vendredi de novembre l'examen des titres des candidats.

M. Mowat communique une *note sur une inscription latine* qui est une dédicace à la Fortune Prénestine (2).

Sur la demande de M. Egger, M. Mowat dit que l'on ignore l'origine de cette pièce, qui a été achetée à Rome.

M. Reinach présente des *observations sur un passage d'une stèle d'Épidaure, récemment découverte*, mentionnant des chiens sacrés

(1) Voir aux Communications, n° IV.
(2) Voir aux Communications, n° V.

employés à la guérison des malades qui se présentaient au temple d'Esculape.

Il rapproche cette mention de celle qu'on trouve sur une stèle de Citium, mentionnant également des chiens qui jouent un rôle dans les rites sacrés.

MM. Ravaisson et G. Perrot présentent des observations à ce sujet.

M. Héron de Villefosse communique un rapport sur les *Fouilles faites à Sbeïtla* (*Sufetula*) par M. le lieutenant Marius Boyé [1]

SÉANCE DU 8 AOÛT.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Narbey demande si un travail intitulé : *De l'influence des Arabes sur les progrès accomplis dans les sciences mathématiques, physiques, astronomiques, du* IX*e au* XIII*e siècle*, répondra à la question : *Traiter un point quelconque de la civilisation sous le Khalifat*, proposée par l'Académie.

Il sera écrit à M. l'abbé Narbey que l'Académie ne peut faire de réponse à sa demande, et cela d'autant plus que les noms des concurrents doivent rester secrets. Pour ce qui est d'un mémoire : *De l'influence des Arabes sur les progrès accomplis dans les sciences mathématiques*, etc., qui serait envoyé au concours, la Commission compétente appréciera s'il répond à la question inscrite dans le programme.

Le Président annonce à l'Académie qu'en raison de la fête de l'Assomption, la prochaine séance est avancée au mercredi, 13 août.

M. Maspero fait une communication sur la manière dont il a été procédé aux fouilles en Égypte cette année, et sur les résultats que l'on a obtenus.

[1] Voir aux Communications, n° VI.

SÉANCE DU 13 AOÛT.

(Séance avancée au mercredi, à cause de la fête de l'Assomption.)

Le Président annonce la perte douloureuse et inattendue que l'Académie vient de faire dans la personne de M. Albert Dumont. «Nous sommes, dit le Président, à la veille de ses funérailles; conformément à l'usage, et en signe de deuil, je lève la séance.»

SÉANCE DU 22 AOÛT.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Wallon, Secrétaire perpétuel, annonçant l'intention de s'absenter pendant quelques semaines, durant lesquelles il sera remplacé par M. Delisle et par M. Jourdain.

M. Ph. Berger donne lecture d'un mémoire de M. Egger intitulé : *L'Encyclopédie, origines du mot et de la chose.*

«L'auteur commence par remarquer que les encyclopédistes du xviiie siècle ont un peu trop négligé de signaler les travaux de leurs devanciers. Ils ne reconnaissent pour ancêtres que François Bacon. Or l'idée d'un recueil de science universelle a, comme le mot même d'encyclopédie, ses origines chez les Grecs et les Romains. Après avoir montré que ce mot n'a pas un état civil très régulier, il suit à travers l'histoire des deux littératures classiques ce que l'on peut appeler les phases diverses et les développements successifs de l'idée encyclopédique. Dans cette rapide esquisse, Pline l'Ancien se place entre la science des Grecs et l'érudition des docteurs du moyen âge. Ces derniers, il est vrai, ont presque toujours subordonné leurs doctrines à la théologie chrétienne, tandis que l'encyclopédie du xviiie siècle, tout en affectant, sous la plume de d'Alembert et de Diderot, une certaine déférence pour les dogmes révélés, fondait avant tout la science humaine sur l'érudition et sur les méthodes rationnelles. Mais ce n'était pas là une raison pour méconnaître le progrès continu par lequel les encyclopédistes modernes se relient aux essais du même genre dans les écoles savantes de l'antiquité. L'auteur termine par quelques

considérations sur l'état actuel des sciences, état qui ne comporte guère la composition d'une encyclopédie générale, mais seulement la composition d'autant d'encyclopédies spéciales qu'il y a de domaines divers pour les travaux de l'esprit humain.»

M. Halévy fait une lecture sur une *inscription araméenne* publiée par M. Nölde. La stèle a été découverte par MM. Euting et Huber dans l'oasis de Teima, à l'est du golfe d'Acaba, en Arabie. «Le bord étroit de la stèle, dit M. Halévy, offre, dans une scène figurée, l'image d'une divinité munie d'une lance et surmontée d'un disque ailé; plus bas, et en dimensions plus petites, la figure d'un prêtre en attitude d'adoration près d'un autel surmonté d'une tête de bœuf; au-dessous les mots: *Image de Schérib, fils de Petosiris, prêtre.*»

La grande inscription comprend vingt-cinq lignes en relief, dont dix sont effacées. M. Halévy la traduit et l'analyse minutieusement. Il s'agit de l'installation de la statue du prêtre Schérib dans un temple dit «maison d'images de Hagam», où officiaient les descendants de ce prêtre. Il y est aussi question de vêtements et d'ornements consacrés à la même occasion. Pour le culte de la statue du fondateur de ce temple, la commune avait donné vingt-trois palmiers, et le roi, sept. Des malédictions sont prononcées contre les destructeurs éventuels des *ex-voto*, ainsi que contre ceux qui enlèveraient le sacerdoce aux descendants de Schérib, ou mutileraient la statue de celui-ci. M. Euting fait remonter la date du monument au ve siècle avant notre ère, mais M. Halévy montre, au moyen de preuves tirées de l'écriture, qu'elle est postérieure à Alexandre. «Grâce à ce monument, dit M. Halévy, on acquiert la certitude qu'à l'époque perse l'intérieur de l'Arabie jouissait encore d'une civilisation très avancée, venant directement de l'Assyrie: un culte réglé, avec statues, temples, sacrifices et prêtres, une institution communale et une culture artistique. Les idées que j'avais toujours défendues à cet égard se trouvent ainsi confirmées par des monuments beaux et d'une authenticité parfaite.»

M. Schlumberger lit un mémoire sur *Le sceau d'un capitaine byzantin du xe siècle.*

SÉANCE DU 29 AOÛT.

M. Delisle communique des observations sur l'origine d'un manuscrit de Libri (2e article du n° 16) datant du VIIIe siècle, dans lequel M. le docteur Hort, professeur à l'Université de Cambridge, vient de reconnaître des fragments étendus du *Miroir* de saint Augustin.

A l'aide d'un catalogue du XVIIIe siècle, récemment trouvé à Orléans par M. Tranchau, M. Delisle établit que les treize feuillets du *Miroir* aujourd'hui reliés dans le manuscrit 16 de Libri faisaient partie, au XVIIIe siècle, du manuscrit 10 de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Ces feuillets ont été employés par dom Sabatier pour son édition des anciennes versions latines de la Bible. Dom Rivet les a analysés dans le tome III de l'*Histoire littéraire de la France*, et, faute d'y avoir reconnu un ouvrage de saint Augustin, il a supposé que c'était un débris d'une compilation faite en Gaule au commencement du XIe siècle.

Le manuscrit 10 de Fleuri est arrivé à la bibliothèque d'Orléans, où il porte aujourd'hui le numéro 16. Les feuillets du *Miroir* de saint Augustin en ont été enlevés depuis la publication du catalogue de Septier. Libri se les est appropriés et les a vendus en 1847 au comte d'Ashburnham.

M. Héron de Villefosse fait un deuxième rapport sur *les fouilles* du lieutenant Boyé à *Sbeïtla* (*Sufetula*), *Tunisie* (1).

M. Ph. Berger fait une communication sur de *Nouvelles inscriptions nabatéennes de Medaïn Salih* (2).

M. le Dr Rouire lit un mémoire sur la *Situation géographique comparée des Syrtes et du lac Triton* (3).

M. Halévy commence la lecture d'un travail sur *Quelques inscriptions nabatéennes*.

(1) Voir aux Communications, n° VII.
(2) Voir aux Communications, n° VIII.
(3) Voir aux Communications, n° IX.

IMPRIMERIE NATIONALE.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

MM. Delisle et Weil sont désignés pour vérifier les comptes de 1883 et faire un rapport à l'Académie.

M. Oppert a la parole pour la lecture d'un mémoire sur *Une inscription cunéiforme datée du règne d'Antiochus Soter et de Seleucus Nicator.*

Les ouvrages suivants sont adressés à l'Académie pour le concours des antiquités nationales de 1885 :

Précis historique sur la vallée de Bapaume, origine de la cité, personnages célèbres, monuments, etc., par M. Gabriel Langlebert (Arras, 1883, in-8°).

Les coutumes de Génolhac. — Troisième charte communale de Génolhac. — Statuts particuliers de l'abbaye de Psalmodi (1409). — Le livre des Pèlerins de Saint-Jacques, confrérie nîmoise, par M. Édouard Bondurand (Nîmes, 1883-1884, broch. in-8°).

Notice sur Semur-en-Auxois, par M. Ledeuil (Semur, 1884, in-8°).

La collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-lez-Crespy. Coup d'œil sur l'histoire du Valois et principalement de Crépy, sa capitale, pendant le règne des Valois, par M. P. de Fleury (Senlis, 1884, in-8°).

Nemours. Temps géologiques. Temps préhistoriques. Temps historiques, par M. E. Doigneau (Paris, 1884, in-8°).

M. Delisle donne la première lecture d'un mémoire sur *Les sacramentaires de l'époque carlovingienne.*

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. A. Dumont, le Président consulte l'Académie pour décider si la vacance doit être déclarée. Cette question est résolue par l'affirmative. Il est de plus décidé que l'examen des titres des candidats aura lieu le vendredi 5 décembre.

M. Delisle continue la première lecture de son mémoire sur d'anciens *sacramentaires carlovingiens.*

M. Oppert fait la première lecture d'un mémoire sur *Une inscription assyrienne relative à un cycle lunaire.*

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.

Il est donné lecture d'une lettre du Ministre de l'instruction publique annonçant la mort de M. Huber, chargé d'une mission en Arabie, lequel a été victime d'un assassinat aux environs de Djeddah.

Le Président se fait l'interprète des regrets de l'Académie, qui avait déjà eu plusieurs occasions d'apprécier le zèle et les travaux archéologiques de M. Huber.

M. le lieutenant Boyé annonce à l'Académie l'envoi des estampages des inscriptions découvertes en Tunisie, d'août 1883 à juillet 1884.

Le Président rappelle, à cette occasion, les précédentes découvertes de M. le lieutenant Boyé, et émet le vœu que les estampages annoncés soient transmis, dès leur arrivée, à la Commission des études du nord de l'Afrique.

La société anonyme du «Génie civil» fait savoir à l'Académie qu'elle a acquis de la maison Christofle le droit de reproduire en plusieurs dimensions le buste de M. J.-B. Dumas, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

M. Oppert a la parole pour la lecture d'un mémoire sur *La non-identité des rois assyriens Phul et Tuklatpalasar.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. H. Bertault adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales, une *Notice historique sur les hôpitaux de Chalon-sur-Saône avant 1789* (Chalon-sur-Saône, 1884, in-8°).

Est adressé, pour le concours de numismatique Allier de Hauteroche, *The types of greek coins, an archaeological essay*, par Percy Gardner (Cambridge, 1883, in-4°).

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Casati, qui demande à être autorisé à lire à l'Académie un mémoire sur *L'épigraphie de la numismatique étrusque.*

M. le lieutenant Boyé adresse une lettre sur les inscriptions qu'il a découvertes en Tunisie pendant les mois de juillet et d'août.

M. Bertrand lit, au nom de M. Abel Maître, inspecteur des moulages et restaurations du musée de Saint-Germain, une note intitulée : *Essai d'explication des sculptures figurées sur les pierres de l'allée couverte de Gavr'Inis et monuments analogues d'Irlande.* M. Maître croit avoir trouvé l'origine de ces motifs de décoration, inexpliqués jusqu'ici, dans les lignes de l'épiderme des mains humaines. Deux séries de dessins parallèles plaident en faveur de cette thèse. M. Maître suppose que ces monuments funéraires ont été élevés en l'honneur de devins ou magiciens se livrant aux pratiques de la chiromancie.

M. Reinach lit un mémoire sur *Les arétologues chez les Grecs.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

PLAN D'UNE ÉCOLE NATIONALE DE GÉOGRAPHIE.

M. Deloche offre à l'Académie, au nom de la Société française de topographie, une brochure qui a pour titre : *Plan d'une école nationale de géographie.* D'après ce projet, rédigé, sur l'invitation de M. F. de Lesseps, par M. Ludovic Drapeyron, agrégé de l'Université, directeur de la *Revue de géographie*, la nouvelle école n'aurait point d'internat, et se composerait simplement d'un certain nombre de chaires, qui seraient ouvertes dans un des locaux dont le Gouvernement dispose à Paris.

L'enseignement serait réparti en quatre sections, savoir :

1° La *section technique*, comprenant la géodésie, la cartographie ;

2° La *section scientifique*, comprenant la géologie, l'anthropologie, la cosmographie et la géographie physique du globe ;

3° La *section économique*, comprenant la géographie appliquée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et à la colonisation ;

4° La *section historique*, comprenant l'ethnographie, la géographie politique et la géographie appliquée à l'étude de l'histoire.

Ces quatre sections se subdiviseraient en plusieurs chaires ou cours distincts, dont le total serait de treize ou quatorze.

La plupart des titulaires seraient, au moins dès le début,

empruntés à nos établissements d'enseignement supérieur, et, sauf quatre ou cinq professeurs, dont un aurait le titre et les fonctions de directeur, ils n'auraient à fournir qu'un nombre déterminé de conférences.

Il y aurait des élèves *libres* et des élèves ***boursiers de l'État.*** Ceux-ci se composeraient de deux catégories : en premier lieu, de sujets d'élite de nos grandes écoles (Écoles polytechnique, normale supérieure, des hautes études, des chartes, des langues orientales vivantes), qui seraient dispensés d'examen d'entrée; en second lieu, de jeunes gens qui, à la suite d'un concours ouvert devant un jury spécial. auraient justifié des connaissances nécessaires.

Ces élèves seraient tous externes; les boursiers seraient tenus de se préparer, dans un laps de deux années, soit à l'*agrégation complète de géographie,* soit à l'*agrégation restreinte,* correspondant à chacune des quatre sections ci-dessus définies. Aux agrégés de la première espèce seraient réservées les chaires de Facultés; les autres obtiendraient les chaires de lycées.

On voit, par cette analyse, que le plan a été conçu sur une large échelle, trop large, à notre sens; il est en effet très douteux que l'on obtînt du Parlement l'allocation des crédits considérables qu'exigerait une école nouvelle ainsi organisée. On rencontrerait de sérieuses difficultés à faire un bon recrutement pour toutes les chaires projetées. L'enseignement est subdivisé à l'excès et comprend des éléments qui ne touchent que d'une manière secondaire à la géographie. Enfin plusieurs des mesures indiquées seraient d'une application très difficile.

D'un autre côté, on ne saurait méconnaître la haute utilité qu'il y aurait à mettre l'enseignement de la géographie en rapport avec l'importance des intérêts qui s'attachent à l'étude et au développement de cette science dans notre pays.

On donnerait peut-être à ces intérêts une satisfaction sérieuse et, en tout cas, la seule qui paraisse actuellement réalisable, au moyen de dispositions plus modestes, dont quelques-unes ont été déjà réclamées, telles que : 1° l'institution d'une *agrégation de géographie* distincte de l'*agrégation d'histoire,* à laquelle elle est aujourd'hui réunie; 2° l'établissement à l'École normale supérieure de trois chaires qui seraient consacrées, l'une à la *géodésie* et à la *géographie physique,* la seconde à la *géographie économique,* la troisième à la *géographie politique et historique;* 3° la création : *dans les Facultés,* de trois chaires de géographie correspondant à l'enseignement de l'École normale; *dans les lycées,* de deux chaires : l'une pour la géodésie, la géographie physique et économique, l'autre pour la géographie historique; *dans les collèges,* d'une chaire unique de géographie. Il serait pourvu à ces chaires au fur et à mesure de la production de sujets capables de les remplir.

Quoi qu'il en soit de ces indications très sommaires, que nous soumettons à qui de droit, le projet patronné par la Société française de topographie témoigne de ses constants efforts pour la diffusion des connaissances géographiques, et, dit en terminant M. Deloche, n'eût-il pour résultat que d'appeler l'attention sur un des nombreux et graves problèmes de notre enseignement public, il mériterait un accueil bienveillant de la part de l'Académie.

N° II.

DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE VILLE DE ZAMA, EN AFRIQUE, PAR M. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Pendant sa dernière mission en Tunisie, M. Letaille avait été spécialement chargé par M. Ch. Tissot d'explorer la région située entre Mactaris, Assuras, Musti et Uzappa. Un des points importants de cette région est le massif montagneux du Djebel

Massouge. Au nord-est de ce massif, et dominant toute la grande vallée de l'Oued Siliana, est placé le petit village de Djiamâa, qui, dès 1857, sur la carte de Pricot de Sainte-Marie, était désigné comme ayant remplacé une ville antique du nom de Zama. Le nom moderne, dans lequel on retrouvait une déformation du nom antique, et la situation de la localité avaient déterminé l'éditeur à faire cette identification.

M. Letaille ne pouvait pas manquer d'explorer ce village; il s'y est rendu et m'a transmis à ce sujet les renseignements suivants :

« Le village actuel de Djiamâa se compose d'environ 200 habitants; il s'élève sur les ruines d'une ville romaine qui devait avoir une certaine importance. On y trouve une *source* abondante, très encaissée, entourée de murs dont la partie inférieure est formée de gros blocs romains; la partie supérieure a été récemment réparée par les indigènes. Près de la source est restée debout une construction antique, voûtée, bâtie en grand appareil. On remarque dans le village plusieurs colonnes d'un beau marbre, dont quelques-unes ont été employées dans la construction d'un petit marabout. Trois grandes citernes parallèles, dont les voûtes sont malheureusement effondrées, étaient placées dans la partie haute de la ville. Toutes les clôtures des jardins et des champs qui entourent le village sont faites avec des pierres ou des débris de pierres provenant de monuments romains. »

C'est dans un de ces murs de clôture que M. Letaille a remarqué un fragment d'inscription dont il a pris l'estampage et qui se compose de quatre lignes mutilées :

......AVG ZAM·I ..
.O..EVOTA·NVMI...
.....STATIQVE...S..
............P........

Malgré son état déplorable, ce fragment a une grande importance. Il est facile de reconnaître qu'il appartient aux dernières lignes d'une dédicace impériale, ainsi que le prouve la formule [*d*]*evota numi*[*ni maje*]*statique* [*eju*]*s;* cette formule était précédée du nom de la ville romaine. En effet, le groupe de lettres AVG·ZAM· de la première ligne nous fournit ce nom de ville, qui est, à n'en pas douter, *Zam*(*a*).

En présence du qualificatif *Aug*(*usta*), qui précède le nom de *Zam*(*a*), on songe immédiatement à cette *tabula patronatus* découverte à Rome sur le mont Cœlius au milieu du XVIe siècle, et qui renferme, à la quatrième ligne, la mention des

COLONI COLONIAE AELIAE HADRIANAE·AVG·
ZAMAE REGIAE (1)

et l'on est tenté de croire résolu le problème que soulève depuis si longtemps la position de *Zama Regia*.

Une raison tirée de l'examen même du texte m'a empêché de m'arrêter tout à fait à cette pensée. Après le mot ZAM· et avant le mot *d*EVOTA se trouve une lacune qui ne peut être remplie que par le surnom de la ville; malheureusement il ne paraît pas probable que ce surnom soit *Regia*. Nous avons des éléments très incertains pour rechercher ce surnom; on peut cependant tenter d'y arriver. Après le mot ZAM· on distingue sur l'estampage un fragment de jambage incliné qui doit appartenir à un A ou à un M; c'est donc une de ces deux lettres qui était l'initiale du surnom de la ville antique.

Ptolémée (2) place une *Ζάμα μείζων* au sud-est de Musti; c'est exactement la position de Djiamâa par rapport à Henchir Mest. Le nom romain de la ville indiquée par Ptolémée devait être *Zama major* ou plutôt *majus*, comme nous avons déjà en

(1) *C. I. L.*, VI, 1686.
(2) IV, III, 33.



Afrique *Thuburbo majus* et *Apisa majus,* ce qui atteste implicitement l'existence d'une *Zama minus.* C'est une de ces deux Zama, *majus* ou *minus,* qui est mentionnée sur le fragment estampé par M. Letaille; le jambage incliné qui suit le mot ZAM· appartient à un M, et le O isolé qui se lit sur l'estampage à la ligne 2, avant le mot *d*EVOTA, séparé de ce mot par la largeur d'une lettre, faisait partie du groupe M*in*O*r*· ou M*ai*O*r*·, abréviation de *major(um)* ou de *minor(um).* En laissant de côté la partie supérieure, qui contenait le nom d'un empereur qu'il est impossible de désigner, le fragment de Djiamâa peut être ainsi complété :

col. . . . . AVG·ZAM·M*a*
*i*O*r*·*d*EVOTA·NVMI*ni*
*maie*STATIQVE*eiu*S
d·*d*·P·*p*

. . . . . *col(onia)*. . . . . . *Aug(usta) Zam(ensium) Major(um) devota numini majestatique ejus, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).*

La Table de Peutinger indique Zama Regia sur une route qui se détache de la grande voie de Carthage à Théveste, à la hauteur d'Altiburos (Henchir Medeina), pour aboutir à Thysdrus, en passant par un certain nombre de points, dont plusieurs sont aujourd'hui connus. D'après ce document, c'est entre *Assuras* et *Uzappa,* c'est-à-dire entre Zanfour et El-Ksour-Abd-el-Melek, qu'il faut chercher Zama Regia. Djiamâa est en dehors de la ligne droite qui réunit ces deux points, et si on l'identifiait avec Zama Regia, il faudrait admettre que la route, en quittant *Assuras,* faisait une pointe au nord-est pour redescendre ensuite sur *Uzappa* en suivant la vallée de l'Oued Siliana.

Un tel tracé paraît peu probable; cependant il n'est pas in-

vraisemblable, surtout si l'on considère la direction de la route qui, depuis *Altiburos,* remonte au nord-est d'une façon très marquée. Il faut aussi observer que la station placée immédiatement après Zama Regia sur la Table de Peutinger dans la direction d'Uzappa s'appelle *Seggo.* Or, sur la pente est du Djebel Massouge, à peu de distance de Djiamâa et sur la route même d'Uzappa, on rencontre un point qui porte le nom de *Segoum.* J'ajoute que les distances données par la Table de Peutinger sont trop fortes en suivant le tracé direct de Zanfour à El-Ksour-Abd-el-Melek, tandis qu'elles s'appliqueraient plus facilement au tracé par Djiamâa.

La découverte de nouveaux documents épigraphiques pourra seule faire cesser toutes ces incertitudes et nous apprendra si *colonia* . . . . . *Augusta Zama majus* (la Ζάμα μείζων de Ptolémée) est la même que la *Zama Regia* de la Table de Peutinger et que la *colonia Aelia Hadriana Augusta Zama Regia* de l'inscription de Rome. Il serait à souhaiter que M. Letaille, auquel on doit déjà d'intéressantes découvertes épigraphiques, reprît bientôt le chemin de la Tunisie, et qu'à la suite d'une exploration sérieuse de cette région, il pût fournir aux archéologues les éléments indispensables pour résoudre cet important problème de géographie historique.

N° III.

SUR UNE INSCRIPTION ROMAINE TROUVÉE À MARQUISE (PAS-DE-CALAIS), PAR M. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. l'abbé Haigneré, curé de Menneville, par Desvres (Pas-de-Calais), a adressé à M. Léon Renier l'estampage d'une inscription romaine récemment découverte à Marquise, arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Le monument a été mis au jour par M. Vaillant. M. Ern. Desjardins m'a transmis cet estam-

page, en me priant de rendre compte à l'Académie de la communication de M. l'abbé Haigneré[1].

Voici le texte de cette inscription :

SVLEVIS · IVN
NBVS · SACR
L · CAS · NGRI
N*us* · · · *pro*
SE *et suis p · c*

Sulevis (ou *Suleviis*) *Junonibus sacr*(*um*) *L*(*ucius*) *Cas*(*sius*) *Nigrin*[*us*. . . *pro*] *se* [*et suis p*(*onendum*) *curavit*)].

A la ligne 3, le haut des lettres est seul visible, à l'exception des deux premières lettres, qui sont complètes; à la ligne 4, on distingue un N au commencement; à la ligne 5, après le S, on voit le reste d'un E.

Ce texte est gravé sur la face antérieure d'un autel rectangulaire avec base et corniche, mesurant en hauteur $0^m,55$. La largeur du cube qui porte l'inscription est de $0^m,25$.

La pierre est mutilée de telle façon qu'une partie de la ligne 3 et presque toute la ligne 4, qui contenaient le cognomen du dédicant, ont été enlevées, mais ce cognomen peut être rétabli à l'aide des traces de lettres qui subsistent encore, et il est certain qu'il faut lire *Nigrinus;* le premier I est lié avec le N initial.

L'inscription de Marquise est consacrée aux *Sulevae* ou *Suleviae Junones*. Les génies des femmes s'appelaient en Italie *Junones :* ce terme s'applique à des divinités féminines et a une valeur générique, comme les mots *matres* ou *matronae.*

[1] Grâce à l'obligeance de M. le docteur Hamy, j'ai pu avoir sous les yeux un moulage du monument. Cela m'a permis d'améliorer le texte que j'avais d'abord établi d'après l'estampage de M. l'abbé Haigneré, estampage qui m'était parvenu incomplet et déchiré.

Ces *Junones* ou fées bienfaisantes avaient un caractère particulier en tant que *Sulevae*. C'est ce qu'il s'agit de déterminer.

La ville actuelle de Bath, en Grande-Bretagne, portait, dans l'antiquité, le nom d'*Aquae Sulis*[1]; c'était une station thermale d'une assez grande importance[2]. Un témoignage précieux concernant l'efficacité de ses eaux nous a été transmis par Solin[3], qui, après avoir parlé des fleuves de la Bretagne, ajoute qu'on voit aussi dans cette province *fontes calidos opiparo excultos apparatu ad usus mortalium; quibus fontibus praeest Sul(i)s Minervae numen, in cujus aede perpetui ignes nunquam canescunt in favillas, sed ubi ignis tabuit vertit in globos saxeos*[4]. Le renseignement donné par Solin a été pleinement confirmé par les inscriptions latines découvertes à Bath. Les malades qui sont venus, à l'époque romaine, chercher la santé aux eaux d'Aquae Sulis y ont laissé des témoignages de leur reconnaissance, dont plusieurs existent encore aujourd'hui au musée local.

Ce sont des inscriptions votives en l'honneur de la *dea Sulis*[5] ou de la *dea Sulis Minerva*[6].

A côté de cette divinité principale apparaissent les *Sulevae*,

(1) Sur la Table de Peutinger, entre *Diariorigum* (Vannes) et *Vorgium* (Carhaix), se place une localité appelée *Sulim*, dont le nom rappelle d'une façon frappante celui des *Aquae Sulis*. Cf. Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, édit. in-8°, p. 196. — Le nom de la localité devait être *Sulis*.

(2) Voir Hübner, *C. I. L.*, t. VII, p. 24.

(3) C. 22, p. 31 E de l'édition de Saumaise, 1689, avec la correction qu'indique M. Hübner (*C. I. L.*, t. VII, p. 24).

(4) C'est un résultat très connu des dépôts calcaires de certaines eaux thermales. A Hammam Meskoutine, près de Guelma, les environs de la source chaude sont remplis de petits monticules calcaires formés par les dépôts des eaux.

(5) *C. I. L.*, t. VII, n°s 40, 41, 44. Un *sacerdos deae Sulis* est mentionné dans l'inscription n° 53.

(6) *C. I. L.*, t. VII, n°s 39, 42, 43.

qui semblent être comme les émanations de la *dea Sulis* et personnifier comme elle la puissance et l'efficacité des eaux. Voici une des inscriptions qui les mentionnent :

S V L E V I S
S V L I N V S
S C V L T O R
B R V C E T I · F ·
·SACRVM · F · L · M

Sulevis Sulinus scultor, Bruceti f(ilius), sacrum f(ecit) l(ibens) m(erito)[1].

On remarquera le nom du dédicant *Sulinus*, qui est précisément formé sur le nom de la déesse *Sulis*.

Les *Sulevae* ou *Suleviae* se retrouvent sur les bords du Rhin. Au nord de Coblentz, aux environs de Schweppenburg, on a découvert une inscription qui leur était consacrée, mais qui est malheureusement perdue aujourd'hui; elle était ainsi conçue [2] :

SVLEVIABVS
G·PACCIVS
P A S T O R
V E T · L E G
XXII P · PF · D
V · S · L · M
(*vir sedens*)

Suleviabus G(aius) Paccius Pastor, vet(eranus) leg(ionis) XXII p(rimigeniae), p(iae) f(idelis), d(edit), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Deux autres inscriptions également trouvées sur les bords du Rhin, mais perdues comme la précédente, paraissent se

(1) *C. I. L.*, t. VII, n° 37. Une autre inscription, trouvée à Binchester (*Vinovia*), paraît mentionner également les *Sulevae*, mais le texte est trop incertain pour être reproduit. Cf. *C. I. L.*, t. VII, n° 1344 *b*.

(2) Brambach, *Corp. inscr. Rhenan.*, n° 673.

rapporter aussi à des *Sulevae*. La première a été découverte sur la frontière de Hollande[1]; la copie qui nous a été conservée ne contient que ces deux mots :

LVTATIIS
SVEBIS

Il faut probablement lire *Su*[*l*]*ebis*, en admettant que le L lié avec le E n'a pas été remarqué par le copiste.

Il est nécessaire de faire la même supposition pour expliquer la seconde inscription, qui provient des environs de Cologne, *in abbatia Divitensi prope Ubios*[2] :

.......S · SVlEBIS
...*ae*M I L I V S
prim I T I V V S
ex · *v*O T O · L · M
*maxim*O · Ǝ · AELIANO · C*os*

Les monuments de Rome mentionnent aussi ces divinités; on lit leur nom sur un autel en marbre conservé au Musée du Vatican[3] :

SVLEVIS·SACR
L·AVRELI·PRI
MVS·ET·MAR
CELLVS · DVPL·
ET · FL · FESTVS
FRATRES
V · S · L · M

Sulevi(*i*)*s sacr*(*um*) *L. Aureli*(*i*) *Primus et Marcellus, dupl*(*arius*), *et Fl*(*avius*) *Festus, fratres, v*(*otum*) *s*(*olverunt*) *l*(*ibentes*) *m*(*erito*).

Mais un document épigraphique plus intéressant encore a

(1) Brambach, *Corp. inscr. Rhenan.*, n° 95.
(2) Brambach, *Corp. inscr. Rhenan.*, n° 440.
(3) *C. I. L.*, t. VI, n° 767.



été découvert à Rome; il est daté du 24 août de l'année 160 de notre ère. Il est perdu; en voici le texte [1] :

SVLEVIS·ET·CAMPESTRIBVS·SACRVM
L·AVRELIVS·QVINTVS·>LEG·VII·GEMINAE
VOTVM·SOLVIT·LAETVS·LIBENS
DEDICAVIT·VIIII·K·SEPTEMBRE·BRADVA·ET·VARO·COS

Sulevi(i)s et Campestribus sacrum L(ucius) Aurelius Quintus, c(enturio) leg(ionis) septimae geminae, votum solvit laetus libens, dedicavit nona (die) k(alendas) septembre(s), Bradua et Varo co(n)s(ulibus).

L'auteur de cette dédicace est un centurion de la légion VII gemina, et on remarquera que les *Suleviae* sont unies dans cette inscription aux *dii campestres,* divinités spécialement militaires, dont le culte est souvent associé à celui du dieu Mars et dont les monuments ont été retrouvés dans les villes de camp.

Ce qui fait l'intérêt principal du monument de Rome, c'est qu'au-dessus de l'inscription il portait un bas-relief dont un dessin nous a été conservé par Fabretti [2]. Ce bas-relief représentait, dans son registre supérieur, trois femmes assises et voilées, portant des fleurs et des fruits. Ce sont évidemment les *Suleviae,* qui apparaissent ici au nombre de trois, comme beaucoup d'autres divinités féminines d'un ordre inférieur.

Enfin, dans la Gaule Narbonnaise, à Nîmes, on a découvert un autel sur lequel une *Sulivia* gauloise est identifiée avec la Minerve romaine, comme la *dea Sulis* de Bath. Le texte de cette inscription votive nous a été conservé par Muratori [3] :

SVLIVIAE
IDENNICAE
MINERVAE
VOTVM

(1) *C. I. L.,* t. VI, n° 768.
(2) *De aquis et aquaeductibus urbis Romae,* 1780, p. 106.
(3) Pag. 53, 5, *e schedis Guirani in Caesarea bibliotheca.*

Signalons, dans la même contrée, un petit autel trouvé récemment dans le département de Vaucluse, à Velleron, canton de Pernes; il porte une inscription qui est ainsi reproduite par M. Allmer[1] :

SVLIIVÍS
TIIRTIVS
▨MONIS
v · s · L · M

Suleviis Tertius [*Mom*]*monis* (*filius*) [*v*(*otum*) *s*(*olvit*)] *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

Comme on le voit, ces différents textes, trouvés en Bretagne, en Gaule, en Germanie, en Italie, nous montrent le culte des Sulèves répandu dans tout l'empire, mais il y a été porté probablement par des soldats d'origine celtique; la Bretagne et la Gaule, où nous rencontrons des noms de lieux comme *Aquae Sulis* et *Sulis*, ont dû être les pays d'origine de ce culte.

Le titre *Junones* qui est donné aux Sulèves dans l'inscription de Marquise permet de les classer parmi les fées ou génies bienfaisants qui veillent sur l'humanité, tandis que les inscriptions trouvées à Bath nous autorisent à ajouter à ce caractère celui, plus spécial, de fées présidant aux eaux thermales et invoquées par les malades qui venaient y chercher la guérison. Je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement soutenir l'opinion de Freund-Theil[2], qui les considère comme des nymphes des bois.

[1] *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, n° 141.
[2] *Dictionnaire latin*, au mot Suleviae.

IMPRIMERIE NATIONALE.

N° IV.

NOTES SUR QUELQUES ATELIERS MONÉTAIRES MÉROVINGIENS DE BRIE ET DE CHAMPAGNE : BINSON, CHÂTEAU-THIERRY, JOUARRE, MOUROUX ET PROVINS, PAR M. DE PONTON D'AMÉCOURT.

BAINISSO

Vers la fin du siècle dernier, le rédacteur du catalogue de la célèbre collection d'Ennery, formée dans l'est de la France, inscrivit sous la forme BARMISONE ꝁAITVLFO la légende d'une monnaie inédite de cette collection.

Cinquante ans plus tard, M. Éloi Johanneau, l'érudit qui pendant trente et un ans a dirigé la publication des Mémoires de l'Académie celtique, devenue la Société des antiquaires de France, chercha l'attribution de la monnaie de d'Ennery. « BARMISONE, dit-il, c'est, à deux lettres près, la même chose que BARCINONE; la monnaie est donc de Barcelone. » Personne ne réclama; la ville visigothe fut gratifiée, pour un demi-siècle, d'une monnaie du plus pur style mérovingien. Personne ne fit remarquer qu'un M ne se change pas en C, ni un S en N; personne n'observa qu'un numismatiste doit joindre des notions de philologie à la connaissance de l'histoire et au sentiment de l'art.

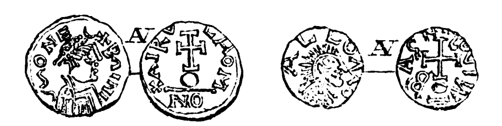
J'ai pu rectifier, à l'aide des monuments originaux, la version du catalogue d'Ennery; c'est BAINISSONE, et non point BARMISONE, qu'il faut lire; c'est AIRVLFO, et non point ꝁAITVLFO, en ne confondant pas une croisette initiale avec un ꝁ. Barcelone n'a rien à revendiquer ici, et nous allons dire à quelle localité s'applique le nom de *Bainisso*.

Le chemin de fer qui vient d'Épernay à Paris traverse, en suivant la rive gauche de la Marne, un gros village nommé *Port-à-Binson*.

Pour qui aime à se rendre compte de la signification des noms de lieux, le mot *Port-à-Binson* signifie : *passage de rivière pour arriver à Binson*. Le même mot contient une donnée topographique intéressante ; il désigne une localité située précisément au lieu où une voie romaine traversait un cours d'eau ; dans le cas qui nous occupe, c'était l'endroit où la voie romaine de Sens à Reims franchissait la Marne, voie de premier ordre, puisque Sens était la métropole de la quatrième Lyonnaise, et Reims la métropole de la seconde Belgique. Ce mot, enfin, porte en lui la date de son emploi toponymique, car c'est à l'époque mérovingienne que des ports de rivière ont été créés pour offrir aux voyageurs la facilité de passer d'une rive sur l'autre.

Le nom de *Port-à-Binson* a nécessairement pour corollaire celui d'une localité beaucoup plus importante, qui devait s'appeler *Binson*. En effet, sur les vieilles cartes, j'ai trouvé, en face de *Port-à-Binson*, de l'autre côté de la Marne, un village désigné sous le nom de *Binson*. En vain, je cherchais des yeux ce village toutes les fois que la locomotive m'entraînait au travers des vieilles masures de Port-à-Binson. Je voyais sur la rive droite de la Marne une vaste plaine, une église isolée au milieu de cette plaine, et les habitants du pays m'apprirent que ce monument était appelé l'*église de Binson*. Où étaient les paroissiens ? Je l'ignore ; l'antique ville n'était plus qu'un immense champ nivelé par la charrue. A un kilomètre environ vers la gauche, je voyais un mamelon sur lequel se dressaient les pans de murs délabrés d'une vaste ruine féodale, et derrière cette ancienne forteresse, dans les plis d'un vallon qu'elle protégeait autrefois, qu'elle dérobe encore aux regards aujourd'hui, se cachait la petite ville de Châtillon-sur-Marne. Chaque année enlevait un morceau des vieux murs et de la vieille église. Un jour enfin, je vis le clocher démoli et le temple me parut transformé en grange ; puis, par un singulier

retour de fortune, en 1883, cette métropole sembla se repeupler de vivants; l'ancien clocher se releva et fut surmonté d'une flèche élégante; des constructions considérables ayant l'aspect d'un établissement agricole et hospitalier se dressèrent alentour. Ce n'est pas tout : les ruines du château de Châtillon semblèrent rajeunies et mises à l'abri des injures du temps; enfin, au milieu d'elles, je vois cette année même s'élever un majestueux piédestal qui va bientôt supporter la statue colossale d'un Châtillon, le pape Urbain II, promoteur de la première croisade. Ce changement de décor offre au voyageur un tableau très pittoresque, mais que de visions échappent au public et se dressent devant l'archéologue quand il écoute les voix du passé. Ce Binson, qui n'était plus et qui renaît, fut une ville romaine, le chef-lieu d'un pagus dont M. Longnon a publié le nom et tracé les limites à l'aide de textes, le *pagus Bengensis;* ce Binson a eu un atelier monétaire, dont je présente à l'Académie des produits variés. L'attribution en est tellement incontestable et la légende BAINISSONE, sur l'une des monnaies, si facile à lire, que je n'ai pas cru nécessaire de faire exécuter par la photographie des reproductions de grande dimension.



Un premier type, frappé vers l'an 580, offre la légende BAINISSONE autour d'un buste impérial de beau style romain. Au revers, autour d'une croix potencée posée sur un globe, on lit le nom du monétaire +AIRVLFO MON, que le rédacteur du catalogue d'Ennery avait lu KAITVLFO.

Un second type plus barbare fut frappé au commencement du VIIe siècle. Autour d'un buste assez grossier de style, on

lit le nom du monétaire ALLO MO. Au revers, la même croix potencée est entourée du nom du vicus, inscrit sous la forme BAGNISSVINI.

ODOMAGVS

La locomotive quitte Port-à-Binson, et, suivant toujours la rive gauche de la Marne, elle arrive bientôt à Château-Thierry.

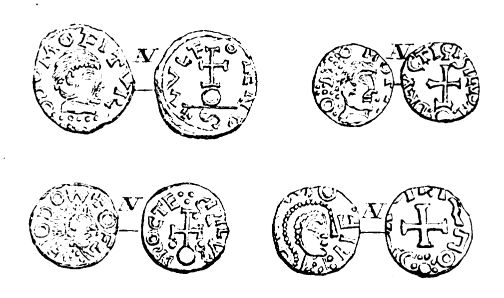
Le castrum de ce nom n'existait pas à l'époque où l'on frappait nos monnaies mérovingiennes; on lui a attribué avec trop de précipitation des monnaies sur lesquelles on lit TEODIRICIACO ou TIDIRICIACO, et qui ont été réclamées à bon droit par le Poitou. Le vrai nom ancien de Château-Thierry, on ne le connaissait pas hier, on le soupçonne aujourd'hui, grâce à l'appoint que la numismatique apporte aux recherches de M. Longnon.

La ville qui a précédé le château de Thierry était, suivant toute probabilité, le chef-lieu du pagus *Otmensis,* dont la situation est fixée et l'étendue déterminée par un certain nombre de textes, et comme il était d'usage de désigner les *pagi* par le nom de leur chef-lieu, on doit supposer : 1° qu'il y avait un vicus *Otmus* à la tête du pagus *Otmensis;* 2° que ce vicus était l'ancien Château-Thierry. Cette opinion est d'autant mieux fondée qu'on ne trouve, aux environs de Château-Thierry et dans l'étendue du pagus *Otmensis,* aucune autre localité dont le nom et les traditions rappellent la forme *Otmus.* Quoi qu'il en soit, que Château-Thierry soit l'ancien *Otmus* ou que ce nom ait appartenu à une autre localité nécessairement très voisine, la numismatique nous apporte un précieux témoignage en nous démontrant qu'il a bien existé un vicus *Otmensis,* et en nous fournissant des produits de son atelier monétaire.

Des monnaies dont le style est absolument semblable à

celui des produits de Binson et en parfaite concordance avec les produits de Soissons, Meaux, Queudes, Vendière, et autres localités de la région, portent pour légende géographique ODOMO FIT. *Otmus, Otmensis*, ne sont donc que des formes contractées de *Odomus, Odomensis,* et si l'on remonte plus haut, on peut dire que ces formes elles-mêmes sont des contractions de *Odomagus, Odomagensis* (cf. *Rotomus, Noviomus,* de *Rotomagus, Noviomagus,* etc.).

Le pagus *Otmensis* s'appellerait donc plus correctement *Odomagensis*, et la ville de Château-Thierry est parfaitement fondée à réclamer les monnaies d'*Odomo,* dont on connaît quatre variétés, émises par trois monétaires différents.



Une de ces variétés porte la signature du monétaire *Vulfolenus* et a été frappée à la fin du VIe siècle; deux autres, du commencement du VIIe siècle, sont signées par *Droctegiselus;* une enfin, du milieu du VIIe siècle, porte un nom de monétaire dont on ne peut lire que l'initiale G et la terminaison VS.

Les quatre spécimens que je présente à l'Académie font partie de ma collection; il est intéressant de constater que la seconde des deux pièces signées par DROCTEGISILVS et la monnaie de Binson signée par ALLO sont les produits de deux coins monétaires exécutés par le même graveur; ce fait suffit à démontrer que l'homme qui remplit la fonction de moné-

taire n'est pas nécessairement le même que l'ouvrier qui travaille le métal pour fabriquer la monnaie.

IORVM *vicus et cœnobium.*

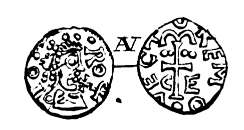
Puisque nous voilà en excursion numismatique, ne quittons pas le wagon : quelques minutes de marche nous amènent à *la Ferté-sous-Jouarre.*

Comme *Binson* était plus ancien que *Port-à-Binson*, *Jouarre* est plus ancien que *la Ferté-sous-Jouarre.* Quand une ville est spécialement désignée par sa relation avec une autre ville, elle est de fondation plus récente que la localité qui lui sert de dénominateur. Si Jouarre n'avait pas existé quand la Ferté fut créée, on dirait *Jouarre-sur-la-Ferté* et non pas *la Ferté-sous-Jouarre.* Du reste, nous savons que toutes les *Fertés, Fermetés, Firmitates,* ont été construites au commencement de la féodalité, et nous savons aussi que Jouarre possédait sa célèbre abbaye dès le VIIe siècle. Aucune monnaie mérovingienne de ce lieu n'avait encore été signalée, et j'ai eu récemment la bonne fortune d'en découvrir une.

Comme les textes parlent du saltus *Jotrensis* et *Jodrensis,* on peut à peu près restituer le nom gaulois de Jouarre. Ce n'est pas *Jovis ara,* comme le croyaient, au commencement du siècle, certains amateurs d'érudition, c'est *Jodurum,* ou plutôt *Diodurum;* je dis *Diodurum,* parce que telle est la forme sous laquelle les itinéraires désignent une autre station qui s'appelle aujourd'hui Jouarre, comme le village dont nous nous occupons. C'est par un semblable phénomène philologique que *Diablentis* est devenu *Jublains.*

Les légendes des monnaies mérovingiennes, rédigées et gravées par des *fabri aurifices* encore moins lettrés qu'artistes et étrangers à toute préoccupation littéraire, ne résistaient pas, comme les textes écrits par les clercs et les moines, aux entraînements populaires qui dissolvaient alors le latin pour en faire

sortir la langue française. La dentale de *Jotrum* n'existe déjà plus pour le monnayeur du VIIe siècle, et le nom du petit bourg est écrit *Joro*. C'est la forme du moyen âge, *Jeurre,* que les habitants du lieu prononcent encore *Jouèrre,* et qu'il est de mode aujourd'hui d'écrire et de prononcer *Jouarre*. La réaction littéraire dont Charlemagne a été le promoteur, et qui a définitivement séparé le latin du français, a réintégré la dentale dans les inscriptions officielles, et on lit sur une monnaie de Charles le Chauve IOTRO MONASTERIO.



La jolie monnaie que je mets sous les yeux de l'Académie est du milieu du VIIe siècle; elle a le style que saint Éloi avait communiqué aux produits des ateliers de Paris, de Saint-Denis et d'autres lieux voisins de la capitale. Autour d'un buste diadémé, on lit la formule IO RO V[*ico*], interrompue par des globules dont je ne donnerai pas ici la raison d'être, pour ne pas importuner l'Académie par de trop petits détails. Devant le profil existe non seulement la petite croix grecque qu'on rencontre souvent, mais une autre croix dont la haste est recourbée plutôt en forme de crosse abbatiale qu'en imitation du chrisme. Au revers, une longue croix latine surmontée d'un oméga renversé est accostée des lettres CE et entourée de la légende VECTORE MO; *Vectore* c'est *Victore,* le nom de Victor, rare alors et commun aujourd'hui. Mais que signifient les lettres CE inscrites à droite et à gauche de la croix? Est-on autorisé à voir dans ces deux lettres la première syllabe du mot CE*nobium?* J'avoue que j'aurais hésité à ajouter ce mot au vocabulaire des légendes monétaires mérovingiennes si la circonstance que je vais exposer ne légitimait cette har-

diesse. Tout le monde connaît l'inscription de la tombe de sainte Thelchide que M. Le Blant a publiée et qui est conservée à Jouarre même dans la crypte de Saint-Paul; je l'ai relue et j'ai constaté qu'une des lignes de ce monument épigraphique commence par les mots : CENOBII HVIVS MATER. Devant cette inscription, du même temps et du même lieu que la légende de notre monnaie, il n'est pas possible de dire que le mot *Cenobium* n'était pas usité à Jouarre, aussi bien que *Monasterium*, et il n'y a pas lieu de douter du sens des lettres CE sur la monnaie. Elles laissent sous-entendu le mot RACIO et nous apprennent que la monnaie fut frappée pour l'abbaye.

MVGRICVS VICVS

Nous quittons maintenant cette ligne ferrée, dont chaque station presque est un atelier monétaire, et, à travers les collines du *saltus Jotrensis,* nous pénétrons dans le centre de la Brie. Nous allons nous trouver en présence de problèmes assez délicats pour que j'aie voulu prendre l'Académie pour juge de mes appréciations, en mettant sous ses yeux la photographie, avec grossissement au triple de la grandeur naturelle, des deux monnaies dont il me reste à l'entretenir.

On sait qu'en général une monnaie mérovingienne porte deux noms, un nom d'homme et un nom de lieu. Déterminer le nom d'homme, c'est se mettre à peu près en mesure d'affirmer que l'autre nom désigne une localité, et réciproquement. Très souvent la formule épigraphique elle-même nous sert de guide; ainsi le nom d'homme est accompagné du mot *Monetarius* ou du verbe actif *facit,* tandis que le nom de lieu est signalé par une forme passive du même verbe, FITVR, FACITVR, FIT, ou par une des nombreuses désignations topographiques usitées au VIIe siècle : *civitas, castrum, vicus,*

castellum, *ecclesia*, *monasterium*, *pagus*, *campus*, *mallus*, *villa*, *curtis*, *domus*, *casa*, *portus*, etc. Mais souvent ces données complémentaires manquent; maintes fois les observateurs les plus circonspects ont, comme le singe d'Ésope, pris le Pirée pour un nom d'homme. Ne craignons pas de le dire, on ne peut pas faire de la numismatique mérovingienne sans mettre le pied sur le terrain des philologues.

En général, les noms de lieux sont empruntés à la langue gauloise et les noms d'hommes à la langue tudesque.

Cela se comprend; les lieux sont immeubles et leurs noms durent avec eux; les hommes se meuvent, se succèdent, apportent leurs noms empruntés à leur langue native, et renouvellent à chaque génération leurs répertoires onomastiques.

La règle que je viens de poser comporte pourtant d'assez nombreuses exceptions. Les localités de fondation relativement récente ont reçu des noms grecs, latins ou francs, grecs comme *Basilia, Gratianopolis;* latins comme *Novus Vicus, Caput Cervi, Pons Petreus;* francs comme *Theodericiacum, Theodeberciacum.* D'un autre côté, l'élément gallo-romain de la population a conservé beaucoup de noms latins; les écoles d'Autun, où florissait la littérature grecque, ont mis à la mode des noms grecs comme *Anthemius, Eusebius, Elafius;* enfin les Orientaux, qui faisaient le commerce des métaux précieux et des riches étoffes, et les hommes du Nord appartenant à des tribus fixées en France, ou anciens captifs affranchis, ont introduit dans le répertoire onomastique un élément juif (Jose, Jaco, Osias, Johannes), et un élément saxon (Dutta, Ela, Pecca, Tinila, etc.).

Après cette observation préliminaire, j'arrive à l'étude des légendes de la première monnaie dont j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie l'original et la reproduction photographique.

Je lis du côté de la tête :

TEΛDERICΛS M

La dernière lettre, initiale de *Monetarius*, me prouve que c'est un nom d'homme, mais la philologie me montre en



même temps que TEΛDERICΛS n'est pas possible, que les deux Λ sont des V renversés, et je me trouve en présence du nom parfaitement tudesque TEVDERICVS.

Je sais maintenant que du côté de la croix je dois chercher un nom de lieu. Je vois, difficilement, mais d'une manière absolument certaine : MΛIRECEΛIᑌO (le C couché); voilà ce qui est écrit, mais ce n'est pas ce qu'il faut lire. Disons

seulement en passant que les diverses listes publiées jusqu'à ce jour par des numismatistes très circonspects ont adopté la forme MAIRECEAᔓ O ; ils ont cru que les deux avant-derniers caractères appartenaient à la même lettre, un ᔓ couché.

Si nous tenons compte de ce que le graveur de ce coin avait l'habitude de renverser les V et d'en faire des Λ, nous pouvons redresser les deux Λ des revers, et nous nous trouvons en présence de MVIRECE VICO. Voici la qualification topographique qui se détache; il s'agit d'un *vicus*. Maintenant remarquons que la troisième lettre est inclinée d'une manière anormale, et qu'au lieu d'être un I c'est la partie rectiligne d'un G, dont la partie courbe n'est pas exprimée parce que le flanc était trop étroit. Ainsi la leçon définitive, et qui est, je crois, incontestable, est MVGRECE VICO.

MVGRECE est l'ablatif de MVGREX; mais cette dernière forme, qui a bien pu exister, comme BETOREX, LEMOVIX, n'est qu'une variante de MVGRICVS, comme nous allons être amené à le reconnaître.

Dans la langue des monnaies mérovingiennes, la plus grande indécision règne sur les déclinaisons des noms de lieux. Beaucoup de ces noms s'appliquent indifféremment à deux déclinaisons. Dès les temps anciens, les géographes ne se mettaient pas d'accord sur ce point. Les uns disaient *Turones*, les autres *Turoni;* les uns *Carnutes*, les autres *Carnutæ*. Les divergences sont bien plus grandes au VIIe siècle; Melun, par exemple, dans les textes, s'écrit *Milidunum, Miliduni, Miliduno*, et, sur les monnaies, *Mecleto, Mecletonis, Mecletone;* on trouve *Betorex, Lemovix* au singulier, *Betoregas, Lemovecas* au pluriel.

La forme correcte de MVGRECE VICO, décliné sur le type MVGRICVS, serait MVGRICO VICO. Il faut chercher le nom de lieu avec lequel cette forme s'identifie; mais, avant de commencer cette opération, le numismatiste doit un moment faire abstraction de la légende et chercher dans l'examen du

style son premier fil conducteur. Beaucoup de localités éloignées les unes des autres portent les mêmes noms, mais chaque région a son faire particulier, et c'est l'étude du style qui doit d'abord restreindre et délimiter les champs d'observation. Une simple remarque me suffira. La monnaie qui m'occupe présente une croix latine soudée sur une base horizontale. C'est un type dont Troyes est le principal foyer, et qui, venu de l'Est, s'est propagé dans l'Ouest en se détériorant. Cette croix, telle que nous la rencontrons ici, s'est manifestée à Étrelles, sur la limite de l'Aube et de Seine-et-Marne, et sur la ligne de Troyes à Meaux par *Calagum;* il est donc raisonnable de chercher sur cette voie le lieu désigné par la légende MVGRECE VICO. Or la voie traverse un cours d'eau dont le nom ancien était *Mugra,* le Morin. Combien ne pourrait-on pas citer de noms de lieux déterminés par le croisement d'une voie romaine avec un cours d'eau? Il était très naturel que le voyageur, quand il dressait des itinéraires, inscrivît les accidents topographiques tels que le passage d'une rivière, comme il indiquait le sommet d'une montagne (*summum pyreneum*); une écurie de relais, une hôtellerie construite à cet endroit, donnait naissance à un vicus, et c'est au croisement de la voie romaine et du Morin qu'il faut chercher le *Mugricus vicus.* N'est-ce pas par une raison analogue que la capitale des *Bituriges* avait d'abord emprunté à la rivière d'Yèvre (*Avara*) son nom d'*Avaricum,* et celle des *Carnutes,* à la rivière d'Eure (*Autura*) son nom d'*Autricum?* La forme *Mugricus* est-elle plus anormale qu'*Avaricum* ou *Autricum?*

J'ai maintenant à ma disposition deux méthodes pour trouver le nom moderne de *Mugricus,* l'une *a priori,* qui consiste à demander à la philologie ce que ce mot a pu devenir après un intervalle de douze siècles; l'autre *a posteriori,* qui consiste à chercher sur la carte comment s'appelle aujourd'hui le lieu où la voie de Troyes à Meaux franchissait le Morin. Les deux

méthodes amènent au même résultat. *A priori, Mugricus,* qu'on prononçait *Mougricous*, a dû perdre une de ses gutturales, sinon toutes les deux; que reste-t-il? *Mourious.* Ouvrons la carte, et nous trouvons *Mouroux* par un *x*. Ce *x* est le résultat de la métathèse de la seconde gutturale, qui a tenu bon; la philologie n'étant pas mon métier, je me contente de constater que Mouroux est la parfaite identification de l'atelier dont la légende est MVGRECE VICO.

ORTEBRIDVRE *vico*, devenu PRVVINS *castrum*.



J'arrive au deuxième et dernier problème que j'aurai l'honneur de soumettre aujourd'hui à l'Académie.

La petite monnaie qui nous impose ce problème porte, du côté de la tête, une inscription que je crois devoir lire : ORTEBRIDVRE; à la suite de ce mot, se trouvent une petite croix et un espace confus où semblent apparaître les trois lettres VIC, indiquant que le nom inscrit est celui d'un vicus.

Au revers, autour d'une croix chrismée qui supporte les lettres *alpha* et *oméga*, on trouve un nom de monétaire, qu'il faut lire incontestablement PROVINVS M (*monetarius*). Il ne faut pas tenir compte d'un second R qui, bien que contenu dans la zone de la légende, n'est autre chose que le haut de la haste et le crochet du chrisme.

A l'aspect de ce petit monument, tout numismatiste un peu versé dans l'étude des monnaies mérovingiennes reconnaîtra immédiatement qu'il faut chercher le lieu d'émission entre Melun, Lieusaint, Meaux et Troyes, et lui assigner pour date le règne de Clotaire II.

Le nom du monétaire rappelle tout de suite à l'esprit le nom de la ville de Provins; il est certain qu'une ville qui se serait appelée *Provinus* au VIIe siècle s'appellerait Provins au XIXe, car la dernière voyelle est toujours frappée soit de mutisme (Bourges, Chartres, Avranches, Troyes), soit de suppression complète (Meaux, Paris, Reims, Soissons, Tours, Sens, Amiens, Orléans, etc.).

Mais il faut nous garder de la méprise dont je parlais tout à l'heure. *Provinus* est un nom d'homme, le M qui suit nous l'affirme, et il saute aux yeux que c'est une forme de *Probinus*, diminutif de *Probus* (cf. *Carinus* de *Carus*, *Sanctinus* de *Sanctus*, *Firminus* de *Firmus*, *Maurinus* de *Maurus*, *Quintinus* de *Quintus*, etc.).

Voyons pourtant si cet homme n'aurait pas pu donner son nom à une localité plus ancienne que lui et devenir le parrain de Provins.

Il y a près de Provins un village qui s'appelle *Savins;* ce

nom a, comme celui de Provins, l'aspect d'un nom d'homme. *Savinus,* formé de *Sabinus,* est aussi latin que *Provinus.* Un très grand nombre de personnages ont donné leur nom à des localités de la Gaule. Une dame *Catulla* a créé *Catullacum* (Saint-Denis); un *Latinus, Latiniacum* (Lagny); un *Sollus, Solliacum* (Sully), etc. Quand le gaulois était encore parlé, on ajoutait au nom du fondateur le suffixe *ac.* Plus d'un *Probinus* et d'un *Sabinus* ont fondé en Gaule des établissements qui, suivant les régions, s'appellent aujourd'hui Provigny, Provignac, Provigné, Provigneux, et Savigny, Savignac, Savigné, Savigneux. Dirons-nous qu'au VIIe siècle on ne pouvait ajouter à ces noms d'hommes un suffixe gaulois, parce que le gaulois n'était plus parlé?

Je remarque que, si Provins s'est affublé d'un nom d'homme, ce nom s'est immobilisé dans la forme du nominatif. Les plus anciennes monnaies féodales de cette ville la désignent sous le nom de PRVVINS, équivalent de *Provinus,* et ne séparent jamais ce nom du mot *Castrum;* cela pourrait se traduire en français par *Château-le-Provins,* et c'est une donnée parfaitement conforme à l'esprit du temps, puisqu'on disait : *Bourbon-l'Archambault, Nanteuil-le-Haudouin, Nogent-le-Rotrou, Nogent-l'Artaud, Trie-le-Bardoul, Mont-l'Héry,* etc. Je n'insiste pas, mais une autre question bien plus sérieuse et que je veux me contenter de poser se dresse devant moi.

Si Provins a reçu au VIIe siècle le nom d'un personnage gallo-romain, alors qu'il avait déjà assez d'importance pour être un atelier monétaire, il avait sans doute un nom antérieur, et la légende inscrite au droit de la monnaie ne donnerait-elle pas ce nom? Dépouillée du nom d'*Agendicum,* qui lui fut si longtemps attribué par les archéologues, la ville de Provins aurait-elle la fortune de retrouver son vrai nom gaulois sur une monnaie assimilable en quelque sorte aux inscriptions bilingues?

Si cela ne paraît pas impossible, c'est dans le mot ORTEBRIDVRE qu'il faudrait chercher cet ancien nom.

Pour mon compte, je crois que cela n'est ni impossible, ni absurde ; je crois qu'il ne s'agit pas là de construire des hypothèses sur les nuages de l'imagination, mais qu'un problème imposé par une inscription antique et authentique commande l'attention et le respect des érudits; je constate qu'une multitude de noms de lieux gaulois sont inscrits sur les monnaies mérovingiennes dans la forme qu'ils avaient au premier siècle de notre ère.

Je m'arrête, parce que les limites de la compétence qu'on veut bien reconnaître à un numismatiste me semblent atteintes, et je renvoie la cause aux géographes et aux philologues.

On pourrait faire une belle dissertation sur ce mot *Ortebridure,* qui se présente avec une si franche allure gauloise. On accumulerait les citations pour démontrer que ce mot se traduit en français par : *pont fermé de portes et fortifié sur une rivière appelée Orte,* et si l'on réduit à un seul radical les deux formes *ort* et *olt,* qui ont produit l'*Ourt* en Belgique, le *Lot* en France et beaucoup d'autres noms de cours d'eau[1], si *Ortia* a pu, par un phénomène inverse du rotacisme, devenir *Oltia* et *Voulzie,* le mot inscrit sur la monnaie ne pourrait s'appliquer qu'à Provins; mais j'ai déjà dépassé les limites de la pure numismatique, et je ne lasserai pas davantage la patience de l'Académie.

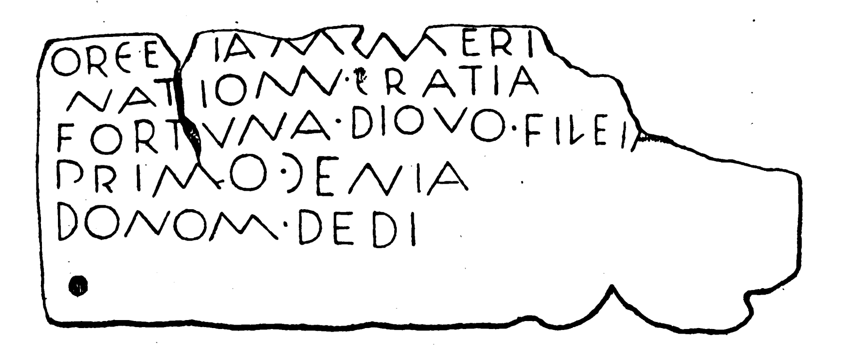
[1] *Ulda,* l'Oust, affluent de la Vilaine; *Oldo,* l'Oudon, affluent de la Mayenne; *Vultumnus,* la Boutonne, affluent de la Charente. D'après l'auteur de la *Vie de saint Odilon,* cinquième abbé de Cluny, ce mot gaulois aurait une parenté avec le latin *volvere;* à propos du monastère de la Voute, cet auteur s'exprime ainsi : *construxit monasterium Volta, a revolutione aquæ circumcurrentis nuncupatum.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

N° V.

DÉDICACE À LA FORTUNE PRÉNESTINE INSCRITE SUR UNE TABLETTE DE BRONZE, PAR M. MOWAT.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie une petite tablette de bronze acquise à Rome par M. Dutuit, de Rouen, bien connu parmi nos collectionneurs les plus éclairés ; il m'a libéralement autorisé à la livrer à la publicité.



Sur cette tablette est gravée une inscription que je déchiffre ainsi :

ORCEVIA · NVMERI
NATIONV · GRATIA
FORTVNA · DIOVO · FILEIA
PRIMO · ƆENIA
DONOM · DEDI

c'est-à-dire, en latin classique : *Orcevia, Numeri(i)* [*filia* ou *uxor*, probablement avec perte d'un cognomen féminin], *nationis gratia, Fortunae, Diovis filiae primogeniae, donum dedi.*

Je l'ai précédemment communiquée à la Société des antiquaires de France, en me bornant à une simple transcription

sans commentaire développé. La note que j'ai rédigée pour le *Bulletin* de cette Société (12 avril 1882) est tombée sous les yeux des éditeurs du *Corpus inscriptionum Latinarum,* qui, à cause de l'importance de ce petit monument, se proposent de le faire figurer dans leur tome XIV, réservé aux plus anciennes inscriptions du Latium. J'ai, en conséquence, été prié de leur communiquer des renseignements complémentaires. Du nouvel examen auquel je me suis livré et de l'échange d'observations qui s'en est suivi, il résulte que l'authenticité de la tablette en question est hors de doute.

J'y reconnais un don offert par une femme nommée Orcevia à la déesse prénestine Fortuna Primigenia, en reconnaissance de son heureux accouchement. La tablette avait certainement une valeur intrinsèque trop insignifiante pour constituer en elle-même un ex-voto proprement dit; on peut supposer avec plus de vraisemblance qu'elle était l'étiquette d'une statue, d'un autel, en un mot, d'un objet offert à la divinité; en effet, un petit trou circulaire pratiqué à l'angle gauche inférieur paraît avoir servi de passage à un clou d'attache.

La 8e lettre de la 2e ligne est fort endommagée, en sorte qu'il y avait d'abord pour moi incertitude quant à la question de savoir si le mot auquel elle appartient est un ethnique féminin à retrouver, et servant de déterminatif au mot précédent *natio,* comme dans la locution *natione Thrax,* par exemple, ou si cette lettre appartient à un nom propre féminin tel que *Veratia, Iratia,* faisant connaître la filiation maternelle de la dédicante, par analogie avec des mentions telles que *P. Volumnius, A(uli) f(ilius), Violens, Cafatia natus;* « P. Volumnius Violens, fils d'Aulus et né de Cafatia. » Mais voici qui est plus satisfaisant : M. Mommsen conjecture avec raison que la lettre endommagée est l'initiale du mot *gratia.* La locution *nationu(s) gratia,* que je compare à celle de *nuptiarum gratia,* dans Térence (*L'Andrienne,* V, I, 17), pourrait alors se traduire

familièrement «pour cause d'accouchement». C'est ainsi, du moins, que j'entends le mot *natio*. De son côté, M. Mommsen le met en rapport avec le passage de Festus, *in pecoribus bonus proventus feturae bona natio dicitur.*

L'offrande d'Orcevia me paraît motivée par son heureuse délivrance. Cicéron nous apprend en effet que l'acte de l'enfantement, *natio,* était personnifié à Ardée sous la figure d'une divinité de ce nom : *Natio quoque dea putanda est cui... rem divinam facere solemus; quae, quia partus matronarum tueatur a nascentibus Natio nominata est.* (*De natura Deor.*, III, 18.) D'autre part il rapporte que la Fortuna Primigenia était l'objet de la dévotion particulière des mères : *Is est hodie locus septus religiose propter Iovis pueri qui lactens cum Iunone Fortunae in gremio sedens, mammam appetens castissime colitur a matribus.* (*De Divinat.*, II, 41, 81.)

Du rapprochement de ces deux textes on peut conclure que la *Fortune prénestine* avait un culte analogue à celui de la déesse *Natio* des Ardéates. Mais ce qui est curieux à constater c'est que Cicéron représente la Fortuna Primigenia comme allaitant Jupiter et Junon enfants[1], tandis que l'inscription de notre tablette la représente comme fille de Jupiter; le mythe théogonique a donc subi une remarquable interversion, entre la date à laquelle cette tablette a été gravée et l'époque de Cicéron.

Les archaïsmes, qui abondent dans ce texte, s'expliquent tous par d'autres exemples connus; ainsi le génitif en *us* pour *is,* avec chute de la désinence *s;* comparez *nationu*(*s*) à *praevaricationus,* dans la *Lex agraria,* qui date de l'an de Rome 643, et à *Caesaru* pour *Caesaris,* dans le *Corp. inscr. Lat.*, t. I, p. 696.

(1) Parmi les figurines en terre cuite provenant des fouilles de Préneste, M. Fernique a signalé celle d'une «femme allaitant un enfant, peut-être la Fortuna Primigenia, mère de Jupiter.» (*Rev. arch.*, t. XXXV, 1878, p. 240.)



Ainsi encore le datif féminin en *a* pour *ae*[1] et le génitif *Diovo*(*s*) pour *Diovu*(*s*), lui-même pour *Diovis* = *Iovis*. On sait qu'au temps de Quintilien la syllabe VV (consonne et voyelle) était orthographiée VO : *nostri praeceptores cervum servumque* V *et* O *litteris scripserunt*. *Diovis* équivaut à *Iovis*, comme *Dianus* à *Ianus*, *Diana* à *Iana*.

Quant à la forme *fileia* pour *filia*, elle se justifie par l'élargissement du suffixe *ius* en *eius*, dans des noms propres : *Anneius*, *Proculeius*, *Crepereius*, pour *Annius*, *Proculius*, *Creperius*.

Il est à noter qu'Arnobe orthographiait encore *primogenius* pour *primigenius*.

La haute antiquité de l'inscription prénestine est attestée non seulement par les archaïsmes de langage, mais aussi par son aspect paléographique; par exemple, la lettre L à angle aigu, et la lettre G, de même forme que le C, tournée tantôt à droite, tantôt à gauche.

N° VI.

PREMIER RAPPORT SUR LES FOUILLES DU LIEUTENANT MARIUS BOYÉ À SBEÏTLA, *SUFETULA* (TUNISIE), PAR M. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Dans la séance du 30 mai dernier, l'Académie a entendu la lecture d'un rapport de M. Tissot sur les envois du lieutenant Boyé. Cet officier avait adressé à l'Académie un plan très complet des ruines de Sbeïtla (*Sufetula*), accompagné d'un certain nombre de textes inédits intéressants. Fort des

[1] Une autre inscription prénestine (*C. I. L.*, I, 1133) nous offre précisément un exemple du datif *Fortuna* pour *Fortunae* :

FORTVNA·PRIMIC[I]
L·DCVMIVS·M·F
DON·DED·



encouragements et des marques de bienveillance qui lui ont été donnés à cette occasion, M. Boyé a continué ses fouilles, et il a fait à l'Académie un nouvel envoi d'inscriptions recueillies à la fin du mois de mai, soit à Sbeïtla, soit sur la voie romaine de Capsa à Hadrumète, dont Sufetula était une des principales stations.

L'un de ces textes contient le nom de Sufetula. C'est une inscription honorifique élevée par l'*ordo Sufetulensis* à *M. Valgius Aemilianus, tribunus numeri Palmyrenorum.*

SPLENDIDISSIMVS
SVFETVLENSISORDO
M·VALGIOM·FQVIR
AEMILIANOEQR·
TRIBVNO N̄ PAL
M V R E N O R V M
OBEXIMIAMINReM
PVBL·SVAMLIBERALI
TATEMTITVLVMHAC
AETERNITATESIGNAVIT

On savait déjà par les inscriptions qu'un corps de Palmyréniens était campé en Numidie au second siècle et au commencement du troisième. Il avait pour mission de garder le défilé d'El-Kantara (*calceus Herculis*), véritable entrée du Sahara, sur le flanc ouest de l'Aurès. Les inscriptions trouvées en cet endroit mentionnent des soldats de ce corps; plusieurs sont consacrées aux grandes divinités *Aglibol* et *Malagbel,* spécialement vénérées à Palmyre, où on les qualifiait de *Dieux de la patrie.* Deux épitaphes bilingues, en latin et en palmyrénien, ont même été découvertes, l'une à El-Kantara[1]

[1] *C. I. L.*, t. VIII, n° 2515.

et l'autre à Lambèse[1]. C'est la première fois qu'on trouve la mention du tribun chargé du commandement de ce corps.

Le second monument a été élevé par les curies réunies de Sufetula en l'honneur d'un médecin nommé *Q. Julius Rogatianus,* afin de perpétuer le souvenir de son édilité et de la libéralité dont il avait fait preuve en donnant deux fois des jeux publics, à l'occasion de la promotion de ses fils au sacerdoce :

QIVLQFILQVIRINA
ROGATIANOOBHO
NOREMAEDILITA
TISETMEDICAEPRO
FESSIONISLARGAMQ
LIBERALITATEMDVPL
CISEDITIONISLVDO
RVM IN SACERDO
TIO LIBERORVM
VNIVERSAE CV
RIAE

Ces deux inscriptions ont été trouvées par le lieutenant Boyé sur des blocs formant les assises des murs de l'amphithéâtre de Sufetula, à 2 mètres de profondeur environ sous le sol actuel. Cela prouve que le monument, complètement ruiné lors de l'invasion des Vandales, fut reconstruit pendant la période byzantine, comme on le faisait alors, avec des autels et d'autres pierres taillées provenant d'anciens édifices. La partie supérieure du mur est bâtie en blocage.

[1] *C. I. L.*, t. VIII, p. 955, ad n. 3917.

Un sous-lieutenant indigène de cavalerie, Ismaïl ben Bachtarzi, a secondé le lieutenant Boyé dans ses recherches avec une activité toute particulière. Il a fait plusieurs fouilles dans la nécropole et y a recueilli les inscriptions suivantes :

ø D M S CLEPIAdONA TILlAVIXITAN NIS LV MEN SESX	D M S . IVLIASATVRNINA VIXIT ANNIS XIIII	D M S ELIVSOPTA TVLVS·VIXIT ANIS·L·V·X·CA F·E·

Le lieutenant Boyé a exploré ensuite avec soin une voie romaine qui longe le Djebel Sbeïtla et le Djebel Mekrila, à l'est.

« En quittant Sbeïtla, après avoir passé l'oued du même nom, la voie n'existe tout d'abord que sous la forme d'un sentier arabe. On la retrouve à 4 ou 5 kilomètres vers le nord, et on peut en suivre les traces pendant 3 kilomètres environ. On la perd ensuite complètement, pour la retrouver à 13 kilomètres de Sbeïtla, au passage d'un oued. »

A 16 kilomètres, plusieurs colonnes milliaires gisent à terre; elles sont très dégradées, et les trois copies que M. Boyé a relevées sont insuffisantes pour déterminer l'époque précise à laquelle elles ont été placées. Elles paraissent appartenir au commencement du IVe siècle.

A 1,500 mètres plus loin, environ, il a trouvé une autre borne milliaire, qui a été placée sous le règne des deux Philippe (244-248).

« Arrivée à la hauteur de l'extrémité nord du Djebel Mekrila, la voie romaine suit la vallée de l'Oued Zourzour, franchit cette rivière et l'Oued Zeroud, et traverse des ruines situées à l'est de la route de Gilma à Kérouan, à 1,500 mètres environ au nord de l'Oued Zeroud; là se trouve encore une

borne milliaire dont l'inscription est très dégradée par le temps. Cette voie passe ensuite à Aïn-Beïda, à 45 kilomètres de Gilma et à 41 de Kérouan.» Dans les ruines romaines situées sur ce point, M. Boyé a relevé une inscription grecque.

Tels sont les renseignements précieux, aussi bien au point de vue de l'épigraphie que de la géographie ancienne, contenus dans le nouvel envoi du lieutenant Boyé. Il est à souhaiter qu'il continue ses recherches avec la même ardeur; le résultat de ses travaux ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui s'occupent des antiquités de l'Afrique romaine.

N° VII.

DEUXIÈME RAPPORT SUR LES FOUILLES DU LIEUTENANT MARIUS BOYÉ À SBEÏTLA, *SUFETULA* (TUNISIE),

PAR M. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Le lieutenant Boyé a envoyé à l'Académie la copie de dix inscriptions inédites recueillies dans un nouveau voyage à Sbeïtla, du 22 au 29 juin dernier. Dans la lettre qui accompagne cet envoi, il annonce en même temps l'arrivée d'une caisse contenant les estampages de ces textes.

Le lieutenant Boyé a continué ses fouilles sur l'emplacement du mur d'enceinte de l'amphithéâtre; il y a découvert sept inscriptions; quatre sont gravées sur de grands blocs de pierre et une sur le couronnement d'un piédestal. Deux autres inscriptions incomplètes consistent: la première en un fragment portant seulement deux lettres de 0m,18 de hauteur [AE], qui paraît appartenir à une grande inscription monumentale dont les débris se retrouvent autour de l'amphithéâtre et sur le mur d'enceinte du temple; la seconde, en une inscription funéraire

mutilée qui était encore en place au-dessus d'un petit tombeau contenant les ossements d'un jeune enfant appelé *Caecilius Datus* :

D ♡ M...*s*
CAECI*lius*
DATVS*vix*
ANNIS...

La plus importante des inscriptions découvertes par le lieutenant Boyé a été élevée en l'honneur d'un patron de la cité de Sufetula; elle nous fournit un *cursus honorum* fort intéressant. Malheureusement elle est dégradée dans sa partie supérieure, ce qui nous prive des noms inscrits en tête du texte :

. . . .
. . . . NOCoS·C·V·
*cur. aq*VARVM·ET·MIN
*ciae.*E*t*ALVEI·TIBERIS
*cu*R·ALIMENTORVM
xv.VIRO·S·F·X·VIRO
*u*RBIS·ROMAE·LEG·NV
MIDIAE·PRAET·VRBNO
CANDIDATO·QVÆSTORI
ALLECTO·INPATRICIAS
FAMILIAS TRIVMVIRO
A·A·A·F·F·SEVIRO·TVRMÆ
E·E·Q·Q·R·R·PATRONO PER
PETVO·AELIVS FELIX·ET
FABIVS DONATVLVS·

. . . . .*no*, *co*(*n*)*s*(*uli*), *c*(*larissimo*) *v*(*iro*), [*cur*(*atori*) *aq*]*uarum et Mini*-[*ciae*] *e*[*t*] *alvei Tiberis*, [*cu*]*r*(*atori*) *alimentorum*, [*quindecim*] *viro s*(*acris*)

f(aciundis), decemviro [u]rbis Romae, leg(ato) Numidiae, praet(ori) urbano candidato, quaestori allecto in patricias familias, triumviro a(uro) a(rgento) a(ere) f(lando) f(eriundo), seviro turmae eq(uitum) r(omanorum), patrono perpetuo Aelius Felix et Fabius Donatulus.

Tout ce qu'on peut constater, c'est que le cognomen était terminé en . . . *nus,* renseignement bien insuffisant pour reconnaître le personnage. Les lignes 2 à 7 renferment les mentions des charges qu'il a exercées après sa légation de Numidie. Les lacunes des lignes 3 à 7 sont faciles à remplir; les compléments sont certains. On remarquera le titre *decemvir urbis Romae,* qui se rapporte à un honneur urbain dont je ne connais pas d'autre mention ainsi libellée. La première partie de sa carrière est aussi très clairement indiquée. D'abord commandant d'un des six escadrons de chevaliers romains, *sevir turmae equitum romanorum,* il exerça ensuite une des fonctions du vigintivirat, celle de triumvir monétaire, *triumvir a(ere) a(rgento) a(uro) f(lando) f(eriundo)*; puis il devint questeur, et en cette qualité il entra au sénat, où, par une faveur spéciale de l'empereur, il prit place parmi les patriciens, *allectus in patricias familias;* il appartenait donc à une famille plébéienne. Cette intéressante mention fait regretter la perte des noms du personnage. Il parvint ensuite à la préture urbaine sur la recommandation du prince, *praetor urbanus candidatus;* puis il devint légat de Numidie et arriva au consulat.

L'expression *patronus perpetuus* qui se lit à la fin du texte n'est pas nouvelle en Afrique; on la trouve dans une inscription d'Utique[1] et dans une autre de Béja[2]; elle s'applique évidemment au patron de la cité, quoique le texte ne contienne aucune indication précise à cet égard, et les deux noms qui apparaissent aux dernières lignes sont par conséquent ceux

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 1181.
(2) *Ibid.*, n° 1222.

de deux magistrats municipaux, *Aelius Felix* et *Fabius Donatulus*, chargés d'élever le monument.

Une autre inscription a été relevée par le lieutenant Boyé sur un piédestal qui supportait une statue de Gordien III; on y lit les noms du prince; elle a été gravée en l'année 239.

Un second piédestal porte une dédicace en l'honneur d'un citoyen appelé *M. Magnius Severus*, qui avait rendu de signalés services à sa patrie. Pour lui exprimer sa reconnaissance, le *splendidissimus ordo Sufetulensis* lui avait voté une statue érigée aux frais de la ville. Un autre personnage, *L. Rasinius Saturninus Maximianus*, ancien édile, duumvir quinquennalis, reçut le même honneur; l'inscription qui le constate a été également retrouvée.

L'envoi de M. le lieutenant Boyé comprend en outre la copie d'une borne milliaire du temps de Constantin et celle de plusieurs inscriptions funéraires.

Les découvertes que le lieutenant Boyé a faites à Sbeïtla enrichissent d'une façon intéressante l'épigraphie assez pauvre de cette ville et remettent sous nos yeux quelques feuillets de son histoire. Les documents de ce genre fournissent continuellement d'importants renseignements; le lieutenant Boyé a été assez heureux pour en faire déjà une ample récolte; il se propose de continuer. Son zèle et sa persévérance méritent d'être soutenus et encouragés.

N° VIII.

NOUVELLES INSCRIPTIONS NABATÉENNES DE MEDAÏN SALIH,

PAR M. PHILIPPE BERGER, SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE L'INSTITUT.

En expliquant dernièrement à l'Académie la nature des documents épigraphiques dont lui a fait cadeau M. Doughty, M. Renan exprimait l'espoir qu'un prochain envoi de M. Huber viendrait compléter les résultats obtenus par M. Doughty, spécialement en ce qui concerne les inscriptions de Medaïn Salih. Effectivement, le mercredi 23 juillet dernier, M. Renan a reçu de M. Maunoir, secrétaire général de la Société de géographie de Paris, un envoi d'estampages de M. Huber, où se trouvent les inscriptions de Medaïn Salih. Les estampages de M. Huber sont très inférieurs à ceux de M. Doughty, et il eût été presque impossible avec ses empreintes d'établir le déchiffrement. Plusieurs textes relevés par M. Doughty ne se trouvent pas parmi les estampages de M. Huber. D'un autre côté, les estampages de M. Huber renferment un certain nombre d'inscriptions que n'a pas relevées M. Doughty. M. Renan m'a chargé du déchiffrement de ces inscriptions et a voulu que je communique dès aujourd'hui ce déchiffrement à l'Académie.

Je vais donc donner la traduction des dix inscriptions nouvelles; plus tard j'essayerai de compléter, à l'aide des estampages de M. Huber, les inscriptions déjà connues. On ne s'étonnera pas de retrouver presque à chaque ligne les mêmes formules que dans les textes déjà publiés par l'Académie [1]. En

[1] *Documents épigraphiques recueillis dans le nord de l'Arabie par M. Charles Doughty.* (Extrait des *Notices et Extraits*, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.) Paris, Klincksieck, 1884.



effet, la teneur des inscriptions est la même, et je n'ai eu qu'à suivre le modèle que me fournissait le travail de déchiffrement de M. Renan.

Nous continuons la série des numéros au point où nous l'avons laissée pour les textes de M. Doughty.

N° 28.

(N° 50 du catalogue Huber.)

De l'an 28 de J.-C.

« Inscription de 10 lignes, au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 35. »

דנה קברא [1] די עבד והבו [2] בר סיה [3]▨ לנפשה וילדה ואחרה
אצדק באצדק עד עלם ואיתי קברא דנה חרם דחליקת חרמא די
מתרה לדושרא בנבטו ושלמו [4] על כל אנוש אצדק וידת [5] די לא
יזבן קברא דנה ולא ימשכן ולא יאגר [6] ולא ישא [7] ולא יכתב
בקברא דנה כתב כלה עד עלם וכל אנוש די ינפק בידה כתב מן כהלם [8]
יקים הוכדי לה [9] וכל אנוש די יכתב בקברא דנה כתב מן כל די עלא [10]
ואיתי עמה לדושרא כסף סלעין אלפין תלתה חרתי [11] ולמראן
חרתת מלכא כדת [12] וילען דושרא ומנותו כל מן די יעיר מן כל
די עלא בירח איר שנת תלתין וחמש לחרתת מלך נבטו רחם עמה
אפתח בר עבדעבדת וחל▨אלהי בר תמליו פסליא עבדו

C'est ici le tombeau qu'a fait Wahab, fils de Sis....., pour lui et ses enfants et ses descendants en ligne légitime : A perpétuité. Et que ce tombeau soit *haram*.........., *haram*.......... à Dusarès chez les Nabatéens et les Sallémites, contre tout homme, *asdaq* ou *jadat*, de telle sorte qu'il ne vende pas ce tombeau, qu'il ne le mette pas en gage, qu'il....., qu'il n'en enlève rien et qu'il n'écrive sur ce tombeau aucune écriture : A perpétuité. Et tout homme qui apportera dans sa main un écrit d'eux tous, que cela soit valable en sa faveur. Tout homme qui écrira sur ce

tombeau une écriture autre que ce qui est ci-dessus, il devra à Dusarès trois mille *selaïn* d'argent neuf, et à notre seigneur Hartat, le roi, autant. Et que maudissent Dusarès et Menât quiconque changerait quelque chose à ce qui est ci-dessus. Au mois d'iyar, en l'année trente-cinq de Hartat, roi des Nabatéens, ami de son peuple.

Aftah, fils d'Abdobodat et Hal. . elahi, fils de Taml. . . ., les sculpteurs, ont fait.

[1] Jusqu'à présent, nous n'avons rencontré que la forme כפרא. — [2] Forme abrégée de והבאלהי (nos 2 et 3). — [3] Presque illisible, cf. n° 40. — [4] Pour cette formule d'imprécation, comparez les nos 29 et 30. Le tour de la phrase indique clairement qu'il ne s'agit pas d'une malédiction prononcée contre une certaine catégorie d'individus; c'est le tombeau qui doit être *haram*, c'est-à-dire sacré. La suite de l'imprécation est pleine d'obscurités. Dans les trois inscriptions, l'imprécation a deux membres : l'un qui concerne les *holeikot*, l'autre *Nabtou* et *Salmou*. L'expression *holeikot* fait penser d'abord à l'arabe خلايق, qui désigne les créatures et puis l'ensemble des êtres créés, l'univers, parfois même les êtres supérieurs, les anges et enfin le créateur. Mais on peut songer aussi à la racine חלק «partager», qui se retrouve dans ces inscriptions sous la forme חלקה, n° 8, ou à ses dérivés. La formule חרמא די מתרה לדושרא בנבטו ושלמו alterne, dans les nos 29 et 30, avec la forme plus brève חרם נבטו ושלמו. Salmou désigne certainement, comme Nabtou, un nom de tribu; le contexte l'exige; mais il ne rappelle aucun nom connu. Parfois on se demande si חליקת ne serait pas aussi un nom de tribu. Je ne vois pas ce que peut signifier l'expression מתרה. Notez la différence d'orthographe des deux expressions parallèles חרם et חרמא. — [5] ירת semble, d'après le contexte, désigner une catégorie d'héritiers. — [6] Il est impossible ici de lire יאגר, cf. 29, l. 7, et, plus haut, nos 3 et 15; mais יפגר ne donne aucun sens. Cf. יכתב אפגרא, n° 11, l. 3. — [7] Cf. Esmunazar, *C. I. S.*, n° 3, l. 5, 10 et 21. — [8] Paraît être une faute d'orthographe pour כלהם; cf. n° 10, l. 7. — [9] Cf. n° 29, l. 3 : כתב תקף קים לה, où le sens n'est pas douteux. Le *vav* qui précède le second membre de phrase semble être un *vav* d'apodose. Pour הוך ou הרך, cf. n° 12, l. 4. Peut-être pourtant faut-il couper ainsi : וקים הו כדי לה. — [10] Le *iod* est final; il semble donc qu'il faille lire : די עלא; cf. l. 9; n° 29, l. 8; n° 30, l. 6; n° 33, l. 7. — [11] La lecture ici paraît certaine; il faut donc corriger de la même façon les nos 2, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 13. Il s'agit, soit de pièces neuves, soit d'un nouveau monnayage. — [12] Cf. כמן, n° 13, et למדה, Esmunazar, *C. I. S.*, n° 3, l. 19.

N° 29.

(N° 40 du catalogue Huber.)

De l'an 2 de J.-C.

« Inscription de 9 lignes, au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 20. » Les lignes d'écriture sont séparées par des lignes droites, comme au n° 12. Estampage en assez bon état.

1 דנה כפרא די עבד עידו בר כהילו בר
2 סלכסי [1] לנפשה וילדה ואחרה ולמן די ינפק בידה
3 כתב תקף [2] מן יד עידו קים לה [3] ולמן די ינתן ד[4]יקבר בה
4 עידו בחיוהי בירח ניסן שנת תשע לחרתת מלך
5 נבטו רחם עמה ולענו [5] דושרא ומנותו וקישה
6 כל מן די יעיר [6] כפרא דנה או יזבן או ירהן או ינתן או
7 יפגר [7] או יתאלף [8] עלוהי כתב כלה או יקבר בה או
8 ירהן [9] למא [10] די עלא כתיב וכפרא וכתבה די לה חרם
9 דחליקת חרם נבטו ושלמו לעלם עלמין [11]

C'est ici le caveau qu'a fait Aïd, fils de Coheil, fils de Seleucus (?), pour lui et ses enfants et ses descendants, et pour quiconque apportera dans sa main un écrit formel de la main de Aïd, valable pour lui, et pour ceux à qui Aïd aura accordé de son vivant d'être enterrés ici. Au mois de nisan, en l'an neuf de Hartat, roi des Nabatéens, ami de son peuple. Et que maudissent Dusarès et Menât et Qeïs quiconque dépouillerait ce caveau-ci, ou le vendrait, ou le mettrait en gage, ou le donnerait, ou le ...., ou .... sur lui une écriture quelconque, ou qui y enterrerait ou qui changerait quelque chose à ce qui est écrit ci-dessus. Et que ce caveau et son inscription soient *haram* (sacrés) pour..... ......, *haram* pour les Nabatéens et pour les Sallémites : Aux siècles des siècles.

[1] סלכסי, sans doute un nom étranger. Serait-ce Seleucus? Le י pourrait être casuel; cf. ארסכסה, n° 8, et רמסכסא, n° 37 (note de M. Renan). — [2] כתב תקף, cf. תקף, n° 31, l. 3, et תקפא, *ibid.*, l. 6; c'est la racine arabe ثَقَفَ. —

[3] Comp. Daniel, vi, 8, et n° 28, l. 6; c'est notre firman. — [4] L'estampage donne plutôt ויתקבר. — [5] Nous avons ici le parfait. — [6] N° 6, l. 10, et n° 28, l. 8, יעיר paraît à la fin de l'inscription, dans un agencement qui oblige à lui donner le sens de l'arabe غير «changer»; ici il faut sans doute l'entendre dans le sens de «dépouiller». — [7] יפגר. Il est impossible ici de lire יאגר; cf. n° 28, l. 4; peut-être est-ce une variante de la formule יכתב אפגרו, n° 11, l. 3. — [8] Cf. n° 6, l. 6, et n° 10, l. 10; n° 30, l. 6, il y a יאלף. — [9] On s'attendrait à trouver יעיר, cf. n° 6, l. 10; n° 32, l. 8. — [10] למא ou peut-être למן. — [11] Voir n° 28, l. 2-3. La formule ici est plus brève. L'expression collective נבטו ושלמו remplace דושרא בנבטו ושלמו.

N° 30.

(N° 35 du catalogue Huber. Cahier III, fol. 72.)

Date illisible. Entre l'an 6 et l'an 36 de J.-C.

«Inscription de 9 lignes au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 6.»

1 דנה כפרא די ססא ודונא [1] די עבד הושבו בר
2 כנפיו בר אלדו ב:ה ימניא [2] לנפשה וילדה וחביאמה
3 ודופא ואפתא אחותה וילדהם חרם דחליקת חרם
4 נבטו ושלמו לעלם [3] ולען [4] דושרא כל מן דיקבר בכפרא דנה
5 עיר מן די עלא כתיב או יזבן או ימשכן או
6 יפגר [5] או יחב//// או יאלף [6] ומן די עבד כעיר מה די עלא
7 כתיב ואיתי עמה לדושרא אלהא בה: מא די עלא
8 לדמי מגמי [7] סלעין אלפין ובבן למראנא חרתת מלכא
9 בירח שבט שנת//////////// ותלת//// לחרתת מלך נבטו רחם
10 עמה [8]

Ceci est le caveau de Sassa et de Douna, qu'a fait Hosb, fils de Cnfios, fils d'Aled, dans la vallée du sud, pour lui et ses enfants, et Habîma, et Doufa, et Afta, ses sœurs et leurs enfants. *Haram*........., *haram* aux Nabatéens et aux Sallémites : A perpétuité. Et que maudisse Dusarès quiconque serait enterré dans ce caveau, hormis ceux qui sont écrits ci-dessus, et quiconque l'achèterait, ou le vendrait, ou le mettrait en gage, ou

IMPRIMERIE NATIONALE.

le. . . . ., ou le donnerait (?), ou le. . . . . Et quiconque fera autrement que ce qui est écrit ci-dessus, qu'il doive à Dusarès, le dieu. . . . ., deux mille *selaïn*, et autant à notre seigneur Hartat, le roi. Au mois de šebet, en l'an. . . . . et trois de Hartat, roi des Nabatéens, ami de son peuple.

[1] Et pourtant ce ne sont les noms d'aucun des propriétaires du monument, qui sont ensuite énumérés tout au long. Seraient-ce les noms des sculpteurs? — [2] On est bien tenté de voir là le mot ימינא «sud»; cf. n° 8. S'il faut lire בנה, ce qui est très douteux, on pourrait traduire : «dans la vallée du sud». — [3] Cf. n°s 28 et 29. — [4] Cf. n° 29. — [5] Cf. n°s 28 et 29. — [6] En général on trouve ce verbe au hitpaël יתאלף. — [7] Je ne comprends pas. Pour לדמי, cf. דמי, n° 6. — [8] Remarquez que les noms des sculpteurs manquent. Ce serait peut-être une raison pour admettre qu'ils étaient au début.

N° 31.

(N° 39 du Catalogue. Cahier III, fol. 74.)

De l'an 30 de J.-C.

« Au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 20. »

דנה קברא [1] די עבד ארוס בר פדון לנפשה ולפדון אבוהי
הפרכא [2] ולשידא אנתתה ולחטבת וחמלת בנתהם ולילד חטבת
וחמלת אבה [3] ולכל מן די ינפק בידה תקף [4] מן ארוס דנה או
חטבת וחמלת אחותה בנת פדון הפרכא
ודי יתקבר בקברא דנה יקבר מ[...]בא
תקפא די בידה ודיבנהיא הו או אצדק באצדק
ביח [5] ניסן שנת תלתין וש[...] לחרתת מלך נבטו רחם עמה
אפתח בר עברעבדת ווהבו בר אפצא וחונו בר אחיו פסליא
עבד

C'est ici la sépulture qu'a faite Arous, fils de Fadoun, pour lui-m et pour Fadoun l'éparque, son père, et pour Saïda, sa femme, et pour Hotbat et Homlat, leurs filles, et pour les enfants de Hotbat et de

Homlat....., et pour quiconque apportera dans sa main une cédule de cet Arous-là, ou de Hotbat et Homlat, ses sœurs, filles de Fadoun l'éparque. Et sera enterré dans cette sépulture, ou................. la cédule qui est dans sa main,.............., ou ses héritiers légitimes. Au mois de nisân, en l'an trente-(sept) de Hartat, roi des Nabatéens, ami de son peuple.

Aftah, fils d'Abdobodat, et Wahab, fils d'Afsa, et Hono, fils d'Ahiou, les sculpteurs, ont fait.

[1] Cf. n° 28. — [2] Cf. n° 3. — [3] Douteux. — [4] Cf. n° 29, et plus bas, l. 6. — [5] Faute manifeste, pour בירח. Cf. plus haut, n° 8.

N° 32.

Planche I.

(N° 54 du Catalogue. Cahier III, fol. 79.)

De l'an 51 de J.-C.

« Au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 36. L'estampage, à cause du vent fort, a été fait en huit feuilles. »

1 דנה כפרא די עבד עידו הפרכא [1] בר עבידו
2 לה ולילדה ולאחרה ודי יתקברון [2] בכפרא
3 דנה אפתיו אם עידו דגה ברת חביבו
4 ונאתת אנתתה ברת שלי [3] ומן די ינפק
5 בידה שטר מן יד עידו דנה וכפרא דנה
6 עביד בירח איר/// בשנת עשר וחדה למלכו
7 מלכא מלך נבטו עבדעבדת בר והבאלה[י]
8 וחנאו בר עבידת ואפצא בר חותו פסליא עבדו

C'est ici le caveau qu'a fait Aïd l'éparque, fils d'Obeid, pour lui et pour ses enfants et pour ses descendants. Et que soient enterrés dans ce caveau-là Afti, mère de cet Aïd-là, fille de Habîb, et Naatat, sa femme, fille de Seli, et quiconque apportera dans sa main une cédule de la main de cet Aïd-là. Et ce caveau-ci a été fait au mois d'iyar, en l'an onze de Malchus, le roi, roi des Nabatéens.

Abdobodat, fils de Wahbelahi, et Hono, fils d'Obeidat, et Afsa, fils de Hoto, les sculpteurs, ont fait.

[1] Voir n[os] 3 et 31. — [2] Cf. n[os] 33 et 35. C'est la première fois que nous rencontrons dans des textes de cette nature le pluriel ון. — [3] C'est sans doute le nom de Syllæus, cet ἐπίτροπος des Nabatéens, dont parle Strabon (VI, IV, 23), qui égara l'armée d'Ælius Gallus. Cf. n° 4.

N° 33.

(N° 41 du Catalogue. Cahier III, fol. 74.)

De l'an 37 de J.-C.

« Au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 21. Les lignes 4 et 5 débordent à gauche du cartouche. »

1 דנה כפרא די עבד עבדעבדת [1] בר//// לנפשה
2 ולואלת ברתה ולבני ואלתו או בנתה ולילדהם די יתקברון [2] בקברא [3] הו
3 ואנשין ואנתו//ן [4] די יזבנון או ימשכנון או..........כלה או
4 יכתבון בכפרא הו כתב כלה כלאנוש לעלם לחן [5] די יהוא כפרא לואלת ולבניה
5 ולאצדקיה ב........קים על ואלת ובנתיה די הן יהוא [6] חודו אח עבדעבדת
6 ....מא די יקברון יתה בכפרא דנה לחודו הי
7 ////יתקבר בה אם.................ולא יעבדו די עלא כתיב
8 איתי עמה למראנא [7] כסף סלעין אלפין תרין חדתי בירח
9 ניסן שנת ארבעין וארבע לחרתת מלך נבטו רחם עמה
10 אפתח בר עבדעבדת פסלא עבד

C'est ici le caveau qu'a fait Abdobodat, fils de.............., pour lui-même et pour Vaalat, sa fille, et pour les fils de Vaalat, ou ses filles, et leurs enfants, pour qu'ils soient enterrés dans ce tombeau. Tout homme ou toute femme qui le vendraient, ou le mettraient en gage, ou ...., ou écriraient sur ce caveau une écriture quelconque, qu'ils............: A perpétuité; excepté ceux à qui est ce caveau, Vaalat et ses fils et ses descendants légitimes.................. ..... à Vaalat et ses filles à qui il est... Hodo, frère d'Abdobodat...

.... qui l'enterreront dans ce caveau-là; à Hodo .... et qu'il y soit enterré. (Tout homme) qui ne fera pas ce qui est écrit ci-dessus, il devra à notre Seigneur deux mille *selaïn* d'argent neuf. Au mois de nisân, en l'an quarante-quatre de Hartat, roi des Nabatéens, ami de son peuple.

Aftah, fils d'Abdobodat, le sculpteur, a fait.

[1] Est-ce Abdobodat le sculpteur? Cela est probable. Dans ce cas le tombeau lui aurait été élevé par Aftah, son fils. En tout cas, il est distinct de l'Abdobodat, père de Hoinat et fils de Malikat, qui est cité n° 10, si toutefois nous avons bien lu le nom de son père, qui est presque entièrement effacé. Abdobodat le sculpteur est fils de Wahbelahi. Cf. n° 32. — [2] Cf. l. 3 et 4, ainsi que n° 32, et n° 35, l. 3. — [3] Cf. n° 28; à la ligne 1 il y avait כפרא. — [4] Il faut certainement traduire : «les hommes et les femmes». La lecture du second mot est douteuse. — [5] Cf. n° 4, l. 3, où il faut rétablir, dans la traduction, la phrase suivante : «Et que personne ne soit enterré dans ce tombeau, excepté par succession légitime.» — [6] דיהן יהוא. Cf. l. 4, להן די יהוא. La tournure m'échappe dans un cas comme dans l'autre. — [7] Il faut sous-entendre le nom du dieu, quoique מראנא s'emploie plus fréquemment dans ces inscriptions pour désigner le roi.

N° 34.

Planche II.

(N° 80 du Catalogue. Cahier III, fol. 96.)

De l'an 10 de J.-C.

«Au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 58 (Qaçr el-Çâna).»

דנה כפרא די עבד מלכיון פתורא [1]
על חני לוהפסת יפרבל בר כבסחת
ולנפשה וילדה ואחרה אצדק באצדק ירח ניסן
שנת עשר ושבע למלך חרתת מלך
נבטו רחם עמה עבדחדינת [2] פסלא
עבד
בר עבדעבדת

C'est ici le caveau qu'a fait Malkioun, le........., pour......., fils de.........., et pour lui-même et ses enfants et ses descendants,

en ligne légitime. Au mois de nisân, en l'an dix-sept du roi Hartat, roi des Nabatéens, ami de son peuple.

Abdhodeinat, le sculpteur, fils d'Abdobodat, a fait.

[1] Je suis honteux de n'avoir rien à proposer pour ce mot, qui est admirablement écrit, et qui cache sans doute un titre grec. Le sens de toute la ligne suivante m'échappe. Il s'agit pourtant sans doute d'une personne pour laquelle Malkioun a élevé ce tombeau. Voir la ligne 3 qui commence par ces mots «et pour lui-même», etc. — [2] Abdhodeinat. Voici encore un nom d'apparence théophore, formé, comme Abdobodat, à l'aide d'un nom d'homme.

N° 35.

(N° 33 du Catalogue. Cahier III, fol. 71.)

De l'an 43 (?) de J.-C.

« Au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 1. »

1 דנה כפרא די עבד........בר.......לזהדר
2 יחמיא לנפשה ולילדה ולעַ[...] בנתתה די
3 יתקברון[1] בה אצדק ולאנ֗ש אנ[...]הקברי[...]
4 דיתקבר בה ומן י[...] די יכתב בכפרא דנה
5 מוהבה[2] או יכתב..............יביתו די
6 עלא או אצקיהם.............לה בכפרא דנה
7 שלשרכאבירח[...]אב שנת תלת.......... מלכא
8 מלך נבטו עבדעבדת בר................ עבד

C'est ici le caveau qu'a fait........., fils de................., pour lui-même et pour ses enfants, et pour leurs fils et leurs filles, pour qu'ils y soient enterrés en ligne légitime; et à tout homme......... qui y sera enterré, et quiconque écrira sur ce caveau-ci une donation, ou écrira........... ci-dessus, ou leurs héritiers légitimes.......... à lui sur ce caveau-ci, trois..... au mois de......., en l'année tr... du roi Malchus, roi des Nabatéens.

Abdobodat, fils de.............., a fait.

[1] Cf. n° 33. — [2] Cf. n° 5, l. 4.

N° 36.

(N° 34 du Catalogue. Cahier III, fol. 72.)

De l'an 33 de J.-C.

« Inscription de 9 lignes, au-dessus du portail de la chambre mortuaire n° 4. Je n'ai pu estamper que le quart inférieur gauche de l'inscription, et la ligne inférieure en dehors du cartouche. Le grès est fort grossier; impossible de copier. »

.... 1
.... 2
.... 3
.... 4
.... יד לה או י 5
.... באצדקהם ב 6
.... וכל י י לה 7
.... שנת ארבעין לחרתת 8
מלך נבטו רחם עמה עבדעבדה 9
עבד

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 .... à lui, ou ....
6 .... descendants légitimes ....
7 .... et tout ....
8 .... l'an quarante de Hartat,
9 roi des Nabatéens, ami de son peuple. Abdobodat...
a fait.

N° 37.

(N° 64 du Catalogue. Cahier III, fol. 86.)

« Inscription de 4 lignes, dans la vallée des Autels, à gauche de l'entrée, et au commencement d'une fente du roc. »

דנח משכדא [1]

די אחד [2] עדמא

אסרתגא בר

רמסכסא

Ceci est le Meskeda que............. Adma le stratège, fils de Ramsacès.

[1] Cf. n° 1. Il ne peut y avoir de doute, ni sur la lecture, ni sur le caractère du monument, malgré ce que l'orthographe a d'étrange. — [2] Le nom d'Adouma le stratège, qui vient immédiatement après, ne permet pas de voir autre chose qu'un verbe dans אחד ou אחר.

N° 38.

(N° 49 du Catalogue. Cahier III, fol. 76.)

« Inscription de 4 lignes, sur le roc, au-dessus de l'inscription n° 48. (Portail n° 33.) »

ודכיר גדא בר הדו

די עבד כפרא דא…שלם

דכיר…א…נא בר לג…ד

…ם…קברו אם מעב…ן

Et souvenir à Gado, fils de Hodo,
qui a fait ce caveau-ci.....Salut.
Souvenir à..................
..........tombeau.........

N° 39.

(N° 65 du Catalogue. Cahier III, fol. 88.)

« Inscription de 4 lignes, très fruste, dans la vallée des Autels, à 10 mètres à gauche du n° 64 (n° 37 de la publication). »

דכיר לס...בל...

ומו בש תבר...

דכיר...ן...

...

Souvenir à..................

et.........................

Souvenir à.................

....

N° 40.

(N° 55 du Catalogue. Cahier III, fol. 81.)

« Inscription de 1 ligne, copiée sur un roc, au-devant du diwân. Estampée. »

שלם...חידו [1] בר ת״סיס...עבדא [2]

Salut à Hoeid, fils de .... a fait.

[1] Peut-être aussi מירו. Il doit y avoir une lettre entre שלם et חידו; on s'attendrait à trouver ל. — [2] Le sens du dernier mot est douteux; il faudrait עבד.

N° 41.

(N° 6 du Catalogue. Cahier II, fol. 89.)

« Inscription araméenne de 1 ligne. Se trouve au Gebel-Mismâ. »

במעשמום שלם

.... Salut.

Cette nouvelle série d'inscriptions clôt, il est permis de le croire, la liste des inscriptions nabatéennes de Medaïn Salih. Aujourd'hui, grâce à M. Huber et à M. Doughty, nous connaissons tous les recoins de cette vallée des Tombeaux qui occupe une si grande place dans les traditions religieuses des Mahométans; on pourra glaner encore çà et là quelques textes; nous doutons qu'on en apporte beaucoup de nouveaux. Ce qu'il faut faire actuellement, c'est reprendre ces inscriptions et en pousser plus loin la lecture. Il y a encore beaucoup à gagner de ce côté. Néanmoins on peut dire que, dès à présent, l'ensemble est clair et solidement établi. Ce résultat tient, en grande partie, à la lumière que se prêtent l'une à l'autre ces trente ou quarante inscriptions, dont chacune égale en étendue les plus longues inscriptions nabatéennes antérieurement connues.

Rarement une épigraphie plus nouvelle s'est révélée tout d'un bloc, nous ménageant autant de découvertes à chaque pas. On aurait pu croire qu'avec les inscriptions de M. Doughty on avait épuisé la liste des choses neuves qu'elles nous apprenaient, et voici que cette nouvelle série d'inscriptions, tout en reproduisant souvent mot pour mot celles déjà connues, nous procure de nouvelles surprises.

Sur une partie des nouvelles inscriptions de M. Huber, le nom même par lequel on désignait ces monuments est autre. Jusqu'à présent nous n'avons rencontré que l'expression absolument arabe *kafr,* qui signifie à la fois « tombeau » et « impie » et a peut-être, par ce double sens, donné naissance à la légende des Thamudites impies écrasés par le feu du ciel dans leurs demeures [1]. Or voici que, dans trois ou quatre des nouvelles inscriptions, ce terme est remplacé par l'expression hébraïque

[1] Peut-être y a-t-il un jeu de mots analogue, ainsi que le faisait remarquer M. Renan, dans l'expression de «sépulcres blanchis», familière aux Évangiles. Peut-être aussi faudra-t-il traduire Kapharnaüm par «le tombeau de Nahum».

et araméenne *qabra*. Nous trouvons aussi sur trois textes (n°s 28, 29, 30) une formule d'imprécation entièrement nouvelle : celle du *Haram*. Le sens, par malheur, nous en échappe encore en bonne partie; néanmoins, par ses variantes, elle met en lumière une sorte d'alternance entre le peuple nabatéen, les Nabats, et le dieu Dusarès, qui en est comme la personnification, et elle accentue le caractère sacré de ces monuments funéraires.

Même les formules déjà connues ne laissent pas que d'être instructives par leur répétition. Non seulement elles complètent sur plusieurs points ou corrigent les lectures fournies par des estampages souvent défectueux; mais elles prouvent qu'il ne faut pas voir dans ces formules des expressions banales, alignées au hasard par des scribes qui visaient à faire long; ce sont des termes juridiques, destinés à prévoir tous les cas possibles, et qui ne sont pas sans analogie avec les détails minutieux et les répétitions apparentes dans lesquelles ne craignent pas d'entrer nos actes notariés. Cela ressort en particulier de l'expression *Kitab teqouf qaïam*, qui correspond à nos « lettres patentes » et qui a encore aujourd'hui son équivalent exact en Orient dans le firman. Les nouvelles inscriptions de M. Huber prêteraient encore à bien des remarques intéressant la linguistique ou la philologie; mais ces remarques rentrent dans le domaine d'un commentaire suivi et détaillé; on les trouvera à la suite de chaque inscription.

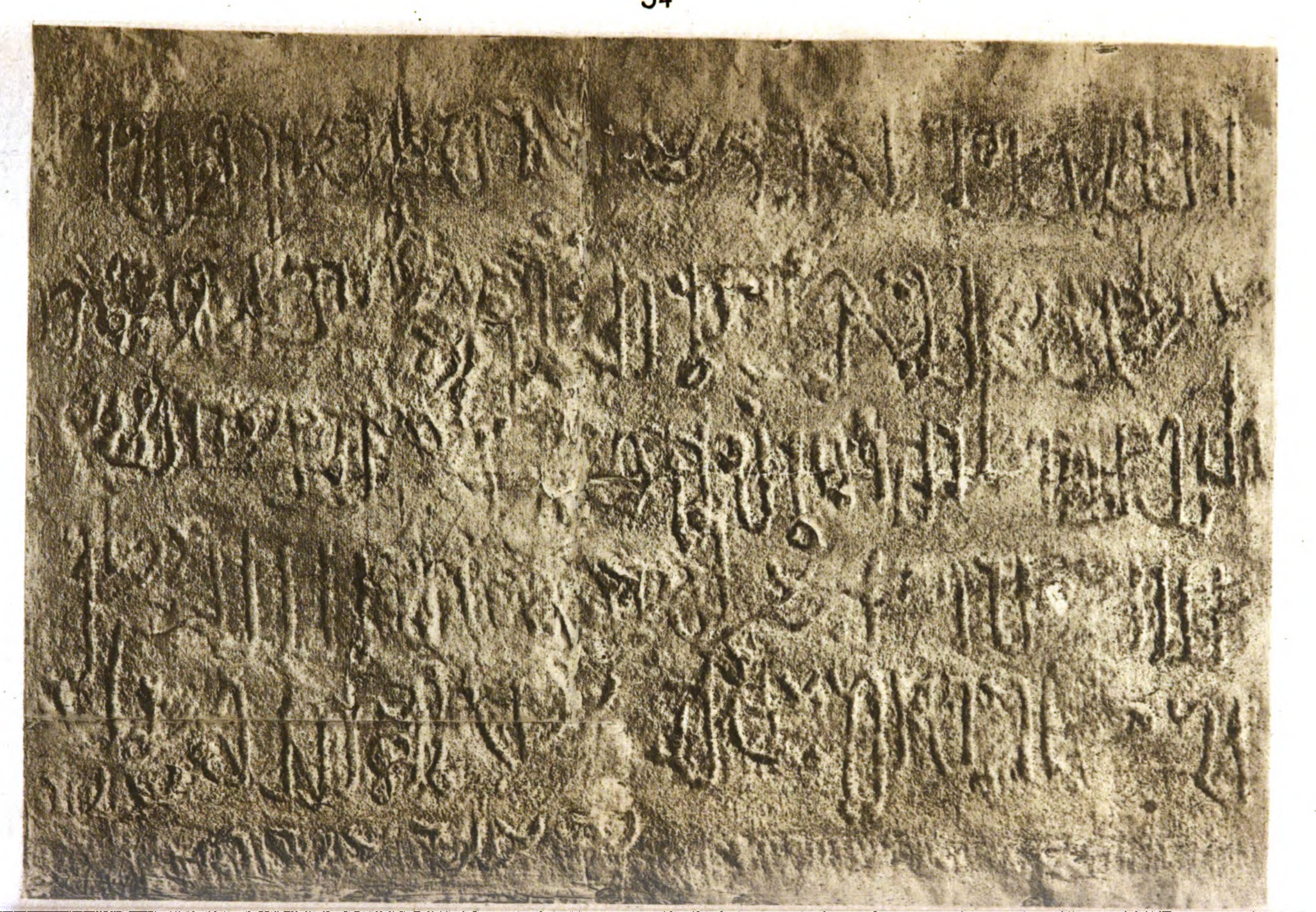
L'existence, presqu'au centre de l'Arabie, de ce royaume des Nabatéens, si bien décrit par Strabon, nous explique le mélange d'arabe et de syriaque qu'on remarque dans leur langage. Les inscriptions de Medaïn Salih viennent attester, une fois de plus, l'exactitude de l'historien grec. Actuellement, nous connaissons, presque année par année, la liste des rois nabatéens, grâce à ces inscriptions, qui presque toutes sont datées, fait très rare dans l'épigraphie sémitique. Cette liste, d'ailleurs,

si elle ajoute, ainsi que l'a fait remarquer M. Renan, encore un ou deux ans au règne déjà si long d'Arétas Philodème, confirme de tous points la chronologie qu'en avait donnée M. de Vogüé. Chose curieuse, sur seize inscriptions sur lesquelles le nom du mois est marqué et encore lisible, le nom de nisân revient neuf fois, comme si ce mois avait été consacré spécialement à des cérémonies religieuses ou à des pèlerinages.

L'énumération des artistes qui ont élevé ces monuments n'est pas non plus un des points les moins intéressants de ces textes. On sait combien l'épigraphie sémitique est pauvre en indications de ce genre. Or nous avons là l'indication de douze artistes différents; plusieurs d'entre eux appartiennent à la même famille, la famille d'Abdobodat, dont le nom revient si souvent sur ces textes, et de ses fils Abdhodeinat, Aftah et Wahbelahi. On remarquera ce qu'ont de particulier des noms comme Abdobodat, Abdhodeinat, formés à l'aide non pas d'un nom de dieu, mais d'un nom d'homme, comme si ceux qui les ont portés avaient été des esclaves ou des affranchis.

L'habitude de marquer les noms d'artistes sur les monuments se retrouve d'ailleurs sur les inscriptions syriaques du moyen âge. J'étais frappé, en parcourant avec M. Rubens Duval celles qu'il est en train de publier au *Journal asiatique,* de voir quels points de contact elles offrent, malgré la différence des religions, avec les textes de Medaïn Salih. Et ce n'est pas seulement avec elles que nos inscriptions offrent des ressemblances, elles en ont même avec l'inscription du roi phénicien Esmunazar. C'est que toutes les parties de ce monde sémitique, autrefois si divisées, se rapprochent; on en découvre les jointures, et rien n'aura plus contribué à la solution de ce problème que les inscriptions de Medaïn Salih.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892




BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE

DES NOUVELLES INSCRIPTIONS DE MEDAÏN SALIH.

L'an 2 après J.-C. . . . . n° 29
L'an 10 après J.-C. . . . . n° 34
L'an 28 après J.-C. . . . . n° 28
L'an 30 après J.-C. . . . . n° 31
L'an 33 après J.-C. . . . . n° 36
L'an 37 après J.-C. . . . . n° 33
Entre 6 et 36 après J.-C. . . . . n° 30
L'an 43 (?) après J.-C. . . . . n° 35
L'an 51 après J.-C. . . . . n° 32

ARTISTES MENTIONNÉS.

Abdhodeinat, fils d'Abdobodat . . . . n° 24
Aftah, fils d'Abdobodat . . . . nos 28, 31 et 33 (cf. 4, 6, 8)
Hal(il)elahi, fils de Taml . . . . n° 28
Wahb, fils d'Afsa . . . . n° 31
Hono, fils d'Ahiou . . . . n° 31
Abdobodat, fils de Wahbelahi . . . . nos 32, 35 et 36 (cf. 7 et 23)
Hono, fils d'Obeidat . . . . n° 32 (cf. 15)
Afsa, fils de Hoto . . . . n° 32
Sassa et Douna (?) . . . . n° 30

N° IX.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE COMPARÉE DU LAC TRITON ET DES SYRTES, PAR M. LE DOCTEUR ROUIRE.

Une objection a été faite à la thèse de l'identification de l'ancien lac Triton et du lac Kelbiah actuel. Cette objection a trait à la situation géographique comparée du lac Triton et de la petite Syrte.

On peut la résumer ainsi : la petite Syrte étant le golfe de Gabès, et les auteurs anciens faisant communiquer la baie de Triton avec la petite Syrte, nous devons en conclure que la baie de Triton communiquait avec le golfe de Gabès.

Aucun auteur ancien ne fait communiquer la baie de Triton avec le golfe de Gabès. Strabon, Solin, Procope, qui décrivent minutieusement les particularités du golfe de Gabès, qu'ils appellent petite Syrte, ne font pas allusion à cette communication.

Trois auteurs seulement ont parlé de la situation géographique du lac Triton, en l'associant à la situation géographique des Syrtes. Ces trois auteurs sont : Scylax, Pomponius Mela et Pline. Scylax, il est vrai, fait communiquer le lac Triton avec une petite Syrte; mais sous ce nom de petite Syrte le géographe grec désigne un bas-fond qui se trouve placé dans un grand golfe enfoncé dans l'intérieur des terres, et le golfe auquel il fait allusion est celui qui s'étend au nord de Cercinna et de Thapsus. Scylax le dit formellement. Ce ne peut donc être, comme on l'a cru, le golfe de Gabès, qui est au midi de Cercinna et de Thapsus, mais bien le golfe de Hammamet.

Aussi, devant la précision de Scylax, les partisans de l'assimilation des chotts et de la baie de Triton sont-ils obligés

d'entourer le texte du Périple de commentaires, ou même de le récuser.

M. Roudaire commente ainsi ce passage : « Scylax, dit-il, signale l'embouchure de la petite Syrte à l'occident du pays des Lotophages, puis l'île de Brachion, puis l'île de Cercinna. C'est alors que, *revenant pour ainsi dire sur ses pas,* il décrit la côte de la petite Syrte et de la baie de Triton. »

Rien n'autorise cependant une pareille assertion. La préposition *ἀπό*, prise dans son sens général, veut dire « à partir de, au delà de ». Dans ce passage de Scylax, *ἀπό* a une signification restreinte. Cette signification lui est donnée par la direction générale du Périple, qui va de l'Égypte à la Mauritanie, de l'orient à l'occident. Dans son voyage de circumnavigation, le voyageur remonte toujours vers l'ouest. Son point de départ étant à l'est, *au delà de* veut donc dire « à l'ouest ». Nulle interprétation ne saurait obscurcir la donnée catégorique du géographe grec.

Suivant d'autres, le texte de Scylax ne saurait être invoqué dans la question qui nous occupe, parce qu'il a, à cet endroit même, subi une interpolation et une modification.

Le texte du géographe grec, en effet, ne nous est pas parvenu dans toute son intégrité. Entre les mots *ἀπὸ Θάψου* et le mot *τῆς μικρᾶς*, il existe une lacune.

L'original est ainsi conçu :

Κατὰ ταύτην (Κερκινῖτιν) Θάψος. Ἀπὸ δὲ Θάψου... τῆς μικρᾶς καὶ Δρονίτις ἐσῖὶ κόλπος μέγας εἴσω, ἐν ᾧ ἡ Σύρτις ἐσῖὶ ἡ μικρὰ, Κερκινῖτις καλουμένη, πολὺ τῆς ἄλλης Σύρτιδος χαλεπωτέρα καὶ δυσπλοωτέρα.

En face de Cercinna est Thapsus. Au delà de Thapsus... la petite, se trouve, dans l'intérieur des terres, le grand golfe (*Δρονίτις*). Dans ce golfe est une petite Syrte qu'on appelle Syrte cercinnitique; elle est d'une navigation beaucoup plus difficile et plus périlleuse que l'autre Syrte.

Ainsi, qu'on le remarque bien, malgré la mutilation qu'il

a subie, l'original indique que la petite Syrte de Scylax est située au fond du golfe s'étendant au nord de Cercinna et de Thapsus. La lacune comprise entre les mots *ἀπὸ Θάψου* et le mot *τῆς μικρᾶς* n'infirme en rien l'indication du Périple sur ce point.

L'interpolation et la modification qu'a subies l'original à cet endroit ne portent que sur cette lacune et sur le mot *Δρονίτις*.

Vossius et avec lui Clausenius et Fabricius ont cru devoir remplacer ce mot par celui de *Τριτωνίτης*.

Ainsi modifié, le texte de Scylax devrait être entendu ainsi :

Κατὰ ταύτην (Κερκινῖτιν) Θάψος. Ἀπὸ δὲ Θάψου ..... τῆς μικρᾶς Τριτωνίτης ἐστὶ κόλπος μέγας εἴσω.	En face de Cercinna se trouve Thapsus. Au delà de Thapsus... la petite, se trouve le grand golfe Triton.

Quant à la lacune elle-même, elle a été ainsi complétée par Fabricius :

Ἀπὸ δὲ Θάψου εἰς Λέπτιν τὴν μικρὰν πλοῦς. Ἀπὸ δὲ Λέπτεως τῆς μικρᾶς εἰς Ἀδρύμητα πλοῦς. Ἔστι κόλπος μέγας εἴσω.	Au delà de Thapsus, on remonte vers Leptis la petite. Au delà de Leptis la petite, vers Hadrumète. Là, un grand golfe s'enfonce dans l'intérieur des terres.

Müller, de son côté, a sur cette lacune la même manière de voir. D'après lui, on doit lire :

Ἀπὸ δὲ Θάψου [καὶ Λέπτεως] τῆς μικρᾶς καὶ Ἀδρύμητός ἐστι κόλπος μέγας εἴσω.	Au delà de Thapsus, de Leptis la petite et d'Hadrumète, se trouve un grand golfe s'enfonçant dans l'intérieur des terres.

Gronovius ne s'est guère écarté de la version adoptée par Fabricius; il écrit ainsi :

Ἀπὸ δὲ Θάψου Λέπτις μικρὰ καὶ Ἀδρύμης ἐστὶ κόλπος μέγας εἴσω.

Au delà de Thapsus se trouvent Leptis la petite et Hadrumète. Là un grand golfe s'enfonce dans l'intérieur des terres.

Ainsi qu'on peut le voir, tous les commentateurs qui ont complété ou modifié le texte n'ont différé que dans la forme; tous ont été d'accord dans le fond. Que l'on adopte la modification proposée par Vossius, en écrivant Τριτωνίτης au lieu de Δρονίτις, ou bien les interpolations de Fabricius, de Gronovius et de Müller, en accolant le mot Λέπτις à celui de son qualificatif μικρά et en écrivant Ἀδρύμης au lieu de Δρονίτις, les mots employés ont pu varier, l'idée reste la même. Ces diverses interpolations et modifications ont pour résultat non d'amoindrir la signification transmise par l'original, mais de l'accentuer encore plus, de la faire ressortir davantage.

Détail bien digne d'être noté, les commentateurs en complétant ainsi ce texte allaient contre toutes les idées reçues à cette époque, idées qui identifiaient les chotts à la baie de Triton. C'est le sens général du Périple qui leur a servi de guide. Les récentes découvertes géographiques viennent de leur donner raison.

Il existe d'ailleurs un autre passage du Périple qui, pour la deuxième fois, détermine la position géographique de la baie de Triton. Ce passage ne peut prêter matière à plusieurs interprétations.

Il est ainsi conçu :

Μετὰ δὲ τὴν Σύρτιν ταύτην Νεάπολίς ἐστι. Μετὰ δὲ Νέαν πόλιν Ἑρμαία ἄκρα καὶ πόλις. Ἀπὸ δὲ Νέας πόλεως. . . . . εἰς Καρχηδόνα.

Au delà de la Syrte se trouve Neapolis. Au delà de Neapolis sont le promontoire et la ville de Mercure. Au delà du promontoire de Mercure est Carthage.

La Syrte de Scylax se trouve donc mentionnée encore ici

IMPRIMERIE NATIONALE.

comme étant située au midi de Neapolis, du cap Mercure et de Carthage.

Ainsi, même en n'admettant aucune des interpolations, qui cependant viennent toutes fortifier la portée de l'original, le texte du géographe grec établit nettement que la petite Syrte de Scylax est située également au midi de Neapolis, du promontoire de Mercure et de Carthage.

Les deux autres auteurs qui ont lié la situation géographique du lac Triton à celle des Syrtes, Pomponius Mela et Pline, ne font plus communiquer la baie de Triton avec la mer, ils se contentent de déterminer l'emplacement du lac Triton par rapport aux Syrtes.

Voici ce que dit Pomponius Mela à ce sujet :

Hadrumetum, Leptis, Clupea, Macomades, Thenae, Neapolis hinc ad Syrtim adjacent, ... Super hanc (Syrtim) ingens palus amnem Tritona recipit, ipsa Tritonis ..... ultra est Œa oppidum et Cinyps fluvius.....

Hadrumète, Leptis, Clypée, Macomades, Thenae, Neapolis, s'étendent de là (de Carthage) jusqu'à la Syrte ..... Au-dessus de la Syrte, un immense marais reçoit le fleuve Triton. On l'appelle aussi lac de Triton..... Plus loin sont la ville d'Œa et le fleuve Cinyps.

Remarquons tout d'abord que Pomponius Mela n'emploie pas le terme de petite Syrte, comme on le dit souvent, mais bien celui de Syrte sans qualificatif. Le golfe qu'il désigne sous ce nom particulier diffère, non seulement par l'appellation, mais aussi par la situation géographique, du golfe que Scylax a appelé petite Syrte. D'après l'ensemble du texte de Pomponius, ce golfe, situé vers le sud au delà d'Hadrumète, de Leptis, de Macomades, etc., ne peut être que le golfe de Gabès. Le lac Triton, dit Pomponius, est situé au-dessus de ce golfe. Que faut-il entendre par cette expression *au-dessus ?*

Jusqu'ici ceux qui ont identifié le lac Triton aux chotts actuels ont raisonné ainsi : le lac Triton, étant situé dans l'inté-

rieur des terres, domine le golfe de Gabès et se trouve par conséquent au-dessus de ce golfe. L'expression *super,* employée par Pomponius, serait ainsi conforme à l'emplacement occupé par les chotts actuels relativement au golfe de Gabès.

Au point de vue philologique, cette explication n'est pas complète; au point de vue géographique, elle est inexacte. Le mot *super* a par lui-même deux significations : l'une horizontale, l'autre verticale. Dans le cas particulier qui nous occupe, « au-dessus de la Syrte » veut dire aussi bien au nord qu'à l'occident, c'est-à-dire que cette expression convient autant à la situation géographique du lac Kelbiah qu'à celle des chotts par rapport au golfe de Gabès.

De ces deux significations verticale et horizontale, la signification verticale seule me paraît devoir être adoptée ici. Le Périple de Pomponius Mela va de la Mauritanie à l'Égypte. Le voyageur supposé de Mela, descendant de Carthage vers le golfe de Gabès, mentionne les villes qui s'étendent jusqu'à la Syrte, donne les dimensions de cette Syrte, puis, sa narration achevée, il ajoute que le lac Triton est au-dessus de la Syrte. Et en effet, à ce point de sa course, ce lac qu'il vient de dépasser en allant du nord au midi, il le voit au-dessus de sa tête et au-dessus du golfe où il se trouve. Ce lac lui est supérieur à lui en même temps qu'au golfe de Gabès, qu'il domine.

La signification verticale du mot *super* concorde, fait corps avec la direction générale du Périple, avec la direction verticale du voyageur descendant de Carthage au midi. Cette signification est de plus la seule conforme à la vérité géographique. Le littoral de Gabès est à une altitude beaucoup plus élevée que celle des chotts; c'est lui qui domine les chotts, non les chotts qui le dominent. Les chotts Melrhir et Rharsa sont même situés au-dessous du niveau de la mer.

Voici maintenant le passage où Pline parle de la position du lac Triton par rapport à celle des Syrtes. Ce passage est emprunté au paragraphe 4 du livre V de son *Histoire naturelle*.

Ab his (Philænorum aris) non procul a continente, palus vasta amnem Tritonem nomenque ab eo accipit, Pallantias appellata Callimacho et citra minorem Syrtim esse dicta; a multis vero inter duas Syrtes.

De ce côté (de l'autel des Philènes) et peu avant dans les terres, s'étend un vaste marais qui reçoit le fleuve Triton, et porte le même nom que lui. Il a été appelé lac de Pallas par Callimaque. On dit qu'il est situé en deçà de la petite Syrte, mais beaucoup prétendent qu'il est situé entre les deux Syrtes.

On sait que ce passage a jusqu'ici été déclaré incompréhensible par les commentateurs.

Sous le nom de « Syrte mineure », Pline désigne le golfe que Pomponius Mela a appelé Syrte tout simplement. La Syrte mineure est encore ici le golfe de Gabès. Or le lac Triton n'est pas situé au fond de ce golfe; il est, au dire de Pline, placé en deçà : « Citra Syrtim minorem », ou, comme le disent beaucoup d'autres, dans la région comprise entre les deux Syrtes : « A multis vero inter duas Syrtes. » Qu'on adopte la version de Pline ou la version opposée qu'il mentionne, le fait n'en est pas moins acquis : le lac Triton est en dehors des limites de la *Syrtis minor,* c'est-à-dire du golfe de Gabès. On conçoit ainsi la raison pour laquelle les partisans de l'assimilation des chotts et de la baie de Triton ont déclaré ce passage inexplicable.

Il ne l'était pas cependant. A l'époque de Pline, on considérait comme limites extrêmes de la *Syrtis minor* l'île de Cercinna et l'île des Lotophages. Pline lui-même fait comprendre quelques lignes plus haut que la Syrte mineure est située au midi de Thenae, qui est à peu près à hauteur de Cercinna. Les terres qui bornent la Syrte mineure sont, au nord, celles qui

s'étendent au delà de Cercinna, c'est-à-dire le littoral du golfe de Hammamet; au midi, celles qui s'étendent au delà de Djerbah, c'est-à-dire le littoral de la région intermédiaire entre la grande et la petite Syrte.

Le mot *citra* « en deçà », dans son acception générale, désigne donc à la fois le littoral du golfe de Hammamet et le littoral intermédiaire aux deux Syrtes. Mais dans la région intermédiaire aux deux Syrtes, plusieurs des contemporains de Pline, au dire de Pline lui-même, placent le lac Triton. Pline n'est pas de cet avis. Il ne reste donc plus que le littoral du golfe de Hammamet où puisse être placé le lac Triton.

Le mot *citra* a donc ici une signification restreinte : il ne peut servir qu'à désigner le littoral du golfe de Hammamet. Rationnellement interprété, ce passage démontre même que Pline a sur l'emplacement du lac Triton des idées plus exactes que celles de beaucoup de ses contemporains.

En résumé, quand les anciens ont eu à déterminer la position de la baie de Triton par rapport au golfe de Hammamet, ils ont dit que cette baie est située au fond du golfe de Hammamet. Quand ils ont eu à déterminer la position du lac Triton par rapport au golfe de Gabès, ils ont dit que ce lac se trouvait dans la région adjacente au golfe de Gabès. Ce lac a été « au-dessus » *super* ou *citra* « en deçà » du golfe, jamais dans le golfe de Gabès lui-même. Partout les indications des auteurs correspondent à la situation géographique du lac Kelbiah actuel.

Les textes de Scylax, de Pline et de Pomponius Mela, que l'on avait voulu mettre en opposition, se confirment donc l'un l'autre. Celui de Pline notamment, jusqu'ici déclaré incompréhensible, trouve enfin son explication.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1884, LU LE 25 JUILLET 1884.

Messieurs,

C'est toujours avec satisfaction que l'Académie voit s'accroître quelqu'un des grands recueils dont elle est chargée. Je suis heureux de consigner dans ce rapport la publication du tome III des *Historiens arabes,* due au zèle infatigable de M. Barbier de Meynard. Avec ce volume ont aussi paru le tome XXXI, 1re partie, des *Notices et Extraits des manuscrits* et le tome IX, 2e partie, des *Mémoires des Savants étrangers.* Il commence par un mémoire de M. Tissot, étranger encore à l'Académie quand il le lut à nos séances, et la place qu'il était venu prendre parmi nous est déjà vide.

Historiens des Croisades. — Je viens de signaler la publication du tome III des *Historiens arabes.* M. Barbier de Meynard peut désormais se consacrer entièrement à l'achèvement de la 1re partie du tome II, qu'il a reprise après la mort de notre regretté confrère M. Defrémery, et nous pouvons espérer que son activité comblera bientôt cette lacune.

M. Schefer et M. Riant continuent l'œuvre que leur a léguée M. Dulaurier, en travaillant au tome III des *Historiens arméniens;* mais une feuille seulement est à tirer, trois sont en épreuves, et le reste en placards ou même simplement en copie.

Quant aux *Historiens occidentaux,* dont M. Riant a seul la charge, toute la 1re partie du tome V, comprenant les historiens en prose, est prête; elle compte déjà six feuilles à tirer, une en dernière épreuve et quatre-vingt-dix-huit placards.

Historiens de France. — Dix feuilles du tome XXIV sont à tirer, et la copie de tout ce qui doit entrer dans le volume a été relue et annotée. Les éditeurs, MM. L. Delisle et Jourdain, ont poursuivi la collation des manuscrits originaux de Bernard Gui relatifs à l'*Histoire de l'ordre des*

Dominicains, si intéressante pour l'histoire du midi de la France au XIII[e] siècle. Ils ont commencé l'extrait et la copie des notes historiques contenues dans plusieurs anciens obituaires des églises de l'Île-de-France. Ce sont des pages d'histoire qui eussent été perdues, si on ne les eût exhumées de là pour les faire entrer dans notre Recueil.

Chartes et Diplômes. — Toujours en préparation.

Mémoires de l'Académie. — L'*Histoire de l'Académie* doit commencer chaque livraison de quatre volumes de Mémoires. Il en résulte que, pour qu'un nouveau volume en paraisse, il faut que la livraison précédente soit terminée. Le dernier volume, tome XXIX, 1[re] partie, comprenant l'*Histoire de l'Académie de 1869 à 1873,* a paru en 1877. Les trois volumes de Mémoires, complétant la livraison, ne se sont achevés que l'an dernier; j'ai donc dû attendre cette année pour reprendre la suite de ce travail, et je me suis vu contraint à me borner à six années, de 1874 à 1879, pour ne pas atteindre aux dimensions d'un tome entier. Le tome entier va paraître : car la 1[re] partie (l'histoire dont je viens de parler) n'attend plus que son titre, et comme elle comprend quatre-vingt-deux feuilles, j'arrêterai, par compensation, la seconde partie aux limites de vingt-cinq ou vingt-six feuilles, la terminant avec un mémoire de M. Riant, qui ajoutera six ou sept feuilles aux dix-neuf déjà tirées. Mais je ne saurais trop engager l'Académie à ne pas négliger, pour ses autres publications, le travail séculaire de ses Mémoires; j'espère qu'elle me donnera le moyen d'en composer bientôt un tome XXXII, afin que je puisse réunir, sans plus de retard, dans la 1[re] partie du tome XXXIII, l'histoire des années qui se sont écoulées depuis 1880.

Notices et Extraits des manuscrits. — La Commission des travaux littéraires a admis, pour être publié dans la partie orientale de ce recueil, tome XXVII, 1[re] partie, un mémoire de M. Barth sur les *Inscriptions du Cambodge;* cinq feuilles sont à tirer et le reste est en placards. Dans la nouvelle série qui commence, sans distinction d'Orient ou d'Occident, avec le tome XXXI, la 1[re] partie de ce tome vient de paraître ; la seconde contient déjà quatre mémoires : dix-neuf feuilles sont tirées, et l'on peut compter sur l'activité de MM. Delisle et Hauréau pour n'en pas rester là.

Histoire littéraire de la France. — Le tome XXIX de cet important

ouvrage, confié aux soins de MM. Renan, Hauréau, G. Paris et L. Delisle, touche à sa fin; soixante et une feuilles sont tirées, cinq bonnes à tirer, trois en correction. La copie des morceaux qui doivent le terminer est entre les mains des typographes; et déjà la Commission a entendu la lecture d'une partie des notices qui doivent composer le tome XXX.

Corpus inscriptionum Semiticarum. — Les deux tiers environ de la 3[e] livraison de la partie du *Corpus* relative aux inscriptions phéniciennes sont imprimés en placards. La rédaction de l'autre tiers est fort avancée. Cette 3[e] livraison paraîtra certainement avant la fin de l'année 1884. Elle contiendra l'inscription phénicienne trouvée à Marseille et les plus importantes inscriptions de Carthage.

La partie du *Corpus* comprenant les inscriptions araméennes et celle qui sera consacrée aux inscriptions himyarites seront mises sous presse dans deux ou trois mois.

Œuvres de Borghesi. — La seconde partie du tome IX de Borghesi, dont l'impression se poursuit par les soins de MM. L. Renier et Wadington, est près d'être achevée. J'ai dit dans mon dernier rapport quelle en est l'importance. Trente-cinq feuilles sont tirées, quatre bonnes à tirer, trois en épreuves et le reste en placards. Ce ne sera pas encore la fin, et M. Ernest Desjardins, adjoint à la Commission, va s'entendre avec ses deux collègues pour hâter l'achèvement de cette grande et belle publication, à laquelle le monde savant attache un si légitime intérêt.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 JUILLET.

Séance levée à cause de la mort de M. Charles Tissot.

SÉANCE DU 11 JUILLET.

Sont offerts :

La Société de l'histoire de France, de 1833 à 1884, par M. Ch. Jourdain, membre de l'Académie;

Discours prononcé par M. Ch. Jourdain, membre de l'Académie, le 13 mai 1884, à l'assemblée générale de l'*Histoire de Paris;*

Origine de la juridiction des Druides et des Filé, leçon du cours de littérature celtique faite au Collège de France, le 4 décembre 1883, par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie (extrait de la *Revue archéologique*, mars 1884);

Mémoire adressé à la dame de Beaujeu sur les moyens d'unir les duchés de Bretagne au domaine du roi de France (*1485 ou 1486*), publié par M. Julien Havet (broch. in-8°).

M. Renan offre, de la part de M. Aubé :

Un supplément aux Acta sincera *de Ruinart : actes inédits de l'évêque de Pamphylie Nestor, martyr le 28 février 250* (extrait de la *Revue archéologique*).

M. Derenbourg fait hommage, au nom de l'auteur, M. le docteur J. Hamburger, rabbin de Strelitz (grand-duché de Mecklembourg), de la seconde section de l'*Encyclopédie du Judaïsme.*

«La première section, qui se rapportait exclusivement à la Bible, parut en 1870, et fut présentée alors à l'Académie, dit M. Derenbourg, par notre savant confrère M. Renan. Le succès de cette publication fut assez grand pour que l'auteur puisse aujourd'hui en préparer une seconde édition.

«La seconde section traite du Judaïsme rabbinique. Le sujet est immense, et c'est peut-être la première fois qu'une telle œuvre est entreprise par un seul homme, tandis qu'ordinairement les encyclopédies

sont le fruit d'une collaboration d'un grand nombre de savants réunis. M. Hamburger a rassemblé pendant plus d'un quart de siècle les éléments de son travail et n'a rien négligé pour le mettre au niveau de la science actuelle. Les articles *Agada*, *Akiba*, *Allégorie*, *Barkochba*, *Esséniens*, *Halacha*, *Hélène d'Adiabène*, *Hillel*, etc., sont autant de petites monographies complètes et instructives. Il serait superflu de faire connaître les erreurs inévitables qui se glissent nécessairement dans un aussi vaste travail. L'auteur, par les résultats qu'il a obtenus, a largement justifié l'audace de son entreprise. »

M. Deloche offre à l'Académie, au nom de la Société française de topographie, une brochure qui a pour titre : *Plan d'une école nationale de géographie* [1].

M. Delisle a la parole pour une présentation.

« Le plus somptueux ouvrage de paléographie qui ait jamais été entrepris est, dit-il, celui auquel M. le comte de Bastard d'Estang a attaché son nom et qui est intitulé : *Peintures et ornements des manuscrits*. La bibliothèque de l'Institut possède depuis longtemps un exemplaire des livraisons de cet ouvrage, auquel le Gouvernement avait souscrit avant 1848. L'an dernier, elle s'est procuré les planches complémentaires, que l'auteur, réduit à ses propres ressources, avait pu terminer avant sa mort. A ces planches complémentaires, la veuve de l'auteur et son fils, le général-comte de Bastard d'Estang, ont libéralement ajouté, il y a quelques mois, un certain nombre de planches inédites, non moins intéressantes que celles qui font normalement partie de l'ouvrage. Aujourd'hui, je dépose sur le bureau de l'Académie une planche héliographique, destinée à combler une lacune que présentait le commencement de la collection.

« En tête de son recueil M. le comte de Bastard voulait donner une page d'un volume antique, copié en lettres capitales, à traits carrés, telles qu'on en voit sur les monuments épigraphiques, et il avait fixé son choix sur les fragments de Virgile conservés à la bibliothèque de Saint-Gall. La mort ne lui avait pas permis de réaliser ce projet.

« Le concours obligeant du bibliothécaire de Saint-Gall, M. Idtenson, m'a permis de faire reproduire une page du Virgile, qui tiendra lieu de la planche II des *Peintures et ornements des manuscrits*. C'est un exemplaire de cette planche II que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de madame la comtesse de Bastard d'Estang et au mien.

[1] Voir aux Communications, n° I.

« Je saisis cette occasion pour annoncer à mes confrères une nouvelle qui doit vivement intéresser les amis de la paléographie.

« L'auteur des *Peintures et ornements des manuscrits* avait préparé pour son fils un exemplaire soigneusement choisi de tous les fac-similés qu'il avait publiés et de beaucoup d'autres planches qu'il avait commencées et dont les événements avaient empêché l'achèvement. C'est à peine si le général Octave de Bastard d'Estang a pu jouir pendant un an du magnifique recueil que lui avait laissé son père. Sa veuve, madame la comtesse de Bastard d'Estang, née de Lancosme, jalouse d'assurer à la France la possession d'un tel trésor, vient de le déposer à la Bibliothèque nationale, avec de nombreux portefeuilles renfermant les matériaux de beaucoup de planches, également précieuses pour l'archéologie du moyen âge et pour la paléographie. »

M. Delisle offre ensuite, au nom de M. de Rozière, un exemplaire du rapport adressé par celui-ci au Ministre de la marine sur les travaux de classement et d'inventaire entrepris ou projetés aux archives de la marine et des colonies.

SÉANCE DU 18 JUILLET.

Sont offerts :

Memoria sobre o valor da expressão aquas aquarum dos diplomas antigos apresantada à Academia real das sciencias de Lisboa, par Visconde de Figanière (broch., 1884);

Studi Senesi nel circolo giuridico della R. Università. Vol. I, fasc. II (Sienne, 1884, in-8°).

Le Secrétaire d'État du Conseil de l'Inde fait hommage à l'Académie d'un volume hindoustani qui a pour titre : *Séance d'inauguration du Gouvernement impérial et lecture du message de l'impératrice des Indes, à Delhi, en 1877*.

M. J. Girard offre deux volumes dont il est l'auteur : une nouvelle édition de son *Essai sur Thucydide* et ses *Études sur la poésie grecque*.

M. Delisle présente, de la part de l'auteur :

Les arts à la Cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII (1307-1334), par Maurice Faucon (Rome, 1884, in-8°).

« Les articles de comptes publiés et commentés par M. Maurice Faucon sont d'autant plus intéressants pour nous, dit M. Delisle, qu'ils se rapportent principalement à des artistes français, inconnus jusqu'à présent, et auxquels des travaux considérables furent demandés par le pape Jean XXII. »

M. F. Ravaisson offre à l'Académie, de la part de M. Joseph Fabre : *Le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, d'après les textes authentiques des procès-verbaux officiels*, traduction avec éclaircissements (2e édition, revue et corrigée).

SÉANCE DU 25 JUILLET.

Sont offerts :

La civilisation étrusque d'après les monuments, par M. Casati (étude lue à l'Académie dans la séance du 2 mai 1884);

Catalogue of greek coins. Central Greece (Locris, Phocis, Bœotia and Euboea), par M. Barclay Head (Londres, 1884, in-8°).

M. Ch. Robert présente, de la part de M. Eugène Müntz, le mémoire intitulé : *Documents inédits sur les gravures de monnaies et de sceaux et sur les médailleurs de la cour pontificale.* Cette publication fait suite aux *Arts à la cour des papes*, dont les trois premiers volumes ont paru dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.*

«L'auteur, dit M. Ch. Robert, y réunit un grand nombre de documents inédits propres à faire connaître l'organisation de la monnaie romaine, ses ressources et ses directeurs, à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. Les éléments du travail de M. Müntz sont tirés, pour la majeure partie, des archives secrètes du Vatican. Aux informations sur un atelier monétaire aussi célèbre que celui de Rome l'auteur a joint des notices sur la vie et les travaux des graveurs de monnaies qui y ont été attachés, ainsi que sur les médailleurs et les graveurs de sceaux. Parmi les artistes dont il a élucidé ou complété la biographie, se rencontrent Piez Maria de Pescia Caradosso, le célèbre orfèvre et médailleur de Ludovic Le More et de Jules II, Gambello Giovanni da Castelbolognese, Leone-Leoni, Bonzagni et Pastorino de Sienne.»

M. Weil offre, au nom de M. Hild, un opuscule intitulé : *Juvénal, notes biographiques.*

SÉANCE DU 1er AOÛT.

M. de Rozière présente à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Les Tapisseries d'Arras* (1879, Arras, br. in-8°). — *Des tapisseries de haute lice à Arras après Louis XI* (Arras, 1884, br. in-8°), par M. le chanoine E. Van Drival;

2° *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris*, par M. L. Tanon (Paris, br. in-8°).

Sont encore offerts :

Rapport sur les travaux de la Société de l'histoire de France depuis sa dernière assemblée générale en mai 1883 jusqu'à ce jour, par M. J. Desnoyers, membre de l'Académie (Paris, 1884, br. in-8°);

Archéologie de la Meuse. Description des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine, par M. Félix Liénard. T. II, avec atlas (Verdun, 1884, in-4°);

Des rapports du sacerdoce avec l'autorité civile à travers les âges et jusqu'à nos jours au point de vue légal, par M. Horoy. T. I et II (Paris, 1883, in-8°);

Vie de Guillaume Budé, fondateur du Collège de France (1467-1540), par M. Eug. de Budé (Paris, 1884, in-8°);

Inventaire sommaire des archives de l'hôpital de Comines (*département du Nord*) (Lille, 1884, in-4°).

SÉANCE DU 8 AOÛT.

Sont offerts :

Mémoire sur un parchemin grec de provenance égyptienne, par M. H. Weil, membre de l'Académie (extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXI, 2e partie);

The arabian historians on mohomedan numismatics, by Stanley Lane Poole (Londres, 1884, br. in-8°).

M. Egger présente à l'Académie le volume intitulé : *Nouvelle étude sur le chant lémural, les frères Arvales et l'écriture cursive des Latins,* par M. G. Edom, professeur au lycée Henri IV (Paris, 1884, in-8°).

«Ce volume, dit M. Egger, est le développement d'un appendice du précédent ouvrage de l'auteur sur l'écriture et la prononciation du latin savant et du latin populaire. Cet appendice contenait un essai de restitution et d'interprétation nouvelle du célèbre *Chant des Arvales,* qui est le plus ancien monument de la langue latine. Diversement mais sérieusement apprécié par la critique, ce travail méritait d'être repris à fond, et les conclusions de l'auteur avaient provoqué des objections auxquelles il s'efforce aujourd'hui de répondre par de nouveaux arguments, tirés, soit de l'histoire même de la corporation des frères Arvales, soit d'une comparaison minutieuse entre les diverses formes de l'écriture capitale et de l'écriture cursive des Latins. Si ces nouveaux arguments ne sont pas sans réplique, du moins on peut dire qu'ils apportent une bien utile contribution à l'étude de la religion des Romains, comme à celle de leur langue et de leur antique littérature.»

M. Renan dépose sur le bureau de l'Académie la reproduction des *Documents épigraphiques* rapportés du nord de l'Arabie par M. Doughty et généreusement donnés par lui à l'Académie. M. Renan, dans la séance du 13 juin, a donné à l'Académie tous les détails qui concernent cette publication.

M. Renan présente en outre le 5e rapport de M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, sur sa *Mission en Palestine et en Phénicie pendant l'année 1881* (Paris, 1884, in-8°).

M. Heuzey offre, au nom des auteurs, un volume intitulé : *L'encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens*, par MM. Henry Cros et Ch. Henry (*Bibliothèque internationale de l'art*, Paris, 1884, in-8°).

«Ce livre, dit-il, contient dans ses cent trente pages une découverte importante pour la science et pour l'art. C'est la restitution, tant cherchée, d'un procédé célèbre de la peinture grecque : la peinture à la cire et au feu ou l'*encaustique*. Ce travail est dû, comme il le fallait pour qu'il fût décisif, à la collaboration d'un artiste et d'un savant. L'artiste est M. Cros, à qui l'on doit les charmantes cires modelées en couleur que les connaisseurs admirent chaque année au Salon; on conviendra que l'expérience toute spéciale qu'il a acquise du maniement de cette matière le rendait plus apte que personne à en retrouver l'application à la peinture. Son collaborateur, pour la partie érudite des recherches, est M. Ch. Henry, bibliothécaire à la Sorbonne, qui, encore jeune, s'est déjà fait connaître par de nombreux travaux se rapportant à l'histoire des sciences.

«La recherche des procédés perdus de l'encaustique a déjà fait travailler bien des esprits et produit toute une série de mémoires. L'Académie ne peut oublier celui qui lui fut présenté en 1755 par le comte de Caylus. Le principal défaut de sa méthode était de trop s'écarter des indications des auteurs, en employant des cires fondues à l'eau bouillante, étendues à la brosse et repassées seulement avec une sorte de réchaud. L'auteur qui s'est le plus approché des procédés antiques, consistant à appliquer et à mélanger directement les cires de couleur avec des fers chauffés au feu, fut l'abbé Requeno, en 1784; mais, faute d'exemples, il ne put faire la démonstration archéologique de son système.

«Il en est tout autrement du travail de MM. Cros et Henry. D'abord ils suivent scrupuleusement les instructions fournies par les textes. Puis ils en montrent l'application sur un petit nombre de peintures anciennes, où l'on ne peut plus hésiter, après leur démonstration, à reconnaître des restes précieux de la peinture à l'encaustique; tels sont, par exemple, deux portraits de la famille égypto-romaine des Soter au Louvre et la célèbre

Muse de Cortone. A ces documents positifs s'ajoute la découverte faite en 1847, à Saint-Médard-des-Prés, de tout l'outillage d'une femme peintre, contenant un certain nombre de substances et d'instruments qui se rapportent indubitablement aux procédés de l'encaustique.

« Pour emporter la conviction, il fallait une condition dernière : la mise en pratique du procédé. M. Cros a poussé la restitution jusque-là. Il a fait fabriquer des instruments, des *cauteria*, sortes de spatules ou d'ébauchoirs, parmi lesquels le fameux *cestrum*, dentelé en feuille de bétoine. Il a mis ses fers au feu, et il a été étonné lui-même d'obtenir aussi logiquement le résultat qu'il cherchait. Il a bien voulu me permettre, ajoute M. Heuzey, d'assister à l'une de ses expériences, et j'ai pu le voir, en très peu de temps, avec quelques bâtons de cire, employant à volonté le pinceau ou les fers chauffés, ébaucher une tête et arriver par degrés à toutes les délicatesses du modelé. Voici, du reste, un spécimen qu'il m'a prié de soumettre à l'Académie : c'est une charmante tête de femme, où l'on remarquera à la fois la franchise du coloris et l'habile mélange des tons, qui passent les uns dans les autres avec la même souplesse que dans la peinture à l'huile.

« L'ambition très justifiée des auteurs est que leur découverte ne reste pas une pure restitution archéologique. Ce procédé antique offre aux artistes des ressources particulières dont la peinture moderne doit pouvoir faire son profit. A une époque où les peintres se préoccupent beaucoup de la *valeur* des tons, la peinture à la cire donne un coloris où la transparence et je ne sais quelle vie particulière s'unissent à la solidité de la pâte. De plus, ces couleurs ne changent pas; elles ne sont pas exposées au danger de la décomposition chimique. Enfin, le procédé est à la fois d'une rapidité et d'une souplesse remarquable; le travail est sec instantanément, et cependant il peut toujours être repris, corrigé, modifié, à la volonté du peintre, par l'application nouvelle du fer chaud. Si les maîtres de la peinture contemporaine se prêtent à l'apprentissage très simple de ce procédé, peut-être trouveront-ils des effets inattendus dans une manière de peindre qui leur est recommandée par la pratique des grands peintres de l'antiquité. »

SÉANCE DU 13 AOÛT.

(Séance avancée au mercredi, à cause de la fête de l'Assomption.)

Séance levée à cause de la mort de M. A. Dumont.

SÉANCE DU 22 AOÛT.

Sont offerts :

La transcription des ventes en droit hellénique d'après les monuments épigraphiques récemment découverts, par M. Rodolphe Dareste, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (Paris, 1884, broch. in-8°);

De l'importance incontestable du langage mimique dans l'enseignement des sourds-muets de naissance, par M. Chambellan (Paris, 1884, broch. in-8°);

Les Étrusques n'ont jamais habité Eygenbilsen, par M. Schuermans (Bruxelles, 1884, broch. in-8°).

L'Académie roumaine adresse à l'Académie plusieurs publications traitant de sujets variés.

SÉANCE DU 29 AOÛT.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le deuxième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie,* avril-mai-juin 1884 (Paris, in-8°).

Sont offerts :

Appendice au supplément à la notice sur les médailles dites Pieds de sanglier, par M. Goudard (Toulouse, 1884, in-8°);

Die Uebersetzungen des Mischnah commentars des Maimonides, par M. J. Derenbourg (broch. in-8°).

M. DELISLE présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Le Mémoire de Boulainvilliers sur le droit d'amortissement des Gabelles et la conversion du revenu des aides antérieur au Détail de Boisguilbert et à la Dîme royale de Vauban,* par M. Ch. Ducrocq (Poitiers, 1884, in-8°).

« Les éditeurs de ce mémoire de Boulainvilliers l'avaient publié comme un projet soumis au duc d'Orléans régent. M. Ducrocq prouve, dit M. Delisle, qu'il est beaucoup plus ancien; il développe les raisons qui permettent de supposer qu'il a été adressé vers 1688 au contrôleur général Le Pelletier. Ramené à cette date, le mémoire de Boulainvilliers offre un réel intérêt pour l'histoire financière et économique du règne de Louis XIV. »

2° *Les voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution,* par M. Albert Babeau (Paris, 1885, in-12).

« Cet ouvrage, composé avec autant de goût que d'érudition, ne nous apprend pas seulement comment on voyageait dans les trois derniers siècles. L'auteur a voulu, avant tout, retracer les impressions que les

voyageurs français et étrangers ressentaient en parcourant les différentes provinces du royaume. Il y a là une succession de tableaux fort intéressants pour l'histoire économique et morale de la France.»

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

Aucune publication n'a été offerte à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE.

Aucune publication n'a été offerte à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.

Est offert à l'Académie :

Pensieri sulla immortalità dell' anima, Dio, Patria e Religione, par Parodi Angelo Francesco (Gênes, 1884, in-8°).

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE.

M. Siméon Luce offre, au nom de M. le comte de Marsy et de M. Émile Travers, un opuscule intitulé : *Excursion de la Société française d'archéologie à l'île de Jersey* (Tours, 1884, in-8°).

«L'excursion dont il s'agit a été faite, dit-il, à la fin de juillet 1883, et une trentaine de membres de la Société française d'archéologie y ont pris part. Guidés par les délégués de la Société jersiaise, nos compatriotes ont exploré en détail les monuments les plus intéressants de l'île de Jersey au point de vue archéologique, les dolmens de la Ville-ès-Nouaux, de Beauport, des Marthes, des Quenvais, du Mont-Ubé et d'Anne-Port, les églises de Saint-Hélier, de Saint-Brelade, de Sainte-Marie, de Saint-Laurent, de Saint-Pierre, de Saint-Ouen, de la Trinité, de Saint-Martin, de Grouville et de Saint-Clément, les manoirs de la Hague, du Rozel et de Samarès, les châteaux de Grosnez, Diélament, Élizabeth, et surtout cette vieille forteresse de Montorgueil, gigantesque entassement de constructions où tous les âges et tous les styles de l'architecture militaire sont représentés. L'ouvrage dû à la collaboration de MM. de Marsy et Travers nous offre un résumé lucide et élégant de cette exploration; il a sa place marquée à côté des excellents livres que M. Julien Havet a consacrés à l'histoire des institutions des îles normandes.»

IMPRIMERIE NATIONALE.



M. Hoffmann, secrétaire général de la Société d'anthropologie, à Washington, adresse à l'Académie le deuxième volume des *Transactions* de ladite Société, qui contient un article de lui sur la *pictographie indienne.*

Sont encore offerts.

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. Victor Duruy, membre de l'Académie, livr. 330-340 (Paris, 1884, gr. in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 148-160 (Paris, 1884, in-8°);

Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXXI, 1re partie. *Histoire de l'Académie* (Paris, 1884, in-4°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, mai-août 1884 (Paris, in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1884, fasc. VII et VIII (Paris, 1884, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1883-1884, vol. VIII, fasc. XI à XV Rome, in-4°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1884, livr. III et IV (Paris, in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, juin-juillet 1884 (Paris, in-8°);

Bulletin des antiquités africaines, juillet 1884 (Oran, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 6e année, fasc. III (Agram, 1884, in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 130e livr. avril-juin 1884 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 4e trimestre 1883, 1er trimestre 1884 (Orléans, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1884, n° 2 in-8°);

Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, t. V, 1884, n° 2 (in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, mars-août 1884 (in-8°);

Journal asiatique, avril-juillet 1884 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XVIII, avec atlas (Orléans, 1884, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et arts d'Amiens (1884, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1882-1883 (Châlons-sur-Marne, 1884, in-8°);

Monumenta Tridentina. Beiträge zur Geschichte des concils von Trient, von August von Druffel. Heft I, janvier-mai 1545 (Munich, 1884, (in-4°);

Proceedings and transactions, t. I, *Royal Society of Canada*, 1882 et 1883 (Montréal, 1883, in-4°);

Précis analytiques des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1882-1883 (1884, in-8°);

Proceedings of the Society of biblical archæology, novembre 1883-mai 1884 (in-8°);

Revue africaine, janvier-avril 1884 (Alger, in-8°);

Revue des questions historiques, 1er juillet 1884 (Paris, in-8°);

Revue des études juives, janvier-juin 1884 (Paris, in-8°);

Revue géographique internationale, juillet-septembre 1884 (Paris, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, juin-août 1884 (in-8°);

Revue de l'histoire des religions, t. IX, nos 2 et 3, mars-juin 1884 (Paris, in-8°);

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, juillet-août 1884 (Paris, in-8°);

La nuova scienza, rivista dell' istruzione superiore, anno I, fasc. I et II (Todi, 1884, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen and historischen Classe der Akademie der Wissenschaften, zu München. Heft II (1884, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1884.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un décret du Président de la République, en date du 27 septembre 1884, par lequel l'Académie est autorisée à accepter, mais seulement jusqu'à concurrence des deux tiers, le legs que lui a fait M. Benoît Garnier, suivant son testament olographe en date du 29 janvier 1879.

L'Académie, par un vote, accepte définitivement, aux conditions susénoncées, le legs fait par M. Benoît Garnier, et elle donne au Secrétaire perpétuel les pouvoirs nécessaires pour l'exécution du décret.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle le Préfet de la Seine-Inférieure et le Maire de Rouen invitent l'Académie à se faire représenter à la célébration du deuxième centenaire de de la mort de Corneille, qui aura lieu à Rouen le 11 et le 12 octobre.

IMPRIMERIE NATIONALE.



L'Académie accepte l'invitation qui lui est faite. M. Desjardins, vice-président, présidera la députation.

M. L. Delisle fait la deuxième lecture de son mémoire sur *L'École calligraphique de Tours au IXe siècle.*

L'Académie décide que la séance publique annuelle aura lieu le 14 novembre prochain.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE.

M. A. Bertrand communique une lettre de M. Corsmadeuc relative aux fouilles de Gavr'Inis.

M. Bréal présente une interprétation nouvelle d'une inscription gravée sur un casque récemment acquis par le musée de Vienne. Cette inscription est en langue osque, comme l'a reconnu avec raison M. Bücheler, qui le premier a publié ce petit texte. Selon M. Bréal, M. Bücheler a bien identifié les noms propres, mais il s'est trompé sur la manière dont il faut lire l'inscription et sur le mot principal. La seconde ligne doit être lue la première, ainsi que l'indiquent les deux points placés à la fin de cette seconde ligne. Quant au mot principal, c'est *Anasaked*, dont M. Bücheler a fait deux mots, et qui, selon M. Bréal, signifie «consecravit». Le *r* qui manque dans *anasak(r)ed* manque pareillement dans la forme osque connue d'ailleurs, *sakahiter* «sacratur». La traduction complète est donc: «Spedius Mamercius Saepinas consecravit.»

L'Académie procède à l'élection de trois commissions, qui devront présenter des sujets de prix dans l'ordre des études relatives à l'antiquité, au moyen âge et à l'Orient.

Ces commissions sont ainsi composées:

Commission de l'antiquité: MM. Egger, Heuzey, Weil, Girard;

Commission du moyen âge: MM. Delisle, Hauréau, G. Paris, Luce;

Commission orientale: MM. A. Regnier, Renan, Barbier de Meynard, Schefer.

M. Germain entretient l'Académie de la publication qu'il a

entreprise, au nom de la Société archéologique de Montpellier, du *Liber instrumentorum memorialium*, communément dit *Mémorial des Nobles*. Il s'attache à mettre en relief la valeur considérable de ce cartulaire, dont une partie seulement avait été utilisée jusqu'ici par les érudits qui se sont occupés de l'histoire du Languedoc.

Les actes qui en constituent l'ensemble y ont été transcrits au commencement du XIIIe siècle, à l'époque où les rois d'Aragon ont succédé aux Guillem dans la seigneurie de Montpellier, par le mariage de Pierre II avec la fille de Guillem VIII et d'Eudoxie Comnène. Ils sont au nombre de cinq cent soixante-dix, d'écriture uniformément nette, sur deux colonnes, et n'intéressent pas moins la philologie que l'histoire; car plusieurs d'entre eux remontent au Xe siècle, et l'on y suit comme à vue d'œil les évolutions de la langue latine se transformant en langue romane.

Le recueil débute par une préface où l'on explique sa raison d'être, et à la suite de laquelle on enregistre catégoriquement les pièces diversement colligées : 1° privilèges, sauvegardes, admonitions, lettres ou bulles des papes se rapportant aux seigneurs de Montpellier; 2° débats et accords entre les évêques de Maguelone et les seigneurs de Montpellier; 3° transactions entre les comtes de Melgueil et les seigneurs de Montpellier; 4° testaments des seigneurs de Montpellier; 5° actes concernant la viguerie de Montpellier; 6° mariages des seigneurs de Montpellier; 7° coutumes et juridictions de Montpellier; 8° fiefs et domaines de la dépendance des seigneurs de Montpellier, etc. Tout le ressort de la seigneurie de Montpellier est représenté dans le *Mémorial*, ce qui en fait un livre particulièrement précieux pour l'histoire de la féodalité dans la région méditerranéenne.

Bien peu de manuscrits renseignent à ce point sur l'ensemble d'une administration princière, se mouvant au XIe et au XIIe siècle dans le cadre de ce régime politique. Nombre de problèmes le concernant trouveront là peut-être leur solution : car l'âge d'or féodal s'y déroule sous ses aspects les plus variés avec une merveilleuse richesse de documents.

La publication annoncée à l'Académie par M. Germain a

chance de s'achever assez vite, le premier fascicule devant paraître dans quelques jours.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE.

M. G. Paris est choisi pour faire une lecture dans la séance publique annuelle de l'Académie. Cette lecture aura pour sujet les *Traductions et imitations d'Ovide.*

M. A. Bertrand donne des détails sur l'origine du *Trésor des monnaies gauloises* dont M. Ch. Robert a rendu compte à l'Académie. « A mon passage à Bâle, il y a un mois, dit-il, j'ai pu m'assurer que la découverte avait été faite à Fribourg en Brisgau par des ouvriers qui travaillaient à la réparation d'un mur. Le trésor avait passé tout entier entre les mains de la maison d'Hortogine Gaggenbül-Mérian. Une partie avait été cédée par la maison de Bâle à M. Egger, de Vienne; une autre au musée de Berlin; le reste à un marchand de Genève. Je crois avoir acquis ce dernier lot tout entier. »

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître que l'Académie maintient au concours du prix du Budget, pour 1887, les deux questions suivantes :

1° *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines comparée à celle des écrivains romains depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins.*

2° *Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius.*

L'Académie propose en outre, pour le concours Bordin de 1887, le sujet suivant :

Examen critique de la Géographie de Strabon.

« Les concurrents sont invités : 1° à résumer l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage; 2° à caractériser la langue de Strabon par comparaison avec celle des écrivains grecs, ses contemporains, tels que Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse; 3° à faire la part des notions recueillies par l'observation directe des

lieux, et celles que le géographe a puisées dans les écrits de ses devanciers; 4° à exprimer des conclusions précises sur la critique dont il a fait preuve dans l'usage de ces divers documents. »

Les mémoires sur ces trois questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie propose, pour le concours du prix du Budget de 1887, la question suivante:

Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église, depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier.

En outre, elle retire du concours Bordin la question relative à la vie et aux œuvres de Christine de Pisan, et la remplace par le sujet suivant:

Relever, à l'aide des documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms de saints en langue d'oui et en langue d'oc; signaler la plus ancienne apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes.

Les mémoires sur ces deux dernières questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

La question relative à l'histoire de la civilisation sous le khalifat n'ayant pas été traitée après avoir été prorogée deux fois, l'Académie la remplace par la question suivante, qu'elle met au concours du prix du Budget de 1887:

Étudier, d'après les chroniques arabes, et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abbassides.

L'Académie maintient en outre au concours Bordin de 1887 le sujet suivant, qui, proposé pour l'année 1884, n'a pas été traité:

Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. S'aider, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.

Les mémoires sur ces deux dernières questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Le prix Delalande-Guérineau n'ayant pas été décerné cette année, l'Académie décide qu'elle décernera deux prix en 1886 : 1° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge; 2° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études orientales.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Est adressé à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales :

Les coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles, par M. Maurice Prou.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE.

Le PRÉSIDENT dit que les membres de l'Académie reviennent avec lui des funérailles de M. A. Regnier. Il a essayé d'être l'interprète des regrets de la Compagnie sur sa tombe. Il reste un dernier hommage à lui rendre, c'est de lever la séance en signe de deuil.

En conséquence, il déclare la séance levée.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Bertrand sur le concours des Antiquités nationales de 1884 [1].

La séance redevient publique.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des Antiquités :

Documents et mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort (*Haut-Rhin français*), recueillis et publiés par M. Léon Vieillard;

Annales du diocèse de Soissons, t. IV et V. *Mémoire sur la cité des Suessions. Histoire des bibliothèques publiques du département de l'Aisne*, par M. l'abbé Pécheur.

M. BERTRAND lit un travail de M. Gaidoz, qui apporte des faits nouveaux à l'appui de l'interprétation donnée par M. S. Reinach

[1] Voir l'APPENDICE n° I.

relativement aux *Inscriptions grecques du temple d'Esculape d'Epidaure.*

M. Reinach achève la lecture de son rapport sur les fouilles opérées par lui et par M. Babelon à Carthage, en mars et avril derniers.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE.

M. Ed. Le Blant fait connaître à l'Académie la perte que la science vient de faire en la personne de M. Poisnel, membre de l'École française de Rome, agrégé de la Faculté de droit de Douai.

« Ce jeune savant, venu depuis quatre ans parmi nous pour étudier les sciences historiques, allait, dit M. Le Blant, nous rester une cinquième année. Par dévouement à son travail, il a, malgré les instances de tous, voulu passer l'été à Rome. Pris, il y a quelques jours, d'une fièvre typhoïde et surmené par un labeur depuis longtemps excessif, il n'a pu résister au mal, qui l'a pour ainsi dire foudroyé.

« M. Poisnel laisse parmi nous un vide qui sera cruellement senti. Légiste, médiéviste, paléographe, versé dans tous les genres d'érudition, il était, par son savoir, par sa connaissance des bibliothèques de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, par sa complaisance infinie, un guide précieux pour tous.

« Un mémoire du jeune savant sur le droit canonique au IXe siècle est en ce moment même soumis au jugement de l'Académie; il lui a permis d'apprécier toute la valeur de notre ami si regretté. M. Poisnel avait donné en 1883, dans les Mélanges de l'École française de Rome, un article important sur l'abolition de la *Vicesima hereditatium.* Ce qu'il avait recueilli de notes dans les manuscrits en vue de publications futures est véritablement incalculable. J'espère trouver dans ses papiers des travaux assez avancés pour être mis au jour. »

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Hauréau fait la première lecture d'un mémoire sur *Alain de Lille.*

M. Perrot lit un chapitre de son ouvrage sur l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, relatif à la Phénicie.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales :

Les corporations ouvrières de la ville de Toulouse du XIIIe au XVe siècle, 1re période, par M. Antoine du Bourg;

Exploration archéologique du département de la Charente, canton de Saint-Amant-de-Boixe, Mansle et Aigre, par M. F. Lièvre.

M. Renan entretient l'Académie d'une lettre de M. Pognon, qui envoie des photographies d'un monument funéraire situé dans une vallée au nord du Liban, et diverses inscriptions relatives à Hadrian.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE PRÉSIDÉE PAR M. G. PERROT [1].

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1884 et les sujets de prix proposés.

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. Thomas-Henri Martin, membre libre de l'Académie, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *Traductions et imitations d'Ovide*, par M. G. Paris, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de lettres de candidats à la place d'académicien libre, vacante par suite de la mort de M. Tissot Ces candidats sont : MM. de Boislisle, Menant, de Ponton d'Amécourt, Célestin Port.

Il donne aussi lecture d'une lettre de M. Benoist, qui se porte candidat au fauteuil de membre ordinaire.

[1] Voir l'Appendice n° II.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales :

Recherches historiques sur le pays basque, par M. Haristoy, t. I et II;

Étude sur la vie privée au XVe siècle en Anjou, par M. André Joubert;

Chronique du Bec et Chronique de François Carré, publiées par M. l'abbé Porée;

L'abbaye du Bec au XVIIIe siècle. Étude historique et archéologique, par le même.

Le Président rappelle la perte douloureuse que l'Académie a faite depuis la dernière séance dans la personne de M. Louis Quicherat.

Il annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. A. Regnier, et consulte l'Académie pour savoir si le fauteuil doit être déclaré vacant.

L'Académie décide au scrutin que le fauteuil sera déclaré vacant.

Par un autre vote, elle fixe à quinzaine l'examen des titres des candidats, en sorte que cet examen aura lieu pour ce fauteuil le même jour que pour le fauteuil de M. A. Dumont. L'élection aura lieu huit jours après.

M. Edm. Le Blant lit l'introduction d'un ouvrage actuellement sous presse, intitulé : *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*[1].

M. Desjardins communique une lettre relative à la mission archéologique en Tunisie de M. Babelon, qui a entrepris, au lieu dit Henchir Harad ou Haret, entre Zaghouan et Bou-Ficha, des fouilles qui lui ont fourni une dizaine d'inscriptions, votives pour la plupart.

M. Babelon ayant été obligé de quitter Henchir Harad, les fouilles commencées par lui furent continuées, à son instigation, par M. Coeytaux, un des intendants de l'exploitation agricole de l'Enfida, et M. Mangiavacchi, le régisseur général. « Elles ont mis au jour, dit M. Babelon d'importantes inscriptions, que M. Mangiavacchi m'a communiquées par une lettre dont je prie

[1] Voir aux Communications.

de donner lecture à l'Académie. Parmi les faits intéressants que mentionnent ces inscriptions, je ne relèverai ici que le point de géographie africaine qui se trouve élucidé : Henchir Harad est l'emplacement de l'ancienne *Segermes*. Je ferai parvenir à l'Académie, dès que je les aurai reçus, dit en terminant M. Babelon, les estampages des inscriptions dont M. Mangiavacchi m'a donné la copie.»

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de transmettre à l'Académie l'expression de sa plus vive gratitude au sujet des publications qu'elle a bien voulu, sur sa demande, accorder à la bibliothèque de la mission permanente du Caire.

M. de Mas Latrie écrit à l'Académie pour l'informer qu'il se porte candidat à la place vacante d'académicien libre.

L'Académie se forme en comité secret pour procéder à l'examen des titres des candidats au fauteuil d'académicien libre devenu vacant par la mort de M. Tissot.

La séance redevient publique.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

Il est donné lecture des lettres des candidats aux fauteuils vacants par suite du décès de MM. Albert Dumont et Adolphe Regnier.

Le P. Delattre écrit de Carthage au Secrétaire perpétuel et lui adresse les estampages d'une nouvelle série de 55 stèles. «Quatre de ces monuments, dit-il, ont le rare avantage d'être complets. Leur hauteur varie entre 50 et 64 centimètres. Plusieurs autres, quoique brisés, ne mesurent pas moins. Ces belles stèles ne proviennent pas de l'endroit de Carthage qui en avait déjà tant fourni.

«Ce sont, comme d'ordinaire, des ex-voto à la déesse Tanit.»

« Un de ces textes, cependant, ne porte pas la formule ordinaire.

« Parmi ces cinquante-cinq stèles, neuf seulement sont anépigraphes.

« Les emblèmes gravés sur nos pierres puniques sont tous connus, à l'exception toutefois de l'image du coq, quatre fois répétée sur une même stèle. »

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales :

Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, de Châlons et de Mâcon, par M. Pellechet;

Histoire de la principauté d'Yvetot, ses rois, ses seigneurs, par M. Beaucousin;

Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris, par M. Tanon.

Le Président donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que deux places sont vacantes, l'une parmi les correspondants regnicoles, par suite de l'élection, comme membre ordinaire, de M. d'Arbois de Jubainville; l'autre parmi les correspondants étrangers, par suite du décès de M. Lepsius, à Berlin.

L'Académie procédera, dans la prochaine séance, à la nomination de deux commissions, qui seront chargées de présenter des candidats, la première à la place de correspondant regnicole; la seconde à la place de correspondant étranger.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Secrétaire perpétuel rappelle les noms des candidats qui ont écrit à l'Académie pour la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Tissot.

M. Maury dit que M. Célestin Port retire sa candidature.

Le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre libre.

On procède à l'élection. Il y a 39 membres présents, 39 votants; majorité absolue, 20.

Au premier tour de scrutin, M. de Boislisle obtient 14 suf-

frages; M. de Mas Latrie, 13; M. Menant, 8; M. de Ponton d'Amécourt, 3.

Au second tour, M. de Boislisle obtient 22 suffrages; M. de Mas Latrie, 15; M. Menant, 1; M. de Ponton d'Amécourt, 1.

En conséquence, M. de Boislisle est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux deux fauteuils vacants par la mort de MM. Albert Dumont et Adolphe Regnier.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE.

Le Président annonce la perte que l'Académie vient de faire de l'un de ses correspondants, M. Mantellier.

M. René Kerviler écrit à l'Académie pour se porter candidat à une place de correspondant.

Le P. Delattre adresse un rapport sur la découverte et les fouilles d'une basilique chrétienne à Carthage.

L'Académie désigne M. Egger pour la représenter comme lecteur à la séance trimestrielle que tiendront les cinq Académies le mercredi 7 janvier 1885. M. Egger lira une note intitulée : *Encyclopédie. Origines du mot et de la chose.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Secrétaire perpétuel rappelle les noms des candidats aux fauteuils vacants par suite du décès de MM. A. Dumont et A. Regnier.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires.

L'Académie procède au remplacement de M. A. Dumont.

Il y a 34 votants. Majorité absolue, 18.

M. Schlumberger obtient 23 suffrages; M. Bergaigne, 10; M. Foucaux, 1.

En conséquence, M. Schlumberger est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

L'Académie procède ensuite au remplacement de M. A. Regnier.

Il y a 34 votants. Majorité absolue, 18.

M. Benoist obtient 23 suffrages; M. Revillout, 6; M. Foucaux, 5.

En conséquence, M. Benoist est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

L'Académie procède à l'élection de deux commissions, chargées de présenter des listes de candidats à une place de correspondant étranger et à deux places de correspondant regnicole.

Sont élus :

1° Pour la Commission chargée de présenter des candidats à la place de correspondant étranger : MM. Renan, Heuzey, Bréal et G. Paris;

2° Pour la Commission chargée de présenter des candidats aux deux places de correspondant regnicole : MM. Egger, Delisle, Hauréau et Bertrand.

M. Weil communique *Un fragment sur papyrus de la Vie d'Ésope*. On possède deux rédactions de cette légende, l'une; la plus connue, est généralement attribuée à Planude; l'autre, plus développée, a été publiée en 1845 par Westermann. M. Weil a trouvé sur un feuillet de papyrus appartenant à M. Golenischeff, de Saint-Pétersbourg, un fragment d'une troisième rédaction, qui se rapproche de celle de Westermann, mais qui contient quelques détails nouveaux, quelques traits assez intéressants du fond même de la légende. «Malheureusement, dit M. Weil, ce feuillet ne reproduit rien des éléments orientaux de la légende; il est cependant assez probable que la vie dont il est tiré les renfermait. Or le papyrus est beaucoup plus ancien que nos manuscrits. Ceux-ci ne remontent pas plus haut que le XIVe siècle; la belle onciale ronde du papyrus peut être du VIe siècle. On peut donc croire que la légende gréco-égyptienne d'Ésope était définitivement formée et arrêtée dès cette époque.»

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales :

Essai sur un patois vosgien, Dictionnaire phonétique et étymologique, par M. Haillant (manuscrit);

Recherches historiques sur l'ancien chapitre de l'église d'Orléans, de son origine jusqu'au XVIe siècle. Les antiquités de Saint-Paul d'Orléans, par M. de Foulques de Villaret.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie qu'il a reçu du Ministre de l'instruction publique l'ampliation du décret qui approuve l'élection de M. de Boislisle.

Le Secrétaire perpétuel introduit le nouvel élu et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT invite M. de Boislisle a prendre place parmi ses confrères.

M. le lieutenant Marius Boyé adresse à l'Académie de nouvelles inscriptions qu'il a découvertes en Tunisie, et en même temps il se porte candidat à l'une des places vacantes de correspondant.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. RAVAISSON lit une notice étendue sur une statuette en bronze de Lysippe, dont ce sculpteur avait fait présent à Alexandre. Cette statue, destinée à figurer sur la table du prince comme l'image d'un génie tutélaire, représentait Hercule assis, une coupe à la main, et levant la tête vers le ciel. Elle a été décrite avec détail par Martial et par Stace. M. Ravaisson, en se servant de leurs descriptions, a retrouvé plusieurs reproductions plus ou moins mutilées de l'œuvre de Lysippe, dont deux étaient jusqu'à présent dans les magasins du Musée du Louvre. Ces reproductions, tout à fait conformes entre elles, lui fournissent le moyen de caractériser, avec plus de précision qu'on avait encore pu le faire, le style et le faire du dernier des grands sculpteurs grecs.

Sont adressés à l'Académie, pour divers concours, les ouvrages suivants :

Antiquités nationales. — *Les métaux dans l'antiquité et au moyen âge. L'étain*, par M. Germain Bapst.

Æria, recherches sur son emplacement, par M. l'abbé Saurel.

Prix Gobert. — *Origine de l'institution des intendants des provinces d'après les documents inédits*, par M. Gabriel Hanotaux.

Prix Jean Reynaud. — *Sténographie française, écriture rationnelle, typographique et courante*, par M. Laffaille.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture des décrets qui approuvent les élections de MM. Schlumberger et Benoist.

M. Benoist, qui n'a pu être prévenu à temps, est absent.

Le Secrétaire perpétuel introduit M. Schlumberger et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT invite le nouvel élu à prendre place parmi ses confrères.

Sont envoyés aux divers concours :

Antiquités nationales. — *Ambroise Paré*, d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales, par M. le docteur Le Paulmier.

Fastes de la Narbonnaise, par M. Lebègue.

Histoire et statistique monumentale du département du Cher, par M. Buhot de Kersers.

Statistique monumentale du département de l'Aube, par M. Ch. Fichot. *Arrondissement de Troyes.*

Prix du Budget. — Un mémoire sur l'*Instruction des femmes au moyen âge.*

Prix de la Grange. — *Contes dévots tirés de la Vie des anciens Pères*, publiés par M. Jules Le Coultre.

Le mystère de Sant Anthoni de Viennès, publié, d'après une copie de l'an 1506, par M. l'abbé Guillaume.

Le PRÉSIDENT annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Quicherat, et pose à l'Académie la question de savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide au scrutin que la place est vacante, et, par un autre vote, elle fixe au 23 janvier l'exposition des titres des candidats.

L'élection aura lieu huit jours après la clôture de l'examen des titres.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président rappelle les noms des candidats aux deux places vacantes de correspondant regnicole.

On procède au vote. Il y a 32 membres ordinaires présents, 31 votants. Majorité absolue, 16.

Au premier tour, M. Blancard obtient 25 suffrages; M. Chabaneau, 6.

En conséquence, M. Blancard est proclamé élu correspondant de l'Académie, en remplacement de M. d'Arbois de Jubainville, élu membre ordinaire.

Pour la seconde place, il y a 31 votants. Majorité absolue, 16.

Au premier tour de scrutin, M. de Nadaillac obtient 13 voix; M. Chabaneau, 9; le P. Delattre, 6; M. Reboud, 1; M. Champoiseau, 1.

Au second tour, M. de Nadaillac obtient 17 suffrages; M. Chabaneau, 11; le P. Delattre, 3.

En conséquence, M. de Nadaillac est proclamé élu correspondant de l'Académie, en remplacement de M. Mantellier, décédé.

On procède à l'élection des membres de la Commission du prix Gobert.

Sont nommés : MM. Jourdain, d'Arbois de Jubainville, de Boislisle et Schlumberger.

M. Weil fait, au nom de M. Miller, absent pour cause de santé, la communication suivante :

«M. Miller a étudié plusieurs inscriptions grecques envoyées d'Égypte par M. Maspero. Elles sont au nombre de 14. La plus intéressante est le décret de la corporation des artistes dionysiaques de Ptolémaïs en l'honneur de Lysimaque, fils de Ptolémée. Par de nombreux rapprochements historiques, M. Miller établit que ce texte épigraphique doit être des dernières années de Ptolémée Philadelphe ou des premières d'Évergète. Il fait aussi voir comment le culte de Ptolémée a été rattaché à celui de Bacchus, dieu

que la famille des Lagides comptait parmi ses ancêtres. L'énumération des membres de l'Association dionysiaque offre un ensemble complet de poètes, de musiciens, d'acteurs, de costumiers, de proxènes, enfin d'amis des artistes. Parmi les autres inscriptions, on peut signaler une épitaphe métrique, en mauvais état, que j'ai, dit M. Weil, essayé de rétablir. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

COMMUNICATION.

LES SARCOPHAGES CHRÉTIENS DE LA GAULE, PAR M. EDMOND LE BLANT.

Introduction.

M. Edmond Le Blant donne communication à l'Académie de la préface d'un recueil des sarcophages chrétiens de la Gaule, actuellement sous presse à l'Imprimerie nationale. Ce volume, qu'accompagnent de nombreuses photogravures faites d'après les monuments originaux, complète un premier recueil également publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, et qui traite des tombeaux chrétiens d'Arles. Ce dernier groupe a permis à l'auteur d'aborder une série de questions relatives aux monuments de l'espèce. Il a notamment parlé de l'âge auquel ils appartiennent, du rôle et de la mesure des idées symboliques dans les sujets qui y figurent, du rapport de ces représentations avec les liturgies funéraires. D'autres points lui restent à examiner : l'emploi des vieilles tombes chrétiennes et même païennes de l'époque de la décadence, les souvenirs historiques et les légendes qui s'attachent à ces riches tombeaux, les explications singulières données parfois à leurs bas-reliefs, la différence de types que présentent nos marbres; il insiste sur un trait qu'ils mettent en toute lumière : la conservation, la reproduction des modèles antiques dans les ateliers des temps mérovingiens. Ainsi en est-il, pour ne rappeler ici que les représentations les plus inattendues, des génies funèbres tenant une torche renversée, des Dioscures, de Dieu le

Père représenté modelant en argile, ainsi que Prométhée, une figure humaine. On a fait de même en Italie, où nous retrouvons sur des tombes chrétiennes un groupe peu explicable à cette place, celui de l'Amour et Psyché, et un enfant montant au ciel, que l'on a servilement calqué sur d'anciennes images d'Icare. Des artistes chrétiens produisaient, un Père s'en afflige, des œuvres mixtes, travaillant parfois en même temps pour les païens et pour les fidèles; la preuve s'en montre nettement sur un vieux vase baptismal de plomb où figurent en même temps des divinités marines, un Silène ivre, l'image du Bon Pasteur et des cerfs buvant aux quatre fleuves du Paradis.

Les artistes chrétiens n'ont pas, comme on l'a dit, suivi docilement les inspirations de l'Église. Ils obéissaient à leurs traditions de métier, et souvent leurs œuvres reflètent mieux les idées du vulgaire que les enseignements des docteurs. De là les nombreuses scènes empruntées par eux aux livres apocryphes. Leur indépendance restait entière, alors même qu'ils devaient représenter le plus important de tous les types, celui du Seigneur.

M. Le Blant cite d'étranges erreurs commises dans l'explication des bas-reliefs chrétiens, au XVI[e] siècle d'abord, dans un temps où la renaissance des études antiques n'appelait la pensée que sur les représentations païennes, plus tard, dans un temps où, prenant pour une figure d'Isis la momie de Lazare, on s'indignait de voir un marbre si manifestement païen admis dans une église.

Nos sarcophages, bien que souvent semblables à ceux de l'Italie, offrent pourtant des séries de sujets nouveaux qu'il importe d'étudier. Plus que ceux des autres pays, ils ont évoqué les souvenirs historiques ou purement légendaires. Nos pères y ont salué les sépultures de quelques auteurs de l'Évangile, celles des fils de Constantin, des princes wisigoths, de la

fantastique reine Pédauque, de saintes filles martyres des Sarrasins, de Guillaume au court nez. Chacune des tombes qui nous ont été conservées devait avoir ainsi ou son histoire ou sa légende. Tout est muet maintenant pour plusieurs dont l'attribution, fût-elle imaginaire, aurait cependant pour nous son intérêt.

Ces marbres nus et mutilés, devant lesquels l'antiquaire s'arrête presque seul aujourd'hui, ont eu leurs siècles de vénération et de splendeur. De riches balustrades les protégeaient contre l'empiétement des fidèles; placés sous des *ciboria* que surmontaient des colombes d'or, des croix ornées de pierres précieuses, ils étaient couverts de riches étoffes, incessamment jonchés de fleurs; des lampes, des cierges, y brûlaient nuit et jour; les fidèles en prière les couvraient de baisers et de larmes; autour d'eux se voyaient des *ex-voto* sans nombre, les fers, les chaînes des prisonniers délivrés par les vertus des saints, les armes des guerriers venus remercier le ciel de leurs victoires; des serments solennels se prêtaient sur ces marbres sacrés; là venait l'immense légion des affligés, les fiévreux, les aveugles, les fous, les épileptiques s'agitant furieusement dans les sanctuaires, hurlant auprès des tombes comme des bêtes fauves. Les bienheureux qui y reposaient les voulaient entourées d'honneurs et les protégeaient contre toute offense; nulle force humaine ne pouvait les mouvoir si leurs saints hôtes n'y consentaient; les hommes assez hardis, assez impies pour les ouvrir, pour les mutiler, étaient frappés de châtiments terribles; l'un de ces sépulcres, disait-on, avait broyé une main coupable de s'y être appuyée sans respect.

Parfois pourtant se démentaient les marques d'une vénération si haute. Irrités contre les dieux qui les frappaient ou n'exauçaient point leurs prières, les païens les menaçaient, les châtiaient et leur refusaient leurs hommages. Ainsi fit, disait-on, Auguste, qui, après la destruction de ses vaisseaux par

une tempête, exclut d'une pompe solennelle la statue de Neptune. Les chrétiens continuèrent cette étrange pratique, encore vivante chez le vulgaire dans un pays voisin de la France. On mettait violemment en demeure les bienheureux pour en obtenir quelque grâce. Les preuves en abondent dans nos anciennes chroniques, et un tombeau que l'on croit posséder encore, celui de saint Métrias, a été couvert de ronces et privé de tout culte par l'évêque, pour forcer l'illustre confesseur à faire restituer un bien enlevé à son église.

Trois cent cinquante sarcophages ou débris, tombes sans couvercles, couvercles sans tombes, voilà ce qui nous reste de monuments, seuls types de notre sculpture chrétienne du IVe au VIe siècle. Les guerres, nos dissensions religieuses ou politiques, ont détruit le plus grand nombre de ces marbres, si précieux pour l'histoire et pour l'art. Longue serait la liste de ceux qui ont péri sans qu'il en reste même un souvenir, et beaucoup d'autres nous demeureraient inconnus si d'anciennes copies ne nous en avaient conservé de grossières images.

APPENDICE N° I.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1884,

PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

LU DANS LA SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1884.

Messieurs,

Quarante-trois concurrents ont pris part au concours de cette année. Peu de concours ont été aussi féconds : le nombre des volumes ou brochures envoyés ne s'élève pas, en effet, à moins de soixante et onze. La valeur du concours n'en a pas été abaissée et, comme l'année dernière, votre Commission s'est vue obligée d'écarter beaucoup d'œuvres méritantes. C'est ainsi que les œuvres en cours de publication et destinées à reparaître une autre année, comme le *Cartulaire de Mulhouse* de M. Mossmann, le *Glossaire archéologique* de M. Victor Gay, le *Cartulaire de l'Université d'Avignon* par M. le Dr Laval, ont été placées dans une catégorie à part, et les récompenses qu'elles eussent pu obtenir ajournées, votre Commission n'entendant, d'ailleurs, aucunement déclarer par là que ces œuvres sont inférieures à quelques-unes de celles qui ont été préférées. Elle constate seulement qu'elles sont incomplètes. Elle regretterait que cet ajournement fût pour les auteurs, contre son intention, un motif de découragement.

Quelques sujets ont paru ne pas rentrer dans les conditions du concours, comme appartenant à une époque trop rapprochée de nous. Telle est, par exemple, l'excellente publication intitulée : *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières,*

d'après les manuscrits originaux, par MM. le comte de Douglas et J. Roman. Tels aussi : le *Recueil des vers de quelques prêtres de l'Oratoire* et la *Bibliographie Oratorienne,* par le P. Ingold.

Un des concurrents, M. Lucien Merlet, aujourd'hui correspondant de notre Académie, avait déjà reçu de vous antérieurement les plus hautes récompenses. Vous ne vous étonnerez pas que nous ayons cru devoir le mettre hors rang, avec mention spéciale.

Il est, enfin, un nom que l'on a pu s'étonner de ne pas voir figurer sur la liste des auteurs couronnés, celui du P. Camille de la Croix. Le Père de la Croix a rendu à l'archéologie d'éminents services. Les fouilles de Sanxay ont donné à son nom une juste célébrité. L'ouvrage envoyé par lui au concours sous le titre de *Hypogée-Martyrium de Poitiers* est une description bien faite, avec planches, d'un monument mérovingien des plus curieux. Votre Commission aurait aimé à pouvoir lui décerner une des trois médailles. Malheureusement, le P. de la Croix ne s'est pas contenté de décrire le tombeau de Mellebaudis, d'en relever et dessiner les détails. Rejetant au second plan cette étude d'archéologie franque d'un si haut intérêt, il poursuit, avant tout, dans son travail, la démonstration d'un fait incontestablement erroné, devant lequel tout le reste s'efface à ses yeux : l'hypogée des dunes est pour lui, non pas la sépulture d'un abbé, mais avant tout un sanctuaire où reposent les restes de soixante-douze martyrs poitevins, ignorés de tous les martyrologes. Le P. de la Croix est très convaincu. Sa conviction sans doute est respectable, mais elle n'a rien de scientifique. Votre Commission n'a pas cru devoir s'associer par un vote approbatif à une œuvre dont elle n'approuve pas l'esprit. Ne pouvant placer l'œuvre du P. de la Croix au premier rang, elle a pensé bien faire en ne la classant pas.

La majorité des envois de l'année dernière avait trait à

l'histoire des institutions du moyen âge. Nous regrettions l'absence presque complète d'études d'archéologie monumentale gauloise, romaine ou franque. Nous exprimions l'espoir que cette éclipse archéologique serait de courte durée.

Cet espoir était fondé. La première médaille, la seconde mention honorable, sont décernées, cette année, à des explorations de monuments gaulois. Le P. de la Croix et l'auteur de l'ouvrage qui a mérité la seconde médaille nous transportent en pleine époque mérovingienne. Le concours de 1883 répond donc complètement à son titre de Concours des Antiquités de la France. Ajoutons que les œuvres soumises à notre examen sont presque, sans exception, malgré leur grand nombre, empreintes d'un excellent esprit scientifique. Les sujets sont traités avec méthode; les conclusions déduites avec prudence. Votre Commission est heureuse de le constater.

Ces rares mérites sont particulièrement ceux des trois ouvrages couronnés.

Première médaille. La première médaille est décernée à un officier supérieur, le colonel Edgar Pothier, pour son travail intitulé: *Les Tumulus du plateau de Ger*. Le colonel Pothier est directeur de l'École d'artillerie de Tarbes. Il ne s'était jamais occupé d'archéologie, quand, en 1879, il reçut l'ordre d'établir, sur le plateau de Ger, des abris blindés, d'où les officiers pussent observer, sans danger, les résultats du tir des bouches à feu. Pour établir ces abris, il lui faut détruire quelques tertres composés de terres rapportées. Des pierres symétriquement rangées à la base de ces tertres, des débris d'ossements humains, quelquefois calcinés, de nombreux fragments de vases en terre grossière, des morceaux de bronze et de fer, lui font conjecturer que ces tertres sont des sépultures. Le colonel donne ordre que tout objet découvert soit soigneusement recueilli et déposé à l'École d'artillerie.

En 1880, notre regretté confrère Henri Martin passe à Tarbes, voit la collection naissante, en saisit d'un coup d'œil l'intérêt, encourage le colonel et lui promet son appui. Le colonel Pothier recevait, en effet, quelques semaines après, l'autorisation de comprendre les objets recueillis sur le plateau de Ger dans l'inventaire du matériel de l'État. L'intéressant petit musée de l'École d'artillerie de Tarbes était fondé.

Cette initiative, cette fondation, sont déjà un mérite. Un mérite bien plus sérieux du colonel est, dès qu'il fut averti de l'intérêt que les hommes de science y attachaient, d'avoir organisé les fouilles méthodiquement, de les avoir conduites et poursuivies, pendant quatre ans, avec un esprit scientifique, une intelligence, un soin dignes d'être proposés pour modèle.

Le colonel, nous l'avons dit, n'était pas archéologue. Les divisions et subdivisions quelque peu arbitraires de nos antiquités nationales en âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer lui étaient inconnues. Sans idées préconçues, libre de toute attache d'école, il fouille et observe en homme de science. Les résultats de ses observations, consignés dans quatre gros cahiers accompagnés de plans, coupes, photographies et cartes, ont été des plus féconds. Les conclusions, présentées avec réserve, sont nettes et claires.

« En comparant entre eux les documents recueillis, on est amené, dit le colonel Pothier, à diviser les tombelles en deux catégories bien distinctes : d'un côté, les tombelles à *inhumation,* avec chambre mégalithique et mobilier funéraire en pierre polie, sans mélange de métaux; des vases en terre cuite de forme gracieuse, ornés parfois d'élégants dessins à la pointe, sont déposés près du mort; de l'autre, des sépultures à *incinération,* recouvertes des mêmes tertres, mais sans chambres mégalithiques et avec mobilier funéraire, non plus de pierre polie, mais de bronze et de fer, souvent artistement travaillés. La céramique, au contraire, y est très grossière. »

Des différences aussi sensibles dans le mode de sépulture et le caractère des rites funéraires sont nécessairement l'indice de différences notables dans l'état social des tribus qui ont élevé ces monuments, et cependant ces tribus semblent avoir vécu côte à côte : elles ont occupé la contrée à la même époque ou à des époques immédiatement voisines. Les ingénieuses observations du colonel Pothier ne permettent aucun doute à cet égard.

« Mes observations, écrit-il, me portent à admettre que nous avons là l'indice d'une transformation subite dans les mœurs de la contrée, transformation devant avoir pour origine l'arrivée d'un groupe nouveau de population qui ne s'est pas immédiatement mêlé aux indigènes. »

La géographie des tumulus de la seconde série permet même d'entrevoir quelle a été la ligne d'invasion. Nous retrouvons les mêmes tumulus à incinération accompagnés du même mobilier funéraire caractéristique, en dehors des Hautes-Pyrénées et des Landes, dans la Haute-Garonne, le Tarn, le Cantal, pour les retrouver dans le Doubs et dans l'Ain. Nous saisissons ainsi les premiers éléments de l'histoire de l'une des migrations qui nous a apporté les métaux, en même temps qu'elle introduisait dans le pays de nouveaux usages relatifs au culte des morts.

L'importance de ces premiers résultats ne peut échapper à personne. La civilisation n'a point pénétré en Gaule d'un seul coup, ne s'est point développée partout sous une même influence. Les rapports des nouveaux venus avec les indigènes n'ont point été partout les mêmes. Des travaux tels que ceux du colonel Pothier font éclater cette vérité à nos yeux. Le sentiment de la réalité se substitue ainsi aux théories vagues; un jour nouveau est jeté sur ces antiques et primitives révolutions sociales, auxquelles nous devons porter d'autant plus d'intérêt qu'il est probable que plusieurs de ces groupes exercent en-

core dans quelques-unes de nos provinces une influence sensible.

Il est à désirer que le colonel Pothier trouve des imitateurs.

Deuxième médaille. M. J. Loth, auquel est décernée la seconde médaille, nous transporte à une autre extrémité de la Gaule, où une invasion plus récente, mais analogue à celle que le colonel Pothier a cru constater dans les Pyrénées, est un fait complètement historique. Nous voulons parler de *L'Émigration bretonne en Armorique.*

On sait à quelles discussions aussi confuses que passionnées a donné lieu, dans ces derniers temps, le problème obscur de l'existence, à l'ouest de la péninsule armoricaine, d'une population celtique apparentée à celle qui occupe encore aujourd'hui l'ouest de l'Angleterre. Des savants dignes de confiance avaient reconnu depuis longtemps que cette population était constituée par des descendants d'émigrants venus de la Grande-Bretagne aux temps mérovingiens. Mais sur l'époque précise, la cause, le caractère de cette migration, planait une regrettable obscurité.

M. J. Loth, suivant les traces de M. d'Arbois de Jubainville et de M. de la Borderie, est arrivé à réduire considérablement le nombre de ces *desiderata.*

Écartant de vaines hypothèses fondées sur des rêveries ou sorties d'un patriotisme étroit et mal compris, il montre, à l'aide de documents ingénieusement groupés et sagement interprétés, que les Bretons insulaires, à partir des dernières années du ve siècle de notre ère, sont venus par petits groupes d'abord, puis de plus en plus nombreux, chercher asile sur les côtes occidentales de l'Armorique, pour échapper au progrès des invasions saxonnes dans leur pays. Accueillis en hôtes par des populations paisibles, ils établissent dans cette contrée, couverte alors en partie de forêts, de nombreux monastères, autour desquels nous les trouvons groupés de très bonne

heure. Devenus de jour en jour plus forts et plus puissants, ils finissent par expulser ou réduire en esclavage les populations chez lesquelles ils avaient trouvé un refuge.

Le caractère violent de cette prise de possession de la péninsule occidentale ressort clairement des faits mis en lumière par M. Loth. Peut-être a-t-il donné à son tableau des couleurs un peu sombres; les faits, dans leur ensemble, n'en paraissent pas moins certains.

Aux secours fournis par l'investigation méthodique et judicieuse des documents historiques, M. Loth joint les ressources que met à sa disposition un instrument nouveau, dont le progrès des études celtiques permet maintenant de faire usage et qu'il manie en homme expérimenté : la linguistique. Les résultats auxquels il arrive pour l'histoire de la région, aujourd'hui française, autrefois celtique, qui confine à la Bretagne bretonnante, s'ils ne sont pas indiscutables, sont au moins très séduisants.

Le livre de M. Loth, en résumé, marque le pas considérable que la science, en ces derniers temps, a fait dans le domaine étudié par lui. Aux progrès dus à ses devanciers, habilement exposés, l'auteur a ajouté des vérités dont la démonstration lui appartient en propre. On peut dire que, sur la plupart des points, les conclusions du livre sont acquises à la science.

Une dissertation latine sur l'étymologie du mot *Aremoricus* complétait l'envoi de M. Loth. Cette étude linguistique a eu l'approbation du juge le plus compétent, notre savant confrère M. d'Arbois de Jubainville.

Troisième médaille. Le travail de M. Mortet se distingue également par des qualités de premier ordre. *Le livre des Constitutions demenées el Chastelet de Paris* est, dans sa concision, une œuvre à peu de chose près irréprochable. Établissement correct du texte, exposition claire et complète des faits, con-

naissance profonde du droit au XIIIe siècle, tels sont les mérites qui recommandent cet opuscule de cent pages, dont l'auteur, moins discret, aurait pu faire un gros volume.

Le sujet est des plus intéressants. *Le livre des Constitutions* appartient à cette époque de transition (fin du XIIIe siècle, commencement du XIVe) où le droit féodal se transforme, où les coutumes, jusque-là confuses et incertaines, se fixent, se coordonnent dans les arrêts des cours souveraines et dans les coutumiers composés par les jurisconsultes et les praticiens du temps. La coutume du *Pays de France* (Paris et la région environnante) a sous ce rapport un intérêt spécial, à cause de l'influence prépondérante qu'elle exerça sur l'ensemble du droit coutumier.

C'est la physionomie de ces temps de transition que M. Mortet extrait de l'étude des quatre-vingt-six articles du *Livre des Constitutions*. La tâche n'était pas facile. *Le livre des Constitutions* n'était pas inédit, il est vrai, mais l'unique édition qui en existait était des plus défectueuses. Il fallait d'abord rétablir le texte. Or le seul manuscrit connu est lui-même très imparfait, et il était nécessaire, en bien des parties, d'en reconstituer le sens, altéré par un copiste maladroit. M. Mortet s'est acquitté avec succès de cette première obligation.

Restait à déterminer le caractère de chacun des articles dont le livre se compose. *Le livre des Constitutions* n'est point, en effet, comme le titre semblerait l'indiquer, un recueil spécial au Châtelet; c'est un manuel pratique, un formulaire dressé par un praticien pour l'usage des parties qui avaient un procès soit en cour seigneuriale, soit en cour royale du *Pays de France*. Or durant la période à laquelle correspond *Le livre des Constitutions*, se pratiquait encore dans les justices seigneuriales une procédure qui déjà n'existait plus dans les justices royales. A côté des articles qui admettent le duel en matière civile et en matière criminelle en cour de baronnie, par exemple,

on voit appliquer en cour royale la procédure nouvelle établie par Louis IX. A côté du débat public et oral soumis à un formalisme rigoureux, dont les subtilités favorisent la mauvaise foi, on rencontre les réformes introduites par la royauté et destinées à remplacer ces vieux usages : cette incohérence éclate dans les articles du *Livre des Constitutions*.

M. Mortet, par un examen attentif de chacun de ces articles, remet chaque chose en sa place, détermine à quelle région et à quelle juridiction la procédure s'applique, rétablit chaque détail en son milieu, et nous fait assister ainsi à cette évolution graduelle qui est une des phases les plus instructives de l'histoire du droit en France.

Une excellente préface, suivie d'une table méthodique des matières, un glossaire très bien fait, achèvent de caractériser cette excellente étude, qui aurait pu être plus développée, mais qui, avec plus de développement, si elle eût été d'une lecture plus facile, n'aurait pas été au fond plus instructive.

Première mention honorable. Avec M. Gasté, la Commission récompense, en 1884, une série non interrompue de travaux commencés en 1862, sur un même sujet d'intérêt provincial : les chansons normandes connues sous le nom de *Vaux-de-Vire*. L'opuscule publié en 1883 n'eût pas suffi en effet à fixer le choix de l'Académie, s'il n'avait été accompagné de cinq autres portant des dates bien plus anciennes, il est vrai (1862, 1866, 1874 et 1875), mais ayant avec le dernier : *Noëls et Vaudevires de Jean Porée*, un rapport intime et formant un ensemble de travaux intéressants et roulant tous sur le même sujet. Ce n'est pas la première fois que l'Académie récompense ainsi, à l'occasion d'un dernier travail, une longue activité scientifique. Cette décision est ici d'autant mieux justifiée que les diverses publications de M. Gasté ne sont, à vrai dire, que les chapitres successifs d'un même livre, et que, si le dernier

a paru vingt et un ans après le premier, c'est, comme l'auteur l'explique lui-même dans sa préface, par suite de circonstances de force majeure et indépendantes de sa volonté.

Le mérite de M. Gasté, dans cette suite de recherches consacrées à l'histoire du Vau-de-Vire, est d'ailleurs incontestable. Les résultats qu'il a obtenus ne sont point à dédaigner au point de vue de notre histoire littéraire. Il a prouvé que les chansons à boire célèbres, depuis longtemps, sous le nom d'Olivier Basselin, sont, en réalité, de l'avocat virois Jean Le Houx et appartiennent non au xve, mais à la fin du xvie siècle ou au commencement du xviie siècle. Ce fait, grâce à lui, est définitivement acquis à l'histoire de notre littérature et de notre langue; il paraît évident après ces dissertations. Il n'en était pas moins absolument méconnu. Nombre de critiques et des plus renommés ont admiré et célébré l'allure toute moderne du style et de la versification du prétendu foulon virois. Littré le cite à chaque page comme une autorité du xve siècle. Toutes ces citations sont, désormais, à retrancher de l'historique du Dictionnaire.

Les *Vaux-de-Vire* de Jean Le Houx, pour ne pas être d'Olivier Basselin et être contemporains de Malherbe et non de Villon, n'en sont pas moins, pour la plupart, de petits chefs-d'œuvre. On doit savoir le plus grand gré à M. Gasté, après en avoir établi la date, d'en avoir donné, d'après des manuscrits autographes, une excellente et commode édition.

Par la constatation de l'erreur séculaire qui avait fait attribuer à Olivier Basselin les joyeuses chansons de Jean Le Houx, il semble au premier abord que soit justifiée l'opinion de ceux qui nient l'existence même du foulon du xve siècle, des compagnons du Val-de-Vire et de leur rôle patriotique dans la guerre contre les Anglais. Non moins heureux dans la critique positive que dans la critique négative, M. Gasté démontre aux plus incrédules qu'Olivier Basselin ou Bachelin a réellement

existé vers le milieu du xve siècle, qu'il foulait la laine à Vire à l'époque où les Anglais furent chassés de Normandie, et qu'autour de lui s'était formée une association de joyeux compagnons qui purent bien, à un moment donné, prendre les armes et se battre contre l'étranger aussi vaillamment qu'ils vidaient leurs verres. Leurs chansons n'ont pas toutes péri. On les répétait encore, en Normandie, au commencement du xvie siècle. On les retrouve dans divers manuscrits, dans celui de Jean Porée entre autres, objet du dernier opuscule de M. Gasté.

Constatation de l'existence réelle d'Olivier Basselin et des compagnons du Val-de-Vire, publication de chansons souvent charmantes, populaires en Normandie aux xve et xvie siècles, restitution à l'avocat Jean Le Houx des *Vaux-de-Vire* indûment attribués à Olivier Basselin, tels sont les principaux travaux de M. Gasté sur ce terrain restreint, mais fécond.

Grâce à lui, l'histoire des guerres contre les Anglais et du réveil du sentiment national, à l'époque de Jeanne Darc, a définitivement acquis un épisode dont la réalité paraissait fort douteuse. Des poésies d'une vraie et franche valeur littéraire, attribuées à tort au xve siècle, ont été rendues à leur vraie époque et à leur légitime auteur.

La mention honorable accordée à M. Gasté est certainement bien méritée.

Deuxième mention honorable. M. Paul du Chatellier, après M. J. Loth, nous transporte de nouveau en Armorique. Comme le colonel Pothier, M. P. du Chatellier est un explorateur heureux de monuments gaulois, un observateur sagace. Comme M. Gasté, il a envoyé au concours, à côté d'un mémoire publié en 1883: *Les sépultures de l'époque du bronze en Bretagne,* une série de brochures antérieures dont le nombre ne s'élève pas à moins de dix-huit. Le mémoire de 1883 est comme un résumé

de ces longues et patientes recherches. C'est à cet ensemble de travaux que la Commission a décerné la seconde mention honorable.

Si M. du Chatellier avait pris le temps de condenser son œuvre en un seul volume, en lui donnant plus d'unité, il eût certainement disputé une des médailles.

M. du Chatellier, dans ses conclusions, appuyées sur des fouilles nombreuses, nous montre en Bretagne, et particulièrement dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, une époque où les rites funéraires de l'âge de la pierre et ceux de la période caractérisée par l'introduction des métaux, et particulièrement du bronze, se confondent et se mêlent pour ainsi dire. Il ressort des faits observés par l'auteur que l'on s'est trop hâté d'assigner aux sépultures des deux époques des caractères absolument tranchés. Il y a eu au moins une époque de transition assez prolongée. Ce résultat est des plus importants.

M. P. du Chatellier fait très bien voir que, si l'inhumation était pratiquée en Bretagne comme dans le nord de l'Europe, comme dans le reste de la Gaule, d'une manière générale, à l'époque de la pierre polie, l'incinération prit place de bonne heure dans les habitudes de ces primitives populations. Dans le Finistère, ce rite prédomina très vite. Il pénétra plus lentement, ce semble, dans le Morbihan. Jusqu'à quel point cette révolution religieuse est-elle liée à l'histoire de l'introduction des métaux en Occident? On n'est point encore en mesure de le dire, bien que les deux faits paraissent connexes. Ce qui semble mieux démontré, c'est qu'en Armorique les introducteurs des métaux, au lieu de se tenir à l'écart des populations du rite mégalithique, comme dans les Pyrénées, ont plutôt fait alliance avec elles ou se les sont assimilées en acceptant au moins une partie des usages antérieurement consacrés.

On doit aussi à M. Paul du Chatellier de curieuses remar-

IMPRIMERIE NATIONALE.



ques sur les menhirs ou pierres levées, qui, à ses yeux, sont en majorité des monuments funéraires, comme les dolmens.

Troisième mention honorable. La troisième mention honorable est accordée à une étude historique intitulée: *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc,* par M. Léon Flourac.

Dans cet opuscule, qui a presque l'étendue d'un livre, M. Léon Flourac a mis en relief avec talent une figure historique dont on ne s'était guère occupé jusqu'à lui. Le rôle joué par Jean Ier, comte de Foix, ne pouvait pourtant être négligé, sans dommage, par les historiens des règnes de Charles VI et de Charles VII. Guerres contre les Anglais, querelle d'Armagnac et de Bourgogne, lutte contre les routiers, agrandissement des maisons de Foix et de Béarn, tous les événements importants qui se sont passés dans le sud-ouest de la France durant la première moitié du xve siècle, Jean Ier y a été intimement mêlé. Mais les documents manquaient. On n'aurait jamais pu se rendre compte du véritable caractère de ce personnage, si un archiviste consciencieux comme M. Flourac n'avait pris la peine de recueillir dans les dépôts de Paris et du midi de la France les documents épars qui s'y trouvaient oubliés. On savait bien que Jean Ier, de la famille des Grailly, alliée des Anglais, après avoir accepté une haute position du roi de France, avait noué avec Henri V des relations coupables. Sa politique équivoque était flétrie, mais sans que les ressorts secrets de sa conduite eussent été mis à nu, les limites de sa déloyauté nettement tracées. M. Léon Flourac se présente à nous avec des documents nouveaux, dont il publie intégralement le texte : il les met habilement en œuvre. Jean Ier en sort, non réhabilité assurément, mais agrandi. On ne peut nier qu'il ait été des princes les plus remarquables de la maison de Foix, et que la fin de sa vie ait racheté une partie des fautes de ses débuts.

Revêtu en Languedoc d'un pouvoir absolu, il y servit avec énergie la cause royale. Ses indécisions paraissent moins choquantes au milieu des intrigues compliquées de l'époque; sa grande influence paraît légitimée par ses talents.

L'étude historique de M. Léon Flourac constitue aujourd'hui un chapitre important de l'histoire du Béarn et des provinces sur lesquelles s'exerçait l'autorité des comtes de Foix. Le livre est intéressant et instructif. Plusieurs points obscurs de la fin du règne de Charles VI et du commencement du règne de Charles VII y sont élucidés. M. Flourac a rendu un véritable service à la science. La Commission aime à le constater.

Quatrième mention honorable. La publication de documents inédits, tâche modeste, mais si éminemment utile, a toujours été encouragée par l'Académie. M. Paul Guérin doit à un mérite de ce genre l'honneur d'obtenir la quatrième mention honorable. Le deuxième volume [1] du *Recueil des documents concernant le Poitou*, envoyé au concours par cet habile et laborieux paléographe, met à notre disposition une série de pièces inédites concernant cette province, tirées des registres de la chancellerie de France, dont l'ensemble a une réelle importance. Ce volume fait suite à un volume envoyé à un concours antérieur: il le complète.

Les pièces publiées aujourd'hui embrassent une période de près d'un demi-siècle (1302-1348). Une introduction où sont mis en relief le caractère et la valeur des documents, une table des noms de personnes et de lieux de près de cinquante pages, en rendent le maniement facile.

Le plus grand nombre de ces pièces est en langue vulgaire, les autres en latin. Les unes et les autres sont reproduites avec la plus grande exactitude.

[1] Ce volume est le treizième de la publication intitulée : *Archives historiques du Poitou.*



Un homme du mérite de M. Paul Guérin ne se serait pas imposé ce labeur, ingrat en apparence, s'il n'avait eu conscience qu'il faisait en cela œuvre non de simple curiosité, mais de patriotisme. Le 13e volume des *Archives du Poitou* a trait, en effet, à une des époques les plus émouvantes de notre histoire. Nous y trouvons une foule de détails inédits concernant la guerre des Anglais dans cette province au XIVe siècle, un contrôle utile des récits contemporains, dont M. Guérin a pu rectifier les erreurs à plusieurs reprises.

Entre les faits de guerre qu'éclaire la nouvelle publication, il faut particulièrement signaler la campagne du comte de Derby (septembre-octobre 1346), dont les conséquences pesèrent pendant plusieurs années, d'une façon désastreuse, sur le haut Poitou. Mais c'est surtout à l'histoire de la terrible journée où le roi Jean fut fait prisonnier que les documents recueillis par M. Guérin apportent des matériaux précieux. Grâce à eux, nous pouvons suivre la marche des événements militaires dont la funeste bataille de Poitiers fut la conséquence, et nous mieux expliquer les causes de notre défaite. On ne saurait trop remercier M. Guérin de son dévouement à la science.

Cinquième mention honorable. *La Parthénie ou Banquet des Palinods de Rouen,* qui vaut à M. Bouquet la cinquième mention, peut paraître au premier abord un sujet bien mince et quelque peu puéril.

En 1546, Jean-Baptiste Le Chandelier, conseiller au Parlement de Rouen et prince de la confrérie des Palinods de Rouen, donna à ses confrères, suivant l'usage, un fastueux banquet. Il ne se contenta pas de le leur offrir en réalité, il se plut à en décrire tous les détails, non sans agrément, dans une série de distiques imités des épigrammes de Martial. Son poème, qu'il appelle *La Parthénie,* la Vierge étant la patronne

de la Confrérie et les concours et banquets se faisant en son honneur, ne paraît pas avoir été d'abord destiné à la publicité. Il fut imprimé assez longtemps après la mort de Le Chandelier, par les soins de son fils. Deux éditions se succédèrent alors rapidement, tirées probablement à un très petit nombre d'exemplaires, car le livre est d'une insigne rareté. M. Bouquet en donne une troisième édition très soignée, enrichie d'une introduction, de notes et de commentaires qui en augmentent singulièrement le prix.

On comprend aisément tout ce qu'une œuvre semblable, émanant d'un savant et spirituel magistrat, peut contenir de détails curieux pour l'histoire des mœurs et de la vie privée de ses contemporains. L'éditeur les signale, les met en relief, les entoure de tous les documents du temps capables d'en relever l'intérêt.

Composé par un érudit de la Renaissance, le poème de *La Parthénie* est rempli d'allusions mythologiques et littéraires, souvent ingénieuses, parfois difficiles à saisir. M. Bouquet les suit, les explique avec patience, donnant mille preuves d'une érudition solide et sans prétention.

Enfin, la figure de l'auteur lui-même méritait d'être dessinée. Ce qu'en dit M. Bouquet dans son introduction est un bon modèle de biographie locale.

D'un intérêt soutenu et qui, par certains endroits, dépasse les limites de la localité, le livre de M. Bouquet est l'œuvre d'un savant sérieux, sagace et fin. Le commentaire rehausse la valeur du poème. M. Bouquet remet en circulation, en l'encadrant habilement, une curiosité littéraire. Son nom ne pouvait être oublié ici.

Sixième mention honorable. Avec la sixième mention nous ne sortons pas de Normandie. De Rouen nous passons à Caen, où nous conduit M. le comte Amédée de Bourmont. La *Fon-*

dation de l'Université de Caen et son organisation au xve siècle est un livre bien fait, très net, bien précis, s'appuyant sur de bons documents, dont personne jusqu'ici n'avait encore pu faire usage. M. de Bourmont les a eus à sa disposition, il les publie et en tire un excellent parti.

Les Anglais, maîtres de la ville depuis 1417, l'avaient vue se dépeupler. Vingt-cinq mille habitants, disent les historiens, s'étaient expatriés pour demeurer Français. Il fallait repeupler la grande cité déserte. C'est dans ce dessein que Henri V la dota d'une Université. Une autre pensée politique le guidait, l'amoindrissement de l'Université de Paris, qui réclama, mais ne fut point écoutée. La fondation, qui date de 1432, réussit. Il semble, au premier abord, qu'elle n'eût pas dû survivre à la domination anglaise. Mais quand vint le jour de la délivrance, trop d'intérêts locaux étaient attachés à l'institution nouvelle, pour que les rois de France osassent y toucher. L'Université de Caen continua donc à vivre à côté des vieilles Universités de Paris et d'Orléans, dont elle avait diminué l'importance.

On savait tout cela. Les détails de l'organisation intérieure sous le double régime anglais et français étaient mal connus. Ces détails, un document presque officiel, le *Matrologe* de l'Université, les contenait. Mais ce précieux manuscrit, aujourd'hui propriété de la ville de Caen, à laquelle un généreux collectionneur, M. Mancel, l'a légué, n'avait pu être utilisé jusqu'ici. M. Amédée de Bourmont s'est chargé de ce soin avec une méritoire intelligence. Il a rapproché du *Matrologe* quelques autres documents intéressants dont l'existence était restée, jusqu'à ce jour, inconnue. Il donne le tout au public, avec une analyse exacte des pièces et une bonne table.

On peut regretter que M. de Bourmont n'ait pas un peu élargi le cadre de son sujet. Une comparaison entre les statuts de l'Université de Caen et les statuts des vieilles

Universités de Paris et d'Orléans aurait ajouté à l'intérêt de son travail.

La *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au xvᵉ siècle* n'en est pas moins un très bon livre.

Vous n'auriez pas, Messieurs, une idée exacte de l'importance du concours si nous arrêtions ici notre rapport.

Dans le choix des œuvres dont nous venons d'analyser le mérite, votre Commission a été guidée par la nouveauté des résultats obtenus, la sûreté de la méthode, le talent d'exposition. Mais ces excellents travaux ne sont pas les seuls dignes de vous être signalés, les seuls que l'on puisse considérer comme ayant fait faire un progrès réel à la science. Plusieurs autres, dans un concours moins fort, auraient certainement reçu des mentions. Vous ne trouverez pas mauvais que nous attirions sur leurs auteurs votre attention bienveillante.

Je ne veux pas parler seulement de la *Vie de Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry*, œuvre de M. de Maulde, à laquelle l'Académie française a accordé le second prix Gobert et qui devait par ce fait seul être retirée du Concours des Antiquités de la France; mais je citerai, à la demande des rapporteurs:

1° L'*Introduction au catalogue des actes de Matthieu II, duc de Lorraine* (1220-1251), manuscrit anonyme portant pour devise: *Prenez, prenez.*

2° *La Cathédrale de Limoges,* histoire et description, par M. l'abbé Arbellot.

3° *Le Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles,* par M. l'abbé Goiffon.

4° *La Nièvre à travers le passé,* topographie historique de ses principales villes, par M. Amédée Julien.

Nous pouvons résumer les résultats du concours en deux

mots : l'archéologie est en progrès ; les saines méthodes sont en honneur.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France :

Léon Renier, A. Maury, Léop. Delisle, Barthélemy Hauréau, J. Desnoyers, Eug. de Rozière, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. Wallon.

APPENDICE N° II.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 1884.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. PERROT,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1884.

Messieurs,

Malgré le plaisir que nous éprouvons à proclamer et à faire retentir ici les noms des vainqueurs de nos concours, notre première pensée, dans cette annuelle et publique solennité, ne peut être qu'une pensée de regret et de douleur. Depuis sa

dernière séance d'automne, notre Compagnie a été frappée de coups dont la vive et profonde impression n'est pas près de s'effacer. Mon prédécesseur, M. Heuzey, a dit, près de la tombe qui venait de s'ouvrir, ce que la science avait perdu à la mort d'un François Lenormant; elle n'aura pas à son service, de si tôt, un aussi infatigable, un aussi puissant ouvrier. Quant à moi, depuis le commencement de l'année, j'ai eu à remplir le pénible devoir de dire adieu, en votre nom, à quatre de nos confrères, MM. Thomas-Henri Martin, Charles Tissot, Albert Dumont et Adolphe Regnier. Interprète de vos justes sentiments, j'ai essayé de dire quels souvenirs laisseraient parmi nous ceux qui nous ont quittés sans retour. Notre Secrétaire perpétuel vous racontera tout à l'heure la vie et il appréciera l'œuvre de son camarade et de son ami, M. Henri Martin, qui fut si longtemps doyen de la Faculté des lettres à Rennes. M. Martin y prouva, par son exemple, que l'on peut, quoi qu'en dise l'impatience des jeunes gens, travailler utilement ailleurs qu'à Paris. M. Tissot, diplomate éminent, avait toujours eu le goût de ces recherches d'érudition qui étaient pour lui comme un héritage de famille; il les avait poursuivies, avec une prédilection secrète, au milieu même des grandes affaires où il avait joué les premiers rôles. L'état de sa santé l'avait conduit à solliciter un repos qui semblait devoir le remettre promptement; fier de vous appartenir, il s'apprêtait, quand la maladie l'a terrassé, à vous prouver que vos suffrages ne s'étaient pas trompés en l'appelant à siéger parmi vous. C'était en Tunisie qu'il avait débuté, trente ans plus tôt, plein d'ardeurs et d'espoirs qui ne lui avaient pas tous tenu parole, mais les études où il s'était essayé dans sa jeunesse, sur cette terre alors presque inconnue, n'avaient du moins pas trompé sa curiosité. Dans le poste élevé qu'il occupait, il avait été mêlé aux négociations qui ont soumis la Tunisie à l'influence française, et, déjà souffrant du mal qui devait l'em-

porter, il était encore retourné visiter cette contrée, où tout l'intéressait, le présent et le passé. Aussi, dès qu'il se fut assuré ces loisirs qu'il avait si bien gagnés, s'empressa-t-il d'achever la rédaction de l'ouvrage dont il recueillait depuis si longtemps les matériaux; mais c'est après sa mort seulement que nous avons vu paraître le premier volume de sa *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique;* de sa main défaillante, il en a encore corrigé lui-même toutes les épreuves. Le second volume, qui comprend la description du réseau routier de la province, est entièrement achevé en manuscrit; il sera publié par les soins pieux du jeune collaborateur que s'était donné M. Tissot, de M. Salomon Reinach. Cet ouvrage, une fois terminé, deviendra bien vite le guide nécessaire et comme le conseiller perpétuel des voyageurs qui interrogeront les ruines de Carthage et qui parcourront ce qui en a été autrefois le territoire; il facilitera cette exploration archéologique de la Régence que de jeunes et hardis savants ont commencé d'entreprendre, sous les auspices de notre Ministère de l'instruction publique.

Dans le domaine de la politique, l'ambition, même satisfaite, a des mécomptes inavoués, qui, pour une âme délicate et facile à blesser, retirent quelque chose de leur prix aux honneurs les plus enviés; Charles Tissot nous a été enlevé au moment où, peut-être, il allait trouver le calme de l'esprit dans un travail austère et dans la douce confraternité de notre famille académique.

Tout autre avait été la carrière de M. Adolphe Regnier, dont nous admirions, il y a quelques semaines encore, la verte vieillesse. Vers le milieu de sa longue existence, il avait dû s'arracher, non sans chagrin, à sa chaire de professeur et au silence de cette bibliothèque, où il vivait dans le commerce des grammairiens et des poètes de l'Inde antique; il n'avait pas cru pouvoir, sans manquer de patriotisme, refuser de répondre à

l'appel du roi, qui croyait alors lui confier le soin de préparer à ses hautes fonctions l'héritier de la couronne. Il avait donc, presque malgré lui, vécu dans une cour. Bientôt après une révolution éclatait, et, sans autre souci que celui de faire simplement son devoir, cet homme de science se trouvait mêlé, presque en acteur, à l'une des scènes les plus pathétiques de notre histoire, quand, des Tuileries, à travers la foule menaçante, il conduisait à la Chambre des députés les deux princes ses élèves. Le même sentiment lui avait ensuite fait prendre avec eux la route de l'exil. Lorsqu'il avait cru sa tâche terminée, il était rentré en France et, se tenant à l'écart de toute fonction publique, il avait repris des travaux depuis longtemps commencés, travaux qui lui valaient bientôt l'honneur d'entrer dans votre Compagnie; il venait y représenter, après la mort d'Eugène Burnouf, l'étude de la langue et de la littérature sanscrites. Mais la politique l'avait en quelque sorte poursuivi jusque dans cette studieuse retraite où vos suffrages avaient été le chercher; c'était elle qui l'avait empêché d'accepter ce qui aurait été la grande, on peut même dire la seule ambition de sa vie, l'honneur de monter dans cette chaire du Collège de France qu'avait illustrée son maître et ami, un homme de génie: il n'avait pas voulu prêter serment à l'Empire. Ce sacrifice, il l'avait accompli le cœur serré, mais sans bruit et avec cette discrétion qui caractérisait sa parole et toute sa manière d'être. Pour retrouver les ressources dont le privait cette détermination, il avait même eu le courage de renoncer aux recherches qui lui étaient le plus chères; à près de soixante ans, il s'était engagé dans une voie nouvelle, il avait accepté de diriger, pour la maison Hachette, le travail de la collection des *Grands Écrivains de la France*. Dès qu'il se fut promis à cette œuvre, il s'y donna tout entier; il y porta, dès l'abord, toutes ses hautes qualités de grammairien et de critique. Grâce à ses soins, grâce au mérite des collaborateurs qu'il avait choisis, grâce aux conseils et aux

exemples qu'il ne cessa de leur prodiguer, ce qui, dans d'autres mains, aurait pu n'être qu'une entreprise de librairie, devint un véritable monument érigé à la gloire des lettres françaises. Cette tâche, que rendaient si lourde les scrupules de la plus attentive et de la plus religieuse des consciences, occupa les vingt dernières années de cette vie si pure et si remplie, qui se termina sans souffrances, au milieu de graves et pieuses pensées. Comme nous le disait l'autre jour, au bord de la tombe, un de ses anciens élèves du lycée Charlemagne, M. Geoffroi, de bonne heure M. Adolphe Regnier avait inspiré le respect, et le respect lui est resté fidèle jusqu'à la dernière heure, mais ce respect se tempérait de sympathie et d'affection lorsqu'on connaissait notre confrère comme nous avions tous fini par le connaître, lorsqu'on savait que, sous cette apparence d'extrême réserve et presque de froideur, il cachait une sensibilité très vive, une tendre et délicate bonté.

La bonté, ce fut peut-être aussi ce qui caractérisa au plus haut degré l'homme vraiment supérieur que nous avons perdu dans la personne de l'un de nos derniers venus, de l'un des plus jeunes et des plus aimés de nos confrères, de M. Albert Dumont. Lorsque j'ai été, il y a trois mois, l'interprète de votre commune douleur, peut-être, dans le trouble où m'avait jeté la mort du plus cher de mes amis, n'ai-je pas assez insisté sur ce point; j'étais tout entier au chagrin de sentir que cette fine et souple intelligence, que cette volonté si obstinée et si forte avec tant de douceur, n'avaient pas donné toute leur mesure, que, malgré de hautes situations si dignement occupées, Albert Dumont, comme l'a dit un de nos classiques à propos d'une autre de ces victimes de la destinée, n'avait pas « rempli tout son mérite ». Je songeais avant tout à l'interruption et à l'inachèvement de tant d'œuvres brillamment commencées, d'un beau livre auquel l'auteur n'aura pas mis la dernière main, de tant de projets si bien conçus pour affermir et déve-

lopper en France l'enseignement supérieur, pour lui fournir le moyen d'employer plus utilement, d'année en année, les ressources trop étroitement mesurées que lui accordent les pouvoirs publics. Je vous rappelais ce que nous avaient donné déjà et ce que nous promettaient encore l'érudit exact jusqu'à la minutie et l'administrateur aux larges vues; mais j'ai presque oublié de vous dire, ou du moins je ne vous ai pas dit assez haut, ce que valait son cœur et dans quel esprit il avait usé de sa part d'influence et d'autorité. C'est ce que m'ont fait sentir les regrets unanimes qui ont éclaté autour de sa tombe, les confidences que j'ai reçues, les souvenirs qui ont été évoqués, à cette occasion, par ses anciens élèves, les témoignages mêmes qui me sont arrivés de bien loin, de cette Grèce, par exemple, où s'était passée la meilleure part de sa vie. D'autres ont pu, ce qui n'est déjà pas commun, se montrer aussi habiles à distinguer les jeunes mérites, aussi empressés à les aider et à leur ouvrir les voies; mais Albert Dumont a fait plus : il était indulgent et compatissant pour les attardés et les débiles, pour ceux mêmes auxquels il avait à reprocher quelque faute grave. Alors que son devoir le forçait de punir, il savait le faire sans dureté, avec des ménagements qui, chez un chef dont l'ascendant eût été moins bien établi, auraient presque pu passer pour de la faiblesse. Lui dont le temps était dévoré jusqu'à la dernière minute par ces mille détails des affaires où s'est usée sa santé, il savait parfois écouter les bavards avec résignation, et, vertu difficile et rare entre toutes, il pardonnait même aux sots et aux ennuyeux.

Au sortir de ces audiences qui mettaient parfois à une si rude épreuve son inaltérable patience, quelle joie et quel repos c'était pour lui de se retrouver, pour quelques heures, au milieu de ses confrères et de ses amis, ou de réunir autour de sa table ces jeunes gens, dont les uns avaient fondé avec lui l'École de Rome, tandis que les autres, à Athènes, avaient

travaillé, sous ses yeux et sous sa direction, aux premières livraisons du *Bulletin de correspondance hellénique!* Comme il s'informait de leurs travaux et comme il applaudissait à leurs succès, qu'il avait si bien préparés! Les deux Écoles, où il avait mis tant de lui-même, se partageaient son affection; pour rester en rapport avec les générations nouvelles qui s'y succédaient depuis qu'il était rentré en France, il avait consenti, malgré ses lourdes occupations, à devenir comme l'interprète attitré de celle de vos commissions qui est chargée de lire et de juger les travaux que vous envoient les pensionnaires des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Cette année, pour la seconde fois, il acceptait la tâche de rédiger le rapport annuel qui vous est présenté au nom de vos délégués; il y travaillait cet été dans ses courts loisirs des soirées ou du dimanche. Les notes que lui avaient remises les membres de la commission, ces notes qui contenaient l'analyse des mémoires et les observations auxquelles ils prêtaient ne nous sont pas encore revenues. C'est ce qui me privera cette année, par exception, du plaisir d'envoyer à nos deux colonies savantes ces encouragements et ces conseils que vous leur adressiez chaque automne, dans votre séance publique, par la voix de votre président. N'ayant entre les mains aucun élément d'appréciation, je m'abstiendrai même de transcrire ici les titres des mémoires qui vous ont été soumis; il me suffira de dire que les deux Écoles, sous la direction attentive et éclairée de deux de nos confrères, MM. Foucart et Le Blant, sont en pleine prospérité; grâce aux leçons et aux exemples de pareils maîtres, elles se maintiennent sans effort au niveau où les avaient portées les deux directeurs précédents, MM. Dumont et Geoffroy.

L'Académie vient d'ailleurs de donner à l'École française d'Athènes une précieuse marque de son estime et du cas qu'elle fait de ses travaux. Cette année, pas plus que les années pré-

cédentes, il ne s'était présenté d'ouvrage qui pût aspirer à ce beau prix que le testament d'un amateur éclairé des arts, M. Louis Fould, a proposé pour qui saurait écrire une *Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès.* Pas de sujet plus attrayant, ni mieux fait pour tenter un esprit vif et curieux, dans lequel l'érudit et le critique seraient doublés d'un artiste; mais le livre qu'il s'agirait d'écrire serait l'œuvre de toute une vie; il dépasserait de beaucoup les limites ordinaires d'un mémoire académique. La Compagnie, ne voulant pas que la libéralité de M. Fould restât stérile, a pris le parti d'employer, du moins, les intérêts du capital, après chacun des appels qu'elle adresse tous les trois ans, à des concurrents qui se présentent toujours avec une préparation très insuffisante; elle attribue la somme ainsi disponible à un ouvrage qui lui paraît avoir mis des documents intéressants à la portée de l'historien que séduirait la noble ambition de remplir un jour le vaste cadre tracé par le donateur. C'est à ce titre qu'elle a cru devoir récompenser une œuvre collective, ce *Bulletin de correspondance hellénique,* dans lequel ont été figurés et décrits tant de monuments importants, depuis les statues archaïques de Délos, découvertes par M. Homolle, jusqu'aux figurines en terre cuite de Myrrhina, recueillies en Asie Mineure par MM. Pottier et Reinach, figurines que les amateurs pourront bientôt admirer dans une des salles du Louvre. L'École d'Athènes tout entière, depuis ses doyens jusqu'à ses plus jeunes membres, s'unit dans un même sentiment de reconnaissance et remercie l'Académie; toutes ses générations trouveront là une nouvelle raison de persévérer dans les travaux qu'elles ont entrepris; elles tâcheront de répondre, par de nouveaux efforts et de nouvelles découvertes, à des encouragements qui viennent de haut.

Pourquoi faut-il que l'une d'elles, l'École de Rome, ait été frappée, tout récemment, par un de ces deuils qui, il y a trois

ans, avaient tant attristé les cœurs de tous les anciens pensionnaires d'Athènes? A notre dernière séance, M. Le Blant nous annonçait la mort de l'un des membres les plus distingués de son école, de M. Poisnel, agrégé près la Faculté de droit de Douai. Comme il nous l'a dit avec une émotion à laquelle nous nous sommes tous associés, « ce jeune savant, qui, depuis quatre ans, était venu s'établir à Rome pour y étudier les sciences historiques, allait y rester une cinquième année. Par dévouement au travail, il a, malgré les instances de ses collègues et celles du directeur, voulu passer l'été à Rome. Pris, il y a quelques jours, d'une fièvre typhoïde et surmené par un labeur depuis longtemps excessif, il n'a pu résister au mal qui l'a pour ainsi dire foudroyé. Il laisse à l'École un vide qui sera cruellement senti. Légiste, médiéviste, paléographe, versé dans tous les genres d'érudition, il était pour tous un guide précieux, par sa complaisance infinie et par sa connaissance très précise des bibliothèques de l'Italie, de l'Allemagne et de la France. »

Cette mort et les pertes du même genre qu'elle nous a remises en mémoire montrent bien à quels dangers s'exposent, dès qu'ils négligent les précautions nécessaires, les jeunes gens qui nous quittent chaque année pour aller visiter, avec toutes les curiosités et toutes les ardeurs de leur âge, l'Italie et la Sicile, la Grèce et l'Orient. Dans l'intérêt même des études pour lesquelles ils se passionnent et des Écoles auxquelles ils sont fiers d'appartenir, on ne saurait trop haut les adjurer de ne pas commettre d'imprudence, même généreuse; il est bien peu de ces accidents qui ne s'expliquent par quelque étourderie, par quelque infraction aux règles de l'hygiène locale, par une obstination déplacée à ne pas vouloir suivre les conseils des gens du pays. S'ils se multipliaient, ils auraient le fâcheux effet de fournir des prétextes à toutes les timidités, et peut-être feraient-ils avorter plus d'une vocation, qui se trou-

verait aux prises avec les tendresses inquiètes de la famille. Nous adressons la même recommandation à ces membres de la Commission permanente du Caire, pour qui nous n'avons pas moins de sympathie, quoiqu'ils ne soient pas encore directement placés, comme les pensionnaires d'Athènes et de Rome, sous notre patronage et sous notre affectueuse tutelle. Qu'ils se ménagent, eux et le maître déjà célèbre qui les groupe autour de lui, notre cher confrère M. Maspero; que rien ne vienne compromettre l'avenir de cette institution naissante, qui maintient en Égypte ce que n'ont pu nous enlever les chances mauvaises des événements et les défaillances de notre politique, la suprématie et le prestige de la science française, de la science des Champollion et des Mariette!

Nous n'avons pas à faire les mêmes recommandations aux savants dont nous récompensons les travaux dans le concours des Antiquités nationales; la plupart de leurs ouvrages sont de ceux dont on recueille les matériaux dans une bibliothèque ou dans une salle d'archives, et que l'on rédige dans la solitude du cabinet. S'il nous est permis d'adresser une prière et un conseil à tous ces laborieux investigateurs qui nous touchent par la persistance avec laquelle ils viennent frapper à notre porte et nous soumettre le résultat de leurs recherches, presque toujours méritoires et curieuses, nous leur demanderions d'avoir encore un peu plus d'ambition. Dût la publication de leurs plus heureuses trouvailles en être parfois retardée, que ne s'astreignent-ils plus résolûment à bien composer et à bien écrire? Un recueil de pièces, même transcrites avec soin, n'est pas un livre. Pourquoi celui qui a eu l'honneur et la joie de tirer de l'oubli des textes authentiques n'essaye-t-il pas plus souvent de mettre en lumière les faits importants qu'ils contiennent et de dégager les idées générales qui ressortent de ces faits? L'entreprise ne serait peut-être pas aussi difficile que serait tentée de le croire une modestie qui n'est parfois que la

IMPRIMERIE NATIONALE.

peur d'un effort trop prolongé; il y suffirait du bon sens et de la netteté de l'esprit; mais il y faudrait du temps, et l'on est pressé: suivant l'expression consacrée, on veut *prendre date*, comme si toute découverte scientifique n'appartenait pas, par droit de conquête, au premier qui sait en tirer parti pour élargir le domaine de l'histoire et pour l'enrichir d'une page nouvelle et bien remplie!

Ces observations n'ont d'autre but que d'expliquer à ceux dont nous avons peut-être trompé les espérances comment il se fait que, chaque année, l'Académie se voie forcée d'écarter ou de rejeter dans un humble rang des travaux dont les auteurs lui inspirent de l'estime et de la sympathie par la curiosité dont ils ont fait preuve et par les peines qu'ils ont prises pour la satisfaire. Il y a d'ailleurs, comme l'a constaté avec plaisir votre Commission, un réel progrès dans la valeur moyenne des ouvrages qui ont été soumis à notre examen; si l'art manque encore un peu, la méthode devient, d'année en année, plus sévère et la critique plus judicieuse. Ces qualités se remarquent à un haut degré dans les ouvrages auxquels nous avons accordé les trois médailles dont nous disposions; elles ne font pas défaut à ceux qui ont obtenu les mentions honorables.

La première médaille est décernée à un officier supérieur, le colonel Edgar Pothier, pour un travail intitulé : *Les Tumulus du plateau de Ger*. Le colonel Pothier est directeur de l'École d'artillerie de Tarbes. Des terrassements qu'il eut à exécuter sur un champ de tir lui firent découvrir ce qu'il ne cherchait pas, des vestiges d'un passé très lointain. Il s'intéressa à ces débris; il obtint l'autorisation de les chercher et de les réunir dans un petit musée que les archéologues ne visiteront pas sans profit. Les fouilles se sont poursuivies pendant quatre ans avec un succès constant; elles ont été conduites avec une méthode et avec un soin dont témoignent les quatre gros cahiers où il en

a exposé les résultats; ses descriptions, précises et claires, sont accompagnées par nombre de photographies, de cartes, de plans et de coupes. Les conclusions, présentées avec une sage réserve, paraissent justifiées par les faits. On distingue sur le plateau de Ger des tombelles à *inhumation,* avec chambre mégalithique, et des sépultures à *incinération,* recouvertes des mêmes tertres, mais où manque le caveau bâti en grosses pierres. Dans la première catégorie de tombeaux, tout le mobilier funéraire appartient à l'âge de la pierre polie, tandis que dans la seconde on trouve le fer et le bronze, déjà travaillés avec beaucoup d'art. Nous regrettons de ne pouvoir résumer ici, même brièvement, la série des observations par lesquelles l'auteur des fouilles arrive à établir qu'il y a lieu de voir dans les sépultures du second groupe la trace d'un peuple qui serait entré par le Jura sur le territoire actuel de la France, et qui aurait traversé l'Auvergne pour gagner la région voisine des Pyrénées, en apportant avec lui de nouveaux rites funéraires et l'usage des métaux. Un vif intérêt s'attache à toutes les découvertes qui peuvent jeter quelque jour sur la question de savoir comment s'est peuplé le sol que nous occupons aujourd'hui, quels éléments ont formé la race dont nous sommes issus et par quelles voies elle a reçu les premiers rudiments de la civilisation. Nous ne saurions exprimer trop haut le désir de voir le colonel Pothier trouver des imitateurs.

La seconde médaille a été décernée à M. J. Loth, pour son livre intitulé : *L'Émigration bretonne en Armorique.* Quoique nous soyons ici en pleine période historique, c'était encore, il y a peu de temps, un des épisodes les plus obscurs de notre histoire que celui du mouvement qui, pendant la période mérovingienne, avait amené dans la partie occidentale de la péninsule armoricaine une population celtique, étroitement apparentée à celle qui occupe encore aujourd'hui l'ouest de

l'Angleterre. Le patriotisme s'en était mêlé; il intervient souvent fort mal à propos là où il n'a que faire; des discussions confuses et passionnées avaient embrouillé la question, au lieu de l'éclaircir. M. Loth, suivant les traces de notre correspondant M. de la Borderie et de notre savant confrère M. d'Arbois de Jubainville, substitue à de vaines hypothèses des faits ingénieusement groupés et qui ne laissent plus guère place à la controverse. Si quelques points de détail restent encore obscurs, on est fixé sur le moment où commence cette migration, sur les causes qui l'expliquent et sur le caractère que lui donna la manière dont elle s'est opérée. La plupart des conclusions de l'auteur, au jugement des maîtres les plus compétents, demeureront acquises à la science.

Avec l'ouvrage de M. Mortet, qui a obtenu la troisième médaille, nous nous rapprochons des temps modernes. *Le livre des Constitutions demenées el Chastelet de Paris* est, dans sa concision, une œuvre à peu près irréprochable. Établissement correct du texte, exposition complète et claire des faits, connaissance profonde du droit au XIIIe siècle, tels sont les mérites qui recommandent cet opuscule de cent pages, dont l'auteur, moins discret, aurait pu faire aisément un gros volume. Le sujet est d'un vif intérêt pour l'histoire de nos institutions judiciaires. Cette sorte de manuel, dressé par un praticien pour l'usage des parties, nous représente l'état du droit au moment où, sous l'influence de la royauté et de ses jurisconsultes, il subit une rapide et profonde transformation. Les époques de transition sont toujours à la fois des plus curieuses et des plus difficiles à étudier.

L'Académie accorde la première des *mentions honorables* dont elle dispose à M. Gasté, pour une série de mémoires dont le plus ancien remonte à 1862, et dont le dernier ne date que de 1883; tous ces opuscules ne sont, à vrai dire, que les chapitres, successivement publiés, d'un même livre.

Les résultats que M. Gasté a obtenus ne sont pas à dédaigner au point de vue de notre histoire littéraire; il a prouvé que les chansons à boire depuis longtemps célèbres sous le nom d'Olivier Basselin sont, en réalité, de l'avocat virois Jean Le Houx, qu'elles appartiennent non pas au xve siècle, mais à la fin du xvie ou au commencement du xviie. Pour être contemporains de Malherbe et non de Villon, ces *Vaux-de-Vire* n'en restent pas moins, en leur genre, des morceaux achevés et qui méritaient que l'on en fixât la date et l'auteur. M. Paul du Chatellier, qui a étudié les *Sépultures de l'époque du bronze en Bretagne*, est, comme le colonel Pothier, un explorateur heureux de monuments gaulois, un observateur sagace. Au lieu de nous envoyer une suite d'opuscules, où sont éparses les remarques qui lui ont été suggérées par ses fouilles, s'il avait eu le temps de les condenser en un seul volume et d'exposer avec méthode ses conclusions, il aurait certainement disputé l'une des médailles. M. Léon Flourac est l'auteur d'une étude historique intitulée *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc*. Il y a mis en relief, avec talent, un personnage dont jusqu'à lui on ne s'était guère occupé; les historiens des règnes de Charles VI et de Charles VII auront désormais beaucoup à prendre dans ce travail. En inscrivant au quatrième rang des mentions le nom de M. Paul Guérin, pour le second volume de son *Recueil des documents concernant le Poitou*, l'Académie a voulu donner un encouragement à cet habile et laborieux paléographe et montrer combien elle s'intéresse à la publication des documents inédits. *La Parthénie ou Banquet des Palinods* (qui vaut à M. Bouquet la cinquième mention) est une curiosité littéraire adroitement replacée dans son cadre; on y trouve des détails curieux sur la vie et les mœurs de la société polie dans une grande ville de province au xvie siècle. Avec la sixième mention, nous ne sortons pas de la Normandie.

mais nous passons de Rouen à Caen. La *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au xve siècle* est un livre bien fait, très net, très précis, qui s'appuie sur des documents dont personne jusqu'ici n'avait encore pu faire usage. M. Amédée de Bourmont les a eus à sa disposition, et en a tiré un excellent parti.

Cinq ouvrages, qui se distinguaient tous par de sérieux mérites, ont été présentés pour obtenir les prix fondés par le baron Gobert, prix dont le premier, d'après les termes mêmes du testament, doit récompenser *le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.* C'est à M. Paul Viollet que vous avez décerné, cette année, ce prix, objet de tant d'ambitions, cette couronne, dont l'éclat a commencé la juste réputation de plus d'un de nos savants confrères. M. Viollet avait déjà obtenu, il y a deux ans, cette haute distinction pour les deux premiers volumes de son édition des *Établissements de saint Louis.* Il est venu cette année solliciter vos suffrages avec ce même livre, augmenté d'un troisième volume, qui contient divers textes de coutumes que l'auteur comprend sous le titre général de « textes dérivés et textes parallèles ». Nous y retrouvions l'empreinte de cette critique précise et sûre que l'Académie avait déjà si hautement appréciée; mais ce qui a fait pencher la balance en faveur de M. Viollet, c'est qu'à cet envoi il a joint celui du tome premier d'un *Précis historique de l'histoire du droit français.* Ce premier volume ne traite encore que des *Sources* et de l'*État des personnes;* mais il donne une idée des plus favorables du livre, dont la suite, nous l'espérons, ne se fera pas attendre. On a pu accorder à l'auteur ce bel éloge qu'« il est tellement maître de sa matière, que, là même où son sujet le condamnait à ne pas être original, comme dans l'indication des sources, il réussit encore à le paraître. »

Le second prix du même concours a été accordé à M. Tue-

tey, pour son livre : *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains* (1587-1588). Ce récit, établi tout entier sur des documents inédits qui ont été recueillis dans divers dépôts et très bien publiés, jette un grand jour sur un épisode mal connu de la Ligue, et donne une idée des plus justes et des plus vives de toutes les misères et de toutes les horreurs que la guerre a entraînées jusqu'à une époque très rapprochée de la nôtre. L'Académie se plaît à reconnaître, dans ce nouveau travail de l'un de nos archivistes les plus zélés, des qualités excellentes de narrateur et d'exact éditeur des textes; ce qui l'a décidée surtout à ne placer M. Tuetey qu'au second rang, c'est que le sujet qu'il a traité n'a qu'une importance assez secondaire.

C'est encore à l'histoire de France que se rattachent, à divers titres, les ouvrages qui ont obtenu les prix que nous permettent de distribuer les fondations qui portent les noms : de notre ancien confrère le marquis de la Grange, de MM. Duchalais et Lafons-Mélicocq. Le prix de la Grange a été attribué à l'ouvrage intitulé : *Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles*, publié par M. Gaston Raynaud et accompagné d'une *Étude sur la musique au temps de saint Louis*, par M. Henri Lavoix fils. L'examen de notre Commission n'a d'ailleurs pas porté sur cette seconde partie du livre, qui ne pourrait être jugée que par nos confrères de l'Académie des beaux-arts. L'abbé Haigneré a obtenu le prix Lafons-Mélicocq pour son *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais* (*arrondissement de Boulogne*). Des mentions sont décernées à MM. Bonnassieux et de Calonne, au premier pour sa monographie, *Le Château de Clagny et Mme de Montespan*, au second pour ses recherches sur *La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*. Le prix Duchalais a été partagé : M. Caron en a obtenu la moitié pour les deux premiers fascicules de ses *Monnaies féodales françaises*, recueil utile, qui servira de

supplément à l'ouvrage de Poey d'Avant; on a placé sur la même ligne un mémoire de M. de Ponton d'Amécourt, *La Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum.*

Le prix Stanislas Julien a été décerné à l'ouvrage du père Angelo Zottoli, de la compagnie de Jésus, pour son *Cursus litteraturæ Sinicæ.* «C'est, a dit un juge compétent, le travail le plus considérable, le plus complet, disons aussi le plus surprenant qui ait jamais été entrepris pour faciliter l'étude d'une langue ou d'une littérature étrangère.» Avec un mémoire d'une sûre et rare érudition, M. Neubauer, le savant bibliothécaire d'Oxford, a obtenu l'un des prix du Budget, sur une question ainsi posée : «Classer et identifier les noms géographiques de l'occident de l'Europe que l'on trouve dans les ouvrages rabbiniques.» L'Académie avait demandé une étude sur la philosophie et la morale religieuse qui sont professées dans l'un des grands poèmes épiques de l'Inde, dans le *Râmayana,* ou qui du moins peuvent s'en déduire. Le prix n'a pas été décerné; mais une récompense équivalente aux deux tiers de sa valeur a été accordée à M. Schœbel.

Ce compte rendu de nos concours, que mon devoir m'imposait, vous aura paru bien long et bien aride; d'autres, les intéressés surtout, le taxeront d'insuffisance. Je ne regrette point de n'avoir pas plus abusé de vos moments, et cependant je me demande si j'ai rendu pleinement justice à tels ouvrages qui méritaient peut-être une plus ample analyse et un éloge moins abrégé. Cette crainte pourrait faire sourire les gens frivoles; mais ceux-ci ne viennent pas à nos séances. En tout cas, on ne s'étonnera point de ce scrupule, pour peu que l'on ait touché, ne fût-ce qu'une fois et par occasion, aux études sévères que l'Académie cultive pour son propre compte et qu'elle se préoccupe d'encourager au dehors. C'est déjà quelque chose que d'avoir essayé de s'initier aux méthodes

que nous pratiquons et que nous travaillons à rendre toujours plus sûres et plus fécondes.

Dès que l'on a fait cette tentative, on commence à soupçonner la dépense de temps et l'effort d'intelligence qui sont nécessaires pour découvrir la moindre parcelle de la vérité historique. Cette vérité, c'est nous qui la cherchons, j'allais presque dire c'est nous qui la faisons, pour ce qui est de la connaissance de ces contrées lointaines et de ces époques reculées où l'on ne peut s'engager avec quelque chance de succès que si l'on est pourvu de ces instruments de recherche que nos maîtres nous ont appris à manier. Quelques-uns d'entre nous s'appliquent à retrouver le secret et la clef des langues perdues. Chaque texte, jusqu'alors incompris, qu'ils déchiffrent permet de ressaisir un des modes par lesquels a passé, une des formes qu'a prises successivement la pensée de l'homme. D'autres nous traduisent des livres écrits dans des idiomes qui n'ont pas péri, mais dont l'abord se hérisse, pour les Occidentaux, de mille difficultés, que complique encore la différence profonde des conceptions et des sentiments; ils font plus: ils réussissent à dégager l'idée que contiennent ces phrases qui, parfois, dans une version littérale, ne présentent aucun sens; ils trouvent des équivalents qui ne faussent pas la signification; ils exposent les doctrines et les croyances des races mortes et celles des peuples qui, par tout l'ensemble de leur constitution physique et morale, ressemblent le moins aux nations européennes du XIXe siècle. Les Grecs et les Romains paraissent plus près de nous; des liens étroits rattachent leur littérature à la nôtre, et cependant, soit en étudiant de plus près les auteurs, soit en expliquant les inscriptions, on pénètre plus avant, de jour en jour, dans l'intelligence des textes classiques et l'on se rend mieux compte du mécanisme et du jeu de ces institutions que, naguère encore, on connaissait et on jugeait si mal. L'homme du passé n'est d'ailleurs

pas tout entier dans ce qu'il a écrit; nombre de ses pensées n'ont survécu que dans des monuments d'un autre ordre, dans les édifices qu'il a bâtis, dans les figures qu'il a modelées, dans les images qu'a tracées son pinceau, dans tous les objets que ses mains ont façonnés en vue des divers besoins de la vie. Plusieurs d'entre nous demandent donc à l'art de les aider à suppléer au témoignage des lettres, pour en combler les insuffisances et les lacunes; leur tâche est souvent malaisée; mais, surtout lorsqu'ils s'occupent de la Grèce, ils sont amplement payés de leur peine par la joie de vivre au milieu de formes pures et choisies. C'est à l'antiquité chrétienne, c'est au moyen âge que se consacrent beaucoup de nos confrères; ils étudient la transformation qui substitua par degrés un monde nouveau à l'ancien monde; ils ne se laissent rebuter ni par la barbarie du bas latin, ni par les perpétuelles variations de ces dialectes vulgaires qui devaient devenir les langues modernes, ni par la multiplicité de documents dont la masse va toujours augmentant et s'alourdissant à mesure que l'on se rapproche de notre époque; ils nous font mieux aimer la France, en nous révélant ce que nos pères ont mis de poésie et de génie dans des œuvres auxquelles il n'a manqué, pour devenir classiques, que d'être écrites dans une langue qui fût déjà fixée, qui ne changeât et ne se renouvelât point avec chaque génération.

Il y a, on le voit, une grande variété dans nos travaux; ce qui en fait l'unité, c'est que, dans les routes diverses où nous marchons, nous avons tous une même passion, celle de l'exactitude; à quelque tâche que nous nous soyons voués, nous estimons que, dans tout le vaste domaine de la science, il n'y a place nulle part pour l'à peu près; nous n'admettons pas qu'il y ait, en pareille matière, de détail sans importance. Lorsque cette conviction s'est imposée à l'esprit, on passe volontiers des mois et, s'il le faut, des années, à tenter de ré-

soudre tel ou tel problème, dont l'intérêt même serait difficilement compris en dehors d'un cercle de quelque dix ou douze personnes. Les esprits légers allégueront que c'est beaucoup de peine pour un mince résultat; mais il suffit de la moindre réflexion pour démontrer que c'est là un jugement injuste et tout superficiel. Ce que croit et dit l'opinion courante, à propos des principales questions historiques dont elle se préoccupe, ce qu'enseignent à notre société les livres de seconde main où elle prend ses idées, ce n'est autre chose, à vrai dire, que le résumé des solutions qui ont été fournies par la linguistique et par la critique des textes, par l'épigraphie et l'archéologie, par la paléographie et par l'étude des pièces d'archives. Vous connaissez ces formules que les vulgarisateurs emploient pour définir les caractères d'un siècle, d'un peuple, d'une civilisation; or chacune d'elles représente le travail condensé de plusieurs générations d'érudits, dont quelques-uns ont eu du génie. Nous ne renonçons pas à écrire l'histoire; pour vous le prouver, il me suffirait de vous rappeler ici les noms de quelques-uns de nos plus illustres prédécesseurs; mais ceux mêmes d'entre nous qui semblent borner le plus leurs ambitions et s'enfermer le plus résolûment dans quelque étude spéciale rendent encore un inappréciable service. Aidés de tous ces travailleurs laborieux et désintéressés qui se groupent autour de nous et qui s'inspirent de notre esprit, ils amassent et ils taillent les pierres de l'édifice dont les premiers fondements ont été jetés par les grands érudits de la Renaissance, édifice auquel nos contemporains ont ajouté plus d'un étage, et que le XX[e] siècle conduira peut-être jusque bien près du faîte; ils réunissent les matériaux de cette histoire complète et sincère dans laquelle l'humanité reprendra conscience des différents états qu'elle a traversés et revivra, par l'esprit, son enfance, sa jeunesse et son âge mûr.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours. (Voir page 421.)

L'Académie avait prorogé à l'année 1884 la question suivante :

Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques, depuis le x*e siècle jusqu'à la fin du* xv*e. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec signes de doute s'il y a lieu.*

Elle décerne le prix à M. Neubauer, attaché à la bibliothèque Bodléienne, à Oxford.

L'Académie avait proposé pour l'année 1884 les deux sujets suivants :

I. *Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius.*

II. *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ces deux questions, l'Académie les proroge toutes les deux à l'année 1887. (Voir page 420.)

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne trois médailles :

La première à M. Pothier, pour son ouvrage : *Les Tumulus du plateau de Ger* (manuscrit);

La deuxième à M. Loth, pour son ouvrage : *L'Émigration bretonne en Armorique du* v*e au* viii*e siècle de notre ère* (Paris, 1883, in-8°);

La troisième à M. Ch. Mortet, pour son travail intitulé : *Le livre des Constitutions demenées el Chastelet de Paris* (Paris, 1883, in-8°).

L'Académie accorde en outre six mentions honorables :

La première à M. Armand Gasté, pour ses *Études sur les Noëls virois par Jean Le Houx. — Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire. — Les chansons normandes du* xv*e siècle* (Caen, 1866, in-12). — *Noëls et Vaudevires du manuscrit de Jehan Porée* (Caen, 1883, in-8°);

La deuxième à M. P. du Chatellier, pour ses *Recherches sur les*

sépultures de l'époque de bronze en Bretagne. Explorations et études comparatives (1877-1882, broch. in-8°);

La troisième à M. Léon Flourac, pour son livre sur *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn* (Paris, 1884, in-8°);

La quatrième à M. Paul Guérin, pour son *Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France*;

La cinquième à M. Bouquet, pour l'étude intitulée : *La Parthénie ou Banquet des Palinods de Rouen en 1546, poème latin du XVIe siècle* (Rouen, 1883, in-8°);

La sixième à M. le comte Amédée de Bourmont, pour son livre sur la *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle* (Caen, 1883, in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge publié depuis le mois de janvier 1883, est partagé, cette année, entre M. Caron, pour ses *Monnaies féodales françaises*, et M. de Ponton d'Amécourt, pour ses *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. Paul Viollet, pour son premier volume du *Précis de l'histoire du droit français* (Paris, 1883, in-8°).

Le second prix est décerné à M. Tuetey, pour son livre sur *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard* (Paris, 1883, in-8°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1884 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour 1880, et prorogé une première fois à l'année 1882 :

Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours. (Voir page 421.)

L'Académie avait proposé pour l'année 1884 la question suivante :

Étudier le Râmayana au point de vue religieux. Quelles sont la philosophie religieuse et la morale religieuse qui y sont professées ou qui s'en dé-

duisent? Ne tenir compte de la mythologie qu'autant qu'elle intéresse la question ainsi posée.

Le prix n'est pas décerné. Une récompense de la valeur de *deux mille francs* est accordée à M. Schoebel, pour son mémoire portant pour épigraphe : *Caliginosa nocte premit Deus* (Horat.).

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1884 le sujet suivant :

Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal; s'aider, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1887. (Voir pages 421 et 484.)

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix fondé par M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* n'est pas décerné cette année.

L'Académie accorde un accessit de la valeur de *trois mille francs* au *Bulletin de correspondance hellénique.*

PRIX LAFONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de Lafons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (*Paris non compris*), *publié dans les trois années qui ont précédé le concours.*

L'Académie décerne le prix à M. l'abbé Haigneré, pour son *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais.*

Elle accorde en outre deux mentions honorables : l'une à M. Bonnassieux, pour son ouvrage : *Le Château de Clagny et Madame de Montespan, d'après les documents originaux. Histoire d'un quartier de Versailles* (Paris, 1881, in-8°); l'autre à M. de Calonne, pour son livre intitulé : *La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois* (Paris, 1883, in-8°).

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions

et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix au Père Zottoli, pour son *Cursus litteraturæ Sinicæ* (5 vol. in-8°).

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille cinq francs*) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans.

L'Académie avait décidé qu'elle décernerait le prix, en 1884, *au meilleur ouvrage de critique sur les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.*

Aucun des deux ouvrages envoyés au concours n'ayant paru suffisant, l'Académie ne décerne pas de prix, et elle met deux questions au concours pour l'année 1886. (Voir page 422.)

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

L'Académie décerne le prix à M. Gaston Raynaud, pour son *Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles.*

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1885, 1886 ET 1887.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1885 la question suivante, qu'elle avait proposée d'abord pour l'année 1883 :

Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques,

qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie avait prorogé à l'année 1884 le sujet suivant :

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours et la remplace par la question suivante :

Étudier, d'après les chroniques arabes, et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abbassides.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie avait proposé pour le concours de 1884 :

I. *Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius.*

II. *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ces deux questions, l'Académie les proroge toutes les deux à l'année 1887.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie rappelle aussi qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de l'année 1885 :

I. *Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile, en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XIe au XVe siècle.*

II. *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIIIe siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pourla biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

2° Pour le concours de l'année 1886 :

Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens, aux ve et ive siècles avant Jésus-Christ, jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Les concurrents sont invités à ne pas insister sur les exercices gymnastiques.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie propose en outre pour l'année 1887 le sujet suivant :

Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages, manuscrits ou publiés dans le cours des années 1883 et 1884, sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1885. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1885, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1883. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1886, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1884.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le concours Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1884 ; pour le concours Duchalais, le 31 décembre 1885.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1885, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1884, et

IMPRIMERIE NATIONALE.



qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé: «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissete. L'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important: il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis* par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge.*

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être mis en lumière par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Go-

bert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1885*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1886 les deux questions suivantes :

I. *Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de Chronique de Normandie.*

II. *Étudier la numismatique de l'île de Crète. Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les titres principaux et les motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique crétoise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les types de l'art asiatique et de l'industrie primitive de la Grèce.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé pour l'année 1885 la question suivante, qu'elle avait d'abord proposée pour l'année 1883 :

Étudier, à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré, au moyen âge, comme la langue littéraire de la France.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie avait prorogé à l'année 1884 l'*Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan*, qu'elle avait d'abord proposée pour l'année 1880 et prorogée une première fois à l'année 1882.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours et la remplace par la question suivante :

Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc ; signaler la plus ancienne apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie avait proposé pour l'année 1884 le sujet suivant :

Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. S'aider, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres feuilles de langues.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1887.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour l'année 1885 :

I. *Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque. Origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain.*

II. *Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

2° Pour l'année 1886 :

Étudier, d'après les documents arabes et persans, les sectes dualistes, Zendiks, Mazdéens, Daïsanites, etc., telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman. Rechercher par quels liens elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme et aux vieilles croyances populaires de l'Iran.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1887, la question suivante :

Examen critique de la Géographie de Strabon.

Les concurrents sont invités :

1° A résumer l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage;

2° A caractériser la langue de Strabon, par comparaison avec celles des écrivains grecs ses contemporains, tels que Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse;

3° A faire la part des notions recueillies par l'observation directe des

lieux, et de celles que le géographe a puisées dans les écrits de ses devanciers;

4° A exprimer des conclusions précises sur la critique dont il a fait preuve dans l'usage de ces divers documents.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix fondé par M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* sera décerné, s'il y a lieu, en 1887.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle, qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1887.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LAFONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LAFONS-MÉLICOCQ *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (*Paris non compris*).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1887; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1884, 1885 et 1886, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1886.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1885, la question suivante:

Relever, sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist, *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits.*

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits, et devront être d'une date postérieure à la clôture du dernier concours.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1884.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1884.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Dela-

lande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Le prix n'ayant pas été décerné en 1884, l'Académie décernera deux prix en 1886 :

1° *Au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge;*

2° *Au meilleur ouvrage dans l'ordre des études orientales.*

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1885.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France,» a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud.»

Ce prix sera décerné pour la seconde fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1885.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1885.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par décret du 11 février 1884, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Prou (Jean-Maurice),
Brutails (Elie-Jean-Auguste),
Bougenot (Étienne-Symphorien),
Aubert (Joseph-Félix),
Roussel (Ernest-Victor-Henri),
Lempereur (Paul-Louis-Napoléon),
Guigue (Marie-Georges-Eugène),

MM. Marais (Louis-Paul),
Laurent (Jean-Paul),
Rebière de Cessac (Jean-Marie-Paul).

Sont nommés archivistes paléographes hors concours :

MM. Bisson de Sainte-Marie (René-Marie-Antonin),
Deloncle (Antonin-Benoist-Henri),
Farges (Pierre-Marie-Louis).

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

THOMAS-HENRI MARTIN,

MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui comprend dans le cercle de ses études tant de branches des connaissances humaines, n'a jamais été fermée à la science proprement dite. Un illustre savant, un des grands noms de l'Académie des sciences, M. Biot, a conquis un siège parmi nous par les heureuses applications qu'il a faites des données de l'astronomie à la chronologie des anciens empires. Deux autres après lui, sans parler de M. Littré, qui est d'un ordre à part, ont mérité le même honneur en associant de la même sorte les sciences aux études de l'antiquité : M. Vincent, mathématicien de profession, qui se fit helléniste pour pénétrer et mettre en lumière les secrets de la musique chez les Grecs, et

M. Thomas-Henri Martin, helléniste d'origine, qui s'est livré à l'étude des sciences astronomiques et physiques, pour retracer l'histoire de leurs premiers développements et de leurs progrès chez les anciens. M. Biot a été dignement loué dans les deux Académies dont il était membre en même temps que de la nôtre. M. Vincent aurait eu depuis longtemps sa place dans nos plus modestes notices, si la mort, tenant compte de l'usage qui en réserve la lecture aux séances publiques annuelles, n'en donnait pas, malheureusement, plus d'une occasion par année. On me pardonnera, on pardonnera à une vieille amitié, née du jour de notre entrée à l'École normale, de ne pas attendre un tour de rôle qui ne serait jamais venu, pour retracer la vie et les travaux d'Henri Martin.

Thomas-Henri Martin est né à Bellesme (Orne) le 4 février 1813; il fit ses classes au petit séminaire de Séez, fut reçu, en même temps que son frère aîné (Louis), à l'École normale, section des lettres, en 1831, et put rivaliser, sans trop de peine, dans les exercices littéraires, avec les premiers lauréats du concours général des lycées de Paris. Moins brillant que plusieurs, il se distinguait entre tous par la solidité de son esprit : sensé, judicieux, très net dans ses jugements, très ferme dans ses convictions, sans intolérance à l'égard des autres; ami sûr et dévoué, toujours de bonne humeur, souffrant la plaisanterie et sachant riposter, sans rancune d'ailleurs comme sans malice. Il excellait dans la discussion, et les sujets ne manquaient pas. Les heures de récréation n'étaient pas, à certains égards, moins utilement employées que les heures d'études ou de conférences à l'École. L'étroit espace qui nous était réservé dans la petite cour du Plessis, dépendance du collège Louis-le-Grand, ne nous permettant aucun jeu, réduisait nos ébats à des promenades circulaires, comme dans un manège, trois ou quatre de front, le qua-

trième se détachant parfois du groupe et marchant à reculons pour faire face aux autres et mieux se mêler à la conversation. On y discutait soit les sujets des leçons, soit les œuvres de la littérature nouvelle et les événements du jour : c'était l'époque où Victor Hugo, vivement contesté encore, s'acheminait vers son triomphe, l'époque où paraissaient les premiers romans de Georges Sand; c'était le temps où les légitimistes dans l'Ouest et les républicains dans la rue attaquaient avec le plus de fureur le gouvernement qu'ils croyaient flétrir en l'appelant *juste-milieu.* Les deux frères Martin étaient décidément classiques et légitimistes. Il y avait entre eux, sur toute chose, un parfait accord de sentiments, une sorte d'harmonie préétablie. Quand nous allions ainsi, au bras les uns des autres, Henri tenant le milieu et menant la discussion, Louis, à ses côtés, achevait les phrases et faisait les gestes.

Henri Martin avait commencé avec succès l'étude des mathématiques avant d'arriver à l'École; il eut une excellente occasion de la reprendre après qu'il y fut entré. Un changement dans les programmes de la section des sciences, reportant à la seconde année certains cours qui s'étaient faits jusque-là dans la première, laissait en ce moment quelques maîtres de conférences sans emploi. On les pria de consacrer leurs loisirs aux élèves de la première année des lettres qui, se destinant à la philosophie, devaient se faire recevoir bacheliers ès sciences. Plusieurs, qui, sans prétendre à la philosophie, aimaient les sciences pour elles-mêmes, obtinrent de participer à cet enseignement ; et c'est ainsi que nous eûmes pour maîtres, ni plus ni moins que les élèves de la section scientifique, MM. Delafosse et Péclet. Par une disposition tout aussi libérale, nous fûmes admis, n'étant pas philosophes, à suivre les leçons que M. Cousin, retiré de la Sorbonne, faisait chez lui pour les candidats à l'agrégation de philosophie. M. Cousin aurait volontiers retenu Henri Martin

dans son « petit troupeau », et certes notre camarade y aurait marqué sa place, une place originale, indépendante. La philosophie et les sciences ont fait l'objet principal de ses travaux. Mais, avant de s'y livrer, il voulait être bien maître de l'instrument nécessaire à tous les genres d'études historiques sur l'antiquité, je veux parler des langues anciennes. Il resta donc littérateur, et fut reçu à l'agrégation des lettres en sortant de l'École (1834).

Il alla d'abord, avec son frère Louis, au lycée de Dijon (Henri en troisième, Louis en sixième), et il fut envoyé, l'année suivante, comme professeur de seconde, au lycée de Caen, où il espérait encore être accompagné de son frère; mais la place qui avait été promise à ce dernier ne fut pas vacante. Ce fut pour l'un et pour l'autre une cruelle séparation : combien plus dure n'eût-elle pas été, s'ils eussent pu savoir que désormais ils ne seraient plus réunis !

En même temps leur carrière, jusque-là si uniforme, se divisa : Louis avait échoué pour la deuxième fois à l'agrégation de grammaire, et il était difficile qu'il réussît. Il avait une singulière infirmité pour un grammairien, infirmité qu'il partageait du reste avec plus d'un bon écrivain du XVIIe siècle : il savait bien sans doute, mais il ne pratiquait pas l'orthographe. Il renonça bientôt à la science de Lhomond, et, avec son instinct de Normand, il commença l'étude du droit : il avait trouvé sa voie. Malade de l'estomac depuis son séjour à l'École, ne se soutenant que par une tasse de thé prise le soir après une journée de travail, il se fit recevoir licencié, docteur, et il obtint au concours une place de suppléant, puis une chaire de professeur à la Faculté d'Aix, où il resta jusqu'à sa mort.

Henri Martin, à Caen, se mit sans retard à la préparation de son doctorat. Pour sujet de thèse latine, il avait pris un philosophe moderne, Spinoza : SPINOZA, *sa vie, ses écrits, sa doctrine*. Il l'étudie au point de vue de Dieu, de l'homme, de

la morale, et il le juge assurément sans complaisance et sans faiblesse : « Théologie fausse, anthropologie fausse, et morale sans autorité, aussi funeste aux individus qu'aux nations qui en voudraient adopter les principes. » La thèse française avait pour sujet un autre philosophe, Aristote, dans un de ces traités littéraires : *La Poétique,* ébauche d'un plus grand ouvrage, négligée après l'achèvement de ce dernier et qui, recopiée plus tard, tant bien que mal, et publiée, est restée seule, tandis que le grand ouvrage a péri. Une fois reçu docteur, Henri Martin ne tarda point à être appelé à l'enseignement pour lequel ce titre est exigé. M. de Salvandy ayant créé plusieurs facultés des lettres et des sciences en province (1838), il fut envoyé comme professeur de littérature ancienne à la Faculté de Rennes; il en devint doyen dès 1845. Il y remplit cette double fonction jusqu'à la fin.

C'est dans ce milieu, où les ressources les plus indispensables paraissaient lui faire défaut, qu'il entreprit les plus grands travaux d'érudition. Il commença par se créer une bibliothèque à son usage; car la ville de Rennes ne pouvait lui offrir les instruments de travail dont il avait besoin. Il se procura les livres anciens, et aucun livre nouveau ne paraissait en France ou à l'étranger, sur les matières dont il s'occupait, qu'il ne l'eût. C'était le principal objet de sa sollicitude et sa plus grosse dépense.

Son premier ouvrage annonçait déjà toutes les tendances de ses doctrines, toute la portée de son savoir. Ce sont des *Études sur le Timée de Platon* ou *Traité de la Nature.* Le *Timée,* c'est, sous le couvert d'un philosophe pythagoricien, qui joue le principal rôle dans le dialogue, la théorie de Platon sur le système du monde. L'auteur donne un texte revu de ce dialogue, il le traduit et il le commente dans une suite de notes, dont plusieurs sont elles-mêmes de véritables traités[1].

[1] L'Atlantide, l'origine du monde et l'âme du monde selon le *Timée,* la

M. Cousin, qui traduisait alors Platon, fut vivement frappé des qualités vraiment rares d'un travail où il trouvait un sens philosophique ferme et droit, une habitude déjà fort grande des sciences naturelles et une érudition si étendue, presque au début de la carrière. L'ouvrage obtint à l'Académie française le prix de traduction (1842) : jamais prix ne fut mieux mérité.

Les études variées dont ce livre offrait tant d'échantillons, Henri Martin voulut les coordonner en une vaste composition qui présentât l'histoire des sciences astronomiques et physiques dans l'antiquité. Mais il n'était pas homme à se tracer un cadre où il se fût borné à réunir des notions recueillies, de seconde main, dans les travaux des autres. Sur beaucoup de points, d'ailleurs, les ouvrages spéciaux n'existaient pas, et puis son esprit éminemment consciencieux se serait refusé à l'emploi de matériaux qu'il n'eût pas, sinon trouvés au moins vérifiés par lui-même. Il voulait voir de ses yeux, aller au fond des choses, et même, quand il se croyait en possession de la vérité, ne pas laisser sans examen les livres qui, par quelque côté, avaient abordé la question : qualités de critique excellentes, qui garantissaient la solidité de son œuvre, mais qui devaient en empêcher l'achèvement. Il était trop évident que la vie d'un homme, si longue et si bien remplie qu'elle fût, n'y pourrait suffire. Cette considération ne l'arrêta pas; il ne retrancha rien qui fût de nature à modifier son plan, il ne changea rien à sa méthode. Il voulut faire des recherches approfondies sur toutes les parties de son sujet, et en offrir du moins quelques résultats dans des mémoires complets. Que d'autres, s'il s'en rencontre avec les mêmes facultés, continuent le travail, et l'on pourra finir par avoir des études

théologie, la psychologie de Platon; la musique ancienne. Les anciens ont-ils eu quelque chose d'analogue à notre harmonie moderne? Des systèmes astronomiques de l'antiquité, etc.

achevées sur tous les points. Ce sera l'heure où un génie doué de compréhension se saisira de ces études, et saura consommer l'œuvre sur le plan où elle avait été conçue.

Avant d'aller plus loin dans son travail, notre savant ami voulut en exposer lui-même les vues générales; et, par manière d'introduction, il fit un livre qu'il intitula *Philosophie spiritualiste de la nature* (2 vol. in-8°). Une introduction peut paraître prématurée quand le corps de l'ouvrage n'est pas fait; ce sont des pages qui, mises à la tête d'un livre, ne s'écrivent communément que quand il est terminé. Mais si Henri Martin avait procédé ainsi, jamais nous n'aurions eu ces deux volumes : il avait déjà suffisamment passé en revue les matières qu'il devait mettre en œuvre pour en mesurer l'étendue, et, d'autre part, il éprouvait le besoin d'indiquer l'esprit et la méthode qui devaient présider à sa grande composition. Il marque avec précision, dans sa préface, les règles qu'il s'est prescrites : «Étudier avec un soin égal les questions en elles-mêmes et l'histoire des systèmes imaginés pour les résoudre; chercher le vrai, sans viser jamais à l'originalité par un calcul d'amour-propre; ne pas craindre cependant d'émettre des idées nouvelles, quand il est convaincu que, sur un point, les opinions anciennement admises sont fausses ou insuffisantes; n'emprunter à autrui que ce qu'il est arrivé à penser lui-même après un mûr examen; ne publier ses idées qu'après les avoir comparées toutes entre elles et avec les faits auxquels elles doivent s'appliquer, après en avoir formé un tout homogène et fortement constitué, et surtout après en avoir examiné sévèrement les conséquences.»

Il dit aussi comment, sans entrer dans tous les développements que son sujet comporte, il a été amené à leur donner des proportions qui dépassent les limites d'une simple introduction à une histoire critique. La *Philosophie spiritualiste de la nature*, c'est son *Timée* à lui. «Même pour atteindre, dit-il,

le but secondaire et spécial de cet ouvrage, en tant qu'*Introduction à l'Histoire des sciences physiques dans l'antiquité,* il nous est indispensable d'embrasser ces questions dans leur ensemble. En effet, la physique ancienne procédant surtout par voie de déduction dans ses théories, il est impossible de la comprendre, si l'on ne remonte sans cesse aux principes qu'elle invoque, et d'établir une critique solide de ces principes, si l'on n'est soi-même en possession d'un corps de doctrines conséquentes avec elles-mêmes, appelées par l'état actuel de la science, et fondées d'une part sur la connaissance des lois de la nature, d'autre part sur la connaissance des lois de l'esprit humain. Nous espérons que ces doctrines, exposées et démontrées dans le présent ouvrage, se justifieront de plus en plus, lorsque, dans l'*Histoire des sciences physiques,* on en verra l'application à la critique des opinions de l'antiquité [1].

La conciliation de la philosophie et de la religion révélée, tel était le but qu'il voulait atteindre. Il croyait « le *rationalisme* et le *supernaturalisme* compatibles entre eux quand ils se maintiennent chacun dans leurs limites légitimes, » et il travaillait à terminer, par cet accord, un état de guerre également funeste à l'un et à l'autre comme à la cause de la vérité. L'ouvrage obtint de l'Académie française, au concours des ouvrages les plus utiles aux mœurs, une médaille de 3,000 francs (1850) [2].

[1] Préface, p. III-IV.

[2] On peut se faire une idée de l'importance capitale de cet ouvrage par la seule inspection des titres des chapitres de la deuxième partie :

1° Sciences orientales dans leurs rapports avec celles de la Grèce et de Rome;

2° Sciences des peuples de l'Occident avant leurs rapports avec la Grèce;

3° Premières notions scientifiques des Grecs avant l'école d'Ionie et l'école italique;

4° Progrès des sciences physiques en Grèce, depuis Thalès jusqu'à la fondation d'Alexandrie;

5° Progrès et décadence des sciences physiques en Grèce, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la proscription de la philosophie païenne sous Justinien;

Un événement douloureux l'amena à reprendre et à développer avec ampleur un des chapitres de ce livre.

Il s'était marié, trois ou quatre ans après son établissement à Rennes (1842), avec la fille d'un respectable conseiller de la Cour, et il voyait déjà trois jeunes enfants grandir autour de lui, quand il perdit sa femme.

Il m'écrivait le 14 mai 1852 :

Quand tu m'annonças la nouvelle de ton malheur, je prévoyais déjà le mien. Depuis quatre mois surtout, elle souffrait tellement qu'elle demandait à Dieu son repos éternel. Il l'a exaucée. C'est jeudi matin qu'elle a cessé de vivre et de souffrir. Maintenant elle est heureuse; tout le malheur est pour moi. Dieu me donnera la force de le supporter, comme il m'a déjà soutenu pendant cette longue et cruelle épreuve...

Pour raffermir ses espérances et soutenir sa foi dans cette vie désolée, dont il voyait désormais, avec une sorte d'effroi, le terme encore si loin, il réunit les matériaux de son livre sur la Vie future. Le livre parut en 1855. «Depuis trois ans, écrivait-il dans sa préface, sans interrompre mes travaux sur l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité, j'ai éprouvé le besoin de recourir à une lecture assidue des livres saints, afin d'y rechercher des consolations devenues pour moi bien nécessaires. Cette lecture m'a présenté les espérances sublimes de l'autre vie, non seulement dans le Nouveau Testament, qui en est plein, mais aussi dans l'Ancien Testament, où elles tiennent moins de place, et notamment dans les livres de Moïse, où l'on a souvent refusé de les reconnaître. Sur cette grande question de la destinée de l'homme au delà de cette vie, j'ai vu dans l'Écriture sainte tout entière, dans les Pères,

6° Diffusion de la science grecque dans l'empire romain;

7° Persistance des idées populaires. Invasions réitérées des idées orientales. Influence du christianisme;

8° État des idées scientifiques dans l'empire d'Orient et en Occident après l'édit de Justinien contre les philosophes.

dans les Conciles, dans la théologie catholique, une seule et même doctrine, terrible et consolante à la fois, doctrine qui, fondée sur la révélation surnaturelle, dépasse les données de la raison sans les contredire, et supplée à leur insuffisance.

« Il m'a semblé qu'il pouvait être bon de communiquer au public les résultats de recherches si profitables pour moi-même. En effet, il n'est pas inutile de montrer que la croyance chrétienne sur l'autre vie n'est pas le produit d'une élaboration lente et progressive, opérée par l'esprit humain abandonné à lui-même; mais qu'elle est sortie d'un enseignement divin, aussi ancien que l'espèce humaine, enseignement, sans doute, incomplet à l'origine et imparfaitement conservé dans les traditions primitives, renouvelé sous une forme prudemment mystérieuse dans la loi de Moïse, et enfin complété et donné à tous avec clarté et simplicité dans la loi évangélique. Il n'est pas inutile non plus de faire voir que la doctrine philosophique de l'immortalité de l'âme, comme sanction de la loi morale et comme auxiliaire de l'idée du devoir, ne perd rien et gagne infiniment, quand on y ajoute les dogmes chrétiens du péché originel, de l'éternité des récompenses et des peines, de la résurrection des corps, et de l'union surnaturelle des âmes justes avec Dieu dans la vie future. Mais qui suis-je pour oser toucher à ces mystères? Le Psalmiste[1] a dit: « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Saint Paul [2] ajoute: « Et nous aussi, nous croyons, c'est pourquoi nous parlons. » Pour prendre aujourd'hui la parole sur ces grandes questions religieuses, je n'ai pas d'autre mission que ma foi. Mais la foi vient de Dieu[3], et saint Paul, avec le Psalmiste, m'assure qu'elle peut être considérée comme une mission suffisante [4]. »

(1) Psaume cxv, 1.
(2) IIe *Cor.*, iv, 13.
(3) Voir saint Paul, *Éphés.*, ii, 8.
(4) Préface de la première édition.

Cette première édition, assez vite épuisée, fut suivie d'une autre où le sujet est repris sur un plan plus large et avec un appareil d'érudition immense (1858). Une troisième édition (1870) l'a reproduite avec quelques additions. L'auteur com mence par signaler la croyance à la survivance des morts dans toutes les religions de l'antiquité et jusque dans les superstitions des peuplades les plus barbares. Est-ce souvenir d'une tradition originaire ou instinct de la nature humaine? Peu importe, car l'instinct chez l'homme, comme chez les êtres animés, est l'indice d'une destinée qui ne trompe pas. Il examine de plus près la croyance à l'immortalité de l'âme chez les Hébreux; il en relève les preuves dans les expressions familières tant des livres de Moïse que du livre de Job, expliquant pourquoi elle n'était pas plus expressément manifestée alors, et il montre comment elle va s'accentuant de plus en plus dans les psaumes de David, dans les écrits de Salomon et dans les Prophètes, jusqu'au jour où elle put être publiquement enseignée : ce qu'il résume en deux paragraphes dont le titre seul énonce tout son système :

« La doctrine une et invariable des livres sacrés des Hébreux sur la vie future remonte à une tradition antérieure à Moïse et s'est conservée pure de toute influence étrangère.

« La doctrine des livres sacrés des Hébreux sur la vie future est très supérieure à toutes les doctrines philosophiques et religieuses qui se sont produites sur le même sujet avant la naissance du christianisme. »

Cette doctrine de l'Ancien Testament, il la retrouve, sans aucun changement, mais avec un entier développement et une absolue clarté, dans le Nouveau; et c'est là qu'il se plaît surtout à en recueillir les enseignements, si pleins de consolations et aussi d'avertissements salutaires. Mais, après les apôtres, le dogme de la vie future tomba, comme tous les autres dogmes, dans le domaine de la dispute. C'est l'Église qui le conserva

pur, au milieu des interprétations de toute sorte qui menaçaient de l'altérer. L'auteur montre comment une saine philosophie peut en établir la vérité, sans invoquer l'autorité de la révélation; mais il fait voir aussi combien la religion révélée fortifie cette démonstration et la complète. Tout un chapitre est consacré à établir la supériorité de la doctrine catholique, en ce point, sur la vraie doctrine philosophique et sur les systèmes hétérodoxes. Sans abdiquer jamais les droits de la critique, il suit avec curiosité, dans leurs hypothèses, ceux qui ont voulu dépasser les bornes de la révélation chrétienne pour essayer de sonder ces mystères; et il ne se refuse pas lui-même les conjectures, tout prêt d'ailleurs à les abandonner, et trouvant assez vaste le champ ouvert par la foi à nos aspirations.

« Avec cette foi et cette espérance, dit-il, on peut attendre la mort pour en savoir davantage, et l'on peut se reposer sur Dieu, qui, pour accomplir les promesses infaillibles de sa bonté et de sa justice, possède la sagesse infinie, la toute-puissance, l'immensité des mondes et l'avenir sans fin. »

La grande étude sur le *Timée,* et les deux volumes d'une si haute portée sur la *Philosophie spiritualiste de la nature* n'avaient pas seulement valu à leur auteur les récompenses de l'Académie française; ils l'avaient désigné à l'attention de l'Académie des sciences morales et politiques, qui, en 1850, l'élut au nombre de ses correspondants [1]. L'Académie des inscriptions et belles-lettres n'était pas non plus désintéressée dans ces travaux, et, depuis le *Timée,* Henri Martin avait produit plusieurs mémoires qui étaient tout spécialement de sa compétence. Il avait fait paraître dans la *Revue archéologique,* en 1853, son *Mémoire où se trouve restitué, pour la première fois, le calendrier luni-solaire chaldéo-macédonien,* et, en 1854, l'*Examen d'un mémoire post-*

[1] 19 janvier 1850. Il fut aussi nommé, un peu plus tard, correspondant de l'Académie de Berlin.

hume de M. Letronne et de ces deux questions : 1° La circonférence du globe terrestre avait-elle été mesurée exactement dans les temps historiques? 2° Les erreurs et les contradictions de la géographie mathématique des anciens s'expliquent-elles par la diversité des stades et des milles? Le mémoire de Letronne avait été couronné en 1816 par l'Académie et lui avait ouvert les portes de l'Institut; mais l'auteur ne l'avait pas publié, parce que, sans doute, son grand sens critique, éveillé par de nouvelles recherches, lui en avait fait reconnaître les parties défectueuses. L'Académie, après sa mort, avait cru bon néanmoins de l'imprimer dans nos Recueils; car il y avait toujours beaucoup à prendre dans l'œuvre d'un esprit si éminent; mais à côté de ces vérités utiles à livrer au public, il y avait des erreurs qu'il ne fallait point laisser accréditer par l'autorité de ce grand nom, et Henri Martin, tout en s'inclinant devant le savant supérieur, servait, en les corrigeant, la cause de la science que Letronne avait portée si haut. Ce travail l'amena à réunir ses *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie* et à en faire l'objet d'un mémoire, que l'Académie inséra dans le Recueil consacré aux travaux des savants étrangers (1854).

L'Académie aurait pu, dès lors, l'accueillir lui-même parmi ses membres; et je le souhaitais plus que personne, moi qui, bien inférieur à lui, avais cet honneur depuis cinq ans. Nul assurément n'avait plus de titres à un fauteuil d'académicien ordinaire. Mais il résidait hors de Paris, motif absolu d'exclusion; et l'intérêt de ses enfants le retenait à Rennes [(1)]. Il

[(1)] Il m'écrivait dès le 19 mai 1852 : « Je suis profondément reconnaissant de tes intentions affectueuses et de celles de M. Guigniaut. Je te prie de le lui dire de ma part. Mais je dois plus que jamais rester à Rennes, à moins que des motifs impérieux que je ne prévois pas (par exemple la suppression de ma place) ne me forcent à aller chercher fortune ailleurs. Je ne veux, sans nécessité absolue, ni me séparer de mes enfants, ni les priver des soins de leur grand-mère, qui ne pourrait me suivre à Paris. Mon devoir est ici : j'y resterai. J'y trouve près des parents de ma femme, qui m'aiment tendrement, des consolations qui

trouvait pour eux, dans la maison des parents de sa femme, les soins vigilants dont la mort de cette jeune mère les avait privés. Il ne pouvait donc prétendre qu'à une place de membre libre. Or la non-résidence, qui ne faisait plus un empêchement légal dans ce cas, n'en était pas moins un obstacle au succès. Il l'éprouva plus d'une fois, avant d'obtenir un titre qui devait être le bien juste prix de son dévouement à la science.

Henri Martin, qui se montrait si tendrement préoccupé (heureusement sans raison) de la santé de ses enfants, avait lui-même une constitution fort délicate, et les travaux où il s'absorbait entièrement n'étaient pas faits pour l'améliorer. Son estomac n'était guère meilleur que celui de son frère, bien qu'il s'inquiétât plus de son frère que de lui-même. Plusieurs fois il se vit arrêté, condamné au repos; il ne trouvait un peu de sommeil que par un remède qui pouvait lui faire payer cher, dans la suite, un soulagement momentané : l'acétate de morphine. Il en prenait deux centigrammes et jusqu'à trois centigrammes par jour. Dans une lettre du 21 janvier 1860, il me donnait comme preuve de l'amélioration de sa santé la réduction de la dose à deux centigrammes [1]. C'est avec ce régime qu'il poursuivait la préparation de la grande histoire dont il détachait, sous forme de mémoires, divers fragments sur sa route. Le *Journal général de l'Instruction publique,* que le ministre, M. Rouland, voulut relever par des articles de fond, la *Revue archéologique* et d'autres recueils, où l'on était jaloux de publier quelques produits d'une érudition si rare sur des matières si difficiles, reçurent, de 1857 à 1863, un assez grand nombre de ses dissertations [2]. En

me manqueraient ailleurs. Je ne veux pas leur ôter leurs petits-enfants. Nous continuerons à supporter notre douleur commune.» Il m'exprimait les mêmes sentiments dans d'autres lettres : lettres du 2 mai et du 7 juillet 1854.

[1] 21 janvier 1861. Il employait ce remède depuis 1858.

[2] Voyez-en l'énumération à leur date dans la liste qui termine cette notice.

même temps il faisait des lectures à l'Académie des sciences morales, dont il était correspondant, et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il espérait bien un jour être membre. A l'Académie des inscriptions il donnait deux petits mémoires qui ont de l'intérêt pour l'histoire de la physique et de la minéralogie, comme pour les études archéologiques, philologiques et lexicographiques : l'un sur le succin, l'autre sur l'aimant, dont il examinait les noms divers et les variétés selon les anciens. A l'Académie des sciences morales, sous le titre : *Examen d'un problème de théodicée,* il discutait ces trois questions : « Le monde est-il éternellement créé? Est-il infini en étendue et par le nombre des êtres qu'il contient? Est-il le meilleur de tous les mondes? » questions liées entre elles et qui lui donnent l'occasion d'établir l'intervention de Dieu dans les choses humaines. C'est aussi sous l'inspiration d'un sentiment religieux qu'il écrivait, quelques années plus tard (1863), sa brochure : *Des superstitions dangereuses pour la science et des doctrines qui les restreignent ou qui les favorisent.* Après avoir montré la superstition dans ses rapports avec les croyances religieuses, avec le monothéisme chrétien, avec le rationalisme, le panthéisme, l'athéisme, le mysticisme, le magnétisme, etc., il y établit que la science, compromise par les superstitions dont le naturalisme panthéiste ou athée contient les germes, est protégée contre leur influence délétère par les principes de la philosophie chrétienne [1].

Un nouveau deuil, la mort de sa belle-mère, qui servait de mère à ses enfants, ramena le trouble dans son existence domestique. Il dut se remettre à son ménage et joindre à son

[1] Il republia cette dissertation avec deux autres essais : *La Science et les Sciences ; Dieu, le monde et l'infini mathématique ;* et trois autres inédits : *La Science physiologique et l'hypothèse matérialiste ; L'Hétérogénie et l'origine de la vie sur la terre ; L'Âme et la vie du corps,* en un petit volume intitulé : *Les Sciences et la Philosophie, essais de critique philosophique et religieuse.* Paris, Didier, 1869, in-8°.

travail, dans un état de santé de plus en plus précaire, les soins et les soucis dont cette excellente femme l'avait déchargé (septembre 1860). Ce fut seulement deux ans plus tard que l'aînée de ses filles, sortie de pension, lui rendit la vie de la maison plus facile et plus douce (octobre 1862). Rien alors ne le retenait plus à Rennes, et il pouvait reporter les yeux vers Paris, où il aurait trouvé, avec une chaire digne de son érudition, plus de facilité pour entrer dans notre Académie, but de son ambition bien légitime. Il put croire la chose plus aisée quand un de nos anciens camarades, qui appréciait son talent, parvint au ministère (1863), et l'on parlait de la création d'une seconde chaire de grec à la Sorbonne. Nul mieux que lui n'y pouvait prétendre. Toutefois les créations de ce genre étaient rares sous l'Empire. La chaire ne fut établie que bien plus tard, quand il avait encore des amis à la Faculté comme auprès du ministre, mais quand lui-même n'était plus disposé à changer la nature ou les formes de son enseignement. Ses études se concentraient de plus en plus sur l'histoire de l'astronomie chez les anciens, et, en attendant qu'il pût toucher au but, il ne laissait pas que de s'y acheminer, en dégageant la voie de certaines erreurs accréditées qui l'obstruaient. Il le fit par plusieurs mémoires insérés dans notre Recueil des savants étrangers (1864): et d'abord un mémoire *Sur les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène*. Dans les commentaires de Simplicius sur le traité *Du Ciel*, on lit qu'à la demande d'Aristote Callisthène lui avait envoyé ses observations, qui, suivant Porphyre, embrassaient une période de 1,903 ans, jusqu'à l'époque d'Alexandre. Larcher avait jugé l'assertion fausse; elle fut pourtant reprise après lui, et le fait n'aurait rien eu de choquant en soi, puisque les annales de l'Égypte nous reportent à une antiquité bien plus haute. Henri Martin montre que ce chiffre n'est ni de Simplicius ni de Porphyre. Combien d'erreurs se-

raient dissipées, si l'on commençait par s'assurer de l'authenticité des textes! Notre confrère fait la curieuse histoire du traité de Simplicius, traduit au XIII[e] siècle par un moine franciscain, Guillaume de Meerbeke, traduction fort répandue en Orient, mise en grec par un faussaire, qui la fit passer pour l'original. Ce faux original portait en soi plus d'un indice de fraude. La fraude fut démontrée par Amédée Peyron, qui retrouva le vrai texte et le publia. Dans le vrai texte, il ne s'agit plus de 1,903 ans, mais de 31,000 ans. C'est assez dire que le témoignage en lui-même est sans valeur. La seule chose qu'on en doive retirer, c'est l'opinion des philosophes néo-platoniciens sur l'antiquité des observations chaldéennes. L'Égypte et la Chaldée se disputaient la priorité en astronomie, et les auteurs grecs se partageaient entre les deux écoles rivales, qui renchérissaient l'une sur l'autre dans leurs prétentions à cette antiquité fabuleuse. Quant aux observations réellement consignées par écrit, Simplicius ne cite aucun auteur à l'appui de l'envoi que Callisthène en aurait fait à Aristote; et Aristote, qui les aurait reçues, n'en dit pas un mot. Rien ne prouve qu'avant Nabonassar, les Chaldéens aient eu des recueils de ce genre, ni que depuis cette ère leurs recueils aient été conservés.

La même année (1864), il nous donnait encore plusieurs mémoires astronomiques relatifs à l'Égypte : 1° *Sur les rapports des lunaisons avec le calendrier égyptien,* calendrier solaire et caniculaire; *Sur la période d'Apis,* période de vingt-cinq ans, employée, à une époque probablement récente, pour le calcul des dates *vagues* des syzygies; *Sur la période des 36,525 ans,* période égale au produit de 1461, nombre des années vagues de la période sothiaque, par 25, nombre des années vagues du cycle d'Apis [1]; période absolument inconnue des

[1] Elle devait, croyait-on, ramener à une même date de l'année caniculaire, supposée tropique, et de l'année vague en même temps, le commencement du

anciens Égyptiens et dont l'auteur démontre l'inexactitude, d'ailleurs, et partant l'inutilité; 2° *Sur la période égyptienne du phénix.* Le phénix, qui, dans une peinture montrée à Hérodote, avait la forme de l'aigle et la couleur du faisan doré, mais qui, dans les monuments égyptiens, a l'aspect du vanneau ou mieux de l'aigrette, était supposé revenir en Égypte à des époques régulières, symbole des migrations périodiques des âmes. Selon la croyance dominante en Égypte, la période du phénix était de 500 ans, et les âmes accomplissaient leurs migrations en six révolutions de cette sorte, ou en une grande révolution de 3,000 ans. Mais, nonobstant cette théorie, les apparitions du phénix étaient annoncées à des intervalles très inégaux. Jamais, d'ailleurs, les Égyptiens n'ont fait de cette période une période astronomique; et les savants modernes qui, sans se donner la peine de réunir et de comparer les textes, ont voulu lui donner une précision qu'elle n'avait pas y ont perdu leur temps.

L'année même où ces deux mémoires paraissaient (1864), il en avait rédigé deux autres, beaucoup plus importants : l'un sur la *Date historique d'un renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et le renouvellement de cette période égyptienne;* l'autre sur cette question : *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Égyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque?*

Dans le premier, il avait à prendre parti entre deux savants de premier ordre : M. Biot et M. Letronne. Il se prononce pour M. Letronne, et il le fait avec une critique et une érudition que ni l'un ni l'autre n'auraient désavouées. Il résumait tout son travail dans ces conclusions :

« 1° La période sothiaque (période de 1,460 années solaires de 365 jours 1/4, correspondantes à 1,461 années

cycle des vingt-cinq années vagues, et par conséquent faire coïncider une nouvelle lune avec le lever héliaque de l'étoile Sirius et avec le commencement de la crue du Nil.

vagues de 365 jours) a été inventée à Memphis à l'époque inconnue où, sachant que le lever héliaque du matin de Sirius (Sothis) en cette ville retarde d'un jour en quatre ans dans l'année vague de 365 jours, les Égyptiens ont imaginé, parallèlement à leur année vague, une tétraétéride sothiaque, avec l'intercalation d'un jour, et ont calculé que 365 de ces tétraétérides, égales à 1,461 années vagues, devaient ramener au même jour de l'année vague le lever héliaque de Sirius à Memphis.

« 2° Par conséquent, la période sothiaque a pu être inventée à une époque quelconque, quelle que fût, dans l'année vague, la position présente du lever héliaque de Sirius à Memphis, et il est faux que cette invention n'ait pu être faite qu'en l'année 139 de notre ère, ou bien dans les années chronologiques 1322, ou 2782, ou 4242 avant Jésus-Christ, époque où ce lever héliaque serait tombé sur le premier jour de l'année vague égyptienne, constituée d'une manière différente. »

En deux mots, la période sothiaque n'est pas le résultat de l'observation, mais du calcul, et par conséquent, si l'une de ces périodes est dite avoir fini en l'an 139 de notre ère, cela ne prouve pas que l'on en ait observé réellement le commencement, ni, à plus forte raison, que l'on ait constaté par l'observation le point initial des périodes précédentes. L'auteur admet seulement que l'invention de cette période astronomique est antérieure à la conquête des Romains et même à celle d'Alexandre; il se fonde sur la très haute antiquité de la tétraétéride sothiaque et de l'année vague. Mais les Égyptiens, avant l'époque alexandrine, n'ont jamais daté par année de période sothiaque : « Quand, depuis la conquête d'Alexandre, on a essayé de rattacher quelque antique date de l'histoire d'Égypte au commencement d'une période sothiaque, on l'a fait avec toutes les incertitudes que comportaient les calculs rétro-

grades dans la chronologie très embrouillée de cette histoire [1]. »

Dans le mémoire sur la précession des équinoxes, Henri Martin relève quelques légères erreurs de M. Letronne, mais il reste, au fond, d'accord avec lui. Il prouve péremptoire-que ni les Égyptiens, ni les Chaldéens, ni les Perses, ni les Grecs avant la fondation d'Alexandrie, ni les Arabes, les Indiens, les Chinois, avant leurs rapports avec les Grecs alexandrins, n'ont connu la précession des équinoxes, et qu'ils ne pouvaient pas la connaître; car il fallait pour cela, outre le génie de l'observation exacte et scientifique et de l'induction, une science mathématique capable de trouver la formule des faits observés. Hipparque a possédé à un degré éminent ces qualités, et il a fait cette grande découverte, un peu altérée après lui chez les Grecs et chez les Romains, mais rétablie dans son intégrité par les Arabes et complétée par les progrès de l'astronomie en notre temps [2].

Ce que l'on peut remarquer dans ces mémoires, c'est la parfaite convenance que l'auteur, ayant à contredire des savants tels que Biot et Letronne, observe à leur égard. Tout en s'écartant de leur manière de voir, il respecte en eux des maîtres; mais cette considération n'ôte rien à l'indépendance de sa critique; et il en usait ainsi en toutes circonstances : «Tu me trouves peut-être bien audacieux,» m'écrivait-il un jour en plaisantant à propos d'une question d'ancien calendrier, «d'aller contre une hypothèse soutenue par deux jésuites (les PP. Pétau et Patrizzi). Mais que veux-tu? Quelque peu voltairien que je sois, je suis ici de l'avis de Voltaire, qui disait d'un de ses adversaires : «Je lui demande des raisons,

[1] *Mémoires des savants étrangers*, t. VIII, 1re partie, p. 291.

[2] Ces deux mémoires, composés en 1864 et lus à l'Académie, n'ont paru qu'en 1869, dans le tome VIII, 1re partie, des *Mémoires des savants étrangers*.

« et il me cite sept capucins; comme si des capucins étaient « des raisons! [1] »

L'histoire de l'astronomie physique était une branche de l'histoire générale des sciences physiques dans l'antiquité dont notre confrère s'était tracé le plan dès le début. En lisant les anciens, il recueillait des matériaux indistinctement pour toutes les parties de l'œuvre projetée, et, comme pour l'astronomie, il préludait à ces autres études en traitant, sous forme de mémoires, les questions qui l'avaient le plus intéressé, dès qu'il se trouvait en mesure de les résoudre [2]. Il réunit même les résultats de plusieurs de ces travaux dans un petit livre d'un format qui pouvait être accueilli sur la table d'un salon et piquer la curiosité d'un lecteur profane : *La Foudre, l'Électricité et le Magnétisme chez les anciens* [3].

Le renom qu'il s'était fait déjà par ses écrits sur les points de la science antique les moins accessibles au vulgaire faisait rechercher son concours dans les publications qui ont pour objet de mettre ces notions à la portée de tous : *Dictionnaire des sciences philosophiques, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* etc. Un article, qui lui était demandé pour le premier de ces dictionnaires, sur Galilée l'amena, par l'étendue qu'il ne manquait jamais de donner à ses recherches en tout sujet, à l'étude la plus péremptoire qui ait été faite sur le grand astronome.

C'est avec une véritable passion qu'Henri Martin s'y est li-

[1] Lettre du 17 janvier 1864.

[2] Témoin la dissertation qu'il publia dans les *Mémoires de l'Académie de Caen* sous ce titre : *Notions des anciens sur les marées et les euripes* (Caen, 1866).

[3] Paris, Didier, 1866, in-12. On y trouve réunies dans des proportions réduites ses dissertations sur *l'aimant,* sur *les attractions et les répulsions magnétiques,* sur *l'aurore boréale dans l'antiquité* (morceau nouveau), sur les *attractions électriques,* et, ce qui en est la partie principale, *la foudre et le feu Saint-Elme dans l'antiquité.*

vré. « Galilée, dit-il, tient une place éminente dans l'histoire des sciences physiques, et spécialement de la mécanique, de l'optique et de l'astronomie. Non seulement il a fait faire à ces sciences des progrès décisifs, mais il a préparé leur progrès futurs, en inventant plusieurs de leurs instruments les plus nécessaires, et surtout en donnant à ces sciences leur vraie méthode. Il n'a pas formulé en un corps de préceptes cette méthode vraiment philosophique; mais il en a donné d'excellents exemples, expliqués et justifiés par lui dans ses écrits, et il a pris ainsi la meilleure manière de l'établir et de la propager. Par cette méthode, plus complète, plus simple et bien plus efficace que celle de François Bacon, et par les principes philosophiques qu'elle suppose et qu'il a bien compris, le savant florentin doit tenir, en outre, une place plus grande que celle du chancelier d'Angleterre dans l'histoire de la philosophie moderne. Cette place lui est due aussi parce que, avec sa supériorité intellectuelle, son zèle pour la science et son respect sincère pour la foi, avec son argumentation vigoureuse et sa mordante ironie contre des erreurs dominantes, et avec sa soumission apparente à des prohibitions abusives, il a défendu tant qu'il a pu, contre une intolérance excitée et trompée par les menées des faux savants, ses indignes rivaux et ses ennemis acharnés, la liberté légitime de l'esprit humain dans la science, et parce que, mis en accusation et condamné pour une doctrine vraie, forcé de l'abjurer et séquestré ensuite pour le reste de ses jours, il a beaucoup souffert pour cette noble cause, qu'il voyait opprimée pour un temps, mais qu'il savait gagnée pour l'avenir [1]. »

Ce petit livre, c'est l'histoire de la vie de Galilée, de ses découvertes, de ses doctrines et des persécutions injustes qu'elles lui ont attirées, histoire conduite avec autant de saga-

[1] *Galilée*, introduction, p. I.

cité dans la recherche des documents et de critique dans l'usage des textes que de sincérité et de droiture dans les appréciations Selon l'habitude de l'auteur, nulle partie du sujet n'est laissée à l'écart : c'est un peintre qui traite avec le soin le plus minutieux tous les détails d'un portrait, la figure, le costume, le milieu même; mais le procès de Galilée est naturellement ce qui a le plus excité l'attention, passionné les esprits, provoqué la controverse. C'est aussi le point qu'il aborde avec les dispositions les plus propres à discerner la vérité : une volonté ferme de la trouver, l'absence de tout parti pris.

Le système de Galilée a été condamné par un tribunal religieux comme contraire à la Bible : c'était la prétention des juges. L'auteur montre qu'il a été surtout condamné comme contraire à la doctrine des péripatéticiens sur l'immutabilité des cieux. Le double mouvement de la terre sur elle-même et autour du soleil avait été librement enseigné en Belgique, en Allemagne, au xv[e] et au xvi[e] siècle; en 1543, le chanoine polonais Copernic avait fait accepter du pape Paul III la dédicace du livre où il exposait ce système. On le regardait alors comme une pure hypothèse, dont il était permis de ne pas tenir compte. Mais quand Galilée, armé de son télescope, eut découvert les satellites de Jupiter, les taches mobiles du soleil, les phases de Mars et de Vénus et leur variation de diamètre selon leur position à l'égard de la terre; quand il en eut tiré des preuves directes à l'appui de cette théorie, et qu'il l'eût fait passer de l'état d'hypothèse à celui de vérité démontrée, alors le péripatétisme s'alarma et l'on invoqua l'autorité des Livres saints en faveur d'Aristote.

Dès les premières attaques, lorsque l'emportement de ses ennemis ne se contenait plus, et qu'un dominicain, prêchant sur ce texte : « Hommes de Galilée, que faites-vous là regardant au ciel? » montrait que les mathématiques étaient une invention du diable et, par suite, le grand astronome un sup-

pôt de l'enfer, Galilée, soutenu d'ailleurs par d'éminents patrons dans l'Église, publia une apologie, sous forme de lettre à la grande-duchesse Christine (1615). Protestant de sa foi catholique, il s'appuie de saint Augustin, du décret du concile de Trente, comme de l'autorité contemporaine de Baronius, pour établir que l'Écriture sainte enseigne la foi et la morale, et non l'astronomie et la physique; que la Bible, parlant des phénomènes naturels, devait se servir d'un langage intelligible à tous, et que c'est abuser de l'autorité des Écritures que de l'appliquer à des choses qui ne sont pas du ressort des livres inspirés; que frapper d'une condamnation le livre de Copernic, ce n'était pas condamner les savants, mais interdire la science astronomique, c'est-à-dire l'étude des merveilles où se manifeste avec le plus d'éclat la toute-puissance de Dieu. Mais cette apologie n'était pas de nature à désarmer des adversaires qu'elle confondait; encore bien moins les succès que Galilée, mandé à Rome, y obtint, en exposant, dans les sociétés d'élite, son système. Dans ce même temps, en ce même lieu, l'Inquisition procédait secrètement contre sa doctrine. Onze théologiens, consulteurs du saint-office, réprouvèrent deux propositions, extraites de ses livres, sur l'immobilité du soleil et le mouvement de la terre. Galilée ne pouvait être alors personnellement mis en cause, car la doctrine qu'il professait avait été tolérée jusque-là, comme placée sous le patronage d'un pape. On dut se borner à le sommer, sous menace de prison, de renoncer à l'enseigner désormais : ce qu'il promit. Acte en fut dressé et devait lui être opposé, au besoin.

La doctrine d'Aristote menacée ne pouvait pas se contenter de cette satisfaction clandestine. Le 5 mars 1616, la double proposition fut condamnée. Copernic en avait l'honneur; ce fut lui qui en porta surtout la peine. La sentence frappait ses écrits et ceux de deux autres moins célèbres :

l'Espagnol Diego de Zuniga et le religieux napolitain Foscarini. Galilée et Kepler n'étaient pas nommés dans la sentence; mais elle atteignait tous les livres où la doctrine nouvelle était enseignée, et les leurs, s'ils n'étaient pas désignés, ne s'en trouvaient pas moins interdits.

Galilée ne pouvait cependant pas laisser impunément triompher une théorie qui, tout en ayant pour elle le jugement de la Congrégation de l'Index, avait contre elle le bon sens. Il reprit la question dans un dialogue où les deux systèmes étaient mis en présence, soutenus, l'un par un de ses familiers, l'autre par un personnage de convention, Simplicius; et comme il ne concluait pas, on était libre de donner raison à celui qui pouvait s'appuyer de la Congrégation de l'Index.

L'ouvrage fut examiné, approuvé, et le permis d'imprimer lui fut donné, à la condition d'y joindre une préface, dont le rédacteur (ce n'était point Galilée) manifestait hautement son opinion contre le mouvement de la terre et comptait bien l'imposer au lecteur. Mais, quand le livre eut paru, l'éclat des arguments produits en faveur du système de Copernic fut tel, que l'adversaire sembla jouer un rôle ridicule, et l'on ne manqua pas de dire que ce personnage de fantaisie était, dans l'intention de l'auteur, le pape Urbain VIII, parce que Galilée avait mis dans sa bouche un argument dont le pontife s'était en effet servi.

Henri Martin proteste contre cette imputation, disant, avec raison, que Galilée n'eût pas manqué d'être accusé de mauvaise foi, si, réunissant les arguments contre le système de Copernic, il en eût omis un, et précisément celui que le pape goûtait le plus.

Quoi qu'il en soit, le livre fut saisi, et l'auteur déféré à l'Inquisition. Or le procès pouvait, cette fois, avoir de graves conséquences. Galilée avait promis de ne plus enseigner son système; et son nouvel écrit, qui était une dérogation à cette

IMPRIMERIE NATIONALE.

promesse, l'exposait à être jugé comme relaps; c'était une poursuite au grand criminel, pouvant aboutir à la peine capitale, avec toutes les rigueurs de la procédure en pareil cas : l'interrogatoire comportait la torture. Galilée en fut menacé; mais notre confrère prouve, contrairement à une opinion répandue, qu'il ne la subit pas. C'est bien assez qu'il ait été réduit à abjurer ce qu'il savait être la vérité, afin d'échapper à la mort.

Pour cette faute, Galilée a trouvé des juges non moins sévères, toute proportion gardée, que les juges du saint-office; et son nouveau biographe présente ses excuses. Le sacrifice de sa vie était inutile au triomphe de son système. C'était une vérité mathématique : une fois émise, elle était assurée de conquérir, tôt ou tard, sa place dans le monde. Quant à la sentence qui le condamna, sans nier la sincérité des juges, Henri Martin montre qu'elle n'eut même pas le caractère d'autorité qu'ils auraient voulu lui donner. Ni le décret de la Congrégation de l'Index en 1616 n'avait défini le système de Copernic comme une hérésie, ni par conséquent le jugement de l'Inquisition ne pouvait frapper Galilée comme relaps. Chose remarquable, et que notre confrère souligne tout particulièrement : les deux papes qui provoquèrent ces décisions s'abstinrent de leur imprimer, par leur approbation, le sceau de l'infaillibilité. La Congrégation de l'Index reste seule sous le coup de la sentence qu'elle a portée; ce qui doit lui apprendre à ne pas sortir du cercle de ses attributions.

La Congrégation donna la plus grande publicité à ce jugement, et le peu d'effet qui en résulta fut déjà une leçon pour elle. La Chrétienté ne se crut point liée par ses décisions en cette matière. Les ouvrages de Galilée, interdits en Italie, étaient réimprimés partout ailleurs; et presque au lendemain de sa mort, Godeau, évêque de Grasse et de Vence, dans son *Histoire de l'Église,* parlant du système de Ptolémée, y oppose

celui de Galilée, « qui, dit-il, est embrassé par presque tous les doctes. » Le pieux évêque rappelle qu'il a été pourtant condamné à Rome. « Mais, ajoute-t-il, les partisans du nouveau système répondent que l'Écriture sainte doit être la règle de la foi et non des vérités naturelles; qu'en ce qui concerne ces vérités, le Saint-Esprit, ayant inspiré des hommes pour leur faire écrire les livres sacrés, les a fait parler selon l'opinion commune, et qu'il a eu dessein de nous révéler des mystères et de nous rendre fidèles et gens de bien, et non pas philosophes, astronomes et naturalistes. »

C'est aussi l'opinion que soutient notre confrère dans cette intéressante biographie. Galilée ne l'a pas seulement séduit comme le fondateur de l'astronomie moderne, comme celui qui a porté le dernier coup à l'ancienne mécanique céleste et ouvert, avec Kepler, les voies à Newton : Galilée l'a captivé comme le principal auteur de la méthode expérimentale; supérieur à Bacon, supérieur à Descartes, dont la méthode dans les sciences physiques est, dit-il, théoriquement et pratiquement le contre-pied de l'autre. Galilée lui plaît enfin parce que, malgré des rigueurs qui mirent sa foi à une si rude épreuve, il est resté toujours éminemment un philosophe spiritualiste et chrétien, déclarant hautement par la bouche de son ami Sagredo et de son disciple Salviati, « qu'au delà de toutes les causes secondes qu'on peut découvrir dans les œuvres de la nature et de Dieu, auteur de la nature, il faut nécessairement remonter jusqu'au miracle de l'action créatrice [1]. »

[1] *Galilée*, p. 332. L'ouvrage obtint au concours Montyon une médaille de 2,000 francs. — Après Galilée, Henri Martin eut à défendre Newton contre un faussaire, inventeur de pièces destinées à faire attribuer à Pascal la découverte de la mécanique céleste et réduisant Newton au rôle odieux d'imposteur. C'étaient des lettres fabriquées pour M. Chasles, qui eut le tort de les prendre un instant au sérieux. M. Chasles avait cru à d'autres pièces encore, entre autres à des lettres qui montraient Galilée faisant des observations astronomiques en

L'étude sur Galilée, inventeur du télescope, amena notre confrère à examiner de près cette opinion de plusieurs savants modernes : que les anciens avaient connu cet instrument. Il le fit dans un mémoire inséré au *Bulletin de bibliographie et d'histoire des sciences mathématiques et physiques* (recueil italien); mémoire où il se pose ces deux questions :

1° *Les anciens ont-ils eu des lunettes d'approche, des lunettes astronomiques et des lunettes à miroir?*

2° *Les anciens ont-ils eu des microscopes, des loupes et des lunettes pour les myopes et les presbytes?*

Il les résout négativement, passant en revue les textes, et produisant les raisons contraires avec une telle plénitude que personne n'aura plus jamais l'envie d'y revenir [1].

Sous l'Empire déjà, et bien avant qu'on eût inventé la formule « Le cléricalisme c'est l'ennemi, » tout homme animé de sentiments religieux était réputé clérical. Si par ce mot on entend ce qu'il devrait vouloir dire : partisan de l'influence politique et du pouvoir civil du clergé, Henri Martin ne l'était pas. Il regardait la puissance temporelle des papes comme

1641, quand depuis la fin de 1637 il était aveugle. M. Chasles en concluait, il est vrai, qu'il voyait clair, et il opposait ces lettres à Henri Martin; mais celui-ci répondit que c'était une raison de les tenir pour fausses, et il donnait ses preuves. Il n'est pas sûr que notre éminent confrère de l'Académie des sciences ait été convaincu.

[1] Il publia la même année dans le même recueil (tome IV, novembre 1871) un article intitulé : *Ptolémée auteur de l'Optique traduite en latin par Ammiratus Eugenius Siculus sur une traduction arabe incomplète est-il le même que Claude Ptolémée auteur de l'Almageste?* Il conclut en ces termes : « L'astronome Claude Ptolémée avait composé une *Optique*, mentionnée par l'opticien grec Damien. L'*Optique de Ptolémée* dont nous avons une traduction latine incomplète, faite sur deux manuscrits incomplets d'une traduction arabe, est bien celle de l'astronome grec. Ajoutons que, malgré les fautes qu'on y remarque, elle n'est pas une de ses œuvres les moins estimables. Ajoutons aussi qu'en passant par une traduction arabe et, de là, par une traduction latine, l'œuvre écrite en grec par Claude Ptolémée a pu être altérée, non seulement par des omissions et des suppressions, mais par des contresens, des changements volontaires et des interpolations. »

un mal provisoirement nécessaire : ce qui donne l'assurance qu'il n'en eût pas fait un dogme et qu'il eût accepté tout système où il aurait trouvé pour le saint-siège la garantie de l'indépendance, sans les soucis de la souveraineté. Indifférent au pouvoir temporel, il tenait fermement au contraire pour l'infaillibilité du pape, et il l'avait bien montré dans son livre sur Galilée; mais au concile, adversaire de certains docteurs, qui depuis sont revenus sur leur opinion, il eût incliné d'abord, il eût hésité ensuite à se ranger parmi les opportunistes, c'est-à-dire parmi ceux qui croyaient la définition du dogme opportune [1], redoutant, quant à lui, l'influence de certains «théologiens journalistes» dans la définition [2].

[1] C'est de là qu'on a pris ce mot pour l'appliquer à tout autre chose.

[2] Il m'écrivait à la date du 10 avril 1870 :

«J'ai été et je suis même encore en état de douter qu'une royauté terrestre doive appartenir toujours aux successeurs de saint Pierre. Les révolutionnaires qui, de nos jours, ont attaqué le pouvoir temporel de la papauté sont loin d'avoir mes sympathies. Mais j'ai eu souvent la tentation de considérer cette réunion du sceptre et de la tiare comme un *mal provisoirement nécessaire.* Quant au pouvoir *spirituel* de la papauté, fondé sur les promesses de Jésus-Christ, sur la croyance perpétuelle et la pratique constante de l'Église, je crois que ce pouvoir impérissable comprend l'infaillibilité des définitions de foi, concernant le dogme ou la morale chrétienne, et librement adressées par le pape à l'Église universelle comme devant être crues sous peine d'hérésie. Si croire cela, avec Fénelon et contre Bossuet, c'est être ultramontain, il y a bien longtemps que je le suis, et je me crois obligé de l'être, parce que je crois que c'est *de foi divine.* Mais je reconnais que d'autres peuvent en douter et même le nier de bonne foi, sans compromettre leur conscience. Si le concile du Vatican, avec l'approbation du pape, définit ainsi ce point de dogme, il deviendra *de foi ecclésiastique,* et tout catholique devra alors l'accepter. Mais, dans l'intérêt du salut des âmes, la définition est-elle opportune? Je crois qu'elle le serait évidemment, si l'opposition violente de quelques-uns de ses adversaires ne semblait pas *créer* certains dangers. Faut-il s'arrêter devant ces dangers? C'est embarrassant; mais j'incline pour la négative. La définition me paraît avoir un double avantage : 1° écarter les exagérations absurdes et révoltantes de certains ultramontains, suivant lesquels un pape, par cela seul qu'il est pape, a raison en tout, partout et toujours; 2° rendre impossibles, pour tous ceux qui veulent rester catholiques ou le paraître, certains appels aux conciles œcuméniques futurs, et certaines résistances opiniâtres, comme l'ont été celles des jansénistes. Les trois lettres du P. Gratry

Les événements de 1870 l'émurent profondément. N'ayant jamais eu de lien avec le gouvernement qui venait de tomber, il se rattacha à la République comme à une planche de salut dans ce grand naufrage de la France. Il ne lui demandait qu'une chose : c'était d'être sage et économe. C'est le vœu qu'il m'exprimait en 1871, trois jours avant l'insurrection du 18 mars. La répression de la Commune ne le rassura pas complètement : «Où allons-nous? m'écrivait-il encore à un an

m'ont paru déplorables. La réfutation qu'un professeur de philosophie de la Faculté des lettres de Nancy, M. de Margerie, en a donnée, m'a paru excellente victorieuse de point en point. Les deux volumes de Mgr Maret m'ont paru solidement réfutés par le P. Rasnière et par dom Guéranger.»

Dans une autre lettre du 7 juin, il exprime des craintes sur les suites de la solution qu'il avait paru souhaiter :

«Quant au concile, j'entends dire qu'à la fin de ce mois il suspendra ses séances jusqu'au mois de novembre, et qu'avant l'interruption l'on n'en viendra pas à un vote sur la grande question de l'infaillibilité. J'entends dire que des évêques, qui croient fermement à l'infaillibilité des définitions dogmatiques du souverain pontife *ex cathedra,* se prononcent cependant énergiquement contre l'*opportunité* présente de la définition, et cela surtout à cause des conséquences fausses et funestes qu'un parti violent, et très puissant à Rome et ailleurs, annonce l'intention d'en tirer en faveur de prétendus dogmes *politico-religieux* à tirer de la bulle *Unam sanctam* et d'autres bulles réputées infaillibles et interprétées, soit par les théologiens de l'*Univers,* soit par les six jésuites de la *Civiltà cattolica,* qui prétendent, *malheureusement sans être démentis,* exprimer l'opinion personnelle du pape. Ceux qui ne se croiraient pas obligés de soumettre leurs pensées et leur conduite aux décisions *politiques* des papes passés, présents et futurs, seraient déclarés *hérétiques* par ces théologiens journalistes, qui ont pris une si déplorable influence, non seulement sur les fidèles peu éclairés, mais sur une fraction du clergé. Si ces fautes étaient commises, la religion ne périrait pas pour cela, mais des millions d'âmes seraient en grand danger, et l'entente désirable entre le pouvoir religieux et les pouvoirs civils serait bien compromise, sinon détruite. Au lieu de vrais chrétiens, cela ferait des fanatiques et beaucoup plus d'incrédules. Il me paraît donc désirable que la définition ne vienne pas, ou bien qu'elle soit accompagnée d'explications capables de prévenir l'abus qu'un parti se propose d'en faire. Je me trompe peut-être, mais c'est en toute sincérité que, d'une part, je crois à l'infaillibilité des définitions dogmatiques des papes *ex cathedra,* d'autre part, je redoute la définition, à cause de ce danger sur lequel je me crois bien renseigné maintenant.»

Il n'a pas tardé à être rassuré.

de là (25 mars 1872), je n'en sais rien, ni toi non plus sans doute. J'espérais l'union du centre gauche et du centre droit pour préparer l'avènement définitif d'une république constitutionnelle et antirévolutionnaire. Ce qui nuit le plus à la République, ce sont les républicains, non pas tous, mais ceux qui ont été, sont et seront toujours des révolutionnaires. Dans notre malheureux pays, épuisé par tant de révolutions, je crois qu'une république constitutionnelle serait ce qui aurait le plus de chance de durer. » Il n'y pouvait rien que pour sa dix-millionième part dans le suffrage universel; mais, tout occupé qu'il était de ses savantes recherches, il ne laissait pas que de songer au mal présent, et il en cherchait le remède. Ce n'était point, il est vrai, dans des mesures de circonstance que l'on pouvait, à son avis, le trouver. Sa brochure intitulée: *Le mal social et ses prétendus remèdes, étude critique en faveur du vrai remède,* passait en revue certaines thèses de droit, de philosophie ou de politique, pour arriver à cette conclusion : que le vrai remède, c'était de devenir meilleur, c'est-à-dire plus sincèrement chrétien, remède plus facile à formuler qu'à mettre en pratique.

Vers ce temps-là, Henri Martin avait obtenu enfin le fauteuil qu'il convoitait dans notre Académie. Lui, au sujet duquel Boissonade écrivait, dès 1854, dans ses *Éphémérides,* avec cette extrême modestie qui était un des traits de son caractère : « Je donnerais de bon cœur ma démission pour faire place à quelque habile homme, à M. Henri Martin par exemple, dont les ouvrages sont d'un ordre si élevé et qui est enfoui à Rennes, lingot d'or dans la mine [1], » il s'était présenté quatre fois déjà à nos suffrages, et quatre fois il avait échoué. Il avait fini par se rebuter, et il m'écrivait avec un sentiment de fierté légitime : « L'Académie se passera bien de

[1] *Critique littéraire sous le premier Empire, Éphémérides,* 23 juin 1854, n° xxxiv, t. II, p. 625-626. Paris, Didier, 1863, in-8°.

moi, et je pourrai bien aussi me passer d'elle; mes travaux n'en vaudront ni plus ni moins [1]. » L'Académie ne devait point se passer de lui. C'était le sentiment de plusieurs, dès sa première candidature. Ce fut l'avis de la très grande majorité, lorsque la mort de M. Dehèque fit un vide nouveau parmi nos membres libres. Il fut élu le 7 juillet 1871.

Une grande douleur vint tempérer la joie qu'il en ressentit. Son frère, dont il était séparé depuis l'École normale, qu'il retrouvait pourtant chaque année pendant les vacances dans sa ville natale, à Bellesme, ou qu'il allait chercher à Aix, depuis que l'état d'une santé si profondément altérée l'y retenait forcément, son frère était mort quelques mois après son élection, heureux, en mourant, de le voir parvenu à ce couronnement de sa carrière. Ce grand deuil eut des compensations dans sa famille. Son fils, dont la vocation l'avait inquiété d'abord, était entré au séminaire et venait de recevoir les ordres. Sa fille aînée se maria honorablement à Paris. Sa seconde fille restait pour le soigner, en attendant l'heureuse union qui, la fixant pour toujours auprès de lui, devait assurer le meilleur asile et les soins les plus constants à sa vieillesse. Il continua sa vie de travail et de souffrance, car ce n'était que par des moyens factices, dangereux, qu'il se maintenait à peu près en état de continuer ses travaux; et c'est dans cette dernière période qu'avec plusieurs études sur divers sujets [2] il publia dans le Recueil de nos mémoires, et comme membre de notre Académie, presque toute la suite de son histoire de l'astronomie ancienne, sous ce titre : *Hypothèses astronomiques chez les Grecs et chez les Romains* [3].

[1] Lettre du 5 janvier 1869.

[2] Ils sont cités à leur date dans la liste chronologique publiée à la fin de cette notice.

[3] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXVIII, 1re partie (1874), p. 211. La première lecture en eut lieu le 29 septembre 1871. A ce mémoire se ratta-

Il serait trop long de faire ici l'analyse de ces savants mémoires qui résument toutes les connaissances de l'antiquité en cette matière; et c'est pourtant un curieux voyage à faire avec un si bon guide. Il nous mène pas à pas, à travers les hypothèses les plus enfantines d'abord et à la fin le plus savamment compliquées, dans ces espaces qui furent si longtemps le domaine de la fantaisie, et dont le génie des Copernic, des Galilée, des Kepler, des Newton, des Laplace, a pris si entièrement possession aujourd'hui. Qui ne se rappelle, ayant lu Homère, le disque de la terre recouvert, comme par une cloche d'un diamètre égal, par la voûte du ciel, et le fleuve Océan qui l'entoure, fleuve circulaire, où le soleil, après avoir achevé sa course, trouve à point, chaque soir, une nacelle qui le ramène d'occident en orient? C'est aussi la cosmographie d'Hésiode; et la mythologie s'y mêle, comme l'auteur le montre dans l'exposé de ces quatre mythes : l'*Océan,* fleuve d'eau douce, la source et non le réservoir des fleuves et des fontaines; *Poseidon,* le dieu des eaux salées, le dieu qui soutient la terre et qui l'ébranle; *Atlas,* gardien des colonnes qui supportent l'hémisphère du ciel (plus tard, par une fausse idée, on lui fit supporter lui-même toute la sphère); *Hestia,* le foyer sacré, symbole de la terre plane et de sa stabilité au milieu du mouvement des astres.

La cosmologie est encore mêlée à la mythologie chez Phérécyde de Scyros, chez Épiménide de Crète. Elle commence à prendre un caractère scientifique avec l'École ionienne, qui recherche le principe des choses : Thalès dans l'eau, Anaximandre dans une substance indéterminée, Anaximène dans l'air; mais pour l'astronomie, ces philosophes ne sont guère plus avancés que les anciens poètes. La terre est une sorte de disque; les astres, des masses d'air condensées en forme de roue,

chait comme appendice un petit mémoire : *Comment Homère s'orientait. Ibid.,* t. XXIX, 1[re] partie (1879).

τροχοειδῶς, et remplies de feu, laissant échapper leurs flammes comme par un trou. Ainsi, le soleil, la lune, sont des feux contenus dans une grande enveloppe circulaire, et visibles seulement par une étroite ouverture; moyen bien simple d'expliquer les éclipses : l'ouverture s'est refermée. Quant aux révolutions diurnes, c'est encore le système homérique : le soleil et la lune revenant dans leur enveloppe, comme dans une nacelle, d'occident en orient. Héraclite d'Éphèse, avec un système plus subtil et vraiment original en cosmogonie (l'éther, force motrice éternelle, opérant une double transformation, descendante et ascendante, de feu en eau, en terre; de terre en eau, en feu), Héraclite s'en tient à la nacelle d'Homère ou d'Anaximandre pour ramener, chaque jour, le soleil et la lune à leur point de départ. Xénophane de Colophon suppose la terre infinie par en bas, comme l'air par en haut. Mais comment expliquer les révolutions solaires? Il les supprime. Il se donne un soleil nouveau par jour, se mouvant en ligne droite, quoi qu'il en soit des apparences; les éclipses sont des extinctions temporaires; les étoiles s'allument à leur lever, s'éteignent à leur coucher. C'était résoudre à peu de frais le problème. Anaxagore, si fameux pour avoir conçu la force intelligente qui préside à toute chose, s'écarta en cosmographie des systèmes d'Anaximandre et d'Héraclite. La terre est soutenue par l'air, c'est une surface mince en raison de son étendue; le ciel se meut autour d'elle. Le soleil est grand comme le Péloponèse; au moins sait-il que la lune a des montagnes et qu'elle reçoit sa lumière du soleil.

J'en passe plusieurs pour arriver à Empédocle et à ses quatre éléments, mus par deux forces qui pourraient trouver leur nom dans la physique (attraction, répulsion), et qu'il appelle amitié et discorde; pour lui, la terre a la forme d'un disque, et le soleil est aussi grand que la terre. Puis Leucippe et Démocrite, avec leurs atomes et le mouvement giratoire; pour

eux aussi la terre est un disque, condition jugée nécessaire à sa stabilité dans l'espace; le soleil et la lune sont plus petits que la terre.

Jusqu'à Pythagore, personne n'avait regardé la terre comme sphérique. L'École pythagoricienne la tenait pour une sphère, sans révolution ni rotation, placée au centre du monde et de toutes les révolutions célestes. On voit combien d'erreurs se mêlent encore à une première vérité. Néanmoins cette première vérité avait une importance sérieuse: «En introduisant, dit notre confrère, la notion de la sphéricité de la terre et des mouvements propres des planètes d'occident en orient, suivant des cercles obliques à l'équateur céleste, Pythagore et ses premiers disciples ont fait faire un grand pas aux notions astronomiques des Grecs[1].»

C'est sous le nom d'un pythagoricien que Platon a développé, dans le *Timée*, ses idées sur le système du monde. Henri Martin les avait étudiées, au début de sa carrière, en commentant ce dialogue. Il les reprend ici dans toute la maturité de ses facultés de critique et d'érudit et en fait une exposition complète, écartant les opinions que, par admiration pour ce grand génie, on a quelquefois voulu lui prêter, et montrant qu'il n'a jamais connu la rotation de la terre, que dans tous ses ouvrages la terre est immobile.

Après Platon, le progrès est sensible dans les connaissances astronomiques. Elles n'intéressent plus seulement des philosophes, elles occupent des savants adonnés à l'observation et aux calculs mathématiques. Mais combien leur mécanique est compliquée! que d'esprit, que de science ils doivent dépenser pour se maintenir dans le faux! Ce sont les planètes qui, par leurs mouvements en apparence irréguliers, jettent la perturbation dans le système. Pour en rendre compte, Eudoxe

[1] Extrait du *Bullettino*, etc., mars 1872, p. 28.

n'inventa pas moins de vingt-sept sphères motrices; Callipe, trente-quatre; et les étoiles fixes posaient bien aussi un difficile problème aux astronomes observateurs. La terre étant immobile, comment s'expliquer la révolution diurne et simultanée des astres? Platon suppose que ce ne sont point les astres qui sé meuvent d'eux-mêmes, mais les cercles auxquels ils tiennent et qui les emportent dans leur mouvement. Aristote reprit cette hypothèse et la motiva plus fortement. Pour les planètes, revenant aux hypothèses d'Eudoxe et de Callipe, il y fit des additions malheureuses, qui marquaient un pas en arrière plutôt qu'un progrès. Il alla jusqu'à ébranler sa doctrine capitale touchant l'immobilité absolue de tout ce qui existe dans les espaces célestes, résultat qu'il ne voulait pas et qui n'eût pas été à regretter. Et néanmoins il est resté, par l'autorité considérable dont il jouit comme philosophe, l'auteur responsable de ce système, qui a traversé tout le moyen âge et qui, au XVIIe siècle, a triomphé encore de Galilée devant la Congrégation de l'Index. Il est vrai que, de ce jour-là, il était condamné au tribunal des vrais savants.

La doctrine de la rotation de la terre, comme celle de la sphéricité, est sortie de l'École de Pythagore, des enseignements non pas du maître lui-même ou de ses premiers disciples, mais des pythagoriciens postérieurs à Platon et à Aristote. Philolaüs a préparé la découverte; Hicétas l'a réalisée; Ecphantus l'a formulée par écrit; Héraclide l'a mise en pleine lumière. Héraclide, par d'autres hypothèses, a préparé les progrès ultérieurs des connaissances astronomiques[1]. Il a même émis l'idée de la révolution annuelle de la terre autour du centre du monde, tout en faisant mouvoir le soleil lui-même concentriquement dans une plus grande orbite : hypothèse qui rendait compte des variations de la vitesse apparente du

(1) Vénus et Mercure se mouvant autour du soleil; la terre se mouvant d'une certaine façon et le soleil étant en repos d'une certaine façon.

soleil, mais qui était en désaccord complet avec les variations apparentes des mouvements des autres planètes. Aussi lui-même ne la prenait-il pas au sérieux. Mais, par là, il n'en a pas moins préparé l'hypothèse d'Aristarque de Samos, destinée à devenir le système de Copernic.

Ces études d'Henri Martin sur l'astronomie des anciens ne faisaient point partie du programme de son cours, et l'on pourrait s'étonner que son enseignement, qui, pendant plus de quarante ans, roula sur les littératures grecque et latine, ne lui eût fourni le sujet d'aucun livre. Ses leçons ne se retrouvent qu'à l'état de notes dans les papiers qu'il a laissés après lui. Signalons pourtant deux publications qui se rapportent à l'histoire littéraire. Lorsque la littérature latine fut séparée de sa chaire pour être bientôt l'objet d'une chaire nouvelle, il lui fit, en quelque sorte, ses adieux par une préface à la traduction d'une *Histoire de la littérature latine,* de Teuffel. Quant à la littérature grecque, il en a tiré la matière d'un mémoire qui prouve avec quel soin toutes les questions dont il s'occupait étaient approfondies. C'est son mémoire sur la *Prométhéide* d'Eschyle, inséré dans le Recueil de notre Académie [1]. Après une étude générale sur la trilogie au théâtre d'Athènes, il prend la trilogie d'Eschyle, qui se composait de ces trois pièces : le *Prométhée enchaîné,* qui nous est resté; le *Prométhée porte-feu* et le *Prométhée délivré,* dont on n'a que les titres. Prométhée ayant été attaché au roc et livré en proie au vautour pour avoir ravi le feu du ciel, on avait cru, jusqu'à présent, que la première des trois tragédies était le *Prométhée porte-feu,* la seconde le *Prométhée enchaîné,* et la troisième le *Prométhée délivré. Prométhée délivré* suivait évidemment *Prométhée enchaîné.* Notre confrère établit, par l'étude la plus intime du mythe, que *Prométhée porte-feu* venait non le premier,

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. XXVIII, 2e partie.

mais le dernier : le sujet du drame, ce n'est point le larcin céleste du Titan, c'est son triomphe. Dans le *Prométhée enchaîné,* il est puni pour le bien qu'il a fait aux mortels malgré les dieux; mais il est dieu lui-même; il sait par Thémis sa mère qu'il sera délivré et que, si Zeus échappe à une déchéance semblable à celle de Kronos, ce ne sera que par lui. Le *Prométhée délivré* montrait sa délivrance par Hercule, malgré Zeus. Dans le *Prométhée porte-feu,* Zeus, réconcilié avec Kronos, son père, et les Titans, fait sa paix aussi avec Prométhée, réconciliation qui a pour agent Hercule, et qui est obtenue au prix du secret de Prométhée : Prométhée, qui en a fait lui-même à Zeus la révélation, reprend possession des honneurs divins et reçoit désormais les hommages des mortels.

Cette restitution du drame dans ses grandes lignes au moyen d'allusions éparses, habilement rapprochées, fait le plus grand honneur à la pénétration et au jugement de notre confrère.

Henri Martin publia au cours de cette période plusieurs autres travaux en dehors du Recueil de nos Mémoires : dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux,* dans la *Revue critique,* dans les *Annales de philosophie chrétienne.* Ce fut là qu'il inséra un chapitre destiné à la quatrième édition de la *Vie future :* la *Communion des saints* [1].

Sa santé, de plus en plus délabrée, le contraignit à prendre sa retraite (1880). Mais il ne se retirait pas du travail. Il continuait ses études sur les Hypothèses astronomiques des anciens. En 1880, il en était à l'empereur Julien, et il en-

[1] Il a laissé parmi ses manuscrits des notes et additions toutes rédigées pour la quatrième édition de ce livre. Il est vivement à souhaiter qu'on ne tarde point à la donner au public. Il a laissé, entièrement rédigé, un autre travail qui doit plus particulièrement intéresser la Société pour l'encouragement des études grecques : *Des consonnes aspirées dans la langue grecque ancienne,* mémoire où il reprend avec plus d'étendue la note qu'il avait publiée, en 1860, dans le *Journal général de l'Instruction publique,* sur ce même sujet.

voyait à l'Académie les parties antérieures, prêtes à être imprimées : « Comme tu peux le voir par cette lettre, m'écrivait-il en me les adressant, mes idées sont nettes, mais je suis déplorablement sujet au vertige. Il faut que je me repose[1]. » Plusieurs fois, ses lettres sont interrompues par la fatigue : « Je sens qu'il faut m'arrêter, me disait-il encore ; car les forces me manquent. Il y avait bien longtemps que je n'avais écrit une si longue lettre. J'en suis tout surpris moi-même, après avoir été si malade ce matin[2]. » Et cependant le travail était un besoin pour lui : « Jusqu'à présent, m'écrivait-il le 24 août 1880, mon intelligence a peu faibli et, tout en me demandant plus de repos que je ne lui en donnais autrefois, elle me permet de préparer encore pour l'Académie des inscriptions quelques travaux littéraires, de temps en temps. Du reste, j'ai besoin de travailler. Les lectures dans les livres de ma bibliothèque ne me suffisent pas. Il faut que je rédige quelque chose ; » et il me parlait de plusieurs travaux en préparation ; mais il n'espérait pas nous les lire : « Dans l'état où je suis, ajoutait-il, je ne puis pas savoir longtemps d'avance ce que la Providence me réserve ; mais ce que je sais trop, c'est qu'en cette année je ne pourrai pas avoir le plaisir de revoir notre salle des séances et notre bibliothèque. Les voitures, mais surtout le mouvement rapide des wagons des chemins de fer, me feraient, en peu de temps, beaucoup de mal et pourraient même me causer des accidents graves. Je ne puis donc m'offrir à l'Académie des inscriptions que comme un collaborateur *in partibus*. »

Collaborateur incessant ! il ne pouvait pas travailler sans souffrir, mais il souffrait à ne rien faire : « Ma santé continue d'être éprouvée par ce printemps, m'écrivait-il dans les premiers mois de l'année suivante (22 mars 1881), mais je

[1] Lettre du 22 juillet 1880.
[2] Lettre du 7 juillet 1880.

suis tourmenté aussi par le besoin de faire quelque chose, et le désœuvrement me fait mal à l'estomac. »

Toujours attaché à l'Université et jaloux de ses droits, il voyait avec peine les mesures qui, depuis la fin du ministère de M. Bardoux, ne pouvaient, à son avis, que la compromettre. Il m'exprimait le vœu que l'article 7 fût rejeté par le Sénat, ainsi qu'il le fut; il déplorait les décrets, qui en ont été comme la revanche, et la servile exécution qu'ils reçurent en plusieurs lieux : un professeur de l'École de médecine de Rennes, cité devant le Conseil académique de cette ville et frappé de retrait d'emploi pour avoir assisté les PP. Carmes, qui étaient ses clients, et les avoir conduits publiquement, le jour de leur expulsion, dans sa demeure. « Je sais, dit-il, que, parmi ceux qui se sont crus obligés à le condamner, il y en a qui en étaient profondément affligés. Quant à moi, ma retraite m'exemptait de ces pénibles fonctions; mais je crois et *j'ai dit* que je ne me serais pas cru obligé à une condamnation si grave. Je l'ai dit en prévoyant qu'on le répéterait ici. L'on en pensera ce qu'on voudra [1]. »

« Si je n'avais pas été en retraite, m'écrivait-il encore le 11 juillet 1881, j'aurais eu de tristes affaires disciplinaires à juger au Conseil académique de Rennes. Dans une où le mot immoralité était malheureusement pris dans son vrai sens... Mais, dans une autre, le supérieur ecclésiastique, non congréganiste, était accusé d'avoir commis une IMMORALITÉ (!) [2], en prenant dans son personnel enseignant quel-

[1] Lettre du 4 décembre 1880. Cette affaire avait eu du retentissement dans le ressort de la justice. Le *Journal de Rennes*, ayant blâmé la conduite des autorités dans cette expulsion, avait été poursuivi en police correctionnelle et absous par le tribunal. « Qu'arriverait-il de là, m'écrivait Henri Martin, si l'inamovibilité venait à être suspendue? » C'était un danger pour la magistrature et une cause d'inquiétude pour notre confrère; mais, au fond, il voyait avec joie qu'au péril même de son existence elle eût fait son devoir.

[2] Les petites capitales et les italiques sont ainsi dans la lettre.

ques religieux expulsés. Sous ce prétexte, au mépris de la langue française et de l'intention des législateurs, qui savaient le français, l'établissement a été *fermé sans sursis*, et les élèves ont été *chassés à la veille des examens*. Si j'avais été en activité, mon vote n'aurait rien changé au résultat; mais j'aurais voté selon ma conscience, quelles que dussent être pour moi les conséquences, et si l'autorité supérieure m'avait révoqué comme doyen, je me serais cru honoré de cette mesure.»

La suite lui ménageait encore d'autres étonnements: les religieuses chassées non seulement des écoles, mais des hôpitaux. — «Est-ce qu'on n'ouvrira pas les yeux sur le ridicule et l'odieux de cette laïcisation à outrance[1]?»—La religion chassée des mêmes lieux, le nom de Dieu proscrit. Il se demandait où l'on menait l'Université; il se demandait où donc allait la République, à laquelle lui, légitimiste de 1830, il s'était si franchement rallié: «Au Conseil supérieur de l'Instruction publique, disait-il, approuvera-t-on toujours la fermeture *sans sursis* des établissements *laïques* où l'on aura commis l'*immoralité* prétendue d'admettre comme professeurs ou autrement quelques *membres* d'anciennes congrégations? Tout cela me paraît révoltant, à moi républicain[2].»

Sa santé s'affaiblissait de plus en plus, mais non son ardeur pour le travail. Il venait de donner aux *Annales de philosophie chrétienne* des *Réflexions sur la vieillesse*, réflexions où il envisage avec tristesse, mais sans défaillir, la redoutable épreuve que la vieillesse peut imposer à l'homme, quand, éteignant en lui la vie de l'intelligence, elle le fait, en quelque sorte, se survivre à lui-même. A peine ce morceau était-il publié qu'il m'écrivait : «Je vais envoyer à cette même revue le manuscrit d'un autre article, arraché ligne par ligne à la maladie et que je fais copier en ce moment. Je manque de ré-

(1) Lettre du 23 mars 1882.
(2) Lettre de novembre 1881.

IMPRIMERIE NATIONALE.

signation pour ne rien faire [1]. » Le 2 janvier paraissait, en effet, dans ces Annales, l'article sur l'*Origine purement hébraïque de la semaine*. Jadis, il ne laissait à personne le soin de recopier ses écrits : c'était pour lui comme la dernière retouche de l'artiste sur un marbre achevé. Mais désormais sa main lui refusait presque tout office. La dernière lettre qu'il m'écrivit est à peine lisible. Rien de plus affligeant que ce spectacle d'une âme forte encore qui n'est plus servie par ses organes. Il est cloué dans son fauteuil. « Je ne puis même plus, me disait-il, faire le voyage autour de ma chambre. » Mais il a foi en la Providence. Il n'attend plus rien que d'elle et se résigne. C'est dans ces sentiments qu'il est mort [2].

Il est mort en paix, plein de ces espérances qu'il avait si fortement motivées pour lui et pour les autres dans ce livre de la *Vie future*, inspiré, sous le coup d'une séparation cruelle, par la foi en une éternelle réunion : la communion des saints ! Consolant article du Symbole des apôtres, qu'il avait voulu méditer plus à fond, en ajoutant un chapitre complémentaire à son livre, comme un dernier codicille à son testament. Cette fin où aspire le chrétien, il s'était efforcé toute sa vie d'y atteindre, en faisant fructifier les dons qu'il avait reçus du Père de famille. D'autres avaient pu être plus richement doués pour l'imagination ou pour l'éclat de la parole et de la pensée. Il ne leur portait pas envie, il cultivait assidûment le champ où la Providence lui avait marqué sa tâche. Il y travailla dès le commencement de sa journée, sans réclamer contre les ouvriers de l'onzième heure, sans songer au repos, ne se plaignant que d'une chose : c'est d'être réduit à se reposer.

Le sillon qu'il a ouvert gardera la trace de son passage. Nul n'a creusé plus profondément un sujet, nul n'a montré

(1) Lettre du 7 décembre 1882.

(2) 9 février 1884. — Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 3 mai 1849, officier le 13 août 1862.



plus de sagacité dans la recherche des matériaux et plus de critique dans leur mise en œuvre. Ce qu'on pourrait lui reprocher, c'est de n'avoir su rien négliger, d'avoir voulu aller au-devant de toute objection, trouver réponse à tout. Aussi peut-on être assuré, en le lisant, qu'il n'y a plus, sur les questions qu'il a traitées, rien autre chose à lire. Personne n'aura la pensée de refaire un travail après lui, ou si l'on revient sur ses productions, ce sera pour en élaguer les parties trop touffues et mettre plus au soleil les fruits qu'elles portent. Lui-même d'ailleurs acceptait des autres ce bon office. On a fait, sous sa direction, un abrégé de sa *Vie future,* qui, dégagé de l'appareil de l'érudition, est plus à la portée du public, et ne laisserait pas que d'être encore fort utile à de plus savants.

C'est à ce travail qu'il a, jeune encore, usé sa santé et consumé sa vie : d'humeur toujours égale au milieu des souffrances qui donnent au malade le plus de tristesse ; souriant aux amis qui s'effrayaient de l'amaigrissement de toute sa personne, de l'altération de ses traits, et qui éprouvaient, devant ce sourire, comme un serrement de cœur ; recevant avec douceur le conseil de se ménager et ne se ménageant point. Il n'est pas arrivé au terme de l'immense travail dont il s'était tracé le plan, il a dû laisser sur son bureau, quoique ayant travaillé presque jusqu'à la fin, des épreuves à revoir, de la copie en cours d'impression, des notes à rédiger ; mais il n'avait pas moins fait son œuvre ; et, en regardant le crucifix posé sur sa table, près de ses livres qu'il n'avait plus la force d'ouvrir, il pouvait dire, comme le serviteur appelé à rendre ses comptes : « Seigneur, vous m'aviez remis deux talents ; en voici deux autres que j'ai gagnés. » Il aura entendu la parole du Maître : « Courage, bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu, je vous établirai en beaucoup. Entrez dans la joie de votre Seigneur ! »

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

OUVRAGES OU MÉMOIRES

DE THOMAS-HENRI MARTIN.

Analyse critique de la Poétique d'Aristote. Caen, 1836, in-8°.

Dissertatio de philosophicarum Benedicti Spinosa doctrinarum systemate, ex operibus ejus philosophicis omnibus exprompto. Cadomi, 1836, in-8°.

Études sur le Timée de Platon. Paris, 1841, 2 vol. in-8°.

Philosophie spiritualiste de la nature, introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité. Paris (Rennes), 1849, 2 vol. in-8°.

Mémoire où se trouve restitué pour la première fois le calendrier lunisolaire chaldéo-macédonien dans lequel sont datées trois observations planétaires citées par Ptolémée, in-8°. — *Revue archéologique,* t. X, 1853, p. 193, 257, 321.

Examen d'un mémoire posthume de M. Letronne, et de ces deux questions : 1° la circonférence du globe terrestre avait-elle été mesurée exactement dans les temps historiques? 2° les erreurs et les contradictions de la géographie mathématique des anciens s'expliquent-elles par la diversité des stades et des milles? — *Revue archéologique,* t. X, 1853, p. 672, et t. XI, 1854, p. 26, 89 et 129.

Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie, disciple de Ctésibius, et sur tous les ouvrages mathématiques grecs conservés ou perdus, publiés ou inédits, qui ont été attribués à un auteur nommé Héron. — *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 1re série, t. IV, 1854. Le mémoire tient tout le volume.

La Vie future, histoire et apologie de la doctrine chrétienne de l'autre vie. Paris, 1855, in-12. — *La Vie future suivant la foi et la raison,* 2e édit. Paris, 1858, in-12; 3e édit., 1870. — *La Vie future,* abrégé de la 2e édition fait, avec le concours de l'auteur, par Clément Gourju. Paris, 1864, in-12.

Le nombre nuptial et le nombre parfait de Platon, explication d'une énigme mathématique qui se trouve au commencement du 8e livre de la *République.* Paris, 1856, in-8°. — *Revue archéologique,* t. XIII, 1856, p. 257.

Recherches nouvelles concernant notre système de numération écrite. Paris, 1857, in-8°.

Ces deux mémoires ont été réunis dans un tirage à part sous un titre commun : *Histoire de l'arithmétique :* I. Nouvelles recherches; II. Le nombre nuptial, etc. Paris, 1857.

Note sur la théorie des parallèles, à l'occasion d'un mémoire de M. Vincent. — Extrait du *Journal général de l'Instruction publique,* août 1857, in-8°.

Sur quatre personnages appelés Thrasylle. Extrait d'une lettre adressée à M. B. Boncompagni. Rome, 1858, in-8°. — Extrait des *Annali di scienze matematiche e fisiche compilate da Barnaba Tortolini,* t. VIII, nov. 1857.

Chapitres IX et XX du livre second de l'Introduction arithmétique de Nicomaque de Gérase, traduits du grec en français, avec des remarques du traducteur sur ces chapitres. Rome, 1858, in-8°. — Extrait des *Annali di scienze matematiche e fisiche,* t. VIII, nov. 1857.

Examen d'un problème de théodicée, lu à l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, 1859, in-8°. — Extrait du *Compte rendu de l'Académie.*

Sur la persistance et la transposition des aspirations dans la langue grecque ancienne. Examen d'une règle posée par les grammairiens modernes de cette langue. Paris, 1860, in-8°. — Extrait du *Journal général de l'Instruction publique.*

Opinion de Manéthon sur la durée totale des trente dynasties égyptiennes et sur la simultanéité de quelques-unes d'entre elles. — Extrait de la *Revue archéologique,* nouvelle série, t. I, 1860, p. 78, 131.

Du Succin, de ses noms divers et de ses variétés, suivant les anciens, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 1re série, t. VI, 1re partie, 1860, p. 297.

De l'aimant, de ses noms divers et de ses variétés, suivant les anciens. (*Ibid.,* p. 391.)

Études sur la vie et les œuvres d'Oppien de Cilicie. Paris, 1863, in-8°. — Extrait du *Journal général de l'Instruction publique.*

Des superstitions dangereuses pour la science et des doctrines qui les restreignent ou qui les favorisent. Paris, P. Dupont, 1863, in-8°.

Examen de l'ouvrage allemand intitulé : Mathematische Beiträge zum Culturleben der Volker, von Dr. Moritz Cantor (Halle, 1863, in-8°). — Extrait du tome V, nos 5 et 6, des *Annali di matematica pura ed applicata.* Rome, 1864, in-4°.

Les signes numéraux et l'arithmétique chez les peuples de l'antiquité et du moyen âge. Rome, 1864, in-4°.

Sur quelques prédictions d'éclipses mentionnées par des auteurs anciens. — *Revue archéologique,* nouvelle série, t. IX, 1864, p. 170.

Astronomie grecque et romaine, articles extraits du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio, 1864.

Mémoires sur les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 1re série, t. VI, 2e partie, 1864. Ce mémoire a été tiré à part un an avant la publication du volume où il figure.

Mémoire sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens, sur la période d'Apis et sur la période des 36,525 ans — *Ibid.,* 1re série, t. VI, 2e partie, 1864.

Mémoires sur la période égyptienne du phénix. — *Ibid.,* 1864.

Observations et théories des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques et sur les attractions électriques. — Extraits des *Atti dell' Accademia Pontificia dei nuovi Lincei,* 3 décembre 1864 et 8 janvier 1865, in-4°.

Passage du traité de la musique d'Aristide Quintilien relatif au nombre nuptial de Platon. Traduit et annoté par M. A.-J.-H. Vincent, membre de l'Institut impérial de France, et M. Th.-Henri Martin, suivi de deux notes de M. Th.-Henri Martin, l'une sur l'époque d'Aristide Quintilien et sur celle de l'astronome Claude Ptolémée, l'autre sur la vie et les œuvres de Ptolémée. Rome, 1865, in-4°.

Notions des anciens sur les marées et les euripes. — Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* Caen, 1866, in-8°.

La foudre et le feu Saint-Elme dans l'antiquité. — *Revue archéologique,* nouvelle série, t. XII, 1865, p. 124 et 293; t. XIII, 1866, p. 1 et 168; t. XIV, 1866, p. 260 et 339.

La Foudre, l'Électricité et le Magnétisme chez les anciens. Paris, 1866, in-12.

Note sur un article inséré dans les nouvelles Annales de mathématiques et relatif à la publication intitulée : Passage du traité de la musique d'Aristide Quintilien. — Extrait des *Atti dell' Accademia Pontificia dei nuovi Lincei,* t. XIX, 19e année, séance du 8 avril 1866. Rome, 1866, in-4°.

Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques. Paris, 1868, in-12.

Newton défendu contre un faussaire anglais. Paris, Didier, 1868, in-8°.

Mémoire sur la date historique d'un renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (Savants étrangers), 1re série, t. VIII, 1869, p. 219.

Mémoire sur cette question: *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Égyptiens?* — *Ibid.*, p. 303.

Les sciences et la philosophie. Essais de critique philosophique et religieuse. Paris, 1869, in-12.

Sur des instruments d'optique faussement attribués aux anciens par quelques savants modernes. — Extrait du *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche,* t. IV, mai-juin 1871. Rome, 1871, in-4°.

*Ptolémée auteur de l'*Optique *traduite en latin par Ammiratus Eugenius Siculus sur une traduction arabe incomplète est-il le même que Claude Ptolémée auteur de l'*Almageste? — Extrait du *Bullettino di bibliografia,* etc., t. IV, novembre 1871, in-4°.

Le mal social et ses remèdes prétendus. Études critiques en faveur du vrai remède. Paris, 1872, in-8°.

Une question d'exégèse biblique : Quel est, dans les livres du Nouveau Testament, le sens propre et littéral de ces mots : *les Appelés, les Élus?* — Extrait de la *Revue des questions historiques.* Paris, Victor Palmé, 1872, in-8°.

Hypothèse astronomique de Pythagore. — Extrait du *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche,* t. V, mars 1872. Rome, 1872, in-4°.

Hypothèse astronomique de Philolaüs. — Extrait du *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche,* t. V, avril 1872. Rome, 1872, in-4°.

Procli Diadochi in primum Euclidis Elementorum librum commentarii. Ex recognitione Godofredi Friedlein. Lips, in ædibus Teubnerii, 1873, in-12. (*Ibid.,* avril 1874.) — Extrait du *Bullett. di bibliogr. e di storia,* t. VII, avril 1874, in-4°.

Sur l'époque et l'auteur du prétendu 15e livre des Éléments d'Euclide. Lettre de M. Th.-H. Martin à D. B. Boncompagni. — Extrait du *Bullettino di bibliografia e di storia,* t. VII, juin 1874, in-4°.

Astronomie grecque et romaine. — Article extrait du *Dictionnaire des*

antiquités grecques et romaines de MM. Daremberg et Saglio, 1874, gr. in-4°.

Mémoire sur la cosmographie grecque à l'époque d'Homère et d'Hésiode. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXVIII, 1874, 1re partie, p. 211.

Mémoire sur la signification cosmographique du mythe d'Hestia dans la croyance antique des Grecs. — *Ibid.*, p. 335.

Mémoire sur la cosmographie populaire des Grecs après l'époque d'Homère et d'Hésiode. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXVIII, 2e partie, 1875.

La Prométhéide. Étude sur la pensée et la structure de cette trilogie d'Eschyle. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXVIII, 2e partie, 1875.

Sur l'étymologie du mot dictator. — *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1875, 4e série, t. III, p. 238.

Traditions homériques et hésiodiques sur le séjour des morts. — *Les longs jours et les courtes nuits du pays des Læstrygons, suivant Homère.* — Extrait de l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France.* Année 1878.

Comment Homère s'orientait. Explications fort simples, substituées à des fables trop savantes. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIX, 2e partie, 1879, p. 1.

Mémoire sur les hypothèses astronomiques des plus anciens philosophes de la Grèce, étrangers à la notion de la sphéricité de la terre. — *Ibid.*, p. 29.

Histoire des hypothèses astronomiques grecques qui admettent la sphéricité de la terre. — *Ibid.*, p. 305.

Mémoire sur l'histoire des hypothèses astronomiques chez les Grecs et les Romains. Hypothèse astronomique de Platon. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXX, 1re partie, 1881, p. 1.

Mémoire sur les hypothèses astronomiques d'Eudoxe, de Callipe, d'Aristote et de leurs Écoles. — *Ibid.*, p. 153.

La Société des saints dans l'autre vie. — *Annales de philosophie chrétienne*, juillet, août et septembre 1880.

Interprétation de quelques paroles de Jésus-Christ et de ses disciples dans le Nouveau Testament, d'après la comparaison du texte grec et de la Vulgate latine (sur la divinité de Jésus-Christ). — *Annales de philosophie chrétienne*, décembre 1880, janvier et février 1881.

Note sur une biographie française du comte italien Frédéric Sclopis,

écrite en Afrique par M. Nonce Rocca. — *Annales de philosophie chrétienne*, avril 1881.

Sur la vieillesse. — *Annales de philosophie chrétienne*, décembre 1881.

Origine religieuse et purement hébraïque de la semaine. — *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1882.

LES ANCIENNES VERSIONS FRANÇAISES

DE L'ART D'AIMER

ET

DES REMÈDES D'AMOUR, D'OVIDE,

PAR

M. GASTON PARIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

La poésie didactique, fort cultivée dans l'École d'Alexandrie, s'était introduite dans la littérature romaine, si profondément soumise à l'influence de cette école. On l'avait pratiquée sous ses deux formes : celle où elle expose une science, celle où elle enseigne un art. Ovide, déjà connu dans le monde brillant du temps d'Auguste par ses Héroïdes et ses Élégies, s'amusa, quand il eut quarante ans, à enfermer dans le cadre, sérieux seulement en apparence, d'un poème didactique le résultat des expériences amoureuses de sa jeunesse, faites soit dans la haute société romaine, soit surtout dans le monde de la galanterie facile et vénale que formaient les affranchies. Mais les esprits du moyen âge prirent à la lettre ce cadre sérieux et cette forme didactique ; ils étaient habitués à ne chercher dans la littérature que l'utilité,

et surtout à regarder les poètes de l'antiquité comme des docteurs remplis d'une science profonde. Aussi les clercs, c'est-à-dire les gens qui savaient le latin, étant instruits par Ovide, passaient pour bien supérieurs, dans la science de l'amour, à ceux qui ne pouvaient recourir à cette source, et on songea naturellement de bonne heure à mettre un si précieux guide à la portée des laïques. La tâche n'était pas aisée. Rien ne ressemblait moins à la société pour laquelle écrivait Ovide que la société française du xii[e] siècle. La vie que le poète latin suppose menée par les jeunes gens et les femmes auxquels il adresse ses futiles leçons est la vie urbaine telle qu'on la menait à Rome il y a dix-neuf siècles, telle à peu près qu'on la mène aujourd'hui dans nos grandes capitales, mais telle qu'on l'ignorait absolument alors, au moins dans les hautes classes. Les chevaliers, quand ils n'étaient pas en guerre, vivaient dans leurs châteaux isolés, n'ayant guère d'autre plaisir que la chasse, les tournois, ou la visite de chanteurs de geste et de conteurs ambulants, et coulaient au milieu de leurs vassaux l'existence la plus monotone; leurs femmes ne quittaient le château que de loin en loin, aux grandes fêtes, pour aller à la cour du suzerain prendre part à de grands repas et à de longues « caroles ». Les bourgeois des villes avaient des rapports sociaux moins rares; mais quelle différence entre la Rome d'Auguste et le Paris de Louis VII! Dès le début, c'est au théâtre, à l'amphithéâtre, au cirque, qu'Ovide engage le chasseur à choisir son gibier, à tendre ses filets. Que pouvaient comprendre à ces conseils des gens qui n'avaient jamais rien vu ni imaginé de semblable? Que pouvaient-ils comprendre à toute cette peinture d'un monde éclatant et divers, à ce luxe ingénieux fait des tributs du monde entier, à ces « familles » d'esclaves, à cette vie facile des affranchies, à tout ce qui forme l'atmosphère ambiante où se joue l'esprit du poète latin, lui-même si insaisissable,

pour un lecteur du XIIe siècle, dans sa grâce à la fois libre et recherchée, dans son ironie toujours sensible bien que cachée, dans ses sourires et ses demi-mots sûrs d'être compris, dans ses perpétuelles allusions aux fables grecques? Le moyen âge, à vrai dire, avec son incapacité profonde de se représenter autre chose que lui-même, n'eut jamais conscience de l'abîme qui le séparait de l'antiquité; il traduisait tranquillement *miles* par «chevalier» ou *pontifex* par «évêque», sans se douter de l'écart qui existait entre les idées représentées par ces mots. Mais ici la difficulté se dressait devant le traducteur avec une telle réalité qu'il ne pouvait pas ne pas la voir, et l'on se demande avec curiosité comment il s'y sera pris pour la tourner ou la vaincre.

Nous ne savons comment s'en était tiré Chrétien de Troyes, le poète le plus célèbre du XIIe siècle; il avait traduit l'Art d'aimer, mais sa version est perdue. Nous en avons plusieurs autres. La plus ancienne n'est pas complète dans l'unique copie, fort mauvaise, qui nous l'a conservée. L'auteur se nomme dès les premiers vers; c'était un clerc, un maître :

Entendez tout, grand et petit,
Ce que maistre Elies nous dit.

Sa traduction est très abrégée; il supprime tout simplement la plupart des détails, des agréments de style, des mille allusions de tout genre qui font le principal charme du poème latin. Çà et là, au contraire, il a modifié ou amplifié son modèle, et ce sont les passages de ce genre qui offrent surtout de l'intérêt. Le début est très curieux. Après avoir annoncé, comme Ovide, que son enseignement portera sur trois points : le choix d'une amie, le moyen de gagner son amour, puis celui de le conserver, il déclare que, pour trouver et choisir une maîtresse, le meilleur endroit est Paris. Élie habitait donc Paris, et c'est à un public parisien et bourgeois qu'il

s'adresse. « Tu trouveras, dit-il à son disciple, les dames et les demoiselles en grand nombre, soit dans l'île, où elles se promènent, soit dans les prés de Saint-Germain, où elles vont pour « caroler », ou bien au parvis : c'est là qu'elles se rendent toutes en procession; plusieurs, je le sais, y vont pour prier Dieu; mais la plupart, croyez-moi, y vont pour se faire voir et voir les autres gens. » Il est piquant de voir l'église remplacer ici les théâtres, dont Ovide avait dit :

Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ.

Le passage qui suit est plus intéressant encore. Pour donner quelque chose d'analogue à la description que fait le poète latin des représentations théâtrales et des mille occasions qu'elles fournissent aux amants de se rapprocher de celles qu'ils aiment, le poète français n'a trouvé que les « jeux » des clercs, c'est-à-dire évidemment la représentation de mystères et de miracles. C'est un témoignage important à joindre à ceux qu'on a déjà rassemblés sur l'antiquité et le succès de ces spectacles, auxquels, d'après Élie, se pressait une foule où les femmes n'étaient pas moins nombreuses que les hommes : « Si les clercs représentent quelques jeux, comme ils en ont l'habitude, tout le monde y court, jeunes et vieux, hommes et femmes, dames de Grève ou de Champeaux... Approche-toi de celle qui te plaira ; mets-toi tout près d'elle ; quand tu voudrais t'en tenir loin, tu ne le pourrais pas, tant tout le monde se serre pour mieux voir. » Ovide recommande au jeune Romain, assis au cirque près de celle qu'il veut charmer, de la renseigner sur la provenance et les chances de succès des chevaux qui courent. Élie transpose ainsi ces conseils, et nous relevons pour notre part la présence de laïques mêlés aux clercs parmi les joueurs : « Informe-toi des clercs et des laïques. Qui est ce vieux ? Qui est celui-là, fourré de vair? Qui est celui qui a si bien récité ? »

La suite du poème de maître Élie est plus banale. Il laisse de côté tout ce qui appartient à un genre de vie qu'il ne peut plus bien se représenter, et se contente de mettre en petits vers assez ordinaires les préceptes les plus généraux de son modèle. Citons un passage qui n'est pas dans Ovide : il s'agit des occasions qu'a l'amant de voir sa belle. Celle qu'a en vue maître Élie n'est pas, comme dans Ovide, une « libertine », plus ou moins maîtresse de ses actions, c'est une femme mariée, et qui n'est guère libre : « L'homme ne craint rien ; il va et vient à sa volonté, personne ne s'en inquiète ; la femme n'a pas le même loisir de faire ce qui lui plaît. » Cependant il peut se présenter des occasions propices : « Si c'est la femme d'un chevalier, le chevalier va aux tournois, il va à la cour de son seigneur, il va à la guerre, il y reste quelquefois longtemps. Si son mari est un marchand, l'ami a la partie plus belle, car il lui faut aller pour sa marchandise en Pouille, en Calabre, en Frise, et rester jusqu'à sept mois absent. Si le mari est un bourgeois, bien des affaires le font sortir du logis. »

L'œuvre d'Élie, dans le manuscrit unique qui l'a conservée, s'arrête, après 1305 vers, au vers 328 du livre II d'Ovide. C'est une imitation en général très abrégée, mais çà et là fort prolixe ; la traduction est parfois remarquablement exacte et concise, mais, en somme, c'est une œuvre assez médiocre.

On trouve plus d'intérêt dans un autre poème, à peu près contemporain, appelé la Clef d'amour, mais qui n'est aussi qu'une imitation de l'*Ars amatoria.* Il comprend environ trois mille deux cents vers de huit syllabes. Pour rendre en français les onze cent soixante-cinq distiques latins, il en aurait fallu bien plus ; mais notre poète anonyme laisse de côté, comme maître Élie, tout ce qui lui semble inutile à l'enseignement proprement dit, tous les épisodes, toutes les allusions, toutes les fleurs brillantes, quoique artificielles, dont Ovide a semé

son cours de galanterie. En revanche, il a insisté sur certains points, il a ajouté de son cru, il a fait des changements, et c'est ce que nous signalerons surtout dans l'examen rapide de son œuvre, qui n'est pas sans mérite. Il commence par une fiction qu'il ne trouvait pas dans son modèle. C'est, dit-il, le dieu d'amour lui-même qui lui est apparu en songe, et lui a ordonné de rédiger les règles de son art, en lui promettant de le récompenser. Il divise ensuite, comme Ovide, son sujet en trois points. Il parle brièvement du choix de l'objet à aimer, recommandant toutefois de s'adresser de préférence à une dame de haut parage. Quant aux endroits où on peut espérer la rencontrer, il indique le marché, l'église, les « caroles », les places où l'on regarde les bateleurs. Au lieu des jeux du cirque ou de la scène, il nous dépeint, non plus, comme Élie, des mystères, mais des joutes ou des tournois, et la façon dont il sait replacer dans un cadre si différent plusieurs des détails de la peinture d'Ovide est fort intéressante : « Aux joutes, aux assemblées d'armes viennent les dames, bien parées, joyeuses et pressées, pour voir et pour être vues. S'il arrive que le roi vienne dans la ville (ceci prouve que l'auteur n'habitait pas Paris), ou qu'on y donne un tournoi, mets-toi auprès de celle qui te plaît, pour voir le spectacle, soit à une fenêtre, soit sur un échafaud... Entame la conversation par des propos généraux ; demande-lui à qui sont les chevaux qu'on amène là-bas ou ceux qui attendent ici. Quand viendront les rois ou les comtes avec leur suite, si la dame te demande leurs noms réponds-lui. Celui-ci est de France, celui-là est de Chartres. Aie l'air d'être certain de tout : Voici tel roi, voici tel comte, diras-tu avec courtoisie. Dis, si tu peux, leurs vrais noms ; sinon, dis-en qui soient convenables. »

Les conseils que donne le poète sur la façon dont doit se vêtir celui qui se destine à l'amour renferment plus d'un détail à recommander aux historiens du costume. Il invoque à

ce sujet Ovide d'une façon assez inattendue : « Tire bien ton bas (ta cauche) à la lanière, de façon qu'il n'y ait ni pli ni fronce : Ovide te le recommande expressément. » Les indications données sur la conduite de l'amant qui se trouve avec sa belle dans un repas sont aussi intéressantes. Le poète l'engage à être gai et brillant : « Tu peux, si tu le sais, chanter, ou raconter de belles bourdes. » Mais il faut être prudent, et notre auteur ne reproduit pas sans restriction le *pede tange pedem* d'Ovide, que maître Élie avait répété complaisamment : « Ne te laisse pas trop aller au plaisir de presser le pied sous la table ; c'est dangereux : tu pourrais bien presser tel pied qui serait venu se glisser sous le tien pour surprendre ton secret. » Ovide, en recommandant les larmes, suggère un artifice à ceux qui n'en ont pas le don :

Si lacrymæ (neque enim veniunt in tempore semper)
Deficiunt, uda lumina tange manu.

Son imitateur a un moyen plus sûr :

Et si tu ne peus avoir lermes,
Tu porras un oignon tenir,
Qui tantost les fera venir.

Un endroit du poème d'Ovide qui lui fait peu d'honneur est celui où il recommande l'amour des vieilles comme offrant aux jeunes gens beaucoup d'agrément, et surtout beaucoup de profit. Notre auteur se distingue ici, à son avantage, du poète latin. Après avoir reproduit les arguments qu'il trouve dans son modèle, il ajoute : « Par ces raisons et d'autres pareilles, Ovide veut nous faire accroire qu'il vaut mieux rechercher les vieilles que de faire son amie d'une jeune ; mais, sauve sa révérence, je ne me range pas à son avis... Ovide, qui s'adonna à cet amour, avait, j'imagine, besoin d'argent ; c'est de la cupidité et non de l'amour. L'amour qui unit les cœurs délicats va droit devant lui, sans simonie. » Cette expression de

simonie appliquée au trafic des dons de l'amour est assurément une heureuse trouvaille.

La seconde partie de la Clef d'amour, comme le livre III d'Ovide, s'adresse aux femmes. Le poète français croit devoir dire expressément que le mariage est hors de la question : « Ne me parlez pas du mariage : ce n'est que « chochonnerie » (maquignonnage) ; femme prise dans le mariage est comme en prison, puisqu'il lui faut se soumettre à tout ce qui plaît à son mari. » Cette idée que la liberté, propre de l'amour, est incompatible avec la servitude qu'entraîne l'union légale se retrouve souvent au moyen âge.

Les conseils donnés aux femmes sur leur toilette sont, comme ceux qui regardent le costume des hommes, accommodés à l'époque de l'auteur : il y est parlé de guimpes, de chaperons, de cornes, de pelisses, de chemises, de gants et de plusieurs autres choses qu'Ovide ne soupçonnait pas. — La femme, si elle veut plaire, doit avoir divers talents : « Chanter est une chose noble et belle, surtout pour une jeune fille... Apprends à sonner le psaltérion, ou le timbre, ou la guiterne, ou la citole : rien ne nous affole autant. Accoutume-toi aussi à lire tout haut avec grâce des livres français (romans)... Rien ne te servira plus que de bien danser et « caroler » avec de petits pas simples et nonchalants. Les jeux d'échecs et de « tables » (trictrac) te conviennent aussi très bien. »

Quant au choix que l'on doit faire entre les soupirants, notre poète, comme on pouvait s'y attendre, imitant d'ailleurs à sa façon les conseils spirituellement intéressés d'Ovide, recommande les clercs : « Soyez douces et aimables pour les clercs, qui sont doux, subtils et d'agréable commerce ; ce sont eux qui entendent l'art et la manière d'aimer. Ils ont beau faire « le papelart », ils savent mieux que personne mener l'amour et consoler leurs amies. Femme qui n'est pas aimée d'un clerc ne connaîtra jamais bien l'amour. »

Ovide énumère tous les prétextes qu'avait une Romaine de son temps pour sortir de chez elle et aller où elle voulait; de semblables ne manquaient pas à une Française du moyen âge : «En toutes saisons les femmes savent bien trouver des prétextes. Les étuves leur sont de grand secours, et aussi les saints et les saintes : quel bon service ces petits pèlerinages rendent à celles qui savent en profiter! Elles ont aussi leurs tavernières secrètes, qui leur procurent plus d'une joie. Une femme sait bien enfin faire semblant d'être malade pour être seule quand elle le veut.»

Aux conseils, déjà assez peu raffinés, qu'Ovide donne aux femmes sur la conduite qu'elles doivent tenir dans un souper en tête-à-tête, son imitateur en ajoute quelques-uns qui peuvent sembler superflus : «Ne trempe que peu ton pain dans la sauce, de peur de te tacher; si tu pouvais t'en abstenir tout à fait, cela te ferait grand honneur. Garde-toi surtout de manger de l'ail; prends plutôt pour assaisonnement de la moutarde ou du sel, car rien n'est plus déplaisant que de gâter son haleine.»

Le poète français est plus réservé que son modèle dans ce qui concerne la «contenance segrée», et, en général, on doit lui rendre ce témoignage qu'il a plutôt atténué qu'aggravé ce que l'original contenait de scabreux. Son ouvrage est, en somme, intéressant; il est regrettable qu'on n'en ait pas un meilleur texte, et qu'un accident arrivé au manuscrit nous ait enlevé la satisfaction de connaître le nom de l'auteur.

Nous savons celui d'un autre imitateur d'Ovide, un peu plus récent : il a pris soin de nous apprendre qu'il s'appelait Jacques d'Amiens; mais nous n'en savons pas plus long. Son poème n'offre pas autant de traits qui méritent d'être relevés que la Clef d'amour. Non pas que Jacques d'Amiens manque d'esprit et de facilité, ni qu'il se soit astreint trop servilement à copier son modèle; au contraire, il a suivi Ovide de plus loin

IMPRIMERIE NATIONALE.

et plus librement qu'aucun des autres imitateurs. Mais il reste d'ordinaire dans les généralités de sentiment, et par conséquent il offre moins de prise à l'historien des mœurs et des usages. Son procédé consiste à abréger beaucoup, en laissant de côté tout ce qui n'est pas directement didactique, en sorte que, malgré les additions considérables, il n'emploie guère plus de petits vers octosyllabiques qu'Ovide n'a employé d'hexamètres et de pentamètres. Ce sont les additions qui nous arrêteront surtout. Plusieurs, qui sont fort agréables, sont des passages où Jacques se met lui-même en scène, soit qu'il rappelle des souvenirs de ses amours passés, soit qu'il parle de son amour présent pour «la belle blonde désirée» en l'honneur de laquelle il a entrepris son œuvre, et de qui il en espère la récompense. Voici un morceau de ce genre, assez gracieux, placé en tête de la dernière partie, où l'auteur donne aux femmes des conseils qui doivent les mettre en état de discerner les amants sincères des trompeurs : «Je vais enseigner les dames : je voudrais qu'aucun homme ne pût les tromper et les trahir. Aussi leur donnerai-je des leçons qui les empêcheront de se laisser surprendre. Je veux qu'elles sachent qui sont ceux qui les prient de cœur, et qu'elles les distinguent des faux amants : ces traîtres, ces menteurs, seront alors couverts de honte et de risée. Ah! si ma dame pouvait savoir comme je l'aime de cœur, elle me donnerait bientôt son amour et laisserait là ce séducteur qui ne songe qu'à la trahir, tandis que moi je ne poursuis que son bien.»

Toute une partie du poème de Jacques d'Amiens, qui ne comprend pas moins du quart de l'ouvrage, manque absolument dans Ovide. Ce sont des modèles de conversation amoureuse. L'auteur enseigne comment on doit «prier d'amour» une dame ordinaire, ou une dame de haut rang, ou une jeune «pucelle». Il suppose ensuite que les personnes à qui on a fait ces déclarations les repoussent, et, après les discours qu'il

leur prête, il donne des formules de répliques qui, suivant lui, ne peuvent manquer leur effet. Nous entendons d'abord une dame qui déclare aimer son mari et vouloir lui garder sa foi: l'amant lui répond que, si elle aime son mari, c'est qu'elle ne connaît pas d'autre homme, et que ce mari d'ailleurs ne lui est pas aussi fidèle qu'elle se l'imagine. Une autre craint de perdre sa réputation: on lui montre qu'il y a moyen de bien cacher un secret. La troisième ne se fie pas aux paroles des amants, si souvent trompeurs: on la rassure par des protestations. A une quatrième, qui regarde comme une offense qu'on ait osé lui parler d'amour, on dit que sa beauté fait perdre la raison. Une autre, plus froidement, engage le galant à ne pas perdre auprès d'elle son temps et sa peine: le poète n'indique pas ici de réplique, mais la dame prouve ainsi qu'elle est «sage», et l'on ne doit, dit-il, l'en aimer et l'en rechercher que plus ardemment. La réponse de la dernière trahit son trouble: il faut savoir en profiter. Cette forme de dialogue amoureux n'est pas particulière à notre poète; il en a pris l'idée dans le livre latin d'André le Chapelain, écrit vers le commencement du XIIIe siècle, mais il n'en a guère pris que l'idée. Les discours composés par André sont des dissertations subtiles et approfondies de métaphysique amoureuse; les entretiens que rime Jacques d'Amiens sont beaucoup plus simples: ils vont droit au fait, et souvent avec un singulier manque de délicatesse et même de décence. Disons à ce propos que notre auteur ne mérite nullement l'éloge que nous avons accordé à celui de la Clef d'amour, il ne recule pas devant les détails les plus crus; seulement, tandis qu'Ovide est élégamment lascif, il est bourgeoisement grossier. Il s'excuse là-dessus comme l'ont fait tant d'autres: «Je demande qu'on me pardonne si en quelques endroits j'ai parlé trop hardiment: il le fallait, et mon sujet le demandait.» Rien ne l'obligeait à traiter ce sujet; en tout cas il pouvait fort bien se dispenser d'en aborder certains côtés, et

nous supposons que la « belle blonde » à qui il envoyait son poème dut lui savoir peu de gré d'avoir inséré de tels traits dans un livre destiné à lui plaire.

Citons, en terminant, le seul passage de Jacques d'Amiens qui se réfère avec précision à son temps et à son milieu, et qui est d'ailleurs curieux. Il est inséré dans le paragraphe consacré à la toilette des femmes, et il concerne les béguines, ces sortes de religieuses vivant dans le siècle, dont Rutebeuf s'est si finement moqué, et qui abondaient surtout, au XIIIe siècle, dans le nord de la France : « Les béguines, je le sais, aiment la propreté par-dessus toutes choses; je les vois équipées et arrangées plus accortement que personne; elles ont des vêtements bien tenus, des visages frais et colorés, elles aiment les bons repas, les habits et les chaussures commodes. Elles semblent tourner toutes leurs pensées vers Dieu, et se lèvent volontiers pour aller aux matines... Ce que j'en ai entendu raconter, je ne veux pas le redire ici. »

Après les trois imitations poétiques de l'Art d'aimer que nous venons d'examiner, nous nous bornons à rappeler le petit poème de Guiart sur le même sujet, en soixante-cinq quatrains d'alexandrins monorimes. Il présente un singulier mélange de grossièreté et de dévotion. L'auteur, comme ses prédécesseurs, divise son œuvre en trois parties; seulement, dans la troisième, il ne s'agit pas, comme chez Ovide et les autres, de la façon de conserver l'amour une fois acquis, mais bien, au contraire, des moyens de s'en débarrasser :

Guiars qui l'art d'amors vost en romanz traitier
En son prologue vost de trois choses touchier:
La premiére, comment on se doit afaitier
Por requerre s'amie et savoir acointier;
La seconde chose est comment se contendra,
Quand l'amor de la feme a soi atraite avra;
Et la tierce comment il s'en departira
De l'amor a la dame quant plus ne li plaira.

Cette troisième partie, dans laquelle l'auteur fait surtout intervenir des motifs tirés de la religion, a cependant emprunté quelques traits aux *Remedia amoris* d'Ovide, et c'est pour cela que nous la mentionnons particulièrement.

Le poème lui-même des Remèdes d'amour, antidote fourni par Ovide au poison de son premier livre, a pénétré, bien que moins profondément que l'Art d'aimer, dans notre ancienne littérature. Marie de France, qui écrivait ses «lais» en Angleterre sous le règne de Henri II, nous décrit dans l'un d'eux une peinture où l'on voyait Vénus brûler ce livre, dirigé contre elle. Un poète du XIII[e] siècle qui ne manquait pas de talent, et dont nous possédons une traduction en vers du Lapidaire de Marbode, nous apprend qu'antérieurement il avait écrit sur les moyens de dompter l'amour et d'abaisser son grand orgueil; c'était, bien probablement, une traduction des *Remedia ameris*, mais nous ne l'avons pas.

La seule qui nous soit parvenue porte les caractères du XIV[e] siècle; elle suit de près le texte latin, à tel point que, dans le manuscrit qui nous l'a conservée, les distiques d'Ovide sont d'abord copiés, puis chacun d'eux est suivi de sa version française. L'œuvre est incomplète et ne mérite que d'être mentionnée; elle ne contient rien qui retienne l'attention.

Sous le nom assez mal approprié de Confort ou Remède d'amour, un anonyme, au commencement du XIV[e] siècle ou à la fin du XIII[e], a composé un poème qui n'est pas, à vrai dire, une traduction de celui d'Ovide : on n'y retrouve que deux passages du poème latin, et le sujet même qui a fourni le titre n'est traité que dans les derniers vers. Dans le reste du poème, l'auteur définit, en vers fort ennuyeux, ternes et souvent obscurs, les différentes sortes d'amour et d'amitié. Si la recherche en valait la peine, on pourrait sans doute retrouver les ouvrages latins où il a puisé sa science; ce n'est pas à coup sûr dans l'Art d'aimer d'Ovide. Notre poète est d'une moralité

scrupuleuse, et il critique avec plus de bonheur d'expression qu'il n'en a d'ordinaire ceux qui écrivent des ouvrages licencieux : « Personne, dit-il, ne devrait s'occuper à mettre en écrit de vilains mots; car, sans avoir besoin d'écriture ni de rime, chacun en sait assez par lui-même. » Il en veut aussi aux écrivains, si nombreux de son temps, qui s'attachaient à dénigrer les femmes, et il signale notamment comme répréhensible un ouvrage que nous possédons encore, intitulé le Blâme des femmes: « Comme a fait celui, il eut grand tort, qui a écrit le Blâme des femmes; il n'aurait pas été capable de dire suffisamment la louange qu'elles méritent. »

Cette introduction, où l'auteur explique ce qu'il ne veut pas faire, est la partie la plus intéressante de l'œuvre. Notons encore une singularité. Il dit avoir composé son poème pour guérir une demoiselle qu'il voyait férue d'un dard d'amour: ce n'était apparemment pas pour lui, ou il aurait sans doute moins prodigué à la « très douce, courtoise et sage » les avis et les remontrances de la philosophie et de la religion.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire une traduction en vers des *Remedia amoris* qui est insérée dans le vaste poème des Échecs amoureux, composé entre 1370 et 1380; elle appartient à une époque postérieure à celle où nous avons voulu renfermer cette étude.

Les poèmes d'Ovide furent une des sources où le moyen âge puisa les théories sur l'amour qu'il devait développer d'une façon si originale; ils furent loin d'être la seule. On leur dut surtout cette idée que l'amour est un art qui peut se pratiquer par règles et s'enseigner par préceptes, mais de cette idée on tira des conséquences fort nouvelles. L'inspiration toute frivole du principal poème d'Ovide, le milieu, profondément différent de celui du moyen âge, où il plaçait son lecteur, le rendaient peu propre à servir de code dans une société où l'on prétendait prendre l'amour au grand sérieux, tout en le

considérant toujours comme étranger au mariage, à en faire l'inspirateur de toutes les grandes actions, le maître de toutes les belles manières, le guide de toutes les vertus. Un art d'aimer tout nouveau sortit des cours brillantes du XIIe siècle, où des femmes donnaient le ton et, comme plus tard les précieuses, raffinaient sur l'amour, de façon à l'épurer jusqu'à un certain point, tout en lui accordant un empire absolu sur la vie entière. Cet art d'aimer, dont le livre d'André le Chapelain nous offre le premier traité en forme, alla, comme on sait, s'élevant et se subtilisant de plus en plus, et finit par devenir si sublime et si ténu qu'il s'évanouit dans une sorte d'éther mystique. Rien n'est plus éloigné en apparence de l'amour à fleur de peau qu'Ovide enseignait aux jeunes Romains, et que les traducteurs dont nous avons parcouru les œuvres s'efforçaient de prêcher aux Français des XIIe et XIIIe siècles. Il y a cependant plus d'un point de contact entre ces deux conceptions si différentes; le seul qui nous intéresse ici est la prétention de soumettre l'amour à des lois et d'en donner des leçons. Cette prétention n'était peut-être pas plus justifiée quand on avait affaire aux affranchies de Rome que quand on s'adressait aux nobles dames des cours de France ou de Champagne, ou plus tard à celles qui charmaient l'hôtel de Rambouillet, et Molière a rendu l'arrêt du bon sens, en cette matière comme en tant d'autres, en nous disant, par la bouche du pauvre Alceste, que « la raison n'est pas ce qui règle l'amour ».

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Sténographie française, écriture rationnelle, typographique et courante, par M. Laffaille (Montrouge, 1884, in-8°);

Κερμάτια συμβολικὰ ἐν τῷ Ἀθήνησιν ἐθνικῷ νομισματικῷ μουσείῳ, par Achille Postolacca (Athènes, 1884, in-8°).

M. Maspero présente les *Mémoires* publiés sous sa direction par les membres de la mission archéologique au Caire (1881-1884, in-4°).

M. Barbier de Meynard fait hommage, au nom du traducteur, d'un volume intitulé : *Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain,* traduit de l'arabe par H. Sauvaire (Paris, 1884, in-12).

«En thèse générale, dit-il, ce qu'il y a de plus curieux dans les descriptions de l'Europe par des musulmans, c'est l'impression produite sur eux par le spectacle d'une civilisation qui heurte de toute part leurs préjugés religieux et politiques. Le document que je présente à l'Académie ne fait pas exception à la règle. Il n'enrichira guère l'histoire politique de l'Espagne au xviie siècle. C'est à peine si le diplomate arabe fait allusion au but de sa mission. On devine, dans une phrase incidente de son récit, qu'il fut envoyé par le chérif du Maroc, Muley Ismaïl, le contemporain et l'allié de Louis XIV, à Charles II, roi d'Espagne, pour négocier un rachat de prisonniers et la restitution de manuscrits provenant de la bibliothèque des Maures. Il ne nous dit même pas si ses négociations aboutirent. Même silence sur l'époque de son voyage. Heureusement, comme le fait remarquer judicieusement le traducteur, il n'est pas difficile de rétablir cette date avec certitude, le débarquement de l'ambassadeur à Cadix ayant eu lieu peu de temps après la prise de Belgrade par les Turcs en 1690. En outre, deux faits historiques bien connus qu'il cite incidemment, la mort du pape Alexandre VIII et la prise de Mons par les Français, prouvent qu'il accomplissait sa mission au cours de l'année suivante, c'est-à-dire en 1691.

«Ce que je disais de l'intérêt en quelque sorte subjectif des récits de voyages musulmans se révèle ici par mille petits détails significatifs.

L'orgueil musulman se trahit dans ces pages avec une imperturbable naïveté. Qu'on lise, par exemple, l'appréciation de notre Arabe sur le Carême et les cérémonies de la Semaine sainte dans la capitale de l'Espagne, la visite assez inattendue qu'il fit à une communauté de Carmélites, ses tentatives de propagande parmi les moines espagnols et enfin son amusante controverse avec le supérieur d'un couvent de Madrid. L'Inquisition ne l'émeut guère, ou plutôt on sent qu'il ne peut se défendre d'une certaine admiration pour cette juridiction, dont les formes arbitraires et mystérieuses ne sont pas sans analogie avec celles de la cour du Maroc. En fait de civilisation il se contente de peu : l'hôtellerie espagnole lui paraît un idéal de propreté et de bien-être. Il ne tarit pas d'éloges sur l'allure, pourtant assez modérée, de la poste d'État dans l'Espagne de Charles II. Enfin voici en quels termes il signale une invention, il est vrai, toute récente à cette époque, le journalisme officiel : « Lorsqu'il arrive une nouvelle de pays très « éloignés, il y a une maison où se trouve un *moule à écriture* (c'est ainsi « qu'il appelle une imprimerie) dirigé par un seul homme, qui paie pour « cela au roi une redevance fixe au commencement de chaque année... « Il réunit de toutes ces nouvelles tout ce qu'il peut, *et, les versant dans le* « *moule,* il en imprime un millier de feuilles, qu'il vend à un prix modique. « C'est ce qu'ils appellent la *gazette.* » Puis notre ambassadeur ajoute, avec un bon sens qui n'a rien perdu de son actualité : « On y lit beaucoup de « nouvelles, mais elles sont pour la plupart exagérées et mensongères, « dans le but d'exciter la curiosité des gens » (p. 151).

« M. Sauvaire a tiré ce document de deux manuscrits provenant tous deux d'Espagne. En l'absence du texte arabe, qui d'ailleurs n'offrait aucun intérêt philologique, il s'est appliqué à en donner une traduction scrupuleusement exacte, d'une allure dégagée et agréable; il y a joint des notes où les lacunes et les inexactitudes du texte sont signalées et corrigées avec soin. Ce petit livre mérite, dit en terminant M. Barbier de Meynard, d'être lu par tous ceux qui s'intéressent aux rapports de l'Occident avec les États musulmans, et il occupera dignement sa place dans la bibliothèque elzévirienne que M. E. Leroux consacre à l'histoire et aux littératures de l'Orient. »

SÉANCE DU 10 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Germain, membre de l'Académie, les publications suivantes :

Pierre Flamenchi, Étude historique et littéraire d'après ses manuscrits autographes entièrement inédits; — *Souvenirs religieux des Cévennes.* —

Le père Joseph et l'abbé Florian. — *Notice sur un recueil d'incunables de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier* (Montpellier, 1884, brochures in-4°).

Le Secrétaire perpétuel dépose ensuite sur le bureau de l'Académie le tome XXXI, 2° partie, des *Mémoires de l'Académie*. Il fait observer que ce volume a été arrêté à vingt-cinq feuilles, parce que la première partie, comprenant l'histoire de l'Académie, en comptait déjà quatre-vingt-deux.

Sont encore offerts :

Cochinchine française, excursions et reconnaissances, n°s 16 et 17 (Saïgon, 1883, br. in-8°);

Étude sur une négociation diplomatique de Louis XI, roi de France, par M. S. Moufflet (Marseille, 1884, in-8°);

La peste de Compiègne (xv°, xvi° et xvii° siècles), par M. le Cte de Marsy (Amiens, 1884, br. in-8°).

M. Delisle fait hommage à l'Académie de *Deux lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême* (*1368 et 1444*), qu'il vient de publier (Paris, 1884, in-4°; extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*).

Il présente en outre un volume intitulé. *Compte du trésor du Louvre sous Philippe le Bel* (*Toussaint, 1296*). (Paris, 1884, in-8°.)

«Sous ce titre, dit M. Delisle, M. Julien Havet a publié, d'après l'original conservé au Musée britannique, un fragment très étendu d'un des plus anciens comptes du trésor royal du Louvre dont l'existence ait encore été reconnue. Ce document offre une grande importance pour l'histoire des finances et de toutes les institutions administratives du règne de Philippe le Bel. Il se recommande en outre par la mention de beaucoup de personnages qui ont été mêlés aux principaux événements de notre histoire à la fin du xiii° siècle. M. Julien Havet a rendu service à nos études en faisant connaître, par une édition rigoureusement exacte, un document aussi important. La table qu'il y a jointe, et à laquelle on ne saurait reprocher qu'un développement peut-être excessif, permet de retrouver avec une grande facilité les renseignements de tout genre que fournissent les 460 articles du compte.»

M. Delisle offre encore :

Note sur les manuscrits grecs du British Museum, par M. Omont (Paris, 1884, in-8°; extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLV).

«M. Omont, dont l'Académie connaît les publications relatives aux manuscrits grecs conservés en France, à Paris et dans les départements, a

récemment passé en revue les 762 manuscrits grecs que possède le Musée britannique.

« L'opuscule qu'il vient de publier contient, dit M. Delisle, des notes très précises et très substantielles sur l'origine de ces manuscrits et sur les souscriptions de copistes qu'on trouve dans beaucoup d'entre eux. Il y a là des renseignements utiles et nouveaux pour la paléographie et pour l'histoire des collections de manuscrits grecs. On y trouve aussi, sous une forme très claire, un tableau des différents catalogues, imprimés ou manuscrits, à l'aide desquels on peut étudier les manuscrits conservés au Musée britannique, en dehors des séries orientales. »

SÉANCE DU 17 OCTOBRE.

Sont offerts :

Rapport envoyé par M. V. Guérin à M. le Ministre de l'instruction publique, sur une nouvelle mission scientifique qu'il vient d'accomplir en Palestine (Paris, 1884, br. in-8°);

Les noms de familles étrusques et les inscriptions bilingues, 3e étude, lue devant l'Académie le 16 mai 1884, par M. Casati (br. in-8°);

Le musée d'antiquités et le musée céramique de Rouen, par M. Jules Adeline (Rouen, 1882, in-4°).

M. Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un gros volume in-4°, intitulé : *Sigillographie de l'empire byzantin* (Paris, 1884).

« Dans cet ouvrage, publié sous le patronage de la *Société de l'Orient latin,* l'auteur, M. G. Schlumberger, dont l'Académie, dit M. Maury, connaît trop les ouvrages antérieurs et les mérites pour qu'il soit besoin de rien ajouter à son nom, aborde une branche tout à fait neuve de l'archéologie du moyen âge. La sigillographie de l'empire byzantin avait été, en effet, jusqu'à ce jour, à peine effleurée; et cependant il y avait à puiser bien de précieux renseignements pour l'histoire de l'empire d'Orient dans ces innombrables types et ces légendes si variées qu'offrent les sceaux de plomb dont toutes les classes de la nation grecque ont fait usage pendant dix siècles et plus de la période byzantine. M. Schlumberger avait, pour jeter la lumière dans la sigillographie de l'empire de Constantinople, une double tâche à remplir. Il lui fallait d'abord recueillir les éléments mêmes de son travail, qui se trouvaient dispersés et souvent inconnus. Par ses voyages en Orient, son séjour prolongé dans la capitale de l'Empire ottoman, sa correspondance incessante et ses investigations persévérantes, il est parvenu à réunir un nombre très considérable de sceaux et d'empreintes de sceaux. Il a pu ainsi passer à la partie essen-

tielle de sa tâche, et, par l'étude comparative de tant de monuments sigillographiques, établir les cadres très complets de la science des sceaux byzantins.

«Dans l'introduction de son livre, l'auteur fait l'histoire des sceaux byzantins à un point de vue général. Il y étudie la matière et la forme des sceaux, les procédés de fabrication, les usages des sceaux, le caractère des types et des légendes qui y figurent, les dispositions qu'ils offrent suivant les âges, le rang et la profession du titulaire.

«Dans l'ouvrage proprement dit, il nous donne la description et l'interprétation des différentes classes de sceaux byzantins. Il en distingue cinq principales, qui fournissent naturellement les divisions de l'ouvrage : la première, qu'on peut désigner sous le nom de *série géographique*, comprend l'examen et la description des divers sceaux de fonctionnaires de provinces et de villes, des titulaires de sièges ecclésiastiques, sur lesquels sont inscrits des noms de thermes, de villes, d'évêchés, etc. C'est véritablement un commentaire, et un des plus curieux et des plus sûrs, du célèbre *Livre des thèmes* de l'empereur Constantin Porphyrogénète. Des paragraphes spéciaux sont consacrés aux sceaux des couvents, des palais, des églises, des édifices divers intéressant la topographie de Constantinople et de quelques autres grandes villes. La seconde partie traite des sceaux ecclésiastiques, et nous donne les sceaux des membres du clergé, depuis ceux des patriarches, des prêtres et des moines de tous rangs jusqu'à ceux des plus humbles portiers d'église et des simples catéchumènes. La troisième partie embrasse les sceaux des militaires, chefs de l'armée régulière, des corps spéciaux, des officiers de la marine impériale, de ceux des mercenaires et des corps étrangers, des commandants de places fortes et même de simples gardes, etc.

«La quatrième partie est consacrée aux sceaux des dignitaires, depuis ceux des empereurs, des impératrices et des princes de la famille impériale ou des princes étrangers, jusqu'à ceux des divers fonctionnaires dont les sceaux n'avaient pas trouvé leur place dans l'une des trois divisions précédentes. Enfin, la cinquième et dernière partie comprend les sceaux des familles byzantines, c'est-à-dire la description de tous les sceaux portant mention d'un nom de famille ou nom patronymique.

«Dans chacune de ces cinq divisions, M. G. Schlumberger éclaire la description des sceaux et l'interprétation des légendes par d'abondants et intéressants renseignements, utiles à la connaissance de l'histoire et de la géographie de l'empire byzantin. L'ouvrage est accompagné de planches

exécutées par M. Dardel et reproduisant les sceaux les plus importants de chaque série.»

M. Renan présente à l'Académie le premier numéro de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, revue publiée sous la direction de MM. J. Oppert, membre de l'Académie, et E. Ledrain (Paris, 1884, gr. in-8°).

Il présente aussi trois brochures de M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, qui ont pour titres : *Le trépied du mont Garizim*, avec une planche. — *L'épitaphe de Youdan, fils de rabbi Tarphon*, avec une planche. — *Trois monuments phéniciens apocryphes*. (Extraits des *Proceedings of the Society of the biblical archeology* et du *Journal asiatique*.)

M. Renan offre en outre, de la part de M. de Sainte-Marie, un ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, et intitulé : *Mission à Carthage* (Paris, 1884, gr. in-8°).

M. Deloche fait hommage, de la part de l'auteur, M. Lud. Drapeyron, professeur agrégé au lycée Charlemagne, d'une brochure intitulée : *Les Carlovingiens en Limousin*.

«Dans ce travail, rédigé sur l'invitation de la Société archéologique de Limoges, M. Drapeyron a exposé sommairement la longue et mémorable lutte du duc Waïffer contre Pépin le Bref, dont le Limousin fut le principal théâtre, et à la suite de laquelle l'Aquitaine, vaincue, subit la domination franque et commença à se germaniser. Il nous montre ensuite, dit M. Deloche, sous Charlemagne et ses successeurs, les monastères, les collégiales, prieurés et oratoires se multipliant ou se développant sur toute l'étendue de ce diocèse, un des plus vastes de l'ancienne Gaule, en dépit des querelles sanglantes des princes et des invasions désastreuses des Normands. L'auteur nous fait voir, au déclin de la deuxième race, le Limousin s'organisant politiquement, la Marche limousine définitivement instituée, les vicomtes devenus héréditaires, possesseurs de grands fiefs, et les seigneurs, moyens ou petits, occupant le sol à titre incommutable et construisant ces nombreuses et imposantes forteresses dont les ruines couronnent encore les hautes collines de ce curieux pays.

«Cet opuscule n'est point une œuvre d'érudition, c'est un travail de seconde main, un simple tableau, mais un tableau instructif et intéressant, des principaux événements historiques des IXe et Xe siècles dans leurs relations avec la province du Limousin. L'auteur a bien rempli la tâche que la Société archéologique de Limoges lui avait confiée, et ceux qui voudront avoir une idée sommaire, mais exacte, de cette partie de notre histoire provinciale le liront avec profit.»

« M. Drapeyron, dit en terminant M. Deloche, n'est point d'ailleurs un inconnu pour l'Académie; car en 1878, au concours des Antiquités nationales, elle lui a décerné une mention honorable pour son *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.* »

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *Marabouts et Khouan, étude sur l'Islam en Algérie,* par M. Louis Rinn, chef de bataillon chargé du service central des affaires indigènes (Alger, 1884, in-8°).

« On sait combien l'islamisme, par la nature même de ses dogmes et de son enseignement canonique, est réfractaire à la civilisation moderne. La lutte qu'il soutenait autrefois contre l'Occident sur le champ de bataille, il la continue aujourd'hui par la prédication dans la mosquée, par l'étude du droit dans la Medressè et surtout par la propagande des associations religieuses. Ces sociétés secrètes, connues dans le nord de l'Afrique sous le nom de *Marabouts* et de *Khouan,* sont un danger permanent pour l'avenir de notre colonie algérienne.

« M. L. Rinn, dans le livre que j'ai l'honneur d'offrir de sa part à l'Académie, s'est proposé, dit M. Barbier de Meynard, d'étudier leurs doctrines et leur organisation politique et religieuse. Il nous fait connaître d'abord le clergé musulman salarié par l'État et, par cela même, dépourvu de tout crédit aux yeux de ses coreligionnaires. Il traite ensuite des groupes des Marabouts, sorte de corporations monastiques, indépendantes du pouvoir central, donnant, sans rétribution, l'enseignement classique (c'est-à-dire celui du Koran et de la tradition) et vivant des aumônes déposées sur le tombeau du saint personnage dont ces Marabouts sont le plus souvent les descendants.

« La partie la plus considérable et élaborée avec le plus de soin du livre de M. Rinn est celle qui traite de ces innombrables associations de fanatiques nomades, de ces derviches africains, moitié illuminés, moitié conspirateurs, qui, sous le nom de *Khouan,* propagent de tribus en tribus les dogmes d'un mysticisme de faux aloi et par-dessus tout la haine de la domination française. Si le travail de M. Rinn laisse quelque prise à la critique dans les parties qui confinent à l'érudition orientale, en revanche il abonde en données neuves et du plus haut intérêt sur le catéchisme, la propagande et les menées politiques de ces étranges corporations. Leurs groupements topographiques et leurs migrations sont parfaitement indiqués dans une carte très soignée qui termine utilement le livre.

« En résumé, ce travail fait le plus grand honneur au savant officier

qui l'a entrepris. C'est aussi une preuve du progrès que les études historiques et philologiques ont accompli dans notre état-major algérien. Si les améliorations depuis longtemps promises se réalisent avec suite et sans secousse, si l'Algérie devient une terre française dans toute l'acception du mot, c'est à des hommes tels que M. Louis Rinn, joignant au savoir l'expérience et le dévouement, que nous devrons cette heureuse transformation.»

SÉANCE DU 24 OCTOBRE.

(Séance levée à cause de la mort de M. Ad. Regnier.)

SÉANCE DU 31 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Un fer à gaufres du XV*e* *siècle aux armoiries de la ville de Besançon,* par M. A. Castan, correspondant de l'Académie (Besançon, 1884, br. in-8°);

Ibères, Ibérie, étude sur l'origine et les migrations de ces Ibères, premiers habitants connus de l'occident de l'Europe, par M. A. Garrigou (Foix, 1884, in-8°).

M. Maury offre, au nom de M. Max Müller, associé étranger de l'Académie, un volume intitulé : *Bibliographical essays* (Londres, 1884, in-8°).

M. G. Paris fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Ein altneapolitanisches Regimen sanitatis,* von Adolf Mustafia (Vienne, 1884, in-8°).

«Ce fascicule est le premier d'une série de *Mittheilungen aus romanischen Handschriften* que nous promet notre savant correspondant de Vienne; il est extrait des Comptes rendus de l'Académie impériale et royale. Il contient le texte d'une version du *Regimen sanitatis* écrite en dialectes napolitains au XIVe siècle. Les anciens monuments des dialectes italiens du Sud sont rares et ont été jusqu'à présent à peine étudiés. M. Mustafia commente celui-ci avec la méthode qu'il apporte dans les travaux de ce genre, et dont on peut dire qu'elle est le dernier mot de la clarté, de la précision et de la rigueur scientifique.»

2° *Mélanges de phonétique normande,* par M. Charles Joret (Paris, 1884, in-8°).

«Le titre de ce volume, dit M. Paris, ne le désigne pas suffisamment. Il contient bien des mélanges, et tous concernant le patois normand, mais il s'en faut que tous concernent la phonétique. La préface est consacrée en grande partie à des rectifications au *Glossaire du Bessin* que nous devons

à l'auteur; plus loin nous trouvons une longue et précieuse liste d'étymologies normandes; ailleurs nous aurons affaire à des observations de grammaire proprement dite. Tel qu'il est, ce recueil vient se joindre aux travaux précédents de M. Joret, pour attester sa féconde activité, et il augmente et précise en beaucoup de points notre connaissance des parlers populaires usités en Normandie.»

3° *Des rapports intellectuels et littéraires de la France avec l'Allemagne en 1789*, par M. Ch. Joret (Paris, 1884, br. in-8°).

«Ce discours, prononcé à la rentrée des Facultés d'Aix l'année dernière, contient beaucoup de faits intéressants et peu connus. On y verra avec surprise l'engouement pour la littérature allemande qui régnait en France peu avant la Révolution, plus par imagination peut-être que par réelle connaissance, et qui s'éteignit si bien que, quand Mme de Staël publia son fameux livre, on crut qu'elle révélait un pays inconnu. Les renseignements réunis par l'auteur indiquent une rare connaissance d'un sujet curieux, que personne n'avait traité avant lui, et ses réflexions sont toujours judicieuses.»

M. Delisle offre, de la part de M. Ch. Grandjean, *Le Registre de Benoît XI, recueil des bulles de ce pape*, 2° fascicule (Paris, 1884, in-8°).

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Estratti del Tarih Mansuri, par M. Amari, associé étranger de l'Académie (Palerme, 1884, in-8°);

L'empereur Étienne Douchan de Serbie et la péninsule Balkanique au XIVe siècle, par M. Émile de Borchgrave, membre de l'Académie royale de Belgique (Bruxelles, 1884, br. in-8°);

Origine exclusivement française et aquitanique de la légende des Quatre fils Aymon. Légende d'Heudon, roi d'Aquitaine, par M. Grellet-Balguerie (br. in-8°).

M. A. Maury offre, au nom de M. Arthur de Boislisle, un ouvrage intitulé : *Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, pour servir à l'histoire des expéditions d'Italie* (Paris, 1884, in-8°).

«L'homme d'État, le favori dont M. de Boislisle fait dans ce volume la biographie, est un de ces personnages que la partialité de Comines s'était efforcée de vouer à l'oubli et qu'il a en quelque sorte écrasés sous le poids de rancunes personnelles.

«C'est à peine si les autres historiens ont prononcé le nom d'Étienne de

Vesc ou même s'ils en ont connu la véritable forme. Et cependant ce personnage a eu toute la confiance du jeune Charles VIII, comme il avait eu celle de Louis XI dans les dernières années du règne de ce roi, et comme il eut celle de Louis XII jusqu'en 1501. De Vesc fut le premier promoteur des grandes expéditions d'Italie. Il a été l'organisateur de l'administration dans le royaume conquis et occupé à deux reprises différentes. Il a organisé les flottes, les armées et plus tard l'administration dans le royaume de Naples.

«Entre autres documents inédits que l'auteur a interrogés, il faut surtout citer les registres des ordonnances rendues par Charles VIII pendant son séjour dans le royaume de Naples, précieux recueil que possède le grand Archivio de cette ville, et les registres des ordonnances des administrateurs français, rendues ensuite en son nom, puis au nom de Louis XII, jusqu'à l'évacuation des États napolitains par nos armées.

«Ces registres, qui renferment une mine inexplorée avant M. de Boislisle, forment un précieux complément de notre *Trésor des chartes.*»

M. Jourdain présente, au nom de l'auteur, le volume que M. de Boislisle vient de consacrer à l'étude des *Conseils du roi sous Louis XIV.*

«Ce volume, dit M. Jourdain, ne donne pas au delà de ce que son titre promet; il ne remonte pas à l'origine du Conseil d'État; il n'en raconte pas l'histoire; mais il en fait connaître, avec le plus grand détail, la plus judicieuse exactitude, l'organisation et la vie intérieure sous le règne du prince qui en a fixé les règlements, je ne dirai pas d'une manière définitive, car sous le règne suivant ces règlements ont été modifiés, mais pour un demi-siècle. Les sources auxquelles M. de Boislisle a puisé sont les Mémoires de Saint-Simon, auxquels ce travail sert d'appendice, les Mémoires du marquis de Sourches, ceux du duc de Luynes, le Journal de Dangeau; ce sont les registres et dossiers déposés aux Archives nationales, et qui ont fourni à l'auteur nombre d'indications aussi précieuses qu'authentiques; ce sont enfin plusieurs ouvrages qui ont paru de nos jours, ceux notamment de M. Rodolphe Dareste, Léon Aucoc, vicomte de Luçay. M. de Boislisle a tiré de là les éléments non pas d'une simple esquisse, mais d'un tableau complet des conseils qui, sous Louis XIV, ont formé les Conseils du roi, en un mot le Conseil d'État. Ces conseils étaient assez nombreux; c'étaient le Conseil privé ou des parties, auquel étaient réservées les affaires judiciaires; le Conseil d'État d'en haut, dont le domaine était tout politique; le Conseil des dépêches et le Conseil des finances, qui se partageaient le domaine administratif. Il y eut quelques autres conseils pourvus d'attributions spéciales, mais dont l'existence ne

IMPRIMERIE NATIONALE.



fut que temporaire, comme le Conseil de conscience, le Conseil des affaires de la religion prétendue réformée, le Conseil du commerce, etc. Sur tous ces conseils, sur leur composition, leurs privilèges, leur juridiction, M. de Boislisle donne les renseignements les plus intéressants et les plus circonstanciés, en ayant soin de reporter le lecteur aux sources par des notes au bas des pages. Ce qu'il y a d'admirable et ce qui peut servir en tout temps de modèle aux chefs d'États, c'est la régularité avec laquelle Louis XIV, du premier au dernier jour, assista aux séances du Conseil d'État d'en haut, c'est le soin scrupuleux qu'il apportait dans l'examen de toutes les affaires petites et grandes, recueillant les opinions et se décidant par lui-même après avoir entendu tous les avis. Mais nous ne pouvons à cet égard entrer dans le détail. Bornons-nous à signaler le nouveau livre de M. de Boislisle comme un des ouvrages originaux, parus de nos jours, qui répandent le plus de lumières sur l'administration de Louis XIV.»

M. Jourdain présente en outre, au nom de l'éditeur, M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, les opuscules suivants :

1° *Une lettre inédite de Henri IV et une nouvelle Mazarinade ;*

2° *Quinze lettres et billets, en partie inédits, de Mascaron, évêque de Tulle et d'Agen.*

«La lettre de Henri IV, encore simple roi de Navarre, est datée du 12 juillet 1583 ; elle concerne la ville de Sainte-Bazeille ; et la Mazarinade, qui est de 1652, est relative à la réduction de cette même ville sous l'obéissance du roi et de MM. les Princes.

«Parmi les quinze lettres et billets de Mascaron, quelques-uns se trouvent cités dans le savant travail que M. Lehanneur a consacré, il y a peu d'années, au célèbre et éloquent prélat ; la plupart voient le jour pour la première fois. Ils sont adressés à Baluze, à qui Mascaron demande le plus souvent de lui acheter et de lui envoyer les livres nécessaires à ses travaux. Cette correspondance donne une haute idée de la facilité et de l'élégance du style de l'auteur. Elle renferme assurément peu de faits considérables ; mais elle contribue à faire mieux connaître un évêque qui fut au xviie siècle un des maîtres de la chaire chrétienne, et elle est accompagnée de notes précieuses, dans lesquelles M. Tamizey de Larroque a semé les richesses de son érudition.»

M. Desjardins fait hommage, au nom de l'auteur, M. Auguste Longnon, de la première livraison de son *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours* (in-folio), composée de cinq cartes :

Pl. I. *La Gaule à l'arrivée de César, cinquante-huit ans avant l'ère chré-*

tienne. Une petite carte annexe représente la Gaule au temps d'Auguste (an 10 avant l'ère chrétienne).

Pl. II. *La Gaule sous la domination romaine, vers l'an 400 de notre ère.* Une carte annexe indique la répartition des cités de la Gaule selon les tribus romaines.

Pl. III et IV. *La Gaule et les pays voisins, du VIe au VIIIe siècle.* Dix-huit cartes représentent la division ecclésiastique de la Gaule sous les Mérovingiens et l'état politique du même pays en 506, 523, 545, 561, 567, 573, 583, 585, 587 (traité d'Andelot), 594, 600, 622, 625, 628, 638, 714, 768.

Pl. V. *L'empire de Charlemagne, 806.*

Cet atlas est accompagné d'un texte explicatif des planches (66 pages in-8°).

Cet atlas doit comprendre trente-cinq planches. La livraison qui paraît aujourd'hui doit donc représenter environ la septième partie du travail.

«Nous pouvons espérer enfin, dit M. Desjardins, de posséder un atlas historique de notre pays qui sera à la fois classique et scientifique et fait, pour la première fois, par un Français.

«Non seulement M. Auguste Longnon est au courant de la science sur toutes les questions historiques et géographiques qu'il aborde tour à tour dans cet important travail, mais on peut dire que sur plusieurs points il contribue *à faire* la science.

«Ne pouvant être toujours de son avis dans le détail pour la Gaule romaine et surtout pour les changements physiques survenus dans la topographie des côtes depuis l'ère chrétienne, je suis heureux d'être le premier à rendre hommage aux qualités de premier ordre qui recommandent auprès de tous, savants, érudits, maîtres et élèves, un *Atlas historique* de notre pays, qui, si la suite répond au début, sera de beaucoup le mieux fait qui aura paru jusqu'à ce jour en France et à l'étranger.

«Je ne comprends pas, ajoute M. Desjardins, la petite carte annexe de la planche II pour la répartition des cités de la Gaule selon les tribus romaines, l'inscription dans les tribus romaines n'étant au fond que la mention personnelle sur les registres de l'état civil et n'étant nullement une division géographique du territoire, et cela surtout depuis l'an 400 environ avant notre ère.»

M. Delisle présente, de la part de M. de Boislisle, le 4e volume des *Grands Écrivains de la France*, nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut : *Saint-Simon*, Mémoires (Paris, 1884, in-8°).

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

La bossette d'Auvers et le casque d'Amfreville, par M. Germain Bapst (Paris, 1884, br. in-8°);

Le problème des alliances consanguines, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Rambosson;

Fortis Etruria. La civilisation étrusque d'après les monuments, 2ᵉ étude, lue devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Ch. Casati (in-8°).

M. Charles Robert offre, au nom de M. Aurès, les 2ᵉ et 3ᵉ fascicules d'un *Essai sur le système métrique assyrien*.

«M. Aurès, dit-il, est un mathématicien distingué, qui s'occupe depuis longues années des mesures usitées chez divers peuples anciens. Étranger à la métrologie et aux études assyriennes, je ne peux que déposer sur le bureau l'envoi de M. Aurès.»

M. Barbier de Meynard présente, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *La philosophie religieuse du Mazdéisme sous les Sassanides*, par M. L.-C. Casartelli (Paris, 1884, in-8°).

«Le titre de cet ouvrage, dit M. Barbier de Meynard, indique avec précision dans quelles limites il s'est enfermé. Ce n'est pas la religion fondamentale de l'Avesta, ce n'est pas la doctrine primitive de Zoroastre que ce savant se propose d'étudier. Son but est de nous faire connaître l'état des croyances philosophiques et religieuses de la Perse depuis l'avènement des Sassanides, en 226 de J.-C., jusqu'à l'invasion musulmane. En d'autres termes, il prend le Mazdéisme à sa période la plus florissante, pendant les quatre siècles où il fut véritablement religion d'État.

«C'est de ce point de vue et en compulsant les principaux commentaires et gloses de la tradition pehlevie que M. Casartelli étudie tour à tour les dogmes fondamentaux de cette religion : le dualisme, les deux principes du bien et du mal, les bons et les mauvais génies créés par ces deux principes, etc.

«Il passe ensuite à la bizarre cosmologie des Perses, il analyse leurs

théories sur la création de l'homme ou, pour mieux dire, sur l'origine *végétale* qu'ils attribuaient aux races humaines. Les derniers chapitres sont consacrés à la doctrine morale des Mazdéens, qui occupe, comme on le sait, une place considérable dans la littérature pehlevie et parsie, et enfin à leurs croyances sur les destinées ultérieures de l'homme : la résurrection et les châtiments de la vie future.

«Tel est le plan général de ce livre, qui fait grand honneur à l'auteur par l'érudition qu'il y déploie, par l'ordre et la clarté de son exposition. Peut-être cependant pourrait-on lui reprocher de ne pas insister assez sur l'origine et l'authenticité des textes pehlevis dont il fait usage. Il y a tel de ces documents, par exemple le *Dînkart*, qui, dans l'état où il nous est parvenu, dénote une date assez récente et semble avoir subi des retouches qui en altèrent singulièrement l'autorité. Le lecteur aurait aimé aussi à trouver dans un chapitre spécial quelques vues d'ensemble sur les croyances de la Perse des Sassanides comparées aux doctrines plus anciennes de l'Avesta. Mais, malgré ces lacunes volontaires, le livre de M. Casartelli est, au dire des juges compétents, une des œuvres les plus remarquables que les études iraniennes aient produites dans ces dernières années, œuvre de vulgarisation avant tout, mais qui n'est dépourvue ni de recherches personnelles, ni d'une originalité de bon aloi. On doit donc remercier l'auteur du service qu'il a rendu à la littérature pehlevie, si hérissée de difficultés, et, en un sens plus général, à la connaissance des théories religieuses et de la civilisation de l'Orient ancien.»

2° *Les manuscrits arabes du Bach-Agha de Djelfa,* par M. René Basset (Alger, 1884, br. in-8°).

«Ce catalogue nous fait connaître une collection particulière de manuscrits arabes conservés dans la petite ville de Djelfa, au sud de la province d'Alger. Sur les soixante manuscrits environ dont se compose cette collection, il n'y en a qu'un très petit nombre qui ne se trouvent pas dans les bibliothèques d'Europe et qui n'aient été ni imprimés ni traduits. En outre, comme il fallait s'y attendre, ils sont pour la plupart relatifs à ce que les Arabes appellent *el-Ouloum,* c'est-à-dire les sciences par excellence : le Koran, la tradition du Prophète, la jurisprudence et la grammaire. M. Basset n'en a pas moins droit à nos remerciements pour le soin qu'il apporte à publier tous les documents bibliographiques qu'il rencontre sur sa route, au cours des missions scientifiques dont il est chargé. Il ne fait d'ailleurs que se conformer par là au vœu de notre Académie, qui, dans ses instructions à la section orientale de l'École des lettres d'Alger, insiste sur la nécessité de rédiger un catalogue complet et, autant

que possible, raisonné des bibliothèques publiques et privées de l'Algérie. C'est à cette inspiration de l'Académie que nous devons déjà, dit M. Barbier de Meynard, les catalogues arabes de Tunis, de Kaïrouân, d'Oran, etc. Grâce aux investigations persévérantes de M. Basset, auxquelles il est juste d'adjoindre le nom de son ancien collaborateur, M. Houdas, aujourd'hui professeur à l'École des langues orientales de Paris, nous pouvons espérer posséder un jour, dans un travail d'ensemble, la bibliographie complète et méthodiquement rédigée, non seulement de notre colonie algérienne, mais celle de Tunis et, dans une certaine mesure, des grands centres littéraires du Maroc.»

M. Miller présente le supplément du quinzième volume du *Syllogue philologique hellénique*, 728e séance (texte grec).

«Ce supplément comprend une exposition d'une expédition paléographique dans l'île de Lesbos. Il présente aussi la 1re partie du *Catalogue général des manuscrits grecs* qui se trouvent dans les bibliothèques d'Orient, et de la rédaction duquel est chargé M. Papadopoulos Cerameus.

M. Girard offre à l'Académie :

Lucrèce. De la nature des choses, 5e livre. Analyse littéraire par M. Patin. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, un avertissement et un préambule, par M. E. Benoist, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris, et M. Lantoine, secrétaire de la Faculté des lettres de Paris (Paris, 1884, in-8°).

«Ce travail, dit M. Girard, forme un nouveau volume de la collection d'éditions savantes des principaux classiques latins et grecs publiée par la maison Hachette. Les auteurs ont pensé que le 5e livre de Lucrèce pouvait à lui seul fournir la matière d'une publication. Et, en effet, ce livre, le plus important de tous par la richesse des vues, le mouvement de l'imagination et l'éclat de la poésie, se détache dans le poème comme un ensemble complet. Amené par la suite de ses idées à démontrer que le monde matériel est soumis, comme l'âme, à la loi de la naissance et de la mort et que la Providence en est absente, le poète conçoit et expose toute une genèse de l'univers, et fait l'histoire de l'homme depuis la barbarie primitive jusqu'à l'état de civilisation. C'est donc la partie de son œuvre qui fait le mieux apprécier Lucrèce, son génie et ses ressources poétiques.

«Le titre que j'ai commencé par lire indique le point de vue où M. Benoist s'est placé : il s'est proposé de faire à la fois un livre de science et d'enseignement. Il a pris pour base le texte de Bernays, qu'il a cri-

tiqué, parfois corrigé et commenté, soit par un travail personnel, soit en s'aidant des autres travaux, et principalement du riche et excellent commentaire de Munro. C'est pour cette partie de sa tâche qu'il a réclamé le concours de M. Lantoine, fort bien préparé à cet office par son savoir de latiniste et par un cours qu'il avait professé, comme maître de conférences, à la Sorbonne. M. Lantoine est le principal auteur des notes critiques et explicatives qui se rapportent aux vers 111-677. Je regrette que mon défaut de compétence ne me permette pas d'insister sur les éloges que me paraît mériter un travail de critique et d'interprétation, auquel, pour ma part, je ne serais guère tenté de reprocher qu'un peu de prolixité dans la rédaction de quelques notes. M. Benoist, dans son édition, fait encore œuvre de professeur, et craindrait sans doute, en se resserrant trop, de ne pas pénétrer assez dans l'esprit des étudiants.

« C'est une pensée analogue qui lui a fait publier en tête de son ouvrage une analyse littéraire inédite de M. Patin. Pour s'initier véritablement à la connaissance de Lucrèce, il ne suffit pas de lire les explications et les appréciations générales comme celles qui sont présentées dans le beau livre de M. Martha. Il faut suivre le poète pas à pas, il faut demander à chaque détail, à chaque vers, à chaque expression, étudiée en elle-même et dans les imitations qu'elle a suscitées, le sens de sa pensée, le secret de sa poésie et de son influence littéraire. On sait quel guide pouvait être M. Patin sur un auteur lu et médité pendant une grande partie de son long et fructueux enseignement. Il avait voulu conserver, dans une rédaction précise et achevée, ses études sur le 5e livre de Lucrèce, et c'est cette rédaction, trouvée dans ses papiers, que le successeur de M. Patin à la Sorbonne donne au public comme une part d'héritage dont il était tenu de faire profiter le monde savant.

« Je suis heureux, ajoute M. Girard, de pouvoir offrir à l'Académie la récente publication de M. Benoist comme un nouveau témoignage de sa féconde activité. »

M. Girard présente en outre un volume intitulé : *L'armée romaine au temps de César,* ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de M. Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Paris, par MM. Baldy et Larroumet (Paris, 1884, in-12).

M. Delisle présente le second fascicule du tome III de la *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris* (Paris, 1884, in-4°).

« Ce nouveau fascicule contient, dit-il, l'analyse des comptes de l'Hôtel-Dieu depuis 1536 jusqu'en 1581, avec une table fort ample et une in-

troduction dans laquelle M. Brièle a groupé, d'une façon très intéressante, les renseignements les plus curieux contenus dans les comptes du XIVe, du XVe et du XVIe siècle. Le volume est orné d'un fac-similé de la première page du plus ancien compte et d'un placard imprimé relatif aux grands pardons de l'Hôtel-Dieu du temps du roi Henri II.»

M. Perrot dépose sur le bureau les numéros VI et VII du *Bulletin de correspondance hellénique* (juin, juillet 1884).

«Ces numéros contiennent, dit-il, des articles très variés et très intéressants. Je citerai en première ligne, comme un mémoire complet et qui traite l'ensemble d'une question, l'étude de M. R. Dareste sur la *συγγραφή* en droit grec et en droit romain. Un décret de Karpathos, des inscriptions de Lydie, de Béotie, d'Amorgos, de Iasos, de Salonique et de l'Attique, ainsi que des textes de Samos relatifs à deux proconsuls d'Asie, représentent la part de l'épigraphie. Je relève là les noms de MM. Foucart et Dumont, de MM. Mondry-Beaudoin, Paris, Reinach, Haussoullier, Diehl, Holleaux et Hauvette-Besnault, anciens élèves ou élèves actuels de l'École. L'archéologie n'est pas moins bien représentée. Le numéro de juin contient une étude de M. Albert Dumont sur un miroir grec trouvé à Corinthe, et la description d'une applique de miroir trouvée à Mantinée, par M. Collignon. Dans le numéro de juillet, on lira quelques pages intéressantes sur l'*Autel des Cornes*, à Délos, écrites par M. Homolle, et les observations de M. Pottier sur un *fragment d'une stèle peinte de Sunium*. Des planches très soigneusement exécutées par le procédé Dujardin accompagnent ces articles.»

M. Perrot offre ensuite, de la part de M. Dieulafoy :

L'art antique de la Perse, Achéménides, Parthes, Sassanides; 2e partie, *Monuments de Persépolis,* 2e livraison avec atlas (Paris, 1884, petit in-fol.).

«M. Dieulafoy continue, dit-il, avec une activité que nous ne saurions trop louer, la publication des résultats de son voyage en Perse et des vues que lui ont suggérées les observations qu'il a faites sur les monuments dont il a étudié les ruines. Cette seconde livraison s'ouvre par un intéressant chapitre intitulé: *Constitution géologique des plateaux de l'Iran;* l'auteur étudie ensuite l'*architecture primitive des Perses, des Élamites et des Chaldéens;* il montre comment les caractères qui la distinguent en ont été déterminés par la nature des matériaux qu'avaient à leur disposition les habitants de ces contrées. Après ces préliminaires, vient la description du *Takhté-Djemchid,* c'est-à-dire de la vaste terrasse artificielle, d'une admirable construction, qui supporte tous les édifices de Persépolis; l'auteur relève là maintes erreurs de ses devanciers ou signale des faits

curieux qui leur avaient échappé. A des remarques sur la disposition des *escaliers* succède l'étude des *ouvertures* et particulièrement des *portes;* on notera ce qui est dit ici des fenêtres, dont trente-trois sur trente-six, dans la grande salle aux cent colonnes, avaient été condamnées. Le chapitre suivant (VI) contient, sur l'*origine des colonnes ioniques et doriques,* des idées ingénieuses, mais dont plus d'une prêterait à des discussions dans lesquelles nous ne saurions nous engager ici; il y a là toute une théorie que devront prendre en considération, qu'ils l'adoptent ou non, tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'architecture grecque et à l'explication des formes qu'elle a imposées à l'admiration des hommes. Le chapitre septième est consacré à la description des *colonnes de Persépolis* et à l'examen de leurs curieux chapiteaux. Dans le texte que nous venons d'analyser sont distribuées 75 gravures, qui reproduisent soit des croquis pris sur les lieux, soit des diagrammes destinés à traduire les idées de l'auteur; quelques-uns sont empruntés à des monuments déjà connus, qui fournissent d'utiles points de comparaison. Ces planches, qui sont sorties de l'atelier de M. Dujardin, sont toutes en photographie, la plupart ont été obtenues à l'aide de clichés que M. Dieulafoy a rapportés de la Perse; un certain nombre sont la transcription de dessins que l'auteur a exécutés pour donner le plan ou la restauration des édifices. La troisième livraison, qui ne tardera pas à paraître, sera consacrée à la sculpture persépolitaine. M. Dieulafoy y étudiera le détail de l'ornementation, il ne s'occupe ici que des dispositions architecturales et de la genèse des formes.»

M. Perrot fait en outre hommage, au nom de M. Georges Lafaye, des deux thèses suivantes :

1° *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie, Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis, hors de l'Égypte, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'école néo-platonicienne* (Paris, 1884, in-8°).

2° *De poetarum et oratorum certaminibus apud veteres* (Paris, 1884, in-8°).

«Des deux thèses que M. Lafaye, maintenant professeur à la Faculté des lettres de Dijon, a soutenues en 1884 devant la Faculté des lettres de Paris, la principale, dit M. Perrot, est une importante étude d'histoire religieuse, qui a coûté à son auteur de longues recherches dans les musées et dans les livres, ainsi qu'un grand effort de réflexion et de composition. Pour un jeune érudit qui n'était pas un égyptologue, il n'était pas aisé de définir avec précision le caractère de ces divinités égyptiennes, Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis, qu'il entreprend de suivre dans leurs

migrations sur tous les rivages de la Méditerranée, dans toutes les capitales de l'ancien monde où, à partir surtout de la conquête macédonienne, leur culte se répand et s'établit sous des formes variées, de manière à faire concurrence à celui des plus augustes divinités du panthéon hellénique; le mouvement commencé sous les successeurs d'Alexandre se continue au sein de l'empire romain, et l'auteur en décrit les effets sociaux et moraux avec un véritable talent. Il montre comment ces cultes, avec leurs rites très différents de ceux de l'hellénisme, répondent à des besoins qui n'avaient pas été ressentis au même degré par les Grecs ou par les Romains des premiers siècles; comment ils cherchent à contenter ces aspirations et ces désirs auxquels le christianisme allait donner une satisfaction plus haute et plus complète. On lira avec un vif intérêt les chapitres très neufs où il explique ce que l'on va chercher, au premier et au second siècle de notre ère, dans les temples et les mystères d'Isis, comment on y retrouve cette idée de la pénitence et de l'expiation qui domine aussi, à la même époque, dans ce culte de Mithra dont le succès ne fut pas moins grand. Ces religions orientales parurent, un moment, capables de disputer l'humanité au christianisme; tout ce qui se rattache à leur histoire mérite d'être recueilli. Nous n'avons qu'un regret, c'est que, forcé de se borner, M. Lafaye n'ait pas conduit jusqu'à son terme naturel l'histoire qu'il a commencé de raconter; nous souhaitons vivement qu'il achève un jour le livre commencé.

«La thèse latine ne pouvait avoir la même étendue, ni la même importance. Ce n'en est pas moins un chapitre de l'histoire littéraire qui a son intérêt; l'auteur y étudie, d'après les textes des auteurs et d'après des documents épigraphiques dont plusieurs pouvaient être regardés comme inédits, ces concours institués dans plusieurs cités grecques, tantôt entre les poètes et tantôt entre les orateurs; il est vrai que ces concours ont surtout été en honneur au temps où avait commencé la décadence des lettres grecques après Alexandre, mais ils n'en ont pas moins contribué à entretenir dans tout le monde gréco-oriental ce goût des choses de l'esprit et ce respect de la langue qui permettront au génie grec d'avoir encore deux ou trois Renaissances, et de mettre de puissants écrivains, tels que le sont plusieurs des Pères de l'Église grecque, au service du christianisme triomphant.»

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Mort du roi Cairpré et d'Oscar, fils d'Ossian, à la bataille de Gabair,

par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie (Louvain, 1884, br. in-8°);

Souvenirs de la Flandre wallone, recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et aux anciennes provinces du nord de la France, publiés par un Comité historique et archéologique, t. II, III et IV (Douai, Paris, 1882, 1883, 1884, in-8°);

Archæologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity, publié par la Société des antiquaires de Londres, t. XLVIII (Londres, 1884, in-8°);

Cultulu paganu si crestinu, par M. Marienescu, membre de l'Académie roumaine (Bucharest, 1884, in-8°).

M. Heuzey fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Louis de Ronchaud, directeur des musées nationaux, d'un volume orné de figures, qui a pour titre : *La tapisserie dans l'antiquité* (Paris, 1884, in-8°).

« Les études sur cette branche importante des arts somptuaires (ou, comme on les nomme à présent, des arts décoratifs) est tout à fait à l'ordre du jour. Il suffit, dit M. Heuzey, de rappeler à l'Académie la faveur avec laquelle elle a déjà accueilli des travaux tels que ceux de M. Eugène Müntz et de M. Jules Guiffrey. Il y a déjà nombre d'années que M. de Ronchaud avait donné à ses recherches leur point de départ historique en étudiant l'usage des tentures d'art chez les anciens et l'application qu'ils en ont faite à l'architecture. Le présent ouvrage est en effet le développement d'un premier essai qui a été publié en 1872 dans la *Revue archéologique*, sous ce titre plus restreint : *Le péplos d'Athéné Parthénos*, et qui obtint dès cette époque un vif succès parmi les amis de l'antiquité.

« Dans son nouveau travail, M. de Ronchaud a élargi de beaucoup les perspectives de l'ancien; de sa brochure il a fait un livre. L'ouvrage se compose en réalité de deux parties. La première partie a un caractère général ; elle embrasse toute l'histoire des arts textiles dans l'antiquité; elle les étudie en Égypte, en Assyrie, chez les Phéniciens et chez les peuples de l'Asie antérieure. Ces origines orientales de la tapisserie sont éclairées par un grand nombre de faits qui n'étaient pas encore entrés dans le courant de la science, et même par des figures qui reproduisent des spécimens curieux d'étoffes antiques, tirées principalement des collections égyptiennes du Louvre. Toutefois le but ouvertement annoncé de ces savantes recherches est de suivre, jusqu'en pleine antiquité classique, le développement de l'art que l'on a ingénieusement nommé la *peinture textile*, de le montrer florissant en Grèce et à Rome, en Grèce surtout, à la plus belle époque de la culture hellénique. L'auteur se laisse ramener, avec une prédilection qui se comprend, à la période qui a été le terrain

favori de ses études, aux recherches sur Phidias et sur son rôle comme directeur des grands travaux de Périclès.

« En effet, dans la seconde partie, toute l'attention se concentre sur une question plus spéciale : l'application de la tapisserie à la décoration intérieure du Parthénon, d'après la théorie exposée par l'auteur dans ses anciens articles de la *Revue archéologique*. La présence de ce genre de décoration dans le temple d'Athéné ne fait aucun doute, puisque les ouvriers en étoffes historiées, *ποικιλταί*, sont expressément nommés parmi les corps de métiers placés sous les ordres de Phidias. On trouve d'ailleurs employées à l'embellissement de plusieurs autres temples antiques des tentures grecques, ou *πέπλος*, d'une magnificence exceptionnelle, tout à fait comparables à celles dont on habillait l'idole d'*Athéné-Polias* et qui entraient ensuite dans le trésor de la déesse.

« Mais le texte capital est un passage de la tragédie d'*Ion* d'Euripide, qui donne la description d'un magnifique *ensemble* de tapisseries sacrées formant une tente de cent pieds; le poète la place à Delphes, ce qui n'a pas empêché plusieurs commentateurs de soupçonner, avec vraisemblance, dans cet *hécatompédon* improvisé, une allusion à la décoration intérieure du grand temple d'Athènes.

« Telle est l'idée que M. de Ronchaud a faite sienne par le parti nouveau qu'il en a tiré. Il y trouve un moyen de résoudre quelques-unes des questions qui se rattachent au problème, encore débattu, des temples hypètres et de l'exposition en plein air des sculptures chryséléphantines. L'usage de l'*hypæthron* s'explique par le rôle que jouait, dans la construction des maisons grecques, la cour découverte ou *aulé;* or le nom donné aux grandes tapisseries, *αὐλαῖα*, montre l'étroit rapport des tentures d'étoffe avec cette disposition architectonique.

« L'arrangement fixe des tapisseries en manière de toit, de tente ou de dais, au-dessus de l'*hypæthron* et du colosse de la déesse, n'est pas exempt sans doute de toute difficulté; l'auteur ne prétend pas entrer dans le détail technique de l'exécution. Le système qu'il propose n'en reste pas moins une des explications les plus heureuses que l'on ait introduites dans le débat; il appartient surtout aux architectes qui s'efforcent de restituer le chef-d'œuvre d'Ictinus de rechercher sous quelle forme et dans quelle mesure il est possible de la réaliser.

« L'idée mère de cette conception, idée que les découvertes justifient chaque jour davantage, est la certitude que l'architecture grecque de la grande époque n'était pas sèche et dépouillée, comme on se l'est trop longtemps figuré, d'après l'état appauvri de ses ruines. Les Grecs ont

connu tout le prix de la couleur et de la richesse; seulement ils y apportaient le goût, la clarté, en un mot la grande ordonnance qui faisait la supériorité de leur génie. Ces fleurs brillantes de l'industrie des Hellènes étaient aussi les plus fragiles; elles ont péri les premières et presque sans laisser de traces. Pour les ranimer par la pensée, il fallait, outre la science et le sentiment de l'antiquité, les mérites d'imagination et de style qui, dans maintes pages charmantes du livre de M. de Ronchaud, font revivre l'art grec au milieu de son magnifique décor.»

M. Ravaisson présente le 1er fascicule du *Corpus papyrorum Ægypti*, qui contient les papyrus démotiques du Louvre, publiés et traduits par M. Eug. Revillout (Paris, 1885, in-4°).

M. Renan offre, au nom de M. Edmond Stapfer, un volume intitulé : *La Palestine au temps de Jésus-Christ d'après le Nouveau Testament, l'historien Flavius Josèphe et les Talmuds* (Paris, 1885, in-8°).

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

Aucun ouvrage n'a été offert à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la 2e partie du tome IX des *Œuvres de Borghesi*, partie qui a pour titre : *Les préfets de Rome* (Paris, 1884, in-4°).

Sont offerts à l'Académie :

La Vie de saint Alexis, poème du xie siècle, texte critique publié par M. G. Paris (Paris, 1885, br. in-8°);

Les légions de Victorin, par M. de Witte, associé étranger de l'Académie (extrait de la *Revue numismatique*, 1884, br. in-8°);

Les peintres Jean et Jacques van Battele et Roland Maille, décorateurs des pompes funèbres de la cour des Pays-Bas au xvie siècle, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Académie (br. in-8°);

Sur l'origine du monnayage musulman, par M. Louis Blancard (br. in-8°);

Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence, par le même (Paris, 1868, in-8°);

Codice diplomatico della cità d'Orvieto, documenti e regesti del secolo xi al xv, col illustrazioni e note di Luigi Fumi (Florence, 1884, in-4°).

M. Heuzey offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Salomon Reinach, ancien membre de l'École d'Athènes, le second volume du *Manuel de philologie classique* (Paris, 1884, in-8°).

«Beaucoup de membres de l'Académie connaissent certainement, dit M. Heuzey, ce *Manuel*, où le jeune érudit a montré, dès l'École d'Athènes et même dès l'École normale, ce qu'il y avait déjà en lui de savoir étendu, de puissance de travail et de zèle passionné pour la science. En publiant de son ouvrage une deuxième édition contenant des modifications importantes, M. Reinach a eu l'excellente idée de lui donner un second volume, où il a réuni et classé toutes les indications de détail, tout l'*apparatus* des notes bibliographiques et scientifiques qui lui ont servi pour son travail. Ce sont comme les échafaudages du premier volume; mais ces échafaudages sont par eux-mêmes une construction savante, vraiment personnelle et de plus très utile, car elle met entre les mains de ceux qui étudient l'antiquité tous les éléments dont l'auteur a tiré parti lui-même.

«Il est, pour ainsi dire, impossible de résumer un livre de ce genre. Je crois utile surtout de rappeler que le mot *philologie* n'est pas pris ici dans le sens restreint que nous lui donnons ordinairement en France. Pour nous, la *philologie* est presque exclusivement l'étude des langues. En Allemagne au contraire, on sait que le même mot embrasse l'ensemble des études sur l'antiquité. C'est ainsi que M. Reinach entend la *philologie*. Le trait caractéristique de son livre est justement la place considérable qu'il fait aux études archéologiques, à celles qui ont pour objet l'histoire de l'art et la connaissance des monuments. Quoi qu'il arrive du mot, ce qui est désirable, c'est que la chose devienne de plus en plus française, que les deux sciences soient menées de front et voient se resserrer les liens qui les unissent. Le progrès des études classiques est à ce prix. Un livre d'enseignement, comme celui de M. Reinach, tout à fait au courant de l'état présent de la science, contribuera pour beaucoup à sceller l'alliance et à la rendre indissoluble.»

M. Duruy fait hommage, de la part de M. Ermanno Ferrero, membre de l'Académie des sciences de Turin, d'un volume intitulé : *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all' ordinamento delle armate dell' impero romano* (Turin, 1884, in-4°).

M. Duruy rappelle qu'il y a six ans il a présenté à l'Académie, de la part de M. Ermanno Ferrero, un ouvrage sur les flottes militaires de Rome durant l'empire. «Ce n'est, dit-il, qu'avec des inscriptions qu'un pareil livre peut se faire et, comme on en découvre incessamment, le travail doit être tenu à jour. Depuis 1878, M. Ferrero a publié en divers recueils les renseignements nouveaux qu'il obtenait, et il vient de les réunir dans le volume dont, aujourd'hui, il fait hommage à notre Académie. Les savants qui seraient tentés de faire une étude spéciale sur la

marine militaire de Rome trouveront rassemblés dans ces deux volumes 732 inscriptions concernant les *classici*. M. Ferrero nous promet une publication prochaine sur la marine militaire de la République. L'œuvre sera complète alors et les inscriptions auront rendu un service de plus à l'histoire.»

M. Bertrand présente, au nom de l'auteur, M. Eugène Revillout, un volume intitulé : *Cours de droit égyptien;* 1er fascicule : *L'état des personnes* (Paris, 1884, in-8°).

«Ce volume, fruit de longues études, est, dit-il, la mise en œuvre de nombreux *documents démotiques* traduits par M. Revillout pour la première fois. Le cours complet comprendra : 1° l'état des personnes; 2° le mariage; 3° du droit des choses; 4° obligation et action.

«Sur de pareils travaux, dit M. Bertrand, je suis bien incompétent. Je peux dire toutefois, non seulement que j'ai lu ce premier fascicule avec le plus grand intérêt, mais que j'ai assisté à plusieurs leçons de M. Revillout, et que je puis témoigner du talent qu'il y déploie et de l'action très sensible qu'il exerce sur ses auditeurs. M. Revillout forme des élèves qui deviendront un jour des maîtres.»

M. de Rozière offre, au nom de M. Louis Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, un volume intitulé : *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge* (Marseille, 1884, in-8°).

«Le recueil, composé tout entier de *contrats commerciaux* du XIIIe siècle, sera divisé, dit M. de Rozière, en quatre séries. Le tome I, présenté aujourd'hui à l'Académie, renferme la première série et la première partie de la seconde.

«La première série est formée des chartes commerciales des *Manduel*[1], négociants marseillais du XIIIe siècle. Les Manduel viennent à Arles à la fin du XIIe siècle; de là à Marseille. Étienne y fonde une importante maison de commerce. Son fils Jean, compromis en 1263 dans une conspiration contre la domination française, est condamné à mort. Ses biens sont confisqués. Parmi ces biens se trouvaient les créances commerciales. La Cour s'empara des titres, qui sont depuis lors demeurés dans ses archives. La seconde série contient les *notules commerciales* d'Amalric, notaire de Marseille au XIIIe siècle, notules écrites au jour le jour, sous la dictée des clients. La troisième série comprendra quelques contrats de commande dont les bailleurs de fonds sont des béguines congréganistes de Marseille au XIIIe siècle. La quatrième partie sera formée d'une réunion d'actes

[1] Manduel (Gard, arrondissement de Nîmes).

commerciaux du même temps recueillis dans tous les fonds des archives. »

M. Renan présente, de la part de M. Aubé, un ouvrage qui a pour titre : *L'Église et l'État dans la seconde moitié du* III*e siècle* (249-284) (Paris, 1884, in-8°).

Il présente aussi une *Histoire des Israélites depuis l'époque de leur dispersion jusqu'à nos jours,* par M. Théodore Reinach (Paris, 1884, in-8°).

M. Meyer offre, au nom de M. Lecoy de la Marche, un volume intitulé : *Les manuscrits et la miniature* (Paris, 1884, in-8°).

M. Perrot présente à l'Académie la 4e livraison de la *Collection Camille Lécuyer. Terres cuites antiques trouvées en Grèce et en Asie Mineure,* 21 planches (Paris, 1882, in-folio).

« Quand on a été collectionneur, dit-il, on le reste toujours, à moins qu'on ne soit ruiné. M. Camille Lécuyer n'a vendu, il y a deux ans, sa belle collection de terres cuites que pour recommencer à en former aussitôt une autre, qui, si les fouilles sont productives en Grèce et en Asie Mineure, vaudra bientôt la première. De l'une et de l'autre, il restera un souvenir durable dans le bel ouvrage qu'il a entrepris sur le modèle du Musée Napoléon III, de M. de Longpérier. Les figurines sont reproduites par l'héliogravure; quant aux notices, qui sont plus ou moins développées suivant l'importance du monument, elles sont, d'après les titres, de MM. Fr. Lenormant, J. de Witte, A. Cartault, G. Schlumberger, E. Babelon, C. Lécuyer; mais, en réalité, c'est M. Cartault qui aura porté presque tout le poids de l'ouvrage. Cette quatrième livraison, l'avant-dernière de l'ouvrage, renferme vingt et une planches; or toutes les notices de ces planches ont été écrites par M. Cartault. On y retrouvera les qualités qui avaient déjà fait remarquer celles qu'il avait données en grand nombre dans les précédentes livraisons, un goût vif et éclairé, une connaissance approfondie de la littérature grecque et un style d'une rare élégance. Les figurines qu'il décrit sont de provenances diverses : il y en a du Pirée, de Mégare, de plusieurs villes béotiennes; mais c'est Tanagre et l'Asie Mineure qui en ont fourni le plus grand nombre. Quelques-unes, comme les deux groupes de Pan et d'une nymphe qui ouvrent la livraison, méritent de compter parmi les ouvrages les plus intéressants qui soient sortis de l'atelier des coroplastes grecs. »

M. E. Le Blant a la parole pour une présentation :

« Un article récent de M. Dareste au *Journal des Savants* a signalé l'importance des textes talmudiques pour l'histoire du droit. Le tome VII du *Talmud de Jérusalem,* traduit par M. Moïse Schwab et que j'ai l'honneur

de présenter à l'Académie, nous apporte une série de documents de jurisprudence matrimoniale : le traité de *Yebamôth* ou du Lévirat, le traité *Sota*, de la femme soupçonnée d'adultère. Ce dernier rappelle le jugement divin de l'*Ordela*, qui a subsisté jusqu'au moyen âge et dont parle Grégoire de Tours (*Glor. mart.*, I, LXX). On y décrit par le détail la cérémonie sacramentelle dans laquelle le prêtre fait boire à la femme incriminée l'eau de l'épreuve. «A peine a-t-elle fini de boire, y est-il dit, si la «malheureuse est coupable, sa face devient livide, les yeux lui sortent de «la tête, ses veines se gonflent et les assistants crient de l'emporter, de «peur qu'elle ne souille le parvis.

«L'une des prescriptions du Talmud est présentée d'une façon curieuse : «Si quelqu'un a manifesté sa jalousie envers sa femme, en lui défendant «de s'isoler avec tel ou tel homme, et si, malgré sa défense, elle est restée «dans un endroit caché avec cet homme, le mari, l'eût-il appris par le vol «d'un oiseau (c'est-à-dire indirectement, par simple ouï-dire), devra se «séparer d'elle et, s'il ne la met pas à l'épreuve, lui rendre sa *kathoubah* «(son douaire). Tel est l'avis du R. Éléazar. R. Josué dit : Ce n'est obli«gatoire que lorsque les femmes, en filant le lin au clair de lune, parlent «de l'inconduite de cette femme.»

«De nombreuses notes intéressant la philologie, la géographie et l'histoire accompagnent, comme toujours, le texte dont M. Schwab nous donne la traduction.»

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Sur les notations pondérales des patères d'Avignon et de Bernay et la livre romaine, par M. Louis Blancard (Tours, 1884, br. in-8°);

Documente privitore la Istoria românilor, par M. de Hurmuzatti. Vol. IV, 2ᵉ partie, 1600-1650 (Bucharest, 1884, in-4°).

M. Renan présente, de la part de M. Clermont-Ganneau, un volume in-12 intitulé : *Les fraudes archéologiques en Palestine* (Paris, 1884).

M. Duruy fait hommage à l'Académie, au nom du prince Roland Bonaparte, d'un ouvrage qui a pour titre :

Les habitants de Surinam à l'exposition coloniale d'Amsterdam (Paris, 1884, in-fol.).

«Depuis cinquante ans, dit M. Duruy, la science a ajouté bien des chapitres à la vieille histoire. La filiation des langues, des religions, des philosophies et des arts a été retrouvée. Nous avons même une période nouvelle, celle de l'homme préhistorique, que l'on étudie dans les couches

IMPRIMERIE NATIONALE.

géologiques et aussi chez les peuplades qui sont restées dans les conditions primitives de l'humanité.

« Le prince Roland Bonaparte s'est occupé d'une de ces tribus, et il fait hommage à l'Académie d'un volume sur les populations sauvages de la Guyane hollandaise, lesquelles sont les mêmes que celles de la Guyane française.

« Dans la première partie de ce travail, l'auteur divise l'anthropologie en trois sections, correspondant à trois opérations de l'intelligence : 1° l'observation des faits ou *ethnographie;* 2° la comparaison des faits ou *ethnologie;* 3° la généralisation ou *sociologie*, et il classe tous les faits observables en un certain nombre de subdivisions invariables, ce qui permet de comparer très rapidement les faits de même nature.

« La deuxième partie est une description de la colonie de Surinam. L'auteur, qui, pour exécuter ce travail, a appris le hollandais, s'est servi des rapports annuellement présentés par le Ministre des colonies aux États généraux des Pays-Bas. Il y décrit les Indiens Peaux-Rouges, les nègres des bois, ou descendants des anciens esclaves fugitifs, dont l'indépendance avait été reconnue dès 1760 par le Gouvernement colonial, et les nègres sédentaires.

« La récente exposition d'Amsterdam, où vingt-sept de ces indigènes avaient été conduits, a permis au prince Roland Bonaparte de faire sur eux d'intéressantes observations, que de nombreuses photographies reproduisent. »

M. Delisle présente un volume intitulé :

Archives de l'abbaye de Cluny. Inventaire général publié d'après les manuscrits inédits des archives départementales de Saône-et-Loire, par MM. A. Bénet et J.-L. Bazin, 1re partie (Mâcon, 1884, in-8°).

« L'intérêt de cette publication est, dit-il, suffisamment indiqué par la nature du document qui en fait l'objet. Une partie très considérable des archives de Cluny a disparu depuis la Révolution. Un inventaire général, dressé en 1682, permet d'apprécier l'étendue des pertes qui ont été faites. C'est cet inventaire que MM. Bénet et Bazin ont entrepris de faire connaître par une reproduction très exacte. Leur publication sera très utile, surtout quand elle sera complétée par les indications bibliographiques que promettent les éditeurs. »

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys offre à l'Académie, de la part

de M. Abel des Michels, la première partie d'un nouveau poème, intitulé : *Kim van kieu tan truyen*, traduit par lui, pour la première fois, de l'annamite, avec des notes très nombreuses qui forment un véritable commentaire perpétuel.

«Le sujet de ce poème, composé à la fin du siècle dernier par un ministre de Gia-long, est tiré, dit M. d'Hervey de Saint-Denys, d'un vieux roman chinois, et met en scène des tableaux de mœurs que l'on pourrait appeler exclusivement chinoises, si l'on ne savait que les mœurs de l'Annam, conquis et colonisé par les Chinois au IIIe siècle avant notre ère, ne diffèrent en rien de celles de la Chine.

«Nguen-Du, l'auteur du poème, en détaille les épisodes de manière à montrer clairement que tout ce qu'il raconte aurait pu se passer dans son propre pays, et, de son côté, M. des Michels signale à chaque page des allusions, des expressions figurées, et jusqu'à des idiotismes, dont il faut demander l'explication aux légendes et au langage poétique de l'empire du Milieu.

«Cette observation, qu'on a pu faire déjà à l'occasion du poème de *Luc van tien*, précédemment traduit et publié par M. des Michels, me paraît intéressante à confirmer. Il existe, au contraire, de grandes dissemblances entre les formes de la langue chinoise et celles de la langue annamite, écrite cependant avec des caractères chinois, ainsi qu'on en peut juger par le texte du poème, que M. des Michels a joint à sa traduction.

«M. des Michels s'attache dans ses notes à l'analyse serrée de toute phrase ambiguë et de toute expression métaphorique, ce qui doit contribuer à garantir la fidélité de sa version et ce qui donne aussi à son travail un mérite philologique particulier.»

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, 341e à 347e livraison (Paris, 1884, gr. in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, 161e à 170e livraison (Paris, 1884, in-8°);

Rapport annuel à M. le préfet des Hautes-Alpes sur les archives du département, par M. l'abbé Guillaume (Gap, 1884, br. in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1884, fasc. IX à XII (Paris, 1884, in-8°);

Annales du musée Guimet, t. VII (Paris, 1884, in-4°);

Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon, fasc. II (Paris, 1884, in-8°);

Annuaire statistique de la France, 7e année (Paris, 1884, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1884 (Paris, in-8°);

Bulletin des antiquités africaines, 3e année, fasc. x, août 1884 (Paris, Oran, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, t. XI et XII (Caen, 1883-1884, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1884, n° 3 (Amiens, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1884 (in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 131e livr. juillet-septembre 1884 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, juillet 1884 (Paris, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1883 (Angoulême, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, 2e trimestre 1884 (in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 6e année (Agram, 1884, in-8°);

Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville, années 1881-1883 (in-8°);

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, nos 1-4 (Gap, 1884, in-8°);

Bulletin de correspondance africaine, janvier-juillet 1884 (Alger, gr. in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, janvier-juillet 1884 (Athènes, (Paris, in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, juillet-décembre 1884 (Paris, in-8°);

Cochinchine française. Excursions et reconnaissances, juillet-août 1884 (Saïgon, in-8°);

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 3e fasc., juillet-septembre 1884 (Paris, in-8°);

Journal asiatique, août-octobre 1884 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 5e série, t. IV (Paris, 1883, in-8°);

Ministère de l'agriculture. Bulletin. Documents officiels, statistique, rapports, 3e année, n° 7 (Paris, 1884, in-8°);

Revue africaine, mai-août 1884 (Alger, in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, septembre-octobre 1884 (Paris, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, septembre-octobre 1884 (in-8°);

Revue des études juives, juillet-septembre 1884 (Paris, in-8°);

Revue géographique internationale, octobre-novembre 1884;

Revue de l'histoire des religions, juillet-août 1884 (in-8°);

Revue des questions historiques, 1er octobre 1884 (Paris, in-8°);

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, septembre-octobre 1884 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften, zu München. Heft III (Munich, 1884, in-8°).

CORRECTIONS.

Page 187, ligne 2, au lieu de *Jules Gérard*, lisez *Jules Girard.*

Page 187, ligne 5, au lieu de *M. Marmier lit un mémoire*, lisez *M. Marmier commence la lecture d'un mémoire.*

Page 202, dernière ligne, au lieu de *Hammam*, lisez *Hammam-Lif.*

Page 203, ligne 2, au lieu de *Friana*, lisez *Feriana.*

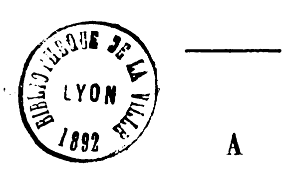
Page 328, ligne 26, au lieu de *M. Heuzé*, lisez *M. Heuzey.*

Page 352, ligne 1, au lieu de *métropole*, lisez *nécropole.*

Page 409, ligne 19, au lieu de *mohomedan*, lisez *mohammedan.*

TABLE DES MATIÈRES

DU DOUZIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.



A

B

D

IMPRIMERIE NATIONALE.

E

F

G

H

J

K

L

M

coordonner en une vaste composition les études variées auxquelles il préludait par ce livre, p. 494. — Il en expose les vues générales dans : *Philosophie spiritualiste de la nature*, qu'il publie comme *Introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité*, p. 495-496. Ce dernier ouvrage obtient de l'Académie française une médaille de 3,000 francs au concours des ouvrages les plus utiles aux mœurs, p. 496. — Devenu veuf, pour raffermir ses espérances et soutenir sa foi, il réunit les matériaux de son livre sur *La vie future*; 1re édition, 1855, p. 497. — Seconde et troisième éditions de ce livre, p. 499-500. — Henri Martin est élu correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, p. 500. — Ses publications dans la *Revue archéologique* : *Mémoire où se trouve restitué pour la première fois le calendrier luni-solaire chaldéo-macédonien. Examen d'un mémoire posthume de M. Letronne et de ces deux questions : 1° La circonférence du globe terrestre avait-elle été mesurée exactement dans les temps historiques? 2° Les erreurs et les contradictions de la géographie mathématique des anciens s'expliquent-elles par la diversité des stades et des milles?* p. 500-501. — *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie*, p. 501. Malgré le mauvais état de sa santé, il poursuit la préparation de la grande histoire dont il détachait sous forme de mémoires divers fragments qui furent insérés, de 1857 à 1863, dans le *Journal de l'Instruction publique*, dans la *Revue archéologique* et dans d'autres recueils, p. 502. — Mémoires lus à l'Académie des inscriptions, sur le succin et l'aimant dans l'antiquité, p. 503. — Mémoire lu à l'Académie des sciences morales : *Examen d'un problème de Théodicée*, p. 503. — *Des superstitions dangereuses pour la science et des doctrines qui les restreignent ou les favorisent*, p. 503. — *Les sciences et la philosophie*, p. 503. — Ses études se concentrent sur l'histoire de l'astronomie chez les anciens, p. 504. — Son mémoire *sur les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène*, p. 504. — *Rapports des lunaisons avec le calendrier égyptien.* — *La période d'Apis.* — *La période des 36,525 ans*, p. 504. — *Période égyptienne du Phénix*, p. 506. — *Date historique d'un renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et le renouvellement de cette période égyptienne*, p. 506. — *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Égyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque?* p. 506. — Dans le premier de ces deux derniers mémoires, Henri Martin démontre que la période sothiaque n'est pas le résultat de l'observation, mais du calcul, p. 507. Dans le second mémoire, il prouve que ni les Égyptiens, ni les Chaldéens, ni les Perses, ni les Grecs avant la fondation d'Alexandrie, ni les Arabes, ni les Indiens, ni les Chinois avant leurs rapports avec les Grecs alexandrins, n'ont connu la précession des équinoxes, p. 508. — *La foudre, l'électricité et le magnétisme chez les anciens*, p. 509. — Articles dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*; dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, etc., p. 509. — Son *Étude sur Galilée*,

N

O

P

Q

R

S

T

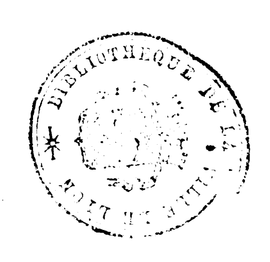
U

V

W

Y

Z




BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

